





F. Lagasse

1.400 €

6-30/12

572

DECADE
CONTENANT
LA VIE ET GESTES
DE
HENRY LE GRAND
ROY DE FRANCE ET DE
NAVARRRE IIII. DV NOM.

*En laquelle est representé l'Etat de la France depuis le dernier traité de Cambray 1559.
Jusques à la mort dudit Seigneur, icelle comprise, avec ce qui s'est fait & passé
incontinent apres icelle : Les Grandeurs des deux Couronnes de France
& de Navarre, & les Droicts dudit Seigneur sur plusieurs
grandes terres & Seigneuries.*

Par BAPTISTE L'EGRAIN, Conseiller & Maistre des
Requestes ordinaire de l'Hostel de la Royne Mere du
Roy Regente en France.

Ex



Libris

Francisci de

Martino

A ROVEN;
Chez la VEFVE DV BOSC, dans
la Cour du Palais.

M. DC. XXXIII.



AV ROY.

SIRE,

Combien que l'Imagination de l'homme soit si subtile qu'elle luy represente tout ce qu'il se fantasie, toutefois elle n'a pas vne si forte puissance que l'Object, & la veuë de la chose veritable : pour cete cause le peintre Parrasie, pour exprimer plus naïuement les tourments de Prometée, fit gesner ses esclaves, à fin de tirer de leurs gestes la viue representation d'vne personne angoissée. C'est pourquoy ayant entrepris de représenter à vostre Majesté, sur les approches de sa Majorité, l'Image d'un grand & vertueux Roy, & l'Estat d'un Regne heureux, ie ne me suis pas voulu fier à ma simple imagination, bien qu'elle m'eust (peut-estre)ourny quelques traits de valeur & de vertu, qui vous eussent présenté la figure d'un bon Prince : Mais pour rendre mon intention plus accomplie, ie me suis proposé pour object le ROY HENRY LE GRAND vostre Pere, vray miroir de vaillance, & l'unique exemple de vertu entre les Princes de son temps, qui n'a rien trouué d'impossible, que ce que l'honneur jnterdict : m'assurant que cet object si agreable aura plus de puissance en vostre endroiect, que les discours des plus subtiles imaginations : Aussi entre les cho-

ses qui ont plus de force à persuader, l'exemple a le premier lieu, & entre les exemples le domestique. VOSTRE MAIESTE' est si bien dressée à la vertu par la bonne nourriture que luy donne la Royne vostre Mere; qu'il ne vous reste que la representation naïue de la vie & gestes de ce grand Monarque, à fin que la Nature, qui vous a fait participer à son Sang tres-Illustre, aydée par l'exemple de sa vertu, ses perfections se forment plus facilement en vous. Le Dauphin suit la Balene pour estre conforté de l'Ambre-gris qu'elle jette: Ainsi cét œil martial & ce naturel bening qui sont en vous, font assurer vos subjects que vous suivrez à la trace ce grand Roy; duquel vous auez esté Dauphin, pour conforter vostre Regne des bonnes odeurs de tant de vertus qu'il a respanduës par tout. C'est là le subject de ce peu de labeur pour lequel seul (non pas pour les profits & honneurs) i'ay pris la hardiesse de presenter à vostre Majesté, sa vie. Tout mon souhait estant de voir dresser vos Images, comme les siennes en tous lieux: Non à la façon de celles de ce mauvais Empereur Commode pour la seule memoire des vertus de son pere Marc Aurele, Mais pour vos particuliers merites: jusques là, que vous doniez ce doux reproche à la memoire du vostre, CERTES LE FILS A SURPASSE' LE PERE: Et que vos faits heroïques, formez sur son exemple, facent de rechef suër la statuë d'Orphée par le traavail des plus rares esprits de vostre siecle en vostre faueur, comme ie vais inuiter ceux du nostre à faire le semblable pour nostre grand HENRY sous le bon plaisir de vostre Majesté à laquelle i'adresseray tout le discours & de laquelle ie seray à jamais.

Le tres-humble & tres-fidel seruiteur
& subject LEGRAIN.



A LA ROYNE.



MADAME,

Ceux qui ont entrepris quelque voyage d'importance ne se contentent pas d'auoir fait provision de ce qui est necessaire à leur navigation, mais ils ont aussi le soin de se commettre à quelque bon vent, & faire voile sous la guide & conduite d'une Estoille fauorable: Ainsi ayant entrepris vn œuure qui passe toutes les entreprises des Siecles passez pour la grandeur de son subject, à sçauoir de représenter & donner au public la vie du Roy HENRY LE GRAND, l'ay estimé que ce n'estoit assez d'auoir fait un amas de ce que j'aurois peu recueillir pour faire vn voyage de si grande traicte, si ie n'auois l'heur de l'entreprendre sous le bon œil de l'Astre le plus grand, & le plus fauorable de la Chrestienté, tel que celuy qui rayonne en vostre Majesté, par les bonnes influences duquel cete grande Monarchie subsiste en l'Estat le plus heureux, auquel elle ait iamais esté. Je supplie donc vostre Majesté MADAME gratifier cet œuure d'une partie de ces douces influences, afin que l'honneur de vostre Nom si auguste me le face entreprendre plus hardiment, & desirer & veoir plus volontiers d'un chacun: Et quand à vous, MADAME, l'espere qu'il vous fera d'autant plus agreable, qu'il vous representera encore

*viuant ce grand Roy que vous auez tant honoré, & en l'a-
mitié duquel vous auez surpassé cete tant renommée Artemi-
se, laquelle n'auoit autre contentement que celuy qu'elle pre-
noit à rendre immortelle en toute sorte la memoire du Roy son
espoux. C'est donc à la faueur de cét Astre bening que ie vay
faire voile, & sous l'esperance du bon œil de vostre Majesté,
de laquelle ie seray tousiours*

**Le tres-humble & tres-fidel seruiteur
& subiect LEGRAIN.**



A V L E C T E V R .

ESTOIT anciennement vn grand subject de reproche de n'auoir en sa maison la Statuë d'Auguste, sous lequel l'Empire auoit esté si paisible. Et ce grand Senateur Tacite, apres vn inter-regne de six mois, ne voulut accepter l'Empire qui luy fut deferé, iusques à ce que le Senat eust ordonné que chaque citoyen auroit chez soy la Statuë de son predecesseur Aurelian. Je n'estime pas que les Romains ayent eu plus d'occasion de ce faire, que la France a d'obligation d'auoir tousiours deuant les yeux l'image de HENRY LE GRAND son bon Roy. Et pourcei'auois destiné cét oeuvre pour vn portraict de luy en ma famille seulement; mais ayant esté veu de quelques vns, i'ay esté conseillé de le faire imprimer, afin de presenter cét Image à leurs Majestez, laquelle ils contempleront d'autant plus volontiers qu'ils sçauront que ce sont les traits naïfs de ce grand Roy, lesquels ie rapporteray non pour les auoir empruntez d'autres portraits: mais pour les auoir tirez sur le vray naturel. Je sçay bien que ce vaillant Achille merite bien vn Homere, & ce sage Cice vn Xenophon, aussi veux-ie seulement ouuir le chemin, & animer, vous LECTEUR, & tout autre capable de passer par dessus celuy que ie vais frayer, car il a seul plus merité, non de Poëtes fabuleux ou d'Escriuains flatteurs, mais d'Historiographes veritables que n'ont fait tous les autres Princes en-

semble. Les Images qui luy ont esté dressées en tant de lieux, les inscriptions & Tiltres d'honneur, les arcs de Triomphe, les superbes edifices & monuments esleuez tant par luy, que pour luy, seroient à la verité des tesmoignages suffisans de ses glorieux faiçts, si les ans, les iniures du Ciel, les changemens & autres accidents ordinaires ne les ruynoient & consommoient point : mais où sont aujourd'huy ces grandes & superbes colomnes d'Hercule, ces miraculeux edifices de Memphis, de Babylone, de Rome, ces Statuës d'Alexandre, ces beaux jardins de Luculle, ces ingenieux parterres de Cire, cét amphitheatre admirable de Diocletian ? quelle cognoissance en aurions-nous si les escrits ne les eussent preseruez des ruynes des Barbares ? Or puisque nostre dessein est de vous faire voir ce Portraiçt, ie vous prie de croire que je me suis assujety à la Verité, l'Histoire la desire toute nuë, & se contente de sa beauté naturelle, sans fard ny déguisement quelconque ; Et pource ie m'esloignerray des paroles affectées, par lesquelles on chatoüille les oreilles delicates, & des discours plains d'artifice pour attirer à quelque admiration les entendemens curieux & polis, mais ie m'arresterray à cete pure & simple verité que desirent les Esprits fermes & solides : Sur tout ie me sequesterray tant que ie pourray de cete affection qui offusque les yeux de l'entendement, & les rend Iuges iniques de ce qu'ils ont tousiours honoré, contemplé, & admiré avec passion. Platon dit que l'Amour est le plus excellent de tous les peintres, par ce qu'il fait trouver beau, ce que l'on ayme : Et ie dis au contraire qu'il est le plus ignorant & le plus inique, d'autant qu'il represente belles, les personnes difformes, & fait fouent

mespriser les belles, faisant faire aux Amans ce que font les malades desgoutez, lesquels laissent les bonnes viandes pour s'appetiser sur les moindres. Il en est ainsi de plusieurs Historiographes, lesquels escriuans les vies des Princes, les representent ou vertueux, ou meschans, selon la haine ou l'amour qu'ils leur ont porté. Philarque, au rapport de Plutarque, portoit tant d'affection a Cleomene Roy de Lacedemone, que quand il parle de luy, il semble qu'il soit porté de quelque inspiration diuine, tant il en parle d'affection & de grand zele. Au contraire on a parlé en mauuaise part de Tamerlan combien qu'il fust vn grand & vertueux Prince (quoy que l'on en vueille dire) comme le tesmoigne ceste auctorité & amitié qu'il s'estoit acquis entre les siens par la douceur de son naturel, qui n'estoit rude qu'à l'endroit des arrogans, ainsi qu'il monstra quand il abaiſſa d'vne si estrange forte l'orgueil de Bajazet, & ce qui fait estimer principalement qu'il estoit bon Prince, c'est qu'estant parmy des hommes sanguinaires, il est neantmoins mort en son liect, aymé, respecté, & regretté de tous, mais le malheur a voulu pour luy, qu'estant parmy ces Barbares, il ne s'est trouué homme capable ou curieux de rediger sa vie par escrit, de sorte qu'il n'est demeuré de luy qu'vne memoire confuse de ses exploits militaires, par tradition de ceux qui ont senty ses armes, lesquels, blessez en leur particulier, n'ont parlé de luy qu'à son des-advantage. Je confesse librement que i'ay tant honoré ce grand Roy, & tant desiré sa fanté, qu'il ne se peut rien dire de plus, aussi qui eust esté le cœur barbare entre ses sujets qui ne l'eust aymé? Mais ie prens pour tesmoins de la verité de mes discours aux loüanges que

ie luy donnē , non seulement le Cœur affligé de la Royne , & le defespoir des François en sa mort : Mais aussi les larmes coulantes sur la face de nostre saint Pere le Pape : Les sanglots redoublez de l'Empereur des Chrestiens & de toutes les Allemaignes : Le déchirement d'habits & trepignemens de pieds de l'Empereur des Turcs qui ietta par terre son Turban en signe de grand desplaisir : Les pamaisons du Roy de la grand' Bretagne : Les estonnemens du Roy Catholique : Les angoisses des Suisses : Les souspirs des Venitiens : Les regrets des Holandois & Prouinces vnies : Les plaintes de tous les Princes : Les gemissements de tous les Peuples , non de la Chrestienté seulement , mais du Monde vniuersel , quand ils reçurent les tristes nouvelles de ceste mort , (ie mets à part les ennemis conjurez du nom & de la liberté François) tesmoins irreprochables de mon deffaut , & plustost de luy auoir trop peu donné de loüanges , que de luy en auoir donné de fausses , car que peut-on remarquer d'imparfait en la vie de celuy , duquel la mort afflige tout le monde ? Je vous assure LECTEUR (& vous me trouuerez veritable) que tant s'en faut que ie luy attribuë plus de loüanges qu'il n'en a meritē , que ie passe legerement les actes signalez de sa vie : car pour m'y arrester , comme peut-estre i'eusse deu , le peu de reste que i'ay à viure n'y eust pas suffi , ny mesmes l'âge entier d'un homme , cēt œuure eust esté sans fin , comme ses vertueux faits sont sans nombre , cependant ie fusse mort sans rendre ce deuoir à sa memoire , & à ma Patrie , de luy représenter tousiours viuant le plus grand de ses Roys. Et pource

i'oppoferay mon deuoir & ma fidelité , au reproche que vous pourriez donner à mon insuffifance : Mais pourtant afin de ne vous degoufter , ie promets de vous faire voir plusieurs chofes aufquelles vous prendrez plaisir , lequelles i'ay recherché curieufement. Vn portraict pour n'efre pas bien fait à tout prendre ne laiffe de presenter quelques bons traictz quand on confidere fes lineamens en particulier : Il y a plusieurs beautez lefquelles au regard du plain vilage ne font fi agreables que quand on les voit de costé. I'ay pour le moins cét aduantage que ie ne feray point empesché à iustificier ce Grand Roy en quelque mauuais acte , comme est Vlloa Espagnol à iustificier le violement du droict des Gents par l'Empereur Charles V. en l'affacinat des Ambassadeurs François , Rincon , & Fregoze , fuiuy de celuy de l'Escuyer Merueilles à Milan , & tant d'autres imperfections qui ont voylé les vertus que l'on eust peu remarquer en luy. Or au discours de ceste vie i'imiteray les Grecs qui ont escrit les vies des hommes illustres , & non les nostres qui ont escrit celles de nos Roys ; Lefquels ont manqué en ceste chofe , qu'ils n'ont laiffé à la posterité que la memoire des actes publics & notoires , que les Estrangers ont veuz auffi bien que les nostres ; Comme les guerres , les batailles , les victoires , les alliances & confederations , les Lignes & contre-Lignes , les entre-veuës & abouchemens de Princes , Trefues , & Traictéz , Paix , Sacres , Mariages , Entrées , Triomphes , autres actes publics. Mais quant aux conditions particulieres des Princes , ils se font monstrez peu curieux de les représenter , faisant grand tort à nos Roys , en plusieurs desquels

il y a eu tant de belles rencontres qui n'ont deue estre enseuelies sous l'oubly. Quant à moy ie suis de l'opinion de ceux qui disent, qu'une repartie, vne parole vertueuse, vn acte subtil, vne Loy establee bien à propos, vne Police bien ordonnée, vne douceur à l'endroit de l'un, vne menace à l'endroit de l'autre, vne Indulgence d'un costé, vne punition seuerie de l'autre, bref les conditions & humeurs particulieres d'un Prince, le font autant signaler que les grandes batailles & victoires, ausquelles il y a bien souuent autant de fortune que de bonne conduite. Partant ie feray autant curieux de rapporter les humeurs & conditions particulieres de nostre Grand Henry, ses bonnes loix & ordonnances, sa maniere de viure, son excellent Gouvernement en temps de paix, que ses Rencontres, iournées, Batailles, Sieges, & Assauts de villes. Car par ceux-cy, il n'a fait que nous remettre en nos maisons; Mais par ceux-là, il nous a acquis vne douce vie en abondance de tous biens, & restably en son Royaume la crainte de Dieu, qui en auoit esté bannie par les Liges & factions.

Quand ie parleray des choses qui touchent l'honneur de Dieu & la fidelité deuë au Roy, ou des entreprises & attentats contre sa personne, j'en parleray franchement, car il faut parler de ces choses à pleine bouche, & non seulement parler, mais crier afin que tout le monde l'entende, & ne point espargner les coupables, si ce n'est que l'on vueille se rendre soy-mesme coupable, adherant, & participant au crime; Ie deteste ces Historiographes lesquels pour complaire à quelques particuliers, ou communautez, ou societez, dissimulent la verité,

ou la desguisent en tastonnant. Mais ne vous attendez pas de sçavoir de moy les choses qui ont esté traictées derriere la tapisserie & dans le Cabinet, ains celles seulement qui ont esté descouvertes sur le Theatre lesquelles ie veulx conferuer à la posterité sans entreprendre de diuulguer les choses auxquelles ie me pourrois bien mesprendre: Car il y a tant d'entrapes aux affaires des Grands qu'il n'appartient qu'à eux-mesmes de les développer; i'ayme toutes les courtoisies des Grands, excepté la communication de leurs secrets, disoit le poète * comique * *philippi-* au Roy Lyfimaque. La Vacquerie premier President *de.* au Parlement de Paris voyant que Louys d'Orleans s'opiniastroit pour la Regence du Roy Charles VIII. laquelle il vouloit luy estre deferée par ladite Cour: *Mon-* sieur (ce dit-il) *la Cour n'entre point en cognoissance des affai-* res d'Etat. Et moy, i'estime que ceux qui escriuent les vies des Princes, se sont acquitez de leur deuoir quand ils ont déclaré ce qui s'est fait, sans dire par quel moyen, & à la faueur de qui, sans penetrer plus auant, & entrer en cognoissance des choses qui bien souuent sont encores presentes; & pouuant encores seruir c'est indiscretion de les esuenter, joinct que cela ne se pourroit faire sans offencer ou du moins faire formaliser plusieurs encores viuans qui y ont participé. C'est comme ie croy pour ceste occasion qu'aucuns ont dit qu'il ne falloit escrire la vie d'un Roy sinon cent ans apres sa mort, afin de ne craindre plus d'euenter des choses secretes dont la descouverte n'a plus de consequence, & pouuoir représenter en toute liberté les actions d'un chacun, l'Escriuain n'ayant point de peur de se mettre en disgrâce en descourant la verité; Mais ce temps de cent ans

enfeuelit beaucoup de choses memorables, & quand on a perdu vn Roy si digne qu'estoit le nostre, il est necessaire d'en representer promptement les actions afin qu'elles seruent d'exemples au Prince qui luy succede. Il y a encores de ces vieux restes de mutins de la Ligue lesquels luy ont tant porté de haine, & d'enuie à sa vertu, qu'ils ne font pas seulement de cét aduis d'attendre cent ans à escrire sa vie (car ils sçauent que cela ne se peut faire sans descourir la honte de la leur) mais plustost de la supprimer du tout, tant ils ont de despit d'en entendre dire du bien, & attribueroient s'ils pouuoient a quelqu'autre les loüanges qui luy appartiennent, auxquels ie sçay bien que ce petit labeur fera en butte pour l'eplucher & reprendre, car leur naturel boüillant & mutin n'est porté qu'à la contradiction, & ne font estat que de ces petits discours de ceruelles euentées desquels ils broüillent les presses des Imprimeries afin de broüiller les affaires du Roy & de leur Patrie, diuiser les Princes & Seigneurs, & r'allumer les feux en ce Royaume, sçachans qu'ils n'ont aucun lustre sinon parmy les flames de la sedition au milieu de laquelle les gens de peu s'en font tousiours à croire. Ce n'est pas à ces gens là que ie desire complaire, car ie desdaigne & mesprise les mauuais François.

Je ne m'arresteray à des grandes descriptions d'affietes des armées és batailles, ny de leurs formes, si elles sont ou en Croissant, ou en Triangle, ou en Bataillons.

* Qui furent appel-
lez Phalanges.

* carrez inuentez par Philippes Roy de Macedoine, aussi le plus souuent il a affronté l'ennemy n'ayant pas dequoy en faire vn seul, (car ces Bataillons estoient de huit mil hommes) comme aux iournées d'Arques &

de Fontaine-Françoise où il combatit vn contre vingts; Il me suffira de vous dire que Henry le Grand estoit chef de ces petites troupes, qu'il les menoit, qu'il estoit le premier à la charge, & le dernier à la retraicte. I'essayeray toutesfois de les représenter en sorte que les gens de bien s'en contenteront (comme i'espère :) Je ne m'arresterauy aussi aux discours entiers des Entrées, festins, dances, Balets, Mommeries, Jeux, Spectacles, Comedies, Triomphes, Iouxtes, Combats, Tournoys, & autres passe-temps ny mesme des Baptesmes, Sacres, & Conuois, pour lesquels vous serez r'enuoyez aux discours particuliers qui en ont esté faits en grand nombre, joinct que ce sont choses qui rendent plus de tesmoignage de la desmesurée vanité des hommes, qu'elles n'apportent d'erudition.

Quant aux particuliers ou communautez desquels j'auray à parler, ie seray contraint les nommer en quelques endroits afin de donner vne plus facile intelligence, & mieux exprimer ce que ie voudray dire. Car comme la vraye Philosophie est de cognoistre les effectz par les Causes, & dans les Causes; Aussi les choses se cognoissent mieux par les noms, car comme dit Platon les noms sont les Images de nos conceptions, & nos conceptions sont les Images des choses. En vn endroit i'en loüray vn, lequel en vn autre i'attaqueray de reproches selon ses deportemens, aussi seroit-ce iniustice de ne blasmer le vice ayant loüé la vertu, *foy de Gentil-homme il faut tousiours bien faire, & estre tousiours fidele*, ce dit vn iour le Roy François à ceux qui le prioient pour Veruins gendre du Marechal du Biez qui auoit rendu Boulogne aux Anglois, & comme il auoit dit autrefois au Capitaine Frau-

get qui luy presentoit ses bons seruicēs en excuse de la
lourde faute qu'il auoit faite a Fontarabie. Pour ceste
cause si quelque Prince ou Seigneur trouue en cēt œu-
re quelque traict qui le fasche ie lē prie de prendre la
peine de lire tout & non s'en raporter à d'autres, car il y a
tousiours des enuieux en campagne, principalement
ceux desquels ie viens de parler, lesquels ressemblent
aux mouches qui ne s'arrestent que sur les fistures & ci-
catrices d'vn corps, laissant les belles parties a part, & ie
m'asseure que ces Seigneurs s'adouciront eux-mesmes,
quand ils se verront nommez en quelque autre lieu ou
ils auront fait preuue de leur honneur & vertu; Car
quand ie parle d'vn qui est ennemy du Roy, ou luy fait
quelque deseruice, & à l'Estat, ie ne le flatte point &
n'en sçauois bien dire, mais quand il se presente occa-
sion en laquelle il fait bien, ie le louë comme il merite:
Encores me trouuera-il plus enclin à le nommer quand
il fera bien, que lors qu'il forlignera de son deuoir: Mais
quant à ceux qui se sont rendus opiniastrs ennemis de
cēt Estat, & de la gloire du nom François, & qui s'effor-
cent tous les iours d'en opprimer la liberté, desquels il
n'y a encores que trop grand nombre parmy nous, ie les
charge perpetuellement de blasme comme il faut, c'est
que ie suis si lourdaut que ie ne puis appeler les choses
autrement que par leurs noms, traistres, ceux qui sont
traistres; fideles, ceux qui sont fideles; Et mauuais Fran-
çois, ceux qui ne pensent qu'à leur grandeur particulie-
re à la diminution del'auctorité Royale, & au domma-
ge de l'Estat. On a dit de Charles Philbert Duc de Sa-
uoye, qu'il estoit lē plus sage Politique d'entre tous les
Princes de l'Europe, parce que durant tant de guerres
sanglantes

sanglantes entre les deux maisons de France, & de Castille auxquelles toute l'Europe contribuoit, il s'estoit si dextrement conduit en amy de l'un, & allié de l'autre, qu'il estoit bien veu de tous les deux : Mais il est du tout impossible que je me maintienne si bien en cét œuure entre les Catholiques, & les Huguenaux : Les rebelles, & les fideles; Les Politiques, & les Ligueurs; les Realistes, & les mauuais François : Aussi n'est-ce pas mon intention de jouër le personnage du Elateur quand il escherra occasion de donner quelque reproche à quelqu'un d'entr'eux, ce sera toutefois en sorte & si à propos du sujet sur lequel je seray tombé, qu'on ne pourra m'accuser avec raison d'estre seditieux ou perturbateur de la Paix. Et qu'on ne dira point de moy ce que l'on disoit de l'Empereur Iulian quand il se voulut rendre arbitre entre les Chrestiens & les Payens, à sçauoir qu'il estoit tousiours plus enclin à l'aduantage des Payens: Car je m'efforçeray de garder l'equité & ne point desrober l'honneur de quelqu'un pour le transporter à vn autre. Il y a tant de peine à contenter tout le monde, que je citeray les Historiographes en affaires ou je desireray de produire d'autres tesmoins que moy, & à fin qu'on ne crie au larron contre moy, comme fait vn certain de ce temps lequel se plaint quand quelqu'un prend quelque traiçt qu'il a rapporté, & non inuenté, car il est aussi grand larron que les autres, aussi l'on voit qu'en quelques discours il n'a fait que transcrire les deux du Bellay Seigneurs dignes de nom, & de reputation, sans alleguer ni l'un ni l'autre, ains des Grecs & Latins pour enfeuciler l'honneur des Nostres, Plutarque qui accusoit Herodote de malignité n'estoit pas moins malin que luy, car

il supprime les noms de ceux desquels il a appris l'Histoire de Rome, & n'allegue que des Auteurs Grecs; en quoy toutesfois il est plus excusable, parce que ce qu'il en fait est pour tousiours honorer sa Nation, & cestuy-cy ne parle non plus des nostres que s'il estoit le premier François qui eust escrit capablement. I'allegueray donc nos Historiographes aux occurrences, spécialement M. du Tillet comme le plus certain en l'Histoire de France, mais non pas en l'Histoire de Nauarre en laquelle il n'est pas si bien instruiët. Et quant à ce que je diray sans alleguer des Auteurs (car personne n'a encores escrit l'Histoire entiere de nostre Roy) vous pouuez vous assurer ou que je l'ay veu & entendu, ou que je l'ay appris de gens capables qui y ont esté presens & me l'ont eux-mesmes rapporté pour l'auoir veu, & entendu: Car je ne desire pas vous conter des fornottes, & bagatelles, ni employer des grands discours & narrations en choses legeres & de peu d'edification. A Dieu.



DECADE



DECADE DV ROY
HENRY LE GRAND.
LIVRE PREMIER.

SOMMAIRE.

Les descentes & extractions du Roy Henry le Grand, de plusieurs Maisons Royales : La representation sommaire des Estats de Milan, & de Gennes : L'histoire abregée de Nauarre : Les grandeurs des deux Couronnes de France & de Nauarre : L'Etat de la France depuis le traité de Cambray 1559. iusques à ce que audit Seigneur soit escheü par la mort de son pere, la dignité de premier Prince du Sang Royal de France; Sa naissance, enfance, & education iusques à l'âge de neuf ans, & à l'an de Grace, 1563.

E N'EST pas peu de chose d'estre Grand par extraction de plusieurs Maisons Royales, & pour posseder beaucoup de grandes terres & Seigneuries; mais on peut dire, à iuste tiltre, qu'un Prince est paruenü au plus haut degré de grandeur, quand il adiouste à la noblesse d'un Sang illustre, & à l'estenduë de grands pays subiects à ses loix, les vertus heroïques les hauts faits d'armes, & toutes les perfections desirées pour acquerir parfaitement ce tiltre. * Ce n'est donc pas sans raison que la

* Cui gen-
nus a pio-

A

uis in-
gens cla-
rumque
paterna
Nomen
erat vir-
tutis, Et
ipfe aceri-
mus armis.

France, les nations eſtrangeres, & iuſques aux ennemis de la Françoisé, ont donné au Roy de France & de Nauarre HENRY IIII. du nom, duquel i'entens parler, le tiltre de GRAND, puisque toutes les cauſes de grandeur, qui ſe peuuent remarquer, ont tendu vers luy, comme au Centre de leur perfection, ainſi que ie feray voir par le diſcours de ſa vie. Et d'autant que la grandeur de l'extraction Royale, eſt neceſſairement attachée à la nature & à la naiſſance, & que les glorieux faits & vertus des Princes, ſont accidens qui n'ont eſtre que par eux, ie commenceray à monſtrer ſa grandeur par le ſang illuſtre de tant de Maisons Royales deſquelles il eſt deſcendu; Comme de celle de France qui a tiré l'Empire, d'Orient en Occident: de celle de Nauarre qui s'eſt acquis l'Empire des Eſpagnes, de celle de Luxembourg qui a regi l'Empire d'Occident; Aufquelles j'adiouray les deſcendans de Galeas premier Duc de Milan, avec la ſuitte des Ducs & Gouverneurs de Gennes qui en depend, à fin, en monſtrant ſa grandeur, de faire veoir quant & quant les droits de France en ces Duchez, laiſſant à part les Royaumes de Naples & de Sicille, ſouuerainetez de Flandres, & de Sauoye, & autres grands tiltres qui luy appartiennent par des droictz trop cognus, & le narré deſquels appartient pluſtoſt à vne hiſtoire generale, qu'au ſimple diſcours d'vne vie particuliere: Mais les grandeurs des Royaumes de France & de Nauarre, eſtant choſes que ie ne puis obmettre pour la grandeur de noſtre Roy, i'en diray vn mot en ſuitte des deſcentes qui enſuiuent, lesquelles ie commenceray par la Maiſon de France en la branche de Bourbon, de laquelle il eſt deſcendu, comme il s'enſuit.

* Du Tiltre en S.
Louys.

ROBERT Comte de Clermont en Beauuoifis quatrieſme* (quoy que pluſieurs diſent vulgairement troiſieſ-

me) fils du Roy sainct Loys IX. du nom, Espoufa Beatrix fille vniue de Iean de Bourgongne, & d'Agnes de Bourbon qui estoit fille d'Archambault le ieune, fils d'Archambault le Grand, Sire & Baron de Bourbon, laquelle Beatrix estoit Princesse du Sang Royal de France de par son Pere, & Dame & Baronne de Bourbon de par ladite Agnes sa mere defaillans les maïles d'Archambault.

Desdits Robert & Beatrix est issu Loys Comte de Clermont qui fut le premier Duc de Bourbon en Duché, par l'eschange faiçt entre le Roy Charles III. & ledit Loys, * Du Til-
let au
traicté de
la Branche
de Cler-
mont. d'icelle Baronnie au Comté de Clermont qu'iceluy Charles voulut reunir à sa Couronne *: Lequel Loys eut de Marie sœur du Comte de Hainau, Pierre, Jacques, & Philip-
pes.

Mais la Ligne masculine de Pierre ayant failly en Pierre II. qui auoit succedé à son frere Iean I. mort sans enfans, les descendans de Jacques entrerent en ce Duché ainsi qu'il s'ensuit.

Jacques deuxiesme fils dudit Loys, & Comte de Charo-Vendosme
en la Mai-
son de
Bourbon.lois, de la Marche, & de Pontiu, Connestable de France, espoufa Ieanne fille du Comte de Sainct Paul, de laquelle il eut Iean Comte de la Marche, qui espoufa Catherine Comtesse de Vendosme, & par elle feit entrer la Comté de Vendosme en la Maison de Bourbon; Et de ce mariage est issu Loys Comte de Vendosme, Grand-Maistre de France & Gouverneur de Sully, qui espoufa Ieanne de la Val, de laquelle il eut Iean Côte de Vendosme, lequel espoufa Ieanne Dame de Beaujeu fille du Seigneur de Pressigny, & eut d'elle François Comte de Védosme bif ayeul de nostre Roy, lequel espoufa Marie de Luxembourg Comtesse de S. Paul, par laquelle iceluy nostre Prince est issu de la Maison Imperiale de Luxembourg.

L'edits François Comte de Vendosme & Marie de Luxembourg eurent Charles, qui fut premier Duc de Vendomois, lequel eut de François fille du Duc d'Alençon, sept enfans masles, à sçauoir Loys qui mourut ieune, Anthoine, François, Loys Charles, Iean, & Loys Prince de Condé.

Anthoine, deuxiesme fils, espousa Ieanne d'Albret, Royne de Nauarre, fille de Henry, duquel mariage est issu nostre Prince, HENRY, Roy de France, defaillans en Henry III. les masles de la branche de Valois: Et de Nauarre de par sa mere, Grand, Victorieux, & Triomphant, duquel nous escriuons la vie.

Il est pareillement issu de par sa mere du Sang Royal de France en la branche des Valois à commencer par le Roy Charles V. comme il ensuit.

Le Roy de France Charles V. furnommé le Sage, eut deux fils, Charles, qui fut Roy de France VI. du nom, & Loys Duc d'Orleans, qui fut assassiné en la ville de Paris par la faction de Bourgogne, lequel Loys espousa Valentine fille de Galeas Duc de Milan, de laquelle il eut trois fils, Charles Duc d'Orleans qui fut pere du Roy Loys XI I. Philippes Comte de Vertus à cause de ladite Valentine sa mere, & Iean Comte d'Angoulesme, ayeul du Roy François I. lequel Iean espousa Marguerite fille d'Alain V. Vicomte de Rohan, & Prince de Lyon, & de laquelle il eut Loys qui mourut ieune, & Charles Comte d'Angoulesme, qui espousa Loyse fille de Philbert Duc de Sauoye, duquel mariage sont issus le Roy François premier, & Marguerite, qui fut la deuxiesme femme de Charles dernier Duc d'Alençon, & puis femme de Henry d'Albret Roy de Nauarre I I. du nom: Desquels Henry & Marguerite de France est issuë, Ieanne Royne de Nauarre, mere de

*Du Tillet
rapporte le
Traicté de
ce Maria-
en son in-
uentaire de
la Branche
d'Orleans
en Charles
V.*

L I V R E P R E M I E R.

nostre Roy Henry le grand , lequel partant estoit du sang Royal de France , de par sa mere , aussi bien que de par son pere.

Quant à la descente, qui monstre que le Duché de Mi-^{Duché de} lan appartient à nos Roys de droit legitime, elle est renduë ^{Milan.} facile par la susdite, en laquelle i'ay remarqué que Loys, premier du nom, Duc d'Orleans, auoit espousé Valentine fille de Iean Galeas Duc de milan, par le droict de laquelle ledit Duché est deuolu à la maison de France, comme il apert par la descente qui ensuit.

Iean Galeas qui n'estoit que Vicomte de milan, & en faueur duquel l'Empereur Venceslas erigea sa Vicomté en Duché l'an 1398. eut trois enfans, Iean-Marie, Philippes, & Valentine. Iean-Marie mourut sans enfans, Philippes n'en eut aucuns, fors vne bastarde qui fut mariee à François Sforce : tellement que les descendans de ladite Valentine demurerent legitimes, & naturels Seigneurs de ladicte Duché.

Or ses descendans furent Charles son fils & du dict Loys Duc d'Orleans, lequel estant prisonnier en Angleterre pour la querelle de France, ne peût apprehender ny quereller la Duché, Mais son fils le Roy Loys XII. se meit en possession d'icelle & la laissa avec tous ses Estats au Roy François premier & autres ses successeurs Roys de France, lesquels à l'aide de l'Empereur Maximilian I. furent exclus d'icelle Duché pour en inuestir Loys Sforce fils puisné de ceste bastarde, au preiudice mesmes du fils du frere aîné de ce Loys Sforce, duquel ledit Loys estoit tuteur, esperant l'Empereur qu'il en chasseroit bien, puis apres ces bastards & iniustes possesseurs, comme il est aduenu. Toutefois nos Roys en ont tousiours conser-

6 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
ué le tiltre singulierement & avec plus de soin és trai-
ctez & renouvellemens d'alliances avec les Suiffes , tant
parce qu'ils font proches du Milanois , que parce qu'aucuns
Cantons ont des traictez avec le Roy Catholique pour le
fait dudit Duché.

*Duché de
Genes.*

Quant à la Duché de Genes voicy comment de toute
ancienneté, & nouvellement elle a appartenu, & appartient
aux Rois de France.

Chacun ſçait que Charles le Grand, auparauant que de
ſe declarer Empereur en la ville de Rome, & ſe faire cou-
ronner par le Pape Leon I I I. auoit ſubjugué, le Roy Di-
dier & le Royaume de Lombardie, lequel ce faiſant il ac-
quiſt à la Couronne de France, & par conſequent la Seigneu-
rie de Milan l'vn des principaux membres de ce Royaume,
& par meſme moyen la ville de Genes qui eſtoit des deſ-
pendences de Milan, & en a eſté de tout temps, comme les
Ducs de Milan ont touſiours pretendu; Et de faiſt l'Eueſché
de Genes à touſiours eſté ſubjecte à l'Archeueſché de
Milan, iuſques à ce que le Pape Innocent II. l'ait erigee en
Archeueſché en faueur de Sirus Eueſque l'an 1133. A la iu-
riſdiction de laquelle Archeueſché nouvelle, il ſoumit
trois Eueſchez, à ſçauoir l'Isle de Corciſe ou Corſe avec l'E-
ueſché de Bobienſe, Brumacenſe, & Nolenſe.

Ie ſçay bien qu'on me dira que ie recherche de bien
loing les droictz de France ſur Milan & Genes. Mais outre
ce que nous en auons de plus modernes, ie diſ qu'il ne peut
eſtre eſtimé meilleur droict que celuy qui a eſté acquis ſur
les barbares & infideles, comme eſtoient les Roys Lom-
bards, ſpecialement Didier ennemy iuré du ſainct Siege,
qui auoit vſurpé ceſte ville de Genes ſur l'Empire Ro-
main, a qui elle appartenoit, d'autant qu'ayant eſté de-

L I V R E P R E M I E R.

struite par Mago Cartaginois, elle auoit esté durant le Consulat de Cneius Seruilius Cepio, & Cneius Seruilius Geminus rebastie par Lucrece gouverneur de la Ligurie, & auquel son gouvernement auoit esté prolongé à ceste fin. *

* Euius
lib. 10. 2.
bell. pun.

Pour reuenir donc à Charles le Grand; qui auoit acquis ce Royaume de Lombardie à la Couronne de France, auparauant qu'il se declarast Empereur: Les croniques de Gennes nous apprennent que, ayant subiugué la Lombardie, il establit gouverneur de la ville de Gennes, & de toute la Ligurie, le Comte Ademar son parent qui adiousta à ceste Seigneurie l'isle de Corse qu'il conquist sur les Mores, & laquelle isle a tousiours esté gardee par les Geneuois, lesquels apres la mort d'Ademar ont esté commandez & gouvernez par les enfans & rieres-fils de Charles paisiblement l'espace de plus de cent ans continuellement; Mais comme les choses humaines sont alterees par la fuitte des ans, les Geneuois deuenus riches & puissans, & leurs Princes & Seigneurs, nonchalans, se sont par succession de temps affranchis de la Monarchie, & gouvernez comme par Estat Populaire, parmy lequel aucunes grandes familles croissant en richesse & auctorité, & d'ailleurs les Geneuois considerant que l'estenduë de leur Seigneurie meritoit bien vn Chef, ils changerent leur Estat Populaire en Estat Aristocratique, le voulant conformer à la façon de celuy de Venise. Pource ils esleurent & créerent vn Duc l'an 1327. qui fut Dominique Fregose, lequel eut plusieurs successeurs: Mais afin que ce nom de Duc ne leur feit entreprendre quelque chose contre l'Estat, & aspirer à la Monar-

A iiij

8 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,

chie , ils eurent ceste prudence de les nommer autrement que Ducs apres ce Fregose. Car ils nommerent son successeur Prefect, ou Preuost de la mer, ce qu'ils auoient appris de leur Seigneur Charles le Grand lequel appelloit ainsi ses Amiraux, comme a remarqué Heginard son Chancelier, appellant Rutland son Amiral en Angleterre, Preuost du riuage de mer Angloise ; * Aux autres ils donnerent le nom d'Empereur de la mer, qui fut lors que la Maison d'Orie entra au gouuernement, & durant leurs grandes guerres contre les Venitiens, en despit desquels ils donnoient à leurs Ducs le tiltre d'Empereurs de la mer, comme ils feirent à Paganus leur Duc de ceste Maison d'Oria, Mais ils eurent plus de courage que de force, car Pierre d'Ore leur Duc estant allé assaillir les Venitiens iusques en leur port, il fut deffet & tué par eux. De maniere que les Geneuois voyant leurs affaires se mal porter recogneurent bonne foy, & retournerent aux Roys de France leurs naturels Seigneurs, enuoyant leurs Ambassadeurs vers le Roy Charles VI. pour luy faire toute submission d'obeissance, lesquels il receut en sa protection & sauuegarde, & leur donna pour Gouverneur le Marechal Boufficault, qui les gouerna paisiblement quelque temps : Mais apres sa mort la populace inconstante ne pouuant demeurer en vn estat, esmeut quelques partialitez desquelles Philippes Duc de Milan II. fils de Galeas fit si bien son profit, qu'il les tint comme ses naturels subiects, ainsi qu'il pretendoit, sous sa puissance l'espace de quatorze ans, ayant vn Dictateur en la ville de Gennes qui leur commandoit au nom d'iceluy Duc, combien qu'ils eussent vn Preuost de Nauires nommé Basile sous lequel ils feirent des grands exploits, iusques à prendre en bataille deux puissans Roys à sçauoir Iean

*Præfe.
Cum lit-
toris Bri-
tannici.*

de Nauarre , & Alfonse d'Aragon , lesquels ayans esté royalement traitéz par le Duc Philippes de Milan , & renuoyez sans rançon , les Geneuois prirent cela à grande iniure & mespris , se reuolterent contre iceluy Duc , & tuerent obicin Alzate son Dictateur , Ces deux grandes familles des Adornes & Fregoses leur faisant secoieter ce ioug pour les tirer insensiblement soubs leur domination , comme ils feirent l'vn apres l'autre , Thomas Fregose , & apres luy , Raphael Adorne , ayans esté faits Ducs : Mais le gouuernement , & l'auctorité estant en leurs mains , les Geneuois voyans la prosperité du Roy de France Charles V I I I. en Italie , & craignans qu'il ne se ressentist de leurs rebellions passées , le supplierent de les recevoir en sa protection , ce qu'il fit. Mais il ne fut pas plustost retourné deça les monts , qu'ils oublièrent tout deuoir , & les Adornes & Fregoses recommencerent leur tyrannie avec telle violence que le peuple s'arma contre les Nobles , & remit l'Estat Populaire soubs l'auctorité de huit Tribuns qu'ils créèrent , & ordonnerent que les Nobles ne pourroient plus auoir que la troisieme partie des offices , le Peuple roturier , les deux autres tiers ; Les Nobles indignez de cét affront eurent recours au Roy de France Loys X I I. auquel , comme a leur souuerain , legitime , & naturel Seigneur , ils iurerent fidelité. Au moyen de quoy le Roy enuoya pour Gouverneur , & Capitaine du Chastel de Gennes le sieur de Rauastin , qui gouerna ce Peuple quelque temps le mieux qu'il peut supprimant petit à petit ces Tribuns : Mais ceste beste eschappée de populace incapable de deuoir , & d'honneur , retourna plus furieusement que deuant à ses

10 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
rebellions, & insolences, iusques-là qu'ils chasserent le
sieur de Rauastin Lieutenant du Roy, tuerent plusieurs
Nobles, & feirent vne ordonnance, par laquelle ils arre-
sterent que nul ne pourroit de là en auant estre esleu Duc
de Gennes qu'il ne fust de race & condition roturiere, &
pour la mettre en pratique, esleurent Duc vn teinturier
nommé Paul de Nove: Mais sa Seigneurie ne dura guer-
res; Car le Roy Loys XI I. les alla assieger, & les ayant
remis en son obeissance, feit decapiter Demettré Iusti-
nian, avec ce nouveau Duc Paul de Nove, * puis con-
demna les Geneuois en trois cens mil ducats, tant pour
l'amende, que pour les frais de la guerre, & à entretenir
trois Galeres à rames sous son obeissance: supprima les
monnoies dont ils vsoient, en feit forger de nouvelles à son
coing, & leur feit deffenses d'en battre sous autre coing,
pardonnant aux Bourgeois & Citadins lesquels s'excuse-
soient sur la lie du Peuple qui auoit esmeu ceste sedi-
tion & contraint les plus apparens de se ioindre à leur
faction.

* Gui-
chardin
liu. 7. ce
fut l'an
1506.

Il sembloit que le Roy fust bien estably en ce
Duché ayant ainsi chastié ceste Populace rebelle, &
toutesfois, si tost qu'il eut licencié son armée, les
Adornes, & Fregoses recommencerent leurs partia-
litez, disputans, comme l'on dit, de la chappe à
l'Euésque: Car ils contestoient opiniastrément l'vn
contre l'autre, le tiltre de Duc qui appartenoit au
Roy seul, comme ils sçauoient. Mais Octauian Fre-
gose estant venu au dessus des Adornes, & se sentant foi-
ble pour conseruer sa nouvelle vsurpation avec le tiltre de
Duc contre le Roy François premier, successeur de Loys,
quitta volontairement le nom & tiltre de Duc, par l'en-

tremise du Duc Charles de Bourbon , & se contenta du nom de Gouverneur de Gennes pour le Roy , receuant le Sieur de Forges Bourbonnois que le Roy y enuoya pour Capitaine du Chastelet , & demeura le Roy François Duc paisible l'espace de treze à quatorze ans, prenant en toutes ses lettres patentes, le tiltre de Duc de Gennes, comme il se voit es lettres de ce temps-là. Mais l'an 1528. André d'Ore Admiral pour le Roy au Duché , disgratié de sa Majesté , aussi bien que le Duc de Bourbon , au grand dommage des affaires de la France, se rebella & changea de rechef l'Estat de Gennes , de Duché Monarchique , en Aristocratique , & oncques depuis les François n'y sont entrez. Ce qui ne fut fait neantmoins sans violer par les Geneuois tout droict diuin & humain , se rebellant contre leur naturel Seigneur , foulans aux pieds l'alliance & fraternité d'entr'eux & les François , leurs compagnons d'armes avec tant d'amitié & bonne intelligence autrefois , qu'ils se sont fait faire place iusques en Egypte , obtenu tant de victoires contre les infideles , & ailleurs en Europe à l'honneur commun des deux Peuples. Et aussi contre la foy de leur serment porté par l'Ordonnance du Roy Loys XII. sur le pardon general qu'il leur octroya , par laquelle il fut arresté de leur consentement que sur peine de la vie on ne crierait plus par la ville ces mots odieux de faction, *Adorne, Fregose, ou, Populo*. Et ne prendroient alliance ni protection d'autres que du Roy, ou de ses alliez par son congé & permission. Aussi ont ils esté punis de ceste rebellion , & violement de serment , estans maintenant sous les mains d'un Maistre qui les sçait bien tenir sous la discipline sans se constituer en fraiz , ne les chastiant que de leurs verges

12 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
propres , & les assubjetissant à leurs despens , enquoy il
est certainement louïable de si bien conseruer ses acquisi-
tions.

De ce petit discours vous voyez, S I R E, si i'ay raison de
donner au Roy vostre pere le tiltre de Duc de Gennes, aussi
bien que de Milan, soit comme Roy de France, soit com-
me Duc de Milan, & par l'antique possession, & par la mo-
derne: Dieu face la grace à ces bons Seigneurs tant admirez
pour leur vaillance joincte avec la Françoisse, de se réco-
noistre comme quelquesfois, & souuent ont faict leurs
predecesseurs, retournant à leurs bons Ducs les Roys de
France leurs naturels Seigneurs, & vous en fassent gouster
les fruiets par la reünion de ces deux belliqueuses nations
en leur premiere intelligence & amitié, & ie m'asseure
qu'ils confesseront qu'il y a plus d'honneur & de profit en
l'alliance des François, que de nulle autre nation.

Quant à l'extraction de nostre Prince, du Sang Royal
de Nauarre & autres Royaumes & Principautez adjacentes
& annexes, lesquelles en ont esté distraictes contre la loy
generale des Royaumes, qui ne permet la diuision d'iceux,
& distraction des Seigneuries de leur Domaine, Il sera faci-
le de la verifier par la descente qui ensuit, laquelle ie
commenceray par Sanche le Grand seulement, d'autant
que i'ay à en parler, & que depuis les Maisons particulieres
ont faict branches en la tige de Nauarre, comme les Mai-
sons de Champagne de France, d'Eureux, de Foix, & d'Al-
bret de laquelle estoit Henry le Grand en ce Royaume,
suppliant vostre Majesté, S I R E, de ne se point ennuyer
si i'articule ceste descente vn peu plus au long que les
precedentes, c'est à fin d'esclarcir les droicts de ceste vo-
stre Couronne, & faire veoir les vsurpations faictes sur

& faire veoir les vsurpations faiçtes sur icelle, ie ne diray pourtant rien qui ne soit necessaire pour la grandeur de Nauarre & par consequent du Roy vostre pere.

Donc Sanche le Grand I V. du nom Roy de Nauarre, Comte de Castille, & d'Aragon qui se donna le tiltre d'Empereur des Espagnes, eut de Nugna Comtesse de Castille plusieurs fils dont l'ainé Garcia Sanches dit de Nagera VI. du nom (lequel institua en Nauarre l'Ordre de Cheualerie du Lys,) espoula Estiennette Françoisse de nation de la Maison de Foix, de laquelle il eut entre-autres enfans, Sanche son fils aîné qui luy succeda au Royaume, fut le V. du nom & surnomme Garcia. Ledit Sanche le Grand (comme ie diray tantost quand ie parleray des grandeurs de Nauarre) ayant voulu partager en Royaumes quatre fils qu'il auoit, au demembrement de son Empire, laissa le Royaume de Nauarre à son fils aîné Garcia VI. Et en faueur de son deuxiesme fils Fernand, erigea le Comté de Castille en Royaume, duquel il le fit Roy : Donna à Dom Gonçalo son troisieme fils, les Royaumes anciens de Sobrarve, & Ribagorça: Et en faueur de Ramir son fils bastart qu'il auoit eu de Caia Damed'Ayuas, sa concubine (quoy que les histoires d'Aragon, l'estiment legitime) il erigea aussi en Royaume le Comté d'Aragon, duquel il le fit Roy. De façon que ce Roy Garcia de Nauarre, demeurant enclaué entre deux nouueaux Roys, celui de Castille, & celui d'Aragon, eut à se deffendre des vsurpations de tous les deux : puis il mourut laissant encore viuans seldits deux freres à sçauoir Fernand de Castille, & Ramir d'Aragon, Et apres son deceds le Castillan opprima de forte son nepueu Sanche Garcia cinquiesme du nom fils & successeur d'iceluy Roy de Nauarre, qu'il fut contrainct

*Ordre de
Cheuale-
rie du Lys
en Nauar-
re.*

d'implorer le secours de son autre oncle Ramir Roy d'Aragon, qui le luy vendit bien, comme vous verrez. Et d'auantage ce pauvre Roy de Nauarre fut tant affligé, qu'outre les guerres que son oncle de Castille luy faisoit, il auoit encore sur les bras son frere Raymond reuolté contre luy, se voulant faire Roy de Nauarre à l'ayde des Mores qu'il auoit appelez contre son frere, ausquels iceluy Sancho-Garcia donnant bataille pres de Penalen, il fut deffait & tué: mais ce frere rebelle ne la fit pas longue apres, car il mourut en Sarragosse lors encores possedée par les Mores. Cependant Ramir premier Roy d'Aragon deceda, laissant son successeur au Royaume d'Aragon son fils Sanches Ramir. Et quant à Sancho Garcia Roy de Nauarre tué en bataille, il laissa deux fils fort petits à sçauoir Ramir Sanches, & Garcia, & pource Sanches Ramir Roy d'Aragon leur oncle, (c'est à dire tenant le germain sur eux) ayant plusieurs partisans en Nauarre, se fit appeler par les Seigneurs & Estats du Royaume de Nauarre pour gouverner iceluy Royaume durant la minorité du Roy; Ce qu'il fit en telle sorte que luy & les siens se porterent Roys de Nauarre l'espace de cinquante & huit ans (voilà le secours d'Aragon) Car ayant tenu en perpetuelle tutelle le Roy Sanches Ramir, il n'y eut que le fils d'iceluy Ramir qui fut Roy de Nauarre remettant la droicte ligne au Royaume. Or ce roy d'Aragon Sanches Ramir ainsi fait Roy de Nauarre par ses partisans & VI. du nom, eut de Felicie fille du Comte d'Urgel, entre autres enfans, Pierre son fils aîné qui fut Roy de Nauarre apres luy, & seul de ce nom, duquel Royaume il fut vsurpateur aussi bien que son pere, par le deceds duquel il fut aussi Roy d'Aragon & estoit Roy des anciens Royaumes de Sobrarne, & Ribagorça auparauant ledit deceds. Ce fut ledit

Pierre qui gaigna cete grande bataille aux champs dictz Alcoras, contre les Mores & les Castellans qui leur aydoient sous la conduite du Comte Garcia de Cabra, & Dom Gonzales, venans au secours de la ville d'Heuesca assiegée sur les Mores par iceluy Roy Pierre qui en tua trente mil sur la place, à la grande honte du Roy de Castille Alfonso. Et de cete grande victoire, à cause de quatre Princes Mores qui se trouuerent entre les morts, & vne vision de S. Georges que les Aragonois dirent auoir veu lors de la bataille combattre pour eux avec vne Croix, prirent origine les armes d'Aragon de la Croix de Gueules en Champ d'Argent, quatre testès * Mores aux quatre carrez de l'Escu : Les armes precedentes estans d'Or à quatre Pals de Gueules.

A ce Pierre decedé sans enfans succeda aux Royaumes de Nauarre, d'Aragon, Sobrarve, & Ribargorça son frere Alfonso surnommé le bataillant, aussi vsurpateur de Nauarre, & lequel par le moyen de sa femme Vrraca fut aussi Roy de Castille, Leon, Oueido, & Toleda, de sorte que toutes les Espagnes se reurent en vne Monarchie comme elles auoient esté du regne de Sanche le Grand & de ses predecesseurs Roys de Nauarre ; mais ce ne fut que comme vn esclat : car aussi tost ces Royaumes retournerent en plusieurs mains, Alfonso ayant r'enuoyé sa femme en Castille, pour son impudicité : Et luy decedant sans enfans, son frere Alfonso qui estoit Moine il y auoit quarante ans, fut Roy d'Aragon, & le Royaume de Nauarre reuint à sa droicte Ligne, comme ie diray mais que i'aye dict que ce fut ce Roy Alfonso le bataillant, qui print sur les Mores, à l'ayde du Comte de Poictiers & autres François, ceste grande ville de Saragosse qu'il fit capitale de ses Royaumes l'an 1118. au mois de Septembre, & ce faict institua l'Ordre des Che-

*Aucuns
blason-
neurs don-
nent au
Royaume
de Sardai-
gne les ar-
mes au
Champ
d'or à
vne Croix
de Gueu-
les accom-
pagnée de
quatre tes-
tes de
Mere de
s. ble, leur
ortil
d'Argent.*

ordre de
Chevalerie de S.
Sauueur
d'Ara-
gon.

16 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND

ualiers de Sainct Sauueur, auxquels il assigna rentes & reuenus pour courir sus aux infideles qui occupoient encore des terres és Espagnes.

Le vousay dit que par la mort d'Alfonce le bataillant, le Royaume de Nauarre reuint à la droicte ligne du Roy Sanche le Grand; voicy comment. Sancho Garcia petit fils d'iceluy Sanche le Grand, n'ayant laissé que deux petits enfans, comme i'ay dict, à sçauoir Ramir Sanches, & Garcia, & le Royaume de Nauarre ayant esté vsurpé par le Roy d'Aragon leur cousin, & par ses enfans apres luy qui auoyent tenu en tutelle perpetuelle ce Ramir Sanches, iceluy Ramir durant sa tutelle auoit espousé Aluira fille de Cid Rui's Dias, de laquelle il eut vn fils nommé Garcia Ramires lequel apres la mort d'Alfonce le bataillant, sans enfans, fut Roy de Nauarre en tiltre & par effect VII. du nom: ledit moine frere d'Alfonce fut Roy d'Aragon, & ainsi ces deux Royaumes de Nauarre & d'Aragon, ayans esté ré-vnis, l'espace de 58. ans, furent de-rechef des-vnis, la droicte Ligne r'entrant au Royaume de Nauarre.

A Garcia Ramires succeda au Royaume de Nauarre, son fils Sanche VII du nom, surnommé le Sage, & Vaillant, contre lequel le Castillan, & l'Aragonois conspirerent, partageans entr'eux le fief dominant (c'est à dire le Royaume de Nauarre) en assemblée tenuë à Tudilen; Mais Dieu fortifia ce Roy d'une si sage conduite qu'ils se trouuerent loin de leur compte pour ce coup.

Sanche VII. eut de Sancha infante de Castille fille d'Alfonce le Grand, vn fils appellé Sanche qui fut Roy de Nauarre apres son Pere, VIII. du Nom, surnommé le Fort, & l'Enfermé, lequel auoit vne sœur appelée Blanche qui fut ma-

fut mariée à Tiebaut Comte de Châpaigne, & de Brie. Sâche VIII. deceda sans enfans, & Blanche sa sœur estoit decedee de son viuant, mais elle auoit laissé d'elle & du Comte Thiebault, vn fils nommé Thiebault lequel succeda à son Oncle le Roy Sanche VIII. au Royaume de Nauarre, lequel ce faisant tomba en la Maison de Champagne, & par ceste Blanche la succession feminine fut introduitte en Nauarre (combien qu'elle ne regnast point) apres que le Royaume eut esté gouverné l'espace de 518. ans par la Ligne masculine depuis Garcia Ximenes que l'on met le premier au Catalogue des Roys de Nauarre.

Maison de Champagne, & au Royaume de Nauarre.

Introduction des familles en femelles en la Couronne de Nauarre.

Thiebaut premier du nom Roy de Nauarre, & Comte de Champagne & Brie, eut de Marguerite de la Maison de Foix Thibault, & Henry, Thibault succeda à son Pere au Royaume, & fut le II. du nom. Mais estant decedé sans enfans, son frere Henry luy succeda, fut le I. du nom & surnommé le Gros, fut Pair de France, & Espousa Ieanne fille de Robert Comte d'Artois Frere du Roy Sainct Loys, de laquelle il eut vn fils nommé Thiebault que sa nourrice ou son Gouverneur laissa tomber d'vne fenestre embas par mesgarde, & le tua en la Ville d'Estelle, il eust aussi vne fille nommée Ieanne laquelle il fit de son viuant receuoir Royne de Nauarre (ainsi que disent les Autheurs Espagnols) n'estant lors âgée que de deux ans & sept mois, & par le deceds de son Pere Henry qui fut tost apres, elle demeura Royne en l'âge de trois ans entre les mains des Estats de Nauarre: & par elle finit la ligne Masculine des Comtes de Champagne en Nauarre, n'y ayant duré que quarante ans. La mere de ceste Royne Ieanne Princeesse Françoisse, comme l'ay dict, voyant la querelle émeuë en Nauarre pour l'education de sa fille, se desroba de nuict, & l'emmena en France, la

B

mettant en la protection du Roy Philippes III. son cousin germain qui enuoya en Nauarre vn vice Roy François appellé Eustache de Belle-Marche, ou (selon aucuns) de Beumar : ou , selon d'autres , Imbert de Beaumarets lequel s'y comporta dextremement & genereusement au contentement des Nauarrois qui l'auoient demandé pour rompre les factions de Castille , & d'Aragon qui estoient desia bien auant enracinées en Nauarre , & desquelles en peu de temps fourdit ceste enragée, barbare, & cruelle sedition à Pampe-lune de la Nauarrerie contre le Bourg, la Ville estant lors diuifée en trois Membres, à sçauoir la Nauarrerie, le Bourg, & le Peuplement : La Nauarrerie estoit le party contraire au vice-Roy qu'ilstenoient assiegé dans le Bourg , & ne le pouuant forcer , exercerent mille barbaries aux champs contre les enfans, familles & biens des Habitans , & Partisans du Bourg. Mais le Roy philippes le Hardy y enuoya vne puissante armée sous la charge de Charles (selon les Histoires d'Espagne) ou Robert (selon les Histoires de France) Comte d'Artois , qui deffit & chassa les Castillans , fit vn estrange carnage en la nauarrerie, parmy laquelle fureur le feu y fut mis qui la brusla toute, & vne bonne partie de la Chambre des Comptes avec plusieurs bons tiltres des droicts du Royaume , le surplus desquels fut serré au Chasteau de Thiebes , basty par le Roy Thiebault I. où le Tresor & Archiues de la Chambre des Comptes a esté long temps , lequel Chasteau & tiltres , vous verrez cy apres bruslez par les Castillans, qui poursuiuoient par tous moyens l'vsurpation de nauarre , à fin d'oster le moyen de repeter par Iustice les choses vsurpées, ayant brulé les tiltres. Il ne se faut estonner tou-

tesfois de l'ambition de Sanche lors Roy de Castille contre nauarre , puis qu'il chassa son Pere Alfonse de son Royaume : mais ce fut vne punition Diuine sur Alfonse qui auoit indignement exclus du Royaume de Castille, les enfans de Dom Ferdinand de la Cerde son frere aisné, & de blanche de France sœur dudiect Roy Philippes le Hardy, lesquels enfans de la Cerde estoient detenus prisonniers au Chasteau de Xatina par le Roy Pedro d'Aragon en faueur du Castillan avec lequel il auoit conclud vne Ligue à Campillo par le traicté de laquelle ils deuoient à communs frais conquerir , butiner , & partager également entr'eux le Royaume de Nauarre duquel ils estoient creatures , & ces deux Roys mettant toute pieté soubz le pied, le Castillan chassant son Pere du Royaume de Castille , & l'Aragonois , son frere du Royaume de Majorque , & faussant plusieurs fois la foy à Charles de France Roy de Naples , il adiousta à ses impietez cét inhumain massacre des François en Sicille appelé les Vespres Sicilienés dont les François eurent bien-tost leur reuange , car ils tuèrent ce barbare en vne ambuscade qu'il leur auoit dressée ayant cinq cens hommes d'Armes choisis , & deux mil cinq cens hommes de pied, toute l'Elite d'Aragon , & les François conduicts par ledit Messire Imbert ou Eustache de Beaumarets lors Connestable de France , n'estoient que trois cens hommes d'Armes.

Pour abreger le Roy Philippes III. donna ceste ieune *Maison de* Royne Ieanne de Nauarre à son fils Philippes qui fut Roy *France* de France apres luy , surnommé le Bel IV. du nom, lequel se *entre au* portoit Roy de Nauarre du viuant de son Pere , duquel *Royume* *de Nauarre.*

mariage nasquit l'an mil deux cens nonante, vn fils nommè Loys, & surnommè Hutin, qui fut Roy des deux Royaumes, de France, & de Nauarre, & eurent encores deux autres fils, Philippes, & Charles, qui furent apres ledit Hutin leur frere successiuement Roys d'iceux Royaumes, ie ne parle point du petit Roy Iean fils posthume de Hutin, car il ne vescu que huit iours, son oncle Philippes estoit desia en possession du Gouuernement des deux Royaumes. Mais quant à Ieanne fille dudit Hutin & de sa premiere femme Marguerite fille de Robert III. Duc de Bourgogne, elle fut mariée à Philippes Comte d'Eureux fils de Loys de France frere du Roy Philippes le Bel, & fut deboutée du Royaume de France par le droit de la Loy Salique, & du Royaume de Nauarre par le droit de bien-seance, & cours ordinaire de l'Ambition par ses deux oncles Philippes le Long, & Charles le Bel successiuement Roys. Mais estans decedez sans enfans, elle entra en iouissance de son Royaume de Nauarre, & fit entrer en iceluy la Maison d'Eureux.

*M. is n
d' Eureux
au Royau-
me de Na-
uarre.*

De Philippes Comte d'Eureux, & de ladicte Ieanne Roys de Nauarre, est issu ce Roy de Nauarre Charles II. du nom qui broüilla tant les affaires de France, durant les regnes de Iean, & de Charles V. son fils, aussi fut-il surnommè le Malin : Il eut de Ieanne fille du Roy Iean, plusieurs enfans, Charles qui Regna en Nauarre apres luy, Philippes qui mourut ieune. Pierre qui fut Comte de Mortaignen Normandie, Marie qui fut Comtesse de Denia mariée à Alfonse d'Aragon, Blanche qui mourut en l'âge de treize ans, & Ieanne Duchesse future de Bretaigne, & depuis Royne d'Angleterre ; Il eut aussi d'vne Damoiselle de la maison d'Euse, vn bastard nommè

Dom Leon ou Leonel de Nauarre, duquel sont descendus les Marquis de Cortes successiuellement Mareschaux de Nauarre. Le Comte de Mortaing eut vn fils nommé Pierre de Perarta ou Peralta qui fut Connestable de Nauarre. Ce Charles le Malin querelloit en France non seulement les Comtez de Champagne & Brie, mais quelque chose d'auantage avec le Duché de Bourgogne, de par sa Mere: Mais la Loy de reuersion des appanages à la Couronne de France, au deffaut de males, perpetuellement vstée en France, comme faisant partie de la Loy Salique, luy fit obstacle, & le debouta de toutes ses pretentions.

Huiët ans auparauant la mort de ce Charles le Malin, à sçauoir l'an 1378. ses enfans estans prisonniers en France, & luy ayant failly à l'entreprise de Logrogno, le Roy Henry de castille eut beau jeu, & ne trouua resistance en Nauarre, de sorte que la forteresse de Thiebes, où i'ay dict auoir esté transferée la chambre des comptes & deposez les tiltres & chartres de Nauarre, fut prise & bruslée avec tous lesdicts tiltres par Pedro de Manriques castillan, à fin d'obscurcir tousiours en ceste fumée les droiëts de Nauarre.

A ce Roy charles le Malin succeda son fils charles III. du nom surnommé le Noble l'an 1386. Il estoit autant courtois & gracieux, que son Pere auoit esté fascheux, aussi fut il tant aymé du Roy Iean de castille, que dés son aduenement à la couronne de Nauarre, il luy rendit les Villes & chasteaux de Tudelle, Sainët Vincent, Guardé, Estelle, Miranda, Arraga, & Viane, que ce Roy charles erigea en Principauté assignée aux aînez de Nauarre, qui furent depuis appelez Princes de Viane. ce fut aussi luy qui reünit en vn corps & scubs vn Gouvernement les trois

*Asis. de
Nauarre
appeli
Princes de
Viane.*

22 DÉCADE DV ROY HENRY LE GRAND,

Membres de la Ville de Pampelune appelez , la Nauarrerie , le Bourg , & le Peuplement qui auoient eu iufques alors chacun fon Gouverneur , fon Magistrat , & fon Iuge separément , & ce faifant fupprima les boute-feux des factions , de Nauarre , d'Aragon , & de Caftille en icelle Ville. Il Espoufa la fœur dudiét Iean Roy de Caftille fille du Roy Henry I I. nommée Leonor , de laquelle il eut plufieurs filles , à fçauoir Ieane , Marie , Blanche , Beatrix , & Ifabel , ce fut auparauant que la femme Leonor fe fust retirée d'auéc luy en Caftille : & depuis , Henry I I I. Roy de Caftille fon Nepueu fils de Iean , l'ayant renuoyée par force au Roy de Nauarre fondit mary , ils eurent en ceste derniere habitation deux fils , à fçauoir Charles qui mourut ieune , & Loys qui ne vefcut que fix mois. De maniere qu'il ne leur demeura que des filles , dont Ieane aînée fut mariee à Archambaud Comte de Foix. Mais elle mourut fans enfans du viuant de fon Pere. Marie la feconde mourut fille à Pampelune , Blanche la troiefme fut mariee à Martin Roy de Sicille fils aîné de Martin Roy d'Aragon , Beatrix Espoufa Iacques de Bourbon Comte de la Marche , & Ifabel mourut fille ; Et hors mariage ce Roy Charles le Noble eut Godefroy de Nauarre qui fut Marefchal du Royaume , & Comte de Cortes , & vne fille nommee Ieane de Nauarre , defquels bastards , enſemble des fufdiéts freres de ce Roy , faiét foy fon Testament depofé au Temple de Pampelune.

Blanche Royne de Sicille demeurée veufue par la mort de Martin fon mary ſe trouua heritiere preſumptiue du Royaume de Nauarre , ſes freres & ſes ſœurs aînées eſtans decedez ſans enfans , de façon qu'elle fut remariee à

Dom Ioan Roy d'Aragon frere du feu Roy son mary à condition que si elle mouroit la premiere y ayât enfans ou nom, ledict Dom Ioan iouyroit sa vie durant du Royaume de Nauarre, qui fut vn article totalement à la ruyne d'iceluy Royaume, car D. Ioan estant de son Chef Roy d'Aragon, & de Sicille & deuenu Roy de Nauarre du Chef de sa femme, & par ainsi se voyant puissant ne voulut pas se contenter de la simple iouissance du Royaume de Nauarre apres la mort de blanche sa femme, ains fit ce qu'il peût pour en laisser le Gouvernement à sa deuxiesme femme, & transmettre le Royaume de nauarre aux enfans de son second lit, à l'exclusion de Charles son fils aîné, & autres enfans qu'il auoit euz de ladite blanche sa premiere femme, & de fait la marâtre empoisonna meschamment iceluy Charles pour faire Roy de nauarre son fils Fernand, à quoy neantmoins elle ne peut paruenir : mais iceluy Fernand son fils eut par vsurpation puis apres ce que sa mere n'auoit peu auoir par poison: Et pour bien entendre cecy, il faut reuenir à Dom Ioan, & à Blanche sa femme Roys d'Aragon, de Sicille, & de nauarre, lesquels eurent trois enfans, Charles Prince de Viane, Blanche, & Leonor. Charles estoit âgé de 20. ans, & Doüé d'vne infinité de grandes perfections quand sa mere la Royne Blanche mourut, par la mort de laquelle le Royaume de nauarre luy estoit déuolu, Mais Dom Ioan son Pere, non content de ses Royaumes d'Aragon, & de Sicille, retint encores celuy de nauarre en vertu du susdit article de son contract de mariage, ne laissant à son fils, tresdigne d'administrer son Royaume de nauarre, sinon le tiltre de Prince de Viane, ce qui estoit fort à contre-cœur, tant à ce ieune Prince, qu'à

24 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
tous ses subjects, qui cognoissoient ses merites, & la iustice de son droict, mais le pere fait bien pis, car s'estant remarié à vne Castillane nommée Ieanne Henriques fille de Federic Admiral de Castille, contreligüé au Connestable dudict Royaume Dom Aluar de Lune, il laissoit le Gouvernement du Royaume de Nauarre à ceste deuxiesme femme quand ses affaires l'appeloient à ses autres Royaumes, ce qui estoit tellement intolerable à ce ieune Prince Charles, & à ses subjects de Nauarre que plusieurs se reuoltent avec luy, Mais n'ayant pas esté assez fort, ceste Castillane sceut bien tirer ceste espine de son pied ayant reconcilié ce ieune Prince, pour l'empoisonner, parce que, sans sa mort, son fils Fernand ne pouuoit paruenir apres la mort de Dom Ioan, non seulement au Royaume de Nauarre: Mais aussi aux Royaumes de Sicile & d'Aragon; Dont elle fut punie de Dieu, car elle mourut miserablement mangée d'un chancre, & en sa maladie, elle soupirant, disoit incessamment, ô enfant que tu m'es cher; entendant son fils Ferdinand. Les Catalans eurent cét assassinat en telle horreur, qu'ils se reuolterent contre le Roy Iean (combien qu'il se dist innocent de ce meurtre, & en fist depuis fort mauuaise chere à sa femme) le declarerent ennemy des Pays & Principauté de Catalogne & descheu d'icelle Principauté, par les Estats du Pays tenus à Barcelone, qui en enuoyerent leur decret au Pape Pie second. Mais le Roy Iean fut secouru en ceste rebellion par le Roy de France Loys onzième, qui outre le secours de deux mil cinq cens cheuaux (entre lesquels il y auoit cinq cens Lances fournies) qu'il luy enuoya sous la conduite de Gaston Comte de Foix, & Seigneur de Blaru (que

nous verrons incontinent gendre de ce Roy Ioan) luy
 presta encores trois cens mil escus d'Or au coing de Fran-
 ce , pour lequel secours d'hommes , & d'argent , il bail-
 la au Roy Loys par engagement les Comtez de Roussil-
 lon , & de Cerdagne , qui sont à vous , S I R E , iusques ^{Comtez}
 à ce qu'avez esté remboursé des frais du secours , & des ^{de Roussil-}
 trois cens mil escus d'Or , & interest d'iceux depuis l'an ^{lon &}
 1476. que les Arragonois se reuolterent proditoirement ^{Cerdagne}
 à Parpignan contre le Roy Loys. Car le delaisiement ^{engagé}
 prétendu fait par le Roy Charles VIII. n'est pas legi- ^{au Roy de}
 time ayant esté fait , partie par force , à cause des ^{France.}
 grandes esmotions qui y ont esté faites depuis la re-
 uolte de Parpignan (pour lesquelles ce Roy Charles
 estoit contrainct y auoir tousiours gens de guerre) &
 partie par la piperie d'un Cordelier sien confesseur , * ^{* Du Bel-}
 qui eut des corruptions pour seduire en confession la ^{lay au lin-}
 trop simple preud'hommie & conscience de ce Roy. Et ^{9.}
 de cecy vous deuez , S I R E , tirer exemple pour vous,
 car nous sommes en vn temps auquel on abuse plus de
 la Confession auriculaire , que l'on ne fait oncques , de
 laquelle on fait des hameçons pour attirer en l'air & en
 euidence ; les secrets des Roys , & de la glu pour enue-
 loper les natures simples , par les attraits du chant spe-
 cieux de scrupule de conscience , desquels se moquent
 par apres ces endormeurs d'Ames simples.

Or puisque Charles prince de Viane & vray Roy
 de Nauarre est empoisonné , il faut reuenir à ses deux
 sœurs.

Blanche l'aînée fut mariée par dispence du pape Euge-
 ne III. avec Henry de Castille surnommé le Froid , prin-
 ce des Asturies , l'impuissance duquel fut vertueusement

diffimulée par sa femme, jusques à ce que luy-mesme, reconnoissant son imperfection naturelle, la renuoya en Nauarre, & neantmoins nonobstant ceste impuissance il ne laissa d'estre Roy de Castille IIII. du nom, & fut ce Roy Henry qui eut vne entreueüe avec le Roy de France Loys onzième, en laquelle les François, & les Castillans se porterent tel mespris, qu'ils ne furent oncques depuis bons amis, * voila ce qu'apportent les Parlemens & entreueües des Princes. Blanche delaissée de cét impuissant, se vint rendre entre les mains de sa ieune sœur Leonor & du Comte Gaston de Foix son mary, (duquel i'ay parlé au secours enuoyé de France à Dom Iean.) lesquels garderent si bien leur sœur aisnée qu'elle ne se maria point, & mourut fille. De sorte que de tous les enfans du Roy Dom Iean, & de ladite Blanche sa premiere femme fille du Roy Charles le Noble, il ne restoit plus que ladite Leonor habille à succeder au Royaume de Nauarre (Mais plustost Royne titulaire d'iceluy, Dom Iean son Pere n'en ayant que l'vsufruit) & par elle la maison de Foix entra au Royaume de Nauarre.

* Philip-
pes de
Commi. li.
1. chap.
24.

Maison de
Foix au
Royaume
de Na-
uarre.

Leonor, & Gaston de Foix son mary eurent quatre fils, & cinq filles, Gaston; Iean, Vicomte de Narbonne; Pierre, Cardinal; & Iacques: Les filles furent Marie, Ieanne, Marguerite, Catherine, & Leonor.

Gaston de Foix aisné mourut du viuant de ses pere & mere à Libourne d'vn esclat de lance en vn tournoy lors que Charles de France, Duc de Guienne, frere du Roy Loys XI. print possession de ce Duché, lequel Gaston auoit esté marié avec Madame Magdelaine de France fille du Roy Charles V II. & sœur desdits Roy Loys, &

Charles Duc de Guienne, & laissa de ce mariage François Phœbus & Catherine qui succederent consecutiuellement au Royaume de Nauarre apres le deceds de Leonor leur ayeule veufue de Gaston de Foix, laquelle regna fort peu en Nauarre, parce que le Roy D. Iean son pere vescu long-temps, & occupoit tousiours ce Royaume en vertu de son contract de Mariage.

François, Prince d'une si belle façon & de si rare beauté qu'il fut surnommé Phœbus, succeda au Royaume de Nauarre de par son ayeulle Leonor, & au Comté de Foix de par ses Ayeul & Pere les Gastons, & estant mort en sa pleine adolescence sans aucune cause apparente de mort, fors que de soupçon de poison, Catherine sa sœur luy succeda, comme ie diray, mais que i'aye dit ce que deuindrent tous ces autres enfans de Gaston Comte de Foix & de Leonor Royne de Nauarre, ce qui sert tousiours à la grandeur de nostre Prince descendu d'eux, & partant ayant appartenu à ces grandes Maisons descenduës desdits enfans, mais premiere-ment il faut que ie vous die que la Seigneurie de Foix estoit de grande estenduë quand elle entra au Royaume de Na-
Bearn an-
nexé au
Comte de
Foix.
uarre, Car dès l'an 1286. La Seigneurie de Bearn y auoit esté annexée par l'aduis des Estats de Bearn en faueur de Roger Bernard VII. du nom & IX. Comte de Foix, & de Marguerite son Espouse fille de Gaston de Moncade Seigneur de Bearn, & de Marguerite de Foix; Je reuiens aux enfans de Gaston I. & de Leonor.

Iean leur II. fils, fut Vicomte de Narbonne, braue & genereux Cheualier, Gouverneur de Dauphiné puis de Guienne sous le Roy Charles VIII. lequel il suiuit és guerres des Anglois & d'Italie, & fut fort renommé pour sa vaillance,

mourut du regne de Loys XII. Roy de France , & gist à Estampes, il auoit espousé Marie fille de Charles Duc d'Orleans, * de laquelle il eut Gaston de Foix , & Ger-

** selon
bradin qui
dit mieux
que les au-
teurs Espa-
gnols, qui
la disent
fille du Roy* maine, Gaston fut Duc de Nemours & mourut pour les François en la bataille de Rauenne , & Germaine fut premierement mariée avec Ferdinand Roy de Castille duquel elle fut la seconde femme, & puis avec Ferdinand Roy d'Aragon.

*Loys XII.
qui toute-
fois n'eut
que deux
filles, mes-
dames* Pierre troisiésme fils, fut Cardinal sous tiltre de sainct Cosme & sainct Damien sous le Pape Eugene quatriésme, & fut fondateur du college de Foyx en la ville de Tholose.

*Claude
Re-
née: aussi
ceste Ma-
rie estoit
sœur dudit
Roy Loys,
fils dudit
Charles.* Iacques leur IIII. fils , fut Cheualier de l'ordre sainct Michel, Capitaine de cent hommes d'armes des Ordonnances sous le Roy Loys XII. ne fut marié & acquit grande gloire és guerres de Lombardie sous ce Roy.

Quant à leurs filles , Marie fut femme de Guillaume Marquis de Monferrat , & n'eurent que des filles dont l'aînée fut mariée au marquis de Salusses , & furent ces filles deboutées du Marquisat de Montferrat par le frere de leur pere disant que les masles en excluent les femelles.

Ieanne II. fille , fut mariée au Comte d'Armignac qui fut dagué en France du regne du Roy Loys XI.

Marguerite leur III. fille , espouza François Duc de Bretagne & eurent Anne pour tous enfans , laquelle ayant espousé en premieres nopces le Roy de France Charles huitiésme , duquel elle n'eut aucuns enfans , & en secondes le Roy Loys douziésme du nom ,

eut de luy deux filles , Claude & Renée dont ceste là fut femme du Roy François I. & ceste-cy femme d'Hercules d'Est Duc de Ferrare:

Catherine leur IIII. fille, fut mariée au Comte de Candalle, duquel mariage sont issus deux fils, & vne fille, l'aîné fut Seigneur de Candalle, & le puisné Archeuesque de Bordeaux, & la fille fut Anne II. femme de Vvladiflas Roy de Hongrie, & de Boheme, fils de Casimir Roy de Pologne, duquel elle eut Loys qui succeda à son pere en ces Royaumes, & espoufa Marie sœur de l'Empereur Charles V. lequel laissa enuahir ledit Roy Loys son beaufrere & son Royaume de Hongrie par le Turc, employant toutes les forces d'Allemagne, destinées au secours de la Chrestienté, en la guerre cruelle qu'il faisoit contre le Roy Tres-Chrestien: Et ceste Royne Marie sa sœur, au lieu de venger vertueusement sur le Turc la mort du Roy son mary, employoit tous ses moyens contre la France sous la conduite de Barbançon: Mais ils trouuerent tous à qui parler deuant la ville de Mets à leur grande honte, au grand dommage de la Chrestienté, & à la gloire immortelle des François, singulierement de la Maison de Guise, qui leur aneantirent vne armée de six vingts mil hommes. Ceste Anne de Candalle eut aussi dudit Ladiflas vne fille nommée Anne, qui fut mariée à l'Empereur Ferdinand frere & successeur de l'Empire de Charles, lequel Ferdinand se porta Roy de Boheme, & d'Hongrie à cause d'icelle Anne sa femme, de laquelle il eut l'Empereur Maximilian II. & plusieurs autres enfans, l'aîné desquels fut Rodolfe II. du nom Empereur. De sorte que ces deux illustres Maisons de Nauarre & de Foix ont donné à la Chrestienté des Empe-reurs, des grands Princes & Seigneurs, & quatre grandes

Royne en vn meſme temps , à ſçauoir Anne , de France : Catherine , de Nauarre : Germaine , de Caſtille : & Anne , d'Hongrie , & Boheme par l'alliance de Candalle.

Leonor leur V. fille , ne fut mariée , ains ſeulement promiſe au Duc de Medinaceli de ceſte Maiſon de Foix. Le reuiens à la deſcente de Nauarre.

Ladite Dame Leonor fille du Roy Iean & veſue de Gaſton de Foix ne fut pas deux mois Royne de Nauarre, ſon peré D. Iean ayant long-temps veſcu, comme i'ay dit : à laquelle l'an 1479. ſucceda au Royaume de Nauarre , Comté de Foix, & Seigneurie de Bearn, François Phœbus ſon petit fils iſſu de Gaſton de Foix ſon fils qui fut tué d'vn eſclat de lance (comme i'ay dit) auparauant qu'elle fuſt Royne de Nauarre. Ce François Phœbus fut empesché trois ans durans d'entrer en ſes Royaumes & Eſtats par les troubles & ſeditious qui eſtoient iournellement excitées par les Maiſons de Lerin, & de Perault, ſoubs les noms de ces pernicieuſes factions de Beaumont, & de Grammont, qui cauſerent la ruine de ce grand Royaume de Nauarre auquel elles ont eſté autant funeſtes, que l'ont eſté à la Chreſtienté ces enragées de Gibelins & Guelfes. Le Comte de Lerin Beaumontois qui auoit eſpouſé la ſœur du Roy Ferdinand de Caſtille tenoit Pampelune, & s'eſſorçoit, ſ'il ne ſe pouuoit faire Roy de Nauarre, faire pour le moins tomber iceluy Royaume és mains du Caſtillan, comme il aduint peu apres, car la deſtinée de Nauarre fut telle, que les Grammontois meſmes, quoy que partisans de Nauarre, ayant ſurpris des places ſur les Beaumontois leurs ennemis, & ne les pouuant garder contr'eux, ils les liuroient aux Capitaines Caſtillans, comme fait Meſſire Philippes de Nauarre fils & ſucceſſeur de Pierre Conneſtable du Royau-

me , lequel Philippes ayant surpris la ville de Viane sur les Beaumontois , & ne la pouuant garder pour auoir failly à la prise du Chasteau , liura ceste ville , chef de Principauté qui donnoit le nom aux aïnez de Nauarre , à Iean de Ribera Gouverneur de Logrogno , au Capitaine Mudare , & autres Castillans ; Tant la haine de ces deux factions estoit enuenimée , & fatale à la ruine de l'Estat.

François Phœbus mourut en l'âge de X V I. ans & laissa heritiere de ses Royaumes & Estats de Nauarre, Foix , Bearn , & autres , sa sœur Catherine , laquelle espoufa Iean d'Albret , fils d'Amand , qui furent sacrés & couronnez Roys de Nauarre à Pampelune ; C'a esté le dernier Sacre qui c'est faiët en Nauarre , des Roys legitimes de ce Royaume , Car les Castillans entreteinent si dextrement ces pestilentieles factions de Beaumont & de Grammont , qu'elles s'estendirent iusques aux cœurs des Roys , qui en furent enuenimez , le Roy tenant le party de Beaumont ; La Royne celuy de Grammont , chose monstrueuse a des Roys a qui appartient d'estouffer , non pas former les factions , comme nous dirons vn peu en son lieu quand nous parlerons cy apres de la Ligue faite en France du regne de Henry III. auquel nostre Prince a succédé , mais c'estoit le dernier acte de la tragedie qui deuoit ruiner ceste eminente grandeur de Nauarre qui a senti le coup mortel de la main de ceux qui estoient ses Creatures.

Tout ce que ces deux Roys feirent durant leur miserable regne & mariage , ce fut vn grand nombre d enfans , car ils en eurent quatorze dont le troisieme nay en la ville de Sanguesse l'an 1503. & nommé Henry , leur succeda aux reli-

ques de leur naufrage, Iean, & André Phœbus, les deux premiers estans decedez ieunes. Des filles, Ieanne fut mariée au Comte de Candalle, & fut ceste Maison pour la deuxiesme fois alliée au Sang Royal de Nauarre, Isabel espousa le Comte de Rohan en Bretagne.

*Maison de
Candalle
alliee deux
fois au Sang
Royal de
Nauarre.*

Ces Roys Iean d'Albret & Catherine, s'estans en fin departialiséz, firent si bien qu'ils escarterent le party de Beaumont, c'est à dire celui de Castille, ruinant le Comté de Lerin, & contraignant le Comte Chef dudit party, & qui s'estoit fait Connestable de Nauarre par force, de s'enfuir en Castille, où estant, & le Royaume de Nauarre se trouuant aucunement paisible, les Roys commencerent à penser à leurs affaires, se deliberans de reduire en leur obeissance, & ramener peu à peu leurs Prouinces & villes vsurpées sur Nauarre par les Roys de Castille. Et pource enuoyerent leurs Ambassadeurs vers le Roy d'Aragon, Ferdinand, Regeant lors de Castille pour Ieanne sa fille par le deceds d'Isabel sa mere, femme dudit Ferdinand, & sœur dudit Henry le froid, aux Estats duquel elle auoit succédé.

Or combien que ces Roys de Nauarre eussent des grandes repetitions & demandes à faire au Roy de Castille de tant de Prouinces, que vous verrez tantost auoir esté vsurpées & enuahies sur Nauarre par les Roys de Castille: Toutesfois, afin que si grandes demandes ne leur feissent fermer la bouche, ils se contenterent pour lors (avec intention & protestation de repeter par apres le surplus) de demander à D. Ferdinand, avec remonstrances pleines de raisons, les villes de Sainct Vincent, Sos, Arcos, Guardé, & Benuedo, & le surplus des places de la Sociera, tenuës par luy & occupées par la couronne de castille, & ce suiuant le Testament de ladite Royne Isabel, par lequel elle auoit ordonné ceste
restitution

restitution , comme lieux appartenans à la Couronne de Nauarre , ils donnerent aussi charge à leurs Ambassadeurs de demander comme choses hereditaires au Royaume de Nauarre, les Duchez de Gandie, & de Monblanc, le Comté de Ribagorça, la ville de Balaguer en Arragon, le Duché de Pegnafié, & l'Infantazgo de Castille, les villes de Cuel-lar, Castro-Xeris, Haro, Villabon, & quelques autres terres, avec la somme de quatre cens vingt mil cent & douze florins d'or vallans lors six sols huit deniers d'Arragon, baillée en dot par le Roy de Nauarre Charles le Noble troisiéme du nom, à son gendre le Roy D. Iean d'Arragon.

A ces demandes , belles paroles , grandes esperances, bonne chere à l'ordinaire de Castille, & nul effect, attendant l'occasion de payer le principal & arrerages & s'acquiter de toutes ces demandes par vne belle vsurpation ; la voicy qui se presente ; il ne la faut pas perdre , Mais pour la bien entendre il faut sçauoir que l'Italie estoit toute en armes, le Roy de France Loys XII. y estant allé contre les Venitiens pour la querelle du Pape Iules I. I. du Duc de Ferrare son amy , & pour la sienne propre , les Venitiens luy ayans vsurpé le Comté de Cremone dependant de son Duché de Milan , avec les villes de Creme, Bergame , Bresse , & autres. Il y eut vne grande Ligue contre les Venitiens, entre le Pape Iule, le Roy de France , & l'Empereur Maximilian avec lequel Dom Ferdinand d'Aragon estoit Ligué , combien que du Bellay qui y estoit , ne le nomme point en ceste ligue, en laquelle le Roy de France, comme le plus grand & le plus puissant, deuoit tenir camp quarante iours deuant les autres , ce qu'il fit , & estoit son armée composée de trois mille lances, & vingt cinq à trentemil hommes de pied, avec laquelle

34 DÉCADE DV ROY HENRY LE GRAND,
 il deffait l'armée Venitienne au lieu de Treuis au parauant
 que les autres fussent aux champs, en laquelle bataille Bar-
 telmy d'Aluiane Chef de l'armée Venitienne demeura pri-
 sonnier. Ceste deffaiete estonna tellement l'Italie, que re-
 doutant la puissance du Roy Victorieux, elle se des-Ligua
 d'auec luy, les Venitiens fins & accorts mettant le Pape en
 ialousie du Cardinal d'Amboise, faisant courir le bruit que
 le Roy le vouloit faire Pape, & quant à l'Empereur luy
 donnoient crainte de voir bien-toist le Roy Loys Roy d'Ita-
 lie, puis Empereur, si ses forces n'estoient preuenues: Mais
 les actions du Roy monstroyent bien le contraire, car quant
 au Pape, il le tenoit en sa puissance apres sa victoire, neant-
 moins il luy rendoit tout honneur & respect, tel que celuy
 qui est deu au Pere commun des Ames Chrestiennes, & le-
 quel s'il eust voulu, il eust ruiné, apres, voire deuant la vi-
 ctoire de Treuis. Et quant à l'inuasion de l'Italie, tant s'en
 faut qu'il y pensast, que peu apres sa deuxiesme victoire à
 Rauenne contre le Pape & l'Empereur Liguez lors contre
 luy avec les Venitiens, ayant remis les Geneuois en son
 obeissance, il congedia son Armée & retourna en France,
 disant à ceux qui l'incitoient de poursuivre sa victoire, qu'il
 luy suffisoit d'auoir secouru ses amis, à sçauoir le Pape & le
 Duc de Ferrare: Neantmoins apres ces deux grandes victoi-
 res ce Pape & la Maison d'Autriche eurent telle espouuan-
 te qu'ils trembloient encores de peur, le Roy estant desia de
 retour en France, & projetterent de sacrifier à leur peur, s'ils
 pouuoient le Roy & le Royaume de France, où, ils ne pou-
 uoient, le Royaume de Nauarre, amy & allié du François,
 seroit exposé pour victime.

* Guichar Ils comploterent que le Pape * entretiendroit les Gene-
 diu. lin. 7. uois en rebellion, comme tesmoigna à la mort Demetre Iu-

stinian que le Roy fait punir à Gennes avec Paul de Noué, & a mesme instant ils commenceroient la ruine des amis du Roy par les Roys, & Royaume de Nauarre, qui estoit barriere entre les deux Royaumes de France, & de Castille, tenoit le Castillan en ceuelle, & l'empeschoit d'entreprendre sur la France, laquelle (ce leur sembloit) ne pouuoit estre commodement ruinee que la Nauarre ne le fust premierement.

Pour cét effect le Roy Ferdinand, voyant que le Roy Loys estoit bien empesché en l'Italie, d'autant qu'il auoit sur les bras pour ennemis ceux qui l'y auoient fait entrer comme amis, leue vne grosse armee en Castille sous la conduite de Dom Federic de Toledé pour faire le payement aux Roys de Nauarre de tout ce qui leur estoit deub avec le vsures pour leur longue attente. De fait ceste armée estant prestée à marcher le Roy Ferdinand enuoye sommer, non prier, les Roys de Nauarre (comme s'ils eussent esté ses vassaux) de luy bailler passage par leurs terres, viures & munitions à son armée, qu'il feignoit vouloir enuoyer en Gascogne contre le Roy de France. Et au lieu de leur offrir offrir ostages & surtez pour le degast que pourroit faire ceste armée sur leurs terres, & inuasions qui pourroient estre faites de leurs villes & Chasteaux, il leur demanda pour seureté de son armée & passage par forme de dépost, les Chasteaux d'Estelle & Maye en Nauarre, & Sainct Iean de pié-de-port au limite de France, c'estoit en bon langage demander retraicte assurée en Nauarre si son armée bastoit mal en son vlturpation, & lieu sur, pour empescher le secours qui pourroit venir de France aux Roys de Nauarre, lesquels auoient si mal pourueu à leurs affaires, qu'ils n'auoient fait aucune leuee de gens de guerre, ni

donné ordre à leurs forteresses & frontieres, quoy qu'ils vis-
sent toute l'Italie en armes, les Anglois en France; & partant
le Roy de France leur amy empesché de tous costez, & Ca-
stille & Arragon armer de toutes parts; faute irreparable de
Princes comme insensibles, contre la maxime d'Estat qui
conseille à tous Princes Souuerains de ne pas dormir quand
leurs voisins veillent; La Roynne Elizabeth d'Angleterre fut
plus fine que cela, car voyant l'an 1568. que les Roys de Fran-
ce Charles IX. & de Castille Philippes II. armoient, elle en
fit autant de son costé, & fit équiper plusieurs vaisseaux
aux despens de huit cens mil ducats en realles, & pour enui-
ron vn milion d'or de marchandises & espiceries qu'elle fai-
sit sur le port d'Anton, apres auoir decouuert le pot aux ro-
ses.

Sur ceste sommation de Ferdinand les pauures Roys de
Nauarre se trouuerent bien empeschez, & se veirent en
grande perplexité entre deux puissans Roys ennemis, ne
pouans se ranger du party de l'vn qu'ils ne se decla-
rassent ennemis de l'autre, & se tenans neutres se ren-
doient la proye de tous les deux, ou du moins se soubs-
mettoient au mécontentement de celuy à qui par honneur
& par deuoir, ils estoient les plus obligez, s'ils ne se decla-
roient pour luy, En laquelle perplexité ils estoient balancez
par les Ambassadeurs des deux Roys. A sçauoir par Amand
d'Albret Seigneur d'Obal Ambassadeur de France, & par
Mondoguedo Ambassadeur de Castille, chacun pressant
pour son Maistre, Mais en fin sur ceste incertitude, apres
auoir pris aduis de leurs Estats qu'ils assemblerent à
Tudelle, & decouuert pour certain que la partie estoit
faicte contr'eux, ils n'eurent plus a choisir & se rangerent au
plus honorable party vers le Roy de France leur parent,

car la Royne Catherine estoit extraiçte du Sang Royal de France par le Roy de Nauarre Charles le Noble son ayeul qui estoit Prince du Sang de France. Ils refuserent donc à Ferdinand le passage & les places demandées pour secreté, s'excusans sur l'obligation qu'ils auoient au Roy Loys leur parent & ami, contre lequel ils ne pouuoient donner passage sans violer & rompre ce ferme lien d'amitié qui estoit entr'eux, encourir le reproche de perfidie, & se declarer ses ennemis, ce que & l'honneur, & le deuoir leur deffendoit n'ayant reçu que tout plaisir de luy : Et aussi n'ayant fait aucune chose contre le Roy Ferdinand, pour laquelle il peust les contraindre à cela, & n'estans ses vassaux pour se rendre ennemis de ses ennemis.

Ces excuses pleines de iustice & d'honneur renuersant les pretextes de Ferdinand, l'autre complice de ceste vsurpation complotées, commence à ioüer, son ieu, le Pape Jules enuoyant de Rome en mesme temps vne bulle, par laquelle le Royaume & Estats de Nauarre estoient par luy mis en proye à la Spoliation de leurs Princes legitimes, bons Chrestiens, bons & Religieux Catholiques s'il y en eut oncques. Et estoit la seule cause de cest interdit & anatematifation, parce qu'ils estoient fauteurs & alliez du Roy de France Loys X II. que Ferdinand appelloit Schismatique par les lettres qu'il escriuoit à ce Pape, qui se monstra lors mauvais pere de causer la ruine de ses enfans qu'il sçauoit estre tres-obeissans à l'Eglise, & sur des pretextes qu'il connoissoit estre faux, car les actions du Roy Loys estoient tesmoins irreprochables de la faveur & amitié qu'il portoit auoit renduë au Pape, estant en Italie ; Aussi n'estoit-ce pas là le subiect de la ruine des Nauarrois, il y en auoit vn autre plus secret lequel toutesfois

38 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
n'estoit pas si caché que chacun ne le vist bien. C'estoit que le Pape vouloit aux despens d'autruy eschapper la reformation de sa mauuaise * vie , arrestée a Sauone entre ces deux Roys Loys & Ferdinand , pour laquelle ils l'auoient assigné au Concile à Pise , puis à Milan , & iusques à ce, interdit. Ce qu'il ne pouuoit euitter sinon en desuinissant ces deux puissans Roys , laquelle des-vnion estoit asseurée en donnant à Ferdinand pour curée le Royaume de Nauarre, comme il fait.

* Guichar
d'n li. 9. à
la fin.

Ferdinand ayant reçu ceste Bulle quant & la responce des Roys de Nauarre , se persuade qu'il a prou de pretexte d'enuahir les troupeaux d'autruy , en faisant accroire que l'on a voulu creuer l'œil à son Berger. Il commande à Dom Federic de Toledede de laisser le chemin de Guipulcoa, qu'il auoit fait semblant de prendre vers la France , & entrer en Nauarre pour executer (ce disoit-il , la sentence du Pape, belle & iuridique , sans ouyr ni appeler la partie accusée, & enuahir ce Royaume despourueu de telle sorte , que le Roy Iean d'Albret n'ayant moyen de resister , & n'estant bien asseuré des Habitans de Pampelune qui fauorisoient tousiours soubz-main le party de Beaumont , se retira d'icelle ville , & abandonna assez-tost son Royaume gagnant le chemin de France , estant suiui de pres par la Royne Catherine sa femme , & l'armée Castillane approchant (en laquelle estoit Dom Loys de Beaumont Comte de Lerin créé à ceste fin Connestable de Nauarre par Ferdinand , & iusques à temps qu'il n'eust plus que faire de luy) il ne fallut gueres hocher la bride à ceux de Pampelune qui se rendirent sans coup ferir , & sans rendre à leurs Roys aucun acte de fidelité , aduifans seulement à capituler pour eux , & à leur exemple les autres

bonnes villes ayant fait de mesme , le Royaume fut bien tost enuahy.

Cét acte, S I R E, est vn exemple notable aux Princes qui veulent estre obeis comme il appartient, de ne souffrir iamais des factions & Ligues en leurs Royaumes, & principalement de ne point bannir les chefs de party. Robert d'Artoi. refugié en Angleterre, fait beaucoup de peine au Roy Philippes de Valois: Aussi ces Roys de Nauarre ne deuoient permettre que les pieds du Comte de Lerin allaissent en Castille , ains ils y deuoient enuoyer seulement la reste qui n'a point de pieds. Car combien qu'il se voye des Maisons en aucuns Estats, par la discorde & contrarieté desquelles l'Estat subsiste, toutesfois il est plus seur de les oster, & en ruiner, non espouenter les Chefs, car en leur fuite & absence, ils font plus de mal qu'en presence comme fait ce Comte de Lerin qui seruoit de Guide au Castillan, & puis sa vie fortifioit merueilleusement les esperances de Beaumont en Pampelune desquelles proceda la ruine du Royaume, qui fut vsurpé avec tant d'assurance que le Roy Jean d'Albret n'y peut iamais r'entrer , combien qu'il y soit reuenu par deux fois avec armées Françoises, en l'vne desquelles estoit mesmes le Comte d'Angoulesme , qui depuis fut Roy de France sous le nom de François, & le Duc Charles de Bourbon qui l'accompagnoit. Et ie vous supplie de remarquer ici combien en matiere d'vsurpations, & spoliations les Castillans sont obeissans aux Censures du Pape , bonnes ou mauuaises, mais en matiere de restitutions , ils ne les connoissent point.

Au Pape Iules II. mort trop tard de deux ans pour le bien de la Chrestienté & de ces pauures Roys ainsi indignement spoliez , succeda Leon X. lequel connoissant la nullité

40 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
de ceste sentence, (car les Papes n'ont aucunes iurisdiction
sur le temporel des Roys ,) leua le pretexte de ceste vsur-
pation , reuocquant toutes ces Censures iniques de son
predecesseur contre les Roys de Nauarre, & contre le Roy
Loys qu'il receut à sa benediction , & l'honora comme
fils aîné de l'Eglise, comme on a veu au Concile de Latran
qu'il acheua: De sorte que cessant la cause de l'inuasion du
Castillan contre les Roys de Nauarre, comme fauteurs du
Roy de France qui estoit chery & embrassé par le Pape,
l'effect deuoit cesser principalement en ceux contre les-
quels on n'imputoit rien de leur chef, & l'honneur & de-
uoir des Roys de l'vn à l'autre, outre la conscience, l'inui-
toient à la restitution du Royaume de Nauarre, ioinct à ce-
la, la trefue d'entre les Roys de France & de Castille qu'ap-
porta la mort de ce Pape Iules. Mais tant s'en faut qu'il vou-
lust entendre à ceste restitution, qu'au contraire par le mini-
stere d'un Cardinal Ximenes qu'il y enuoya pour vice-Roy,
il demantela toutes les Villes, Chasteaux, & forteresses de
ce Royaume, sans espargner Temples, Autels, Sanctuaires,
Hosties sacrées, Reliques, Monasteres, Sepulcres & fonda-
tions des trespassez. Qui ne s'escriroit icy. O la deuotion
Castillane, ô le bel establissement de la foy par le mespris
de la foy, ô l'inique execution d'une sentence, ô la belle re-
connoissance d'un Iuge, non Iuge, ô la belle reuerence qu'ils
portent au saint Siege auquel ils n'obeissent qu'en leur
bien-seance, ô le bel honneur qu'ils portent aux choses
sainctes & mesmes au Sepulcres de leurs peres tous sujets
de Nauarre.

Les villes de Pampelune, Lombier, & Pont-la Royne, &
le Chasteau d'Estelle, eschapperent ce demantellement, qui
ne pouuoit estre qu'à la totale ruine des Beaumontois mes-

mes & partisans du Roi de Castille, qui paia ses hostes en la fumée de leurs propres terres & Seigneuries qu'ils virent brusler, & demolir. Vne seule Dame, digne à iamais de loüable memoire, s'y opposa, Anne de Valco Marquise de Falfes, laquelle leua le pont du Chasteau Fort de Marzillo sur le fleuve Arragon, & empeschant les commissaires deputez à l'execution de ceste desolation, d'y entrer, le sauua de ruine, Louys de Beaumont Comte de Lerin, créé par Ferdinand Connestable de Nauarre seulement pour s'en seruir en son vsurpation, ne tarda gueres qu'on ne luy iettast le chat aux jambes d'une pretendüe traïson. (Ainsi le Castillan recompence les traïstres, & pleust à Dieu qu'il ne feist point pix) Car l'armée des Roys de Nauarre estant deffaite pour la seconde fois, & Ferdinand se voyant pay sible en sa nouvelle conqueste, il ne restoit plus qu'à chercher les moyens de rompre le pont par lequel il estoit entré en Nauarre à fin que personne n'y peust venir apres luy. On fait donc courir vn bruit que le Connestable de Nauarre Messire Loüys de Beaumont commençoit à entrer en ligue secrette avec les Realistes Nauarrois, & que à la prise du bagage du Marechal de Nauarre Dom Pedro de peralta Grammontois Chef & conducteur de la derniere armée deffaite, il s'estoit trouué vn coffre dans lequel il y auoit des memoires & instructions du Connestable & autres de la faction Beaumontoise, repentans d'auoir ainsi ruiné le Royaume, sur lequel bruit on se fust faiszy de sa personne s'il ne fust sauué. Voilà comment, à peu de frais, Ferdinand au mois de Iuillet l'an 1512. paya tout en vn coup les Roys de Nauarre de l'argent qu'il leur deuoit, & leur fait restitution des païs, villes, & Chasteaux que ses predecesseurs & luy auoient vsurpé sur ce grand Royaume de nauarre.

Le Roy Iean d'Albret ayant perdu toute esperance de recouurer son Royaume mourut cinq ans neuf mois & vingt iours apres sa spoliation, & la Royne Catherine sa femme 8. mois apres luy, & furent leurs corps mis en dépost en l'Eglise Cathedrale de l'Escar en Bearn, iusques à ce qu'ils fussent inhumez au Sepulcre des Roys de Nauarre à Pampelone, ainsi qu'ils auoient ordonné par leurs Testamens, pour se conferuer & à leurs succeffeurs le droict qu'ils ont au Royaume de Nauarre, sinon par effect à tout le moins de volonté.

Il ne faut pas grand discours ni beaucoup de titres pour verifiser ceste vsurpation & les precedentes, le testament de la Royne Elifabeth femme de Ferdinand & Royne de Castille en fait foy, chargeant son succeffeur au Royaume de restituer les Places dont i'ay parlé cy-deuant. D'auantage entr'autres articles accordés l'an 1511. entre le nouveau Roy François I. du nom & le Prince Charles d'Auftriche qui fut puis apres Roy de Castille & Empereur, en traitant le mariage (qui toutesfois n'a esté consumé) entre iceluy Prince & Madame Renée de France II. fille du Roy Loys XII. fut stipulé & accordé que le Prince Charles seroit moyenneur enuers son Ayeul paternel par adoption, & maternel par extraction, pour le retablissement des Roys de Nauarre en leur Royaume.

Et au mois d'Aouft le vingt-troisiesme 1516. estant aduenu le deceds dudict Ferdinand, & la restitution, promise de moyenner, estant en la puissance du Prince Charles qui succeda aux Royaumes dudict Ferdinand, il fut sommé par le Roy François de ce faire, puis estans suruenus entr'eux quelques debats, ils traicterent de tous leurs differends, mesmes de ceste restitution l'année suyuant 1517. en la Ville de Noyon, par lequel traicte entr'autres choses le Roy Charles

de Castille s'obligea de restituer ledit Royaume de Navarre, ou donner recompence au contentement de celuy qui en seroit Roy legitime, à sçauoir ausdicts Roys ou à leurs enfans & successeurs, ce qui est encores à executer, Car combien que le remords de conscience des mourans, charge les suruiuans de ceste restitution, ils ne trouuent point d'executeurs de leurs testamens en l'ambition des suruiuans, Fernand vsurpateur en a chargé son successeur par son testament, Charles en a chargé son successeur Philippes II. qui en a chargé son fils le Roy Philippes à present regnant qui peut estre en fera autant, & ses successeurs apres luy iusques à la fin du monde, si Dieu par sa Grace ne touche (comme l'on espere) le cœur de ce grand Roy, pour luy faire rendre à autruy ce qui luy appartient estant ceste chose, la principale partie de la Iustice, & la Iustice le subiect pour lequel Dieu a créé & estably les Roys sur son peuple, & pourtant c'est chose monstrueuse de voir les Roys vsurpateurs eux-mesmes sur autruy * puis que leur principale fonction est de garder les autres de tyrannie & vsurpation, sur peine d'encourir l'ire & l'indignation de Dieu auquel les Roys ont beaucoup de comptes à rendre, & principalement ceux de Castille depuis ceste vsurpation, car ils ne seront pas seulement responfables de ceste restitution deuant Dieu, de leur propre Chef, mais aussi pour n'auoir point expié les fautes de leurs Peres n'obeyssant point à leurs dernieres volontez, & plus ils attendent, plus la restitution augmente, & seront en fin les dommages & interests si grands pour la non jouyssance & pour tant de pays ruynez, tant de Villes demantelées, & tant de biens dissipéz, que les

*Traité de
Noyen sur
la restitu-
tion de
Navarre.*

* P^{sal.} 72

Royaumes de Castille & d'Aragon ne seront pas suffisans pour y fatisfaire en bonne conscience. Pensez-y donc, Grand & courageux Roy, & vous rendez autant admirable en ceste Iustice, qui somme vostre deuoir, que vous estes grand en biens de la terre, desquels pour tout butin il ne vous restera en fin que six pieds de terre, & la renommée de vostre preud'homie ne sera point bornée si vous y satisfaites, vous en auez autant d'occasion, que vous en aurez oncques, en l'alliance de ces deux grandes Maisons, auxquelles donnant ce contentement vous le donnerez à vostre sang, ce faisant Dieu multipliera vos iours, & vos grandeurs, & comblera vostre Royale Maison de ses benedictions.

A ces Roys despoüillez succeda comme i'ay dict, au Royaume de Nauarre leur troisieme fils Henry II. du nom âgé de quatorze ans, lequel né au mois d'Auril en la Ville de Sanguesse l'an 1503. auoit esté leué sur les fonds de Baptême par deux Pelerins Allemands, par la deuotion de son Pere, ces Pelerins se nommoient, l'vn Henry, l'autre Adam: Henry le nomma: Les Autheurs Castillans, se mocquans, disent que ce fut vn presage de la future condition de viure estrange & Pelerin hors de son Royaume. Mais ce fut aussi vn presage du secours & faueur que ses successeurs ont trouué & trouueront en la nation Allemande pour leur preparer le chemin de r'entrer en leurs Estats.

Entre-autres Freres, Henry eut Charles, qui mourut à Naples pour le seruice du Roy François au voyage qu'y fit Odet de Foix son parent Seigneur de l'Autre & Lieutenant General du Roy, lequel enuoya André de Foix Seigneur d'Asparault Frere puiné dudit de l'Autre & avec armée pour essayer quelques entreprises en faueur du Roy Henry

de Navarre : Mais ce voyage fut inutile comme les autres, soit par la mauuaise conduite du Sieur d'Asparault, ou par le destin funeste de Navarre, ores que la Ville de Pamplune se fust sousleuée en faueur du Cardinal d'Albret pour le reintegrer, suyuant le commandement du Pape, en son Euesché d'icelle Ville, & eust assiegé le Chasteau, & faiçt vuidier le pays au Duc de Nagera vice-Roy qui s'enfuit iusques en Castille, mais les soldats (iniquement refractaires au commandement du Pape & à la fidelité que la pluspart d'entr'eux deuoit au Roy de Navarre duquel ils estoient subjects) suppléerent à la lâcheté du Chef, Parmi lesquels soldats estoit Inigo Loyola (que ses Sectaires appellent Ignace) natif de Guipuscoa, & partant subject du Roy de Navarre, & Maison d'Albret, lequel durant la batterie du Chasteau, fut atteint d'un éclat, failly d'un coup de canon, qui le precipita du haut en bas du Chasteau, luy fracassa les membres, & mutila tout le corps, duquel accident il print telle melancolie se voyant du tout inhabile à la guerre, & à tout autre œuure mondain, qu'il abjura le monde, se fit Hermite errant, se traïnant deçà, & de là comme il pouuoit apres auoir fait vœu de Paureté & Chasteté, lequel vœu fut si religieusement gardé par ses premiers Sectaires que le Duc de Gandie estant entré en cét Ordre, n'y porta pas la valeur d'un sold, laissant tous ses Estats à son fils. Et donna ledit Inigo commencement à cét Ordre, qui est auiourd'huy respandu en grand nombre par la Chrestienté que l'on appelle pardeça Iesuites, & sont encores appelez en ces quartiers là, & en Aragon, Iniguistes, plus religieusement de cét Inigo, que Iesuites du Sacré & non fociable Nom de I E S V S.

*Iesuites,
& leur
Auteur.*

Cependant la reprise de Font-Arabie sur le Capitainē

Frauget l'an mil cinq cens vingt-quatre, laissa de là en auant le Royaume de Nauarre paisible au Roy Charles de Castille, & l'an mil cinq cens vingt-cinq, le Roy François ayant esté deffaiët & pris d'uant Pauie, le Roy Henry de Nauarre fut pris avec luy, lequel Henry Dieu sauua de sa prison du Chasteau de Pauie pour quelque bonne reserve, car il ne faut pas doubter qu'on ne luy eust fait faire belles pancartes contre ses succelleur, (si tels traictez ainsi forcez estoient receuables, & si les Roy pouuoient au profit des Princes estrangers demembrer leurs Couronnes, ou en quelque façon alterer les droicts d'icelles) De faict le Roy François estant prisonnier gardé en Espagne, & non comme prisonnier de guerre, on luy fit promettre, qu'il tascheroit de faire enuers le Roy Henry qu'il quittast & renonçast pour luy ses hoirs, & successeurs, au profit dudict Roy Charles & de ses successeurs Roys de Castille, au droict qu'il pretendoit au Royaume de Nauarre; Le Roy François de retour, accomplit sa promesse, quoy que nulle & forcée, & pria le Roy Henry ce faire. Mais le Roy Henry luy respondit sagement: qu'il seroit aucunement tolerable en luy de disposer de son Royaume de Nauarre s'il l'auoit acquis, mais qu'estant de si long temp acquis par le droit du Sang & de nature à ses successeurs, il ne pouuoit le delaisser ainsi, sans honte & del honneur, & tan l'interest d'autruy, suppliant le Roy de l'excuser, dont le Roy fit dresser acte pour luy seruir de delcharge de sa parole accomplie.

Vn an apres à scauoir l'an 1526. Le Roy Henry Espousa Madame Marguerite sœur dudict Roy François, veufue du Comte Charles d'Alençon, & de ce mariage nasquit Jeanne leur seule heritiere, laquelle l'an 1547. peu auparauant le decess du Roy François, fut mariée à Molins avec le Duc de

Vendosme Anthoine de Bourbon I. Prince du Sang Royal de France, & l'an 1555. le Roy Henry de Navarre mourut à Pau, fit pareille Ordonnance de dernière volonté que ses Pere & Mere sur le fait de sa sepulture & gist en dépost avec eux à l'Escar en Bearn. Laisant sa fille Ieanne heritiere de son Royaume de Navarre vsurpé, Comté de Foix & seigneurie de Bearn. Et par ledit Anthoine de Bourbon son mary la tres-illustre & tres-magnanime Maison de Bourbon est entrée au Royaume de Navarre.

*Maison de
Bourbon
au Royau-
me de NA
uarre.*

Anthoine & Ieanne Roys de Navarre eurent deux enfans, Henry, & Catherine, laquelle fut mariée au Marquis du Pont à Mousson fils aîné du Duc Charles de Lorraine, & mourut sans enfans. Henry apres le deceds de Ieanne sa mere en l'année 1572. dix ans apres la mort d'Anthoine son Pere, fut Roy de Navarre Comte de Foix & Seigneur de Bearn de par sa mere, Duc de Vendosme, & I. Prince du Sang Royal de France par le deceds de son Pere. C'est ce grad Prince duquel nous escriuons la vie, lequel a conquis à la fin par ses hauts faiçts d'Armes le Royaume de France, que le Sang & la nature luy auoient acquis, & que l'enuie & l'ambition luy vouloient faire perdre aussi bien que celuy de Navarre; L'Ordre de Cheualerie de Navarre c'est le Lis, & les Armes de France sont les Lis: Il a par sa vertu reüny ces deux Lis, c'est à dire la Couronne de Navarre à celle de France 262. ans apres en estre partie par la mort du Roy de France Charles le Bel.

Vous auez veu, SIRE, par les descentes veritable que j'ay articulées cy-dessus que ce n'est pas sans raison que le tiltre de Grand a esté donné au Roy vostre pere pour sa haute & illustre extraction. Je supplie tres-humblement vostre Majesté de prendre plaisir de voir & entendre maintenant comment il a merité ce tiltre par ses vertueux & glorieux faiçts : Mais parce que j'ay promis de dire vn mot des

48 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
 grandeurs des Roys & Royaumes de France & de Nauarre
 desquels vous tenez les Sceptres, patientez encores vn peu,
 s'il vous plaist, & permettez pour vostre gloire auparauant
 que i'entre au discours de celle de vostre Pere, que i'en die
 vn petit mot, à fin que rien ne manque à ce iuste tiltre de
 Grand que tout le monde luy donne. L'Ordre de dignité de-
 sireroit que ie commençasse par la grandeur des Roys, &
 Royaume de France, mais à fin de ne point éloigner vostre
 memoire de ce que vous venez d'entendre en la suite des
 Roys de Nauarre, ie parleray premierement de leur Gran-
 deur & de leur Royaume, à fin que ce que i'ay à en dire soit
 aydé par ce que i'en ay dict; & puis ie viendray en France
 quand i'auray faict ce petit voyage en Nauarre.

I'ay expressément commencé la descente du Roy vostre
 Pere de la Maison de Nauarre par le Roy Sanche IV. sur-
 nommé le Grand, parce que son Regne & ce qui est suruenu
 depuis nous fournit assez de matiere pour parler de la gran-
 deur de ce Royaume & de sa subite diminution, combien
 que i'eusse peu commencer par Garcia Ximenes premier
 nommé en la vulgaire Cronologie des Roys de Nauarre,
 qui commença à regner l'An de nostre Salut 716. ramassant
 és Espagnes ce qui restoit des rauages des Sarrafins qui s'e-
 stoient iettez en ces quartiers là du costé de l'Afrique, qui
 faict croire que ce Ximenes a esté plustost reparateur des
 ruynes de ce Royaume, que le premier Roy d'iceluy, aussi
 prent-on leur Origine de plus haut: Et ie me joincts vo-
 lontiers à l'opinion de ceux qui les font descendre d'Hercu-
 le, * laquelle opinion n'est point éloignée de raison: la quel-
 le: Car il est certain qu'Hercule passa és Espagnes, où il eut
 affaire à vn tres-puissant Roy appelé Gerion, que les Poëtes
 feint auoir trois testes, & vn Chien à deux testes, voulans

*Garcia Xi-
 menes I.
 Roy de
 Nauarre.*

** Roderi-
 cus Toleta-
 nus & au-
 parauant
 luy le Prin-
 ce de Via-
 ne, ont esté
 de ceste
 opinion.*

par

ces trois testes, premierement signifier trois grandes parties de Terres, & de Mers aufquelles il commandoit, desquelles sont deriuez tant de Royaumes particuliers que le Roy de Castille occupe aujourd'huy és Espagnes. L'une de ces trois parties estoit la Lusitanie appellée aujourd'huy Portugal: La deuxiesme estoit ce que les Romains & autres Anciens appelloient Gades, & aujourd'huy, le Galice & autres Prouinces adjacentes. La troisieme estoit la Betique (ainsi appellée du Fleuve Bethis que l'on appelle aujourd'huy Guadalqueuir) laquelle à esté puis apres appellée Vandale, & c'est principalemét ce qu'on appelle aujourd'huy Audalucie, ou Andaloufie confine du Galice; Outre cela ce Gerion estoit encores Seigneur de ces deux Isles appellées autrefois apres la victoire d'Hercule, Baleares, qui sont les Royaumes appellez aujourd'huy Majorque, & Minorque. Et en second lieu ce Gerion estoit dict auoir trois testes parce qu'il auoit deux freres avec lesquels il viuoit en telle con corde & amitié, & y auoit tant de sympathie & bonne intelligence entr'eux, qu'on disoit qu'ils estoient trois testes en vn corps, n'ayans qu'une ame, qu'une volonté, qu'un desir, à cause de laquelle vnion il estoit estimé inuincible & tres-puissant. Les Royaumes qu'il a possédés vous appartiennent, S I R E, Quand j'ay commencé cét oeuvre, vous auiez aussi deux freres dont la destinée à reüny la teste de l'un en vous, vostre chien à deux testes, c'est à dire que vous estes puissant par terre & par mer, aussi bien que ce Gerion: Dieu vueille multiplier les ans de vostre Majesté en telle vnion avec le frere qui vous reste, que l'on vous redoute pour vostre force & puissance autant que si vous estiez encores trois, apres auoir admiré vostre grande amitié laquelle estant ferme entre vous

D

50 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
 deux, Il ny aura plus d'Hercule au monde pour vous resister, à vous di-je qui estes du Sang d'Hercule, qui combattoit pour l'honneur seulement non pas pour les biens, Car il estoit tellement jaloux d'honneur & de vertu, que la reputation de ce Gerion luy fut ennuyeuse, & pource il le vint combattre & le tua en la deuxiesme bataille avec ses freres, puis l'ayant du tout exterminé, partagea sa conqueste entre ses gens, Il donna aux Galates qu'il auoit amenez, quant & luy, ceste partie qui fut appellée de leur nom, Gades & puis Galice. Au Prince Balée & aux siens qui l'auoient accompagné en ce voyage, les Isles que l'on appelle auioird'huy les Royaumes de Majorque, & Minorque qui furent lors appellees Baleares du nom de ce Prince: Quant aux autres peuples qu'il auoit leuez * en Israël, il est croyable qu'il leur donna à habiter ces parties qui ont esté depuis comprises au Royaume d'Aragon, ce que ie conjecture par vne coustume vsitée entre les Roys d'Israël, que les Roys d'Aragon ont tousiours entretenuë & gardée, à sçauoir d'administrer la Iustice non par autres que par eux-mesmes, ou par leurs fils * aisnez, estant l'office de judicature le plus beau Fleuron la Dignité Royale en Israël, & pourrois monstrier ceste coustume d'Aragon par infinis exemples, Mais estant appelé ailleurs ie me contenteray de cestui-cy qui aduint en Aragon du regne de D. Pedro, & de Charles le Malin Roy de Nauarre, par la pitoyable fin de ce preux Cheualier Bernard de Cabrera, duquel l'exemple est fort notable & le rapporteray cy apres tout au long en la vie de nostre Grand Henry, quand il viendra à propos, l'Histoire diët que l'Infant d'Aragon D. Ioan Prince de Girone (ainsi appelloit-on les aisnez d'Aragon) seant au Tribunal & Siege de la Iustice, prononça la sen-

* Pour
 monstrier
 que le peuple
 de Dieu
 a combattu
 sous Hercule
 voyez
 Ioseph li. 1
 des Antiquitez
 Iudaïques
 cha. 15. où
 il rapporte
 que le trois
 fils qu'eut
 Abraham
 de Chetura
 sa deuxiesme
 femme
 à sçauoir
 Israhel,
 Surim, &
 Iaphram
 guerroi-
 rent contre
 Anteus

rence de mort à ce bon Cheualier, quoy que desplaisant de son defastre, ayant esté esleué ieune par luy, mais l'Ordre des Cheualiers qui le jugerent l'emporta de voix sur l'opinion du Prince.

Mais Hercule faisant ce partage ne s'oublia pas & faut croire qu'il se reserua la souueraineté sur toutes ces Seigneuries & terres qu'il donna, Car il n'est pas à croire que luy qui vouloit de là en auant habiter ces Prouinces, y eust voulu viure compaignon des autres en Seigneurie & Grandeur, luy qui auoit passé tant de Mers, & couru tant de fortune pour ce poinct d'honneur, & de surintendance. Or il n'y a pas seulement sejourné, ains, comme tesmoigne Ciceron, * Il y a borné & arresté le cours de ses voyages. Aussi és principales Villes des Espagnes, se voyent encores aujourd'huy plusieurs marques de sa demeure, & long sejour en ce pays, entr'autres sa Statuë se voit encores aujourd'huy en la Ville de Gades maintenant appelée Cadis, & l'Antiquité nous apprend que ceste mer qui enuironne les Gades, ou le Galige, estoit appelée Herculeiene. * Et ie puis dire qu'il fut fondateur de la Capitale de la Principauté de Catelogne appelée autresfois Barcino, & aujourd'huy Barcelone, & de fait il se voit encores des Antiques de luy en la ruë de Paradis d'icelle Ville, qui ont esté preseruées parmy les ruynes quand les Romains la raserent; Je sçay bien que quelques vns voulans gratifier la Domination que les Roys de Castille ont maintenant és Espagnes, desquelles ils les appellent Roys, disent que ce qui se voit en ceste ruë de Paradis n'est pas d'Hercule ains d'Ataulphe Roy, ce disent-ils, des Espagnes, & que la Ville de Barcelone a esté bastie long temps apres Hercule par Amilcar Cartaginois surnommé Barca qui fut Chef de la faction.

*sous la
conduite
d'Hercu-
les, lequel
Hercule
eut quel-*

*ques enfans
de la fille
d'Asphra.*

** Deus
Iudicium
tuum Re-
gi da, &
iustitiam
tuam fi-
lio Regi:*

*Iudicare
populū
tuum.*

&c.

** Orat.
pro Cor-
nelio
Balbo.*

** Strabo.
li. 3.*

* Floria-
nus de
Campo.

Barciniene , & que de son furnom Barca , il fit appeller ceste Ville, Barcino, ou Barcelona. Mais si l'on considere bien ce que en dit vn Auteur * Espagnol, on trouuera qu'elle estoit bastie deuant Amilcar, il dict que les Romains la ruynèrent du tout, & la raserent, l'ayant prise entrant en pays contre les Cartaginois, ce qu'ils firent vray-semblablement par ce qu'ils ne la trouuoient pas digne de garde. Car si elle eust esté forte, ils l'eussent bien gardée & munie pour leur seruir de retraicte au besoin, & pour auoir tousiours vne entrée assuree sur les terres de l'ennemy, aussi il dit que par les vestiges qui pareissent encores des vieux murs il parest qu'elle estoit fort petite, & que ces murs estoient de petit estoffe, d'où l'on peut facilement coniecturer qu'Amilcar ne l'auoit pas fait bastir, Car il est certain que vn grand Capitaine, comme il estoit, ne se fust pas amusé à bastir des bicocques sujettes a estre prises d'emblée, comme estoit Barcelone lors que les Romains y entrèrent, veu mesmes qu'Amilcar estoit assez empesché à fortifier les frontieres & se preparer à la guerre contre vne telle puissance, bien garnir les ports, & munir les passages de plus grande importance, la querelle estant entr'eux pour l'Empire des Espagnes. Aussi les Romains ne l'appelloient pas Barcino, ni Barcelona, ains, Fauentia, estant ceste Ville Chef de la huiëtiesme Colonie appellée, Colonia Fauentia, *

* Plin. li-
ure. 3.
Chap. 3.
* Ad Pau-
linum.
Tarraco:
E austri-
fero super-
addita
Barcino
Ponto.

* combien que le Poëte Ausone * l'appelle Barcino. Mais il se peut faire que les Habitans d'icelle plus enclins à leurs anciens Seigneurs qui estoient les Cartaginois, qu'aux nouveaux qui estoient les Romains la rebatissant l'ayent appellé Barcino, en souuenance d'Amilcar Barça qui les auoit long temps gouuernez, où que nouvellement les Romains mesmes, pour monstrier leur victoire contre les

Cartaginois, luy ayent, par mespris d'eux, donné le nom de leur Chef, pour perpetuel regret de leur perte des Espagnes. Et quant à Hercule son premier fondateur, il ne faut pas douter que les Habitans d'icelle n'ayent esté curieux, en la rebatissant de l'honorer de quelques marques de son Antiquité, sauuées des ruynes d'icelle (ainsi que la Colonne de l'Empereur Adrian a esté conseruée parmy les ruynes de Rome) & ne faut dire que ces Antiques d'Hercule qu'on voit à Barcelone soyent d'un Ataulfe, Roy des Espagnes, veu qu'il n'y eut iamais aucun Roy de Nauarre qui portast ce nom, & ne s'est veu depuis Hercule aucun Roy qui ait esté appellé Roy des Espagnes sinon les Roys de Nauarre qui ont commencé par Hercule, & ont esté les plus puissans Roys apres la deffaiçte de Gerion qui se foyent veuz és Espagnes, Car quant aux Cartaginois & Romains, leurs grandes guerres les ont empesché de s'en dire absolument Roys, mesmes les Romains se reuoltans les vns contre les autres és Espagnes apres la ruyne des Cartaginois, se font eux-mesmes troublez en la paisible possession des Espagnes, tesmoin les guerres contre Sertore, & puis contre Caton, & autres Partisans de Pompee apres la mort d'iceluy. Et par apres les Sarrafins, Maures, Marannes, & autres nations barbares & confuses ont osté aux Romains les moyens de s'en dire Roys. Et les Gots à ceux-là, Et soudain le Sang Royal d'Hercule (s'estant conserué parmy ces tumultes comme aucuns Fleuues conseruent la douceur de leurs eaux parmy les eaux salées de la mer :) se releuant & recognoissant par Garcia Ximenes comme i'ay dit, les Gots ont esté reduicts à neant & le Sang d'Hercule a recommencé sa puissance qui a paru puis apres plus grande qu' auparauant en la Race des Roys descendans de

ce Garcia Ximenes, qui r'allia ce qu'il peust des descendans des compagnons de cét ancien Hercule , & mit les Espagnes en la Domination des Roys de Nauarre tant par ses exploicts que par les exploicts de ses successeurs, Car quant aux Royaumes de Castille, & d'Aragon, Ils sont de nouvelle erection , & creatures des Roys de Nauarre, ayans ces Royaumes commencé feulement apres la mort de Sanche I V. du nom Roy de Nauarre intitulé Grand , & Empereur des Espagnes, comme ie diray incontinent. Et tous ces autres Royaumes , à sçauoir Grenade , Leon, Oueido , Toledé , Andaloufie , Majorque , Minorque, Guiposcoa , Biscaie , Sobrarve , Ribagorça , Catalogne, Valence , Castille mesmes & Aragon : & les autres qui estoient anciennement & sont encores és Espagnes , ne sont que comme arriere-fiefs du Royaume de Nauarre, Chef des Espagnes, & la source de laquelle ils sont deriuez, Ce qui me faict hardiment dire que , quand on parle du Roy de Castille , c'est abuser du nom , & de la verité de l'Histoire , de l'appeller Roy d'Espagne , & plus abuser, de le dire Roy des Espagnes , Car ce sont les Roys de Nauarre qui en sont Roys , & quoy qu'ils n'en ayent eu que le tiltre, & les Rois de Castille, la Domination depuis l'vsurpation d'iceluy Royaume par Ferdinand, Ils n'en sont point pour cela moins Rois deuant la Iustice, & ne peut cete injuste possession diminuer aucunement leur droit , & grandeur de leur Sang, * quoy qu'elle diminue leur puissance , C'est l'occasion pour laquelle ce tiltre de Roy de Nauarre déplaist tant aux Rois de Castille , & que ledict Ferdinand & ses successeurs ont avec tant d'instance requis & pourchassé la suppression d'iceluy Mais les Rois de Nauarre, Empereurs des Espagnes, quoy que spoliez de leur

* Fortuna mutat genus.

Empire, ni ont iamais voulu entendre pour quelques offres qui leur ayent esté faitts, au contraire ils ont tousiours retenu la possession en effet, quant au tiltre; & en volonté, quant aux Royaumes, ordonnans par leurs testamens estre inhuméz au tombeau de leurs predecesseurs Rois de Nauarre à Pampelune. Mais pour reuenir à Hercule, il n'a pas seulement sejourné en Espagne, ains y a eu aussi lignée, & entre autres vn fils appellé Hispale lequel fit bastir en la Betique ceste Ville celebre qu'il nomma de son nom Hispalis, appelée auourd'huy Seuille. Et Toleton & Brutus que l'on dit * *c'est* auoir esté fondateurs de la Ville de Toledo durant l'Empire *Marineus Siculus li. 2. de Lusitania. Et Tarache avec Rotericus Toletanus.* de Cesar, n'en furent que restaurateurs. apres les grandes guerres contre les Cartaginois: ceste Ville, Capitale d'une grande Prouince, ayant esté (cōme i'estime) dès le commencement bastie par Hercule, où ses parens & compagnons, qui se plaioient à s'establir en ce pays des Espagnes. Et ce qui me confirme en l'opinion de ceux qui font les Rois de Nauarre descendus d'Hercule, c'est que és armes escartelées de Foix & de Bearn membres de l'Empire des Espagnes, nous voyons encores auourd'huy les Armes de Thesee * *Plutar. en sa vie.* Cousin issu de Germain d'Hercule, lesquelles estoient vn bœuf, dont nous auons la preuue en ce que en l'establissement de la Republique des Atheniens de laquelle il fut fondateur, il leur donna ses Armes à sçauoir vn Bœuf; lesquelles Armes vray semblablement il tenoit par honneur du laborieux Hercule, lequel, estant le Bœuf Hierogliphe du travail, auroit prins cet animal en ses dernieres Armes, apres ses laborieux voyages, & exploicts, Car quant aux premieres il portoit en son Pauois ou bouclier vn Lyon rampant couronné tenant de ses pattes vne hache * d'armes. Or les Principau-
tez de Foix, & Bearn annexées, portent d'Or à trois Pals de

* *Berosé,*
 & *Diodo.*
S. l. l. 1. 2.
 & *S. de*
ses Anni-
quitez.

Gueulles, escartelé d'Or à deux Bœufs ou Vaches passans de
 de Gueulles, accolées, acornées, & clarinées d'Azur, qui
 sont Armes que les Roys de Nauarre prennent en leurs
 monnoyes desdits Principautez & desquelles ils ont vſé
 souuent par honneur en leurs monnoyes pour la memoire
 de ces deux grands Princes Hercule & Thesée. Mais quant
 aux Armes de Nauarre, ledit Royaume porte de Gueulles
 au Rais d'Escarboucle accolé, & pommeté d'Or. Ce qui
 est considerable pour vne excellente grandeur de Nauar-
 re, à cause de l'estime auquel a esté de tout temps l'Escar-
 boucle, laquelle (comme remarque Origene) estoit la Pier-
 re (c'est à dire les Armés) de la Tribu de Iuda, de laquelle le
 fils de Dieu a prins extraction.

De toutes ces remarques plus curieuses que necessaires,
 le Lecteur en prendra, & croira ce qu'il luy plaira. Mais il
 faut qu'il tienne pour chose certaine & assuree, que puis
 qu'Hercule a fait tant de sejour és Espagnes, y a arresté ses
 voyages & labours, & y a laissé des Princes de son Sang, &
 veu la generosité de tant de Roys de Nauarre, son Sang
 genereux s'y est conserué en eux, parmy tant de nouveaux
 ennemis, & barbares qui ont rauagé les Espagnes. Et
 quant à moy ie suis d'autant plus enclin à ceste opinion,
 que ç'a esté celle de cét excellent Prince de Viane Char-
 les aîné du Roy Iean de Nauarre & d'Aragon (duquel i'ay
 parlé) en sa Cronique des Roys de Nauarre, combien qu'il
 ne l'ayt escripte que iusques au Roy Inigo Arista (que les
 Croniques vulgaires ne font que le V I. Roy de Nauarre,
 n'ayant peu passer outre, estant ce Prince preueni de mort)
 & que sa Cronique n'ayt esté imprimée, s'estant trouuée
 toute viciée & corrompuë és mains des Compistes, dont
 i'ay ouy dire à quelques Espagnols en auoir veu quel-

ques fragmens manuscrits , lesquels m'ont asseuré sçauoir par tradition que ladicte Cronique commençoit par Hercule * qui estoit vne grande & laborieuse recherche * *Rodericus Toletanus l'a commencée par Hercule.* à laquelle il auoit employé plusieurs grands personages sçauans en l'Antiquité. Ce que l'on a veu de luy en lumiere ceont esté les Etiques d'Aristote , faictes Latins de son temps par Aretin , lesquels ce Prince a traduiets en langage Castillan , & les a dediez au Roy Alphonse d'Aragon son oncle.

Mais pourquoy m'arresté-je tant à ces recherches ? Il me semble que i'entens les jaloux des grandeurs de Nauarre, qui disent que ie m'amuse à des fables, defaillans les preuues de sa grandeur par la verité des choses passées, & par les tiltres. Certes on a cogneu par la suite des Roys de Nauarre que i'ay cy dessus articulée, combien ils estoient puissans, laquelle grandeur i'ay commencé à faire voir par le regne de Sanche I V. auquel se voit quant & quant la cause de son subit déchet, & diminution. Ce Roy estoit grand parce qu'il commandoit à toutes les Espagnes, & portoit le tiltre d'Empereur d'icelles, que iamais aucun Roy des Gots, quoy que puissans, ne s'est osé attribuer: Il commença à regner l'an 1000. de la Natiuité de Nostre Seigneur, & n'estoit pas ce tiltre d'Empereur imaginaire en luy, Car il faisoit les actes d'un Empereur, & auoit dequoy les faire. De faict ce fut luy qui erigea, sans contredict d'aucun autre Empereur, les Comtez de Castille, *Castille & Aragon erigez en Royau-* & d'Aragon en Royaumes, en faueur de ses enfans, lesquels Comtez luy appartenoint: à sçauoir celui d'Aragon, *me.* pour auoir esté vny à la Couronne de nauarre dès enuiron l'an huiet cens septante, par le mariage du Roy de nauarre Dom Garcia III. du nom, avec Vrraca fille de Fortun Comte

58 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
d'Aragon, aux Estats duquel, defaillans les masles, elle succeda : Et celuy de Castille, par le mariage d'iceluy Sanche le Grand, avec Nugna fille aînée de Sancho Garcia, Comte Castille. Il fut aussi appelé Grand, à cause de ses exploits militaires, ayant gagné des grandes batailles sur les Mores auxquels il enleuoit tousiours quelques pays, & en augmentoit les siens, & d'auantage il ne s'est fait Guerre par les Princes Chrestiens contre les Infideles, qu'il n'y ayt esté tousiours des premiers.

Mais ayant esleué ses Royaumes & Seigneuries au Solstice de leur grandeur, il en fit luy-mesme le rabais, qui creut par succession de temps en telle sorte, qu'ils sont maintenant reduicts au neant, & ne parest plus ceste grandeur, que par vn tiltre, qui est neantmoins suffisant de se faire reuoir aussi beau que jamais en son printemps, apres les hyuers de tant d'vsurpations que vous en allez veoir, lesquelles rompant les fleches separement, sont venus à bout de la trouffe, & ont renduë facile l'execution de la dernière vsurpation.

Sanche donc se voyant, avec l'Empire des Espagnes, quatre fils braues, & vaillans, estima que ce seroit déroger à sa grandeur Imperiale, s'il ne les partageoit en Royaumes: Mais il ne considera pas que cela ne se pourroit faire, sinon à la ruine totale de l'Empire de Nauarre, & au prejudice des droicts de son fils aîné Dom Garcia, auquel de droict naturel & legitime, appartenoit la Souueraineté de tous les Estats de son pere, apres la mort d'iceluy. O que la France a bien couru cete fortune de ruine entiere, quand elle s'est veuë par deux fois diuisée en Terrarchies, & gouvernée par quatre Roys. Mais les Roys successeurs, preuoyans ce hazard, n'ont, puis apres, partagé leurs enfans, en la

deuxiesme race, sinon en Duchez, & en la troisieme, plus accortement, non pas seulement en Duchez à fin de ne plus demembrer la Monarchie. Ce Garcia donc fils aîné de Sanche, fut Roy de Navarre: Fernand son deuxiesme fils fut Roy de Castille par erection de la Comté en Royaume: Gonçalo son troisieme fils fut Roy de Sobrarue, & Ribargorça, lesquels enfans il auoit eus de Nugna, con me i'ay dit. Et quant à Ramir, aîné de tous, qu'il auoit eu de Caia Dame d'Ayvaz, qui ne fut que sa concubine, il fut fait Roy d'Aragon par erection du Comté en Royaume; pour jouir par eux de ces Royaumes apres le deceds du pere seulement, ainsi qu'ils ont fait, & leurs enfans successiement, par Nature, & droict de Sang, & non par election, quoy qu'en veuille dire vn Historiographe de ce temps, que le Royaume d'Aragon estoit electif, quand il parle des priuileges que le Roy Dom Pedro octroya signez de son Sang aux Aragonois, vray-semblablement pour autre occasion, que afin que ses enfans luy succedassent au Royaume, comme le veut cet Historiographe; Car nous voyons par toutes les Histoires de ces pais là, que depuis ce Ramir, iusques à Ferdinand, qui a reüny les Espagnes, la Ligne directe d'iceluy Ramir, & la collaterale au defaut d'icelle, est entrée successiement en la Couronne d'Aragon, le mort faïssant le vif (comme dit la coustume de Paris) & non par election, & ne se voit point d'Auteurs qui disent que ce Royaume fust electif.*

Voyla vne grande Monarchie diuisée entre plusieurs, qui ont enuahy les droits & la puissance de l'aîné, & rendu sa condition pire que celle de ses Cadets: Car ce partage, ayant reserré les terres de l'aîné par ces nouveaux Royaumes, qui luy ont esté faits frontieres, la Grandeur

* Voyez
Civita
Annali-
ste d'A-
ragon.

60 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
 a esté bornée, au grand dommage de la Chrestienté, d'au-
 tant que ceste grandeur consistant principalement és con-
 questes que le Roy de nauarre faisoit sur les Mores &
 mescroians, ces Barbares (cependant que ces nouveaux
 Roys employoient leurs armes contre le Roy de na-
 uarre leur Souuerain) eurent loisir de se recueillir, &
 reparer les ruines du naufrage auquel Sanche le Grand les
 auoit reduits.

Ainsi le Royaume de nauarre qui souloit assaillir se-
 voit subitement inuesti de tous costez, & démembré par
 les siens propres, comme vn Actée, sa premiere forme
 luy ayant esté ostée, & ne luy demeura plus que le nom
 avec fort peu de terres, au prix de l'Empire des Espagnes
 qui luy appartenoit naturellement.

Fernand, premier du nom, & premier Roy de Castil-
 le, n'arresta gueres qu'il ne joignist à son nouveau Royau-
 me, les Royaumes de Leon, & Oueïdo, qu'il conquist sur
 le Roy Dom Bermond son proche parent lequel il tua en
 bataille vers la riuere de Carion l'an 1037. & estendit
 les limites de Castille iusques à la riuere de Cëa ; Et
 quant au Roy de Nauarre Garcia son frere aisné, quoy
 que sa part fust bien petite au prix de l'accoustumée, il
 estoit neantmoins encores trop puissant, * au gré du Ca-
 stillan son cadet, qui auoit esté fait Roy à son prejudice,
 & contre la Loy generale des Monarchies. Il faut donc que
 ce Cadet assaille non seulement son frere aisné, mais aussi,
 son Prince legitime, & naturel Seigneur & le tuë en la ba-
 taille d'Atapuërca, à quatre lieuës de Burges, & que par
 le succès de cete bataille, il adiouste, à Castille la Noue,
 Castille la vieille; La terre de Burena, le mont d'Oca, & par-
 tie de la Rioya. Mais quoy (ce disent les bons Chrestiens de

*Surpa-
 rions pre-
 mieres des
 Castillans
 sur Na-
 uarre.*

** il estoit
 intitulé
 Roy de
 Pampelu-
 ne, de Na-
 gers,
 d'Ala-
 na, d' r-
 ca, de Bu-
 gena, de*

ces païs-là) ces parricides, & vsurpations sont elles pas assez amplement expiées par Fernand, en donnant pour cela tous les ans mille pieces d'or à l'Abaye de Clugny, puisque aujourdhuy on en est quitte pour baiser vn grain benist attaché à la croix de ces grands Chappelets qui seruent de leurre à telles vsurpations?

Sanche V. du nom succeda au Royaume de Nauarre par la mort déplorable de son Pere Garcia, & se voyant rudement assailly par son Oncle Fernand de Castille, fut contrainct, pour se garantir de luy, faire comme l'Oyseau, lequel poursuiuy par l'Esparuier, * se jette dans le sein de l'homme, qui le met en cage, le captiue à jamais, ou le mange; il se iette entre les bras de son autre oncle Ramir nouveau Roy d'Aragon, s'allie avec luy qui n'auoit pas moins d'appetit que son frere Fernand, achepte son alliance si cher, que le remede luy fut autant grief que la maladie par l'engagement qu'il luy feit des villes de Sanguesse, Lerde, & Onduës, places de grande importance, que l'Arragonois sçeut bien garder pour tenir le Royaume de Nauarre en bride: C'estoit le moyen d'auoir le Bœuf de le prendre ainsi par les cornes. Mais ce n'est pas tout, ces deux bons oncles de Castille, & d'Aragon suscitent encores à ce ieune Roy la rebellion de son frere Raymond, laquelle causa la mort de ces deux ieunes Princes, comme i'ay dit, & par leur mort l'Arragonois s'empara du Royaume de Nauarre lequel il garda, & les siens aussi, autant de temps que i'ay dit cy-dessus. Cependant le Castillan qui auoit la campagne libre, conquist sur les Mores le Royaume de Toledé duquel ses Estats se trouuerent fort accreuz, & pleust à Dieu que celuy qui en est maintenant Roy, fust six fois plus puissant qu'il n'est, pourueu que la fustian-

Castille
la vieil-
le, de Gai-
puscoa, de
Biscaye,
& Sei-
gneur de
plusieurs
autres grâ-

des Pro-
uinces que
vers Ver-
de, & a-
pres vsur-
pées.

*Accipi-
trem mer-
tuës pen-
nis trepi-
dantibus

Ales
Audet in
humana-
nos, fes-
ta venire
sinus.

vsurpa-
tions d'A-
ragon &
Nauarre.

162 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
ce ne fust creuë qu'aux despens de ces Mores & Barbares, &
non pas des Roys de Nauarre deuotieux Chrestiens.

*Grandes
Usurpa-
tions sur
Nauarre
par le Ca-
stillon.*

Le Royaume de Nauarre ainsi rembarré & aguetté de tous costez, n'eut plus de moyen de s'agrandir sur les Mores, estant assez empesché à se garder des aggressions de ses plus proches, tellement qu'il ne sentit plus que de la diminution, & principalement il luy fut fait vne grande breche apres la mort d'Alfonce Roy d'Aragon, & vsurpateur de Nauarre, surnommé le Bataillant, qui mourut en fin en bataille contre les Mores: Cete breche fut faite par Alfonso Raymond Roy de Castille, lequel, voyant le Roy Alfonso le Bataillant mort, vsurpa sur le Royaume de Nauarre, les Terres de la riuere d'Oija, de Villaroda, Gravon, Nagera, Logrogno, Arvedo, Biguerra; & plusieurs autres jusques à Calaorra, que le Castillon retrancha du corps de Nauarre, & borna ce Royaume du costé de Castille par le fleuve Ebro; Car quoy qu'aucuns Roys de Nauarre ayent repris quelques places en ce pais-là: Toutes-fois Alfonso Roy de Castille surnommé le Noble, les reprint sur le Roy de Nauarre Sanche VII. surnommé le Sage, & oncques depuis les Roys de Nauarre n'y sont rentrez. Et d'auantage ce Roy de Castille Alphonse le Noble vsurpa sur sanche VIII. Roy de Nauarre, les Provinces d'Alava, & Guipuscoa, avec la forteresse Sainct Sebastian, Font-Arabie, & le Chastel de Veloaga en la valée d'Ojarcum frontieres de France & lieu propre pour asseurer aux Castillans vn passage en Guyenne, plus le Chastel d'Athau, & celuy d'Acoros du Val de Lenix, & celuy d'Arasate, dit à present Mondragon en la frontiere de Biscaye, plus le fort qui estoit sur la montagne de Helosua, duquel apparoiſſent encores aujourdhuy les ruines, laquelle

le montagne est en la iurisdiction de la ville de Vergara, & est dite autrement Arizüoa le tout estant de ceste grande Prouince de Guipuscoa, & de là ce peut remarquer que ie n'ay pas eu tort de dire que Inigo Loyola estoit sujet du Roy de Nauarre, puisque (comme les Sectaires reconnoissent, *) il estoit natif de Guipuscoa. Puis ce mesme Alfonso print encores sur Nauarre ceste belle ville de Victoria nouvellement construiete par le Roy de Nauarre Sanche VII. en la Prouince d'Alaua pour fermer la frontiere de Castille, laquelle ville estoit estimée imprenable, mais la faim & le desespoir de secours la firent rendre, le Roy de Nauarre Sanche VII. estant dés long temps detenu malade, à cause de quoy il fut surnommé l'Enfermé. Ce Castillan joignit tout cela à son Royaume de Castille, & outre enuahist la Comté d'Araxa qui se rendit à luy, il prist aussi Irrurita, Maragnon, Sainte Croix, & toute la valée de Campeço ne s'y opposant personne pour l'indisposition du Roy. Et puis pour combler de ruines & de miseres ce desolé Royaume, il se ligua avec le Roy d'Aragon, en laquelle Ligue, il enleua sur la Nauarre, & joignit encores à ses terres Miranda & Infura; Et le Roy d'Aragon Ayuar, & le val de Roncal, ce fut l'an 1200. Depuis lequel temps le Castillan & l'Aragonois ont pressé ce Royaume de si pres qu'ils l'ont en fin ruiné & n'ont pas fait mentir la rencontre de ce gentil Prince de Viane fils aîné du Roy Jean d'Aragon vsufructier de Nauarre (duquel i'ay parlé) en la deuise qu'il prist de deux Leuriers rongeurs vn os, quand il veit sa Principauté de Viane assaillie & la forteresse de Burado prise, laquelle on estimoit inexpugnable, entendant par l'os le Royaume de nauarre, & par les deux Leuriers le Roy de Castille, & le Roy d'Aragon, quoy que son

* *Autin.*
des ser-
mons de sa
beaification.

64 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
pere fust lors Roy d'Aragon : Mais estant vsfruitier de Nauarre, comme i'ay dit, il taschoit à faire tomber iceluy Royaume à son fils Ferdinand de sa deuxiesme femme lequel en a esté l'vsurpateur, & en a laissé ses descendants paisibles iusques à ce qu'il suruienne vn Prince Magnanime qui reünisse les deux Lis, & retire iustement à foy ce qui a esté tyranniquement rauy à ses ayeuls.

Vous estes le vase, SIRE, excellent & riche dans lequel ces deux Lis se retrouuent le François & le Nauarrois, arrousez les de la magnanimité de vostre courage, si bien que cultiuez par le iuste droict que vous y auez, ils s'vnissent en vn rameau qui face conioinctement florir les deux Royaumes, sans laisser faner dauantage le Nauarrois sous la splendeur du François, car combien que la longue possession n'acquiere point de droict à celuy qui possède iniustement, & de mauuaise foy, toutes-fois la negligence de ceux qui ayant moyen de se reuciller, se tiennent endormis par tant d'années, & se laissent vsurper scachant le tort qui leur est fait, appreste tous-jours à parler à ceux qui defendent les vsurpateurs, Et là dessus ie finiray la description de l'Estat miserable de vostre Royaume & empire des Espagnes. Afin de ne vous ennuyer de tant de pertes, & pour paruenir à l'œuure que i'ay entrepris sous la faueur de vos Royales grandeurs, apres que sous le bon plaisir de vostre Majesté, ie vous auray representé deux choses, lesquelles, apres vn grand alentissement ont apporté la subite ruine de ce grand Empire, enleué sur le Roy Iean d'Albret, bisayeul maternel de vostre Pere, l'vne fut que ce bon Roy d'Albret retenant par trop de l'humeur du François parmy les Espagnols, qui veulent estre autrement traictez, il se rendit trop familier, & priué, se trouuant

uant

uant par trop souuent à boire & manger és familles particulières, & s'y conuiant de luy-mesme, à cause dequoy ils l'eurent incontinent à mespris, Car les Espagnols n'ont pas accoustumé de familiariser avec leurs Roys & les mettre à tous les jours, ains ne les voyent qu'une fois en trois ans & peut estre moins, encores n'est-ce le plus souuent qu'à vne fenestre, comme on dit que les Amoureux voyent leurs maistresses à Venise, là où les François craignent, ayment, & reuerent leurs Roys d'autant plus qu'ils se familiarisent à eux. L'autre faute que fit le Roy Iean d'Albret fut qu'il bailla trop librement les grandes charges à manier aux Estrangers, & les Places de consequence à gouverner, encores que souuent és assemblées des Estats il luy eust esté remonstré combien cela importoit à l'Estat de son Royaume, defaillant aux Estrangers l'amour de la Patrie qui est le plus vif aiguillon qui nous pousse au deuoir. Ce qui aliena fort les volontez des plus grands de son Royaume, lesquels se voyans mal-employez en leur pais & delaissez pour gratifier des Estrangers, se rangerent du costé du plus fort & busquerent fortune ailleurs, quoy que méchamment & indignement. Mais c'est l'ordinaire de ceux qui ont accoustumé de viure en honneur & grandeur, de regarder tousiours l'endroit duquel elle vient.

Quant à la grandeur de France, elle est si notoire par tout le Monde que l'Asie, l'Afrique, & l'Europe l'ont veüe & sentië, & ce grand Empire Romain a perdu sa puissance és Gaules du regne de Clouis I. & a veu sa ruine en Occident durant l'Empire de Valentinian III. en la naissance & establissement de la Monarchie Françoisë és Gaules, laquelle dès son commencement deça le Rhein a esté si gran-

66 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
de que les Roys de la premiere Race ayans iusques au
nombre de quatre enfans masles, les ont peu partager en
Royaumes, diuisans leur Empire en quatre Monarchies,
chacune de tres-grande puissance & estenduë, ce que
on a veu és enfans d'iceluy Clouis premier & de Clotaire
premier. Les enfans desquels diuiserent l'Empire de leurs
Peres en quatre grands Royaumes à sçauoir Paris, Or-
leans, Soissons, & Mets. A celuy de Paris appartenoi-
ent les terres de l'Isle de France iusques à la Gaule Belgique
pres de la ville de Soissons qui est encores auourd'huy
du Gouvernement de l'Isle de France, les Prouinces de
Poytou, Touraine, le Maine, & toute l'Aquitaine qui
auoit esté autrefois vn grand Royaume, & l'vne des trois
parties esquelles Cæsar diuise toutes les Gaules. A celuy
d'Orleans appartenoit la Bourgongne haute & basse en la-
quelle estoit comprise la Sauoye qui en dépendoit, &
estoit appellée Bourgongne transjuraine, estant de-là le
mont Jura maintenant appelé le mont S. Claude, la Prouen-
ce, & le Dauphiné, d'où l'on doit remarquer que le Dauphi-
né reuenu à la Couronne de France durant la troisieme Ra-
ce des Roys de France, par la donation qu'en fit Humbert
Dauphin de Viennois l'an 146. au Roy Philippes de Va-
lois en faueur de son fils aîné, n'estoit point vn fief ou
Prouince Imperiale, ains Françoisise : Et de fait l'Empereur
Charles IIII. estant venu à Paris avec son fils Venceslas
Roy des Romains ayant entendu le droit des Roys de
France sur le Dauphiné delaiissa au Dauphin de France fils
du Roy Charles V. les Chasteaux de Pompel, & Chamaux,
qu'il tenoit au pais de Dauphiné dont il luy bailla lettres
seellées en seal d'or, & outre le fait & créa Vicaire per-
petuel de l'Empire, le croy que c'estoit pour aucunement le

recompenser de la non-jouissance desdits Chasteaux si longtemps detenus sur les Dauphins. Au Royaume de Soifons appartenoient le Vermandois, Picardie, Normandie, & Flandres, c'est à dire la Gaule Belgique & basse Allemagne, que nous appellons les pays bas, auxquels sont comprises les dixsept Prouinces que gouvernent aujourdhuy les Archiducs d'Austriche, Albert, & D. Isabel Infante de Castille, & la Seigneurie des Holandois. Et puis le Cambresis qui a de toute ancienneté appartenu à la Couronne de France, non à l'Empire comme on pretend. Et au Royaume de Mets appartenoit la Lorraine appelée lors Austrasie, & les pays de deça le Rhein jusques à Rheims, & partant les villes & territoires de Mets, Thoul, & Verdun, & ne peuvent estre dites Imperiales, ains Françoises.

Mais qu'ay-je à faire de m'arrester à la premiere Race des Roys de France, pour faire voir leur grandeur, puisque la 2. nous en a fourny de si grandes marques qu'il ne se peut rien dire de plus, quoy que la 3. en soit toute pleine? En vn mot la deuxiesme Race s'est estenduë par toute l'Europe qu'elle a jointe aux terres & Seigneuries des Roys de la Premiere a donté les rebelles & infidelles jusques au delà du Danube, a estendu sa puissance pardelà la Grande Bretagne, a purgé l'Italie de Tyrans, a donné vn Siege assureé aux Peres communs de la Chrestienté à Rome, les a doüez d'amples patrimoines, & pour comble d'honneur & de gloire, a tiré l'Empire d'Orient en Occident, se donnant à Rome, le tiltre dont son espée & sa vertu luy auoit acquis l'effect: Je dis Charles ce grand Roy de France, que la voix de toutes nations Chrestiennes proclama Empereur, & luy mit sur le chef la Couronne Imperiale, de laquelle ses successeurs Roys de la France ont esté l'vn apres l'autre

honorez apres luy, jusques à l'Empereur Arnulphe : Mais quelle plus grande marque de Grandeur que ceste-cy? Ce Roy Charles le Grand auparauant que de se declarer Empereur, voulant repurger l'Italie de Tyrans & de vices domte le Roy Didier & le Royaume de Lombardie, & va feoir en son Trofne de justice à Rome, deuant laquelle compare le Pape Leon III. deferé deuant luy & delateur tout ensemble d'vne part, & Campul, & Paschal delateurs & deferéz d'autre, lesquels font plaider leurs causes deuant luy, sans que nul d'entr'eux decline sa jurisdiction, le reconnoiffans pour leur Iuge temporel & ordinaire, comme Roy de France (car il n'estoit pas encores Empereur) & non comme Arbitre, & en vne cause si celebre, que toute l'élite de la Chrestienté y estoit accouruë pour en veoir l'issuë.

Mais leur Grandeur, Puissance, & Jurisdiction ne s'estend pas seulement sur les principaux Chefs de l'Eglise, ains aussi sur la direction mesme d'icelle : Ce que nous confirmons, par tant de belles ordonnances qu'ils ont faictes sur les choses, & Ordres Ecclesiastiques : Ont-ils pas de tout temps conuocqué des Conciles pour reformer l'Eglise, conuaincre les heresies, resoudre les doutes sur les articles de la Foy, & prescrire aux Papes & Cardinaux des regles sur les elections des Papes? Aufquels Conciles les Papes font comparus en personne à leur mandement. Charles le Grand comme Roy de France (car il n'estoit encores Empereur) l'an 791. conuocqua vn Concile à Aix la Chapelle outre le 7. Concile de Nicene, pour supprimer les destructeurs d'Images, & l'Edit de Constantin fils de Leon, qui ordonnoit la ruine d'iceux, durant le Pontificat du Pape Adrian qui ne vit jamais Charles-magne Empereur, ains ce fut seule-

ment Leon III. son successeur. * Et ie ne puis passer ce Pape * Je dis ce
 Adrian qu'il ne me fouuienne du droit de conferer les bene- la pour
 fices par l'Anneau & la Verge que les Roys de France auoient monstrer
 de son temps, & puis Charles s'estant fait Empereur Seant qu'il auoit
 Leon III. les Empereurs ses successeurs ont iouy de ce droit puissance
 durant plus de 300.ans, & ce jusques au Pontificat de Calixte de conuo-
 II. qui força l'Empereur Henry V. de renoncer à ce droit. quer, &
 Mais les Roys de France auxquels il appartenoit n'y ont ia- conuoquoit
 mais renoncé, & quand ils y auroient renoncé, ceste renon- des Conci-
 ciation seroit nulle, les Roys ne pouuans non plus renoncer les & re-
 aux droicts de leurs Couronnes qu'aliener leur Domaine. formoit l'E
 Mais à propos du Pape Calixte II. Le Roy Loys VI. assembla glise, non
 vn Concile à Rheims que ce pape paracheua, & auquel son comme
 predecesseur Gelase II. estoit decedé. Ainsi les papes, selon Empereur,
 leur deuoir, se rendoient lors obeissans aux Roys de France, mais com-
 combien qu'ils fussent si puissans qu'ils resistoient aux Em- me Roy de
 pereurs : Mais ceste grandeur leur venoit de la faueur des France.
 Roys de France, de laquelle ils n'estoient méconnoissans. Le
 Roy Loys VII. conuoqua vn Concile à Sens, auquel se trou-
 ua le pape Innocent II. contre vne nouvelle Herefie appelée
La science de la diction, mise en auant par vn Ablar Breton, le-
 quel y ayant esté conuaincu par la doctrine & la langue des
 deuotieux saincts Bernard & Anselme, non par l'espée & la
 lance du Roy, se repentit de son erreur, & fonda l'Abbaye
 du Paraclit en l'honneur du S. Esprit, qui luy auoit defillé
 les yeux de l'entendement. Le Roy Philippes le Hardy III.
 du nom, fils du Roy sainct Loys, & orné de la pieté de son
 pere, fit bien plus, car ayant conuoqué ce tant renommé
 Concile de Lyon, pour les grandes choses qui y furent fai-
 res, durant le Pontificat de Gregoire X. Il fit en ce Con-
 cile trois actes de tant signalée grandeur que rien ne se

peut dire d'auantage. Le premier, monstra son autorité sur les plus grands Princes du monde, iugeant le droict de l'Empire d'Orient debatue entre Paleologue, & Baudouin. Le deuxiesme fit voir sa puissance & iurisdiction sur l'Estat de l'Eglise, ordonnant aux Cardinaux la Loy du Conclau, & la maniere de proceder aux elections des Papes. Et le troiesme fit preuue de sa grande suffisance & saincteté, faisant resoudre entre les Eglises Grecque, & Latine, les differens d'entre elles sur le fait du sainct Esprit, sçauoir de qui il procedoit, apres que le bon sainct Thomas d'Aquin, qui enseignoit lors publiquement à Naples, eust escrit sur ceste matiere, & portoit ce sainct Personnage tant de reuerence au Roy de France qu'il voulut venir à ce Concile pour l'amour de luy, mais incommodé d'ans & d'indisposition, il mourut en chemin.

Ces choses sont difficiles à digerer, à ceux qui establisent tous les iours des nouvelles doctrines & iurisprudence en l'Eglise, lesquels appellent heretiques, ou Catholiques à gros grain (ce sont leurs termes) ceux qui ne suiuent point leurs opinions, mais il vaut mieux estre heretique avec S. Paul, qu'avec eux, qui sont plus esloignez du S. Esprit que luy. Et principalement il ne se faut point espargner quand on parle de la grandeur d'un Roy, duquel on a l'honneur d'estre subject. S. Paul a dit escriuant aux Romains, *Toute ame soit sujette aux Puissances souveraines*. Sainct Iean Chrysostome expliquant ce passage dit que S. Paul a dit, *toute ame*, pour nous enseigner, ce dit-il, que tous sont subjects aux loix des Roys & Princes, *sans exception de Prophete, Apostre, & Euan-geliste*. Or les exemples que ie viens de r'aporter monstrent que ceste Puissance s'estend également sur le Spirituel aussi bien que sur le temporel, & que les Papes l'ont ainsi creu &

entendu, puis qu'ils ont obey aux mandemens des Roys de France Chefs de la Chrestienté, en tant de choses qui concernoient la direction du Spirituel. C'est pour ceste raison que le droict d'Inuestiture a de toute ancienneté appartenu au Roy de France, comme au I. & plus grand Roy de la Chrestienté, par lequel nul Pape est en legitime possession de la charge & Chaire de S. Pierre, si son election n'est agréée & confirmée par le Roy de France, lequel ayant direction sur l' Election du I. Euesque de la Chrestienté, à plus forte raison a il droit de reglement sur tout l'Ordre, & Estat Ecclesiastique.

Si ie voulois esplucher les grandeurs des Roys de France & leur puissance, sur le Spirituel, ie n'aurois iamais fait, car les exemples des choses passées sur ce sujet, sont inepuisables; laissons donc cela, & voyons si leur grandeur a paru sur tous les plus grands Princes de la Chrestienté & a esté honorée és Espagnes mesmes. Et pour le monstrier ie n'ay que faire de m'amuser à dire que le Roy Charles le Grand a domté les Espagnes dont il a chassé les Sarrafins & Idolastres, car leur grandeur y a plus recentemente paru. Les histoires de Nauarre, d'Aragon, & de Castille nous apprennent que iusques enuiron l'an 1180. on dattoit és Espagnes les tiltres & contracts de l'an du regne du Roy de France lors regnant, tant estoit honorée & estimée leur grandeur. Cela est verifié par le Synode Prouincial qu'Alfonce Roy d'Aragon, jaloux de la grandeur Françoisse, tint en la Principauté de Catelogne en la ville de Taragone, feant le Pape Luce troisieme, Regnant en France Loys septiesme. En Nauarre Sanche VII. Et de l'Empire de Frederic Barberouffe. Auquel Synode Alfonse fit arrester, que de-là en auant les Notaires ne datteroient plus leurs contracts & instrumens publics des années des regnes

72 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
des Roys, de France, comme ils auoient fait auparauant, & comme il estoit accoustumé de tout temps en Catalogne, en quoy il faut confesser que les Roys de France estoient reuez par dessus tous autres Roys, qu'ils auoient de la jurisdiction és Espagnes, & que leur puissance alloit iusques là. Aussi plus de 350. ans apres ce Synode, estant suruenue grande querelle entre le Roy Iean d'Aragon vsufructier de Nauarre d'une part, & les Cattelans & le Roy de Castille Henry le Froid leur partisan d'autre, sur les occasions de la mort de cét excellent Prince de Viane propriétaire du Royaume de Nauarre & fils aîné dudit Roy Iean, comme i'ay dit cy dessus, Le Roy de France Loys XI. jugea ce différent dont fait foy sa sentence que les Castillans mesmes rapportent en leurs Histoires. Et puis que ie suis tombé sur le Roy Loys VII. du regne duquel fut tenu le Synode susdit, ie ne veux pas oublier ce grand honneur qui luy fut rendu par l'Empereur Frederic, tres-grand, & accompli de toutes les perfections desirées à vn Chef d'Empire, & par tous les Roys de la Chrestienté, lors de ce Schisme pernicieux qui estoit en l'Eglise entre les Papes Alexandre III. Et Victor III. Auquel succeda Paschal III. l'Empereur Frederic, Henry Roy d'Angleterre, le Roy d'Escosse, & le Roy de Boheme fauorisoient Victor, & puis Paschal son successeur, & le Roy de France tenoit le party d'Alexandre qui s'estoit venu ietter en ses bras, comme au plus assuré refuge. Apres que tous les Roys de la Chrestienté eurent arresté de donner ordre à ce Schisme, l'Empereur & les Roys de son party vindrent à Dijon, pour y trouuer le Roy, s'accommodans à sa commodité, le Roy neantmoins ne s'y trouua, fauorifant en tout Alexandre, qu'il disoit estre celuy que le sainct Esprit auoit

voulu donner à l'Eglise puis qu'il auoit esté esleu par la pluralité des voix ; que c'estoit la volonté de Dieu , contre laquelle il ne falloit employer les raisons, pretextes, & partialitez humaines, & au lieu de se trouuer à Dijon , il conuocqua vn Concile General à Tours , pour oster ce Schisme, non pas pour le mettre en question ni disputer les droicts de parties concurrentes. Auquel Concile, Les Roys d'Angleterre, d'Hongrie, & de Castille enuoyerent leurs Ambassadeurs pour le respect du Roy de France à la faueur duquel toute l'Italie se sous-leua contre l'Empereur qui auoit mädé à ces concurrens qu'ils vissent debattre leur droict à Pauie deuant luy. Mais en fin ce Pape Alexandre fut si bien secouru par le Roy, que l'Empereur fut contrainct de reuenir à luy abandonner Victor.

Tant y a que de toutes ces choses appert que les Roys de France n'ont iamais esté sujets à aucune puissance temporelle, & ne tiennent leur grandeur que de Dieu , & de leurs Armes ne reconnoissant autre puissance en terre , & pour ce ils mettent en leurs tiltres ces mots, *par la grace de Dieu Roy de France* , pour monstrier qu'ils ne connoissent aucune puissance sur la terre. Ce que ie puis encore dauantage confirmer par les exemples des Empereurs Charles IIII. Venccelas , & Sigismond ses enfans , qui luy succederent l'vn apres l'autre. L'Empereur Charles IIII. eut desir de visiter le Royaume de France , & vint à Paris avec son fils Venccelas Roy des Romains. Le Roy Charles V. veritablement Sage, & qui scauoit bien tenir son rang avec honneur, enuoya au deuant de luy les plus grands du Royaume de lieüe , en lieüe , luy alla puis apres au deuant entre la Chapelle & le moulin a vent vn peu au delà du faux bourg de sainct Denis estant accompagné de son fils le

Dauphin. Là où il feit presenter à l'Empereur vn Cheual noir, & s'enfeit bailler vn blanc, afin de retenir tousiours sa Souueraineté, & donner a entendre que l'Empereur entroit en la ville de Paris, non comme Seigneur & Souuerain, mais comme amy du Roy, lequel au contraire y entroit comme Souuerain estant ordinaire en France que les Roys en leurs entrées font monter sur vn Cheual blanc. Et du regne de Charles V. I. l'Empereur Sigismond desirant mettre quelque bon accord entre les Roys de France, & d'Angleterre, vint à Paris; & y estant, y voulut eriger le Comté de Sauoye en Duché: Les gens du Roy s'y opposerent, non point tant, par ce que cela appartenoit au Roy de France Souuerain de Sauoye à cause de son Comté de Prouence, (qui estoit neantmoins vne bonne & iuste cause d'opposition) que parce que l'Empereur ne peut faire aucun acte de Souueraineté estant sur les terres du Roy, lesquelles ne souffrent les rayons d'autre Soleil que du leur, & n'estant la France aucunement sujette, ains Amie de l'Empire: De sorte que Sigismond, acquiesçant, alla faire ce Duc à Cambray qui estoit lors tenuë par luy comme ville Imperialle, en laquelle si les gens du Roy eussent eu lors pouuoir, ils s'y fussent encores opposez, comme estant vne ville de la Souueraineté de France comme i'ay dit. Aussi ne seroit-il pas raisonnable que les Roys de France qui sont fondateurs & Createurs de l'Empire, & des Empereurs, fussent sujets à l'Empire. Mais si ie voulois rapporter icy particulierement les choses desquelles on peut voir la grandeur du Royaume & puissance des Roys de France, ie me plongerois en vn gouffre si grand que ie serois noyé en l'abondance des exemples, il me suffira de dire pour faire finir ce discours, qu'ils ont planté le Lys de là

les Mers jufques au milieu de l'Egypte à la terreur des mé-
croyans, & que deçà ils ont plusieurs fois furmonté toutes
les forces de l'Europe quand elles fe font oppofées à leur
grandeur, comme tefmoignent la bataille de Bouïnes gai-
gnée par le Roy Philippes Augufte contre l'Empereur
Othon V. & plusieurs Roys fes partifans; Celle de Rauenne,
en laquelle le Loys X I I. quoy que furpris en pays eſtran-
ger, & trahy par ceux meſmes de ſa Ligue qui l'y auoient
introduit, deffait les forces d'Italie vnies avec celles de l'Em-
pereur, ſe muniffant outre cela contre Caſtille & Aragon au
pied des montaignes, chaſtiant les reuoltez du Duché de
Genes, & en France ſe deffendant contre les Anglois,
tout en vn meſme temps, ce n'eſt pas donc ſans raiſon que
ie diſ qu'après leur grandeur il n'y a plus de grandeur en la
Chreſtienté, & qu'ils ont bien raiſon de ne reconnoiſtre
autre puiſſance en terre que celle de Dieu ſeul.

Ie penſe auoir ſuffiſamment monſtré par les deſcences
que j'ay cy deuant rapportées, combien grand eſtoit noſtre
Prince par extractions Royales, auſquelles, ſi la Françoisé &
la Nauarroïſe ne ſurpaſſoient toutes les autres du monde,
Ie pourrois encores adjoſter cete noble, genereuſe, & Impe-
riale Maïſon de Luxembourg de laquelle il eſt auſſi deſcen-
du par le mariage de François de Bourbon ſon bis-ayeul
paternel dernier Comte de Vendosme avec Marie de Lu-
xembourg Comteſſe de Saint Paul, deſcenduë de ce
Magnanime Empereur Henry de Luxembourg V I I.
du nom duquel on a * remarqué pluſieurs perfections * *Galius*
leſquelles rendent vn Prince accompli, A ſçauoir qu'il *in Num-*
eſtoit fort de corps & d'Eſprit, Magnanime, grand Juſti- *miſnais*
cier, grand ennemy de factions, hayſſant le Sang reſpandu, *Imp. Onu-*
paiſible en ſon naturel & grand Guerrier contre les vſurpa- *ſri. Panu-*
nus &
autres.

76 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
teurs, doux en sa conuersation, plaisant en ses discours, vif
aux reparties, agreable aux gens de bien, rude aux meschans,
toutes lesquelles vertus ont singulierement reluy en
nostre Roy qui n'a pas seulement succedé à la Race, mais
aussi à la generosité du Sang de cet Empereur, duquel ie
puis encores adiouster ceste rencontre, que en quelques
siennes monnoyes * se voit sa Figure ayant sur la poiçtrine
vn Lyon rampant, & Henry le Grand descendu d'Hercule
qui se couuroit de la peau d'vn Lyon, auoit le Lyon (i'en-
tens la force & le courage) graué dans le cœur.

* *Goltius*
ibid.

Le voilà Grand de Race & par Seigneuries & Posses-
sions, reste à monstrier comment il s'est acquis le tiltre de
Grand par ses vertus heroïques. Entrons donc au discours
de sa vie à ce que nous les voyons, & que rien ne manque à
ce tiltre que chacun luy donne.

C'EST CHOSE VAINNE de rechercher en quel
lieu il a esté conçu, car cela est si incertain, que le Pere &
la Mere mesmes n'en peuuent que fort rarement asseurer; &
n'y a si bon Arithmeticien qui ne se trompe en la supputa-
tion de ces neuf mois determinez par la nature, quelques-
fois trop tardiue, & quelquesfois trop hastiue, aduan-
çant ou retardant son œuure par des secrets qui nous sont
incognus, ou, bien souuent, par des accidens qui sur-
uiennent. Le seul Sauueur du monde, comme ie croy, a eu
cete prerogatiue d'estre Né de moment à moment neuf
mois apres l'Incarnation du Verbe, la Nature Humaine,
joyeuse de se voir conjoincte à la Diuine, s'estant efforcé de
rendre son operation parfaicte par vn nombre parfaict de
la Conception à la nayssance de son Createur. Et quel de-
voir pouuoit-elle rendre plus grande ceste Puissance Trip-
lyne, que de luy donner vn nombre accompli d'vne

triple-vnion, parfaicte du nombre de Trois Hieroglyphe de la Diuinité?

Je laisse donc ceste curieuse recherche à ceux qui, peut estre pour quelque profit particulier, le disent auoir esté conçu en la Ville de la Fleiche en Anjou, autres és enuiron d'icelle, autres à dix ou douze lieuës plus loing. Mais quant à sa naissance, l'honneur d'icelle en est assuré à la Ville de Pau en Bearn en laquelle il naquist le treziesme iour de Decembre, 1553. auquel est ordinairement celebrée la commemoration de Saincte Luce, Iour auquel le Soleil s'affranchit du plus bas déclin de son Solstice d'hyuer pour rehausser son cours & par vn petit accroissement du iour nous donner esperance de le reuoir en sa parfaicte grandeur, C'est ce iour là que la France a pareillement conçu les esperances de se reuoir par la vertu de ce Grand Prince nouveau Né, au Solstice de ses grandeurs desquelles elle estoit merueilleusement décheuë.

Je proteste que ie ne suis point Mathematicien pour faire son Horoscope, & rechercher sous quelles Planettes il a esté né, & quelles influences ont fauorisé sa naissance, ie diray seulement que par le rapport du temps de sa naissance à celuy que le cours ordinaire de Nature a designé à sa Cõception, Il faut qu'elle ait esté au mois de Mars lors que le Soleil entre au signe amoureux du Mouton : Saison en laquelle le peuple de Dieu à prins les assurances de son Salut par la Conception de son Sauueur : Saison laquelle oubliant toutes les rigueurs d'vn hyuer nouvellement passé nous voyons les douceurs d'vn Printemps agreable; Mars tu as engendré ce Grand Roy ton fils legitime (Car tous les autres qui l'ont precedé ne sont que bastards de vaillance au prix de luy) C'estoit bien la raison que tu le Couronnasse de Lauriers

78 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
en la bataille d'Yury, & luy rendisse la ville de Paris : & en
suinte d'icelle toutes les villes & Peuples déuoyez de son
obeyffance, Mais helas, ie ne puis que ie ne m'escrie de la
mauuaise intelligence qui a esté entre vous & Venus de si
long temps amis, & qu'apres vous estre tant careffez pour
engendrer ce Grand Roy, Venus ayt permis sa mort au
iour qui luy est dedié, si ce n'est que luy-mesme seul mi-
roir de Clemence & douceur, se la soit procuree par ses
trop grandes courtoisies & faueurs à l'endroit de ces Cœurs
barbares qui ne firent iamais que desirer, prescher, raurir,
& emporter sa vie & son Cœur, Tu luy auois donné vn
courage genereux propre aux actions de ta discipline, Et
ce Mouton d'amoureuse Nature luy auoit donné vne hu-
meur laquelle contrepoyntant l'austerité de son naturel
Guerrier, le rendoit au dehors redoutable, & aymable tout
ensemble. Et quant à l'Interieur on peut veritablement
dire qu'il auoit deux cœurs comme les Perdrix de Paph-
lagonie, l'vn de Lyon contre les superbes vsurpateurs, &
l'autre de Paix pour les humbles, & que comme vne
Minerue, il estoit armé par la teste, & portoit l'Oliuier
paisible en ses mains. Ses actions l'ont bien monstré, par
lesquelles il n'a pas démenti le bon augure de la feste de
saincte Luce au jour de laquelle il est Né. Car il a veri-
tablement rendu la premiere splendeur à ce pauvre Roy-
aume de France, obscurcy par les noires factions des Fron-
tieres Moresques. Mais c'est assez parlé de ces rencontres, Ie
ne m'y arresteray d'auantage à fin qu'on ne me reproche
qu'il est aysé de presagier les choses passées. Ses actions se-
ront le vray Horoscope de sa vie.

Toutefois deuant que de laisser ce propos, j'estime que ie
nedoibz oublier vne chose que i'ay entenduë en mon en-

fance laquelle a esté miraculeusement conseruee en ma memoire, & combien que ce soit vn songe elle ne doit estre enfeuelie sous l'oubly. Il ne faut point mespriser les songes principalement ceux des Roys, auxquels Dieu donne souuent des reuelations en songe pour leur signifier ce qui leur doit aduenir: Nestor * disoit à Agamemnon que tout ce que le Roy songe concernant son estat est veritable. Anthoine auparauant ses malheurs songea que le foudre estoit tombé sur luy, & luy auoit bruslé la main droicte. Et Pompée songea la nuit de deuant la bataille de Pharsale qu'il entroit dans le Theatre, & ornoit de plusieurs despoüilles la Statuë de Venus victorieuse, qui luy fut vn fort mauuais presage, & duquel, sçachant que Cesar estoit de la race de Venus, il print assurance de sa perte & que de sa defroute enrichiroit le Temple de ceste Déesse de ses despoüilles, comme il aduint. Et Monsieur le Prince de Condé auparauant la bataille de Dreux fit vn songe que ie rapporteray cy apres en son lieu, lequel luy presagea vne grâde partie du succez de ceste bataille: Voisauë * femme de Castriote Roy d'Epire songea aussi tost qu'elle eut conceu son fils Scanderbeg, qu'elle estoit accouchée d'vn Serpent, de telle grandeur qu'il couuroit tout le Royaume d'Epire, & aduançant fort la teste sur les pays des Turcs, les auoit tous deuorez, auoit la queuë en la mer Adriatique vers les terres de la Seigneurie de Venise, Ce qui fut interpreté au grand defastre des Turcs & conseruation des Chrestiens comme il aduint, par les hauts faits d'armes de Scanderbeg.

Les Histoires sont pleines de tels exemples, en voicy vn de nostre temps des plus admirables, qui à cu vne partie de ses derniers effects plus de quarante ans apre. les premiers, & le reste est encores a accomplir. La Royne de Nauarre Ieanne d'Albret mere de nostre Prince, estant enccinte

* Voyez
Macrob. li.
1. ch. 2. sur
le songe de
Scip. & le
2. de l'I-
liade de
Homere.

* Voyez
Marinus
Barletius
lib. 1.

de luy, fit vn songe duquel on interpreta facilement les commencemens par les actions du Roy son fils, apres que sa mere l'eut reuelé, mais la fin en fut de difficile intelligence, ie le diray quand i'auray dit de qui, & comment ie l'ay appris. Messire Pierre de la Place premier President en la Cour des Aydes à Paris, l'vn des premiers hommes de son temps, pour l'integrité de sa vie, & la grande capacité qui estoit en luy, Nicolas du Gué Aduocat du Roy en icelle Cour, la memoire duquel est en honneur, & encores recente au Palais de Paris, & au Conseil priué du Roy, Et feu mon pere, duquel iceluy du Gué auoit espousé la sœur, estoient conjoincts par telle amitié & frequentation, & si proches voisins en la ville de Paris, qu'il ne se passoit iour auquel ils ne communiquassent ensemble: mon pere deceda cinq ans auparauant la iournee Sainct Barthelemy, lors de laquelle ie pouuois auoir 9. ans, depuis le decez de mon pere ie ne laissois d'aller souuent chez le President de la Place, pour iouir avec son fils puisné, qui estoit de mon aage, nommé Benjamin, & me faisoit ledit sieur President beaucoup de caresses, pour memoire de l'amitié que luy & mon pere s'estoient porté. Vn iour entr'autres peu auparauant les nopces de nostre Prince avec Madame Marguerite de France, Comme l'on estoit sur les preparatifs de ces nopces & du voyage de l'Admiral de Colligny en Flandres, & ladicte Royne Ieanne Mere d'iceluy nostre Roy estant nouvellement decedee, ie me trouuay par hazard chez le President de la Place, ou ledit du Gué mon oncle suruint, & se mirent ces 2. personages à deuiser de grandes choses, comme ie coniecture: Car ils n'estoient pas gens qui s'amussent a conter des sornettes: Entr'autres choses, ie scay bien qu'ils parloient de ces nopces, du voyage de Flandres, & de la mort de ladicte

Royne

Royne de Nauarre, lesquelles choses la foiblesse de mon aage ne me permit pas de comprendre ni retenir.

Mais parlant du Roy de Nauarre, Monsieur le President dit à mon oncle, ie veux vous conter vn songe que feu la Royne sa mere fit estant grosse de luy, qu'elle m'a conté autrefois, & lequel i'ay tousiours tenu secret comme elle desiroit, craignant qu'il n'engendrast quelque mauuais party à son fils: Car lors qu'elle me le conta elle estoit (ce disoit-il) fort en haine à cause de nostre Religion. A ce mot de songe, ie quitte le jeu pour y prester l'oreille: Car i'estois comme sont tous enfans, fort curieux d'ouyr conter des fables, & des songes. Or ce songe estoit, que peu auparauant que la Royne sa mere accouchast de luy, il luy sembla qu'elle estoit accouchee d'un ieune Coc qui auoit vne fort belle creste, & estoit armé de plumes fort espoisses, de diuerses couleurs, & aussi tost elle le vit assailly d'un grand nombre de Serpens, qui ciffloient à l'entour de luy s'efforçans de l'endommager: Mais il resistoit tousiours & se deffendoit vaillamment, ses plumes espoisses empeschant les Serpens d'auoir prise sur luy, & quant à sa Creste sur laquelle ils iettoient leur effort, il la gardoit & redressoit si bien qu'ils ne la pouuoient endommager: Sur ces entre-faictes apparut vn grand Vieillard de façon venerable, qui luy dit qu'elle n'eust point de peur de son Cochet; Que le Pape deuenu clement & plus traictable feroit arrester ces Serpens, & enueroit vne Tourterelle, belle & de tres-bonne race, pour apparier avec luy, & qu'ils engendreroient des œufs dont on verroit éclore des Aygles. I'ay (ce dit le President) assez facilement interpreté la premiere partie de ce songe, Mais quant aux autres parties ie ne les ay peu expliquer, car le Pape qui estoit lors de la

grossesse de la Royne de Nauarre, c'estoit Iules III. grand ennemy de nostre Religion, & specialement de ladicte Royne, fauorisant l'iniuste retention que l'Empereur Charles V. faisoit de son Royaume de Nauarre: Et pource quand i'ay expliqué ce songe iusques à ce Vieillard enuoyé par le pape, ie suis demeuré court, reputant le surplus aux resueries des songes, qui nous representent souuent en dormant,

*Fitenim
fere sem-
per, vt co-
gitatio-
nes, ser-
mones.
que no-
stripariât
aliquid
in sono
talè qua-
lè de Ho-
mero
scribit
Ennius
de quo
scilicet
sæpissi-
me vigi-
lans so-
lebat co-
gitare &
loqui.
Cic. 4. de
Repub.
* La Mere
de l'Em-
pereur
Maurice
estant en-
ceinte de
luy songea
qu'un fa-
rosme mas-
qué re-

les choses ausquelles nous auons pensé le iour en * veillant, comme il est bien à croire que la Royne de Nauarre auoit tousiours en son imaginatiue ce pape, qui luy faisoit tant de mal. Je disois (ce dit-il) que ce ieune Coc presageoit que la Royne accoucherait d'un enfant masse, courageux & vigilant, comme est le Coc de sa nature: Ces Serpens le menaçoient d'infinis ennemis, qui s'esleueroient contre luy dès sa jeunesse, & neantmoins ne feroient que siffler autour de luy sans le pouuoir mordre, c'est à dire l'offencer en sorte qu'il demeurast vaincu, Et ceste Creste si viue contre laquelle ces Serpens * iettoient leur effort, estoit la dignité de I. prince du sang Royal, laquelle arme, & releue fort vn prince en ce Royaume, Et quant aux plumes épesses de diuerses couleurs, ce sont (dit-il) ceux de nostre Religion, & les princes protestans d'Allemagne, & autres potentats nos alliez & confederez, qui l'ont iusques icy deffendu, & le deffendront d'oppression. Quand au surplus, Je voudrois bien Monsieur (ce dit-il à mon oncle) que vous l'eussiez dechiffré, car ie n'y entens rien. Et cōme Monsieur Dugué vouloir parler, suruindrent des Dames qui rompirent ce discours: Mais la iournée sainct Barthelemy estant suruenüe trois sepmaines apres, le surplus de ce songe se trouua de d'fficile explication. Il est neantmoins demeuré confusément en ma memoire sans que i'y aye penté sinon

quatorze ans apres, & iufques à ce que l'occasion se presenta de m'en faire fouuenir, & le remettre en mon entendement en l'ordre que ie le viens d'efcrire: l'occasion fut telle. Ceux qui estoient en la Ville de Paris, lors que le Roy Henry III. fut affaffiné à fainct Cloud, fçauent que ceste furie enragée de moine, loüé & beatifié par les fatelites du Diable, ne voulut partir de Paris pour commettre fon detestable parricide, qu'il ne vift toutes les prisons & fortes places de la Ville remplies de gens de bien, d'honneur, de Maifon & qualité eminente, pour affeurer (comme il pensoit) fa perfonne, & faire feruir ces personnages de représailles, si on luy faisoit quelque outrage apres qu'il auroit fait fon coup. Entr'autres ledit sieur Dugué fut emprisonné en la Bastille, là où il receut beaucoup d'incommodité, qui luy hasta le terme de fa vie: Car il estoit lors fort gouteux, catarreux, & accablé des miseres de la vieillesse, à laquelle ceste demeure de la Bastille est fort contraire, outre l'apprehension de la mort qui ne le laissoit gueres, pour estre reputé bon seruiteur du Roy. Si tost que ce bon homme fut sorty de là, ie l'allay visiter, & consoler comme ie peuz, car nous estions encores en la Ville, sur l'esperance que les gens de bien auoient que le Roy y entreroit bien tost comme il eust fait sans ce miserable coup. Comme nous deuifions mon Oncle & moy des miseres presentes, & de la longueur des troubles qu'apporteroit vn nouveau Regne auquel plusieurs changeoient de discours, il me va fouuenir de ce songe que i'auois ouy conter au President de la Place il y auoit quatorze ans, & parce que ie ne m'en fouuenois que confusément & par baiftons rompus: Mais (dis-je) Monsieur, n'avez vous point memoire d'auoir ouy conter à feu Monsieur le President de la Place, vn

*müoit son
enfant
ça & le
la & le
transportoit, en
plusieurs
endroits
rudement
sans luy
pouuoir
faire du
mal, enco-
res qu'il se
mist en ef-
fort de le
deuorer.
Euagr.
Hist. Ec-
cles. liu. 5.
ch. 21. ce
qui con-
uendroit
bien
à nostre
Prince
tant agité
par ce fan-
tomisme de
Ligue mas-
que de la
Religion.*

84 **DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,**
songe qu'il disoit que la Royne de Nauarre luy auoit dict
qu'elle auoit fait lors qu'elle estoit enceinte du Roy qui
est à present? Le bon homme, apres auoir quelque temps
reserué, me dict, Hé y estiez vous, mon nepueu? Ouy (ce dict
il) Il m'en souuient bien, & lors il m'en fit le recit en l'ordre
que ie viens d'escrire : & me souuint que c'estoit en la
mesme sorte que le President luy auoit conté, & me dict
qu'il ne sçauoit ce que vouloit signifier le reste de ce son-
ge : sinon qu'au Pape Pie V. qui empeschoit tant qu'il pou-
uoit le Mariage de Madame Marguerite de France avec le
Roy de Nauarre, succeda le Pape Gregoire XIII. meil-
leur que l'autre (aussi estoit-il surnommé bon compagnon)
qui auoit en fin agréé la dispence de ce mariage, & que le
Vieillard qui est mentionné en ce songe estoit Monsieur
le Cardinal de Bourbon qui en auoit fait la negociation
à Rome, & les auoit affidez & espoulez en France, au
lieu du Pape. Mais par l'Euenement des choses qui sont
arriuées depuis la mort de mon Oncle qui aduint deux
mois apres son eslargissement de la Bastille, nous auons
veu l'execution d'une bonne partie du surplus de ce son-
ge, & en termes plus vray-semblables rapportant au pro-
pre le nom de Clement Pape : Car ce vieillard venerable
qui deuoit venir imposer silence à ces serpens, & presenter
de la part du Pape, deuenue clement & plus traittable que les
autres, vne belle Tourterelle pour apparier a ce Coc, Ca
esté le Cardinal de Florence, qui a esté Pape puis apres
soubz le nom de Leon X I. Lequel estant Legat du Pape
Clement V I I I. (autant pacifique que ses predecesseurs
auoient esté turbulents & funestes à l'Estat de Nauarre) vint
en l'annee mil cinq cens nonante huiet, annoncer en Fran-
ce ceste bonne nouvelle de Paix : & la procurer au nom de

la Saincteté entre les Princes Chrestiens, & dauantage mettre en auant, ce tant heureux, & digne mariage de M. M. Marie de Medicis princesse de Florence avec le Roy. Et quant & quant traicter la dissolution du Mariage d'entre sa Majesté, & ladiçte Roynne Marguerite de France, à fin de lignée. C'estoit princesse de Florence signifiée par ceste Tourterelle belle & de bonne Race, qui deuoit par l'entremise de ce pape Clement estre donnée à la France apres tant de trauaux, pour faire reposer les François sous le Doux vmbage du Rameau d'Oliue que ceste chaste Colombe deuoit apporter apres nos deluges par son heureux Mariage duquel est sortie vne belle Lignée signifiée par ces Oeuvs que ce Coc vigoureux, & ceste chaste & feconde Tourterelle deuoient engendrer.

Le surplus du songe vous regarde, S I R E, & Messieurs vos frere, & sœurs, estant à vous à l'executer & faire que de ces œufs il soit sorty & sortent cy apres des Aigles, c'est à dire des Empereurs, & comme l'Aigle a le dessus & l'Empire par dessus les autres oyseaux, vous rendre aussi Aigles par dessus tous les princes du Monde en vertus & faicts heroïques qui vous font iuger vrais enfans d'un tel pere. Et à fin que ne pensiez que vostre destinée soit bornée à peu de choses, ce songe vous promet l'Empire qui n'a iamais veu vos predecesseurs qu'en croissant, & ne les voyant plus, est tombé en perpetuel déclin : il vous appartient comme descendu de ceux qui l'ont estably, & ne vous peut manquer si vous y voulez contribuer du vostre, imitant les perfections de vostre pere, qui estoient telles que s'il eust trouué à vostre aage un si grand Royaume, si riche, si plein de Tresors, & deschargé de debtes & d'ennemis comme vous le trouuez, le reste du Monde n'eust

pas suffi à ses conquestes. Mais l'Enuie & les Diabes semez parmy le Monde pour s'opposer à la vertu, luy ont dès le berceau suscitè tant de traueses que l'Empire qu'il auoit meritè ne se fera voir paisible que sous vostre Domination, ainsi que ce Grand Charles Martel auoit façonné le Sceptre de la France pour son fils seulement. Vos subjects iettans les yeux sur vostre Majestè y recognoissent tant & tant de beaux traits de ce Grand Roy vostre Pere, qu'ils esperent que vous suyuez tellement ses vertus, qu'ils verront en vous l'accomplissement de la dernière partie du Songe: Car l'Aigle n'est pas seulement le hieroglyphe de l'Empire & ne se vante pas seulement de pouuoir voler par dessus les autres oyseaux par vne force naturelle: mais outrepassant tout cela, les Astrologues disent que l'Aigle est vn Astre qui a vne Estoille sur la teste, vne sur chacune de ses ailes & vne sur la queue, ce qui vous monstre que les Roys doiuent reluyre par tout & se rendre agreables en tous leurs œures, & en tous lieux: & quant & quant veoir par tout & ne se reposer sur personne es choses importantes.

Le n'ay point supposé ce songe par flaterie ou pour endormir les petits enfans comme plusieurs de ce temps, qui font des fictions pour fauoriser les fausses opinions qu'ils se font par tout. Ni en la sorte que fit la Mere d'Alexandre qui luy conta en grand secret qu'il auoit esté engendré par Iupiter Hamon, pour l'inciter à faire des choses dignes d'vn tel pere, voyant qu'il estoit sur son partement pour la conqueste de l'Empire des Perles, mais ie l'ay rapporté en pure & sincere verité ayant appris par les éuenemens que ça esté vne diuine reuelation manifestée à la Mere de ce grand Roy, la vie duquel deuoit estre remplie de merueilles.

Mais, pour reuenir à luy, C'estoit vn Prince de stature mediocre, tenant toutefois plus du grand, que du petit, ayant la taille belle, le corps fort droict, robuste, & bien proportionné, les membres puissans & nerueux, agile dispos, ayant le pas leger & le mouuement fort actif en choses auxquelles la dexterité de la personne estoit requise comme aux Combats, jeux, & exercices du corps, graue toutefois es actions Royales, & auxquelles il falloit monstrier de la Majesté, comme en receuant les Princes estrangers ou leurs Ambassadeurs, & oyant des remonstrances de gens capables, non pedentesques, car en cela il auoit vn geste impatient qui tesmoignoit sa suffisance. Quant à sa face, puisque les Roys sont icy-bas autant d'images de Dieu duquel ils sont Lieutenans, ie ne penseray point offencer la Majesté Diuine de dire que l'on y voyoit beaucoup de traicts pareils à ceux, dont Lentule President & Gouverneur de Iudée fait rapport à l'Empereur Tybere estre en la face de Iesus-Christ : Car il auoit vn regard, à l'aspect duquel les regardans pouuoient conceuoir Amour, & Crainte, la douceur de l'œil rabatant l'austerité du sourcil espois, le front large, le nez aquilain & Royal, la bouche bien faite, la leure vermeille qui est vn tesmoignage asseuré de vigueur & bonne disposition, la jouë bien colorée, la barbe espoisse & armant fort bien la Majesté de sa face venerable : Au reste la voix bien formée, & la parole entremeslée de douceur, & de grauité, choses du tout naturelles en luy & pour lesquelles acquerir ses Gouverneurs n'ont eu que faire de luy faire apprendre la Musique, comme faisoient les Thebains à leurs enfans naturellement austeres & barbares, ni à dancier & monter à cheual pour luy former vn beau geste & vne belle contenance, estant fourny de tout cela autant que Prince qui fut oncques, Et quant

88 **DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,**
aux perfections de l'Ame, le discours de sa vie les fera
voir.

Après qu'il fut fort de la nourriture des femmes, il eut pour Gouverneur le Sieur de la Caze Gentil-homme fort accompli, craignant Dieu, Autant recommandable pour la pratique des armes que pour la cognoissance qu'il auoit des bonnes lettres, & principalement de l'histoire, qui est la science la plus necessaire à vn Prince, Au reste fort sage & discret, & d'un naturel humain & courtois, lequel fut tué d'une harquebufade l'an mil cinq cens septante quatre, aux troubles des Mal-contens, laissant de luy vn regret incroyable à ceux de son party, singulierement au Roy son nourrisson. Il n'y a pas peu d'affaire à trouuer à des Grands Princes les Gouverneurs qui leur sont necessaires, & faut bien prendre garde que ce soient Personnages bien perfectionnez en toutes choses, lesquels il faut choisir, non pas bailler par brigues, & comme l'on dit, par comperes & par commeres, Car les Princes jeunes se forment à leur exemple, & participent beaucoup à leurs humeurs. Vn Historien de nostre temps * rejette les vices du Roy Charles I X. sur ses Gouverneurs, entre lesquels, dit-il, l'histoire note spécialement Martigues, & Losses, lesquels avec le consentement de la Mere, corrompirent ce tendre Esprit, & luy firent prendre l'habitude des vices, & polutions esquelles il se plongeoit ordinairement: & ces vices qu'il rapporte estoient les iuremens, la colere; la cruauté, & la dissimulation.

* serres
en Char-
les 9.

Pour euitier à ces inconueniens on donnoit aux enfans des Roys de Perse quatre Gouverneurs, & Precepteurs choisis en tout l'Empire, dont l'un estoit admirable en iustice, l'autre excellent en Prudence, Le troisieme constant,

& genereux en forces de corps & d'Esprit; & le quatriesme, continent & modeste au possible. Le nostre n'a point esté esleué en telle curiosité (marque indubitable de son bon naturel) Ains à la façon que Tamerlan voulut son fils estre esleué, comme il tesmoigna quand, apres ses grandes victoires contre le Roy de la Chine, Bajazet, & le Souldan d'Egypte, Il voulut voir son fils aîné lors âgé de 7. ans, Car le voyant bien vestu par la teste & le reste du corps, il tança ses Gouverneurs de ce qu'ils l'esleuoient trop delicatement, luy osta le chapeau, & luy pendit vn arc au col, ordonnant que de là en auant il allast teste nuë * disant que les Princes nez pour * *Iule Ca-* commander aux autres, doiuent estre accoustumez au froid, *far mar-* & au chaud. Mais le fils de Tamerlan estoit nourry en des *choit de ce-* lieux les plus agreables du monde, comme il est à croire, Son *ste sorte* Pere s'estant rendu Seigneur des delices de la terre habita- *par la* ble. Et nostre Prince l'a esté au lieu de Corase, autant barba- *Campa-* re pour sa situation que pour l'austerité & aspreté des mœurs *gne. Sue-* de ceux qui habitent ce pays là, farouches, & mal polis, par- *ton. en se* my lesquels il a, comme ie croy, accoustumé son naturel au *vie.* trauail, & fatigue du corps, & mesprisé les delicatez de Cour, Mais quant à leurs humeurs rudes & reuesches, il n'y a rien participé : Ains luy sont demeurez ceux que le Sang Royal de cete magnanime Maison de Bourbon joint avec celui de la tres-illustre Maison de Nauarre, auoient formé en luy : Auquel on les a veus autant composez, & ciuillisez que ceux de ce lieu de Corase les ont austeres, & peu ciuils. Mais il y a bien du hazard à esleuer des Princes en lieux si rudes, & parmy des gens de telle humeur. Car on n'en voit pas six de cent ainsi nourris qui ne soient cruels, reuesches, rudes, inaccessibles, & inciuils, qui sont parties de grand reproche en vn Prince. C'est vne opinion que ie tire de la

90 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
maniere que les Romains gardoient, en l'instruction de leur
jeunesse, à laquelle ils choissoient les lieux les plus recom-
mandables, plus ciuiliés, & plus frequentés pour les y faire
esleuer. Car ils les enuoyoit premierement en Delphe pour
y apprendre les Saincts Mysteres, & à craindre Dieu; Puis à
Marseille, la maistrisse des Armes, pour y apprendre les e-
xercices du Corps, & se façonner à la Guerre, & puis à Athe-
nes pour y apprendre les lettres & la Philosophie tant natu-
relle que Morale, & quand ils reuenoient de là, Ils estoient
capables d'estre Pontifes, Chefs d'Armées, Conseillers d'E-
stat, Gouverneurs, Iuges, Orateurs & Aduocats, Lieutenans
de Prouinces, Censeurs & reformateurs des mœurs, & de
telle instruction est sortie la grande Seigneurie & auctorité
de ceste Republique. Mais les Roys de France, SIRE, ont
esté bien plus heureux que les Romains, Car ils ont trouué,
(& vous le voyez plus que jamais) en vostre ville de Paris,
Les villes de Delphe, Marseille, & Athenes.

Delphes en ee Sainct, & Sacré Colleege de Sorbonne du-
quel sortent tous les iours tant d'Oracles Diuins qui ensei-
gnent les mysteres de la Foy, la volonté de Dieu, à le crain-
dre, & à bien viure, par vne Doctrine profonde pleine de
suc & de moielle, Doctrine partant de la plus Saincte, &
veritable Theologie, sans ostentation, sans vanité, sans su-
perstition, sans imposture de mille fables entremeslées, sans
affeterie & gesticulation, avec vn mespris de ces paroles
courtisanes, fardées, & contrefaiètes de ces nouueaux ve-
nus qui tournent les sainctes Escritures au sens des mou-
uemens de leurs Auditeurs, les oreilles desquels ils veu-
lent gratifier, & laisser leurs entendemens & leurs Cœurs
affamez. C'est de la pure Doctrine de ces bons Docteurs là,
SIRE, & non pas des affeteries de ces coueurs de Chapes-

cheutes , que vos Predecesseurs Roys de France ont ac-
 quis tant de reputation de preud'homme , qu'aucuns d'eux
 ont esté Iugez par les Saincts Consistoires dignes d'estre
 inscrits au rolle des Ames bien-heureuses singulierement
 Sainct Loys duquel vostre Maison prent sa tige. Vous auez
 aussi Marseille en la Ville de Paris en ceste belle Acade-
 mie de tous exercices du Corps qui est en vostre Cour. Et
 la Ville d'Athenes est tousiours en l'Vniuersité de Paris,
 remplie de personages consumez en toutes sciences, en-
 tendus en toutes sortes de Langues: Que pourra-ton dire de
 vous vn temps à venir , qui auez adiousté à vostre bonne
 Race , à l'humeur , & à l'exemple d'un tel Pere , les bonnes
 & belles instructions que vous auez apprises en ces lieux
 que l'on peut iustement appeler les delices du Monde? En-
 quoy vous auez vn aduantage par dessus vostre Pere qui à
 esté nourry en des lieux , & parmy des hommes Rusti-
 ques, & des austeritez Lacedemoniennes, Ayant outre cela
 esté l'espace de trente ans errant çà & là pour asseurer sa vie
 & ses Estats perpetuellement aguettez & agitez des furies
 enuieuses de sa vertu , qui ont esté ses Maistres d'Escole
 apres son bon naturel ; Car les vents furieux qui sortoient ^{1559.}
 des Espagnes pour le renuerser , Les Orages & Fouldres ^{1561.}
 qui venoient d'Italie pour le fulminer , & les factions de
 France pour le ruyner , l'ont asseuré & armé de resolu-
 tion, l'ont instruit à la fatigue , luy ont enseigné la diligen-
 ce, luy ont fait fuyr les delicatesses, & la necessité la ren-
 du conquerant & Guerrier ayant à peine passé sa premiere
 jeunesse; Aux Actions de laquelle ie ne m'arresteray, com-
 me aux passetemps & gentils exercices auxquels il s'adon-
 noit , avec lesquels i'enseueliray les affaires legers qu'il a
 demeslez à fin d'employer le temps a ramenteuoir les

92. DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
choses serieuses que nous auons veüs en sa vie.

Mais pour les representer avec plus de facilité, il est necessaire de faire veoir en peu de discours l'Estat auquel estoit la France cependant que ce Prince, ieune enfant, se ioüoit à Corase, & que l'on commençoit en Cour les Prologues des Tragedies qui se faisoient pour luy, afin de rendre cét' Histoire plus claire, & que l'on connoisse la iustice de ses armes, Et puis nous le reprendrons en l'âge de neuf ans, pour l'amener en Cour à la charge de ne l'y laisser gueres pour asfurer sa vie.

*Estat de
la France
depuis le
traicté de
Cambray.
1559.*

LE BEAV IOVR D'HYVER à sa fin si proche de son commencement, qu'à peine le peut-on veoir ; Et ce iour tant souhaitté par la France auquel fut conclüe la Paix à Cambray le 29. Aupil 1559. n'est pas si tost arriué que voicy vne noire fumée qui étouffe la lumiere des feux de joye qui se font par tout : Le mal'heureux coup de la mort du Roy Henry II. suruenü le dixiesme Iuillet ensuiuant, change à Paris la sale du festin & du bal, en vn triste dépost du corps & de l'Effigie Royale, & remplit la France de sanglots, le Peuple de desespoir, & les pais Estrangers d'admiration : Certes ie puis bien dire, desespoir, pour les sanglantes tragedies que la perte d'vn si grand Prince a fait veoir en ce Royaume, auquel estant demeuré des enfans ieunes, des mauuais Conseillers d'Estat, & des Princes ambitieux, on veit vn subit changement en tous Ordres : Les Princes du Sang mécontentez & offencez ; les principaux Officiers de la Couronne priuez de leurs charges : Les vns fortifiant de raisons leur ambition vouloient manier tout à discretion, les autres n'entreprenoient pas assez, (ce sembloit à plusieurs) : Les Ecclesiastiques se faisoient intendans des finances, les Financiers estoient reduits

au petit pied , les Euesques , Prestres , & Moines , changeoient leurs Chappes en Harnois : Les Reformez se ietans à la trauerse ne faisoient pas mieux , & la Mere du Roy ayant à se garder de tous , se trouuoit plus empeschée , qu'une qui n'eut pas tant fait la fine , & eust mieux aimé la Paix. On donne vn honneste congé à Monsieur le Conestable Anne de Mont-morency , sur le pretexte de sa vieillesse luy faisant accroire qu'il n'est plus pour endurer la fatigue de la suite de la Cour , encores qu'on le voye par apres vigoureux de corps & d'esprit , donner deux grandes batailles , & mourir glorieusement en la deuxiesme. On luy oste neantmoins ses Estats de Conestable & Grand Maistre de France. Gaspard de Colligny Admiral de France , remet par commandement le Gouvernement de Picardie és mains du Roy qui le donne au Comte de Brisac , Bertrandi rend les Seaux à Monsieur le Chancelier Oliuier : La surintendance des finances est ostée au Sieur d'Auançon lequel neantmoins pour le surplus demeure en auctorité.

Or parce qu'en la Cour , il n'y a que ceux qui y sont , qui y prennent , le Roy de Nauarre premier Prince du Sang , Pere de nostre grand Henry , est tenu pour mort en son absence ; estant lors en ses pays , & ayant la puce à l'oreille du passage du Roy de Castille des pays bas en Espagne apres la conclusion de la paix de Cambray , en laquelle iceluy Roy de Nauarre auoit esté oublié. La charge des armes est baillée à Monsieur de Guise François de Lorraine. Et celle des finances , iustice & police à Monsieur le Cardinal Charles de Lorraine son frere. Et d'auantage lettres sont expediees par lesquelles le Roy declare qu'il a remis tout le Gouvernement de son Royaume és mains de ces deux

94 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
Princes, ses oncles à cause de la Royne sa femme:

Voyla trois grandes Maisons mécontentées, & disgraciées, celle de Bourbon (avec laquelle i'ose mettre les deux autres puis qu'elles auoient l'honneur de luy estre alliées) celle de Mont morency, & celle de Chastillon. Le Connestable aduertit le Roy de Nauarre de toute la meslée, le semond de venir en Cour, & se hafter. Ce Prince est en doute & deffiance par la varieté d'aduis des quatre principaux Conseillers* qu'il auoit, dont deux le trahissoient & donnoient aduis à ses ennemis de tout ce qu'il faisoit, le tenant en irresolution afin que ce pendât les autres eussent loisir de s'establir au Gouvernement, & luy disoient que le Connestable se vouloit ayder de sa faueur, & de l'auctorité de sa dignité de premier Prince du Sang, pour r'entrer en ses Estats & puis le lairoit-la, comme il auoit assez tesmoigné par ses actions precedentes: Car lors qu'il auoit toute l'auctorité en la negociation du traicté de Cambray, il l'auoit du tout oublié & ne s'estoit gueres soucié de procurer la restitution de son Royaume de Nauarre, comme le Duc de Sauoye auoit obtenu beaucoup de pays iustement detenus par le Roy de France. Et passant encores plus outre disoient qu'il deuoit bien craindre que ce ne fust vne partie joiée par l'entremise de ce vieil routier, pour decourir ses intentions, de sorte qu'ils tiedissoient toute l'ardeur de ce Prince: Mais quoy? qui est le Prince qui ne soit balancé en incertitude parmy des meschans Conseillers? Toutes fois sur ces recharges d'aduertissemens qu'il eut, il vint en Cour, laissant la Royne sa femme & son fils en Bearn. Il arriue à saint Germain en Laye, là où on luy fait pauvre chere, son esprit est tousiours suspendu & agité de diuerses conceptions par les artifices de ses traistres

* Ces quatre Conseillers estoient Bourbon Chancelier & d'ailleurs Maître des Requêtes de l'Hostel du Roy, Descars son Chambellan, & Conseiller Secret, Iarnac, & l'Éuesque de Mandebartard du Chancelier du Prat,

Conseillers: Il trouue la place prise, la partie malfaite pour luy, & connoist qu'il ne s'estoit pas assez hasté, pour conferuer l'auctorité deüe à sa dignité: Il ne bouge neantmoins, esperant que le deuoir, & l'honneur r'appellera à sa fuite beaucoup de deuoyez. Mais le quatriesme iour de son arriüée on luy fait repeter par le Roy le mesme harangue qu'on luy auoit apprise pour dire à Monsieur le Connestable, & aux Cours souueraines qui allerent le congratuler & receuoir ses commandemens à son aduenement à la Couronne, comme c'est la coustume, à sçauoir qu'il auoit mis tout le Gouvernement és mains de Messieurs le Cardinal, & Duc de Guise ses Oncles, & que qui luy voudroit faire plaisir & seruice, feroit ce qui seroit aduisé par eux, comme par sa propre Personne, voulant au reste que les Estats & pensions feussent continuées au Roy de Nauarre, lequel seroit tousiours le bien venu quand il voudroit venir en Cour, qui estoit vn honneste congé qu'on luy donnoit. Le Roy de Nauarre qui estoit vn pauvre difficile à esconduire, n'abandonne point la Cour pour cela, & de l'en chasser ouuertement & absolument, il n'y auoit personne si hardy de l'entreprendre; Mais on l'en veut faire sortir subtilement par vne ruse par laquelle on pense l'intimider, & de laquelle toutes-fois les petits enfans se mocquoient. C'est qu'on lit en plein Conseil en sa presence des lettres du Roy de Castille composées au Cabinet prochain par lesquelles on feint qu'il mandoit qu'il estoit aduertý, qu'il y auoit des seditieux qui ne se contentoient pas du gouvernement estably par le Roy son Frere, & vouloient troubler l'Etat d'iceluy, declarát qu'il a 50000. hommes prests à marcher contre ceux qui voudroient remüer, & empieter sur l'auctorité du Roy, c'estoit vne pierre qui

96 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
se iettoit au iardin du Roy de Nauarre pour espouenter les
Cerfs en la crainte du Lyon. Neantmoins pour toutes ces
menasses il ne bouge de Cour. Voicy la dexterité par la-
quelle il en est honnestement banny ; peut estre fut-il bien
aise que ceste occasion s'en presentast , estant d'un costé
déplaisant de se veoir si peu honoré, veu sa qualité, & d'au-
tre costé mal assisté, neantmoins honteux de quitter la par-
tie sans effect apres vn si long voyage. Ceux donc qui
n'aymoient gueres sa presence, ny des Princes de sa Mai-
son, s'aduifent de les esloigner de la Cour par des moyens
honorables, & pource firent aduancer le voyage de Ma-
dame Elisabeth sœur du Roy, nagueres mariée au Roy de
Castille, Philippes II. laquelle on ne luy deuoit enuoyer
que sur le prin-temps, neantmoins on luy dresse son Equi-
page, pour partir au mois de Decembre precedent. On
donne au Roy de Nauarre, comme au plus digne, la char-
ge de la conduire & deliurer au Roy de Castille ou à ses de-
putez sur la Frontiere d'entre France & Espagne : On de-
pute Monsieur le Cardinal de Bourbon, frere d'iceluy
Roy, Monsieur le Prince de la Roche Sur-yon aussi Prince
du Sang, pour luy faire compagnie, & l'assister en ce voya-
ge : Et d'autre costé Monsieur le Prince de Condé fut en-
uoyé aux Paysbas, pour confirmer le traicté de Cambray
entre le nouveau Roy de France, & le Roy Philippes, tel-
lement que voylà les Princes du Sang honnestement bannis
& exilez de la Cour.

Il est necessaire que ie die vn petit mot de ce voyage
de la Royne Elisabeth vers le Roy de Castille son Espoux,
parce qu'il s'y fit vne chose qui touche l'Estat de Nauarre,
& appartient à nostre Prince. Il se peut faire qu'outre le
bannissement honnest que l'on auoit donné au Roy de
Nauarre

Nauarre son Pere: Ceste commission luy fut encores tout expres affectée par les partisans de Castille, dont y auoit grand nombre en France, pour faire faire à iceluy Roy de Nauarre quelque acte dérogeant aux droits de son Royaume en ce voyage auquel il falloit passer par ses terres: Mais luy, bien aduisé comme il estoit, commençant à se défier de ses Conseillers, print ce conseil de luy mesme, qui fut, qu'apres auoir deliuré la sœur du Roy au Cardinal de Burges & au Duc de l'Infantesque deputez du Roy philippes son Espoux pour la receuoir, & fait tous actes de bien-seance, & d'honneur, comme appartenoit au Roy, & à sa Sœur: Il declara ausdits deputez qu'il auoit esté accordé entre les deux Roys beaux-freres, que la Royne seroit deliurée sur la Frontiere d'entre France, & Castille, ce qui n'estoit, d'autant qu'eux estans au lieu de Ronceuaux, où il faisoit ceste deliurance (ainsi qu'ils auoient depuis accordé entr'eux à cause des neiges & iniures de l'air) ils estoient bien auant dans le Royaume de Nauarre, & bien loin des limites de France & Castille; Pource il protestoit qu'ores, n'y pour l'aduenir cet acte ne peust prejudicier au droit qu'il auoit audit Royaume de Nauarre, à quoy luy fut, à la façon Castillane, fort courtoisement respondu par les deputez, en le contentant de paroles, jusque à l'estenduë de leur pouuoir.

Ce pendant on faisoit en la ville de Paris des grandes recherches, captures, & executions cruelles & assez precipitées des Lutheriens (ainsi appelloit-on tous ceux qui estoient de croyance contraire à la Romaine) lesquels furent par sobriquet appelez Huguenots, & puis tout a bon, protestans, * & se disoient lors Reformez, nonobstant lesquelles executions, ils ne laissoient de s'assembler de nuict à la façon (ce disoient-ils) des premiers Chrestiens, & aussi on leur

* Depuis
qu'ils ont
fait corps
& parry.
Ils se font

G

*appelés
Protestans
à l'exem-
ple des
Allems.
* Lumi-
nibus re
motis.*

meit sus les mesmes accusations que l'on faisoit aux Chre-
 stiens de plusieurs choses sales, des honnestes, & infames
 qu'ils faisoient (ce disoit-on) en ce Sabat. * Et neantmoins
 les peines du feu ne leur pouuoient faire abandonner l'exer-
 cice d'un tel Sabat: Mais sur tout ils faisoient hardiment leur
 confession de Foy quand ils estoient apprehendez, estans en
 *6.de Ci- cela de l'aduis de sainct Augustin * & non des Equiuo-
 uitate. queurs. Car, ce dit ce grand Docteur, quand il est question
 de Dieu, il faut que la langue & le cœur ne soient qu'un:
 Il le faut reconnoistre a bouche ouuerte par tout, & deuant
 tous, ne rien déguiser ni dissimuler, & pour ce il blame fort
 Platon de ce qu'escrivant a Denis Roy de Sicille, quand il
 parloit de la Diuinité, il disoit, *Dieu*, & escrivant au peuple
 Sicilien, *il disoit, les Dieux immortels*, s'accommodant à tou-
 tes humeurs (comme font auicourd'huy les nouveaux Euan-
 gelistes d'equiuoques;) Et reprint Senec de ce qu'il a esté de
 cet aduis & a excusé Platon en cela. Aussi les premiers Chre-
 stiens, bien que pour fonder l'Eglise de Iesus Christ, ils feis-
 sent leurs assemblées de nuit à fin de n'estre troublez en l'e-
 stablisement & exercice de leur religion, comme ils euf-
 sent esté si tel exercice eust esté fait de jour: Neantmoins
 quand ils estoient pris, & liurez aux Iuges, ils ne se ca-
 choient point, ils faisoient publicque profession de leur foy:
 ouy vrayement, disoient ils nous sommes Chrestiens.

*Tumulte
d'Amboi-
se.*

Le mécontentement de l'Etat ainsi gouverné, changé,
 & bouleuersé sans dessus dessous, avec les plaintes & cla-
 meurs des recherchez, & executez pour la Religion feirent
 absenter de la Cour le Roy de Nauarre, & susciterent le tu-
 multe d'Amboise, dont la Renaudie estoit conducteur en la
 charge de Lieutenant d'un Chef qui ne se nommoit point:
 Telles charges sont bien scabreuses, & sujettes à des-

adueu quand la partie est mal joiée, & ne demeure que les Entrepreneurs, lesquels estans pris, sont estranglez à la chaude deuant que le garend en ait nouvelles, ou se puisse remuer. Toutes entreprises au déçeu du Roy, & hors le commandement du Roy, ne valent rien: Mais telles quelles se facent, les Soldats sont bien sots de marcher s'ils ne voyent leurs Capitaines, & les Capitaines leur Chef; Le Singe tire les marons du feu, & n'y a que la pate du Chat interessée, les Grands composent bien leurs affaires, les petits demeurent embourbez, & n'y a que ceux qui sont attachez au croc qui ont tort. De sorte que le peuple bien aduité, quoy qu'il aduienne, sera tousiours semblable à ceste belle fleur qui n'a point d'autre aspect que celuy du Soleil, & se tourne incessamment vers luy: il ne laira jamais son Roy de veüe, & d'affection, pour adherer aux passions & ambitions des Grands, les Estats desquels estans releuez, leurs partisans n'ont que des grands-mercis, & bien souuent des coups de bastons s'ils se rendent trop importuns: Ainsi les plus mal fins demeurerent attachez à la perche sans garend, & tout ce tumulte se termina par la mort de la Renaudie tué en chemin, & du Baron de Castelnau, Briquemaut; Ronay, Mazeres, Damines, & quelques autres executez à Amboise. Monsieur le Prince de Condé y estoit, lequel les eust bien garentis, s'il eust esté le Chef de ceste faction, comme on vouloit le faire croire au Roy, mais il s'en purgea d'une façon si braue & genereuse que ie penserois offenser sa memoire si ie ne la ramenteuois en ce lieu. Ce grand Capitaine Romain * qui subjuga l'Afrique & ruina l'Empire * *scipion l'Afri- quain.* des Cartaginois, estant de retour à Rome fut accusé de quelque crime par ie ne sçay qu'elle canaille ennemie de vertu. Mais, estant comparu au iour de l'assignation, il monta bra-

100 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
uement en la Chaire & Tribune aux harangues, & au lieu
de se deffendre: Il me fouuient, ce dit-il, Messieurs, qu'à
pareil iour que cestuy-ci ie deliuray la Republique, par ceste
grande bataille que ie gagnay contre Hannibal, & les
Cartaginois: Suiuez-moy donc, & allons tous ensemble au
Capitole, pour en rendre graces aux Dieux immortels: Et
aussi tost il fut suiuy de tout le peuple avec vne grande ac-
clamation pleine de congratulation, & ne demeura là que
ses accusateurs & Sergens autant confus que l'accusé estoit
resolu: Mais Monsieur le Prince de Condé fait encores plus
courageusement que Scipion. Le Roy l'auoit mandé dès le
matin, & luy auoit dit qu'on tenoit pour assurez qu'il estoit
de ceste conspiration, faite (ce disoit-il) contre sa Person-
ne, des Roynes ses Mere, & femme, & de ses freres, par
ainfi qu'il desiroit fort d'en estre esclairez, & que le Prin-
ce se iustifiast. S I R E, respondit Monsieur le Prince, ie
supplie vostre Majesté de faire assembler tous les Sei-
gneurs & Cheualiers, & toute la Noblesse qui est en ce
lieu, à fin que ie rende raison de mes actions deuant tous,
ce que le Roy commanda estre fait promptement. Et le
Prince entrant en ceste grande assemblée, en laquelle
estoyent ses parties, ses denonciateurs, & ses tesmoins, qui
eussent esté quant & quant ses Iuges sans la discretion du
Roy qui les connoissoit, entrant, dis-ie, d'une façon ge-
nerouse & altiere, comme appartient à vn Prince du Sang,
principalement Innocent, au lieu de s'amuser à discourir de
son innocence, & laissant à part ses grands merites: Mes-
sieurs, ce dit-il, il y a des meschans Calomniateurs qui
ont rapporté, & assurez au Roy que i'estois le Chef du tu-
multe qui n'agueres a esté excité en ce lieu, ie suis icy venu
pour vous dire que sous le respect & reuerence de sa Maje-

fté, de la Royne fa Mere, & de Messieurs les freres, tous ceux qui ont fait ce faux rapport, en ont méchamment & malheureusement menty, & quitteray volontiers, pour ceste occasion seulement, le rang & dignité que ie tiens de Prince du Sang, pour faire connoistre à la poincte de l'espee, ou de la lance, que ce sont poltrons, & canailles; Et puis faisant la reuerence au Roy, laissa ceste assemblée pour opiner, & se retira en sa maison. Mais le Roy loüant tacitement cette generosité, & considerant qu'il n'estoit pas raisonnable qu'un Prince de son Sang fust jugé de la façon, & par ses ennemis, de la plus-part desquels cette assemblée estoit composée, & qui auoient beu le démenty, se leua quant & quant, & rompit l'assemblée, sans permettre qu'il en fust deliberé: Et tost apres sa Majesté fait escrire au Roy de Nauarre qui estoit lors en Bearn, tout le discours de ce tumulte, par lettres escriptes a Marmoutiers le neufiesme Auril mil cinq cens cinquante neuf, * au bas desquel-
* La Popeliniere rapporte ces lettres tout au long au G. liu.

Ce pendant l'Edit de Romorentin, que les Reformez appeloient, l'Inquisition d'Espagne, estoit executé viuement ou l'on pouuoit, les Reformez en font des grandes clameurs, la Royne Mere veut subsister entre les deux, & conseruer l'autorité du Roy son fils, elle conuiue d'un costé à la rigueur, & d'autre elle escoute les plaintes, voire elle demande d'en estre éclaircie par les principaux Ministres, & enuoye Chasteluz l'un des Maistres des Requestes de l'Hostel du Roy, & Hermand Tassin l'un de ses Gentils-hommes ser-uans à fin de luy amener avec seureté, le Ministre de Paris

* Me ve-
stigia ter-
rent om-
nia te ad-
uersum
spectan-
tia, nul-
la, retror-
sum.

passées* leur ont appris qu'il n'y auoit point de sauſconduits ſuffiſans pour affranchir des ennemis qu'ils auoient en Cour leurs Miniſtres, les perſonnes deſquels leur eſtoient cheres, partant enuoyent à la Roynne vn Miniſtre de papier appellé Theophile qui luy donne pluſieurs aduis pour conſeruer l'auctorité du Roy, & la paix de ſon Royaume, ce qui eſt fortifié par la dexterité & preud'homme de Monſieur le Chancelier de l'Hospital ſuccedant au Chancelier Oliuier, lequel ne ſe propoſant entre deux grandes factions que le party Royal & le bien de l'Eſtat, apporte des grands temperamens à toutes les rigueurs de l'Edit de Romorentin, & fait reluire ſes actions par tant de viues raiſons, que Meſſieurs de Guiſe, & le Roy de Caſtille meſmes le trouuent bônes, telle eſt la force des paroles d'un homme de bien, & tellement grande la miſericorde de Dieu enuers ce Royaume qu'il luy ſuſcite touſiours quelque ſupport quand il eſt pres de ſa cheute, & dauantage ce Chancelier fait faire pluſieurs beaux Edits & reglemens ſur le fait de la juſtice grandement intereſſée parmy tels deſordres, durant leſquels les Parlemens eſtoient remplis de partialitez à la ruine des particuliers qui en payoient la folle enchere.

Le mal neantmoins eſtoit ſi enraciné que les remedes de ce bon homme auoient fort peu de priſe ſur ce corps recuit de tant d'humeurs corrompuës, Monſieur le Prince de Condé dit qu'il a tous les iours nouueaux aduis des attentats qui ſe braſſent contre ſa vie, laquelle (dit-il) ne peut eſtre aſſurée en vn lieu où la perſonne du Roy meſmes n'eſt pas en liberté. Il ſe retire donc en Bearn vers le Roy de Nauarre ſon frere ainé, en fait neantmoins la reſolution ouuerte.

ment, mais il ne dit pas que c'est pour se sauuer, ains pour visiter son frere, & faisoit courir le bruit qu'il prendroit congé du Roy en passant. Or si on auoit pratiqué les plus secrets Conseillers du Roy de Nauarre, on n'en auoit pas moins fait de ceux du Prince de Condé. Entr'autres Genly, qui auoit receu des grandes faueurs de luy, enuoyé neantmoins pour decouurer ses intentions, seruit beaucoup a en tromper plusieurs, & assure la Cour que le Prince qui l'auoit amusé de discours (car il se deffioit des-ja dudit Genly) venoit a Chenonceaux prendre congé du Roy en passant, quoy faisant ses ennemis estoient deliurez de tant d'aguets qu'ils faisoient pour le prendre, puis qu'il venoit luy mesme s'enfiler. De fait son train, party long temps deuant luy, auoit pris le chemin de la Cour, & son excellence estoit des-ja venue iusques à Blois d'où au lieu de prendre le chemin de Chenonceaux, où estoit le Roy, il prist la trauerse par la poste, gangna le chemin de Gascogne, & arriua à Nerac en Bearn où estoit le Roy de Nauarre. La Cour en demeurabien estonnée, mais les ennemis du Prince prirent de là occasion d'assurer le Roy qu'il ne deuoit plus douter qu'il ne fust le chef du tumulte d'Amboise, & par ainsi qu'il ne falloit plus dissimuler ains faire guerre ouuerte contre le Roy de Nauarre qui le retiroit & se rendoit fauteur de la conjuration, c'est à dire commencer la perte & ruine du Sang Royal, par l'effusion de celui du premier Prince du Sang qui estoit le Roy de Nauarre.

Tous les amis de ces Princes estoient tellement alienez de leur amitié par les pratiques de la faction contraire, que Jacques d'Albon Seigneur de sainct André Marechal de France, qui auoit esté des bons amis du Roy de Nauarre du viuant du Roy de France Henry II. ne fut pas honteux

104 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
de prendre la charge des premieres atteintes qui furent faites au Roy de Nauarre. O que telle traïson d'Amy eust esté loüable si le Roy de Nauarre eust esté declaré où jugé ennemy du Roy & de l'Estat, où que ledit d'Albon ne se fust point declaré ennemy d'une maison, pour en fauoriser vne autre : Mais il sçauoit & connoissoit que les mauuaises receptions qu'on auoit faiçt en Cour au Roy de Nauarre, & que les parties dressées contre luy outre les menasses dont on l'espouuentoit journellement, estoient cause de son absence de la Cour, & qu'en vn mot on auoit enuie de se depescher de ceste Maison, à tort, où a droict, à laquelle neantmoins il deuoit tout seruice & support comme à Princes du Sang Royal, qu'il sçauoit ne respirer que fidelité au Roy & à l'Estat, & se deffendre seulement contre ceux à qui le Sang Royal estoit en mauuaise odeur. Ce Marechal feignant d'aller visiter ses terres en Gascongne, ne demoura gueres qu'il ne courust apres le Prince de Condé, pour essaier à entreprendre quelque chose, contre ces deux Princes, lesquels, assurez par l'aisné Maligny, Soucelles, & autres de toutes les menées qui se faisoient contr'eux, ausquelles ils auoient à pourueoir de bonne heure, se meirent en armes, & se saisirent de quelques places, pour assurer leurs seruiteurs & partisans, chose qui fut fort agreable à leurs ennemis, qui prirent sujet de faire ouuertement ce qu'ils auoient dissimulé iusques là.

Je represente ces choses, non pour intention que i'aye d'offencer aucun soit en general, ou en particulier, Dieu m'en est tesmoing, & connoist que mon humeur se porte également à la haine de toutes Ligues & factions, & ne veut connoistre autre party, que celuy du Roy, mais par ce que cela sert à preparer le discours de la vie de ce grand Roy du-

quel i'escris , & justifier ses actions en la prise des armes pour conseruer l'auctorité Royale , l'Estat de la France , sa Maison , & sa vie. Et pource il faut sçauoir qu'il y eut dès ce temps-là , distinction de Huguenots, les vns ne regardans que le simple zele de leur foy : Les autres plus clairvoyans & penetrans les affaires plus auant , ne pouuoient pas seulement à l'Estat de la Religion , mais aussi du Royaume. Ainsi remonstra la planche fils du Lieutenant general de poictiers à la Royne Mere en son Cabinet , Monsieur le Cardinal de Lorraine estant derriere la tapisserie. Et de ceste derniere sorte de Huguenaux se forma le party des Roy de Nauarre & prince de Condé qui redoutoient le Gouvernement lors present , & que le Royaume tombast en main Estrangere à l'exclusion des Princes du Sang , à l'auctorité desquels nulle chose peut faire obstacle que le seul premier chef du crime de leze Majesté suiuant les anciennes regles & coustumes du Royaume. Ce que connoissant ceux qui auoient prins leurs places au gouvernement de l'Estat , ils leur meirent sus ce chef , & qu'ils auoient attenté à la personne du Roy se rendans Chefs de la faction d'Amboise, substituant la personne du Roy au lieu de la leur.*

Ceux des Eglises dites Reformées voyans l'absence du Prince de Condé & le mécontentement des Princes du Sang, sçeuient bien ménager ceste occasion qui se presentoit à eux de s'affranchir des recherches qu'on faisoit contr'eux , de sorte que joignans leurs injures avec celles des Princes, ils n'en firent qu'une, couuerte de ce titre specieux de retirer le Roy de la captiuité des mains estrangeres, & le rendre à ses naturels suiects, pour estre honoré & seruy en toute liberté, & remettre en ses mains toute puiffance, &

* La Po-
veliniere
use de ces
termes l.

Ils enuoyent donc leurs deputez vers le Roy de Navarre & le Prince de Condé son frere , leur remonstrer que Dieu par sa prouidence infailible ayant pourueu ce Royaume de leurs Personnes pour ouir les plaintes des affligez , ainsi qu'il appartient aux Princes du Sang durant la minorité des Roys, ils ne deuoient s'endormir à ce coup, ains regarder l'Estat desolé de la France , & comme tuteurs des pauvres Innocens (ainsi parloient-ils) receuoir en leur protection, eux , leurs femmes , & enfans qui se jetoient entre leurs bras , conseruer l'Estat Royal , & eux mesmes ausquels le mal estoit commun : Leur offrant au surplus toute assistance de leurs biens & vies , & de leurs amis & alliez.

Je ne puis passer outre que ie ne vous die, S I R E , que vous & vos sujets ont grande occasion de remercier Dieu de ce que sa bonté a tellement garny de preuoyance , le Roy vostre Pere d'auoir si bien disposé les affaires de ses Royaumes, qu'ores que sa succession soit pareille à celle de Henry II. Elle n'est pas toutesfois ainsi troublée que celle de Henry. Le Roy vostre Pere à laissé comme luy des enfans en bas âge, & plus jeunes que les siens, vne Mere Roynne & Regente de ceste mesme tres-illustre Maison de Florence, des Princes du Sang tres-courageux & tres-puissans: Des autres Princes autant capables d'affaires que iamais: Neantmoins sa diuine bonté nous donne la Paix si calme sous le gouuernement de la Roynne vostre Mere , plein d'honneur, de preud'homme, & de pieté, & sous les ailes de tous ces grands Princes qui n'ont qu'un cœur au desir de conseruer vostre auctórité, accroistre vostre grandeur , &

maintenir vostre peuple en repos; Choses véritablement dignes de gloire immortelle a Princes de tant grandes Maisons, qui meritent que leurs noms sortent des limites de France pour se faire admirer aux Estrangers par tout le monde, mais sur tout la prudence admirable de ceste Princesse incomparable la Royne vostre Mere qui a tellement soutenu les colonnes de c'est Estat, esbranlées par le coup qui luy a esté donné sur le Chef, quelle là incontinent rendu semblable à soy-mesme, tenant toutes choses paisibles & en mesme estat par la conseruation des Officiers de la Couronne, chose qui (peut estre) a esté le seul appuy de ce grand edifice qui sembloit pencher à sa ruine, laquelle la Royne Catherine sa deuanciere, quoy que subtile & accorte, n'a pas sçeu si bien preuoir, & preuenir, comme j'espere mon-
strer sur les dernieres occurrances de cét œuure.

Pour reuenir à nostre propos ce pendant que les vns s'establissent, & s'assurent en Cour, les autres plus éloignez, se preparent à la deffence de leur party, les Reformez de Dauphiné se soubs-leuent sous Monbrun: Monsieur de Guise Gouverneur de la Prouince enuoye la Mote-Gondrin pour releuer de sentinelle, Clermont son Lieutenant, qui luy estoit suspect comme parent de Diane de Poictiers qui auoit esté offencée en Cour. Monbrun se jette dans le Contat de Venisse, & surprend Malossene qui est l'Arcenat du Contat: pource (disoit-il que ce Contat auoit esté vsurpé par le Pape sur Raymond de Tourenne de la Maison d'Albret, & qu'apres auoir mis ses pays & Estats en interdit, il auoit enuahy ce Contat pour sa part.

Le Roy de Nauarre & le Prince de Condé ne veulent toutesfois se jetter legerement dans le party & desespoir des

*Contat de
Venisse
vsurpé sur
la Maison
d'Albret.*

198 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
Reformez, quoy qu'ils leur facent offres d'hommes & de
moyens, car ils vouloient non seulement faire veoir la fide-
lité qu'ils gardoient au Roy, mais aussi leuer à leurs ennemis
tout pretexte d'entreprendre l'auctorité qui leur appar-
tenoit, & rendre inutile le voyage des Reistres & Landf-
quenets qui estoient desia descendus en Lorraine pour leur
courir sus. Ils prennent donc resolution d'aller en Cour aux
Estats assignez à Orleans par l'aduis de l'assemblée tenuë
à Fontaine Belleau au mois d'Aoust 1560. Et quoy qu'ils
sceussent que de toutes parts forces venoient à leurs enne-
mis, toutefois se confiant à leur innocence ils s'achemi-
nent iusques aupres de Poictiers où ils congedient toute
leur escorte qui estoit capable de faire vn petit corps d'ar-
mée, & remüer affaires en Poitou. Ils se voyent aussi tost in-
uestis par Mont-pesat Lieutenant de la compagnie de Mon-
sieur le Duc de Guise qui leur fait deffences de par le Roy
d'entrer en aucunes villes clausées appartenant à sa Majesté,
sur peine de rebellion, & d'estre atteints du crime de leze
Majesté, & de leur estre refusée l'entrée d'icelles, le Mares-
chal de Thermes les enuironne incontinent avec deux cens
hommes d'armes. Ce fut lors qu'ils conneurent, mais bien
tard, que la prudence mondaine est bonne avec l'innocen-
ce: Ils reçoüent infinis aduertissemens de la partie ioüée
contr'eux: De lieuë en lieuë leur viennent gens-d'armes sur
les flancs, & à la coeüë, qui sont autant de Geolliers qui
les emprisonnent. Ils approchent d'Orleans, ie ne sçay
qu'estoit deuenüë la generosité que ces Princes auoient
peu auparauant monstrée, si ce n'estoit qu'ils ne vouloient
autre Protecteur de leur innocence que Dieu (aussi le fut
il seul) ou que leur destin, ayant projectté des effects de
fortune non attendus ni esperez sur ce grand Theatre

des Estats Generaux, leur eust endormy les sens pour auoir cete patience d'entrer en icelle ville, par le milieu de deux hayes de gens-d'armes fort ferrez, armez à blanc depuis le commencement du Portereau iusques au logis du Roy qui estoit en l'Estape, en la maison de Hierosime Grolot Bailly d'Orleans, receuant tous-jours par ceste canaille armée quelque langage de trauers. Nul leur alla au deuant, sinon que, voulans entrer à Cheual en la Cour du logis du Roy, comme les Princes du Sang seuls, peuuent faire, on leur vint dire qu'ils meissent pied à terre, & que les grandes portes ne s'ouuroient point, ce qu'ils feirent, car il n'estoit plus temps de parler des loix à ceux qui auoient les armes en main, & falloit faire hommage aux plus forts. Ils entrent en la Chambre du Roy où estoient plusieurs Princes, Seigneurs, & Noblesse, personne n'aduança d'vn pas pour les recevoir, ils font la reuerence à sa Majesté, laquelle commande à Chauigny Capitaine de ses gardes de se saisir de la Personne de Monsieur le Prince, qui fut aussi tost mené en vne maison deuant celle du Roy, laquelle fut promptement treillissée aux fenestres, flanquée & garnie de pieces de Campagne: Le Roy de Nauarre fut mené en vn autre logis, où on luy laisse fort peu de son train, & n'y a pas faute de gardes, & d'espies autour de sa Maison, & dans icelle pour l'esclairer, & écouter ce qu'il dira: Je ne m'estendray sur le reste, & ne parleray des procedures faictes à l'encontre d'eux, estant matiere de l'histoire de François II. Roy de France que Dieu appella de ce Monde auparauant que l'Arrest de mort donné contre Monsieur le Prince de Condé, & lequel Monsieur le Chancelier de l'Hospital seul refusa de signer, fut executé.

La rouë de fortune tournant incessamment, on vit le

110 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
lendemain au haut d'icelle ceux qui estoient au bas. Le Prince qui pensoit veoir entrer les executeurs toutes les fois que l'on ouuroit la porte de sa chambre, voit entrer des Capitaines des Gardes avec leurs troupes qui luy font des profondes reuerences, l'asseurans qu'eux qui ne sont nez que pour l'honorer & seruir, sont venus vers luy pour recevoir ses commandemens, & luy faire escorte la part où il luy plaira d'aller, luy declarant que les portes luy sont ouuertés. Et soudain Messieurs les Princes de sa Maison, Grande troupe de Cheualiers de l'ordre & la Noblesse à la foule viennent au deuant de celuy que l'on croyoit mort à deux lieues de là, pour le conduire en la Chambre de la Royne Mere, laquelle neantmoins auoit premierement assureé ses affaires avec le Roy de Nauarre pour le fait du Gouvernement, apres plusieurs excuses des traictemens violens à luy faiçts, & à son frere lesquels furent entierement remis sur le mort, à qui on donne tousiours le tort.

Le Prince qui auoit en ceste angoisseuse prison repris sa premiere generosité, la continuë encores apres sa deliurance, offrant de purger son innocence & se rendre en telles prisons que l'on voudroit dont le choix luy en estant deféré il se rendit à Han, puis à la Fere d'où il protesta ne sortir que son procez ne fust faiçt & parfaict & son innocence auerée par les formes de la Iustice ordinaire, non pas de commissaires apostez. Comme de faiçt peu de temps apres, Il fut absout & declaré innocent en la Cour de Parlement de Paris, à huys ouuert, presens les Princes & Pairs de France, par vn Arrest public & solennel qui supprima les furieuses procedures faiçtes contre ces Princes, contre lesquels ne peurent seruir les Escarpins donnez à Lyon à la Borde qui auoit esté page du Prince,

ni les tourmens de la Sague son basque, & du Gantier de Lyon, Ny les recherches que firent Capolette receueur d'Angenois, & Boriane appellé le Chanoine botté, tous deux meschans garnimens & prisonniers lors en la Conciergerie du Palais, celuy-là pour le vol des deniers du Roy & banqueroute publique, & cestuy-cy degradé de Prestre & déclaré calomniateur à l'endroit de la Comtesse de Seniguan : Ni la falsification des blancs signes du Prince, que l'on auoit recouuert, & lesquels on auoit remply de ce qu'on auoit voulu. Contre toutes lesquelles pratiques Dieu, protecteur des innocens, fit vn coup que nos peres ont veu & nous l'auons entendu d'eux comme dit le Prophete. * * *psalm.* Mais laissons tous ces discours melancoliques, ce n'est pas ^{43.} de ce temps là que la Maison de Bourbon a eu de telles atteintes : Charles de Bourbon le bras droict du Roy François fut rompu par son bras gauche, c'est à dire l'auarice & haine de sa mere de la Maison de Sauoye, & par le mauuais Conseil qu'il creut.

Les princes estans remis en vne partie de leur auctorité : les Estats, & parmy eux les Reformez, n'oubloient pas à tendre leurs voiles à ce bon vent, les vns regardant le general de l'Estat, les autres le particulier de leur Religion, & tous ensemble conspirans à la Reformation des Abus du Gouvernement precedent, par gens de qualité non requise, & à qui le maniment des affaires n'appartenoit pas, commencerent leurs Cahiers par cest article Assauoir que le Roy de Nauarre premier prince du Sang deuoit estre déclaré Regent du Royaume durant la minorité du Roy, avec toute puissance & auctorité, Mais il s'estoit accordé avec la Royne Mere du Roy. Messieurs de Guise au contraire, Monsieur le Connestable qui se faschoit (ce

XII DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
 disoit-il) de veoir manger de la chair en Carefme, Mon-
 sieur le Cardinal de Tournon se gardant de mesprendre,
 Monsieur de Nemours, Les Mareschaux de Saint André,
 de Briffac, & aultre noblesse soustenoient fort accortement
 & bien, que c'estoit chose tres-dangereuse de remüer ceste
 pierre; disoient d'auantage qu'il estoit impossible de la re-
 müer sans s'adresser directement contre l'auctorité de la
 Royne mere du Roy, Sage, & vertueuse Princesse, qui auoit
 par sa prudence appaisé tant de fois les tourmentes leuées
 aux quatre coings & au milieu du Royaume, & faire tort
 aux merites d'une si grande Dame, recogneuë par tous les
 Princes & Parlemens pour gouernante legitime de cest
 Estat, Contre les actions de laquelle nul des deputez ne fai-
 soit & ne pouuoit faire aucune plainte. Et comme il sembloit
 qu'il deust y auoir de la replique contre ceste opinion à cau-
 se de la diuersité des parti desia formez, le Roy de Nauarre
 trancha le nœud de ceste difficulté par la declaration qu'il fit
 en plaine assemblée qu'il n'entendoit rien changer au gou-
 uernement, ja si bien administré par la Royne, l'auctorité
 de laquelle il vouloit tout le premier maintenir, pourueu
 que le rang fust gardé aux Princes de sa Maison, tel que les
 loix du Royaume leur donnoient, sans s'arrester au sien,
 auquel de bon cœur il renonçoit pour le bien de l'Estat, & le
 salut du Peuple, Grande preud'homme certes du Pere de
 nostre Roy & loüable Eternellement, quoy que ceux qui
 auoient plus de passion que de raison, l'imputassent à non-
 chalance ou ignorance * de sa qualité, Car il eut ceste vi-
 toire sur soy mesme de quitter son interest particulier, &
 fouler aux pieds l'ambition, au mespris de laquelle, luy qui
 estoit premier Prince du Sang voulut donner le premier
 exemple d'obeissance & fidelité, pour la conseruation de
 l'auctorité

* *Cæsar*
disoit que
Sylla auoit
ignoré les
lettres d'a-
uoir deposé
le Dicta-

l'auctorité Royale, & pacification du Royaume, sans s'ar-
 rester à ceste consideration que les esprits turbulens luy ^{ture sur-}
 mettoient perpetuellement deuant les yeux, à sçauoir qu'il ^{to. en sa}
 faisoit tort à ses successeurs premiers Princes du Sang. Ainsi ^{vie.}
 en vsa ce grand Theopompe Roy de Sparte contre l'opinion
 de sa femme. Ce fut luy qui crea & establit les Magistrats
 appelez Ephores, & ordonna que de là en auant les Roys de
 Sparte ne feroient rien sans leur aduis, sa femme le tança &
 reprit aygrement, disant que c'estoit honte à luy de laisser à
 ses enfans la puissance Royale moindre qu'il ne l'auoit re-
 ceüe de ses predecesseurs, à quoy il respondit, moindre
 n'est elle pas, mais plus moderée & plus louïable à l'aduenir.
 Aussi le Roy de Nauarre ostant la dispute de ses preroga-
 tiues s'acquiert le tiltre de Sage & prudent politique, con-
 seruateur de l'Etat, & bien-faiçteur de sa Patrie, laissant
 à ses successeurs Premiers Princes du Sang vn singulier ex-
 emple de preud'homie, sans leur faire tort, car il est certain
 que la disposition d'vn particulier ne peut prejudicier au
 droit du General, & pour ce, il en fera autant loüé par les sie-
 cles aduenir avec le bon Scipion, qu'ont esté blamez Alci-
 biade en Grece; Coriolan, les Gracches, Sylla, Marius, &
 Cæsar à Rome, pour auoir preferé leur grandeur au Salut de
 leurs Citoyens; Mais la Royne de son costé admirable en
 dexterité d'Esprit, & non moins suffisante que ce grand An-
 tigone, voulut auoir ceste declaration du Roy de Nauarre,
 (auquel elle donnoit tous contentemens au reciproque,) en
 plaine assemblée des Estats. Antigone sçachant qu'il venoit
 vers luy vn grand Ambassade de l'issüe duquel il attendoit
 la guerre attitra son fils pour le venir baiser lors qu'il don-
 neroit audience à ces Ambassadeurs, Le fils n'y maqua pas,
 & suruenant lors que son Pere leur respondoit, habillé en

114 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
chasseur & faisant semblant de reuenir de la chasse, embras-
se publiquement son pere le baissant avec tels élancemens
d'amitié, que ces Ambassadeurs estans desia esclaircis par
Antigone de ses grands moyens, ne pouuoient sinon iuger
qu'il seroit fort dangereux d'attaquer vn Roy si riche & si
puissant, & d'auantage qui estoit en si bonne intelligence
avec son fils. Ainsi ceste grande princesse la plus accorte &
deliée en affaires d'Etat, que les Siecles precedents en ayent
veu, estima qu'elle fermeroit la bouche à tous princes, &
leueroit toutes pretentions quand elle auroit monstré en la
face des Estats du Royaume, la bonne intelligence d'en-
tr'elle, & le premier prince du Sang. Auquel elle accorda
qu'il pourroit receuoir les pacquets, mais qu'elle les verroit
la premiere, puis ils en prendroient aduis ensemble apres
qu'elle les auroit proposez au Conseil.

Tant que les deputez furent assemblez, ceste faueur dura
& encores plus au large que ien'ay dict, Mais estans retirez,
le credit de ceux qui s'estoient desia establis, recula aussi
loing que deuant celuy du Roy de Nauarre, lequel trop
harcelé par le continuel mespris de sa grandeur, & des Prin-
ces de sa Maison, se depita, non contre l'Etat, lequel ce fai-
sant il pensoit assurer contre ces pratiques, Mais contre les
Auteurs d'icelles : De sorte qu'un beau matin on le vit, &
tous les princes du Sang bottez pour dire à Dieu, & quitter
la Cour assistez d'un grand nombre de noblesse ausquels le
Conestable, quoy que desia branlant au manche, n'osoit
faulcer compagnie, ceste querelle estant particuliere entre
deux Maisons, non generale pour l'Etat : La Roynes, s'e-
stonne de ceste resolution, craint de demeurer mal assistée
& s'uyie, Mais voicy vn tour de vieil routier qui l'assure;
Le Cardinal de Tournon luy donne cet aduis, elle mande le

Connestable, & luy venu desia tout botté, luy faiët dire par la bouche du Roy, presens deux Secretaires d'Etat qu'elle auoit mandez pour faire Registre de tout ce qui s'y feroit, Qu'estant le Connestable le premier Officier de la Couronne duquel sa Majesté auoit besoin pour estre pres de sa personne, il luy commandoit ne l'abandonner : Ce n'est plus icy vn vieil bon homme tout cassé & deormais inutile à telle charge & à supporter les fatigues de la Cour, tel qu'on le vouloit faire croire apres la mort du Roy Henry II. La Majesté Royale à tant de force, que combien que ce commandement fust faiët au plus vieil & au plus grand Officier de la Couronne par vn ieune Roy âgé seulement de dix ans, Il fit neantmoins demeurer tout court le Connestable, & avec luy ses enfans, & ses nepueux de Chastillon, qui traifnoient vne longue suite apres eux, Et telle, que le Roy de Nauarre mesmes, & tous les princes ne bougerent, à la ruyne de la France, combien que ceste demeure donnast, ce sembloit, esperance d'vn grand repos, par le contentement que l'on donna au Roy de Nauarre, le créant Lieutenant General du Roy representant sa Personne par tous les pays de son obeyssance, avec commandement & auctorité souueraine sur les affaires de la guerre, Et par l'accord que l'on moyenna entre Monseigneur le Prince de Condé, & M^r le Duc de Guise, apres la conduite de la Royne douïairiere que l'on auoit renuoyée en Escosse. Duquel accord, faiët le Roy present, la Royne sa Mere, les Princes du Sâg, le Connestable, les Cardinaux, l'Admiral, les Mareschaux, & toute la Cour, & parce que ceste chose est remarquable pour tousiours esclaircir nostre histoire, ie rapporteray seulement les paroles dictes par le Roy & les deux parties, Registrées par l'Aubespine & Bourdin Secretaires d'Etat.

Le Roy dict à la Royne sa Mere, *Madame i'ay faiët assembler ceste compagnie pour l'accord du differend qui est entre Monsieur le Prince de Condé, & Monsieur de Guise, qui s'accorderont comme ie pense pour le bien de mon seruice, & de ce Royaume, Et afin que Mondict Sieur le Prince demeure esclairecy de l'opinion qu'il en a eüe, vous mon Cousin de Guise luy dirés ce qui en est, A quoy Monsieur de Guise fit responce: Sire puis qu'il vous plaist que i'esclarcisse Monsieur le Prince de l'opinion qu'il a, ie luy diray ce qui en est, Et adressant sa parolle à Monsieur le Prince, dict, Monsieur ie n'ay ni ne voudrois auoir mis en auant aucune chose qui fut contre vostre honneur, & n'ay esté Auteur, motif, ne instigateur de vostre prison. Surquoy Monsieur le Prince de Condé, dict, Monsieur ie tiens pour meschant, & ma'heureux celuy, ou ceux qui en ont esté cause; Et sur ce Monsieur de Guise respondit, *Je le croy ainsi, cela ne me touche en rien.* Ce fait le Roy les pria de s'embrasser, ce qu'ils firent.*

Cela fut suiuy de l'Edict de Iuillet par lequel les Reformez se trouuoient logez à l'estroit. Puis du colloque de Poissy au mesme mois, auquel ils se sont vantez auoir emporté vne grande victoire, quoy qu'il n'y eust rien de déterminé, obstant la venuë du Cardinal de Ferrare Legat du Pape Pie IV. lequel par ses practiques & broüilleries rendit toutes ces allées, venuës, & assemblées de Prelats & Ministres, inutiles, Monsieur le Chancelier de l'Hospital qui ne vouloit plaire qu'à vn, & seruir à vn seul, se monstra si fidele au Roy & à l'Estat, & si bon François, que ie ne puis passer cecy, sans rapporter pour sa gloire vn traict qu'il dict à l'ouuerture de ce Colloque afin d'encourager les affistans à refoudre quelque bonne reformation en l'Eglise, sans attendre le Concile. *Les malades, dit-il, qui ont perdu le goust*

Bonnes parolles du Chancelier au Colloque de Poissy.

vont chercher les herbes estrangeres des Indes & a' Egypte laissant les bonnes herbes qui croissent en leurs jardins, desquelles ils peuvent tirer des secours prompts. Partant il faut par la grande doctrine des Pre'ats, & Ministres François, remedier promptement aux maux de France, sans attendre l'effect d'un Concile general de long-temps menassé, & non encores assuré, & ce pendant le Malade languit attendant le Medecin de dehors. Je m'assure (& croy que le iugement que ie faiçts de ce grand personnage en cét endroit ne me trompe poinct) qu'il eust volontiers diçt en ceste assemblée, qu'il ne se falloir pas laisser beffler par ceux qui estoient venus de Rome pour la rompre, & que le Cardinal de Ferare (que i'appelle pretendu Legat parce que la Cour de Parlement ne voulut oncques admettre son pouuoir) estoit venu en France pour empêcher deux choses les plus importantes à l'Estat du Royaume, iugées telles, & qui venoient d'estre concluës & arrestées en l'assemblée des Estats Generaux à Orleans. L'une concernant la Reformation de l'Eglise Gallicane, laquelle n'appartient qu'au Roy assisté des Prelats de son Royaume: Aussi ces Estats auoient resolu que de là en-auant les Benefices de ce Royaume seroient conferez par les Ordinaires, chacun en son Diocese, & non plus par le Pape, & qu'aucunes dispences ne seroient receuës, En quoy on auoit par effect supprimé le subcide de cinq pour cent, que ce pretendu Legat exigeoit estroittement de toutes les expeditions consistoriales sur l'Eglise Gallicane, en qualité de protecteur de France à Rome, & de la s'ensuiuoit qu'il ne se falloit plus amuser aux inutiles propositions, & vaines attentes d'un Concile, les Libertez de l'Eglise Gallicane estant par dessus tout cela. L'autre concernoit la suppression de toutes les pensions des Estrangers arrestée pareillement en ces

Estats, Ce qui faschoit le plus à ce Cardinal de Ferrare, Car il auoit six vingts mil liures de rente en pensions & appointemens qu'il tiroit de France à son ayle Monsieur le Cardinal de Lorraine ayant l'entiere direction des finances. Tellemēt que pour sauuer par cēt estranger tout son interest particulier, il n'y auoit, ce luy sembloit, autre plus prompt & assuré remede que de broüiller le general, comme il fit, ayant en fin, par dessus l'aduis de Monsieur le Chancelier de l'Hospital, faict recepuoir son pouuoir au Conseil d'Estat, auquel luy ayant esté accordée seance, Dieu sçait si les Reformez, ni mesmes les nostres purent onques depuis arrester vne bonne parole entre les Eglises, & pour le repos public: Tant est funeste le destin de la France, & ridicules les actions des François quand ils appellent en leurs aduersitez, & souffrent des Estrangers qui decouurent leurs affaires, fomentent leur mal, & regardent les occasions de se vestir de leurs despoüilles. Toutefois il y auoit tousiours quelque peu de gens de bien qui ne regardoient que la conseruation de ce pauure Royaume ainsi deuoré, lesquels inclinans du costé des Princes du Sang contre les entreprises de ce Legat, ce vit aussi tost inutile cēt accord qui venoit d'estre faict entre Monsieur le Prince de Cōde, & Monsieur de Guise, auquel le Conestable auoit grandement trauaillé, estimant qu'il ne restoit plus que cēt accord pour se declarer de la partie de Monsieur de Guise sans offencer Monsieur le Prince: puis qu'iss'estoient faicts amis.

La Royne Mere auoit ouy les harangues des Reformez au Colloque de Poissy aussi bien que celles des Prelats; elle auoit veu quels personages estoient leurs deputez, elle vouloit desormais sçauoir à quel effect se pouuoit estendre leur pouuoir & jusques où leur credit pourroit ajamber. Voicy la

subtilité de laquelle elle vse pour en estre esclaircie : Elle fait bon visage aux Ministres de Bese, & Marlorat qui ne laissa d'estre tost apres pendu & estranglé à Roüen) auxquels elle oppose Monluc Euesque de Valence, & le docteur Despence, pour voir s'il y auroit moyen de leur faire faire quelque cotte mal taillée, à quoy ils monstroïent en petites gaufferies leurs humeurs assez disposées. Mais quand ils venoiēt au fonds chacun se tenoit roide sur sa croyance, combiē que le docteur Despences entrant en cete petite conference leur eust d'ict en gaussant qu'ils fissent ce qu'ils pourroient pourueu qu'on luy laissast le Purgatoire, & Marlorat aussi en riant eust dit qu'on leur fist ce que l'on voudroit, pourueu qu'on ne les contraignist d'aller chucheter de leurs affaires particulieres, aux oreilles de ceux qui n'en auoient que faire.

Or la Royne pour bien joier son jeu par tout, donne aux Princes du Sang leurs coudées franches au Conseil, les caresse, ne faiēt rien qu'ils n'en soyent des premiers d'aduis, ils taillent & rognent, ce semble, comme il leur plaist. Messieurs de Guise là dessus se retirent de Cour, la Royne monstre n'en estre pas marrie, & leur dit vn honneste & gracieux à Dieu. Et si tost qu'ils sont partis elle feint de practiquer secrettement avec l'Admiral qui estoit le grand support des Reformez, auquel elle remonstre le grand bruit qui couroit à Rome de la faueur que le Roy, & elle portoient aux Reformez, lequel bruit auoit eu tel effect que nonobstant tous les efforts du Sieur de l'Isle à Rome, & de Boistailly à Venise pour le détourner, le Pape, le Roy de Castille & les Catholiques d'Allemagne auoient faiēt ligue, pour exterminer les Reformez en France, & sur ce pretexte faire quelque chose de pis, A ces causes conjuroit l'Admiral de luy faire voir en brief de quel secours le Roy pourroit faire

estat de leur part, qui estoit celuy que leurs Majestez tenoient pour le prompt, & le plus assuré, d'autant que l'honneur de Dieu, & le zele & defence de leur Religion estoit joint à leur fidelité, qui rendoit ce secours, non seulement assuré, mais inuincible du tout.

L'Admiral par son commandement fit faire infinies despêches par les Ministres qui estoient encores demeurez du vain Colloque de Poissy, à toutes leurs Eglises. Mais tout ainsi que ceux lesquels portez par vne trop grande curiosité, Importunent les forciers, de leur faire voir leur Sabat, ou les enchanteurs de faire leurs imprecations circulaires avec leurs baguettes enuenimées, se trouuent bien estonnez quand on leur fait voir plus de Diabes ou fantausmes qu'ils n'attendoient. Aussi la Royne Mere fut bien estonnée de voir tant de reformez, & en si peu de temps qu'elle n'eust jamais creu, & peut-estre, plus qu'elle ne desiroit, Car on luy apporta vn memoire auquel elle veit deux mil cent cinquante Eglises signées pour le seruice de leurs Majestez: Voyez comment nous nous abusons en nos accortises, ceste dissimulation cuida renuerter tous ses desseins & fut cause de grands troubles: Car les Reformez qui ne cachoient pas si bien leur jeu, qu'elle, pensans l'auoir à bon escient favorable, leuerent fort la teste, & faisant peu de cas de l'Edict de Iulliet, firent disputer à coups de pierres & de pistoles leur Patriarche cõtre les Docteurs de S. Medard aux faulxbourgs S. Marcel lez Paris, en laquelle esmotion ceux d'icelle Religion s'estans trouuez forts, & elle espouuētée du grand nombre de leurs Eglises & de la grande multitude qu'elles produisoient, & si promptes à se mettre en armes, sans solde ny retardement; fut contrainte de faire ceste grande & notable assemblee à S. Germain en Laye laquelle enfanta l'Edict

de Ianuier tant renommé par lequel les Reformez creurent qu'ils estoient plus au large, & à couuert contre les chaleurs des Edicts de Remorentin & de Iulliet: Mais ils eurent courte ioye: Car auffi tost ils virent aux champs le Triomvirat pour empescher l'execution de cét Edict.

Ce Triomvirat estoit composé de François de Lorraine Duc de Guise, Anne Duc de Montmorency Conestable, & Iacques d'Albon Sieur de S. André Mareschal de France, le Conestable quittant l'amitié du Prince de Condé, & de ses nepueux de Chastillon qui luy estoit vne force certaine, pour se joindre à vne incertaine: Si ce n'estoit qu'il y fut plus enclin quand il vit que toutes les longues traînées practiquées par le Cardinal de Ferrare & l'Ambassadeur de Castille pour tromper le Roy de Nauarre, auoient reüssi, Car on luy imprima si bien en la ceruelle de la part du Pape & du Roy de Castille, le Royaume de Sardaigne qu'on luy promettoit pour recompence de celuy de Nauarre, qu'il se laissa emporter à ce vent de Cour; aussi legerement que l'Admiral fit puis apres, à la charge imaginaire de Vice-Roy en Flandres, comme nous dirons en son lieu. De sorte que le Roy de Nauarre Lieutenant General du Roy, coiffé de ceste baye, se laissa posseder par ce Triomvirat qui auoit affaire de son nom, à cause de sa dignité de Lieutenant general. Ainsi les fleches separées de la trouffe sont facilement rompües, (Messieurs les Princes du Sang sçauent bien ce que ie veux dire) Aussi le Roy de Nauarre vit bien tost apres, ces promesses, grandes comme des Balenes à la façon de Castille, renduës moindres que des Sardaignes, & toutes ses esperances furent emportées avec la fumée d'une harquebusade qu'il receut au Siege de Roüen, au lieu du Royaume de Sardaigne.

* Pila mi
nantia
pilis.

Contre ce Triomvirat parut aussi tost celuy des Reformez composé de Monsieur le Prince de Condé, de l'Admiral de Chastillon, & de Dandelot Colonel General de l'Infanterie, estant le Sang Royal ainsi opposé au Sang Royal * par la dexterité des plus fins, Car outre le Roy de Navarre, le Triomvirat des Catholiques auoit encores attiré Monsieur le Duc de Montpensier Prince du Sang. C'estoit vn bon moyen pour venir bien tost à bout de tout, Car ce faisant, de quelque costé que le fort tombast, les liguez, en gagnant ou en perdant, proffitoient tousiours s'il y demouroit quelque Prince du Sang. De faict le coup de la mort que reçeut le Roy de Navarre tost apres, leua vne ennuyeuse espine des pieds de plusieurs, laquelle on n'auoit peu arracher tant qu'elle s'estoit tenuë ferrée avec le Prince de Condé.

*Meurtre
de Vassy.*

Ainsi les deux partis eschaufez, l'vn pour l'execution, l'autre pour la suppression de l'Edit de Ianuier : Mais tous les Chefs ensemble pour l'ambition, & leurs querelles particulieres, Le feu de Vassy en sortit aux despens des Reformez. Qui commença la querelle à Vassy & qui en fut Auteur ce n'est mon intention de le dire, ayant autre discours à faire: l'Histoire de ce temps là en rend assez de tesmoignage, toutefois vns & autres ne manquerent de publier leur iustification. Tant y a que M^r. le Duc de Guise, party de Vassy, se rendit à Paris accompagné du Connestable & de grandes troupes en armes. Le Roy de Navarre s'y trouua aussi tost, le Prince de Condé y estoit, lequel ne trouuant la partie tenable, en sort, & le Triomvirat Catholique s'en empare, met des gardes aux Portes, leue des compagnies par la Ville, de laquelle estant assuré, il tire droit en Cour à Fontaine-Belleau, d'où il tire le Roy & la Royne sa mere & les meine à Melun, puis à Paris, & ailleurs où bon luy semble, comme

pretendoient les Reformez qui ont tiré le sujet de la prise de leurs armes sur cet acte, Contre les violateurs (disoient-ils) ^{subjet} de l'Edit de Ianuier lesquels s'estoient emparez de la ville ^{des armes} Capitale du Royaume, des personnes Sacrées du Roy, & de ^{des Prote-} la Royne sa Mere, & mesmes de la Personne du Roy de Navarre I. Prince du Sang, & Lieutenant General du Roy, pour la liberté desquels ils protestoient viure & mourir.

Mais d'autant que chacun donnoit des couleurs à ses entreprises qui estoient de part & d'autre totalement à la diminution de l'auctorité du Roy, & ruyne de l'Estat, il est besoin de représenter en peu de discours les deportemens de l'un & l'autre Triomvirat, à fin que les subjects prennent exemple sur les desastres qui en sont prouenus. Et que le Roy s'instruise à ne laisser jamais croistre telles entreprises.

Quant au Triomvirat Catholique, d'autant que dès le commencement j'ay protesté n'auoir intention d'offencer aucun, & afin de ne renouveler les aigreurs entre aucuns qui sont maintenant tous, Grands Princes & tres-vtiles au seruice du Roy & manutention de la Paix, ie ne repeteray en ce lieu les discours qui en furent faités lors, & renuoyray le Lecteur au Sommaire des trois harangues faités au nom du Prince de Condé & de son Triomvirat & party, par Jacques Spifame autrefois President aux Enquestes du parlement de Paris, Euesque de Neuers, & depuis Ministre en la Reformation : L'une deuant l'Empereur Ferdinand, l'autre deuant le Roy des Romains son fils estant seul en sa chambre, & la troisieme deuant tous les Princes, & Estats de l'Empire, en vne journée imperiale assignée au mois de Novembre 1562. à Francfort pour le Couronnement dudit Roy des Romains comme nouveau Roy de Bo-

124 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
heme. Le me contenteray seulement de la conclusion dudit
Spifame par laquelle il asseuroit pour la iustification de
Monsieur le Prince de Condé, que la Royne l'auoit fait
armer & ceux de sa suite pour la deffendre contre les des-
fusdits, Ainsi qu'il apparoissoit, tant par le commande-
ment qu'elle fit à plusieurs Cheualiers, d'assister à ceste en-
treprise, que par les lettres, qu'elle luy en auoit souuent
escrites, desquelles il en deploya quatre deuant la Majesté
de l'Empereur ausquelles il requist le Sécél de la Chancelle-
rie de l'Empire estre apposé pour seruir de tesmoignage à
la posterité & lesquelles il assuroit estre escrites, & signés
de la propre main de ladite Dame, l'ayant veüe souuente-
fois elcrire du temps qu'il manioit ses principaux affaires;
entre lesquelles vne portoit: *Quelle luy recommandoit la Me-
re, & les enfans.* Et en toutes elle auctorisoit *la prompte di-
ligence dont le Prince auoit vsé à prendre les armes pour son ser-
uice, avec promesse qu'elle luy sera tousiours comme sa mere propre.*
Il adioustoit qu'encores que le Prince eust prins les armes le
dernier, voires par exprés commandement, neantmoins il
auoit souuent offert à ses ennemis de les poser bas pour se reti-
rer en sa Maison, pourueu que de leur part ils voulussent faire
le semblable: Mais qu'au lieu d'accepter lesdits offres, ils n'a-
uoient cessé de leuer gens de toutes parts, tant Suisses, Ita-
liens, Espagnols, qu'Allemands sous la conduite de Roken-
dof, & du Reingraff. Voires auroient protesté par Reque-
ste ne vouloir poser les armes, que l'Edict de Ianuier ne fust
du tout aboly, & qu'on ne leur accordast d'assubjetir les
Officiers Royaux à leur appetit. Au contraire le Prince n'i-
gnorant point la mauuaise volonté des dessusdicts, toutes-
fois pour le bien de la Paix n'auoit fait difficulté le 25.
Iuin de se mettre à la mercy de leur armée, pensant qu'ils

se retiraſſent en leurs maiſons : Mais ils n'allèrent gueres loin, cuidans par ce moyen l'enuelopper, comme il auoit depuis deſcouuert par lettres de qu'il enuoyoit à ſon frère. Suppliant la Majeſté de l'Empereur, & des Princes, & Eſtats de l'Empire vouloir prendre en leur protection le Roy Mineur, tenu (ce diſoit-il) en captiuité par ſes ſubjects, & le Royaume de France, & deffendre à Rokendolf, au Reingraff, & autres de faire aucunes leuées en Allemagne pour ſoubs le nom ſuppoſé du Roy.

Or parce que les choſes dont a eſté parlé en ces Harangues ne ſeruent de rien à preſent, ie ne m'arreſteray à en éplucher les conſiderations, ains ſeulement à la façon qui fut obſeruée à donner audience audit Spifame & autres deputez de Monsieur le Prince : L'Empereur le voulut premierement ouir à part : puis ſon fils le Roy des Romains l'ouit auſſi à part, luy eſtant ſeu en ſa chambre, auparauant que de luy donner audience publique en pleine aſſemblée des Princes, & Eſtats de l'Empire, ce que ie ne puis paſſer ſans donner vn traict de loüange à cete tant prudente & aduiſée Maiſon d'Auſtriche qui ſeruira d'aduis en cas pareil à vous SIRE, qui ne deuez-pas eſtre moins garny de ſuffiſance : Ils veulent eſtre touſ-jours aduertis & inſtruits des affaires en particulier auparauant que de permettre qu'ils ſoyent propoſez en public qui eſt vne des choſes qui plus requierent le ſoin particulier d'vn Prince Souuerain; Cars'il n'a les premiers aduis qui viennent de dehors, il n'eſt jamais bien ſeruy, & doit tenir pour traïſon & infidelité de ne pas ſçauoir les premieres nouuelles des pays Eſtrangers ſur leſquelles il doit eſtre tout inſtruit quand ſes Courtiſans & Officiers en entendent parler. On a remarqué

1562. au regne du Roy Henry III. que les valets de sa cuisine auoient nouvelles de tout ce qui se faisoit dedans & dehors le Royaume auparauant qu'il en eust aduis, & quant aux pacquets ils auoient, par maniere de dire, couru toutes les rues de Paris deuant qu'on les luy monstra, voire que bien souuent on en auoit depesché les responce, & pourueu aux affaires deuant qu'il les eust veus. Aussi telle nonchalance l'a plongé aux malheurs auxquels nous nous sommes veus avec luy. Le Roy vostre Pere eut esté vn pauvre Prince s'il n'eust vescu autrement, & s'il n'eust par soy-mesme cherché les aduis & instructions, comme vous verrez par le discours de sa vie, & vous diray encores ce mot, que ce soin a rendu le Prince Charles d'Autriche si grand & si puissant, que la France a eu beaucoup de peine à se deffendre de ses armes, nostre histoire en donne la louange à l'instruction du Sieur de Cheuieres que le Roy Louys XII. (en la curatelle duquel son pere l'auoit laissé par testament) luy donna pour Gouverneur. Ce Gentil-homme auoit tousiours l'œil sur les courriers, & quand ils estoient arriuez, fust-ce à l'heure de my-nuit, il le faisoit leuer pour ouurer luy-mesme les pacquets, les considerer en particulier, & les proposer puis apres au Conseil, afin de luy accoustumer ce train, & d'accoustumer aussi ses officiers à faire venir les pacquets droit à luy: De sorte qu'il estoit si bien fait à cela, qu'il ne se passoit iour auquel il ne donnast audiences particulieres, & ne feist depesches de sa propre main, comme on a veu entr'autres par celles qu'il faisoit si souuent au Cardinal d'Yorch, en Angleterre, lors qu'il se seruoit de luy, traissant le Roy son Maître: Et fut si bien façonné à ceste diligence que la nuit & le iour, le repos & le traual luy estoient tout vn, les Princes qui viuent autrement & sont si nonchalans à s'instruire en par-

ticulier des affaires de dehors, font montrez au doigt & seruent de bute à la risée d'un chacun, ne plus, ne moins que ces pauvres fots dont les femmes font l'amour, la déconue-nuë desquels tout le monde sçait auparauant qu'ils en ayent senty le vent.

Mais puisque les susdites remonstrances de Spifame, ont publié les premiers coups d'essay du Triomvirat des Catho-liqués, (ainsi les appelleray-je d'oresnauant puisque c'estoit leur nom de guerre) il est bien raisonnable de faire voir les premiers Echecs du Triomvirat des Protestans (ainsi les ap-pelleray-je puis qu'ils se sont alliez aux Protestans d'Allema-gne, & autres qui se disent Antipapistes.)

Les Catholiques s'estans rendus maistres de Paris, & Monsieur le Prince ayant esté contrainct de s'en retirer, Dandelot Colonel General de l'Infanterie se saisit d'Or-leans avec vne extreme diligence le premier Auiril 1562. dont le Prince aduertý, y courut à toute bride afin d'auoir ceste bonne retraicte pour y establir le Siege de son party, & vn ordre propre à ses affaires. Je ne sçay si ce n'estoit point par permission de Dieu que son premier secours * vint de la ville * Via pri-
ma salu-
ris (quod
minime
reris) en laquelle, peu auparauant, sa teste auoit esté indignement Graja
paude-
tur ab
vrbe. balotée, & sa vie pendante à vn filet. Mais Dieu en fut fort mal recompensé non par son Excellence, mais par la fureur de la commune de son party, comme vous verrez, Roüen, le Havre de Grace, le Pont de l'Arche, Dieppe, Lyon, & Bourges s'incorporerent au Royaume d'Orleans: Mais Angers, Tolose, & Poitiers, ja prises, eschapperent aux Protestans: Le Connestable qui estoit en son Royaume de Paris indigné d'un tel succez si bien arriué aux Protestans, fait brusler aux faux-bourgs saint Iacques, leur nouvelle Hierusalem, & la Maison de poupincour hors la porte

128 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
 faint Anthoine, qui estoient les lieux desquels ils se ser-
 uoient pour temples suiuant l'Edit. Ce feu fut si grief que
 les flammes en furent élançées jusques à Orleans, Meun,
 Baugency, & Clery, ausquels lieux il n'y eut Temples, Au-
 tels, Reliques, Images, & jusques aux sepultures des Peres,
 qui ne se sentissent des reprefailles de ce feu, * ne pouuant
 les Chefs retenir la fureur de la commune. Voyla les beaux
 effets de l'ambition, pour le seruice de laquelle les Grands
 ayant lasché la bride à toute impunité, le desordre est suiuy
 de si grande impieté, que l'on s'attache aux choses les plus
 inuiolables, & qui doiuent, pour le moins, estre tenües pour
 neutres en l'entendement humain, sous le respect que natu-
 rellement on doit à toutes choses offertes, & dediés au Dieu
 viuant : Il ny eut en la ville de Bourges que le Temple de
 faint Estienne sauué, mais les Images & vîtres y furent
 toutes ruinées : Hé que faites vous, Messieurs les Protestans,
 establisans avec telle violence contre Dieu, la deffence
 de vostre Religion ? Que ne iettiez-vous les yeux sur vos
 confederez mesmes des pays estrangers, pour confiderer les
 deportemens de ces grands Politiques, les Magnifiques Sei-
 gneurs du Canton de Basle, où vous eussiez veu, & verriez
 encores aujourd'huy, en ce beau Temple de la Chartreuse,
 les mesmes vîtres qui y estoient lors du Concile de Basle,
 ausquelles sont les Figures de plusieurs Cardinaux & Euef-
 ques qui y moururent durant le Concile. Le changement
 de Religion des Seigneurs Suisses n'a point esté sans grands
 troubles, neantmoins l'honneur a tousiours esté gardé aux
 Temples. Aussi le crime de leze Majesté Diuine, & de la
 foy violée par tout, fut tost suiuy du crime de leze Majesté
 Humaine, les Protestans, non plus que les Catholiques, ne
 faisant difficulté de faire party découuert, alliances & con-
 federations

* Vnde
 manus
 inuentus
 metu
 Deorum
 conti-
 nuit qui
 bus pe-
 percit
 aris?

federations és pays Estrangers, battre monnoyes, (quoy que au coin du Roy fondre artilleries, establir vn Conseil, disposer des offices, & benefices, faire declarations publicques, Ordonnances Militaires & Politiques, leuées de deniers sur les sujets, donner commissions pour faire leuées de gens de guerre tant de pied que de cheual, disposer des gouuernemens des villes & Prouinces : demolir & bastir Forts & Citadeles, ordonner sur les Haures, ports, & passages, disposer des finances & deniers publics, & faire tous autres actes de souueraineté : alleguans pour toute raison que les Catholiques en faisoient autant sous le nom du Roy qu'ils tenoient en captiuité : ils en faisoient veritablement autant : mais pour alleguer le crime d'autruy nous ne purgeons-pas le nostre. Il est bien vray qu'à Paris on y violoit les Temples aussi bien qu'à Orleans, je ne dis pas les Temples des Protestans seulement, mais le plus sainct, & le plus inuiolable qui ait esté jamais estimé entre les peuples les plus barbares : C'est le Temple de la Iustice qui fut violé par le Connestable en la personne du Chancelier de l'Hospital. Ils auoient fait à Paris aussi bien qu'à Orleans vn Conseil de la guerre, auquel il n'y auoit que le Triomvirat, & ses adherans qui eussent voix. Monsieur le Chancelier, grand zelateur de Iustice & de Paix, fidele seruiteur du Roy, & amateur de sa Patrie, s'il y en eut onques, s'efforçoit de supprimer doucement ces violences : Il voulut vn jour entr'autres opiner en ce Conseil de la guerre, pour dissiper vne fumée qui estoit trop espaisse à son gré, le Connestable luy ferma la bouche, disant que cela n'estoit de son gibier, & que les affaires de la guerre ne se deuoient traicter par gens de robe longue : Que ne disoit-il tout d'un coup, comme Pompée, nous alleguez-vous meshuy les loix à nous qui auons

La personne d'un Chancelier est sacrée.

le casque en teste & la cuirasse endossée ? Monsieur le Chancelier, tres-digne d'une telle charge, & sçachant qu'à luy appartenoit non seulement d'opiner, mais aussi de presider en tous conseils qui se tiennent au nom du Roy, soit de guerre, où de paix, sans s'arrester à deffendre son pouuoir, paya le Connestable de ceste raison: Que jasoit que ceux de sa robe ne fussent accoustumez à manier les armes, toutesfois ils ne laissoient de connoistre quand, & pourquoy il en falloit vser; neantmoins la violence le debouta de ce Conseil, & fut tenu depuis pour suspect, parce qu'il ne respiroit que le seruice du Roy, & le salut du peuple, qui reside, apres la personne du Roy, en celle de son Chancelier. Cét acte monstra bien que le party du Triomvirat Catholique n'estoit point le party du Roy, quoy qu'il en empruntast le nom. Ce fut vne disgrace de loüable & recommandable memoire au Chancelier, à qui elle à autant acquis d'honneur qu'elle a fait de blame à ceux qui l'ont iniquement forclos de sa charge & auctorité: la vertu demeure en sa haute couleur, le Marbre & les Statües de Bronse & d'Airain dont l'ambition se fait seruir, perissent.

Le Triomvirat Catholique ne s'estoit pas seulement ingeré d'establir vn Conseil de guerre, mais ils s'estoient donné à eux trois seuls, auctorité de prescrire au Roy des loix, & ordonnances, comme vous verrez par cet acte. La Royne par l'entremise de l'Abé de sainct Iean de Laon (employé à cet effect par le Cardinal de Lorraine mesmes, soit qu'il eust intention de decouurer l'intention du Prince: ou autrement) feit entendre au Prince, qu'elle desiroit sçauoir quel bon moyen pourroit y auoir de faire cesser, tous ces troubles desirant d'en auoir vn memoire de luy. A quoy obeissant le Prince, il luy en enuoya vn, escript a Orleans le

deuxiesme May en ce mesme an 1562. & signé de sa main. Contre lequel le Triomvirat fait à Paris vne declaration contraire, sans le commandement du Roy ny de la Royne, & en laquelle le Roy de Nauarre n'estoit nommé ni compris, ce qui monstre qu'il n'estoit de ceste partie, sinon par souffrance, sans aucune auctorité: Et commençoit ceste declaration par ces mots. *Nous Duc de Guise grand Maistre & grand Chambellan de France. Duc de Mont-morency Pair & Connestable de France, de saint André Marechal de France, A ce qu'il soit notaire à vos Majestez, & ce qui ensuit: Et puis ceste declaration, proposant des loix & statuts, disoit ces mots, Que vos Majestez doivent faire garder en leur Royaume, lesquelles ordonnances & statuts estoient de leur deliberation particuliere, sans auoir esté proposées, concertées, & arrêtées au Conseil priué du Roy, & par le commandement de sa Majesté, ainsi que Monsieur le Prince alleguoit.*

Toutes ces choses rendoient les protestans d'autant plus hardis à entreprendre, ne s'estimant le Triomvirat d'Orleans moindre que celui de Paris. Et ie ne sçay ce que c'eust esté, si Dieu n'eust fait de ce Royaume, comme de l'Vniuers qu'il fait subsister par des contraires, & n'eust conferué la dignité Royale, ainsi que le corps de l'Empire Romain, apres les violences des Tyrans qui le vouloient opprimer, se retrouuoit tousiours entier, voire plus florissant quelquesfois, & tel qu'il fut rendu au grand Constantin par les competeurs de l'Empire de Diocletian: Toutesfois comme il y auoit plusieurs Catholiques ausquels le Triomvirat estoit bien pesant & desplaisant à Paris, aussi à Orleans & parmy toutes les Eglises reformées du Royaume, il y auoit plusieurs bons preud hommes de tous Ordres, qui n'estimoient que telle guerre ainsi entreprise par le prince,

peust se faire en bonne conscience, attendu que le Roy & la Royne estoient au party contraire, auoyent fait leur declaration publicque, qu'ils n'estoient en captiuité, & en auoyent, outre cela, fait certifier le Prince par lettres particulieres de la Cour de Parlement de Paris responsiues à celles du Prince. A quoy le Prince respondit * que le Roy, & la Royne, & le Roy de Nauarre estoient prisonniers entre les armes du Triomvirat, & qu'il estoit facile de faire escrire à son prisonnier ce que l'on vouloit, aussi bien que de le promener à discretion, comme ils auoient fait promener le Roy & la Royne, de Fontaine-Belleau à Melun, de Melun à Paris, & de Paris ailleurs parmy leurs armes. Mais tout cela ne sembla suffisant à plusieurs protestans, de façon qu'il fallut disputer entr'eux de cete question & la decider en vn Synode de soixante Ministres qui furent assemblez à cest effect à Xaintes par le Comte de la Roche-Foucault, lesquels auctoriserent les armes du prince sur ce pretexte, que c'estoit pour deliurer le Roy de la captiuité en laquelle il estoit detenu (ainsi qu'ils disoient.)

* La Pope-
li. liii. 8.

Le violement du droit diuin & humain par les deux partis entre lesquels le Roy, & le Royaume estoit opprimé, eut des effects bien preiudiciables à l'Estat; Car le Triomvirat Catholique voulant acheter le secours estrange aux despens de la France, feit rendre à Monsieur de Sauoye les villes de piémont, reconquises avec vne grande effusion de sang François, pour en tirer les garnisons & vieilles bandes, & par le moyen d'icelles, en resprendre encores dauantage au milieu du Royaume, & faire veoir aux Estrangers que les François ainsi que les Lyons ayans émeu leur premiere colere contre des Mouchérons la conuertissent en rage & fureur, qui les fait déchirer eux-mesmes.

Mais voicy bien vn autre plus grand mal-heur. La Royne de Nauarre ayant veu le Roy son mary tout a fait embarqué au party contraire des Protestans, hors la cause desquels, elle n'estimoit y auoir ni salut ni seureté, ne pouuant outre cela supporter les œillades de trauers des Catholiques; print congé de la Cour, & se retira en Bearn avec attente de ne reuoir jamais le Roy son mary, car elle estoit femme de haut entendement, & jugeoit bien le train de la Cour. Aussi son mary ne dura gueres apres, car il receut le coup mortel en l'épaule gauche au siege deuant Roüen, & blessé à mort se feit mener par bateau au lieu de saint Maur des Fossez, & mourut le 17. Septembre de ceste mesme année ^{Mort} d'Anthoi ^{ne de Bour-} 1562. où je le lairay dormir en paix pour reuenir à son fils âgé ^{bon Roy de} lors de neuf ans peu s'en falloit, & deuenu par sa mort premier Prince du Sang Royal de France. Mais auparauant il faut acheuer la Tragedie commencée du viuant de son pere, apres la mort duquel les Catholiques amuserent par vaines propositions de paix le Prince de Condé qui auoit assiéger la ville de Paris, du costé des tranchées vers l'Vniuersité, avec l'armée des Protestans, & leur nouveau secours d'Allemagne, commandé par le Marechal de Hesse, car le Triumvirat Catholique attendant le secours d'Espagne ne demandoit qu'à temporiser: Mais estant le secours arriué, le Prince qui auoit assiéger cete ville plus par grandeur de courage que par bon conseil, veu la petite armée des assiegeans, se retira, & l'armée Catholique se meit aux champs, & se cottoierent de telle sorte l'vne & l'autre armée, que finalement elles s'afronterent pres la ville de Dreux vers la riuiered'Eure où le 19. Decembre mil cinq cens soixante & deux, se donna ceste sanglante bataille de Dreux où il mourut de ^{bataille de} tant grands guerriers, & en laquelle les deux Chefs demeurent ^{Dreux.}

rerent prisonniers , à sçauoir Monsieur le Prince & Monsieur le Connestable , le Mareschal de sainct André pris y fut tué de sãg froid , de sorte que le Triumvirat Catholique n'auoit plus qu'vne teste , à sçauoir Monsieur de Guise , lequel ayant entrepris la conduite de l'arriere-garde avec vne grande compagnie de Noblesse & soldats tous esleuz & choisis, entre lesquels estoient les vieilles bandes nouvellement reuenues de Piedmont , espera bonne part en la victoire quand il veit la mauuaise conduite des commencemens, les Batailles se trouuant contre lesauant-gardes , & autres infinis desordres ausquels consistoit la perte entiere des Catholiques , & que les Protestans se flattoient en leur victoire, car il employa si bien ses troupes de conserue , & radouba tellement la perte de l'armée Catholique par vn eschec qu'il donna aux protestans en leur desordre, que le champ de bataille, l'artillerie, le bagage, les morts & blesez demurerent en sa puissance. Ceste bataille estant escrite au long par nos historiographes * je n'en diray d'auantage, aussi elle n'appartient à ceste histoire, sinon pour monstrier combien les princes de la maison de France contrebarrez d'vn costé & d'autre, estoient tenus pour gens inutiles, n'y en ayant vn seul qui eust commandement en ceste armée Catholique. Mais parce qu'il me souuient auoir cy-deuant promis de rapporter le Songe que feit Monsieur le Prince de Condé deuant cete bataille, je le vous diray pour chose digne d'estre remarquée estant entierement aduenu.

* *Entr'au-
tres la Po-
pelin. liu. 9*

*Songe de
Monsieur
le Prince
du Condé.*

Le soir de deuant cete bataille Monsieur le prince ayant dit à ceux qui se trouuerent à son coucher, qu'il s'attendoit, voire s'asseuroit d'auoir la bataille le lendemain, leur conta le Songe qu'il auoit fait la nuit precedente, à sçauoir; qu'il luy sembloit qu'il auoit gaigné trois batailles, esquel-

les ses 3. ennemis (il entendoit le Triomvirat Catholique) estoient morts, & luy blessé à mort, & mis sur eux entassez l'un sur l'autre. Ce songe n'a pas manqué, car en la bataille de Dreux, qui fut la premiere, le Marechal de saint André mourut : Au siege d'Orleans, que les Protestans comptent pour le gain d'une grande bataille mourut Monsieur de Guise peu apres à sçavoir le vingtquatriesme Feurier mil cinq cens soixante & trois. Et la troisieme bataille fut celle de saint Denis en laquelle Monsieur le Conestable recut le coup mortel. Il ne restoit donc plus que d'entasser Monseigneur le Prince blessé sur ce Triomvirat. Aussi le fut-il en la bataille de Iarnac, en laquelle estant terrassé, & ayant la jambe rompuë, il fut pris & tué de sang froid pour adoucir le regret que ses ennemis auoient de la mort de ces trois.





DEUXIÈME LIVRE
DE LA DÉCADE DU ROY
HENRY LE GRAND.

SOMMAIRE

Continuation du discours de l'Estat de France qui a maintenant nostre Prince pour le premier du Sang Royal: Les orages qui l'ont trauersé en sa ieunesse: La bataille de Jarnac: Ses declarations de portemens & raisons en la prise par luy de la protection & qualité de Chef du party des Protestans, sa preuoyance en la defence & conseruation des Estats de sa Mere: Les iournées de Iaseneüil & de la Roche-Abeille, le siege de Poitiers, la bataille de Moncontour: Les miseres & necessitez ausquelles il est réduit, son courage en ses perilleux voyages, sa vaillance en la iournée de René le Duc, la paix faite apres ladite iournée: La mort de sa Mere: Son Mariage avec Madame Marguerite sœur du Roy: La iournée saint Barthelemy. Le siege de la Rochelle, la mort du Roy Charles, les armes des Malcontents, la paix qui ne dure gueres.

1563.

Nous auons cy-dessus r'apporté la naissance, l'enfance, & l'education de nostre Prince, & comme la mort aduancée de son pere, le constitua en la dignité de premier Prince du Sang

Royal, de gré préparé par ses ennemis mesmes, pour l'esleuer au Throsne de la premiere Monarchie de la Chrestienté. Le discours auquel nous allons entrer de ses premieres actions en cete qualité, nous comblera d'esperances de recueillir quelque jour les fruits de la vigueur de ce jetton verdoyant, sur lequel la France de figurée jette ses yeux tous ternis, se promettant en luy vn port de salut, auquel elle attachera ses ancras apres tant de perilleuses nauigations.

HENRY DE BOVRBON que la France reconnoist ores premier Prince du Sang Royal appellé en Cour Prince de Nauarre: Mais à qui les Espagnes doiuent le nom de Prince de Viane appartenant aux aînez des Roys de Nauarre, comme nous auons monstté, demeura en Cour orphelin de pere, éloigné de sa mere n'ayant encores neuf ans accomplis, entre les mains de gens qui ne luy vouloient guerres de bien. Mais il fut fatalement, comme ce grand Romule, conserué en sa jeunesse pour fonder vn nouveau Royaume en France, qu'il trouua toute abatuë quand Dieu l'esleua parmi les ruines d'icelle pour la releuer & la rendre plus eminente que jamais. Mais quoy qu'il fust (peut-estre entre les mains de ses plus grands ennemis toutefois cete iniure ne fut faite lors au Sang Royal, de le des-aduoir pour premier Prince d'iceluy, comme nous verrons cy apres que je ne sçay quelle troupe pedentesque chercheurs de vieilles ferrailles incognuës non seulement en France, mais aussi en tous les autres Royaumes du monde, gagez & salariez à cet effect, luy voudront reuocquer en doute cete qualité au profit d'vn oncle qui la luy defere maintenant, quoy qu'il soit en la vigueur de son âge, & en auctorité. Voicy le premier acte qu'il fait, ou plustost qu'on luy fait faire comme premier Prince du Sang, n'estant âgé que de neuf ans vn moys,

138 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
 acte veritablement digne d'estre remarqué, estant si naïf
 pour luy assurer ceste qualité, qu'il ne peut endurer re-
 proche. Apres la bataille de Dreux le party des Catholi-
 ques voulut oster aux Reistres qui estoient venus pour les
 protestans l'opinion qu'ils auoient que le Roy, la Royne sa
 mere, messieurs ses freres, & les Princes du Sang estoient
 captifs entre les armes du Triomvirat, & quant & quant
 leuer aux Reistres le pretexte de leurs armes; pource il fit
 dresser vne declaration du Roy & de la Royne sa mere
 estans à Blois en Ianuier 1563. par laquelle leurs majestez
 declarent au mareschal de Hesse, & aux Reistres & Alle-
 mans qu'il conduisoit (ce disoit-il) pour le seruice du Roy
 soubz l'auctorité du Prince de Condé, *qu'ils ne furent onc-
 ques en captiuité, ains en pure liberté de commander comme ils ont
 fait les choses qui se sont passées*, Et fut cete declaration suiuiue
 d'une attestation que l'on fit signer à tous les princes du
 Sang qui fut telle: *Nous Alexandre frere du Roy Duc d'Or-
 leans, Henry de Bourbon Prince de Nauarre, Charles Cardi-
 nal de Bourbon, Loys de Bourbon sieur de Monpensier, Fran-
 çois de Bourbon Comte d'Osin, & Charles de Bourbon Prince de
 la Roche-sur Ton, Princes du Sang & de la Maison de Fran-
 ce. Certifions en paroles de Princes, & sur nostre foy, à tous
 qu'il appartiendra, le contenu cy-dessus, estre la verité des cho-
 ses passées, & que tout ce qui a esté fait, entrepris & executé
 par ceux qui ont amené & fait venir en ce Royaume lesdits sieurs
 Mareschal de Hesse, Capitaines, & soldats Allemans, a esté
 fait contre l'intention, la volonté, seruice, & sans le com-
 mandement de leurs Majestez. En tesmoignage de quoy nous
 auons signé avec le bon plaisir de leursdites Majestez, la pre-
 sente de nos seings, & à icelles fait mettre le Seel de nos armes,
 les an & jour que dessus, Signé Alexandre, Henry, Char-*

les Cardinal de Bourbon , & Charles de Bourbon , & sealé de leurs armes. J'ay rapporté cete attestation entiere à fin de faire voir par le commencement & la fin d'icelle que nostre Prince *Henry de Bourbon* , est nommé le premier apres monsieur frere du Roy & la signée le premier present & le consentant monsieur le Cardinal de Bourbon son oncle , nommé & sous-signé apres luy , & qui plus est par l'entremise de ceux lesquels avec ledit sieur Cardinal vous verrez cy apres leuer les armes contre ceste dignité de premier Prince du Sang , & la vouloir indignement rair à celuy duquel ils se sont seruis en cété qualité : Et pour faire veoir aussi comment les victorieux faisoient (ce disoit monsieur le Prince) parler les enfans aussi bien que les captifs , comme il remonstra au mareschal de Hesse & aux Potentats d'Allemagne , car (disoit-il) le Roy , monsieur son frere , le Prince de Navarre , & le Comte d'Orfin sont enfans & mineurs , la Royne intimidée par ceux qui ont toutes les forces du Royaume en leur puissance , le Cardinal de Bourbon obligé par le serment qu'il a presté au Pape & le Duc de Monpensier par simplicité ennemis mortels de sa Religion , & le Prince de la Roche-sur-Yon attiré par son frere , quoy que mal volontiers comme il auoit montré par ses lettres qui furent surprises , qu'il escriuoit à la Princesse sa femme parlant du desplaisir qu'il auoit de ce que l'opiniastrété de ne laisser ceux de la Religion viure en liberté de leur conscience , causoit tant de miserables troubles en ce Royaume. Et en general ceux qui parloient de la part du Prince disoient , que tous ces Princes de son Sang ayans âge de discretion estoient stupides & insensibles de se des-vnir ainsi du plus vaillant & magnanime Prince de leur Sang , pour seruir aux passions de ceux

140 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
qui n'en demandoient que la depeſche.

*Mort de
Monsieur
de Guise
le 24.
Februar
1563.*

Tout cela fait, Monsieur de Guise ayant mis le ſiege deuant Orleans y fut aſſaſiné par vn pauure Gentil-homme du pays d'Angoulmois, nommé Iean de Poltrot ſieur de Merly, & ſurnommé Eſpagnolet, parce qu'il eſtoit de ſtature petite, noir & bazané, & parlant ſi bon Eſpagnol qu'il ſembloit eſtre Eſpagnol naturel, ayant longuement demeuré en Eſpagne: Je remarque ces particularitez, parce qu'elles me ſeruiront ailleurs en cét œuure: Ce coup fut grand & déplorable, eſtant Monsieur de Guise Prince de grand entendement, de bon ſens, & l'un des grands Capitaines qu'il y en euſt au monde, qui auoit fait preuue de ſa rare vaillance au ſiege de Mets contre toutes les forces de l'Empereur il n'y auoit que dix ans. C'eſt icy vn des traits du mal-heur de la France qui ne trouue point de nations capables de la ruiner, que la Françoisiſe meſme. Les ſouppçons de ceſte mort furent incontinent jettez ſur ceux auſquels le profit en reuenoit. Je ne veux r'amenteuoir icy les choſes qui ont eſté tant de fois dites ſur ce ſuject, ie me contenteray pour faire veoir contre qui le ſouppçon eſtoit, & par meſme moyen ſa deffence, de r'apporter vne declaration à la Royne Mere par Monsieur le Prince de Condé, de laquelle i'ay trouué vne coppie parmy les papiers de mon pere qui eſt mort, il y euſt 40. ans dés le 3. Aouſt 1612. & eſt ceſte coppie eſcrite de la main de mondit pere, la voicy eſcrite de l'an 1563.

Madame i'ay eſté parler à Monsieur l'Admiral, & fait venir icy Monsieur Dandelot, pour en la preſence du Conſeil du Roy, dire à voſtre Maieſté que Monsieur l'Admiral m'a aſſuré, & je le croy, que tout ce qui a eſté ou pourroit eſtre adjouté, preſumé, & mis en auant contre luy ſur le

fait de la mort de feu Monsieur de Guise, outre ce qu'il a confessé & fait imprimer, est faux, qu'ayant esté calomnieusement chargé par la deposition subornée de Mery, il s'est volontairement offert à se justifier par confrontation dudit Mery avec luy, combien que de droict il n'y fust obligé, estant question d'un fait d'hostilité, & a requis vostre Majesté, que jusques à ce, ledit Mery fust gardé prisonnier, & protesté, à faute de ce faire, de sa sincerité: à quoy n'ayant esté satisfait par l'artifice importun de ses ennemis, cuidans rendre obscure la lumiere de son innocence, il estime que la protestation par luy faite luy doit servir enuers toutes personnes de bon jugement, de suffisant tesmoignage, Arrest, & declaration de sadite innocence. Parquoy il declare qu'il a satis-fait à sa conscience deuant Dieu, & à son deuoir enuers les hōmes; Et quant à nous, c'est à dire Moy, & tous ceux qui ont porté les armes sous moy, Nous disons, puisque les armes ont esté déclarées auoir esté portées pour le seruice du Roy: Que le fait de l'homicide mis en auant cōtre M l'Admiral aduenu en temps & fait d'hostilité, n'est iusticiable ni sujet à estre purgé par voye de Iustice, car autrement ce seroit directement contreuenir à l'Edit de la paix, & nous frustrer du bien d'iceluy: Au regard des choses aduenües deuant les armes prises d'une part & d'autre & depuis ledit Edict de paix, Monsieur l'Admiral offre subir la voye de Iustice par deuant Iuges non suspects à la charge que ses aduersaires aussi, ou tenans cause d'eux, seront tenus subir pareille voye pour les cas à eux imposez, chacun selon l'ordre du temps, & la grauité du crime: De ce, Madame, je vous fais tres-humble requeste, tant de la part de Monsieur l'Admiral que de la mienne, declarant que s'il y a personne qui entreprenne de s'adresser à luy de fait ou de

142 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
parole, ou par autre voye que la susdicte, ie luy feray con-
noistre que ie m'en ressentiray tout ainsi que s'il s'estoit
adressé à ma propre Personne, estant son amy, & luy on-
cle de ma femme de laquelle i'ay plusieurs enfans. Et pour
ce que c'est vn grand Cheualier, tres-necessaire pour le ser-
uice du Roy, & d'autant que l'inimitié de la Maison de
Guise, à celle de Chastillon est notoire, ie vous supplie ne
permettre que le nom & forces du Roy, ou la couuerture
de la Religion soient emprumpez pour fauoriser les querel-
les particulieres des vns & des autres, & si ceux de ladicte
Maison de Guyse en pretendent, qu'ils le declarent, & l'on
cognoistra de quel costé sera le bon droict & la force pour le
maintenir.

Mais puisque ie suis tombé sur des memoires que i'ay
trouué chez nous, il me semble qu'il faiet à propos d'en rap-
porter icy encore vn, qui est imprimé par Robert Estienne
lors Imprimeur du Roy, par lequel vous verrez que le Roy
n'estoit point en si grande liberté qu'on fit tesmoigner par
les susdictes declarations, & que tout ieune qu'il estoit, il
auoit vne extrême jalousie de se voir en si peu d'auctorité,
& plusieurs de sa Cour mieux suyuis que luy, occasion pour
laquelle apres la paix (de laquelle ie parleray incontinent)
il fit assembler sa Noblesse en la salle de son chasteau du
Louure à Paris, le Dimanche vingt-huictiesme iour de
Nouembre 1563. à laquelle il tint les paroles dont i'ay le
sommaire imprimé lors par ledit Robert Estienne, tel qu'il
s'enfuit.

*Messieurs, vous scauez les deffences que i'ay faiet faire & pu-
blier que tous Seigneurs & Gentils-hommes de mon Royaume
n'ayent à se accompagner de plus grand nombre de gens que de*

leur train ordinaire: Et indifferemment à tous mes Officiers & subjects de quelque qualité qu'ils soyent, de ne recognoistre autre que moy, ni d'accompagner Seigneur ou Gentil-homme de mon Royaume pour querelle qu'ils ayent ensemble, & s'il y a de mes Officiers qui soient au service de Prince ou Seigneur de mondit Royaume, qu'ils viennent declarer s'ils veulent estre à moy, ou à eux, afin que seul ie sois obey, suiuy, & recogneu d'eux. Mais voyant le peu d'obeissance que l'on m'a renduë, Ie vous ay voulu assembler en ce lieu pour le vous commander, & faire entendre de ma bouche, & vous dire que s'il y en à aucuns qui y contreuient, & qui s'offencent par voye de faict & de force les vns les autres, ie suis resolu de les faire chastier si viuement que l'on connoistra que ie veux, comme vostre Roy qui vous est donné de Dieu, estre aussi bien obey en l'âge où ie suis, que si i'auois cinquante ans. Et quand le ferez ainsi, vous cognoistrez que vous n'eustes iamais Roy qui de meilleure volonté recognoisse les services que vous auez faicts à mes predecesseurs, & que i'espere & attens de vous en toutes occasions, ni que vous voye de meilleur cœur que moy quand ie sçauray que viendrez pour me faire service, & non pour accompagner les autres contre mes deffences & commandemens.

Après la mort de Monsieur de Guise la paix qui auoit esté tant promenee de son viuant sans conclusion, fut arrestée au camp deuant Orleans le tresiesme de Mars 1563. entre la Royne Mere & la Princesse de Condé, Monsieur le prince son mary & le Connestable son oncle prisonniers depuis la bataille de Dreux ayans esté amenez de part & d'autre pour l'acheminement d'icelle, de laquelle l'Admiral traueillant en Normandie fut mal edifié, ayant esté faicte en son absence, & sans le consentement de luy,

144 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
Chef du party depuis la prise de Monsieur le Prince de
Condé.

*Interdit
du Pape
contre la
Royne de
Navarre.*

Mais si l'Admiral en fut fasché, aussi fut le Pape Pie IV. qui en jetta sa colere sur ceux qui n'en pouuoient mais, à sçauoir sur la Royne de Navarre mere de nostre Prince laquelle il excommunia: Et mit ses Pays en Interdit comme s'il eust eu quelque pouuoir de ce faire, & ce qui estoit plus intolerable, c'est qu'il l'assigna par son monitoire à comparoir deuant le Consistoire des Cardinaux dedans six mois à Rome, & faute d'y comparoir la declara heretique, ses biens confisquez & abandonnez au premier qui les pourroit occuper. Mais le Roy Charles IX. quoy que grand ennemy de ceste Royne, s'opposa toutefois à cet attentat pour l'interest general que tous Princes souuerains ont de ne souffrir telles entreprises directement contraires à tout droit diuin & humain, & tant prejudiciables à la Chrestienté qu'elles ont apporté à l'Eglise de Dieu, la diminution & distraction de tant de Royaumes & pays que nos peres ont veu tant obeissans aux papes & Euesques de Rome, quand ils se sont contents dans les limites de leur pouuoir, & se sont contentez du glaiue spirituel; laissant le glaiue materiel aux princes temporels establis de Dieu à cet effect, avec tel pouuoir & souueraineté qu'ils ne sont subjects à aucune jurisdiction sinon celle de Dieu Tout-puissant, lequel seul ils ont pour correcteur & Censeur de leurs fautes, * comme les predecesseurs papes qui se portoient en pasteurs spirituels & non en Roys & princes souuerains, ont tres-sagement tesmoigné en leurs saints Decrets * qui ont passé en forme de Loy entre les Chrestiens; de sorte que passer par dessus (comme font ces nouveaux Euangelistes abayans apres les honneurs & biens temporels) les bons Chrestiens tiennent que c'est pure heresie, &

* S. Ambrosii. in
Apolo-
gia Da-
uid. c. 10.
ad illud
Psalmi
50. tibi
foli pec-
caui.

* Nico-
laus Pa-

sie, & fauce doctrine. Ce n'est pas qu'ils ne recognoissent le pa cap. inter hec
 pouuoir spirituel que les Saincts Peres Euesques de Rome, 33. q. 2. Sancta,
 comme peres communs de tous Chrestiens, ont sur les Roys inquit Dei Ec-
 de leur remonstret leurs fautes en la Religion, & les inter- clesia
 dire des Sacremens non pas de leurs Royaumes & Estats. munda-
 (Ie ne parle point des Roys de France : car les Libertez de nis nun-
 l'Eglise Gallicane les affranchissent de la censure mesme quam
 Spirituelle, ayans plaine & entiere direction sur les Eglises constrin-
 de leur Royaume comme nous auons cy dessus monstré) gitur,
 & mesmement les inciter à la manutention & defence de gladium
 la Foy par armes; auquel cas les bons docteurs de l'Eglise & non ha-
 les Saincts Peres leur donnent le glaiue materiel qu'ils ap- bet, nisi
 pellent, *in nutu*, * c'est à dire pour les y exhorter par sain- spiritua-
 ctes & paternelles admonitions, non pas, *in iussu*, cest à lem.
 dire pour leur commander & les y contraindre par puissan- Idem af-
 ce temporelle, comme voulut faire le Pape Alexandre III. ferunt
 à l'endroit de l'Empereur Frederic, dont proceda la ruy- Ioan. Pa-
 ne de la Chrestienté, ayant l'attentat d'Alexandre con- pa. 8. c.
 traint cét Empereur de faire trefues de dix ans avec le Turc, porro.
 pour venir par deça deffendre sa puissance & auctorité, Ce 16. q. 3.
 qui fit escrire plusieurs Theologiens * pour le droict des Celesti-
 Princes, contre l'vsurpation de cete puissance qui s'attri- nus Papa.
 buoit & faisoit porter les deux glaiues deuant elle. Aussi 3. ca. cum
 (ce dit le bon saint Bernard * escriuant au Pape Eugene) ab homi-
 la puissance temporelle est interdite aux Apostres. Et ne extra
 quant au Temporel des Roys, & ce qui concerne la pri- de iudi-
 uation de leur auctorité Royale, dispence du serment de cijs.
 fidelité que leurs subiets leur ont, Interdit de leurs Royau- * S. Ber-
 mes & Estats, & confiscation de leurs biens, où est ce nard. li.
 droit escrit en la Sainte Escriture? Mais qui plus est, où a il 4. ad Eu-
 esté pratiqué en l'Eglise primitiue lors qu'elle estoit en sa genium
Papam
in nutu
(inquit)
hoc est
admo-
nendo
Princi-
pes.
* Entr'au-
tres Okum
grand
Theologien



*Alle-
mand.
* Lib. 2.
de confi-
derat.
Planum
est, in-
quit,
quod
Aposto-
lis inter-
dicitur
Domina-
tus, ergo
& tu tibi
vsurpare
caue.*

pureté, & faisoit autant d'estat de son glaiue, que ces nou-
 ueaux docteurs font de la gaine d'iceluy, qui leur est demeu-
 rée pour toutes armes. Et partant, faux Euangelistes, rejettez
 ces vieilles fables que vous contez aux simples, de la desti-
 tution du Roy Childeric dernier de la premiere Race de nos
 Roys: Car ce fut l'espée de Pepin, non celle du Pape Zacarie
 qui le destitua: Et de la translation de l'Empire d'Orient en
 Occident, Car ce ne fut pas le Pape Leon III qui fit ce coup
 là, ains la rare vaillance de Charles le Grand Roy de Fran-
 ce, lequel apres auoir presidé au procez de ce pape qui subit
 sa iurisdiction, se declara Empereur par sa propre puissan-
 ce, ce qu'il pouuoit faire aussi bien à Paris, où à Aix la Cha-
 pelle, comme à Rome s'il eust voulu, ayant quasi toute
 l'Europe sous sa main. Et laissez iouyr en paix les pauures
 Roys de Nauarre despoüillez de leurs principales Seigneu-
 ries, de ce peu qui leur reste des tiranniques vsurpations fon-
 dées sur telles sentences d'Interdit, detestables deuant Dieu,
 friuoles & ridicules deuant tous hommes de bon sens & iu-
 gement, & veritablement Chrestiens: Et concluez que si
 les Prophetes, Apostres, & Euangelistes sont subjects aux
 Roys (comme tesmoing l'Apostre S. Paul & comme le Fils
 de Dieu nous en a donné l'exemple en sa personne) les
 Roys par consequent ne sont subjects à eux: & ne nous abu-
 sez plus de vos discours abusifs, puis-que de toute ancien-
 neté les Princes temporels ont donné la loy aux Prelats de
 l'Eglise, mesmes en ce qui touche la direction du spirituel
 comme nous auons cy dessus montré en parlant de la gran-
 deur des Roys de France, & comme en ont vsé ces grands
 piliers de la Foy, les Empereurs Constantin, Gratian, Ho-
 noré, Theodose & autres, les constitutions desquels touchât
 la direction des Eglises & deuoir des administrateurs d'icel-

les sont inferées au premier liure du Code de Iustinian, & la Pramatique Sanction du Roy Charles VII. ne contient autre chose qu'un continuel reglement de l'Ordre Ecclesiastique, Aussi les Roys qui ont à gouverner le peuple de Dieu, sont obligez principalement à le dresser & policer sur le vray deuoir, qui touche la Foy & l'Adoration, & sont eux mesmes Euesques & Pasteurs pour donner la loy aux Eglises, le deuoir & charge des Euesques consistant seulement en la pratique de ces loix, instruction du peuple, maniment des choses Sacrées, & administration des Sacramens, Je ne veux pas pourtant dire que les Papes ne puissent faire Decrets & constitutions Canoniques, par l'aduis general des Prelats de la Chrestienté conuoquez en Concile, y assistans les princes temporels ou leurs ambassadeurs pour les agréer, ou s'y opposer si faire ce doit.

Mais reuenant à cét Interdict, considerez ie vous prie combien il estoit furieux & plein d'injustice en ce qu'il ne despoüilloit pas seulement la Mere, mais aussi le Prince son Fils n'ayant encores dix ans accomplis, & partant n'ayant aucune volonté, & qui plus est auquel on faisoit en Court exercer la Religion Catholique, Apostolique, & Romaine, au profit duquel (à tout rompre) deuoit tourner ceste par le droit du Sang, qui ne peut estre éteinct par aucun autre droit, & non pas au profit d'un vsurpateur qui premier s'en empareroit, à la spoliation d'un Enfant innocent, premier Prince de la Maison de France, & viuant Catholiquement. Qui fut comme i'estime, vne des causes qui esmurent le Roy Charles d'enuoyer à Rome s'opposer à cét Interdit, laquelle opposition eut tant de force, que nul autre attentat se fit hors les Censures attachées aux Carrefours de Rome contre la Majesté de ceste Royne.

*Citadelle
à Lyon.*

Le Roy Charles ayant aucunement pacifié son Royaume, & fait declaration de sa Majorité en son Parlement de Rouen, voulut visiter son Royaume & la Roynie de Castille sa Sœur, & passant par la ville de Lyon y fit jetter les fondemens d'une Citadelle qu'il fit aduancer plus de moitié en sa presence : c'est ainsi que les Roys doiuent faire és actes de consequence, ausquels estans tousiours presens, Il n'y a si hardy qui ose murmurer : finalement la Majesté paruint au lieu de l'entreueüe près Bayonne en Iuin 1565. où il eut des grands parlemens avec la Roynie sa sœur, dont les effects (ainsi que les Protestans ont creu) ont commencé contre les confederez de leur Religion és pays Bas, aussi les troubles y commencerent l'an suyuant 1566.

* Micat
inter
omnes
Iulium
Sidus ve-
lut inter
Igues,
Luna mi-
nores.

Entre les Princes & Grands Seigneurs qui accompagnerent le Roy en ce voyage l'on voyoit exceller en beauté * & bonne grace, le Prince de Nauarre; âgé lors de dix ans & demy; qui presentoit des grandes esperances de luy, & attiroit à soy par admiration les yeux des estrangers: Entr'autres vn ambassadeur Turc que le Roy reçeut à Bayonne ayant longuement consideré ce ieune Prince donna des esperances de luy fort grâdes pour le bien de la France, car ces gens la sont grands phisionimistes, tesmoing ce luy lequel apres auoir enuisagé le Duc de Bourgongne assura Bajazet qu'il feroit mourir plus de Chrestiens, que Bajazet ne pourroit faire par le gain de trois grandes batailles comme il aduint par les guerres qu'il excita entre les Royaumes de France, & d'Angleterre, ausquelles toute la Chrestienté partialisée contribua avec grande effusion de sang.

*Tumulte
à Paris.*

Durant le voyage du Roy se firent plusieurs preparatifs de querelles qui estoient faciles à eschauffer, & y eut vn grand tumulte à Paris par l'entrée qu'y fit le Cardinal de

Lorraine en armes, malgré le Mareſchal de Monmorency Gouverneur d'icelle ville, qui diſoit que ſon deuoir eſtoit d'empêcher telles venuës principalement en l'abſence du Roy bien eſloigné de l'Iſle de France. D'ailleurs les vns ſe plaignoient des aſſemblées illicites ſoubz le nom de confrairies du S. Eſprit, les autres des aſſemblées Synodiales, lesquelles vn Party reprochoit à l'autre, eſtre monopoles affectez pour enroller gens, fonder ſes forces, leuer deniers, faire courir pacquets, pratiquer alliances & autres actes d'hoſtilité ſecrete, attendant occaſion de découvrir le jeu; ioincts les meurtres & affacinats qui ſe faiſoient en pluſieurs lieux entretenemens couverts de ſoldats eſtrangers pour les faire marcher à la premiere occaſion, & infinies autres plaintes deſquelles les Eſprits remüans ſe laiſſoient chatoüiller.

Mais ceſt trop diſſimuler, il faut que ces feux couverts eſ-
lancent leurs flames, Les Proteſtans ſe formalifans de quel-
ques Suyſſes entrez en France, s'arment à découuert: *Entrepreſe de Meaux par les Proteſtans.* Quoy
Messieurs, vous voulez donc reduire voſtre Roy à ſi petit
train, qu'il ne luy ſera pas permis d'auoir des gens pour le
garder: ils veulent, ce diſent-ils, imiter le Triomvirat des
Catholiques, & faire à Meaux, ce qu'il auoit faiçt à Fon-
tainebleau, lequel traiçt les auoit rendus plus forts ayans le
Roy en leur party, & le promenant parmy leurs armes, De
façon qu'ils vont en armes droiçt à Meaux pour s'emparer
de la perſonne du Roy aſſiſté lors de ces bons Suyſſes qui
déplaiſoient tant, Mais ils arriuerent deux heures trop tard,
& ne trouuerent plus que le nid, le Roy en eſtant party de
nuiçt pour ſe ſauuer à Paris, où il arriua par des chemins dé-
tournez cependant que les Suyſſes garnis d'vn courage &
fidelité incroyable s'eſcarmouchoient avec les Proteſtans:

150 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
pour faciliter les chemins au Roy & assurer sa retraicte aux
despens de la vie des plus vaillans d'entr'eux.

*Bataille de
S. Denis.*

Ces entreprinſes recommencerent les troubles de plus
belle, & firent voir les deux armées en Nouembre mil cinq
cens ſoixante ſept en la plaine d'entre Paris & ſainct Denis
ou ſe donna bataille en laquelle Monsieur le Conneſtable
chargé d'ans & de merites receut le coup mortel qui luy ac-
quit ſon dernier liçt d'honneur, mourant au ſeruice du Roy.
Ceſte bataille ayant armé tout le Royaume, il y eut en ice-
luy de grands troubles l'eſpace de quatre mois, tant en ren-
contres, charges, ſurpriſes, priſes & reſpriſes de Villes, places
& Chafteaux iuſques au vingt-troiſieſme de Mars mil cinq
cens ſoixante huit que l'Edict de paix fut enuoyé de Paris
au camp deuant Chartres aſſiegée par les Proteſtans, mais
c'eſt à la charge que cete paix durera encores moins que les
autres. De faiçt les François partialiſez endurans tout fors
que le repos, ſe laſſerent bien toſt de la paix tant d'vne part
que d'autre, les vns ſecondans de leurs vœuz & affectiones les
cruautez que les Eſpagnols exerçoient lors en Flandres &
autres Prouinces des pays Bas & faiſans nouvelles pratiques
pour les ſecondar par effect en France: Les autres depitez de
voir ainſi leurs freres en Chriſt & confederez meurtris iuf-
ques aux plus grands Seigneurs d'entre les Cheualiers de la
Toiſon, comme eſtoient les Comtes d'Hornes, d'Egmont,
& quaſi toute la Nobleſſe des pays bas que le Duc d'Albe
faifoit en l'année mil cinq cens ſoixante huit, paſſer par le
feu * d'vne colere ſi prejudiciable au ſeruice de ſon Mai-
ſtre, qu'elle à jetté les fondemens de la Seigneurie des Ho-
landois & Prouinces vnies, à preſent ſi bien eſtablie qu'il
neſ'y parle plus d'Inquiſition.

** Il fit en-
br'autres
attacher à
vne cheſne
de fer 60.
Gentils-
hommes de*

Ainſi les mains demangeans à l'vn & à l'autre party, les

Protestans de France prinrent pour allarme & tocque sainte ^{marque} les prescriptions de corps & de biens qui se faisoient en ^{lesquels il} Flandres, disans que toutes choses estoient desia tellement ^{fit brusler} preparées pour l'execution des deliberations prises à Bayonne ^{vifs en-} en l'entreueüe du Roy & de la Roynie de Castille sa sœur, ^{semble.} en laquelle estoit le Duc Dalbe executeur de ces cruelles tragedies, que c'estoit à eux a se donner garde & se preparer à la deffence: Mais ils auoient cela de bon qu'ils baptisoient tousiours l'aggression du nom de deffence, & n'estoient pas des derniers en diligence.

Donc pour se mettre (ainsi qu'ils disoient) sur la defen- ^{Derniers} ue & en sureté, ils mirent en consideration les grandes char- ^{troubles} ges qu'ils auoient receües aux troubles precedens, estans se- ^{deuant la} parez & tellement esloignez les vns des autres qu'ils ne pou- ^{S. Barthe-} uoient s'entrefecourir, ce qui auoit causé leur ruine ayans ^{lemy & les} esté deffaiçts separément & tranchez membre apres mem- ^{forces des} bre, & partant delibererent d'vnir leurs forces sans plus les ^{Protestans.} diuiser comme auparauant, & se retrancher en certaine contrée à fin de n'estre plus esparts & resendus par tout le Royaume & de difficile assemblée quand la necessité le requeroit, comme ils auoient esté iusques alors: C'estoit là le meilleur Conseil qu'ils pouuoient prendre, puis qu'ils auoient jetté les fourreaux de leurs espées en la Mer. Mais au contraire, S I R E, remarquez en passant que telle pratique à engendré vne Republique es pays Bas, & retranché plusieurs Prouinces de l'obeyssance deuë au Souuerain, faute d'y auoir pourueu & donné ordre de bonne heure. Car tel cantonnement est grandement aduantageux a ceux ausquels les mains demangent.

Ayans donc les Protestans consideré la fertilité du pays de Poictou remply de gens de leur humeur avec la commo-

152 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
dité de la Rochelle, qui leur estoit vne retraitsse feure,
vne bonne porte de derriere, & vn port commode pour
traffiquer en Angleterre, Holande, & Zelande, & par là
receuoir leur secours, se resolurent de constituer leur prin-
cipale retraitsse en icelle ville de la Rochelle.

Pour executer ce dessein Monsieur le Prince de Con-
dé quittant Noyers en Bourgongne, s'y achemine; le Car-
dinal de Chastillon quitte le Beauuoisis: l'Admiral son fre-
re, son sejour de Tanlay: Dandelot leur frere, fort de La-
ual en Bretagne; Montgommery, de Normandie; le Vi-
dasme de Chartres, du pays Chartrain, & ainsi des autres
qui se rendirent tous à Beaufort en Vallée sur les confins
des pays du Maine & de Bretagne où ils se joignirent.
Martigues se mit aux champs pour leur empescher le pas-
sage de la riuere de Loyre & les rencontra près la leuée
d'icelle à six lieuës de Saumur, mais il ne fit autre chose
que les rendre soigneux à faire bonne garde, & auoir de là
en auant des bons espions, ayant surpris Dandelot au des-
pourueu à sainct Mathurin, qui neantmoins se sauua sans
repaisstre par la vaillance de Boisuert lequel tua le Lieute-
nant de Martigues, & le fut luy-mesmes tost apres, & nonob-
stant cet obstacle ceste petite armée passa à guay, puis ayant
fait reueüe à l'autre bord ils se trouuerent seize Cornettes
de cauallerie, & quatorze Enseignes de gens de pied qui
gaignerent gayement le Poictou où m. le Prince de Condé
s'estoit desia rendu à la desrobée, & à petit train: Dacier,
mouuans, & monbrun de leur costé amassoient des grosses
troupes en Languedoc, Prouence, & Daulphiné, le rendez
vous desquelles estoit assigné à Allez ville des Sauennes
en Languedoc pour estre toutes ramassées par le ieune Cur-
sol, Dacier assembla en Languedoc quatre regimens de

rente cinq enseignes fous Beaudifné, le Cheualier d'Ambres, la Mousson, & Bouïllargues avec deux Cornettes, celles de Dacier, & de Spondillan : Deux autres Regimens de Viuarets & Roiüargues de dixhuiët enseignes fous Pierre-Gourde & le Vicomte de Panat, & cent cheuaux legers fous de Thoras. Paul de mouuans assembla en Prouence dix enseignes dont il fit vn Regiment, & deux Cornettes que Valauoire, & Pasquier menoient. Et monbrun fit en Dauphiné sept Regimens conduïts par Ancone, Sainët Romain, Virieu, Blaçons, mirabel, du Chellar, & Orofe, qui faisoient soixante & quatorze Enseignes & trois Cornettes de caualerie. Or comme les Chefs de guerre doiuent bien ruminer & digerer leurs entreprises auparauant que de les descouuir, aussi doiuent ils principalement considerer & se représenter les passages qu'ils ont à tenir, & desquels ils ont à se garder qui fut vn point mieux preueu, & pourueu par ces Languedocs, Prouenceaux, & Daulphinois que n'auoient faïët leurs confederez deça loyre, qui s'estoient trouuez tellement empeschez aux passages qu'ils furent contrains de se hazarder au guay d'icelle Riuiere au commencement de l'hyuer. Ceux là donc plus d'vn mois auparauant auoient resolu de laisser la riuiere de Liziere roide & impetueuse, pour passer droiët sur le Rosne en deux endroiëtts qu'ils surprendroient au despourueu comme ils firent, l'vn à Sainët Pirault au haut Viuarets, & l'autre à Bais-sur-Bais au bas Viuarets : Puis ils passerent le Tar & entrèrent en Roiüargue, d'où ils passerent le Lot à Cadenac, au deça de laquelle Riuiere ie les laisse attendre le commandement du Prince de Condé, pour venir aux Troupes de la Royne de Nauarre & du Prince son fils.

IE VOVS ay particularisé cestroupes, SIRE, Car il est deormais temps de ne plus passer par dessus les choses qui se sont faictes en France, ains les représenter entieres, parce que c'est icy que commence la vie Guerriere de ce Grand Roy vostre Pere que vous verrez dans peu de moys Chef & Conducteur de toutes ces Troupes auxquelles ie vais joindre les siennes & de la Royne sa Mere.

La Royne de Navarre & le Prince son fils auoient dès les seconds troubles abandonné la Cour, en laquelle ils n'estoient gueres bien voulus, regardez de trauers, & non seulement peu estimez (chose insupportable aux grands courages) * mais aussi tenus pour suspects, & ennemis, elle pour sa Religion & le mespris de son Sexe, & son fils par l'enuie que l'on portoit à ceste eminente Dignité de Premier Prince du Sang Royal qui estoit propre à son courage Martial, que ses ennemis commençoient à redouter, Lesquelles choses cete Dame, quoy que femme, & ce Prince son fils, quoy que ieune, portoient avec beaucoup d'impatience, estans tous ces mespris incompatibles avec leur haut courage, joinctes les aduis fascheux qu'on leur donnoit tous les jours, du danger auquel ils estoient en cete Cour en laquelle ils n'auoient vn seul amy.

Raisons de la prise des armes par la Royne de Navarre & son fils aux troisiemes troubles.

Dépuis ceste retraicte la Royne auoit faict tousiours son sejour à Nerac avec ses deux enfans, Le Prince & Madame sa fille. Mais ces troisiemes Troubles estans excitez peu apres la Paix de Chartres, Elle & son fils ne voulurent estre des derniers à joindre leurs forces & leurs Personnes avec leurs confederez : Et combien qu'elle comme Royne & Princeesse Souueraine & son fils comme Prince de Viane, c'est à dire Infant de Navarre, ne fussent subjects du Roy de France qui faisoit par Monluc tout acte d'hostilité contre

eux en leurs Pays & Terres Souueraines , Toutesfois au partir de Nerac , pour se rendre à la Rochelle , Elle enuoya vers sa Majesté la Mothe - Fenelon pour luy faire entendre les raisons qui l'auoient meü d'entrer , & se ioindre avec ses enfans en la cause generale de ce party , auquel elle mesloit avec la Religion , la defence & seureté de sa vie , & de ses enfans , d'autant (ce disoit-elle) qu'outre les algarades qui leur auoient esté faiçtes en Cour elle estoit bien aduertie que les proscriptions faiçtes en Flandres , & lesquelles on executoit lors avec vne extrême barbarie , s'alloient esclorre en France , suiuant la conclusion prinse à Bayonne avec le Duc d'Albe en laquelle la ruine du Sang Royal , estant plus affectée que de la Religion Protestante , il ne se pouoit faire que les premieres atteintes ne s'estendissent iusques au Chef de son fils Premier Prince du Sang. D'ailleurs qu'elle voyoit vne si grande intelligence entre sa Majesté , Et le Roy de Castille vsurpateur de ses Royaumes & Estats , qui auoit tant de Partisans en Cour , que demeurer en icelle seroit prostituër Elle , & ses enfans à la mercy de leurs plus grands ennemis : Aussi qu'elle auoit veu tant de peu de compte de les secourir en leur affliction , comme auoient faiçt tous les autres Roys de France precedens le Roy Henry deuxiesme Pere de sa Majesté. Et François son frere , qui traictans dernièrement de la Paix entre les deux Couronnes à Cambray n'auoient faiçt aucune mention d'elle delaisant son mary & ses enfans , Princes du Sang & de la Maison de France , sans procurer ny mesmes mettre en auant quelque restitution à leur profit , Combien qu'on eust procuré à Monsieur de Sauoye prince Estranger des aduantages ausquels on n'a manqué d'execution au grand preiudice de la France.

156 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
Que Monluc Lieutenant de son fils au Gouvernement de
Guyenne deueroit desia ses pays de Bearn en esperance, &
s'estoit armé pour leur courir sus, & n'en attendoit pas
moins du costé des Espagnes, De sorte qu'elle ne voyoit
point de retraicte assurée pour elle ausdicts pays esloi-
gnée de tout secours & delaisée de sa Majesté combien
qu'en contractant Mariage avec le Roy de Nauarre son
mary, tout secours luy eust esté promis pour le recouure-
ment de ses Royaumes & Pays: & mesmes que les Roys
Loys X I I. & François premier eussent aydé de leurs for-
ces & faueurs aux Roys ses predecesseurs sans autre obli-
gation que la pieté, & naturelle pitié qui somme tous
Roys puissans & Genereux de deffendre les Roys spoliez
& opprimez, & plusieurs autres raisons pour lesquelles
elle disoit, que ces grandes intelligences entre les deux
Roys, ne tendoient qu'à paracheuer la ruyne, & de son fils.
Qui occasionnoient elle & son fils de jouër de leur reste,
& mettre leur vie & ce peu de biens qui leur restoit en
depos entre les mains d'un prince Magnanime du Sang
Royal, tel qu'estoit Monsieur le Prince de Condé, la ruyne
duquel n'estoit pas moins desirée que celle de son fils. Ioint
la cause de Dieu qu'elle disoit estre la premiere pour laquel-
le elle aymoit mieux mourir libre avec ses freres en Iesus
Christ, que de languir captiue avec son fils soubmis à l'in-
constance des vents de la Cour telle qu'elle estoit lors, sup-
pliant sa Majesté prendre ses tres-humbles remonstrances &
raisons en bonne part, & la deliberation qu'elle à prise de
garentir sa vie des mains de ceux qui ne desirent pas plus de
bon-heur à sa Majesté qu'à elle & à son fils, & courir fortune
en cete petite barque de desesperez sauuans leurs vies
autant aguetées que celles de leurs confederez de Flan-

dre, & proscriptes par le mesme marché.

Elle part donc de Nerac en fort bonne conche accompagnée de ses deux enfans, ayant à sa suite Fonteraille son Seneschal en Armignac, Montamar frere d'iceluy Seneschal, grand nombre de Noblesse, & vne fort belle compagnie de gens de Cheual & de pied: Arriuez qu'ils font à Bergerac, Piles les y vient trouuer avec ses troupes de Perigord, Quercy, & Auvergne, & ainsi allerent jusques à Mucidan, où Briquemaut les vint receuoir & assurer, Puis approchans pres Archiac Monsieur le Prince de Condé vint au deuant, & les mena à la Rochelle: Les troupes de leur suite estoient composées de trois Regiments, l'un de vingt-trois enseignes soubz Piles, l'autre de dix, soubz le Vicomte de Montamar, & celuy du Vicomte de Saimmegrain, de neuf: Et huit Cornettes de Caualerie legere: Monluc Lieutenant du Prince de Nauarre en Guyenne, & d'Escars Gouverneur de Perigord, & Limosin, qui auoit esté l'un des Conseillers secrets du feu Roy de Nauarre (comme i'ay dict) firent tous leurs efforts pour empescher le Passage à iceluy nostre Prince & le surprendre en chemin avec la Royne sa Mere, Mais les Escortes se manierent si dextrement & à propos, qu'il faut confesser que Dieu se rendit conducteur de la bonne Fortune de France qu'il assura lors, en la conseruation de ce ieune Prince.

Le lendemain de leur arriuée à la Rochelle, Monsieur le Prince de Condé Chef du party assembla les habitans d'icelle ville avec son Conseil, & les Cheualiers & Seigneurs de sa suite, & apres auoir rendu graces à Dieu de les auoir si bien vnis qu'ils auoyent moyen de s'entre-secourir autrement qu'ils n'auoient fait par le passé, remercié Monsieur le Maire, Escheuins, & Bour-

158. DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
geois de ladite ville de leur bon zele à la conseruation de
l'Eglise de Dieu selon la pureté de l'Euangile, & bonne
amitié enuers les princes protestans leurs confederez &
bons amis, il commença à louer & magnifier la Royne
de Nauarre & Monsieur le Prince son fils, d'auoir passé
par dessus toutes les difficultez & embusches pour par-
uenir à ce lieu, & leur resolution de courir vne mes-
me fortune avec ces bons bourgeois, & autres leurs al-
liez & amis. Puis tournant son discours sur le Prince de
Nauarre & representant le courage que promettoit cete
apparente & martiale valeur que chacun reconnoissoit en
ses jeunes ans, adjousta, qu'il estoit le premier Prince du
Sang de la maison de France, & qu'en cete qualité c'estoit à
luy à leur commander, & quant à luy qu'il vouloit le pre-
mier combattre sous les Enseignes d'iceluy Prince, par-
tant remettoit sur luy, comme au Chef de sa Maison toute
sa puissance & auctorité, priant la compagnie de faire le
semblable, & le reconnoistre deormais avec luy pour leur
Chef, sous l'auctorité du Roy. Cete submission de Mon-
sieur le Prince de Condé fut louée, & bien recueillie de
tous. Mais aussi tost que la Royne de Nauarre en fut aduer-
tie, apres auoir discouru de la necessité des affaires avec
le Prince son fils âgé lors de quinze ans seulement, fit sa
declaration publique portant protestation, qu'elle n'estoit
venue en ce lieu sinon pour courir fortune elle & ses en-
fans avec ses confreres en Christ, sous le mesme Chef
qui les auoit tousiours conduits, lequel elle ne vouloit
pas seulement assister de ses forces, & moyens, mais vou-
loit & entendoit que les siens luy obeissent, luy estant la
cause de Dieu plus chere, que la grandeur de son fils, le-
quel elle scauoit estre si bien né, qu'il s'en retourneroit plu-

stoit que de permettre tel changement à la diminution de la cause de Dieu , qui ne pouuoit quant à present porter aucune alteration: Et que les affaires de leur party requerant la grande experience , & suffisance militaire de Monsieur le Prince de Condé, & son amitié enuers ses confederez, elle le supplioit au nom de son fils de vouloir continuer la charge qu'il auoit iusques alors si bien executée estans elle & ses enfans prests de luy obeyr par tout.

Si les Maire , Escheuins , & Bourgeois de la Rochelle trouuerent bonne la grande humilité de Monsieur le prince de Condé, ils ne furent pas moins resioüis de ceste declaration qu'il leur promettoit des bons succez à l'aduenir par la bonne intelligence de ces princes qui se deferoient tant d'honneur. Et pource le vingt - huictiesme, la Haïse Mere, Escheuins , & les plus notables Bourgeois de la Rochelle alerent vers le prince de Nauarre, comme premier prince du Sang, & Gouverneur de Guienne, dans leque! * Henry d'Albret Roy de Nauarre Ayeul maternel de nostre Prince, estât Gouverneur de Guienne scubs le Roy François I. fait faire en la ville de la Rochelle le Boulevard de deuant la porte des Moulins, & Gouvernement ils font, luy offrir au nom de la ville tout seruice, & deuoir, le suppliant les vouloir aymer & conseruer, comme auoyent fait son ayeul Henry, * & Anthoine son pere, ce qu'il leur promit.

Toutes les bien - venües, bonnes - cheres, & actes de réjouissance estans acheuez, & les propositions & conclusions des affaires, arrestées. Monsieur le prince de Condé, continué Chef des protestans a la poursuite de Monsieur le prince de Nauarre, fait aduancer les troupes de Languedoc, prouence, & Dauphiné, qui estoient avec grande difficulté approchées, & restées de l'escarmouche donné à Moulins & Pierre-gourde, & dresser son armée que ie vous feray tantost veoir à cinq lieuës de poictiers (car il n'y auoit que ceste ville seule des païs de poictou, Angoulmois, lins, &

*commença
l'œuvre qui
est plus
haut, & à
costé en for-
me de te-
naïlle, le-
quel fut dé-
uis ache-
vé, reue-
su, & lié
au premier
par l'inge-
nieux Sci-
pion Ver-
gano de
Conian,
Veniien.*

& Xainctonge qui ne fust soubs-mise aux Protestans) mais que nous ayons veu si ce pendant le Catholiques s'endorment.

Si les protestans se monstrerent chatoüilleux à se donner promptement l'alarme, les Catholiques ne le furent pas moins à prendre pour deffy la retraite de M. le prince de Condé en poictou. De sorte qu'ils leuerent gens de guerre de toutes parts tant dedans que dehors le Royaume avec les conuocations des Ban & arriere-Ban soubs grandes peines aux nobles deffaillans : Ce fait ils publierent vn Edict en Septembre, conforme aux proscriptions de Flandres, & que les protestans disoyent estre l'execution de l'entreueüe, & abouchement de Bayonne, par lequel tout exercice de Religion autre que la Romaine estoit deffendu, tous Edicts contraires reuocquez, les Ministres bannis du Royaume, & les Officiers de la Religion protestante cassez, & priuez de leurs charges : De façon que le prince de Nauarre contre lequel il ne pouuoit y auoir aucun sujet de plainte, n'estant encores qu'en l'âge de quinze ans, & n'ayant porté les armes estoit par cét Edict priué de son gouvernement de Guienne, M. le prince de Condé du sien de picardie, le sieur de Chastillon de sa charge d'Admiral, & Dandelot son frere de la sienne de Colonel General de l'Infanterie Françoisse, & y eut ce faisant plusieurs offices vaccans, & des grands biens confisquez. Mais cét Edict ainsi animeusement & temerairement fabriqué apporta beaucoup de bien à la Cause generale des protestans, pour les consoler en leurs pertes particulieres, en ce qu'il leua les difficultez que faisoient les princes protestans d'Allemagne de secourir & prester main forte aux protestans de France, sur ce que les Catholiques publoient que c'estoient des rebelles

rebelles qui vouloyent enuahir l'Estat & enleuer la Couronne de dessus la teste du Roy, qui estoit (ce disoient-ils) le seul sujet de leurs armes, & non point la Religion. Car les Allemans ayans veu vn pareil Edict fait en Flandres contre les Protestans des pays bas, ne douterent plus que ce ne fust vne partie joiée & arrestée entre les deux Roys de France & de Castille, pour exterminer, avec les Protestans, le Prince de Nauarre, & le Prince de Condé, seules colonnes du Sang Royal, & de la Maison de Bourbon, à laquelle celle de Valois mesmes donnoit des grandes atteintes. Si bien que le Duc des deux Ponts fut plus hardy à se resoudre d'entrer en France pour la defence des Princes, & de la Religion.

Les troupes Catholiques croissant & multipliant de jour à autre, il leur falut donner vn Chef: Car le Conseil ne trouuoit pas raisonnable (ce disoit-on) de hasarder la Personne du Roy, parce qu'il falloit attaquer ces Regnards en leur fort, ce qui ne se pouuoit faire sans danger, comme il estoit vray: Mais élisant vn Chef de la façon qu'ils feirent, il y auoit autant de danger à s'accoster du Lyon, qu'à attaquer le Renard. Ce fut vne faueur particuliere que la Royne Mere voulut faire à Monsieur frere du Roy, son fils bien-aymé, autant suspecte au Roy, & perilleuse à l'Estat, qu'elle estoit extraordinaire & bien autre que la Lieutenance Generale auparauant donnée au feu Roy de Nauarre, qui n'en auoit que le tiltre, l'auctorité estant és mains de ses tuteurs qui le captiuoient en Cour. Elle feit tant donc, que Monsieur fut déclaré Lieutenant general du Roy representant sa Personne en tous les pays de son obeissance, c'est à dire avec toute puissance, & auctorité, & jusques-là que tous les affaires de consequence, Requestes que l'on presentoit à sa Majesté, &

162 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
jusques aux placets, il renuoyoit le tout à Monsieur son frere,
comme à son tuteur s'il vouloit se rendre agreable à sa mere.
Le diray en passant, SIRE, que le Roy vostre pere ne don-
noit point de telles Lieutenances, aussi sont elles bien cha-
rôüilleuses, & d'autant plus dangereuses que le personnage à
qui elles sont conferées est grand, principalement quand le
Roy est en bas âge: car lors telles puissances ne sont pas seu-
lement à craindre mais aussi celles des Connestables & chefs
de la gendarmerie, Colonels des Infanteries, & autres qui
ont commandement sur les gens de guerre en la disposition
desquels on a veu souuent les Couronnes & les testes des
grands Monarques, & pource les plus aduisez tant s'en faut
qu'ils facent des Lieutenans generaux qu'ils ne font pas seu-
lement des Connestables durant le bas âge des Roys &
abaissent tant qu'ils peuuent la puissance & l'auctorité de
ceux qui s'y trouuent establis quand les Royaumes tombent
en minorité: Pource les sages Politiques ont remarqué pour
vn grand traict de prudence en la Royne Mere apres la mort
du Roy Henry II. le rabais qu'elle feit de la grande puissan-
ce que le Connestable auoit euë du viuant du Roy, luy ostât
son office de grand Maistre & ne luy laissant que le titre de
Connestable: Car combien qu'il n'eust en sa puissance aucu-
nes places frontieres ny des villes d'importance au milieu du
Royaume toutefois il estoit a redouter par ce qu'il estoit
vieilly parmi les gens de guerre. Et quant à la charge de Co-
lonel de l'infanterie cete Dame la diuisa dextremét en deux
sous les Sieurs de Brissac & Strossi, comme establiissant l'vn
controlleur de l'autre, car l'ambition n'a ny bornes ny rai-
sons, & estime que le point d'honneur, de fidelité, de preu-
d'homme, & de pieté consiste en l'accomplissement de sa
conuoitise, qui se dresse bien tost vne eschelle pour parue-

uenir au Throsne Royal, par les eschelons de la paresse, la nonchalance, la stupidité, la volupté, & autres vices des Roys qui se reposent sur autruy des affaires de leurs Royaumes, se laissant bleffler sur ce pretexte que leur personne est chere, laquelle neantmoins n'est constituée en cete dignité par le Roy des Roys, sinon pour trauailler, suër, & se pèner pour la defence de son peuple. Les Afriquains desirans que la famine continuaist en Italie, vouloient retarder le voyage de Pompée qui auoit fait prouisiõ de bleds pour y conduire, luy representant le hazard d'vne tourmente auquel il alloit exposer sa personne, mais il ne laissa de faire voile, leur laissant cete memorable parole qui ne tomba pas en la mer, *Il n'est pas necessaire que ie viue, mais il est necessaire que j'aie*: Et je vous laisse à penser que c'eust esté si Monsieur le Lieutenant se fust tourné vers le party contraire ayant vne grosse armée en main, les troupes ennemies à sa deuotion, vne mere qui ne juroit que par luy, le Conseil à sa discretion, les finances en sa dispositiõ, la liberté de traicter alliances & confederations nouvelles, renoncer aux anciennes, & faire entrer les estrangers au Royaume. Aussi le Roy Charles entrât en son bõsens, trouua cete demesurée puissance si lourde, qu'elle luy pesa plus sur les espauls que toutes les armes des Protestans, & fut contraint de rompre tous ses desseins contre le troupeau Rochelois pour se décharger de ce fardeau & le jeter bien loin en Polõgne. Tant ces effrenées puissances traissent d'inconueniens apres elles, aufquels ie ne m'arresteray à fin de n'extrauager les ayant ramassés à part en vn autre endroit, où vostre Majesté les verra quand il luy plaira.

Les deux partis aguerris par l'expérience des choses passées, ayât chagé leurs façons ordinaires, les vns se cantonnás & tenás ferrez en vn corps: les autres faifás la guerre avec discipli-

164 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
 ne, comme ils faisoient accroire au Roy lequel ils faisoient
 cependant reposer pour faire trauailler son puisné, le ren-
 dez-vous des Catholiques fut aux enuirs d'Estampes &
 d'Orleans où se deuoient rendre les troupes, lesquelles arri-
 uées, monsieur tira en Poictou où les Protestans l'atten-
 doient. Son armée estoit composée entr'autres troupes que
 vous verrez incontinent d'environ quatre mil Gentilshom-
 mes qui se disoient bastans pour bien estriller ces pedescaux
 de Languedoc, Prouence, Dauphiné, Rouargues, Lymosin,
 Quercy, & Auuergne, qui neantmoins ne s'estonnoient pas
 de la premiere saluë.

*Tournées
 de la Ze-
 neüil, &
 Lodun.*

J'ay dit cy-dessus que l'armée protestante estoit à cinq
 lieües de Poictiers, c'estoit vers Pamperou, où l'armée de
 monsieur s'estant acheminee, on y veit aux plaines de Iase-
 neüil les deux plus beaux camps de François naturels que
 l'on en ait veu depuis, car mōsieur comptoit vingt mil Fran-
 çois, & les protestans quatre vingts 14. Cornettes, & deux
 cens quarante enseignes à cent pour drapeau le fort portant
 le foible tous François, & y auoit telle Cornette qui menoit
 bien deux cens cheuaux d'assez bon combat, & telle ensei-
 gne qui auoit jusques à cinq cens hommes de pied: Et par
 ainsi comptoient 9400. cheuaux & 24000. hommes de pied:
 De façon que ces deux armées montoient à peu pres de cin-
 quante cinq mil François naturels, combatans; Et en cét en-
 droit je supplie V. Majesté S I R E, me permettre de m'écrier
 contre la fureur plus que Lyonne & barbare de nostre natiō.
 Où est le Royaume qui apres dix ans de troubles & guerres
 ciuiles, suiues de guerres estrangeres qui auoient duré plus
 de quarante ans puisse armer non en six sepmaines, comme à
 present, mais en siecles tant de naturels combatans? Faut-il
 que la France soit si forte pour sa ruine? Faut-il qu'elle en

fante des viperes qui luy rongent les entrailles? qui n'auroit regret * de veoir ses freres ensanglantez de leurs propres armes? Dieu tout puissant reiettez ces fureurs contre ceux qui nous les ont enuoyées pour troubler nos sens & corrompre nos douces humeurs.

Ce lieu fort propre pour se joindre estoit destiné à ne servir qu'à vne monstre de parade que feirent ces deux armées l'une deuant l'autre sans aucun exploit memorable, ne plus ne moins que deux freres qu'une colere ardente a prouoqués au combat en duel, lesquels ayans tiré les espees, cete ardeur d'un sang bouillant conuertissant en pitié & pieté fraternelle, se contentent d'auoir seulement fait éclater les armes, & les remettent aux fourreaux. Il n'estoit pas encores temps de froisser le Lis contre le Lis, la vengeance Diuine les reseruoit deuant Lodun, puis à Iarnac, à la grande perte des protestans, & dans peu de temps. Aussi sur la fin de Decembre les deux armées se presenterent derechef l'une deuant l'autre à Lodun, & toutesfois ne feirent pour ce coup que s'escarmoucher, & se retirerent, Monsieur à Chinon, & les Princes de Nauarre & de Condé à Thoars, puis à Niort où la Royne de Nauarre les alla trouuer pour aduiser aux affaires, & fut arrestée la vente des biens des Ecclesiastiques, pour suruenir aux affaires de la guerre. Lettres en furent expédiées sous le nom d'elle & des Princes, de l'Admiral, Dandelot, & Roche-Foucault avec pouuoir à leur commis de s'obliger en leurs noms à la garantie, dont ils tirerent des grands deniers avec quatre vingts mil liures que les Rochelois leur prestèrent, puis en tirerent encores vne fois autant sur la promesse qui leur fut faite de leur bailler benefices, rentes, ou heritages du temporel des Ecclesiastiques pour le total de leur prest, avec ladite garentie de tous ces Princes & Seigneurs.

* Eheu
cicatricū
& sceleris
pudet,
fratruq;
O vtinā
noua in-
cude dif-
fingas re-
tulū in
Massage-
tas Ara-
basque
ferrant.

1569. *Preuoyan-
ce & ac-
cortise du
Prince de
Nauarre.*

Le Prince de Nauarre n'estant lors que sur le seiziesme an de son âge estoit neantmoins desia si preuoyant qu'il se referua les forces des Viscontes de Bourniquet, Monclar, Paulin, & Gordon que l'on appelloit les petits Roys de Montauban proches de ses pays à fin de resister aux grands ennemis qu'il s'attendoit d'auoir bien tost sur les bras, tant du costé de France (à cause de sa dignité à laquelle on en vouloit plus, qu'à sa Religion) que du costé des Espagnes qui ont tousiours crainit la reünion des deux Couronnes de France & de Nauarre: Pour cete cause Piles estant allé vers les Viscontes les semondre de joindre leurs forces à l'armée Protestante, ils feirent responce qu'ils estoient deliberez de faire la guerre en leur pays pour le conseruer plustost que de le laisser en proye aux Catholiques comme il seroit bien tost opprimé par le Parlement de Tholose & par Monluc, s'ils alloient faire la guerre en pays estranger: & puis ils iugeoient que la conseruation des pays du Prince de Nauarre seroit la garentie du leur, que de la deffence de l'vn dependoit la manutention de l'autre, & que aduenant quelque disgrace ils auroient tousiours des troupes fresches pour le secours de leurs alliez en conseruant leur pays avec les terres & seigneuries du Prince comme il aduint, Car tost apres les Protestans se trouuerent bien de ces troupes de conserue apres que les armées se furent affrontées à Iarnac où ils receurent vne perte notable en la mort déplorable de Monseigneur le Prince de Condé laquelle rendit ce Party fort ruineux, & laissa le Prince de Nauarre Chef d'iceluy avec beaucoup de grands affaires sur les bras.

*Bataille de
Iarnac.
Mort de
Monsieur
le Prince
de Condé.*

La mort de M. le Prince de Condé fut vne grande perte non seulement pour les Protestans, mais aussi pour toute la France. Car c'estoit vn Prince accompli de tant de per-

fections que l'on bleffa la vertu à mort le tuant de sang froid apres auoir reçu sa foy, & luy ayant eu la jambe rompuë au combat. Et puis dire que par la vertu de luy seul aux premiers & seconds troubles, la France a esté beaucoup affranchie de domination estrangere. Et que sa mort a esté ainsi aduancée, plus par je ne sçay quelle prouidence du Ciel à nous inconnuë que par aucun sien demerite : Car il estoit remply de grande preud'homme, ennemy mortel des mœurs corrompuës, humain & haïssant les meurtres & assassinats, pieux & amateur de discipline militaire. Au reste son innocence contre le crime de leze Majesté que ses ennemis luy imputoient estoit toute euidente en ce que aux deux premiers troubles ayant l'aduantage des meilleures & plus fortes villes du Royaume qui estoient en sa puissance, il cherchoit neantmoins la paix, & l'ayant trouuée avec assurance de l'exercice de sa Religion & de sa vie, il remettoit toutes ces Places entre les mains du Roy auparauant mesmes que ses ennemis fussent desarmez, & se monstra si affectionné au seruice du Roy & de sa patrie, qu'il s'employa des premiers à chasser du Haure de Grace les Anglois qui s'en estoient emparez venans au secours des Protestans: & en ces troisiemes troubles il y fut porté par les cruautez du Duc d'Albe contre ses amis & alliez, & principalement par les nouvelles qu'il reçeut de la mort pitoyable des Comtes d'Hornes & d'Egmont principaux Chefs & Seigneurs entre la Noblesse des pays bas, ayant assurance que la France alloit seconder ces meurtres aux dépens de sa vie, & des Chefs de son party comme l'euenement le monstra puis apres en la journée saint Barthelemy. De sorte qu'il jetta lors le fourreau de son espée en la mer, afin de mourir d'autre main que d'un executeur, comme il estoit menacé, ny

169 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
ayant jamais eu en France Prince du Sang traité de la façon,
tant criminel de leze Majesté qu'il ait esté, nonobstant les
condemnations de mort données contr'eux.

Quant à la bataille de Iarnac, je n'en parle point icy enco-
res qu'elle ait esté la premiere en laquelle nostre Prince s'est
trouué: Mais d'autant qu'il n'en auoit pas la conduite, & que
la perte d'icelle ne le regarde pas, je renuoyray le Lecteur
aux Historiographes * de ce temps-là auxquels je ne veux
dérober la loüange de leur trauail, comme font plusieurs de
ce temps.

* La Pope.
liniere. liu.
15.

APRES LA BATAILLE de Iarnac le Prince de
Nauarre estant à Tone charente avec la Royne sa Mere, le
jeune Prince de Códé, Gaspard de Colligny Admiral, Dan-
delot son frere Colonel de l'infanterie, le Comte de la Roche
Foucault & autres Chefs, fait reueüe de ce qu'il auoit amené
des restes de la bataille, après auoir pourueu Congnac, S. Et á
d'Angely, Xaintes, Angoulesme, & autres villes, & trouua
enuiró quatre mil cheuaux de combat sans les Hargoulets.
Deuát lesquels Chefs & Soldats & selon le commun souhait
de tous il fait lire ses lettres par lesquelles il se declaroit Chef
du party avec promesse de n'abandonner le camp, ains viure
& mourir avec eux & les assister jusques à vne bonne paix
ou quelque heureuse issuë, le tout pour le seruice du Roy &
liberté de la France captiue (comme il disoit par ses lettres)
és mains des Estrangers. Ce fait, les Chefs luy prestèrent le
serment. * Cestoit bien raison qu'à luy, grand guerrier com-
me vous verrez, on fait le serment en plein camp comme on
le faisoit anciennement à ces grands Empereurs Romains.

* Ce fut
au mois
d'Avril.

Le voyla donc Chef de party n'ayant encores seize ans
accóplis qui est vn âge auquel les autres Princés ne font que
se dóner du plaisir, il se monstre neantmoins en cet âge autát

délibéré & remply de courage & de bon sens que s'il eust mené la guerre l'espace de vingt ans ; La nourriture qu'il auoit eüe en sa ieunesse le faisoit ainsi propre à cete maniere de vie, ce qui remit fort les Protestans en haleine & leur fait bastir des esperances aussi hautes que jamais sans se souuenir plus de la perte de Iarnac, sinon de la mort de Monsieur le Prince de Condé qu'ils portoient avec vne extreme affliction : Car ils auoyent tant d'amitié & de confiance en luy, qu'ils ne pouuoient moins le regretter que leur Pere & protecteur de leur foy & liberté.

Le serment ayant esté presté au Prince de Nauarre, la Royne sa Mere & luy feirent faire en la ville de la Rochelle quelques pieces de monnoyes d'or grosses comme Portugaises, en la droicte face desquelles leurs Effigies & noms estoient grauez, & au reuers ces mots, *Paix assurée, victoire entiere, ou mort honeste*, c'étoit afin de leuer tous doutes que l'on pourroit auoir d'eux, & declarer leurs intentions de n'abandonner jamais le party, donnant ces pieces à plusieurs Chefs Allemans de l'armée du Duc des deux Ponts avec enseignes & chaisnes d'or qu'ils leurs feirent faire pour gratifier leurs bien-venueës. Voyons quels commencemens il donnera à sa reputation en ce temps principalement auquel en sa grande jeunesse il ne luy reste que l'Admiral, car Dandelot outré de la perte de Monsieur le Prince mourut tost apres d'une fiéure chaude, & pource le Prince de Nauarre donna à Dacier son Estat de Colonel de l'infanterie Francoise; à Beauuois la Nocle, sa compagnie de gens-d'armes; Il donna aussi à Genly la charge de Grand Maistre de l'Artillerie vacante par la mort de Boucard son beupere qui suiuit de prés Dandelot. Il sembloit en tous ces changemens que Dieu vouloit faire vn nouveau monde au party des Prote-

*Monnoye
d'or, nouvelle
du
Prince de
Nauarre.*

*Mort du
Seigneur
Dandelot.*

170 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
ftans pour rejeter sur ce nouveau Chef toute la gloire des
grands exploits qu'ils deuoient faire puis apres fous le bon-
heur de fes enseignes.

*Maison de
Brissac bon
heur du
Roy.*
Les Catholiques perdirent auffi en ce temps l'un de leurs
Colonels d'Infanterie (car il y en auoit lors deux) le Comte
de Brissac Cheuallier de l'ordre , Capitaine de 50. hommes
d'armes & Colonel avec Stroffi de l'Infanterie , lequel por-
ta les premieres atteintes du bon-heur de nostre Prince par
vne harquebufade qu'il reçeut deuant Mucidan , le Sieur de
Pompadour le fuiuit de même mort , c'estoient deux grands
amis , que les Catholiques meirent au nombre de leurs plus
fâcheuses pertes. Je remarqueray en passant qu'il semble
que ceste Maison de Brissac ait donné quelque destinée de
bon-heur à ce Prince , d'autant que la mort de cétui-cy fut
le premier gain qu'il feit sur le party contraire , & son frere
qui succeda à ses titres & Estats fors de Colonel qui fut bail-
lé à Stroffi pour le reünir au sien , fut l'acheuement de son
bon-heur , par l'ouuerture qu'il luy feit vingt-cinq ans apres
des portes de Paris comme nous dirons en son lieu.

*Duc des
deux
Ponts en
France.*
Les Protestans abatus à Iarnac se redressent auffi tost
fous le bon-heur du Prince leur nouveau Chef avec vne
belle armée : Car en fin l'armée du Duc des deux Ponts se
joignit aux troupes ramassées de Iarnac , laquelle armée e-
trangere estoit composée de huit Cornettes qui faisoient
sept mil cinq cens Reistres fous le Colonel Haus-bourg,
Renard Crag , Henry d'Estain , & Hans Duteres. Six mil
Lanfquenets en bon point fous les Colonels Gram-villars,
Guyerin , Granfgorff. Baron de Grelezée , le Comte de Vol-
rad , le Comte de Mansfels Lieutenant General de l'armée , &
Menard de Chomberg Marechal de Camp. Avec eux
estoit le Prince d'Orange , les Comtes Loys & Henry ses

freres: de François y auoit Moruillers, le Marquis de Renel, Frequieres, Clervaut, Moüy, Esternay, & autre Noblesse avec quelques cheuaux & mousquetaires.

La premiere charge que feit ceste armée Protestante fut à Gilly, Chasteau appartenant à l'Abaye de Cisteaux, près Nuits au Duché de Bourgongne & confins de la Franche Comté. Voicy vne chose remarquable, c'est que la premiere charge qui fut faite pour le seruice de nostre Prince, fut au mesme pays auquel, vingt-sept ans apres, il donna la derniere qui conclud la ruine de la Ligue, & l'assura de son Royaume, au lieu de Fontaine François & S. Seine proches dudit Gilly. Or bien que les deux armées fussent en bataille, & le Canon joüant de part & d'autre, elles ne feirent toutes-fois que s'escarmoucher sur l'empeschement du passage, puis l'armée Estrangere & Protestante ayant donné par la Bourgongne jusques à la riuiere de Loyre, elle s'y acquist vn passage par la prinse, & sac, de la ville de la Charité, d'où le Duc des deux Ponts estant forty & prest de passer la riuiere de Vienne, pour joindre l'armée des Protestans de Guienne, il rendit l'ame à Dieu par la rigueur d'une fiéure & incommodité de sa vieillesse, estant cete mort le plus glorieux Acte de sa vie, de mourir au cœur de la France pour le secours d'un Prince qui fut depuis le plus grand Roy qu'elle veit jamais.

Ce fut en ce temps que la Royne Mere, braue & aduisée Princesse s'il y en eut oncques, voyant qu'outre le courage bouillonnant de ce jeune Prince tant accompli, elle auoit affaire à deux autres femmes non moins aduisées qu'elle, les Roynes de Nauarre, & d'Angleterre, feit vn traict de Capitaine, qui fut qu'apres auoir reçu quelques forces d'Italie & autres pays estrangers, elle feit à Limoges mettre en

Tournée de Gilly.

sac de la Charité.

Mort du Duc des deux Ponts.

172 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
bataille toute l'armée de Monsieur son fils & allant de quartier en quartier les exhorta à la fidelité qu'ils deuoient à leur Roy faisant quelques presens aux vns & donnant des grandes esperances aux autres.

Le Prince joignit les Allemans & François à saint Yrier la perche, où il feit voir le premier surjon de son bon naturel de hair l'effusion de sang, & le trouble de l'Estat, car apres auoir fait reueüe de son armée (plus grande que celle du Roy ayant outre la susdite armée estrangere, quatorze mil harquebusiers & quatre mil cheuaux François) il se mit à considerer le delastre qu'apporteroit à la France la journée d'une bataille qui ne pouuoit estre prejudiciable qu'aux naturels François (ô naïfue affection d'un Prince du Sang de France) d'autant que les Reistres & ceux du Roy ne faisoient pas leur compte des'entrecharger, ains disoient publiquement qu'ils chargeroient seulement sur les François, comme c'est chose ordinaire entre gens de ceste nation, & naturelle entre toutes estans en pais estrangier, mais principalement entre les troupes mercenaires, comme esprouua l'Empereur Maximilian, lequel estant venu * assieger Milan avec 60000. hommes la principale force desquels étoit aux Suisses, & le Duc de Bourbon Prince du Sang & Conestable de France ayant par vne gentille ruse & accortise jetté dans la ville 15000. Suisses pour le Roy, desespera de la pouuoir prendre, quitta secrettement son camp, & abandonna son siege, voyant que cete guerre seroit seulement entre Suisses assiegeans, & Suisses assiegez en pais Estranger, pour la querelle d'autruy, lesquels iroyent lentement en besongne, où point du tout, les vns contre les autres. Mais d'ailleurs ce jeune Prince consideroit principalement qu'il estoit en deux sortes obligé à tenter la voye de douceur au parauant

* L'an
1516.

que de venir aux armes : premierement par la fidelité qu'il deuoit au Roy duquel comme premier Prince de son sang il estoit né sujet & parent, & partant obligé doublement à rechercher la reconciliation espargner le Sang de France, & ne point noyer sa raison dans le goufre des passions precedentes : Et secondement parce qu'il sçauoit que quand il seroit vn Prince Barbare & Estranger, il estoit neantmoins obligé par le droict des gens entrant en armes sur les terres d'autruy, de luy declarer les occasions pour lesquelles il a prins les armes & est entré en ses Estats, le sommer de luy faire raison, & le mettre en son tort. Pour ces raisons le prince nouvellement estably Chef des protestans ; François, comme parent du Roy ; & Estranger, comme prince de Navarre deffendant ses pais enuahis par les Roys de France & de Castille, se delibera de faire entendre au Roy les occasions pour lesquelles s'estant trouué embarqué en ce party, & s'en estant apres la mort du prince de Condé, fait, & déclaré Chef, il auoit recherché le secours naturel & estranger, & prins les armes pour se deffendre & ses pais & Estats. Ce qu'il fit non point par vne declaration aduantageuse & superbe, comme font les princes assaillans, & qui se voyent à la teste d'une forte & puissante armée, mais par vne requeste tres-humble & toute pleine de submission & deuoir, par laquelle il represente à sa Majesté, les troubles passés, l'horreur de la prochaine effusion du sang des sujets au jour d'une bataille, & le danger qui en pourroit aduenir, pour vne cause specieuse & digne de consideration entre les plus barbares princes du Monde, à sçauoir pour le libre exercice de la Religion des siens, & l'assurance de leurs vies, & de leurs femmes, & enfans, qui estoit le seul sujet qui restoit lors de cete guerre ; estans éteintes toutes pretentions d'am-

bition par la mort de celuy sur lequel ses ennemis les rejetaient iniquement; concludant telle Requeste à toute fidelité, tout seruiçe, tout deuoir en laissant à luy & aux siens l'exercice libre de leur Religion par tout, se soumettant neantmoins à la reformation des articles contenus en la confession de foy cy deuant presentée par les Eglises à sa Majesté, au cas que par bonnes raisons on leur monstroit qu'ils fussent esloignez de la doctrine des Prophetes, & Apostres, & promettant pour cét effect subir la determination d'un Concile libre & general, attendant la conuocation duquel ils mettroient volontiers les armes bas, en les assurant de les laisser ce pendant viure en liberté de leurs conscience & assurances de leurs vies. Mais outre cela nostre Prince pouuoit à bon droict adjoüster à sa Requeste vne sommation au Roy non seulement de le secourir contre les Castillans & tous autres qui enuahissoient de toutes parts ses pays de Bearn & autres qui luy restoient en petit nombre, & le deffendre des inuasions & vsurpations faites sur luy, Mais aussi de luy donner moyens & forces suffisantes pour recouurer ses Royaumes suyuant la promesse qui en auoit esté faiçte à Anthoine de Bourbon son Pere en contractant mariage avec la Roynes sa mere: Mais il se contenta de cete humble submission pour faire voir à tous la Iustice de ses armes, lesquelles il ne vouloit dresser que sur la defensiue, pour la liberté de ses amis, & non pour son interest particulier, combien que pour l'interest du Royaume, la deffence de sa dignité de premier Prince du Sang Royal, contre laquelle les armes estoient plustost dressées que pour le faiçt de sa Religion, l'obligeast à prendre les armes, Ce qui rendoit son souleuement aucunement plausible & considerable: Mais quant aux François de son party (si

ce n'est qu'ils se cachent sous cete vieille couverture que c'estoit pour deliurer le Roy captif, & l'Estat afferuy sous main estrangere) ne leur en desplaist si i'appelle leurs armes, rebellion, comme ie feray cy apres celles des Seigneurs leurs aduersaires, Car ni la Religion, ni la deffence mesme de la vie quoy que naturelle, ni quelque autres pretexts que ce soyent ne sont suffisans pour auctoriser le souleuement des subjects, lesquels doiuent plustost abandonner biens, honneurs, Patrie, & la vie mesmes, que de faire aucun acte de force & main-mise contre leur Prince legitime, & naturel, contre lequel Dieu ne leur a donné pour toutes armes que les larmes & prieres à sa Diuine Majesté, receuans son mauuais gouuernement & cruauté, comme vne maladie venant de Dieu pour les affliger contre laquelle ils ne doiuent murmurer, ains s'armer de patience, employer les prieres, & vser d'humbles remonstrances non pas de viue force, comme les premiers Chrestiens nous ont enseigné. Aussi le Roy ne voulut voir cete Requeste, laquelle il laissa en la disposition de Monsieur son Frere, la grandeur duquel estoit fort releuée par la guerre, declarant sa Majesté qu'il ne vouloit rien voir ni ouyr de leur part qu'ils ne se fussent premierement mis en leur deuoir, & que s'ils le faisoient il leur seroit bon Prince. Ce qu'il dit seulement de bouche au Marechal de Môtmorency qui en parloit à sa Majesté de la part de l'Admiral qui luy auoit enuoyé vne coppie de cete Requeste pour la luy monstrer, & quant à Monsieur il n'y voulut faire aucune responce, aussi estoit-il mené & possédé par des gens qui ne vouloient guerres de bien au Prince de Nauarre, lequel estima auoir satisfait à son deuoir : Mais sa cause a esté entierement iustificée par les euenemens des choses qui se sont puis apres passées

176 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
entre Monsieur, deuenu Roy de France, & luy : Car Monsieur sçachant la Iustice de la cause du Prince de Nauarre, & les aguets qui luy auoient esté faiçts en sa ieunesse, il ne se monstra pas si falcheux ennemy contre luy qu'on le vouloit forcer d'estre, comme nous verrons cy apres, & que tout besoin fut audit Seigneur de trouuer le secours de nostre prince ; ce qui rendit plus excusables ceux qui suyuirent son party du Regne dudit Seigneur.

Le Prince voyant que le Dé estoit jetté, & que c'estoit à luy à se deffendre, s'arma de courage, sçachant que Dieu est conseruateur des iustes armes, il commence par la police en son armée en sorte que sa Diuine Majesté ne jettast plus sa colere sur eux. Il leur remonstre leurs déreglemens passez, & comme ils auoient esté abandonnez du secours du Ciel en infinies belles entreprises pour s'estre amusez à courir le prestre, & le Moyne, ne suyuaus que leur desbordée animosité, sans considerer que le subiect de leurs armes qui estoit le seruice de Dieu, estoit démenty par leurs œuures. A quoy il les prioit de penser cy apres, protestant de n'espargner deormais la vie des affacinateurs de sang froid, des violeurs de femmes & filles, des abateurs d'Images & brusleurs de Temples, des empoisonneurs d'Eaux, & de Balles, choses qui ne ressenoient qu'une barbarie cruelle, & non vn cœur mortifié, & reformé en Iesus-Christ. Et de faiçt on n'entendit plus parler de prestres chastrez & efforillez, de Temples bruslez ni d'Images renuerfées, & la Discipline Militaire commença à entrer en ce party qui le fit bien porter par apres. puis il prent resolution de faire entheriner sa Requête par armes puis que ses raisons n'auoient esté veuës, ni entenduës, Il part de saint Yrier en Limosin & va trouuer Monsieur qui estoit campé à la Roche-Abeille distant
de saint

de saint Yrier d'une lieue françoise.

Son armée estoit composée, comme i'ay dict, de quatorze mil harquebusiers & quatre mil cheuaux François, sept mil cinq cens Reistres, & six mil Lansquenets, avec assez bonne prouision d'artillerie & munitions de Camp dont il n'auoit pas faute parce que l'Angleterre en fournissoit à la Rochelle, & la Rochelle à son armée, & y auoit quatre Moulins qui ne cessoient de trauailler en la Rochelle; Il donna l'auant-garde à l'Admiral, assisté de Beauuois la Noüe, Briquemault, Sou-bise, la Noüe, Teligny, & autre Noblesse suyuis de leurs Regimens de Cornettes, deux mil cinq cens Reistres conduits par le Comte Loys de Naf-fau frere du Prince d'Orange, Ayans sur leurs ailes à droicte, les Regimens de Piles, & de Beaudisné, & à gauche ceux des Capitaines Rouuray menans les enfans perdus soustenu par Briquemault, la Noüe, & Mouy, avec leurs Regimens de Cornettes, & cela estoit suiuy d'un bataillon de trois mil Lansquenets, avec huit pieces d'artillerie six canons, & deux moyennes qu'ils auoient à leur garde. Le Prince menoit la bataille assisté du ieune Prince de Condé son Cousin germain, l'un des plus vaillans & courageux de son siecle, du Comte de la Roche-Foucault, des Prince d'Orange, & Comte Henry son frere, du Comte de Mansfels, les autres Regimens de François & Allemans accostez d'un autre bataillon de trois mil Lansquenets qui gardoient le reste de l'artillerie; Quant à l'arriere-garde il n'en fit point, & en a fait fort peu en toutes ses batailles, Car il ne regarda jamais derriere luy, son courage, & sa destinée le pouffans tousiours en auant, la bataille luy seruant de bataille, & d'arriere-garde, il se contentoit d'auoir derriere sa bataille quelques bonnes troupes conduites par des vieux rou-

*tournee de
la Roche
Abeille.*

178 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
tiers pour reparer les desordres qui pourroient suruenir,
comme il fit du vieil Marechal de Byron en la bataille
d'Yury.

Mais les deux armées ne firent quasi autre chose que se donner barres estans commandées par deux ieunes Princes de mesme âge à deux ans pres l'un de l'autre, & n'eurent guerres plus sanglante fin que celles qui s'estoient veuës l'année precedante à Pamperou & Lodun, sinon que le Prince, quoy que plus ieune, tint son jeu plus ferme; Car il deffit les deux Regimens de la Barthe & Gohas soustenus de Stroffi Colonel General de l'Infanterie Françoise qui fut deffaict avec eux, & demeura prisonnier, & puis, l'armée de Monsieur disparut & fut dispersee par garnisons quoy que la saison du mois de Iuin, & les grandes forces qu'il auoit luy donnaissent occasion de prendre la deuise des confederez des pays Bas, *Recuperare aut mori*, c'est à dire recouurer les choses perduës ou mourir glorieusement. Mais le Demon de cét Anthoine se sentit vaincu par la rencontre du Demon de ce ieune Cæsar, Dieu sçait si le cœur enfla au Prince de se voir Maistre du Champ en la premiere bataille qu'il auoit presentée, l'issuë de laquelle iournée le fit craindre & redouter par ses ennemis cherir par ses amis & alliez, respecter par les siens, & admirer par toute l'Europe qui auoit contribué à ces deux armées esquelles il y auoit des Allemands, quelques Anglois, des Flamens, des Italiens, & des Espagnols. Et donna plus d'aduantage aux protestans que ne fit aux Catholiques ceste bataille de Iarnac tant celebrée en France, à Rome, en Espagne, & en Flandre, les feux de ioye de laquelle duroient encores quand les grands esclats d'icelle furent reduicts en cendres sous la viue chaleur de ce nouveau Soleil qui dissipa & fit disparestre ceste

grande armée victorieuse en moins de quatre mois apres sa victoire. Ce fut lors que ses ennemis melmes, amateurs de sa vertu, mirent sous son pourtraict qui ce voyoit parmy les Catholiques, ce Quatrain.

*De fille vn peu les yeux Sang Illustré de France,
Prince braue & vaillant reconnoy ton erreur.
Qui ne faut qu'une fois excuse son offence:
Qui perseuere au mal se plaist en son malheur.*

Après auoir attendu quelque temps sur le champ, & prins quelques places en Lymosin pour inuiter l'ennemy, il fit marcher son armée vers Niort furieusement battüe par le Comte du Lude Gouverneur de Poictou pour le Roy, Mais le Comte aduertý de ceste venuë, apres quelques assauts auxquels il fut bien reçeü, leua son Siege qui fut cause que le Prince tira à Lusignan qui est à cinq lieües de Poictiers, le battit chaudement & le prist à composition le 25. Iuillet, ce que les Anglois n'auoient peu faire estans maistres de tout le Poictou fors que de cete place.

Lusignan rendu l'Admiral met en auant le siege de poictiers, en laquelle ville le ieune Duc de Guise s'estoit jetté dès le 22. Iuillet estant venu avec enuiron douze cens cheuaux harceler l'armée deuant Lusignan en attendant la venue de l'armée Royale pour en leuer le Siege. Mais ayant entendu la composition du Lusignan, & que le dessein de l'Admiral estoit sur poictiers, il tira celle part; Je ne puis icy que ie n'admire la France, & quant & quant que ie ne regrette ses malheurs, Ce Siecle là luy auoit donné plusieurs grands Princes capables de se faire iour par tout, lesquels conuertissoient leurs forces & courages contr'eux mesmes. Ce ieune Duc de Guise emulateur de vertu sça-

chant que le Prince venoit vers Poictiers , se jetta dedans pour faire voir ses premieres questes en ceste chasse d'honneur , qui ne pouuoient mieux esclater qu'en les faisant reluyre contre le plus renommé. Mais il y auoit d'autres aduis de la commune là dessus. Les vns disoient que le Duc auoit fort empreinte dás le cœur la deposition de Poltrot qui auoit assassiné M. son pere deuant Orleans , & se deliberoit en ce lieu de monstrier à l'Admiral le desir qu'il auoit de s'en venger: Les autres disoient que l'arriuée du Duc à Poictiers fit tout à fait resoudre l'Admiral & les protestans de sa fuite ennemis jurez du nom Guysard , à entreprendre ce Siege , à fin de repartir par animosité contraire , contre la haine que le Guysard leur portoit , lequel n'eschapperoit iamais de leurs mains s'ils le pouuoient auoir , comme ils se promettoient: Voilà comment les animositez particulieres ruynoient le General des affaires de l'un & de l'autre party.

Or c'est la coustume des Grands de faire auctoriser leurs volontez & entreprises par l'aduis d'un Conseil qu'ils disposent auparauant à leur intention, sur lequel ils se deschargent puis apres des inconueniens qui en aduiennent: Le Conseil assemblé, l'Admiral proposa qu'il estoit besoin d'assiéger la ville de Poictiers capitale de la prouince qui restoit seule à subjuguer, & sans laquelle ils ne pouuoient estre assurez dans le pays, & fut secondé par des aduis preuenus & lesquels il auoit attiré à son desir sans autrement examiner les difficultez qu'il y auoit, & le hazard d'une telle entreprise en la presence de l'armée ennemie. Le Prince ayant escouté toutes leurs raisons, monstra bien que le iugement d'un ieune adolescent non passionné, est plus solide & fortifié de raison, que celuy d'un vieil Chef d'armée qui se laisse vaincre à son desir, leur parlant de la sorte.

Cete entreprise est haute, & veritablement digne du courage & experience de Monsieur l'Admiral, & de la valeur de nostre armée qui se monstre icy victorieuse par sieges leuez & par assaux donnez & soutenus; Mais d'autant plus qu'elle est haute, la cheute en est plus dangereuse: Ie ne doute pas de la bonne volonté des nostres iusques au moindre soldat, les ayant veu tous si bien faire, que i'estime qu'il ny en a pas vn qui ne soit digne de commander; Mais combien que le courage soit vne des choses plus requises en la guerre, si est-ce qu'il faut qu'il y ait de la force naturelle qui seconde la volonté. Or ie voy nostre armée fort haracée des longues traictes qu'elle a faictes pour se presenter en bataille deuant Monsieur, ou elle s'est tenuë long temps: Puis du prompt secours qu'elle a donné à Niort: du siege de Lufignan si diligemment executé: à quoy il faut adiouster les grandes fatigues qu'elle aura deuant Poictiers les enuirs de laquelle ville sont tous ruynez, ayant autant à combattre la necessité que les troupes ennemies qui sont là dedans iusques au nombre de quinze cens cheuaux, plus de trois mil hommes de pied tous gens d'esslite & aguerris, sans les habitans desia faconnez à la guerre, qui se deffendront à couuert, & seront d'autant plus encouragez, qu'ils sçauent que le secours d'une armée Royale ne leur manquera pas, laquelle peut estre ralliée en quinze iours, & viendra toute fraische fondre sur la nostre recreüe de veilles, sentinelles, escarmouches, faillies, & assaux qu'il faudra qu'elle donne & reçoie sans cesse ayant affaire à des gens qui ne sont pas entrez là dedans pour auoir les bras croisez comme leurs chapeaux & casaques, & ce qui est plus considerable c'est que l'esslite des Catholiques est là dedans, ausquels le Roy & son Conseil tout à leur deuotion, ne lairrot courir fortune, &

*Le Prince
de Navarre
n'est
d'aduis du
siege de
Poictiers.*

ie m'assure qu'ils sont bien ayfés que nous ayons prins la resolution de ce siege comme estant le seul moyen de rompre & aneantir nos forces. On me dira que l'honneur en fera plus grand de subjuguer avec ceste ville tant de Chefs Catholiques qui y sont entrez. Mais ie respondray que le desir d'acquérir honneur ne doit pas ébloüyr les yeux de la raison laquelle me faiçt croire que Monsieur de Guise, le Marquis de Mayenne son frere, le Comte du Lude & ses trois freres, Deschasteliers, Santerre, & Briançon, Ruffec, la Riuere, Boissequin, Feruaques, du Ronet, d'Argence, & autres Cheualiers de l'Ordre, & tant de vieux Capitaines, ne sont entrez la-dedans qu'ils ne soient bien assurez de ce qui est à leur suite. C'est pourquoy j'estime que nous ne deuons consumer nos forces à ce Siege, lesquelles dissipées, comme ie me doute fort quelles seront, nous perdrons facilement le Poitou en le voulant du tout subiuguer par la prise de Poitiers, à laquelle si nous faillons, vne armée fresche tenant la campagne aura bien tost réparé ses pertes precedentes. Là où estans maistres de Lusignan & autres places si nous laissons icy des troupes pour courir les champs legerement nous consumerons petit à petit la ville de Poictiers & la rendrons de plus facile prise quand vne meilleure occasion la rendra plus despourueüë qu'elle n'est, Et quant à nous ie croy que nous ferions mieux de nettoyer le passage de Loyre à fin de tenir l'armée Royale en bride, & l'empescher de nous venir trouuer sur nos marches. Toutesfois parce que Monsieur l'Admiral a plus d'experience que moy, ie seconderay volontiers son bon zele. Mais ie le prie de bien considerer l'importance de ce siege qui ne sera pas celuy de la charité, ou de Lusignan, & que si nous prenós la Ville, elle nous pourra estre enleuée aupara-

uant que nous nous y foyons establis & que nous ayons eu loisir de nous recognoistre, estans suyuis de pres par l'armée ennemie qui ne nous permettra pas de remparer les breches & ruynes.

Le Prince ayant finy, l'Admiral, qui rendoit le tout facile à son desir, l'assure qu'il emportera la place à la confusion (ce disoit-il) des Papistes, & tous les Chefs le secondans, le Prince, seul de son aduis, respectant les vieux Chefs, se laissa emporter à l'affection de l'Admiral, tout ainsi que l'Admiral le fut par la sienne propre. Mais il en aduint ce que le Prince auoit preueu: Car le Siege ayant duré sept semaines, il fallut le leuer & faire marcher vne armée, toute harracée & denüée de la pluspart des meilleurs Chefs, tuez ou blesez, pour aller au deuant d'une armée fraische & gaillarde que Monsieur fit voir deuant Chastellerault ville de consequence pour les Protestans, Car le dessein de son Excellence estoit de faire leuer le siege de Poictiers par vn contresiege, comme Hasdrubal Cartaginois fit leuer aux Scipions le siege de deuant Ibere en Espagne en mettant le siege deuant vne autre ville de la subjection des Romains.

On a remarqué deux fautes signalées que fit l'Admiral en ce Siege dont la premiere & plus importante fut que s'estant saisi de toutes les aduenües de la ville, & des fauxbourgs mesmes, il ne fit compte de s'emparer du faulxbourg de Rochereuil qu'il estimoit peu de chose. Mais ce faulxbourg le renuoya à l'Escole du Roy d'Angleterre Edoüard III. lequel bloqua & assiegea si estroitement * la vil- * *Paris*
le de Calais que le secours ny peut entrer ny aucun ^{1346.}
homme en sortir pour donner aduis de l'Estat des assiegez: & de l'Empereur Frederic Barberouffe à Milan. Le Roy

184 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
Fernand d' Aragon gaigna la ville de Naples qui luy fut renduë par Monsieur de Montpensier pour auoir ledit Fernand si bien fermé les aduenës que ledit Sieur de Montpensier ne peut auoir aduis que le secours qui luy venoit de France auoit deffaiët à Eboly l'armée de Fernand qui estoit allée au deuant du secours lequel venoit victorieux leuer ce siege sans difficulté. Les Protestans en l'année 1568. emporterent par mesme prudence la ville d' Angoulesme sur le Marquis de Mezieres la Chastigneraye & autres lesquels estoient si bien ferrez là dedans qu'ils ne peurët auoir aduis du secours prochain que leur menoit le Duc de Montpensier, aussi est-ce grande simplesse à vn Chef de penser que les portes closes d'vne ville seruent de quelque chose quand on en laisse vne ouuerte, & pource le fauxbourg de Roche-reuil ainsi negligé par l'Admiral fut la conseruation de la ville de Poictiers pour deux raisons, l'vne que par ce fauxbourg les assiegez furent refraichis du secours du Cheualier Onoux, qui entra par là, dans la ville avec sa troupe, outre ce que ce fauxbourg estoit vn sur passage aux messagers que les assiegez enuoyent & receuoient. L'autre raison qui fit que ce fauxbourg negligé sauua la ville, c'est que la breche estant faiëte du costé du Pré-l'Abesse les assail-lans en eussent eu bon marché d'autant que personne n'eust osé entrer en ce pré pour se presenter à la breche, parce que les Dubes & Rochers qui sont sur vn cousteau commandant sur ledit Pré, estoient bien garnis d'artillerie qui eut bouleuersé tout ce qui se fut présenté à la breche pour la deffendre, Mais ce fauxbourg y donna remede, Car les assiegez accommoderent au bas du pont de Rochereuil des Escluses qui estouperent le cours de la Riuiere du Clein, laquelle repoussée & contrainte de forligner

de son canal ordinaire se desgorgea dans le pré l'Abesse, en forte que le soldat assaillant y eust passé la ceinture, ce fut lors que les assiegez reprocherent à l'Admiral le peu de pouuoir qu'il auoit sur les eaux de n'auoir osé franchir ceste petite mer du pré-l'Abesse. L'autre faute que fit l'Admiral en ce Siege fut qu'apres auoir recogneu sa premiere faute, & voulant enleuer ce faulxbourg des mains des Catholiques, il donna vn assault à vne breche deffenduë en flanc par l'artillerie Catholique, de telle sorte que les assaillans n'osoient attaquer la breche & en reuenoit fort peu de ceux qui y alloient : Car toute la force des assiegez s'estoit iettée de ce costé là. D'où se remarque vne troisieme faute de n'auoir donné vn assault general, affin de diuertir les forces de la Ville, & les diuiser en plusieurs endroits, ce qui espouuante ordinairement les assiegez, car si ce ne sont vieux routiers bien aguerris, ils prennent incontinent l'espouuante & ne sçauent auquel entendre. Mais les assiegez n'estoient point apprentifs, car dés le commencement ils auoient estably vn bon ordre par tout, distribué les Portes & Quartiers aux Seigneurs & Cheualiers, ordonné 12. corps de gardes, leué six compagnies de citadins commandées par gens de marque & de qualité d'entr'eux, lesquels firent fort bien leur deuoir: Et quant aux viures, les farines du magasin commençant à se gaster, on contraignit les habitans d'en prendre pour en faire cuire du pain & bailler autant de bled à proportion de la farine qu'ils auoient prise, & ce faisant le magasin public fut incontinent renouuelé & ne demeura desgarny. Quant à la discipline militaire elle y fut de part & d'autre fort bien obseruée, & n'estoit mention de jouer aux dez sur le tambour, ni de se quereller; les Citadins estoient si bien vnis avec les gens de guerre qu'on n'y vit aucun acte

186 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
de mauuaise intelligence. Mais il y en eut deux en l'armée protestante fort estroictement punis : l'un fut par le General des Lanfquenets lequel fit pendre comme roturier vn de ses Chefs pour auoir joiué aux cartes durant que les siens estoient en sentinelle, & l'autre fut par l'Admiral contre le Capitaine Dominique qui donna en sa presence vn coup de dague sur vn démenty reçu, au Capitaine La Fontaine qui auoit esté au Sieur Dandelot. Ce Dominique estoit estimé digne de mort par les Chefs, mais parce qu'il ne se trouuoit personne qui voulust aller recognoistre la breche, & la profondeur de l'eau à Rochereuil tant le hazard y estoit grand, il fut condamné à cela comme à la mort, mais il reuint, & en fit fidel rapport. Ainsi quelquefois selon la necessité des affaires, il est bon de commuer la peine de mort en autre peine qui puisse seruir au public.

Au reste ce siege fut cruellement, & animeusement conduit de part & d'autre, car les assaillans estoient comme forcenez de regret de la perte recente de Monsieur le Prince Condé de laquelle ils esperoient prendre vengeance sur les soustenans, & ceux cy n'estoient pas moins desireux de venger la mort de Monsieur de Guise dont ils disoient les Auteurs estre en l'armée des assaillans. Mais posées à part toutes les animositez particulieres, ie finiray ce Siege par vne louange deüe à la memoire du ieune Duc de Guise. Car le Siege estant leué, ainsi qu'on alloit rendre Graces à Dieu de la deliurance de la Ville, il fut aduertty qu'à l'issuë du Cantique de louange il se feroit vne harangue à la louange des Seigneurs qui auoient soustenu le siege. Mais Monsieur de Guyse manda à ce harangueur qu'il ne parlast en façon quelconque de luy, & qu'il n'attribuast l'honneur de ceste deliurance, qu'à la

seule bonté & Prouidence de Dieu.

Durant ce Siege nostre Prince fit vn stratageme digne de remarque , qui est que la Ville de la Charité estant fort estroittement assiegée sur les siens par Sanfac, & luy demandant secours. Il fit courir le bruit qu'il ne vouloit perdre ceste Ville qui estoit son seul, & vnique passage sur la Riviere de Loyre, & qu'il leueroit plustost le Siege de Poictiers, que de la laisser prendre. Et sur ce bruit faict jetter aux champs force Goujards parmy lesquels il y auoit des Mareschaux des logis, & cela estoit fuiuy de deux cens cheuaux commandez par le Capitaine Blosset, qui marchoient en telle diligence, & avec tel bruit & impetuosité (comme si c'eust esté desia l'auant-garde de l'armée Protestante) que Sanfac leua soudain son Siege, & dispersa son armée par garnisons es Villes circonuoisines, encores qu'il eust à demy gaigné la Ville par vn assaut general qu'il venoit de donner. Ainsi la Charité fut deliurée sans danger, & rafraischie par ces deux cens cheuaux qui ne tarderent gueres à faire bonne guerre à toutes les garnisons Catholiques qui auoient esté mises par Sanfac es enuirons, où ie suis d'aduis de les laisser escarmoucher pour aller en Bearn, & autres pays de la Royne de Nauarre voir comment le Prince son fils y pouruoit cependant.

Ce Prince dont l'esprit a esté vigilant par tout, mesmes en sa plus grande ieunesse, ne veilloit pas seulement au Siege de Poictiers, & secours de la Charité, mais sur les pays de la Royne sa Mere. I'ay dit cy dessus qu'il reseruoit accortement les Viscomtes & Protestans de Montauban pour s'enfermer en ses pays, voicy ce que cela luy seruit. Terride Gouverneur de Quercy, & Sainte Coulombe auoient subjugué, au nom du Roy, quasi tous ces pays-là. Le Prin-

188 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
ce y establit Lieutenant General de la Royne sa Mere le
Comte de Montgomery & mande aux Viscomtes qu'ils se
joignent à luy avec leurs forces, tousiours reseruées à cet ef-
fect, ce qu'ils font, & s'y comportent avec tant de courage &
de diligence qu'ayans passé la riuere du Dou prez Tarbes,
ils furent plustost veuz qu'attendus par Terride deuant Na-
uarrin, d'où ils le contraignirent de leuer le siege, puis le
Côte le poursuiuit & assiegea si chaudement à Orthez, qu'il
luy fit rendre la ville à composition par laquelle il demeura
prisonnier pour l'eschange du frere de Montgomery pris pri-
sonnier pres de Lusignan, & du Baron de Poissy. De là il con-
traignit Pau, Ville en laquelle le prince a esté né, & où y a
Parlement, & pour le faire court durant le siege de Poitiers
il fit rendre aux Realistes ce qu'ils auoient pris sur la Roy-
ne de Nauarre, puis retourna à l'armée pour rendre au prin-
ce raison de sa charge. De sorte que les Exploicts de nostre
Prince en si ieune âge apres la perte receuë à Iarnac ne sont
moins louiables que ceux des Romains apres ceste grande
bataille de Cannes, nonobstant laquelle ils ne laissoient
d'entretenir leur armée en Espagne, se preparer à la deffen-
ce de leur ville, & continuer la guerre en Sicille & Sardai-
gne, Car outre ce que sa preuoyance luy rendit les pays de
sa mere, elle releua aussi les Protestans d'une seconde cheu-
te à Moncontour, par le secours qu'ils eurent de la petite ar-
mée de Mongomery qui retournoit victorieuse, & chargée
de butin comme vous verrez.

Cependant la Cour de Parlement de Paris s'employoit
à faire le procez par contumace à l'Admiral, au Comte
de Montgomery, & au Vidame de Chartres, lesquels
furent executez par effigies en Greue, l'Admiral entre les
deux, par Arrest du treiziesme Septembre mil cinq cens 69.

*Bataille de
Moncontour
1569*

la teste de l'Admiral proscrite à cinquante mil escus sol, outre le pardon si c'estoit vn complice qui la liurast. Cét arrest ne seruit qu'à jeter l'Admiral au precipice d'une haine irreconciliable, qui le fit embarquer à toute extremité, & ne profitta sinon en ce que l'Admiral poussé du malheur de son destin, se jetta, contre son opinion mesme, en la bataille de Moncontour, avec des gens estropiez & trauaillez du siege de poictiers, contre le Ban & arriere-ban, & l'eslite du Royaume excedans l'armée protestante de quinze mil hommes, laquelle n'auoit la plus part que Reistres recreuz, & des lansquenets qui ne faisoient plus que trainer l'aile, * aussi seruirent ils de curée à l'armée de Monsieur en laquelle il y auoit neuf mil bons cheuaux dont vne bonne partie lanciers, & dix-huict à vingts mil hommes de pied. Voyla que c'est de faire combattre des gens harracez, le Roy philippe de Valois perdit la bataille de Crecy pour n'auoir donné loisir à son armée de se reposer & refaire.

* Regéce au 16. liu. se mocque des Ro-mains de son temps lesquels combatans tous les pr doivent plusieurs batailles.

L'Admiral ne fit pas la faute pour luy seul, & pour tout son party, Mais il hazarda grandement la personne du prince estant lors à Partenay, auquel il manda que l'occasion de la bataille estoit belle, mesurant ses forces au desir de ses passions, ou plustost se laissant emporter à la violence de son malheur, de maniere que ce prince courageux, autant jaloux de l'honneur des batailles que fut iamais Alexandre, craignant de n'y estre pas assez à temps, laissa le secours qu'il attendoit de Montgomery qui luy amenoit dix mil hommes victorieux, & n'ayant la patience de se faire assister de mil ou douze cens cheuaux qui le pouuoient accompagner, il sort de partenay distant de sept grandes lieuës de Moncontour avec cent cheuaux seulement & quelque ieunesse volontaire desireuse de voir ce jeu. Mais

190 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
quand il fut arriué le 2. Octobre, il trouua qu'il estoit plus
qu'à demy joié (tant l'Admiral s'estoit hasté & engagé) &
que desia Monsieur s'estoit veu le dernier au Champ, & plai-
ne de S. Clair dès le dernier Septembre precedent. De sorte
que l'arriuée du Prince ne seruit sinon à remettre par sa pre-
sence, des cœurs tous estonnez & amortis, & aduiser autant à
l'assurance des siens (où la disgrâce continûroit) qu'au resta-
blissement desesperé de ce qui auoit esté abatu, & vous assure
que sa venuë profitta de telle sorte que la perte fut égale (osté
la haine des Suyffes Catholiques contre les Lansquenets Pro-
testans) Je dis égale quant à ce qui demeura sur le champ, non
quant à la fuite de la victoire; Car elle remit tout le Poictou
en l'obeyssance du Roy, & reduisit le prince, par la faute
d'autruy, à se ranger vers ses pays, & en Gascogne, où l'armée
victorieuse confina les Protestans. Ce fut lors que l'Admiral
confessa que l'aduis du Prince auoit esté meilleur que le sien
sur le Siege de Poictiers, voyant que tous les inconueniens
qu'il auoit representez estoient aduenus, Car en pensant, sans
apparence de raison & discours Militaire, prendre Poictiers,
Il perdit tout le Poictou.

En cete deroute le Prince retira toutes les garnisons des
places qu'il iugea non tenables en Poictou, & fit contenan-
ce de tirer en Auvergne, passa neantmoins la Dordonne,
surprenant Bort en Perigueux sur Descars Gouverneur, &
se rendit à Montauban. Voyla vn Orage cruel qui le iette
des delices de Poictou en ces quartiers fascheux & reuef-
ches de Quercy, & Languedoc, ausquels neantmoins se
presente à luy vn vent fauorable de la surprise de Nice qu'il
practiqua dextrement par l'entremise de Sainct Cosme,
Poussac, Chessy, Mingelle, & autres Chefs Protestans
lesquels y entrerent par vn canal courant entre le Chasteau

& la porte des Carmes , apres auoir limé par l'espace de
 quinze nuicts le treillis de fer qui en bruoit le passage.
 Sainct * André Gouverneur de la Vi'le y demeura & A- * ^{Naples}
 stoul Gouverneur du Chasteau le rendit trois mois apres le ^{fut surpris}
 siege d'iceluy, y estant forcé par des mines cōtinuelles. Auec ^{se de la for-}
 le souffle de ce bon vent , il fut encores gratifié de la bonne ^{te par Be-}
 nouvelle qu'il reçeut de la prise de Marans & des Sables d'O- ^{lisaire par}
 lone au contentement des Rochelois: Ainsi en moins de huit ^{des canaux}
 mois la fortune amoureuse de ce jeune Prince en fait com- ^{que les Ro-}
 me fait vne Dame accorte , laquelle voulant du bien à quel- ^{mains ap-}
 que Seigneur , luy monstre d'abordade vn bon visage avec ^{peloient,}
 vn œil fauorable qui allume son desir , puis des petites ca- ^{Aqua-}
 resses & courtoisies qui esleuent son esperance à choses plus ^{ductus.}
 grandes. Mais aussi tost le picque de quelque dessein par
 le refus de choses communes & non refusables , le reçoit &
 regarde par maniere d'acquit , le charge de disgraces , &
 fait bonne mine à quelqu'autre pour esprouuer sa patience,
 & considerer sa perseuerance (qui est la vertu la plus aymée
 des Dames en autruy) afin que sur icelle elle affermissse ses
 faueurs , & esleue les contentemens , auxquels aspire son
 bien-aymé , au plus haut degré de ses souhaits. Ainsi la
 fortune , fait de prim abord gouter à nostre Prince la dou-
 ceur du miel de la Roch' Abeille , où il demeure maistre
 du Champ , & de là le reçoit avec vne armée de trente mil
 hommes au plus beau pays de la France quasi tout à sa de-
 uotion : Mais aussi-tost le dedaigne deuant Poictiers par l'in-
 discretion de son Conseil precipité, le regarde de trauers à
 Moncontour , & le renuoye aux sanglots d'vne terre du-
 re & fascheuse , pour caresser Monsieur qu'elle reçoit en
 ce beau giron de Poictou ; Mais c'est à la charge de ne
 s'arrester gueres avec luy , & se retirer bien-tost vers son

bien-aymé pour luy monſtrer la faueur d'une bonne Mine qui luy met le Chafteau de Nice entre les mains, & Marans avec les Sables d'Olonne en fon obeiffance, puis tout foudain le repouffe aux montaignes, pour affermir la gloire de ſes triumphes ſur la perfeuerance de ſon courage, qui luy fera paſſer mille difficultez pour ſe donner la paix par la force de ſes armes & l'heur d'un mariage avec la plus grande & plus belle princeſſe de la Chreſtienté, apres qu'il aura publié ſa vertu ſur les montaignes de Parpignan parmy les neiges, les ennemis, les payſans armés contre luy, & les voleurs & bannis qui l'eſpient & attendent en mil ambufcades.

1570.

Il fort de Montauban y ayant laiſſé le Viſcomte du Bour-
niquet pour Gouverneur. Puis aſſiege & prend ſur Verou-
neue de Monluc Gouverneur de Gaſcongne, Eguillon, aſſis
ſur l'embouchure de la Riuere du Lot en la Garonne qu'il
vouloit paſſer comme il feit ayant gagné le port ſaincte
Marie par la diligence de la Noüe qui conduiſoit les che-
uaux legers, où le prince feit vn pont de baſteaux par lequel
ſon armée paſſa, puis il le rompit. Hugues de Cardonne Ge-
neral pour le Roy de Caſtille contre les Venitiens, fortant de
Padoüe feit porter des baſteaux ſur des charettes, & paſſa
de la meſme façon la riuere de Brente. Autant en auoit fait
Alexandre le Grand pour paſſer aux Indes. Ce paſſage eſtoit
de grande conſequence à noſtre prince, Car la Garonne,
(tenuë pour la quatrieſme riuere de France apres le Roſne,
la Loyre, & la Seine) fait la ſeparation du languedoc, & de
la Gaſcongne, & ainſi diuiſoit l'armée du prince d'avec cel-
le de Montgomery: Et partant ce paſſage deuoit eſtre ſur
tout opiniaſtré par Monluc, pour empescher l'alliance de
ces forces, car les troupes de Montgomery eſtoient fraiſches
& chargées de butin de leur conqueſte de Bearn, & ſe te-
noient

noient fraïſches attendant le Prince en Gaſcogne , où ils ſont maintenant enſemble avec vne armée gaillarde les Reïſtres eſtans rembourſez de leur bagage perdu à Mont-contour.

Ayant le Prince mis quaſi tout le Languedoc ſoubs ſa main il ſ'achemine vers Tolofe aux environs de laquelle il fait vn eſtrange rauage pour les punir de ce que l'an 1567. ils auoient fait pendre le Capitaine Rapin porteur , avec ſauf-conduit du Roy, de l'Edict de pacification que le Parlement de Tolofe n'auoit voulu recevoir, le Mareſchal d'Anuille Gouverneur de Languedoc , & la Valette eſtoient cependant à Tholoſe avec quatre à cinq cens cheuaux, & ſix mil harquebuſiers qui furent ſpectateurs de ce degaſt. Delà il paſſa les montaignes de Parpignan, & ſe rendit à Mont-real, où Biron & le premier Eſcuyer du Roy, le vindrent trouuer amenant avec eux Teligny qui eſtoit en Cour deputé du party Proteſtant, mais ces allées & venües furent inutiles parce que le Roy ne vouloit accorder l'exercice de la Religion Proteſtante, ains la liberté ſeule de conſcience, voulant que les Miniſtres voidaſſent le Royaume , & pource l'armée paſſa outre ayant ſejourné és environs de cete fertile Narbone dont les Romains feirent jadis vne Prouince apart à laquelle ils comprenoient tout le Languedoc, le Viuarés, & Foreſt. Paſſant chemin il prent Caſou, & aux environs de Mont-pellier , il reçoit vne grande perte de la mort de la Loüe Mareſchal de Camp : Ce fut vne lourde faute pour vn tel Capitaine, de s'eſtre mis luy quinzième en ſentinelle, & puis endormy , ou il fut tüé par la garniſon de Mont-pellier. De là le Prince va rafraïſchir ſon armée à Niſmes, & l'accommoder de ce qui luy faiſoit beſoin. Puis paſſa la riuere du Gardon au Pont du Gar conſtruit par les

Romains, & ayant prins par force saincte Marie, & la Vacaire laisse le Rosne à droite, & tire vers le Viuarés passant à Chofon la riuere qui diuise le Languedoc du Viuarés: Puis cottoyant le Rosne il passe pres Bagnols, & le Pont saint Esprit: prent par Escalade S. Iulian; & S. Iust, & Montault par assaut: Assiege & laisse Mont-limar où il juge qu'il ne doit perdre temps. Puis ayant passé le Poufin & la Voute entre Cursol, Valence, & Tournon, fait rafraischir son armée Cornaz durant treize iours au mois de May, durant lequel sejour il ne demeure oisif, car il prent saint Montaut, la ville & Chasteau de la Garde, & le Chasteau de Granes, forte place en Dauphiné, en laquelle, pour descharger d'autant son armée qu'il vouloit brusquement mener à la Charité, il laissa quatre pieces de batterie, & monbrun pour la garde de la place: Le reste de l'Artillerie demeura au Poufin ou les Protestans estoient tenus fort à l'estroit, & luy accompagné du jeune Prince de Condé, l'Admiral & autres Chefs tira avec son armée a gauche vers le Viuarés: Il s'estoit déchargé de son Artillerie à cause des montagnes fascheuses qu'il auoit à passer, voulant legerement gagner la ville de la charité, pour y establir au cœur de la France le siege de ses affaires, estant ce lieu, propre à recevoir le secours, & l'un des plus gras pays de la France, auquel il alloit attendre le secours des Estrangers & de ses amis & alliez, qu'il auoit mandez & recherchez de toutes parts lesquels ne luy manquerent, & se veit vne assez gentille armée. Mais auparauant que de le conduire à la Charité difons vn mot de la leuée du siege du Poufin.

Gordes Gouverneur de Dauphiné le tenoit estroittement assiegé, Monbrun le vouloit secourir avec l'attente qu'il auoit de l'assistance de l'armée encores prochaine. Mais il

falloit passer le Rosne à la garde duquel Gordes auoit ordonné quatre grands basteaux couuerts, que l'on appelloit Fregates, bien garnis d'harquebusiers, & de tout ce qui faisoit besoin, chose qui pouuoit fort dégoûter Monbrun de l'esperance du passage, toutesfois comme les grandes difficultez donnent autant de courage aux vaillans, qu'elles apportent de crainte aux poltrons, il redouble son desir de passer, & l'accompagne comme d'un desespoir qui le fait jetter en la resolution ou de la mort, ou du passage : Mais, entre ces deux, la necessité grande Maistresse, luy éueille l'esprit en sorte qu'il s'aduise d'une inuention de faire vn fort sur le Rosne, pour fauoriser son passage, à quoy il est aydé par les intelligences qu'il auoit avec ceux du Poustin, & l'aduuis qu'ils luy donnoient de l'ennemy, il se sert en cete entreprise du Capitaine Sainte-Ange, homme entendu à l'Ar- Le fort saint Ange sur le Rosne. chitecture & de subtile inuention, qui entreprit cest ceuvre & si bien, qu'il le paracheua & meit le fort en defence, ce pendant que Monbrun chargeoit & mettoit en route les troupes de Gordes qui le venoient empescher, puis l'ceuvre fait, il eut le nom de son Architecte, & fut appelé, le fort Sainte-Ange, qui à esté puis apres vn bureau de Doüiane sur le Rosne pour les Protestans, de plus grande importance & plus lucratif que le Poustin mesmes, pour le secours duquel il a esté fait. Gordes qui auoit receu vne déroute par Monbrun veut auoir sa reuange, vient assieger le fort, & y retranche son camp. Le Prince aduerty de la construction de ce fort, & siege que Gordes y auoit mis, considerant la consequence de ce lieu, & la commodité que son party entireroit, y enuoye le Comte Loys de Nassou avec quatorze cornettes, & nombre d'harquebusiers, qui font de-camper Gordes, comblent ses tranchées, & assurent ce fort.

qui leur a bien seruy depuis. Voyla comment double profit veint de la belle resolution de Monbrun, qui conserua le Poufin, & fait cete nouvelle acquisition. Ainsi la fortune que l'on estime contraire presente souuent vn bon visage, & donne ses biens à plaines mains aux plus resolus leur presentant quelque difficulté ou necessité, pour leur enseigner le moyen de quelque nouvelle acquisition.

Après cela le Prince se retira en forest où il surprist la ville de saint Estienne, sa retraicte fut forcée par la débandade de plusieurs de son armée, spécialement volontaires, qui se retirerent la plus-part sans congé, à cause de la grande fatigue de leur penible voyage, pour laquelle il feit rafraichir son Armée es enuirs de saint Estienne, cependant qu'il hastoit Briquemaut & Guerchy avec leurs troupes de Berry, & Niernois. Il ne faut pas s'estonner s'il rafraichissoit son armée, car elle auoit eu vne infinité de trauerfes, & d'obstacles, de Riuieres, de forteresses, & d'ambuscades, & de la faim mesmes, parce que les Chefs Catholiques faisoient courir le bruit que ses gens faisoient rotir & boüillir les hommes, & mangeoient iusques aux petits enfans, de sorte que les Païsans fuyoient deuant eux, ne laissant que les quatre murailles de leurs maisons pour repaistre cete armée qui n'endura moins que celle d'Alexandre à la conqueste des Indes. Durant son sejour à saint Estienne les deputez du Roy qui estoit lors à Chasteaubriant en Bretagne, le veinrent trouuer pour la Paix, c'estoient les mesmes que ceux qui auoyent esté deuers luy à Parpignan, ausquels le Roy auoit donné de surcrest De-Mesme Malassise Conseiller d'Etat: Mais le pouoir des deputez estoit si estroit, que leurs effets ne se rapporterent à leur industrie: Car le Roy estoit fermé là de ne per-

mettre l'exercice de la Religion, & le Prince & son party, à l'auoir libre par tout. Le Roy neantmoins commençant à se reconnoistre desiroit la paix, car cete grande puissance de Lieutenant General, sans bornes, luy estoit fort importune, & luy chatoüilloit la ceruelle plus que les courtes des Protestans, ruminant les moyens de se deffaire de l'vn par artifice apres qu'il se fera deffaiçt des autres par vne cruelle signée que vous verrez cy apres.

Donc les deputez n'ayans peu rien conclure à cause de leur petit pouuoir. Le Prince partit de saint Estienne, & tira auant vers la Bourgongne pour gaigner la Charité, Sancerre, Vezelay, & autres places prochaines ou les protestans estoient forts. passant la Saone pres Chalons il surprit par ^{Rencontre} vne longue caualcade, la ville de Rene-le Duc où se fait la ^{de René} rencontre de laquelle ie vais parler. ^{le Duc.}

Les flatteurs sont causes de beaucoup de maux qui aduiennent aux Estats des Princes, leur deguisans la verité, * * Miser & ne leur representant que choses plaisantes & agreables, ^{impera-} mais mal-aduisez sont les Roys qui se laissent ronger les ^{tor apud} oreilles par cete vermine de Cour : Le Roy Charles estoit ^{que vera} jeune, & n'aymoit gueres les Huguenaux : comme jeune il ^{reticen-} enduroit qu'on le flatast; Et comme ennemy, il se laissoit ay- ^{tur, Gor-} sement persuader la foiblesse de son ennemy, & le dessus ^{dianus.} qu'il auoit sur luy. On n'entendoit autres discours en la pre- ^{Imp.} sence du Roy sinon que ces Huguenaux n'estoient que des petits moucherons lesquels passans & repassans infinies fois par les flames des difficultez d'vn si long, & aspre chemin, y auoient perdu leurs ayles, c'est à dire leur meilleure caualerie qui les emportoit par tout, & s'estoient bruslé les pieds, perdans leur infanterie par tant de fatigues, de sorte que le corps tout nud estoit venu tomber au milieu du flambeau,

198 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
deuant les pieds du Roy, au cœur de la France. Si bien que
sa Majesté, se laissant emporter à ce vent, s'opiniastroit à l'in-
égalité des articles qu'elle proposoit au Prince, comme à ce-
luy qui n'auoit point à choisir pour auoir la paix : Mais d'au-
tant qu'il approchoit tousiours. Le Roy dépescha le Maref-
chal de Cossé avec enuiron quatorze mil hommes tant de
pied que de Cheual à sçauoir quatre mil Suisses, enuiron
six mil hurquebusiers François, & trois à quatre mil che-
uaux tant François qu'Allemands, & Italiens, avec douze
pieces d'Artillerie tant Couleurines que de campagne
pour leur aller au deuant, & arrester leurs grandes caualca-
des, car ils s'auançoient fort sur la Saone, pour gaigner la
Charité, & autres villes prochaines de leur party, & ce qui
les faisoit aller si viste c'est qu'ils n'auoient ni bagage ni
Artillerie, tout cela ayant esté laissé par le Prince au Cha-
teau de Granes en Dauphiné, comme i'ay dit, & au pou-
sin, & nouveau fort saint-Ange : Et ses harquebusiers
estoyent tous montez sur petits Bidets, leur faisant mettre
pied à terre quand il estoit besoin. Le Marefchal de Cossé
bien que grand Capitaine, & vieil routier, estimoit neant-
moins sur le grand bruit qui estoit en Cour du miserable
estat du Prince, qu'il alloit à ce voyage plustost comme
preuost des Marefchaux pour l'amener en Cour pieds &
mains liez avec tous ses Chefs; que comme Chef d'armée
pour le combatre, mais il trouua bien à qui parler, & apprist
que les miseres & difficultez sont les aiguillons de la vertu.
Ce Prince autant garny de courage que trauaillé de ce long
voyage & ennuyé des pertes passées fut le plus habille à
s'emparer de René le Duc qu'il jugea (à cause des petites col-
lines, haustes fustaiés, taillis, & ruisseaux) estre vn lieu pro-
pre pour camper les siens qui n'auoient point d'Artillerie, &

les mettre à labry de ces douze pieces que le Marechal faisoit traifner quant & luy, Il ne fut pas plustoft-là qu'il veit le lendemain vingt-septiesme Iuin l'armée ennemie rangée en bataille deuant la sienne composee d'environ deux mil cinq cens harquebusiers compris ceux que Briquemaut luy auoit amenez de la Charité en Forests, & les Pederuaux (qui estoit vne compagnie de ces bandoüilliers que le Prince auoit prins en chemin aux Pyrenées pour en faire sa garde) auxquels il feit mettre pied a terre; Pederuaux des Pyrenées. deux mil cheueaux, & dix-huict Cornettes de Reistres, qui auoient la plus part laissé leurs armes a cause des grandes traictes qu'ils auoient à faire, mais en recompense ils estoient bien montez, Aussi l'infanterie estoit quasi toute depourueü de Morions qu'ils auoient jettez par les chemins pour marcher plus agilement, mais ils estoient tous bien armez de courage: Il n'y auoit point de proportion d'une armée à l'autre, car celle du Prince, outre le petit nombre estoit dégarnie d'Artillerie, mal armée, & bref à qui rien ne fauorisoit que l'assurance de ne point auoir de retraite, de sorte qu'apres auoir employé tout ce jour 27. Iuin en escarmouches violens, par lesquels les armées furent tellement remüées qu'il sembloit plustoft que ce fust vne bataille que des escarmouches: le lendemain il passe outre en dépit de ceste armée qui n'estoit venüe là que pour luy empêcher le passage, & gangne en quatre traites la ville de la Charité, laissant derriere le Marechal de Cossé qui n'auoit pas si bonnes jambes que luy, bien qu'il n'eust pas fait tant de chemin.

Il ne fut pas plustoft à la Charité que le Roy cognoissant qu'on l'abusoit de vanité, & que ces Basques, & Bearnois qui faisoïent desia tirer leur auâtgarde vers Môtargis, n'arresteroïent

200 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
guerres à se rendre és environs de Paris pour payer les Espi-
ces de l'Arrest donné contre l'Admiral & ses compagnons,
& y donner des pareilles aubades qu'ils auoient fait estans
aux environs de Tolose, l'enuoya assurer d'une trefue de
dix jours pendant lesquels il seroit aduisé à la Paix.

Le Marechal de Cossé de sa part gaigne pays pour se
mettre barriere entre le Prince & la ville de Paris, & vient
en haste à Ioiny & a Sens.

Voyla deux Lyons encouragez au combat, à sçauoir ces
deux partis Catholique & Protestant, & acharnez l'un sur
l'autre de haine & de passion, cependant que le Regnard as-
sis sur son cul les contemple a son aise, & se mocque d'eux;
Mais ils n'en peuuent plus, il faut que la haine cede à la foi-
blesse de l'un & de l'autre, si bien que nonobstant les gran-
des pratiques de l'Ambassadeur de Castille & de ses parti-
sans en France, & ses grandes & coustumieres promesses
sans effect, pour empescher la Paix, elle fut conclüe & ar-
restée a son grand regret & de ses bons amis: Quand les
Lyons sont d'accord c'est au Regnard a gaigner le bois, &
se garder d'auoir sa part de leur colere.

Le Roy accorda au Prince & à ceux de son party
pour fureté les villes de la Rochelle, Montauban, Con-
gnac, & la Charité avec l'exercice libre de leur religion,
és lieux portez par l'Edict fait à sainct Germain en
Laye au mois d'Aoult mil cinq cens septante. Par lequel
de plus il declare les Protestans capables de tenir Offices.
Il eust esté plus expedient d'en venir là auparauant l'ef-
fusion du sang de tant de grands princes & Capitaines:
Mais ce sont les fruits des artifices des Estrangers, & des
flateurs de Cour.

Durant que cete armée protestante couroit pays leurs

confederez & confreres ne s'endormoient en Poictou, où ils reprinrent plusieurs places, & en Iuin deffirent Puigaillard avec ses troupes, puis prinrent Brouïages, Xainctes, & autres villes dont ils furent si bien accommodez qu'ils commençoient à se faire veoir aux champs quand la paix fut faite.

Le ne veux oublier qu'en ce temps Cosme de Medici fut declaré par le Pape Pie V. Grand Duc de Toscane pour ses merites, nonobstant la jalousie des autres Potentats d'Italie, ny mesme le mescontentement de l'Empereur Maximilian I I. qui tenoit cela pour vne entreprise & attentat contre la dignité Imperiale & droicts de l'Empire à laquelle seule appartenoit, ce disoit-il, l'Erection des Royumes & Duchez en Italie & la Creation des Roys, & Ducs. Or quoy qu'il en soit, (car je n'ay pas entrepris de debatre icy les droicts des estrangers) je dis que s'il y auoit lors en la Chrestienté Prince digne de promotion, & de grands & honorables tiltres, c'étoit ce grand Cosme, aussi les mécontentemens de tous ne s'adressoient à son particulier, ains à la forme qui y auoit esté gardée, estant vn Prince accompli de toutes les vertus & qualitez qui se peuuent desirer en vn Seigneur Souuerain & qui passoient le commun des Princes d'Italie de son temps.

*Cosme de
Medici de-
claré Duc
de Toscane.*

LA FORTVNE a jusques icy trauerfé nostre Prince de tempestes & d'orages, d'aspretez & de rigueurs en sa plus tendre jeunesse pour luy faire trouuer plus doux les delices des embrassemens de la plus grande princesse de la Chrestienté, la plus chaste, la plus vertueuse, la plus belle, & accomplie qui fut lors sous le Ciel. Mais auparauant que de le veoir ioüir de ces contentemens il faut que nous le conduisions à la Rochelle où il se retira avec les plus fins apres qu'il eut fait publier la paix sans se faire veoir en Cour: Braue &

202 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
 genereux courage qui n'a fait esprouver à ses ennemis la force de ses armes, que pour leur faire gouster les plaisirs de la paix. Il va donc à la Rochelle visiter la Royne sa Mere & ses bons amis, qui le receurent d'autant plus aiegrement qu'ils auoient infinies fois desesperé de le reuoir, mais il n'y est pas plustost, que les Protestans se plaignent à luy de ce que le Roy estant à Villiers-cotterez nouvellement marié avec M. Elizabeth d'Austriche II. fille de l'Empereur Maximilian II. recognoit l'Edict de paix tât qu'il pouuoit: Et luy en son particulier reçeut vn déplaisir du mépris du Marquis de Villars en son endroit, lequel luy estant donné par le Roy pour Lieutenant en son Gouvernement de Guyenne, ne l'estoit pas venu recognoistre, & auoit porté son arrogance si haut, que mesmes il ne luy auoit pas escrit, mais ne voulant troubler la paix pour son mécontentement particulier, il dissimula ce dédain. Mais quant aux plaintes des Protestans & du General de la cause, il les fait aller jusques en Cour, & pource le Marechal de Cossé fut enuoyé vers luy à la Rochelle avec la Proutiere Maistre des Requestes de l'Hostel du Roy, pour resoudre les difficultez & éclaircir les ambiguites de l'Edict: Pour parler & mettre en auant le Mariage de luy avec Madame Marguerite sœur du Roy: Et embaboüiner l'Admiral par la vanité d'une fantastique dignité de vice-Roy *
 en la guerre imaginaire des pais-bas. C'estoient des beaux Leûres pour attirer en Cour le Prince, la Royne sa Mere, & l'Admiral, la ruine desquels y estoit toute apprestée. Or auparauant que se resoudre de venir en Cour le Prince voulut visiter ses pais, garnir ses places, pourueoir aux frontieres, establir és lieux de l'obeïssance de sa Mere & de luy, l'ordre politique licentieusement peruertie par la guerre. Ce qu'il fait estant assisté de son bon cousin le Prince de Condé,

* Eutra-
 pefus cui
 cumque
 nocere
 volebat,
 vestimé
 ta dabat
 pretiosa.

& luy furent faites plusieurs belles & magnifiques receptions & entrées.

Estant de retour de ce voyage à la Rochelle, il y trouua les deputez du Roy, & mesmes les siens, & de son party qui souloient estre en Cour de sa part depuis la paix, lesquels ne parloient plus d'aucunes difficultez, ains de toutes bonnes volontez à l'endroit du Prince & des Protestans y meflans quelques disgraces & mécontentemens de plusieurs grands Seigneurs opposez au party du Prince: Et singulierement on ne faisoit feste à l'Admiral que du desir & constante resolution du voyage des Pais bas: O aueuglement plus que puerile d'un vieillard bien entendu en toutes choses fors qu'à la conseruation de sa vie, qui ne pouuoit se souuenir de la partie dressée avec le Duc d'Albe à Bayonne il y auoit six ans, & de la nouvelle alliance prise par le Roy en la maison d'Autriche, pour affermir tousiours l'intelligence d'entre les deux Roys, mais c'est la force de l'ambition qui opposa ses nuiages à toutes considerations; Bref les deputez du Roy ^{1572.} promettoient tant de graces, & courtoisies, faisoient tant ^{1573.} de bons offres & de si grands, qu'ils estoient suspects à plusieurs Protestans principalement au prince * qui a tousiours * ^{Timeo Danaos & dona ferentes.} eu bonne imagination, & a senty de loin les mesches, & découuert les ambuscades: Mais il s'y embarqua pour obeir à la Royne sa Mere, & ne se rendre refractaire au Conseil qu'on luy en donnoit, qui estoit vn traict de cete bonté naïfue qui luy faisoit estimer que chacun auoit vne aussi bonne ame que luy.

La Royne sa Mere fort sollicitée de venir en Cour pour traicter du susdit mariage de son fils, y vint en fin trouuer ^{La Royne le Narre vient en Cour.} le Roy à Blois. mais auparauant que de partir elle mit deux grandes questions sur le tapis, à decider par les plus

204 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
grands de ses amis, & de son Conseil, & les plus excellens
Ministres de sa Religion qui estoient lors en grand nombre
à la Rochelle où ils tenoient vne assemblée, par permission
du Roy, qu'ils appelloient, Synode general, pour la direction
de leurs Eglises, en laquelle Theodore de Beze, venu de Ge-
neue, presidoit: La premiere question fut: Sçauoir si la Roy-
ne pouuoit, en bonne conscience, entendre au Mariage du
Prince son fils, avec Madame Marguerite de France sa pro-
che parente, ladite Dame Marguerite estant petite niepce
de l'ayeule maternelle du prince, sœur du Roy François I.
& partant estans les parties dans le quatriesme degré. L'au-
tre & plus importante, sçauoir si le prince son fils pouuoit
contracter Mariage avec vne princesse de Religion con-
traire à la sienne. Le premier poinct concernant la consan-
guinité fut assez-tost vuidé, par les exemples des princes de
la Maison d'Autriche qui entretiennent leur grandeur par
mariages de leurs cousines germanes, & leurs niepces,
(combien que les exemples des fautes d'autrui ne purgent
pas les nostres): joint que madame marguerite n'estoit si
proche parente du prince, que pour vne si bonne occasion
de reünir les deux maisons & renouveler les Alliances de
France & de Nauarre, on se deust arrester aux difficultez
de Rome, qui n'en faisoit point en plus proche degré, en
faueur de la maison d'Autriche. Mais il y eut plus de dif-
ficulté au second de s'allier avec vne princesse de Religion
contraire: & ce poinct fut traicté à l'estroict & à la lettre
par les Ministres qui ne faisoient pas moins de difficulté
que le pape pie V. & n'oublioient cete opiniastrée ob-
seruation des Iuifs qui ne vouloient en façon quelcon-
que auoir communication avec les Samaritains, quoy qu'ils
vissent que le Sauueur n'en faisoit point de difficulté, rame-

mans sur ce sujet plusieurs exemples de l'ancien Testament entr'autres des Israélites auxquels le Seigneur auoit deffendu se marier avec autres, qu'avec ceux de leur nation, parce que les autres estoient mécréoyans de contraire Religion aux Israélites, leur predisant des grands maux s'ils faisoient autrement comme il aduint à Salomon & plusieurs autres Roys de Iuda, estant l'affection coniugale si grande qu'elle estoit capable d'attirer le fidele à l'infidelité. Que saint Hierosme saint Cyprian, saint Augustin, & Tertulian mesmes loüans le Conseil de saint Paul & s'y arrestans, estoient d'aduis qu'il ne se falloit accoupler avec vn Infidèle & condamnoient estroitement telles alliances. Mais les Politiques l'emporterent sur les Ministres par la pluralité des voix, entr'autres Francourt son Chancelier qui premierement n'en estoit d'aduis, puis le persuadoit avec passion, voyla comment les officiers des Princes tournent leurs aduis aux sens de l'affection d'iceux. De sorte qu'il fut arresté au Conseil de la Roynne de Nauarre & du Prince son fils qu'il ne deuoit des-agréer ce mariage, & ne le pouuoit faire sans donner vn pretexte aux Catholiques de mettre en auant qu'il ne voudroit fidelement garder l'Edict de Pacification, en ce qu'il refuseroit l'alliance de la plus grande Princeesse de la Chrestienté sous ombre qu'elle estoit de Religion contraire, d'autant que l'Edit veut que les Protestans conuersent avec les Catholiques aussi bien qu'ils desirent estre bien receus des Catholiques, mettant si estroicte vnion entr'eux qu'il les rend & declare tous indifferemment capables des offices du Royaume, & pelse-messe les vns parmy les autres: Aussi autrement si la hantise & frequentation, & les alliances estoient reprouuées l'Edict eust esté inutile. A quoy ils adjoustoient le grand aduantage de ce Parry,

206 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
l'esperance mesmes (quoy que vaine) d'attirer avec le temps
cete Princesse à leur religion par la familiale conuersation
d'un Prince si parfait , & d'entretenir par cete alliance la
paix en France laquelle leur apporteroit vn grand accroisse-
ment , comme on a veu de tout temps que trois ans de paix
ont infiniment multiplié leur nombre, & que par ce moyen
cete chose non faisable par la rigueur de leur religion &
commune obseruance, estoit renduë plausible , voire ne-
cessaire pour l'accroissement , le bien & conseruation d'i-
celle, & autres raisons de Ministres d'Estat que je laisse à
deueloper à gens d'esprit pour gagner pay avec la Royne
de Nauarre, qui va en Cour apres cete determination rece-
uoir à Blois infinies caresses du Roy , de la Royne sa mere,
& autres courtisans.

Mais s'il y auoit eu de la difficulté au principal , il y en
eut aux accessoires , car la Royne de Nauarre accordant le
mariage ne voulut aucunement consentir la celebration d'i-
celuy en l'Eglise, & suiuant les ceremonies Romaines : Et
puis elle ne pouuoit (ce disoit-elle) accorder que le lieu nu-
ptial fust en la ville de Paris qui luy estoit suspecte , pour se
monstrer lors fort mal-affectiõnée aux Maisons de Bourbon
& d'Albret. Quant aux ceremonies le Roy feit comme font
ces Matois qui jouient avec aduantage, lesquels accordent &
hazardent plusieurs choses sçachant que leur aduantage leur
donnera tout à la fin, & qu'un coup les recompensera. Il auoit
des desseins dont on veit les effects peu apres, qui luy fei-
rent dirent (comme la Royne Mere s'opiniastroit contre la
Royne de Nauarre sur ces ceremonies) vne parole qui fut
bien remarquëe de plusieurs, à sçauoir qu'il auoit ce Mariage
tant à gré qu'il dispenserait sa sœur des Coustumes de l'une
& de l'autre Religion, & qu'il feroit celebrer le Mariage par

des ceremonies indifferentes, plustost que de permettre qu'il fust rompu: diuerfes personnes jugeoient de cete parole suivant leur crainte, ou affection. Cete resolution du Roy fut acceptée, à sçauoir que le Mariage seroit celebré d'une façon qui ne tiendroit de l'vne ny de l'autre religion: De la Caluiniste parce que les promesses seroient receües par vn Prestre qui seroit Monsieur le Cardinal de Bourbon: Et de la Romaine parce que ces promesses seroient receués sans les ceremonies sacramentaires de l'Eglise: Ainsi les grands profanent les choses les plus sainctes & sacrées pour accomplir leurs méchantes intentions, le Roy ne se soucioit pas des ceremonies pourueu qu'il paruint à son but auquel elles ne touchoient pas. Mais quant au lieu nuptial il s'y opiniastra fort & ferme, car c'estoit en la ville de Paris, sur le Theatre de la France, qu'il vouloit joier sa Tragedie. Il confirme son opinion par des raisons specieuses: qu'un si grand Mariage ne se deuoit faire en lieu escarté & à la dérobee, ains en la ville capitale du Royaume, à la veüe de tout le monde, & en la mesme ville où de tout temps ont esté celebrés les mariages des Enfans de France & des Princes du Sang; Que la recommandation du lieu, & des grandes resioüissances que sa Majesté desiroit y faire, seroit cause que toutes deffiances seroient leuées, & donneroit plus grand tesmoignage aux François & Princes estrangers de sa volonté de tenir d'oresnauant tous ses bons sujets biens vnis, par des alliances si estroittes, qu'ils n'auroient aucun desir cy apres de se des-vnir: Bref que la ville de Paris estoit vn lieu si propre pour y receuoir toutes commoditez necessaires à tels grands preparatifs, que les Estrangers mesmes y venoient en pareilles occasions rechercher ce qui leur estoit necessaire, & qu'il n'y auoit point en France

208 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
de lieu plus capable pour receuoir & loger toutes personnes
qui viendroient de dehors pour participer à ces resioüiffan-
ces, ausquelles les portes deuoient estre ouuertes à tout le
Monde. De sorte que le Roy emporta ce poinct, Auquel la
Royne de Nauarre s'accorda, & partit de Blois pour venir
la premiere à Paris promettant que son fils Monsieur le Prin-
ce seroit bien tost en Cour & ne tarderoit gueres d'arriuer
à Bloys apres qu'elle en seroit partie.

Durant la pratique de ce Mariage le pape pie V. enne-
my de la Maison de Nauarre, en faisoit vne autre pour le
rompre par le Ministère du Cardinal Alexandrin son nep-
ueu qu'il enuoya en portugal, puis en France, pour practi-
quer le mariage d'entre ladiète Madame Marguerite & le
Roy Dom Sebastien de portugal, Mais le Cardinal ne fut
assez diligent quoy qu'il vint en poste pour en parler au
Roy, qui n'auoit affection à d'autres qu'au prince de Nauar-
re pour la mesme raison qui incitoit le pape, à sçauoir la rui-
ne & rabais de la grandeur d'iceluy prince.

*Le Prince
de Nauar-
re vient en
Cour.*

La Royne de Nauarre n'est si tost partie de Blois que le
prince son fils y arriue avec vn train & suite Royale, suspe-
cte à plusieurs qui n'estoient gueres ayse de le voir si bien
accompagné: Car outre le train de sa Maison il estoit suiuy
de cinq cens personages bien qualifiez, qui au reciproque
s'estoient equipez à l'aduantage, tellement que sa suite
estoit de fort grande parade à fin de monstrer à ses ennemis
que toute leur force & pratique ne l'auoit en rien affoibly,
& que tant d'escarmouches, sieges de Villes, difficultez de
passages, gresles, nüages, & orages n'auoient peu faire obsta-
cle à ce Soleil leuant qui venoit maintenant en despit d'eux
se faire voir en son lustre.

*L'Admi-
ral vient
en Cour.*

Quant à l'Admiral, il vint aussi en Cour par l'entremise
du

du Mareſchal de Coſſé enuoyé expreſ à la Rochelle vers luy, avec les aſſeurances tant du Roy, que de Meſſieurs de Montmorency ſes couſins, qui par ledit Mareſchal de Coſſé l'aſſuroient qu'il n'y auoit aucune occaſion de crainte, veu meſmes qu'ils eſtoient lors fort bien pres du Roy, meſſieurs de Guyſe (qui n'aymoient pas l'Admiral depuis la mort de Monsieur leur Pere) retirez, & malcontens; bref que toutes bonnes occaſions luy rioient & l'inuitoient à ce voyage. Eſtant donc arriué, il fut reçu de ſa Majeſté, de Meſſieurs ſes Freres, & de la Royne leur Mere avec des carreſſes extraordinaires, Le Roy le tenant eſtroitement embrasſé, le baiſant, l'appelant ſon Pere, & luy diſant, *Qu'il n'auoit veu jour de ſa vie plus agreable que celuy là qui feroit la fin de tous les troubles, & le commencement du repos de ſon Royaume*, Il l'entendoit d'vne façon, l'Admiral le prenoit d'vne autre, aueuglé & aſſoupy de ſens qu'il eſtoit. Ainſi Iulian grand Capitaine eſt enjollé & flatté de ce nom de Pere par l'Empereur Commode lors qu'il luy prepare le coup de la mort; tant ſont puiffantes les flatteries d'vn Prince, & plus puiffante l'ambition qui ne deſ-empare jamais les cœurs les plus vieux, donne vne vigueur aux plus caſſez & (comme le vin en l'yueſſe) ſoutient la foibleſſe des forces naturelles & de l'âge decrepit, & côme aux plantes proches de leur fin, leur fait jeter en vn coup toute leur ſeue, & puis ils meurent auſſi toſt: Benoſt Pape d'Auignon depoſé avec ſes deux concurrans par le Concile de Conſtance, eſtant âgé de ſeptante ſept ans, fort caſſé & ayant l'Amé ſur le bord des leures preſte à deſloger de ce Monde, harangua ſept heures durant ſans poſe ni intermiſſion deuant l'Empereur Sigifmond, & le Roy Fernand d'Aragon, pour la deſſence d'vne dignité à laquelle il n'eſt peu ſuffire l'eſpace d'vn mois, &

210 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
combien qu'il eust plus de sujet de se preparer à la mort que
de disputer avec tant de passion les grandeurs du monde.

Ainsi l'Admiral ne s'estimant trop vieil pour estre Vice-Roy & Chef d'armée en vne guerre estrangere, sans sonder ses forces, & examiner ses actions passées, s'embarque à son dernier voyage à la faueur du vent d'une dignité Imaginaire, parmy le serin trompeur de tant de carresses feintes. On luy fait tant de presens qu'il en veut, on le rembourse de ses pertes, on luy donne commission pour vendiquer & retirer ses meubles des mains de ceux qui en seront trouvez fais, on luy donne les Premiers Rangs au Conseil d'Etat, on ne fait rien que par son aduis, on luy communique tous affaires d'importance en particulier, auparavant que de les proposer en Conseil ouuert, jamais Holoferne ne fut mieux enyuré de contentemens par Iudith, ni les compagnons d'Ulysse si bien enorcelez du chant des Syrenes, que fut ce pauvre vieillard par les piperies & allechemens de Cour, contre lesquelles il n'y eut point d'Ulysse capable de luy conseiller de boucher ses oreilles combien qu'il luy en vint aduis de toutes parts.

Cependant qu'on l'embarque à ce triste voyage, la Royne de Navarre entre au Theatre pour souffrir les premiers actes de la Tragedie. Elle entre en la ville de Paris le 15. May de ceste année funeste mil cinq cens septante deux, pour faire les preparatifs, leuer les estoifes & arrester les pierreries pour l'accomplissement du mariage du Prince son fils: duquel elle auoit accordé & signé les Articles à Bloys le vnziesme Aupil, par lesquels entr'autres le Roy promettoit en Dot pour Madame sa Sœur, trois cens mil escus d'or au Soleil valant cinquante quatre sols piece. La Royne sa mere, deux cens mil liures. Le Cardinal de Bour-

bon quelques aduantages & remises de quelques debtes à luy deuës par le Prince son nepueu, avec renonciations aux successions paternelles & maternelles en faueur dudiect Sieur Prince son nepueu, ce qui est fort remarquable pour les choses arriuées douze ans apres, aux dernieres troubles concitez par la ligue des François-Castillans comme ie remarqueray cy apres plus amplement en son lieu lors que ceste Ligue faisant porter sa Marotte par lediect Sieur Cardinal, le vouloit faire Roy de France en Chiffre, à l'exclusion du Prince son nepueu.

Le cinquiesme de Iuin la Royne de Nauarre tomba *Mort de* Malade, & le dixiesme elle rendit l'Ame a Dieu estant *la Royne de Nauarre.* sur le quarante-quatriesme an de son âge. Aucuns disent *re.* qu'elle mourut d'une pleuresie pour s'estre trop trauaillee aux preparatifs des nopces de son fils : Autres disent qu'en recherchant toutes choses exquises, on luy auoit presenté des gans parfumez qui luy auoient tellement subtilisé le cerueau que les esprits vitaux surmontez par vne si forte odeur firent ouuerture à l'Ame qui en sortit tost apres. Autres remettent la cause de sa mort sur vn grand creue-cœur qu'elle eut d'une brauade qui luy fut faicte en la ceremonie de la commemoration du S. Sacrement appelée vulgairement à Paris, *La Feste Dieu*, Car la coustume estant de tapisser & joncher les rues de fleurs, & d'herbages odorans par où passe la Procession, on dit que le Commissaire du quartier où elle estoit logée, fut si hardy que de luy faire commandement de faire tapisser deuant la porte de son Hostel, & à son refus il le fit, ce qu'elle fut contraincte endurer pour euter à vne esmotion populaire, le peuple estant lors plein de chaleur contre ceux de la Religion Reformée de laquelle ladiecte Dame

212 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
faisoit profession. Si cela est, il y auroit grande apparence que ce fust la cause de sa mort, pour deux raisons, l'une parce qu'elle estoit fort deuote à sa Religion, estimant impieté enuers Dieu, & Idolatrerries toutes les ceremonies de l'Eglise Romaine, singulierement ceste-là, qui touche la principale corde du discord d'entre les deux Religions: L'autre, parce qu'elle estoit femme de grand courage, & creuoit (s'il faut ainsi parler) de voir vne maraudaille de populace luy faire la Loy. A quoy ie voudrois adiouster vne troisieme raison fondée sur la viue apprehension qu'elle peut auoir, car elle estoit fort deliée, que telle brauade eust esté pratiquée pour commencer quelque mauuais jeu, estant tousiours sur les espines. Tant y a qu'elle mourut laissant encores d'autres opinions de sa mort, Voicy ce qu'en dit Seres en son inuentaire des Roys de France, en Charles I X. à quoy ie ne veux adiouster ni diminuer, ains rapporter ses propres termes: *Et pour oster, ce dit-il, tout soupçon de poison, Charles commande que le corps soit ouuert, & qu'on recherche les causes de cete mort: les Medecins rapportent qu'il n'apparoist aucun vestige de poison: mais le cerueau ne fut pas disséqué, & l'on tient qu'un Italien, parfumeur du Roy, luy fit present d'une paire de gans, qui l'empescherent d'estre spectatrice de la piteuse & sanglante tragedie que l'on va jouer dans peu de jours.* Popelinier ne parle point de ce parfum, Au contraire il leue tout le soupçon de poison: Mais il fit imprimer son liure en vn temps auquel, quand il l'eust sceu, il n'eust osé l'escrite.

Elle fit son testament conforme à celuy du Roy Henry son Pere sur le fait de sa sepulture, ordonnant d'estre inhumée au Tombeau de ses predecesseurs Roys de Nauarre en l'Eglise de Pampelune. Encores que les Roys de Perse

fussent diminuez de puissance toutefois ils ne laissoient de mettre en leur Tresor de l'eau du Nil, & du Danube pour monstrier qu'a eux appartenoit l'Empire du Monde lequel ils tenoient par volonte, Ainsi ceste Royne, voulut comme son Pere, conseruer son droict sur ses Royaumes vsurpez, s'y reseruant la sepulture, * qui equipoloit à vne continuele possession d'iceux.

La mort de la Royne de Nauarre donna au Prince son fils le tiltre de Roy auparauant son mariage, & partant nous l'appellerons deormais Roy de Nauarre.

Cependant l'Admiral poursuyuoit si ardamment, pour ne dire inconsiderement, & precipitamment, l'entreprinse de Flandres, qu'il fut cause de la route de plus de trois mil Fantacins, & de deux cens hommes d'armes des Ordonnances conduicts pour leuer le Siege de Mons en Haynault, par Ienly, Ianissac, le Baron de Renty, Beaujeu, & autres Chefs de grande execution si on les eust employez avec plus de consideration en vne armée quand toutes les forces eussent esté vnics, sans ainsi les demembrer pour les faire marcher à la file & rompre l'vn apres l'autre, mais cest l'ordinaire que les plus grands Capitaines facent les plus lourdes fautes quand ils se rapportent à leurs seules affections, & se laissent emporter a leurs passions. S'il eust vsé de pareil iugement en cét acte comme il auoit tousiours fait ailleurs où la raison guidoit ses conceptions, il pouuoit bien penser que ceste troupe n'estoit bastante pour leuer le Siege de Mons auquel Dom Frederic de Toledé fils du Duc d'Albe estoit avec quinze mil hommes bien campez & retranchez en leur Camp, & que tout ce que la troupe pouuoit faire estoit de donner au camp Espagnol quelque fauce alarme en vne part pour jetter de l'autre du secours dans la

* La sepulture des Roys de Nauarre à Pampelune a commencé au Roy Garcia Ramires 7 du nom, laquelle estoit auparauant à S. Iean de la Pena où la dernière sepulture des Roys de Nauarre fut celle du Roy Pierre I. du nom qui estoit aussi Roy d'Aragon l'an 1108. Le Prince deuenus Roy de Nauarre.

214 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
ville. Mais il estoit bien aduertý par le Prince d'Orange, & le Comte Loys son frere qui auoit surpris ceste ville, qu'elle estoit fort bien garnie d'hommes, & ne luy manquoit rien que les viures, tellement que renfort d'hommes luy eust esté à charge, & n'eussent seruy sinon à consumer plus vittement les viures, si bien que l'aduanement de ces troupes estoit du tout inutile, & d'icelles l'Admiral ne pouuoit esperer aucune bonne issuë, au contraire cete déroutte descouragea de sorte ceux de Mons, que voyant l'esperance du secours perduë, ils se rendirent sans attendre la derniere extremité comme ils eussent fait si l'esperance leur fust demeurée. Mais si l'Admiral faisoit lors des fautes importantes au General de la Cause, Il en faisoit d'aussi grandes contre son particulier, Car, luy venant aduis de toutes parts & principalement de la Rochelle de ce qui se brassoit contre luy, il ne deuoit esloigner ses amis, & se defarmer soy mesme pour donner beau jeu aux entreprises sur sa personne, mesprisant tous aduis, toutes raisons, & presages: où du moins s'il vouloit auoir des aduant-coueurs pour commencer à harceler l'Espagnol, il deuoit employer ces troupes à quelque autre faction qu'au secours de Mons, & se les conseruer iusques à ce qu'il marchast en personne. Voylà autant d'ennemis deffaiçts d'un costé, venons à ces nopces destinées à la ruyne du reste.

J'ay dit que par les Articles du mariage d'entre le Prince nouveau Roy de Nauarre & Empereur des Espagnes, & Madame, sœur du Roy, auoit esté accordé que Monsieur le Cardinal de Bourbon receuroit les promesses des deux parties sans aucune celebration de ceremonies de l'une ni de l'autre Religion, mais le Cardinal en faisoit grand scrupule, & difficulté, & pour cét effet voulut auoir dispence

sur dispence du sainct Pere , craignant de blesser sa conscience , ce qui apporta du retardement aux fiançailles , & espoufailles lequel estoit fort ennuyeux au Roy , sa partie estant toute dressée , & craignant que sa mine fust éuentée , car il vouloit puis apres celebrer des feriez sanglans aux Octaues de ces nopces , tels que ie represente-
ray cy apres le plus succintement & le plus modestement que ie pourray me contentant de toucher seulement les poincts qui concernent le fait particulier du Roy duquel i'escris , renuoyant le Lecteur à tant d'historiographes & manuscripts qui se trouuent de ceste tragedie pour l'apprendre tout au long.

En fin il arriue de Rome vne ample dispence telle que Monsieur le Cardinal desiroit , en suite de laquelle fut dressé vn grand eschaffaut au Paruis de deuant la porte & principale entrée de l'Eglise de Paris le Lundy 18. Aoust, 1572. sur lequel furent fiancez & espousez en vn mesme iour & par vn seul Acte , par Monseigneur le Cardinal de Bourbon, Treshaut & tres-puissant Henry de Bourbon, Premier Prince du Sang Royal & de la Maison de France, Roy de Nauarre, Empereur des Espagnes : Duc de Vendosme, de Beaumont, & d'Albret, &c. Prince de Bearn; Comte de Foix, d'Armignac, de Bigorre, &c. Et tres-haute , & tres-excellente , M. Madame Marguerite de France sœur du Roy: Ce fait l'Espouse se retira au Presche, & l'Espousee entra dans le Temple pour ouyr la Saincte Messe suyuant les articles du traicté de mariage , & delà se rendent tous deux au festin appresté en la grande Salle du Palais , auquel fut festoyée la Cour de Parlement en corps , & les autres Compagnies souueraines, les festins & resiouyffances publiques durerent trois iours entiers apres le iour des Espoufailles

*Nopces du
Roy de
Nauarre.*

216 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
assauoir le Mardy, Mercredy, & Ieudy, & iusques à ce que
le vin des nopces fut conuert y en fang & massacre de ceux
qui y estoient mandez.

*Tournée
massacre S.
Barthele-
my.*

Le Vendredy ensuyuant qui estoit le 22. dudit mois de
Aoust on dit à Dieu à tous esbas, & commença le Conseil du
Roy d'estre ouuert au Chasteau Royal du Loure. Au retour
duquel conseil l'Admiral fut blessé d'une harquebusade au
bras gauche, & y ayant plusieurs bales, vne luy emporta l'un
des doigts de la main droicte. On luy auoit baillé vne re-
queste à fin que la lisant, l'harquebusier eust loisir de le bien
mirer d'une fenestre, où il l'attendoit au passage: Ce har-
quebusier ne se nommoit lors, Mais on apprist depuis que
c'estoit Monreuel qui auoit tué Mouy en Poictou, s'estant
tourné des siens à cet effet. Dieu ne permit pas que l'adresse
de ce tireur respondit à son intention, & de ceux qui l'a-
uoient mis en besongne, à fin d'aduertir & donner loisir
aux plus aduisez de se retirer, Car la charge ne deuoit estre
generalle sinon apres la mort de l'Admiral, qui ne tarda
gueres. Car le Dimanche 24. Aoust iour & feste de la com-
memoration du cruel martyre saint Barthelemy, com-
mença le plus sanglant, le plus barbare & cruel massacre
que la France ait jamais senty, ie dis qu'il commença, car il
fut continué iusques à six sepmaines apres, d'un fang froid
en plusieurs villes du Royaume, barbare disie à cause de
plusieurs particuliers, & de ceux mesmes qui n'estoient de
la Religion Protestante lesquels passerent pour Huguenaux
en ceste monstre, & de tant d'innocens qui n'auoient parti-
cipé aux Rebellions mises sus à l'Admiral & autres Chefs.
S'estendant la fureur du Peuple iusques aux enfans & fem-
mes enceintes qui furent poignardez & jettez en l'eau de-
my-morts. Je laisse à part les raisons que l'on a deduiçtes

pour le Roy contre ces Huguenaux, & à eux leurs deffences au contraire.

Donc combien que dès l'instant de la blessure de l'Admiral, le Roy de Navarre assisté de Monseigneur le Prince de Condé & des Sieurs de Teligny gendre de l'Admiral, Briquemault son inthime amy, Les Comtes de la Roche-foucault & de Montgomery, le Vidafine de Chartres, Piles, Perdillan, Soubize, Puuialt & autres Chefs confederez, eust demandé au Roy Iustice de cét attentat, & qu'elle luy eust esté promise, l'Admiral ne laissa d'estre tué en son liét, au premier coup de son des Matines de sainct Germain de l'Auxerrois, qui estoit le signal pour commencer le massacre qui fut à cause de ce appellé les Matines de Paris, par les gardes qui luy avoient esté baillées du Louvre pour la sureté de sa personne apres sa blessure; il fut aussi tost jetté par les fenestres non encores mort pour estre exposé en spectacle à deux Grands qui estoient à vne croisée des fenestres vis à vis, lesquels n'ont pas eu plus heureuse fin, puis traîné par les ruës, par ce Toreau furieux eschappé de peuple iusques au gibet de Montfaucon, sa teste coupée, pendu par les pieds, y reçoit cest Epitaphe.

*Cy gist (mais i'ay mal entendu,
Car ce mot luy est trop honnesté)
Fcy fut l'Admiral pendu
Par les pieds à faute de teste.*

Cependant on n'espargnoit pas ceux qui s'estoient dès la blessure de l'Admiral, logez prez de sa maison pour

218 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
l'assister, par la permission du Roy, & furent bien-
tost depeschez, Teligny son gendre, le Comte de la
Rochefoucault, le Baron du Pont en Bretagne surnommé
Soubize à cause qu'il auoit espousé Damoiselle Catheri-
ne de Partenay, heritiere de Soubize : & Puuiaut-Cla-
ueu Poiteuin qui fut poursuiuy iusques hors la Ville com-
me il s'enfuyoit avec sa femme : Les soldats des gardes du
Roy faisoient lors, ce que le boureau de Lyon refusa * de
faire peu apres.

* Il ne vou-
lut tuer les
Hugue-
naux em-
prisonnez
à Lyon.

Il ne faut pas demander si le nouveau marié le Roy de
Navarre eut vn chaud reueille matin. Parce qu'ayant le
soir precedent mandé le Baron de Perdillan Gascon, le
Baron de Piles Perigourdin, le Seigneur de Lerin son sujet
de Navarre pour le garder, ils furent tirez par les Gardes
du Roy hors de son antichambre au Louure où il estoit lo-
gé, & passez par les halebardes & partuisanes. Mais ce der-
nier se jetta tout ensanglanté & couuert de coups dans la
chambre de la Royne de Navarre, qu'il vit de fortune
ouuerte, & trouua de la pitié entre les Dames qui le receu-
rent & sauuerent : Ainsi Dieu fauorise miraculeusement
ceux qui sont pour leur Prince legitime & naturel Seigneur,
comme estoit ledit de Lerin, qui ne pouuoit tremper au cri-
me de leze Majesté imputé aux autres.

Ceux-là morts le massacre general (qui deuoit cesser
par leur mort) commença par toute la ville au son du To-
quesainct que sonnoit incessamment la Cloche du palais,
qui n'est jamais sonnée qu'en choses de tres-grande impor-
tance. Et Dieu sçait s'il faisoit bon lors auoir des procès, des
querelles, des ennemis, autant Catholiques que Huguenaux,
c'est ce qui a rendu l'acte barbare & detestable deuant Dieu
& les hommes, car les inimitiez particulieres se vengerent,

comme i'ay dict contre tous Sexes & âges , les enfans endurans pour leurs Peres & meres. Francour Chancelier de Navarre, la Place premier president en la Cour des Aydes, Rouillard Conseillier en la Cour de parlement viuant Catholiquement, Et la Ramée dict Ramus professeur public, firent compagnie aux plus mal-heureux. Montgomery, le Vidafme de Chartres Frontenay, Caumont, Colombiers, & autres logez aux faux-bourgs sainct Germain, furent les plus fins, & se sauuerent par la vitesse de leurs cheuaux, qui coururent mieux que ceux de leurs poursuyuans & se retirerent en Angleterre. Voyla comment les princes mal conseillez pour se venger de leurs ennemis abandonnent à la fureur de leurs passions, & acheptent par le prix de leur foy & conscience & du sang innocent, le sang de ceux ausquels ils veulent du mal, ne faisant scrupule ni conscience de confondre l'vn * avec l'autre pourueu qu'ils assouissent leurs déreglées affections de vengeance.

Les poëtes ont feint que Chiron surnommé le Centaure, Gouverneur d'Achille estoit demy-homme & demy-beste par ce que c'estoit vn homme qui dresseoit ce ieune Prince, non seulement aux exercices qui affermissent & entretiennent les forces du corps, mais aussi luy enseignoit la science politique desquelles choses les princes ont besoin, & le feignoient ainsi composé de deux natures, pour montrer qu'il faut que le Prince soit instruit à ioindre la subtilité d'Esprit, à la force naturelle, Ce que les princes ont estendu si licentieusement, qu'ils ont conuertiy les subtilitez d'esprit en fraudes, & ont cimenté les fraudes par des sermens les plus signalez d'entre les hommes iusques sur les Autels & choses sacrées, & par des actes de la plus douce communication d'entr'eux, à sçauoir le Liçt & la

* Sæpe
Dicitur
ter negle
tus In-
cesto ad-
didit In-
tegrum.

Table, les nopces & mariages : & les festins. Tesmoing ce Lyfandre Lacedemonien qui disoit qu'il falloit amuser les enfans avec des pommes & osselets, & abuser les hommes avec des serments & belles, promesses, A quoy les autres ont adiousté ceste meschante maxime, qu'ils appellent politique, à sçauoir que là où la peau du Lyon ne peut rien, il faut se seruir de celle du Renard. C'est le cher Escot que l'on a faict payer à ces Seigneurs conuiez aux festins des nopces du Roy de Nauarre. Ainsi Fernand Roy d'Aragon, apres auoir festiué à Naples les Principaux de son Royaume venus sur sa foy & parole de Roy, les faict mourir. Ainsi Anthoine Spinole Gouverneur de Corse pour les Geneuois, apres auoir donné sa Foy aux Principaux de l'Isle, les appelle au Conseil, les meine au festin, & de là les faict traîner au gibet leur faisant à tous trancher les testes. Ainsi Garcia IV. Roy de Nauarre attrape Fernand Comte de Castille, sous l'appareil des nopces d'iceluy, avec sa sœur Infante de Nauarre. Mais il y a vn petit Prouerbe qui garantit les plus habilles contre telles perfidies, qui s'appelle *Donne toy garde, où il est fol qui s'y fie.*

Si vous desirez sçauoir, SIRE, combien telles accortises sanglantes sont detestables deuant Dieu, & infames entre les hommes, considerez d'vn costé quelle fin ont eu tous ceux qui ont joiué ceste tragedie, desquels vn seul n'a eschappé la mort violente, & lesquels vous verrez par le discours de ceste histoire s'entretüer, & que celuy qui estoit lors Lieutenant General du Roy, estant deuenu Roy, a esté tué au mesme lieu où le conseil en fut pris. Et d'aure costé le profit qui en est reuenu à l'Estat, lequel on a veu si esbranlé par les effects de ce Carnage, qu'il alloit tomber

en ruyne si la Prouidence Diuine n'en eut garenty le Roy de Nauarre vostre Pere pour le releuer comme il a faict par sa vertu. Ce n'est pas ainsi que Dieu veut que les Roys chastient les rebelles en meslant parmy eux vn milion d'innocens ; & veut encores moins que sa Doctrine & Religion soit establie par l'effusion du sang : il a enuoyé ses messagers pour enseigner non pas pour tuer les mécréans , il s'est comporté de la façon à l'endroit des Iuifs, qu'il pouuoit renuerfer par des legions d'Anges voire de sa simple parole, & croyez que ceux qui, contre-faisant les Docteurs, enseignent & persuadent autre force que de la Doctrine, sont ennemis seditieux de vostre Estat & Grandeur , desquels vostre Majesté se doit esloigner comme de pestes contagieuses, tant Protestans que Catholiques : & de faict tant de sang respandu a-il faict que nous voyons moins de Reformez en ce Royaume? tant s'en faut, si ie n'estois de contraire croyance qu'eux, ie dirois à leur aduantage ce que l'Empereur Iulian disoit des Chrestiens, qu'il n'aimoit gueres, à sçauoir que leur sang s'est conuertiy en semence qui les a engendrez en plus grand nombre six fois qu'ils n'estoient auparauant ce perfide massacre, & Dieu en hayne d'iceluy a suscité plusieurs mal-contens de qualité & faction puissante, aucuns desquels mesmes estoient des Auteurs & executeurs de ces meurtres, pour se joindre avec le reste, & prendre tous ensemble vengeance de ceste horrible boucherie. Mais ie laisse ces discours puisque le Roy mesme en a horreur & va au Parlement, comme Caracalla fit au Senat de Rome apres le massacre des Alexandrins, non pour dire le nombre des Morts, mais pour leur faire entendre qu'il falloit se contenter de sçauoir qu'ils auoient bien merité la mort, faire cesser le meurtre, & auctoriser pour le passé, vn Acte contre le-

222 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
quel il n'y auoit ny remede ny moyen d'amendement, &
moins de chastiment contre ceux qui donnoient la Loy.

Or d'autant que tout ce qui fut faict à Paris & ailleurs
tant aux Cours de Parlemens qu'autres compagnies, &
par tout le Royaume en suite de ceste iournée, regarde
plustost l'Histoire du Roy Charles I X. & que i'ay en-
trepris d'escrire seulement la vie du Roy Henry I V. Je tou-
cheray seulement les choses appartenant au recit de sa vie,
le plus briëfvement que ie pourray.

Donc pour sçauoir ce que deuinrent tous les reschapez
de ce massacre que nous reuerrons tantost en corps d'armée
soubz le mesme Chef qu'ils auoient auparauant iceluy, à
sçauoir nostre Prince Le Roy de Nauarre : Je commence-
ray par les deux fils aînez de l'Admiral lesquels avec leur
sœur veufue de Teligny, & le Comte de Lual leur Cou-
sin fils aîné de Dandelot, se retirerent à Geneue puis à Ber-
ne & à Basle où ie les lairray entretenir les Suysses du dis-
cours de leur miserable fortune, iusques à ce que i'aille sça-
uoir ce qu'ils y ont faict, & les rameine en France pour ral-
lumer de plus belle le feu que l'on pensoit auoir esteinct
dans le Sang de leur Pere, parens & amis, & par la capti-
uité du Roy de Nauarre auquel ils firent des bons seruices
puis apres.

Quant à nostre Prince, il venoit d'espouser la sœur du
Roy : Il estoit Roy de son Chef : & outre cela il estoit le pre-
mier Prince du Sang Royal de France, le respect de ces quali-
tez & son innocence le deliurerent de la mort, non de la
frayeur de tant d'horribles massacres faicts en sa presence:
Mais nonobstant ses qualitez on luy voulut bien prescrire la
vie qu'il auoit à tenir de là en auant par force, ce que le Roy
fit par l'exemple de M. le Prince de Condé, lequel il fit ame-

ner deuant luy en la prefence du Roy de Nauarre, luy difant qu'il auoit à choifir de trois chofes l'vne, ou de la Mefse, ou de la mort, ou d'vne prifon perpetuelle (ce Prince n'ayant que 18. ans) adiouftant le Roy qu'il ne vouloit voir autre Religion que la Catholique en fon Royaume, & qu'il tenoit pour fes ennemis, & de l'Eftat ceux qui feroient de Religion contraire à la fienne C'eftoit en bon langage donner le mefme choix au Roy de Nauarre fon beau-frere, feignant en apparence qu'il vouloit luy laiffer manger en repos le pain blanc de fes nopces (comme l'on dict ordinairement) mais en effect , il le tenoit auffi eftroictement prifonnier que le Prince de Condé, voire en plus grande captiuité, Car luy qui eftoit Roy & Prince Souuerain de Royaumes, & pays eſtrangers, fut contraint de receuoir pour le Gouvernemen-
 ment de ſes Eſtats tels Officiers qu'il pleut à la Royne Mere luy donner, ce qui le geſnoit extremement, & principalement quand au lieu de fon Chancelier Francourt que l'on venoit d'affafiner à Paris, on luy en bailla vn qu'il ne cognoiſſoit point, * non plus que les autres Officiers do-
 meſtiques qui luy furent baillez, leſquels eftoient ſes gar-
 des & geolliers en ceſte honneſte prifon du Louure. * C'eftoit de Meſmes Maluſiſe. Ie laiffe à part les menées ſecrettes qui ſe braſſoient contre luy, les rigueurs du changement de tout ſon train & Cour, & les œillades de trauers que le Roy luy donnoit, qui n'eſtoient que preſages d'vne mort prochaine, ſ'il n'alloit à la Mefse, comme on luy faiſoit à toutes heures dire par forme de confeil par ces Officiers nouueaux, leſquels confeils luy eftoient des commandemens forcez, parmy leſquels on jettoit à la trauerſe les confeils de ſes Miniſtres meſmes, à qui on faiſoit par la meſme violence, dire ce que l'on vouloit, entr'autres du Roſier (qui ſe fit

224 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
 Catholique pour sauuer sa vie : comme il declara puis apres
 quand il rédeuint Protestant) luy conseilla de faire joug au
 plus fort, obeyr au commandement du Roy, & aller à la
 Messe pour vn temps. De sorte que ce ieune Roy d'âge fra-
 gile n'ayant encores 19. ans accomplis obtemperant au con-
 seil de ce Ministre d'Etat pour sauuer sa vie, se deliurer de
 captiuité, & affranchir ses sujets de la tyrannie du Gouver-
 nement, pour ne dire inuasion estrangere, on le vit aller à
 la Messe.

Le Roy de
Nauarre
nullement
excommu-
nié, & de-
claré Re-
laps.

J'ay representé cecy particulierement pour monstres
 combien meschante a esté l'intention des mauuais & trai-
 stres François, de luy auoir fait guerre ouuerte deuant & dé-
 puis son aduenement à la Couronne de France, & nulles les
 procedurés des Papes qui l'ont excommunié comme relaps,
 sous pretexte de ce que, s'estant embarqué dans l'Eglise
 Romaine de peur de croistre le nombre des massacrez, &
 afin de sauuer ses Estats & ses Sujets, il en estoit fortly à la
 premiere occasion, pour reprendre la Religion en laquelle
 il auoit esté nourry, instruiet, & esleué : Qui a jamais trou-
 ué justes & legitimes les actes faits par violence, & en capti-
 uité ? Qui est-ce qui a fait rompre le Traicté de Madril du
 consentement mesme de l'Empereur Charles qui l'adoucit, *
 sinon par ce qu'il auoit esté fait, le Roy François estant pri-
 sonnier gardé * en Espagne ? Je laisse les autres raisons &
 exemples pour vous dire qu'on ne se contenta pas seulement
 de le faire aller par force à la Messe ; Mais on luy fit escrire
 des lettres au Pape par lesquelles on le faisoit parler comme
 on vouloit, comme ordinairement on fait escrire à vn pri-
 sonnier ce que l'on veut, principalement quand on luy tient
 le poignard sur la gorge, apres auoir veu meurtrir les siens.
 Duras est fait porteur de ces lettres par lesquelles on fait, en
 son

* Parle
 traicté de
 Cambray.
 * Du Bel-
 loy liu. 3.

son nom, entendre à sa Saincteté le déplaisir qu'il a d'auoir esté instruit, & trempé si longuement en l'erreur Huguenotique. Le Pape Gregoire XIII. luy fait responce, & luy enuoye d'abondant dispence de son Mariage que Pie V. son deuancier auoit refusée. Cela fait, on luy fait faire vn Edict au mois d'Octobre lequel est porté par Grammont son ennemy, que cét Edict appellé son Lieutenant General en ses Royaume de Nauarre & Principauté de Bearn, par lequel combien que du viuant de la Royne de Nauarre la Religion Romaine eust esté supprimée & abolie en icelle Principauté de Bearn par assemblée generale des Estats du pays, il defend tout exercice de Religion autre que de la Romaine, & enjoinct aux ministres de vuidier les terres de son obeissance. Mais les sujets ne s'en émeurent point voyant la captiuité de leur Prince & Seigneur, au nom duquel ses Ennemis parloyent par vn tel Edict, & cōsiderans qu'il estoit environné d'autant d'ennemis & d'espions qu'il auoit d'Officiers & que ses Seruiteurs domestiques estoient autant de Gardes qui le captiuoient: S'assurans que s'il estoit en ses pays en pleine liberté, il tiendrait autre langage que celuy de cét Edict. Puis on luy fait escrire, ou plustost on escript sous son nom, des lettres aux Rochelois, auparauant leur siege, par lesquelles il les prie recepuoir le Sieur de Biron, les assurant en ce faisant de les secourir de tout son credit & faueur, estant ce Cheualier homme de merite & qu'ils ne pourroient choisir en toute la Cour vn meilleur Gouverneur, joinct qu'ils se feroient blamer en tous lieux, s'ils attendoient quelque chose contre la volonté du Roy, & autres discours de semblable substance. Je vous laisse a penser quel credit il pouuoit promettre aux Rochelois, luy dis- ie captif & prisonnier, exposé à toute heure au hazard de quel-

que capricieuse humeur , a des hommes libres qui se resolurent conseruer la liberte de leur Religion au prix de leur sang, & nonobstant ces lettres se preparerent à la deffence.

Monsieur frere du Roy & Lieutenant General de sa Majesté avec tel pouuoir que j'ay dit. Monsieur le Duc d'Anjou son autre frere, Messieurs les Princes de Mont-pencier , & d'Ofin son fils : Et messieurs de Guise allans au siege de la Rochelle, y menerent le Roy de Nauarre & monsieur le Prince de Condé, ie dis menerent, car quoy qu'ils marchassent tousiours en leur rang, selon l'ordre appartenant à leur dignité, ils estoient neantmoins en perpetuelle captiuité à la deuotion de leurs Conducteurs. Et furent menez à ce siege afin que les Rochelois les voyans au camp Catholique n'eussent esperance au secours d'aucuns Princes.

Ce siege n'appartient à nostre Histoire puis que nostre Prince n'y auoit ni charge ni commandement, & n'y estoit mené que comme spectateur, & en la mesme sorte que Tamerlan menoit Bajazet aux sieges des villes, excepté que nostre Prince auoit ses coudées, & ajambées plus franches que n'auoit Bajazet. Je remarqueray seulement en passant l'aduis de Iean Birauld Bourgeois de saint Iean d'Angely refugié lors à la Rochelle, lequel meslé parmy ceux du Tiers Estat en l'assemblée generale de la ville, sur le Parlement, & Conference que demandoit l'Abé de Gadaigne, ayant charge, & porteur d'articles proposez par sa majesté aux Rochelois. Apres que le Conseil de la ville, & les ministres pour ce mandez, & puis aucuns du tiers Estat eurent parlé, Birauld, Forain, remontra: Qu'il auoit esté au siege de saint Iean d'Angely, ou les assiegez n'auoient que six cens hommes tant habitans que forains, & pour toute Artillerie vne piece de campagne, trois passe-volans, neuf Faucon-

*Les Parle-
mens sont
des aduan-
tages aux
assiegez.*

neaux avec trois milliers de poudres seulement. Le Roy estoit en personne deuant la ville avec vne puissante armée fournie de toutes choses necessaires, avec toute la Cour jusques aux Dames & Cardinaux (ce sont ses propres termes) mais combien qu'ils fussent furieusement battus de tous costez, neantmoins tous les efforts Catholiques ne leur auoient point fait tant de mal que les Parlemens & Conferences auxquels il y auoit tousiours quelqu'un de gagné, autres refroidis, & autres espouuentez. Partant estoit d'aduuis de ne traicter jamais que par escript, & ne veoir l'ennemy sinon pour le charger. J'ay remarqué cecy pour exemple & pratique certaine (comme nous verrons cy apres en la Conference de la Chapelle deuant Paris, laquelle le pretendu Legat & Cardinal de Plaisance joint & avec les Seizes empeschoit formellement) que les Parlemens & Conferences sont aduantageux aux assiegeans, & dangereux aux assiegez, & aux Princes beaucoup plus qu'aux Sujets, lesquels ont la veüe trop foible pour regarder constamment les Rayons de l'auctorité Royale, qui engendre comme vne honte qui fait bësser les veües des plus assurez, & tiedir les plus chauds & determinez courages, par vne juste crainte de la peine qui suit de pres la Rebellion.

Je remarqueray encores de ce siege vn traitt de grand deuoir d'un bon & fidele seruiteur enuers son Maistre, & vn grand coup sauué, qui fut que au milieu du mois de Iuin Monsieur voulant visiter la mine qui estoit preste à jouër à la vieille fontaine, fut miré par vn soldat des assiegez (qui peut estre ne le cognoissoit pas) le Sieur de Vin son grand Escuyer aduisant le feu au serpent de l'harquebuse chargée d'une balle, & quelques dragées, se jette au deuant de Monsieur son Maistre, & receuant la balle qui luy passa

228 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
au trauers du corps, fait en vn coup trois Actes de gloire eter-
nelle pour son nom & loüange, le premier qu'il sauua la vie
à son maistre, exposant la sienne en eschange, le deuxiesme,
qu'il sauua la vie au premier frere & Lieutenant du Roy
son Seigneur, & le troisieme, qu'il sauua la vie a vn Roy
de Pologne, car Monsieur auoit esté esleu Roy de Pologne
dés le dixiesme May precedent & estoient desia les Poulon-
nois en France pour l'emmener. Mais Dieu fauorifant cét
Acte Heroïque ouurit tellement les esprits des Medecins
& Cyrurgiens, qu'en fin de Vin fut guarý de ce coup, & les
dragées ayant euenté la fraise de la chemise de Monsieur,
& la manche de son pourpoint, l'aduiferent, & tout autre
general d'armée de ne s'abandonner si facilement aux
jouïets de fortune, & inconstance des armes, l'assurance de
l'armée estant appuyée sur la seule assurance de la vie du
Chef, lequel estant abatu, l'armée ressemble à ce grand
Geant Polipheme quand il eut l'œil creué.

Quant aux Rochelois, la crainte & la jalousie de ceste
grande puissance de Lieutenant General acheta leur deli-
urance, voyla le danger qu'il y a de mettre son auctorité & se
décharger sur autruy, de sa puissance: Car il faut rompre tous
les desseins que l'on a contre ses ennemis, & les laisser respi-
rer pour se deliurer, avec grande peine, comme fait le Roy
Charles, de cete démesurée Puissance.

Malcon-
tents.

Le Roy de Pologne estant party, le Roy de Nauarre de-
meura en grande captiuité jusques-là qu'en ses chambres les
gardes du Roy regardoient sous ses lits & de Monsieur le Duc
d'Anjou frere du Roy courant vn bruit de Malcontents
joincts avec les Protestans lequel se veit esclós l'an 1574.
peu auparauant la mort du Roy Charles, duquel party on les
soupçonnoit Chefs. Mais le Roy de Nauarre fait declaration

contraire; Aussi auoit-bien sujet de se deliurer de telle opinion, & disiraire sa cause de celle des Malcontents pour la difference qu'il y auoit en la justice de l'une par dessus l'autre, car celle des Malcontents ne pouuoit estre appellée autrement que Rebellion ouuerte de sujets contre leur Prince legitime, sans autre sujet que d'un desir de croistre leur Maison, Estats & grandeurs, rejettans toute enuie sur les courtisans, desquels les plus grands de la Cour se disoient peu respectez, comme il estoit vray: mais la cause du Roy de Nauarre estoit bien esloignée de cete tache infame de rebellion: Car, afin que je laisse a part la Religion; il estoit obligé de droict diuin & humain de retirer de seruitude & domination Estrangere les Royaumes & pays sur lesquels Dieu l'auoit constitué Roy: Et combien qu'il fust sujet du Roy comme premier prince du Sang Royal de France. Neantmoins comme Roy de Nauarre, prince de Bearn, Comte de Foix, il ne le recognoissoit, ni autre prince du monde, & ne tenoit sa Couronne que de Dieu, & partant estant tenu captif contre tout droict, ses sujets opprimez & violentez sous la tyrannie estrangere, ce n'estoit chose reprochable en luy, voire il estoit raisonnable, qu'il feist toute sorte de pratique, remuast toute pierre, & se seruist de toutes sortes de gens, soit Protestans, soit Malcontents & rebelles, pour deliurer sa Personne, ses sujets, & pays des captiuités, & oppressions ausquelles ils auoient esté asseruis sous l'atray du plus doux & inuiolable lien de fidelité qu'il y ait entre les humains, à sçauoir le Mariage, lequel lien fut conuertty en rudes cordages & fers pour le captiuier, au grand regret de sa chaste Espouse indignée de ce qu'on l'auoit fait instrument d'une telle perfidie & déloyauté.

Nonobstant la declaration du Roy de Nauarre laquelle

Le Roy de Navarre prisonnier au Chasteau du Bois de Vincenne. il feit au bois de Vincennes ou le Roy estoit & toute la Cour vn nommé de Brinon ayant decelé l'entreprise des Malcontents, les espées furent ostées à Monsieur frere du Roy, & au Roy de Navarre aufquels le Roy dit qu'ils ne s'aduançassent de sortir, car l'ouuerture leur seroit déniée, tellement que voyla le Roy de Navarre defarmé & prisonnier enfermé, là où iusques là sa prison auoit esté ambulatoire parmy la Cour.

Les Malcontents ioincts avec les Protestans estoient desia aux champs en Poictou, Xainctonge, Angoulmois, les ville, & Gouuernement de la Rochelle conduits par la Nouë sous l'auctorité d'un Prince qui ne se nommoit, & que l'on deuoit bien tost veoir en campagne.

Monsieur, & le Roy de Navarre furent oys par les Presidens de Thou, & Hennequin commis par le Roy à l'instruction du Procez des accusez par l'issuë duquel s'ensuiuit l'Arrest du 30. Auiril 1574. contre Ioseph de Boniface dit la Mole fauory de Monsieur, Annibal Comte de Coconnas, & François Tourtray autrefois secretaire de Grand-Champ, qui furent decapitez à Paris en la place de Greue, leurs corps demembrez en quatre quartiers, mis és quatre principales portes de la ville, leurs testes sur poteaux en ladite place. Les Sieurs de Meru, Toré, Viconte de Tureine, de Montagu, le jeune la Nocle dit la fin, qui se verra cy-apres en vne autre conspiration, Grand-Champ, & plusieurs autres deslogerent de bonne heure, disans en gaussant qu'ils n'entendoient pas la pratique des procedures extraordinaires. Monsieur le Prince de Condé ne demeura pas des derniers ains se retira en son Gouuernement de Picardie d'où il tira en Allemagne pour y faire nouvelles pratiques qui se verront par la suite de ceste Histoire en ce qui touchera nostre Prince.

Il feit vne caualcade de 20. lieuës voyant les emprisonne-
mens des Marefchaux de Mont-morency & de Coffé, &
fur le bruit qu'on le vouloit refferrer : Mais fortant de Cour
il auoit fi bien mefnagé fon affaire que c'estoit fous le bon
plaifir du Roy.

L'Arrest de la Mole ne parle d'autres Complices, & tous
les Arrests qui font enfuiuis de la pratique appelée la Con-
spiration de S. Germain en Laye, du Roy de Nauarre, ni de
monfieur le Prince de Condé : Auffi ne fut-il procedé par
interrogatoires contre le Roy de Nauarre, & Monfieur
frere du Roy, ains par auditions feulement, pluftoft pour
interpeller leur bonne foy & tefmoignage fur le bruit qui
couroit, que pour les attacher à ceste conſpiration ; Et ce
faifant, le Roy par honneur, & fon Parlement par deuoir
& refpect, proceda contr'eux de la forte que feit Charles le
Grand contre le Pape Leon III. deferé deuant luy par au-
cuns Cardinaux, prenant de luy le ferment, s'il eftoit coul-
pable de ce qui luy eftoit impofé, ou s'il en eftoit innocent,
& le faifant par grace & faueur, a caufe de fa dignité, ju-
ge de foy-mefme, voyla toute la procedure qui fut faite
contre ces deux Grands Princes.

Mais les marefchaux de mont-morency & de Coffé fou-
ponnez des principaux * auteurs de ce ſoubſleuement, al-
lechez des belles paroles de Cour, y eftans arriuez furent
retenus prifonniers par le Viconte d'Auchy Capitaine des
Gardes, & conduits en coche du bois de Vincenne au Cha-
fteau & prifons de la Baſtille, tambours ſonnans, comme ſi
c'euft eſté quelque triomphe, avec huées, & ſifflemens de ce
Serpent a cent teſtes de Peuple.

J'ay dit que monfieur le Prince de Condé s'eſtoit retiré en
Allemaigne : Eſtant arriué à Strasbourg il y trouua le

** Cela fut
teſmoigné
par les let-
tres du Roy
Charles
eſcrites peu
auparauant
ſa mort, es
de la Royne
Mere apres
icelle, aux
Gouuer-
neurs des
Prouinces.*

232 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
Sieur de Gasques & autres deputez de Languedoc, & Pro-
uinces confederées qui pratiquoient quelques leuées de Rei-
stres : Laquelle pratique il détourna pour en faire vne plus
grande, laquelle donna commencement à la guerre, & au
Party, duquel nous verrons tantost le Roy de Naxarre Chef
comme auparauant : Et afin que le commencement soit co-
gneu, & le progres ayfé a iuger, i'estime que pour euitier a
beaucoup de lágage, il est besoin de r'apporter icy les lettres
escrites ausdits confederez par M. le Prince, dont il fait por-
teur de Gasques avec paroles de creance, & autres lettres
du Sieur de Toré qui suiuit le Prince, au Mareschal d'An-
uille son frere, voicy les lettres de Monsieur le Prince de
Condé.

Messieurs estant arriué en ce lieu accompagné du Sieur
de Toré & autres Sieurs & Gentils-hommes, que Dieu a
miraculeusement tirez de la France avec moy, i'ay trouué le
Sieur de Gasques lequel vous auez deputé pour accelerer la
leuée qu'auuez commencé de traicter, & m'estant exacte-
ment informé de l'esperance qu'en pourrez auoir, ie l'ay
bien voulu retirer de cete poursuite, & le vous renuoyer
pour vous faire entendre que ladite leuée ne pouuoit seruir
à l'aduancement des Eglises. Et d'autant que Dieu m'a fait
cete grace de me conduire en ce lieu pour seruir à sa gloire,
y receuant ordinairement tant d'offices d'amitié, qu'il
semble que Dieu ait reserué cete occasion pour nous ren-
dre certains & assurez, qu'à ce coup il veut deliurer son
Eglise de tant de pauuretez, & d'afflictions. Je vous ay
voulu escrire la presente pour vous prier croire que ma re-
solution est d'embrasser tellement la protection des Egli-
ses de France en ensuiuant les recents vestiges de Monsieur
& pere, que i'emploiray tout ce qui sera en ma puissance,

voire ma vie propre , pour ne me dejoindre d'avec vous que nous n'ayons vne heureuse , & assurée paix pour à quoy paruenir je tiendray la main que ladite leuée qu'on vous auoit promise , voire plus grande , sera poursiuie par les plus grands d'Allemagne , & affectionnez à la gloire de Dieu , à nostre protection , & deliurance des oppressez avec des moyens qu'ils ont , de plus patiemment attendre leurs payemens qui deuront suiure le premier , moyennant que vous donniez ordre de promptement faire tenir les deniers que vous auiez promis , & que tous vous esuertuez à en faire leuer le plus qu'il sera possible , vous assurant qu'il y fera vsé de tel mesnagement , que vous aurez occasion de vous contenter , & tant plus vous vserez de diligence , & plustost vous cognoistrez que l'on s'efforcera de nous presenter la paix , laquelle avec vne belle , & forte armée assurerons si bien , que nous ferons avec l'ayde de Dieu remis aux mesmes libertez que nous auons desiré d'estre en nostre Patrie , comme ledit Sieur de Gasques vous particularisera plus amplement , & auquel je vous prie ajouter mesme creance que pourtiez faire à ma propre Personne , & sur ceste esperance , je prieray le Createur nostre Dieu qu'il vous maintienne en sa saincte garde avec heureux succez en vos saincts desseins. De Strasbourg ce quatriesme May 1574. Vostre plus affectionné amy à jamais , Henry de Bourbon.

Quant aux lettres que le Sieur de Toré escriuit à son frere le Marechal d'Anuille , qui faisoit la guerre aux Protestans de Languedoc , elles luy presentoient l'Etat des Marechaux de mont-morency leur frere , & de Cossé : Leurs ennemis , & la ruine qu'ils auoient jurée contre leur maison quand ils s'estoient efforcez de ruiner la maison du Conne-

234 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
stable, l'exhortant à la conseruation d'icelle.

*Mort du
Roy Char-
les.*

De là s'ensuiuit l'election de la personne de mondit Seigneur le Prince de Condé, par les Eglises assemblées à Millaud en Rouërgue au mois de Iuillet, pour Chef, Gouverneur General, & protecteur des Eglises de France, au nom, lieu, & auctorité du Roy de France & de Pologne Henry III. du nom, absent du Royaume (estant nouvellement suruenu le deceds du Roy Charles en Iuin au bois de Vincennes Chasteau proche de Paris) pour en l'absence du Roy les regir, gouverner commander par tout le Royaume, & ce sous des conditions articulées au long lesquelles il deuoit jurer és mains de leurs deutez presens le Comte Palatin Electeur, & le Duc Casimir son fils issuë de Presche & Cene, lesquels articles je laisse d'autant qu'ils n'eurent effect parce que le Roy de Nauarre veint tost apres le releuer de Garde, & fut declaré Chef de ce Party, & puis toutes les Pratiques du Prince en Allemagne allerent tellement en fumée que y estant entré avec quatre-vingts & quatorze escus ne valans lors que cinquante-quatre sols piece, il en sortit avec vn Florin, comme il a dit luy mesme depuis; la puissance des Malcontents estant autant basse que leur imagination estoit releuée.

Au mois d'Aoust par autre assemblée tenue en ladite ville de Millaud pareille charge & dignité fut donnée au Mareschal d'Anuille Malcontent à la charge qu'il seroit tenu la remettre és mains des Princes du Sang quand il s'en presenteroit.

Les Protestans meirent en deliberation en la premiere assemblée, sçauoir s'ils deuoient receuoir & admettre en leur confederation le Mareschal d'Anuille, & passa à la pluralité des voix qu'ils deuoient le recepuoir. Ceux qui estoient

d'aduis contraire n'auoient pas mauuaise raison ; Car il falloit bien penser qu'un homme qui a accoustumé de commander , ne depose pas volontiers son auctorité es mains d'un autre , & partant que quand Monsieur le Prince de Condé à qui elle estoit des-ja baillée , & qui l'auoit acceptée , ou autre Prince du Sang se presenteroit , ledit Marechal d'Anuille s'esuanouïroit avec les siens plus accoustumez à combattre contre les Protestans, qu'avec eux, & ne seruiroit l'association du Marechal sinon d'espie de leurs deportemens , & d'instruction pour leur faire la guerre mieux que deuant, s'il se retiroit de leur Party, ayant penetré leurs desseins, entendu leurs Conseils, & veu le fonds de leurs moyens. Et qu'il ne falloit pas douter que la Roynie, accorte & subtile en affaire d'Etat, n'eust jetté parmy la troupe du Marechal plusieurs Catholiques feignans d'estre Malcontents pour decouurer leurs affaires, & des Protestans leurs confederez , comme entr'autres ils en soupçonnoient la Haye Lieutenant General au Presidial de Poictou, Mais c'estoit vn joieur de partis doubles qui luy causerent vne mauuaise fin.

Le Roy arriuant de polongne receut deux grands mécontentemens des Malcontents, & protestans, qui firent ouurir la Guerre de laquelle s'ensuiuit vne paix fourée qui n'estoit bonne que pour vn yuer, apres laquelle se forma vn party qui dura long temps par les Lignes qui se firent en ce Royaume, de l'une desquelles le Roy de Nauarre fut Chef pour se tenir ferme sur la defensiue contre l'autre.

Le premier mécontentement que le Roy receut entrant en son Royaume fut vne Requeste à luy présentée par les ^{Requeste inciuile des Prote-} susdits au lieu de congratulation de son heureux aduenement à la Couronne, laquelle requeste contenoit plusieurs articles de consequence & desquels ils demandoient

216 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
l'entherinement en la sorte que les Soldats vagabonds dem-
mandent la passade, à sçauoir ayant la méche allumée sur
le serpentin, de laquelle requeste en general le Roy s'of-
fença fort, & de plusieurs articles en particulier, entr'autres
du 65. par lequel ils demandoient que le Roy les acquitast des
obligations & debtes par eux contractées enuers les Reistres,
mesmes enuers les particuliers à cause de ce. Plus du 66. par
lequel ils demandoient deux cens mil escus pour l'acquit de
leurs autres debtes à prendre sur les plus clairs deniers. Plus
du 79. article par lequel ils demandoient les tailles estre re-
duites au taux du regne de Loys XII. comme s'ils eussent esté
parties capables de faire telle demande au Roy, & sans consi-
derer que cela n'appartient qu'aux Estats Generaux, ou as-
semblées des principaux, & Sages du Royaume conuocquez
par le Roy: Et ce par tres-humbles supplications, & remon-
strances, non pas estant armés. Et dauantage sans conside-
rer que l'augmentation des tailles se peut legitimement faire
en deux cas, l'vn pour les vrgens affaires du Roy: L'autre,
par l'accroissement des facultez des subjects, lesquels cas
estoyent aduenus depuis le regne de Loys XII. estans sur-
uenus en ce Royaume plusieurs grandes guerres & charges à
supporter, & le peuple estant beaucoup plus riche & pecu-
nieux qu'il n'estoit lors. Encores cete requeste eust eu quel-
que couleur si elle n'eust contenu que les reparations qu'ils
demandoient des meurtres commis és personnes de leurs
Parens & amis le 24. Aoust 1572. & en consequence d'ice-
luy. Et la demande d'estre restituez en leurs biens & Offices.
Mais de faire payer au Roy les debtes par eux contractées
auparauant ce jour pour luy faire la guerre quelle apparence
y eust-il eu? En General ceste requeste estoit trop audacieu-
se à l'aduenement d'vn Roy, & eust esté plus tolerable,

quoy que du tout inciuile au Roy deffunct qui auoit aduoué les matines de Paris, & s'en estoit déclaré l'auteur, mais le souuenir en deuoit estre esteinct par sa mort, & son successeur, qui s'en disoit innocent, ne deuoit succeder à ceste haine, ains à son arriué il falloit luy presenter son Royaume aussi tranquille que les Estrangers luy auoyent donné les passages libres, & mettre les armes bas.

L'autre mécontentement que reçeut le Roy à son aduenement fut de l'audace effrenée des troupes de Monbrun, qui enleuerent partie de son bagage, & feirent courtes sur son train passant de Piémont en Dauphiné. Aussi estoit-ce vne des plus grandes indignitez dont on ait jamais entendu parler que des sujets pillent le bagage de leur Roy venant prendre possession du Royaume qui luy appartient, duquel ils n'ont reçu aucun desplaisir, là où passant par toutes les terres des Princes Estrangers, il auoit esté tres-magnifiquement reçu, aydé de bagage, & d'argent, pillé neantmoins par ses sujets entrant en son Royaume, c'estoit à la verité luy donner vne mauuaise esperance d'obeissance, & deuoir de ce costé-là. Les Protestans en ce seul acte se font accordez avec l'Eglise Romaine, car ils ont pillé les meubles de leur nouveau Roy, comme font les Romains ceux de leur nouveau Pape : Mais l'vn étant coustume, & l'autre felonie, cestuy-là tourne touf-jours en risée, mais cestuy-cy sent ordinairement la vengeance Diuine qui le suit de pres. Aussi Monbrun fut tost apres prins blessé en vne charge par les troupes de Gordes Gouverneur de Dauphiné, & decapité à Grenoble.

Monfieur le Prince de Condé ayant, avec grand peine, 1575. fait pratique en Allemaigne & amassé quelques troupes, ses Reistres commencerent à marcher en Septembre 1575. Et en

238 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
mesme temps Monsieur frere du Roy , & le Roy de Navarre franchirent la barriere de leur captiuité , estimans la saison estre venuë de remettre à leurs costez les espèces qui leur auoient esté ostées au Chasteau du Bois de Vincennes par le commandement du Roy Charles , & se retirerent secretement de la Cour , laquelle retraite fut vn coup d'Estat pour assurer la Couronne à la Maison de Bourbon bien ebranlée par la detention du Roy de Navarre. Monsieur gagna la ville de Dreux , & le Roy de Navarre la ville de la Fere en Tardenois de la prouince de Picardie, d'où il feit les excuses de son euasion par lettres qu'il escriuit au Roy. Disant qu'il s'estoit retiré de la Cour pour euiter vne nouvelle captiuité, qu'il voyoit estre preparée contre luy , & peut estre quelque chose de pix , par ceux qui auoyent jusques-là possédé sa Majesté & manié les affaires du Royaume à leur discretion. De la Fere il tira droit à Saumur disant de loing à Dieu à ses Concierges qui manioyent le Conseil d'Estat à leur déuotion , les desseins & entreprises desquels furent bien-tost découuertes & esuentées par le Roy mesmes , & si clairement , que sa Majesté pour se sauuer loy mesme fut contraincte se jeter (quoy que secretement) dans le Party des Malcontents & Protestans, c'est à dire en vn mot, de Bourbon, choisissant de deux maux (car toute faction est prejudiciable au Roy) le moindre , comme nous verrons par le progres de ceste Histoire : Et commença à en donner témoignage par l'Edit de Paix qu'il feit verifier en sa presence, sa Majesté seant en son liët de justice en son Parlement le 14. May 1576. Par lequel il accorda aux Protestans & aux Rochelois plus qu'il ne leur auoit esté accordé par tous les Edicts de Pacification precedents : qui estoit vne contre-barre à ceux qui faisoient.

obstacle à la Maison de Bourbon.

Le Sieur de Thoré ayant esté aduertý de la retraicte de Monsieur, & du Roy de Nauarre, se meit en chemin pour les venir trouuer avec deux mil Reistres qui marchoient loing deuant, en forme d'auant-garde de la petite armée qu'amenoit Monsieur le prince de Condé. Mais ces deux mil Reistres furent chargez & mis en route en Bourgogne par Messieurs de Guise & de Biron, sans grande effusion de sang, & ce qui y fut de plus signalé fut la blessure que Monsieur de Guise y receut au visage; Les Reistres r'alliez retournerent en Allemagne à la persuasion de Biron commandant à l'armée du Roy apres la blessure de M. de Guise: Mais Toré ne laissa de passer & alla trouuer Monsieur, & le Roy de Nauarre.

D'autre costé le Roy faisoit aussi des leuées en Allemagne, comme si ce Royaume eust esté préparé pour curée aux estrangers: mais Dieu y mit la main car l'euation de ces deux grands princes apporta la liberté à plusieurs autres, lesquels furent eslargis avec les Mareschaux de Mont-morency, & de Cossé, & mesmes les Ostages des Rochelois qui estoient à poictiers. puis chacun estant en liberté, les cartes se broüillerent merueilleusement, & ceux qui pensoient auoir beau jeu, se trouuerent fort confus & douteux, voyant que le Roy commençoit à entendre leur caballe, & leur émotion ne venoit point tant de la liberté de Monsieur, qu'ils esperoient appaiser bien-tost, en luy jettant au deuant vne augmentation d'Appanage, comme il adueint, que de celle du Roy de Nauarre, qu'ils cognoissoient prince braue & genereux, capable de se ressentir du tort qu'ils auoient fait, & r'affermir les Colomnes de cete illustre maison de Bourbon qu'ils auoient bien esbranlées, &

240 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
qu'il feroit bien-toft Party à part pour remettre fa Religion, fa Maifon, & fes pays en liberté. De fait par les articles de la trefue de fix mois arrestée à Champigny le 22. de Nouembre 1575. Entre la Royne Mere negotiant pour le Roy, & Monsieur pour ceux de son Party. Il n'est aucunement parlé du Roy de Nauarre (car il ne vouloit estre broüillé en toutes ces reuoltes) ains Monsieur parle pour foy, pour Monsieur le Prince de Condé, Marefchal Danuille, & autres Seigneurs, Cheualiers, & Gentils-hommes, villes, & communautéz fuiuans son Party. Et ce qui monstra le party à part que faisoit le Roy de Nauarre fut, qu'ores que Monsieur fust à Ruffec, & eust ses troupes és enuiron de la Rochelle & en Angoulmois, & s'efforçast de pratiquer par allées & venuës avec les Rochelois, neantmoins toutes les troupes de Gascogne, Poiétou, Angoulmois, & des Rochelois mesmes secrettement, tiroient vers Saumur, & alloient trouuer le Roy de Nauarre. De forte que Monsieur denüé de forces d'un costé, & d'autre costé voyant que les Rochelois se gardoient autant de luy que de l'ennemy, il feit passer en Edict & declaration par lettres patentes; Ce, pourquoy on disoit qu'il s'estoit souleué à sçauoir vne augmentation d'Appanage suiuye d'une paix verifiée comme j'ay dit le 14. May. Le Roy de Nauarre demeura seul sur le Theatre. Voyons comment il jouie bien son personnage.

TROISIEME



TROISIÈSME LIVRE
DE LA DECADE DV ROY
HENRY LE GRAND.

SOMMAIRE.

Le commencement des derniers troubles: La naissance de la Ligue: les Estats de Bloys de l'an mil cinq cens soixante dixsept: Les artifices de la Ligue en ces Estats: Les armées dressées contre nostre Prince Roy de Nauarre: Les raisons de ses armes pour sa deffence: La Paix de Poictiers: La rupture d'icelle par l'Edict de Iuillet: Les disguisemens des Courtisans en Penitents.

L sembloit en apparence par l'Edict de Paix 1576. du quatorziesme May, dont ie viens de parler que la prise des armes par Monsieur frere du Roy fust pour le repos General de tous les subjects du Royaume tant d'une, que d'autre Religion: Car cet Edict contenant soixante trois Articles, reigle tout ce qui ce peut desirer pour la reformation d'un Estat, repos & tranquillité des subjects, & principalement accorde & promet aux Protestans plus de liberté qu'il ne leur en auoit esté accordé par tous les precedents Edicts de Pacification: mais l'execution de cet Edict monstra, que le-
dict Seigneur n'auoit pensé qu'à augmenter son Estat, &

qu'on auoit voulu le tirer du party des Protestans à fin de venir mieux à bout du Roy de Nauarre. Car combien que les ambitieux ses ennemis fussent fort estonnez des grandes forces, & quantité d'amis qui s'offroient au seruice d'iceluy Roy, toutefois ils estoient bien ayfes de le voir embarqué au Party des Protestans, estimans que le Manteau de Religion seroit propre à couvrir leurs desseins, & commode à opposer a la Maison de Bourbon, de laquelle le Roy de Nauarre & le prince de Condé estoient les Principaux membres lesquels ils feroient aisément retrancher de l'Eglise comme heretiques, & les autres Princes de leur Sang souz le nom de Fauteurs, & adherens, comme vous entendrez, Aufquels ils feroient impunément la guerre, & les détourneroyent ouuertement de la bien-veillance du peuple souz ce pretexte specieux de Religion contraire. Deux choses monstrerent assez l'intention de Monsieur, & de ceux-là, l'vne fust l'augmentation d'appanage baillé a son Excellence, adioustant de nouuel à son ancien les Duchez d'Anjou, Tourraine, & Berry. L'autre fut la contrauention au vingt-troisiesme Article de cét Edict de Paix : par lequel estoit expressément porté que le Roy de Nauarre, & Monsieur le Prince de Condé rentreroient en leurs Gouvernemens, & seroient conseruez en la iouissance d'iceux. A sçauoir le Roy de Nauarre de son Gouvernement de Guyenne, & Monsieur le Prince de Condé de son Gouvernement de Picardie.

Vous auez entendu que le Roy de Nauarre n'auoit esté nommé ni compris en la Trefue de Champigny, & s'estoit separé d'auec Monsieur, estimant sa cause bien differente de la cause d'iceluy, d'autant qu'il n'approuuoit en façon quelconque le souleuement de son Excellence contre le

Roy son Seigneur & Frere, ayant esté tousiours ennemy de rebellion, Car autrement ne pouuoit estre appelée la prise des armes de monsieur; Aussi est-il certain qu'ores que le frere du Roy soit tres-grand, tres-aymable, & tres-redou- rable à l'esgard des subjects, toutesfois à l'esgard du Roy, & de la Dignité Royale, il n'est pas moins subject que le plus petit, ni moins obligé à l'obeissance, & fidelité que le plus simple du Royaume, & autant, voire plus punissable qu'un autre quand il fait quelque acte de rebellion. C'est pourquoy le Roy de Nauarre qui ayroit la fidelité, & l'honneur, & estoit autant jaloux de bonne reputation que Roy qui fut oncques, s'estoit voulu retirer à part, Car quant à luy j'ay monsté cy dessus que ses actions ne pouuoient estre appellées rebellion, & diray encores cecy en passant, que si lon considere ses armes, durant le Regne du Roy Charles, ou durant le regne de Henry III. on le trouuera net de ceste tache: Car quant à ce qu'il a fait durant le regne de Charles, ç'a esté non comme Prince du Sang & né subject du Roy de France, mais comme Roy & Prince estrange pour la deffence de ses Royaumes & Estats que le Roy Charles d'un costé, & le Roy de Castille de l'autre avec leurs partisans enuahissoient, & partant comme Prince, & Roy estrange, il pouuoit par le droit legitime des armes, courir sus aux Roys qui luy faisoient la guerre, enuahir leurs pays soustraire leurs subjects de leurs obeissance, & faire tout acte d'hostilité contr'eux, comme ils faisoient en ses pays contre luy. Et quant aux armes qu'il a prises & portées en France durant le regne de Henry III. Outre la raison susdite, la suite de l'Histoire iusques à la mort d'iceluy Roy Henry III. monstre assez que c'estoit souz son

Qij

bon plaisir qu'il faisoit la guerre en laquelle il estoit mesmement aydé par sa majesté qui vouloit luy conseruer sa Dignité de Premier Prince du Sang, & faire en sorte qu'apres luy sa Couronne fust conseruée à la maison de Bourbon à laquelle elle appartenoit de tout droict.

Or combien qu'aux negociations de ceste Paix du quatorzième may le Roy de Nauarre n'eust aucun agent pour luy, & que sa qualité, & ses affaires meritassent bien vn ordre à part pour le desordre qui auoit esté mis en ses Royaumes & Principautez, & confusion entre ses subjects telle que l'on voit ordinairement en vn Royaume, durant la captiuité du Roy. Neantmoins voyant que l'Edict de Paix alloit au bien general du Royaume de France duquel il auoit l'honneur d'estre le premier & principal membre, apres le Roy, & Monsieur son frere, comme estant premier Prince du Sang Royal, il se delibera d'observer cét Edict, & d'y obeyr en tout & par tout, & pour ce aller en son Gouvernement pour l'y faire practiquer, & y establir sous l'auctorité du Roy l'ordre qu'vn bon & fidelle Gouverneur doit apporter. Il prent son chemin à la Rochelle, Mais deuant que d'y pouuoir entrer, il s'y tint plusieurs assemblées, & y eut des allées & venuës n'estans les Rochelois bien resolus de l'y receuoir, à cause de plusieurs personnes de sa Cour qui leur estoient suspectes: En fin la resolution fut de le supplier d'auoir agreable, auparauant que d'y entrer, promettre & signer qu'il garderoit leurs priuileges, & qu'il regleroit son train au nombre de cinquante cheuaux, & les dispenser de receuoir quelques vns de sa Cour. Cela n'estoit pas sans exemple, car le Marechal de Vieilleuille en auoit fait autant à Monsieur le Prince de Condé quand il voulut entrer à Poictiers l'an mil cinq cens

soixante huit. Luy mandant qu'il luy ouvrirait volontiers les portes avec train de prince, mais non avec tant de troupes. Le Roy de Navarre accorda aux Rochelois ce qu'ils voulurent mettant sa Personne entre les mains de ceux qui auoient deffiance de tout le Monde, à fin de leur monstter de quel pied il marchoit, & qu'il n'auoit aucune sinistre intention. Il s'y achemina donc le 28. Iuin, mil cinq cens soixante seize, partant de Surgeres avec Madame la Princeffe sa sœur nouvellement arriüée de la Cour à la conduite de Feruaques, qui estoit l'un de ceux que les Rochelois ne vouloient voir en leur ville; l'Ordre de sa reception en icelle fut tel. Le Maire & les Principaux de la ville, & quelques compagnies d'harquebusiers luy allerent au deuant, luy rendant l'honneur & reuerence qu'ils luy deuoient, tant comme au premier Prince du Sang, que comme à leur Gouverneur, estant le Gouvernement de la Rochelle & pays d'Aunis vn Gouvernement particulier dependant du Gouvernement general de Guyenne. Les Citadins estoient en armes par les ruës par lesquelles il deuoit passer, & faisoient haye & palissade des deux costez: en la place du Chasteau il y auoit deux compagnies en bataille, avec l'artillerie de laquelle il fut salüé & d'une grande scopeterie d'arquebusiers (ainsi les Rochelois s'assurent honorablement de ceux qui les vont visiter) Ceste reception ainsi faicte par ceux ausquels il se fioit le plus, luy laissa vn petit scrupule, pour ne dire despit, * en l'ame sur lequel il prit resolution de ne point entrer encores en possession de son gouvernement, craignant que ce traictement de ses amis ne donnast exemple de pix à ses ennemis, & se delibera de tirer en ses pays pour y remettre premierement l'Ordre que la licence des guerres, son absence, & les violens feriez des Matines de

Q iij

* Les Princes sont
Lyons qui
sont ennemis de
Mords & Brides.

246 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
Paris auoient peruertie. Pource il ne sejourna gueres en la
Rochelle, Ains apres auoir remercié les Citadins des bons
traictemens qu'ils auoient fait autrefois à la Royne sa me-
re, & à luy, & encores de present; il passa en Broüage par
mer, ou le Baron de Mirambeau à qui appartenoit la ville
de Broüage le receut en grand honneur & allegresse, puis il
print la route de Xaintes, & de là en Perigueux où le Prince
de Condé le vint trouuer pour luy faire ses plaintes & do-
leances du refus qui luy auoit esté fait de son gouuernement
de Picardie, mesmes de la Ville de Perone à luy promise
pour sa sureté, & d'auantage de plusieurs entreprises
sur sa personne dont il disoit auoir de bons aduis. Apres
auoir quelque peu conferé ensemble ils se departirét, Mon-
sieur le Prince alla visiter le Broüage, la Rochelle, S. Iean
d'Angely, & Cognac. Et le Roy de Nauarre alla en Quer-
cy, où estant, Feruacques se retira de sa Cour en sa Maison,
soit qu'il eust quelque mescontentement des deffiances
qu'il voyoit qu'on auoit de luy, soit qu'il eust opinion qu'il
se brassast quelques affaires desquelles le Roy receuroit
desplaisir en quoy il faisoit sagement & en cheualier fidele,
car il ny a bien-veillance & faueur de Prince quelconque,
qui doüue estre capable de retirer vn homme de bien de la
fidelité qu'il doit à son Roy: Puis le Roy de Nauarre se ren-
dit à Nerac, ou le Prince de Condé le vint derechef visiter
comme il se preparoit pour aller en son Comté de Foix: &
lors se presenterent plusieurs choses qui exciterent les der-
niers Troubles qui ont duré iusques à la conclusion de la
Paix de Veruins dont ie parleray cy apres. En premier lieu
le Prince ayant les mécontentemens que i'ay dict se deli-
bera (puis que la sureté de sa Personne luy manquoit en son
Gouuernement) d'auoir ailleurs vne retraicte assurée &

*Derniers
troubles &
les prati-
quos &
pretexte
des deux
Partis.*

pour ce fit entrer en la ville de sainct Iean d'Angely le Capitaine Lucas, & Sainct-Mefme, & quelques foldats à la file lefquels avec leurs partifans de la ville s'affurerent de ceux qui y attendoient Biron: Puis le Prince laiffant le Roy de Nauarre a Nerac alla prendre poffeffion d'icelle Ville de sainct Iean d'Angely. Comme il fit toft apres de Broüage de laquelle Ville le Baron de Mirambeau, Seigneur & propriétaire d'icelle, luy fit puis apres ceffion & transport, pour auoir retraicte de fa perfonne plus affurée que sainct Iean. D'ailleurs le Duc de Cafimir tenoit fon armée fur pieds en la frontiere, trauaillant la Bourgogne & la Champagne, foit par faute de payement promis, foit pour fauorifer aux Proteftans l'execution de l'Edict de paix mal obferué en fes principaux Articles.

D'autre part la Nobleffe Catholique de poictou fe liguafufques à eflire vn Chef qui fut le Sieur de la Trimouille, & mettre par efcrit quelques Articles a obferuer entr'eux contre les ennemis (ce difoient ils) de l'Eglife Romaine, comme firent plufieurs autres Prouinces. Tous ces nüages menaffoient d'vn grand orage prochain, chacun fe fortifiant de fon costé & fe preparant à la rupture de la paix, ce qui ne pouuoit faire fans frapper fur celuy qui n'en pouuoit mais, à la diminution de la grandeur & auctorité Royale, & de faict la Royne Mere euenta lors des mauuaises drogues qui venoient des parties d'Efpagne & d'Italie, à quoy voulant remedier, & conferuer l'auctorité du Roy fon fils, fe maintenir en grandeur & credit, & affin d'attirer le Roy de Nauarre & le Prince de Condé aux Eftats à Blois, où la partie eftoit mal-faiete pour eux, elle practiqua vn Parlement d'entr'elle & eux à Congnac, lequel fit appertement defcouvrir les mauuaises intentions contre le Roy.

de Nauarre , & que ses ennemis ne le vouloient pas moins disgratier que le Prince de Condé, Car s'estant disposé à ce Parlement, party de Nerac , & prins le chemin de Bordeaux pour se rendre à Congnac, combien que son intention ne fust que de passer par Bordeaux aussi le train qu'il auoit auquel estoient plusieurs Catholiques, entr'autres le nouuel Admiral mal-affectonné à son seruice, faisoit cesser tout legitime soupçon des Bordelois, car il luy eust fallu non vn train bigarré de plusieurs humeurs & affections différentes comme estoit le sien, mais vne bonne armée pour surprendre vne telle ville.

Neantmoins les Bordelois aduertis de sa venuë & l'ayant laissé arriuer iusques à Candale proche de leur Ville, fermerent leurs portes, n'en laisserent qu'une ouuerte, laquelle ils garnirent de bonnes gardes, puis luy enuoyerent plusieurs excuses pour lesquelles ils disoient ne pouuoir le recevoir en leur ville, sans considerer qu'elle estoit la capitale de son Gouvernement, auquel il estoit maintenu par le 23. article de l'Edict de Paix, & qu'en vain vn Chef est estably Gouverneur d'une Prouince s'il n'y a libre accès & entrée. Il n'estoit pas Prince subject à se transporter de colere, mais il fut merueilleusement picqué de ce refus voyant que c'estoit la mesme partie qui auoit esté iouïe au Prince de Condé, & ce reffus si cru apres l'auoir laissé approcher si pres engendra en luy le despit que toute ame courageuse conçoit quand elle se veoit mesprisée. Duquel mespris ils ne pouuoient s'excuser ayans moyens de luy faire comme les Rochelois, lesquels, bien qu'ils luy eussent laissé quelque petit scrupule, s'estoient neantmoins comportez si dextrement, qu'ils ne luy auoient donné, cōme ceux là, subject de cholere ouuerte & desir de s'en venger plus aygre-

ment, que n'auoit faict auparauant le Conneftable: Dont il fit lors proteftation contr'eux, defquels il rebrouffa chemin iufques à Agen, où il fe retira attendant nouvelles de la plainte qu'il en enuoya faire au Roy. Si les Bordelois euſſent eſté auſſi aduifez que les Rochelois ils euſſent facilement euité le reproche d'auoir refusé les portes au premier Prince du Sang, leur Gouverneur, & fe fuſſent deliurez de ſa venuë avec plus d'honneur, car il eſt certain que ſ'ils luy euſſent préſenté les conditions que luy auoient préſenté les Rochelois, il n'y euſt pas entré: & luy, ayant accepté telles conditions des Rochelois, excuſoit les Bordelois en les refusant d'eux. De là ſe voit comment les ennemis de la vertu & de la dignité de ce Grand Prince, auoient des Partifans en tous les endroiçts de la France & iufques aux lieux où il deuoit eſtre mieux receu & plus reſpecté, pour arreſter ſa fortune & s'oppoſer aux grandes eſperances que les clair-voyans conceuoient de luy. Et comment par pratiques ouuertes on violoit le vingt-troiſieſme Article del'Edit de Paix qui le touchoit, & le Prince de Condé. Se voit auſſi ſon innocence contre ſes calomnieurs en ce que lors qu'il fut requis de ce Parlement de Cognac, il ne penſoit qu'à eſtablir vn bon repos en ſes pays, s'appreſtoit pour aller en Foix, & ne penſoit rien moins qu'au voyage de Bordeaux, par où il ne vouloit paſſer que pour aller trouuer la Royne Mere.

SI LE ROY DE NAVARRE eſtoit ainſi ^{La Ligue,} careſſé & reſpecté en ſon Gouvernement proche de ſes pays ^{& ſa naiſſance.} & Eſtats: Il ne faut pas douter, qu'il ne ſe fiſt ailleurs, où il n'auoit point d'auctorité, des grandes pratiques pour l'exterminer du tout: Et de faiçt l'Assemblée qui ſe fit lors à

250 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
Peronne en Picardie, où l'entrée auoit esté refusée à Monsieur le Prince de Condé, quoy que ceste ville eust esté assignée pour retraicte & assurance, à luy Gouverneur de la Prouince, fit esclorre ce grand Chapon de LIGVE, si long temps couué qui n'a rien engendré de parfait, mais a seulement échauffé sous ses ailes & fomenté mille trahisons, pillages, affacinats, violemens, rebellions, conjurations, sacrileges, parricides, & autres plus detestables malheurs, qu'il ne s'en est veu entre les plus barbares nations, auxquels la Religion Catholique Romaine seruoit de couverture. Messieurs de la Ligue que faites vous? sur quels piloris assurez vous les fondemens d'une si grande entreprise? Le Conseil de Castille est des vostres, c'est luy qui incitera le Roy à vous assister: diètes vous? Mais ne pensez-vous pas qu'il aura bien affaire à se defendre luy-mesme, se taillant vne besongne qui surpasse ses forces & les vostres? Et quand il en viendroit à bout, ne croyez-vous pas que ce mesme conseil, qui cherche le moyen de vous faire souleuer contre vos Princes & naturels Seigneurs, aduise quant & quant à l'ordre qu'il doit tenir pour vous ferrer la bride, ne la lascher qu'à mesure que leurs affaires le permettront, & rompre en fin les Eschelles par lesquelles ils seront paruenus au Trofne Royal de France? Portugal & les Indes vous en fournissent les exemples que vous auez veuz; Les Suisses l'ont senty au Milanez, les Geneueois en diront bien des nouvelles, & Dieu vueille que vous ne seruiez point de miroir à ceux qu'ils voudront maistriser apres vous: Viués donc en paix si vous pouuez, fuyez les Castilles, & pensez que vous estes François.

C'est maintenant qu'il faut entrer en lice, & qui sont les combatans. Mais ie n'ay point entrepris cét ceuvre pour fa-

servir les affections des vns, & servir aux passions des autres, ains pour la seule instruction de vostre Majesté SIRE, Et puis tous les Chefs lors ennemis du Roy vostre Pere, sont maintenant en lieu de verité, & nous de mensonge parmy le Monde, ne restant plus que leurs enfans, braues, genereux, capables de vous bien servir, & lesquels depuis que nous joiyssons de la Paix, & vostre aduenement à la Couronne, n'ont monstré autre exemple que d'une pure, & naïfue deuotion à la fidelité qu'ils vous doiuent, conseruation de vostre auctorité, & manutention de l'Estat: C'est pourquoy ie supplie vostre Majesté de me dispenser de nommer ces Chefs en ce lieu: Et, d'autant que ie ne puis représenter les exploits de ce Grand Roy, si ie ne luy oppose des ennemis, Vous contenter que ie donne à ces ennemis ce nom vague & General de, *Ligue*, sous lequel seront compris ses aduersaires tant dedans que dehors le Royaume, me seruant de ce nom, comme d'une contagion que Dieu faisoit courir parmy le Peuple de France, pour le chastier de ses fautes. Protestant que si ie pouois parler plus sobrement, ie le ferois. Et quant à ce que i'ay dict cy deuant durant les Regnes de François, & Charles, ie ne l'ay quasi fait que repeter apres les autres, qui en ont parlé, avec permission, cent fois plus licencieusement que moy, mesmes depuis peu: repeter (dis-je) parce qu'il en estoit besoin, pour donner vne suite facile, & comme vne claire guide à l'histoire de nostre Prince.

Plusieurs articles furent dressez en ceste assemblée de Peronne pour estre jurez & obseruez entre les Liguez, dont l'un monstre quelle estoit leur intention, & s'attache directement à l'auctorité Royale. Cét article porte: *Qu'il faudra s'assurer de la fidelité de ceux qui sont au Places, villes, & Chasteaux du Roy, dans lesquelles ils auront sous-main, nōbre d'hommes*

stipendiez par eux. Vn autre dit. *Qu'ils auront vn homme de faction en Cour pour y espier ce qui s'y fera, pour les en aduertir.* Le commencement du Cahier de leurs articles est conçu en ces termes : *Qu'ils honoreront, seruiront, & suueront le Chef principal de ladicte Confederation, en tout, & par tout, & contre tous ceux qui s'attaqueront directement, ou indirectement à sa Personne, pour luy faire tres-humble seruire, & verser tout leur Sang, & leur vie, pour sa Grandeur, & conseruation d'icelle.* Et sur la fin ils promettent de luy rendre toute fidelité & creuer à ses pieds : & qu'ils enuoyront par toutes les Prouinces pour animer la Noblesse, & villes pour entrer en Ligue avec eux.

Qu'est-ce que cela sinon vne pure subtraction de l'obeissance deüe au Roy, & vn transport de la fidelité qui luy appartient, en la faueur, & au profit d'un autre, auquel il ne reste que le nom & tiltre de Roy ? Captiuier sa Majesté, controller ses actions, espier ses desseins & deportemens, non pas ceux des Protestans, bref le subjuguer sous la tyrannie d'une Ligue rebelle ? Et le despoüiller de ses biens, & de sa puissance, en s'assurant de ses villes, Chasteaux, & Fortereses. Il ne faut donc pas s'estonner si le Roy Henry III. se gardoit de ceste Ligue, comme du plus grand ennemy de sa Personne, & de son Estat, comme elle a monstré quand elle luy a en fin osté la vie, apres l'auoir opprimé entre deux grandes factions contraires.

Dés que ceste Ligue eust esté decouuerte le Roy commença à tourner sa faueur du costé du Roy de Nauarre : Ce qu'il faut sçauoir, à fin de iustifier les deportemens d'iceluy Roy de Nauarre, & les armes de ses Partisans depuis ceste Ligue, & que les ennemis de sa reputation ne le puissent accuser de felonie, & rebellion contre son Roy la defence duquel consistoit en la defence du Roy de

Nauarre, & au soustien des Princes du Sang contre lesquels la Ligue estoit plustost armée que contre les Protestans.

Cete Ligue courut si auant qu'ayant esté tramée par les ennemis de la France, & soutenuë du support estranger, l'Espagne, & partie de l'Italie luy furent fauorables, outre les remuëmens qui se faisoient és Allemagnes, Suysses, & Pays-Bas pour faire rouler ceste grosse pierre par toute la Chrestienté. Mais au contraire les Protestans, & Catholiques confederez, C'est à dire maintenant, bons François puis-que le Roy en est soubs main, & tels que sont ceux que les ennemis de l'Etat de la France appellent auourd'huy, Catholiques à gros grain, ne pouuans supporter telles infames & detestables conjurations contre le Roy, le Sang Royal, & l'Etat, faisoient contre-ligues & estoient perpetuellement aux escoutes. Tellement que l'émotion commencée par le Capitaine Loignes, Ligueur, au pont sainct Esprit sur le Roine en Daulphiné se disant bien aduoüé, contre l'auctorité du Marechal d'Anuille Gouverneur du pays, & le Sieur de Toré son frere, ne seruit que de boute-Selle pour faire aussi tost monter le Roy de Nauarre à cheual: car c'estoit à luy principalement que s'adressoit ce paquet minuté en l'assemblée de Peronne, combien que les Chefs d'icelle Ligue fissent entendre aux villes & communautéz que le Roy de Nauarre estoit de leur party, dont aucunes, & entr'autres poiçtiers, se plainquirent quand elles virent le contraire.

Ce n'estoit toutefois en intention de remüer que le Roy de Nauarre montoit à cheual, ou pour troubler la paix à laquelle il s'estoit volontairement soubsmis, combien qu'elle n'eust esté faite auec luy, & à l'infraction de laquelle il disoit qu'il seroit le dernier à cheual; Mais c'estoit pour se tenir sur les gardes & donner ordre que rien ne se remüast és

254 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
lieux où il estoit, ausquels cas il vouloit estre le plus dili-
gent à fin de monstrier aux Ligueurs qu'ils ne le prendroient
au dépourueu, & au Roy qu'il vouloit obeyr entierement à
son Edict de Paix, donnant ordre par mesme moyen à ce
que le Prince de Condé fist le semblable au Gouvernement
de la Rochelle, Broüage, Xainctonge, & le Poictou, où il
auoit & creance, & puissance. De maniere que la Ligue
ayant mal iouïé son prologue, par l'interruption que luy fit
le Roy de Nauarre les choses demeurerent paisibles pour
ce coup, encores que les deux partis fussent tellement prepara-
rés qu'il ne restoit que le commandement, & par maniere de
dire, le signe de bataille.

Or apres l'aduis de la conclusion de l'assemblée de Peronne,
le Roy de Nauarre, Prince de Condé, Marechal d'An-
uille, Protestans & Catholiques vnis, protesterent de nulité
contre icelle assemblée le 22. Septembre 1576. comme illegi-
time, pleine de felonie, monopoles, & rebellions au desceu &
mescontentement du Roy qui ne l'auoit permise, ni aucto-
risée, & plusieurs autres raisons qui se verront par le progres
de ceste histoire. Mais quant à ce que i'ay dict iusques à pre-
sent depuis le dernier Edict de paix, i'estime qu'il est besoin
de le confirmer par les lettres du Roy de Nauarre à la No-
blesse, Villes, & communautez de son Gouvernement apres
le faict du pont S. Esprit, afin qu'il ne me soit imputé d'a-
uoir imposé quelque chose contre verité & que la candeur du
Roy de Nauarre soit cogneuë en l'obseruation de l'Edit de
paix. Voicy ses lettres.

MESSIEURS ayant pleu à Dieu apres tant de cala-
mitez, confusions & desolations que les guerres & discor-
des ciuiles ont apporté en ce Royaume toucher le cœur du
Roy Monseigneur de la compassion de si longues & conti-

nelles miseres, & l'encliner à faire vn Edict de pacification : Chacun a peu voir clairement comme mes actions, & deportemens n'ont tendu, qu'à le faire bien establir en mon Gouvernement, à reduire la Noblesse & les villes par où i'ay passé, à promettre publiquement & vnanimement de le maintenir, à faire suyuant iceluy égal traictement faueur & distribution de Iustice à ceux de l'vne & de l'autre Religion, & en somme à jouyr de la douceur du bien de la paix, iusques à faire remettre entre les mains des Catholiques, plusieurs places, & Maisons encores occupées, combien qu'aucuns d'eux me detinssent les miennes propres, à fin de monstrier à tous, exemple d'vne vraye reünion, à laquelle on voyoit vn general acheminement en ce pays, iusques à ce que Monsieur l'Admiral enuenimé d'aigreur & passion, & chargé de desseins, & instructions par ceux, qui pensent ne pouuoir paruenir au bien de leurs entreprises, que par la continuation & renouvellement des troubles & diuisions, y est venu exprez pour y remettre les deffiances, & animositez, & jetter la semence de discorde parmy nous, lequel à son arriuée ayant intelligence, & correspondance avec cinq ou six esprits turbulents de Bourdeaux, ville Capitale de mondit Gouvernement, a esté Auteur & motif de la garde qu'on y fait plus grande qu'en temps d'hostilité, & du refus qui a esté faict de m'y receuoir, au passage que i'estois sur le poinct d'y faire pour aller trouuer la Royne Mere du Roy Monseigneur à Congnac, sous vn donné à entendre que j'auois entreprise de me saisir de ladite ville, qui est vne calomnie & imposture trop euidente, parce que si i'eusse eu cete intention & deliberation le moyen m'en auoit esté ouuert auparauant plus à propos, lors que ie fus semons, par les deputez de la Cour de parlement,

256 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
& du corps de ladite ville d'y aller, ce que ie differay voyant
qu'ils auoient promptement & volontairement embrassé la
paix, & que pour ce regard ma presence n'y estoit requise,
joint que m'accompagnant de Messieurs les Marechal de
Monluc, Sieurs de Biron, de Lauzun, de Gondrin, de S. Or-
mis, plusieurs autres Seigneurs & Gentils-hommes Catho-
liques, & dudit Admiral mesmes, pour aller lors en ladite
ville, il n'est vray-semblable que i'eusse ni la volonté, ni le
moyen de faire vne telle entreprise, ni que lesdits Seigneurs,
sans lesquels ie ne l'eusse peu executer, m'y eussent voulu pre-
ster la main. Mais bien est-il croyable, & certain que tous
ces calomniateurs n'ont point tel zele & intention à ce qui
touche le bien des affaires du Roy Monseigneur, & la conser-
uation de son auctorité Royale, & fermeté de sa Couronne,
que moy qui ay plus d'interest qu'ils ne peuuent auoir. De-
puis aussi ledit Admiral non content de ces premiers remue-
mens, a mandé à plusieurs de la Noblesse Catholique de ce
pays, de se tenir prests en armes & cheuaux, & d'autre part
fraichement, la ville du pont S. Esprit a esté saisie ensemble
Monsieur de Toré, & les Gentils-hommes de sa suite par le
Capitaine de Luynes, ce qui m'a donné occasion, à mon
grand regret, & contre ma premiere deliberation, de pour-
ueoir en cete ville à la sureté de ma personne, pour ne tom-
ber aux inconueniens de pareilles surprises. Et parce Mes-
sieurs que ce sont tous commencemens, & comme auant-
coureurs d'une alteration de la paix publique, & que nous
auons assez esprooué, à nos despens, que toutes nos guerres
& diuisions du passé n'ont seruy que de nous reduire souuent
iusques à ceste extremité de toucher au doigt la ruyne & dis-
sipation generale de ce Royaume, esquelles si nous r'en-
trions à present, il n'en faut moins attendre que de voir r'al-
lumer

lumer vn feu inextinguible , & vne guerre irreconciliable par toute la France, & confequamment vne ruyne ineuitable. A ceste cause il est temps de nous defiller les yeux pour n'estre abusez & empeschez par les artifices accoustumez, a preuoir l'horrible orage qui des-ja nous menasse & le preuenir par tous bons & legitimes moyens , comme il est ayse si nous voulons y apporter vne bonne & sincere volonte & droite intention , car puisque le Roy Monseigneur a assez declare qu'il desire l'entretienement de sondit Edict qui est vne loy de concorde solemnellement faite sous la foy & auctorite publique & qu'il entend que chacun viue suiuant iceluy en paix , & tranquillite , il est besoin que vous tous Messieurs tant de la Noblesse que du Clerge , des villes de ce pays en general , & chacun de vous en particulier vous accordiez vnanimement a faire obeir sa Majeste à suiure & executer ceste sienne volonte , & declaration , & puisque la conseruation , le repos , & le salut du peuple, est la plus juste & equitable de toutes les Loix approuuees de Dieu & des hommes , il faut s'employer tous a vn si vtile & necessaire effect, empescher tous autres effects contraires au repos commun & s'opposer d'vn commun accord par intelligence, a tous qui tascheront de le rompre en renouelant les deffiances au milieu de nous , & nous attirant aux miseres passees sans se laisser deormais circonuenir du pretexte & voile de Religion, du seruice du Roy , & bien public dont ils ont trop souuent accoustume de se courir fausement : Car la religion se plante aux coeurs des homes par la force de la doctrine & persuasion, & se confirme par l'exemple de vie & non par le glaive : Nous sommes tous Francois & concitoyens d'vne mesme patrie , partant il nous faut accorder par raison & douceur & nõ par la rigueur

R

258 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
& cruauté qui ne seruent qu'à irriter les hommes: Quant au seruice du Roy Monseigneur on ne luy en peut faire de meilleur, ni plus a propos en ce temps, qu'en establis-
fant en son Royaume vne bonne paix & reünion des cœurs & volontez de ses sujets, au moyen de quoy l'entiere & volontaire obeissance qui luy est deuë luy soit renduë laquelle est la fermeté, & gloire de sa Couronne qui le rendra reueré de gens, estimé deses amis, voisins & alliez, & redouté de ses ennemis, joint que chacun peut veoir que tous les grands efforts qu'on a fait jusques icy par les guerres ciuiles avec despence si excessiue qu'ils ont espuisé les finances du Roy Monseigneur & de son Royaume, ensemble toutes les voyes legitimes, & illegitimes que l'on a tentées pour exterminer ceux de la Religion n'ont apporté autre effect que de remplir la France de sang, de feu, de cruauté, d'injustice, d'exposer le peuple en proye à la licence & débordemens des volleurs & pillards, & d'enflammer euidamment de plus en plus l'ire de Dieu contre nous, de sorte que les plus aduisez reconnoissent aujourd'huy qu'on ne les peut plus ruiner qu'avec la ruine generale: Et quant au bien public, apres tant de ruines & desolations, il consiste selon le jugement des plus Sages & aduisez au bien d'une longue & durable paix laquelle seule peut remettre la France en son ancien estat, & splendeur, florissante, & comblée de biens, richesses, & prosperitez. Prenons donc ceste bonne, & necessaire resolution, Messieurs, de pourueoir à nostre conseruation generale contre les pratiques, & artifices des ennemis de nostre repos, & je proteste deuant Dieu qui est nostre juge, & qui penetre jusques au plus profond de nos cœurs, que sous l'auctorité du Roy Monseigneur, je vous maintiendray tous en ma protection, i'empécheray

de tout mon pouuoir & par vostre aduis & conseil , des officiers de la Couronne , & principaux Seigneurs amateurs de la paix & tranquillité qui sont en cedit pays , toutes violences foules , & oppressions , je feray rendre egalemment justice a vn chacun , tant de l'une que de l'autre religion , & avec pareil traictement , je vous tiendray tous chers comme ma propre vie , courray sus avec vous à tous ceux qui entreprendront de troubler nostre concorde publique , en quoy je n'espargneray ma vie , ne tous les moyens que Dieu m'a donnez , lequel je prie vous vouloir Messieurs tenir en sa tressaincte , & digne garde. Escripta Agen ce 21. jour de Decembre mil cinq cens septante six.

Vous voyez comment cete lettre finit par vne protestation deuotieuse au seruice du Roy , conseruation de son autorité , & de la paix , suiuant l'intention de sa Majesté. Ce n'estoient point paroles specieuses sans effect : Car il establie pres de soy pour l'administration de son Gouvernement, vn Conseil de gens fort affectionnez au seruice du Roy , tous Catholiques aymanz la paix , & le bien public , dont il enuoya la liste a sa Majesté par ses deputez qui auoient charge de les nommer en plaine assemblée des Estats, afin que l'on cogneust la droicture de ses intentions , offrant de rejeter ceux qui ne seroient agreables a sadite Majesté si aucuns y auoit. Ces Conseillers estoient les Sieurs de Fiesmarcon , de Gondrin, de Longnac , de Bajaumont , de la Chapelle, de Lauziere, de la Mothe-Fenelon, de Saintorins Seneschal de Bazadois, avec lesquels , y compris les Sieurs de Monluc , et de Foix, et autres ordinaires de son Conseil, il prenoit aduis des affaires de son gouvernement.

Or par l'Edict de paix j'ay parlé il estoit dit que les Estats du Royaume seroient conuocquez avec plaine liberté,

260 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
& pource arresté que la ville de Blois, où l'assemblée deuoit estre faite, seroit demantelée, afin de donner libre access a vn chacun, leuer toutes deffiances, & rendre les propositions & voix pures & libres comme de tout temps a esté obserué. Mais voicy les pratiques de la Ligue de Peronne, qui feirent que les Protestans & Catholiques vnis avec eux, protesterent de nullité, force, & subornation contre ces Estats. C'est qu'es Prouinces particulieres on ne fait la proclamation d'iceux qu'es Profnes des Messes Parrochiales auxquelles les Protestans ne vont point, & encores en certaines villes auxquelles ils n'osoient se presenter, pour les contrauentions qui s'y faisoient à l'Edict de paix, & cruauté qui s'y exerçoient contr'eux au lieu de proceder par affiches & proclamations publiques en tous lieux, de l'ordonnance des Iuges ordinaires, afin que nul n'en peust ignorer, ainsi qu'il est accoustumé aux conuocations des Ban & Arriere-ban pour assembler la Noblesse. Et partant ces Confederez disoient, que les élections des Deputez s'estoient faictes sans eux à leur grand interest & des-aduantage, lesquels par consequent ne pouuoient parler, ni negotier pour eux, n'ayans d'eux aucun pouuoir & instruction, comme ils feront pour ceux qui les ont nommés & mis en besongne & à leur aduantage seulement. Et de fait on ne voyoit autres deputez que les Partisans de la Ligue auxquels elle auoit fait deleguer telles charges, & qui pax est, tels deputez estoient contraints de monstres leurs Cahiers aux Gouverneurs, & si le premier article d'iceux ne requeroit qu'il n'y eust qu'une Religion, on les rejettoit: Et dauantage quand ces Gouverneurs voyoient és assemblées quelque Protestant ou Catholique confederé il en estoit forclos par le faict seul de sa religion, ou de son Party,

Disoient en outre que le sujet de l'Assemblée estoit pour restituer l'Estat en son antienne splendeur, oster les abus passez, faire vne bonne reformation en tous Ordres, et remettre la Dignité Royale en sa premiere auctorité, sans luy prescrire la Loy, comme faisoient tous ces deputez, l'intention desquels estoit de la raualler, & de primer en toute sorte. Et combien que par le quarantiesme article de l'Edict, le fait de la Religion fust remis a vn Concile general ou national, et que ce fait n'appartint aux Estats, pour n'estre parties capables de decider d'icelle, comme l'Edict auoit jugé, et comme il estoit raisonnable, toutesfois ils ne vouloyent remuer que cete pierre, afin de renuerfer l'Estat et paruenir parmy le trouble à leurs mauuaises intentions; et autres raisons et moyens de nullité que je laisse a part, et qui se verront par la fuite de ce discours, pour lesquelles ils disoient qu'ils ne pouuoient tenir cete assemblée a Blois, que pour vne tourbe tumultueuse et confuse de gens ramassez, subornez, et corrompus. Au moyen dequoy Monsieur le Prince de Condé, secondant les vœux et protestations portées par les susdites lettres du Roy de Nauarre, et adherant aux moyens de nullité proposés par les Protestans, et Catholiques vnis, fait sa declaration que j'estime necessaire de rapporter icy, & la joindre avec lesdites lettres, d'autant que les deux ensemble font veoir le fondement de leur querelle, la raison de la prise de leurs armes, & monstrent, comme au doigt, leurs ennemis & les partisans d'iceux. La voicy de mot à mot.

Nous Henry de Bourbon Prince de Condé, apres auoir veu & entendu l'iniuste & pernicieuse resolution prise aux Estats subornez & corrompus qui ont esté tenus à Blois, auxquels contre l'aduis public & le sacré serment, l'Edict de

Pacification juré par tant de Princes, & publié en toutes les Cours souueraines de ce Royaume, a esté corrompu, & violé, contre tout droict diuin & humain; Ayans les méchans Conseillers du Roy, dissipateurs de ceste Couronne, Pensionnaires d'Espagne, auteurs des Massacres, fait arrester & conclure d'abolir la Religion reformée, & suscitè la fureur des Liges, depuis peu basties dans le Royaume, pour opprimer ceux qui en font profession, mesmement les hommes valeureux, doctes, & riches, encores qu'aux Estats tenus a Orleans l'exercice d'icelle eust esté requis & accordé, pour, puis apres, n'ayant plus aucune resistance, imposer sur les miserables testes des François, le rigoureux ioug de la plus barbare tyrannie qui fust oncques. S'estans aussi proposé de ruiner par armes, par poisons, & assassinations les plus grandes, & illustres familles de ce Royaume, mesmes celles de Bourbon, & de Mont-morency, & priuer les meilleurs, & plus affectionnez Catholiques, des charges, et honneurs deus au merite de leur vertu, pour en reuestir les plus indignes de leur Party, tellement que leur fureur, s'estant respandü sur tous les gens de bien de l'une & de l'autre religion, offencez par leurs injustices, desordres, rapines, & desloyautés: ont esté contrains se joindre à nous. Et depuis, pour se vouloir opposer à eux, ont esté poursuiuis & enuelopez en nos mesmes miseres & extremitez. Dauantage en auilissant les anciennes, & Royales coustumes de cét Estat, ils veulent rendre la Noblesse tributaire, espuiser les villes de richesses, saccager le peuple, & tenir tous les François entr'eux en perpetuelle guerre, haine, & diuision, pour regner ce pendant: Mesmes qu'ils ont fait honteusement quitter au Roy nostre souuerain Seigneur, le liberal present qu'on luy faisoit de la protection des pays de Flandres &

d'Artois, ancien patrimoine de la Couronne de France, & le bel offre de la Seigneurie de Gennes, si bien qu'il n'y a plus d'Espérance de pouuoir conseruer cét Estat contre vne telle furie, qu'en y employant avec l'aide de Dieu les moyens & forces qu'il nous a données : pour lesquelles tant legitimes occasions, protestons avec plusieurs Seigneurs, Gentils-hommes, & autres qu'estans par la grace de Dieu tout puissant & inuincible appelez à la tres-iuste deffence de nostre Patrie miserablement prostituée, & voyans infinis peuples affligez recourir à nous, Qu'auons (à nostre tres-grand regret; pour les tristes euenemens que la guerre ciuile apporte) pris les armes par le commandement, & sous l'auctorité du Roy de Nauarre premier Prince du Sang, Protecteur des Eglises reformées, & Catholiques associez, Lieutenant General pour le Roy en Guyenne, sur lesquelles apres Dieu sommes contrains de nous appuyer pour repousser la violence & cruauté qu'on veut exercer en nos consciences, honneurs, vies, & biens. Iurans en foy de Prince veritable, d'employer pour vne si sainte querelle tout ce qui est en nostre puissance, & nostre vie jusques au dernier soupir; & ne poser jamais lesdites armes tant qu'ayons restitué ce Royaume, en son ancienne splendeur & dignité, & rendu la liberté aux Estats, l'auctorité aux Edits, & soulagé le pauvre peuple des insupportables tributs inuentez par les Italiens. Et deliurant les François de la seruitude infame, & tyrannique où ils sont assujettis tant par leur nonchalance, & des-vnion, que par les artificieuses pratiques de ceux qui veulent cimenter les fondemens de leur grandeur, du Sang des vrais princes de France & de la Noblesse, au grand mespris des Loix Fondamentales & coustumes antiques du Royaume. Et declaron des-a present ceux

qui s'armeront contre nous , pour opprimer la liberté du pays & nous rendre esclaves à nos ennemis ; rebelles à la Couronne : appellans à nostre secours tous Roys , Roynes, Princes, & Republicques ; Et sur tous les bons & naturels François aux cœurs desquels reste encores quelque genereux desir de recouurer la franchise de leurs ancestres , & amour enuers leur tres-affligée patrie.

Aubas de cete declaration estoit escrite cete deuise, *Deo, & victoribus armis*. Comme s'il eust voulu dire , qu'il esperoit que Dieu par les armes victorieuses de son Party , vengeroit la misere publicque par la punition de leurs ennemis communs ; ceste deuise comme presageant ce qui aduiendroit fut entierement executée, car de toutes les precedentes guerres ciuiles , il n'y en eut aucune plus durable que cete sixiesme , laquelle ne fut extincte que par la ruine de la Ligue, la mort de plusieurs Chefs, la recognoissance paisible du Roy de Nauarre pour Roy de France , & le libre exercice de la Religion pretenduë Reformée qui a duré depuis vingt ans au grand repos de la France, comme vous verrez cy apres.

De ces declarations & protestations se veoit comment le Roy de Nauarre affranchy de captiuité, fait , & recogneu Chef des Protestans & Catholiques associez, estoit retourné a l'exercice de la Religion en laquelle il auoit esté instruit, esleué, & marié par la dispence du Pape, & laquelle peu apres son mariage le detenant prisonnier , on luy auoit fait abjurer par force & violence , par la fragilité de son bas âge, pour sauuer sa vie , apres le massacre de tous ses amis en sa presence. Laquelle abjuration il ne fit que de bouche ; Car quoy que Dieu l'eust esleu pour faire quelque jour reuërdir & florir la foy Catholique Apostolique & Rom. & la pieté

non seulement en France, mais jusques aux plus barbares, & infideles nations, toutes-fois sa diuine Majesté ne trouua pas bon de le toucher lors, & luy faire veritablement embrasser cete croyance qu'il a eüe depuis; Afin (comme ie croy) de monstrier qu'il abhorre les gesnes que l'on donne aux consciences, & deteste ceux qui veulent establir la Religion par la poincte de l'espée, mesprisans la principale grace de son Sainct Esprit qui est la doctrine, & l'œuure de misericorde le plus recommandable, qui consiste en l'instruction, non pas au massacre des deuoyez.

Vous remarquerez de cela en passant auec ce que i'ay dit cy dessus que captieusement & méchamment on appeloit ce bon Prince Relaps apres cete derniere prise des armes contre la Ligue, car il n'auoit oncques abjuré volontairement sa Religion, ains par force, & violence, pour sauuer sa vie, luy estant prisonnier, & en bas âge.

Les deputez de la Rochelle en ces Estats de Blois se retirerent de bonne heure, disans qu'il n'y faisoit pas sur pour eux. Ceux du Roy de Nauarre & du Prince de Condé demanderent leur congé, voyant qu'il auoit esté resolu de ne souffrir que la Religion Catholique Apostolique & Romaine, qui estoit, ce disoient-ils, vne pure infraction de l'Edit de paix, joint qu'en ces Estats les seruiteurs commandoient au Maistre, & les sujets au Seigneur, auquel on auoit fait signer la saincte Ligue, & declarer ses ennemis & de l'Estat ceux qui ne la signeroient, mais le congé fut refusé à ces deputez.

La Popelinere a remarqué en son histoire* que le Baron de Mirambeau reuenant de ces Estats, dit, que des plus grands luy auoient dit à Blois, que tels Estats n'auoyent esté practiquez que pour attraper le Roy de Nauarre, le Maref-

* *Liv. 42.*

266 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
chal d'Anuille, & les Rochelois. Car quant au Prince de
Condé, il n'estoit pas si aisé à appriuoiser, & n'esperoient
pas l'y faire venir. Et je laisse à considerer au Lecteur le
changement des affaires que l'on veit vnze ans apres au mes-
me lieu de Blois, en assemblée d'Estats où le Roy de Nau-
uarre fut diuinement garenty des embusches qui luy es-
toient préparées.

Toutes ces choses aduenues depuis la Ligue de Peronne;
avec la pratique du Parlement de Congnac, estoient en effect
vne pure declaration de guerre. Et pource le Roy de Nauar-
re se voulant reuanger de la surprise du pont S. Esprit, & auoir
quelque moyen de faire sentir aux Bourdelois la faute qu'ils
auoient faite en son endroit peu de jours auparauant, prati-
qua si dextrement par l'entremise du Capitaine Fauaz, qu'il
emporta par escalade la Reole sur la Garonne, au grand dé-
plaisir des Bourdelois qui n'en font qu'à neuf lieues lesquels
pour reuange emprisonnerent plus de trois cens Protestans
de leur ville. Et ce fait la conclusion de la guerre prise avec
les Rochelois (qui se joignirent bien-tost au Roy de Nauar-
re sous condition de n'auoir Gouverneur ni garnisons) com-
missions furent expedies par tout pour se saisir de villes, &
Places, & leuer gens de guerre dont le rendez-vous fut assi-
gné à Messe haut Poictou. Mais auparauant que d'entrer
plus auant au discours de ces derniers troubles, il me semble
que ce ne sera pas mal fait, afin d'en donner vne meilleure
instruction & faire veoir apertement la justice des armes
du Roy de Nauarre, de recueillir quelques poincts de cé-
te assemblée des Estats de Blois fort succinctement & les
choses seulement qui regardent iceluy Roy de Nauarre, &
le subiect de ses armes : Et je feray cete marque * sur le nom
des deputez qui estoient de la Ligue.

Je vous ay dit que par l'Edit de Pacification la convocation des Estats fut arrestée, & ordonné que le lieu où seroit faite l'assemblée, à sçavoir la ville de Blois, seroit démantelée à fin que l'accés en fut plus ouuert & les voix & deliberations plus libres. Mais la Ligue qui les auoit fait assembler supplea aux murailles, enuironnant ladite ville de Caualerie & Fanterie plus redoutables aux Protestans que des fortes murailles, craignans de s'envelopper là dedans, car il n'y a poinct de Poternes entre les lances & hallebardes pour se sauuer, occasion pour laquelle le Roy de Nauarre trop instruiet par l'exemple du passé, se garda de méprendre, & se contenta d'enuoyer à ces Estats.

*Recueil
des Estats
de Blois de
l'an 1576.
77.*

Les deputez des trois Ordres estans arriuez, Auanson * Archeuesque d'Ambrun, pour le Clergé alla visiter la Noblesse, & le tiers Estat, les excitant à s'vnir en mesme volonté, l'Huillier Preuost des Marchands de Paris comme premier député, le remercia: & la Noblesse aussi, puis ces deux Ordres deputerent chacun vn d'entr'eux pour aller remercier le Clergé de telle courtoisie, ledit Preuost des Marchands fut esleu President du Tiers Estat.

Vn president des Comptes de Paris, & vn Escheuin de ladite ville, avec l'Aduocat & Orateur Verforis n'eurent toustois qu'une voix.

Il y eut debat pour la pre-seance entre le Gouvernement de l'Isle de France & celuy de Bourgogne, alleguant cestuy-cy que le Duché de Bourgogne estoit la premiere Pairrie, & celuy-là sa prerogatiue sur tous, avec le Siege principal des Roys & residence ordinaire de leur, joint leur possession d'auoir precedé de tout temps, mesmes aux derniers estats d'Orleans, le Preuost des Marchands de

268 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
Paris l'emporta pour l'Isle de France.

Espinac * Archeuesque de Lyon fut esleu deputé General pour le Clergé. Le Baron de Senelcey * fils du grand Preuoist de l'Hostel, pour la Noblesse. L'Huillier, & l'Orateur Verforis, Chef du Conseil de Monsieur de Guise, pour le Tiers Estat, de sorte que les Deputez generaux des trois Ordres estoient de la Ligue, je ne parle point de l'Huillier bon François, mais n'ayant parole que par l'organe d'un Orateur, il estoit astreint à ce que disoit ledit Orateur sur des nouveaux cahiers aufquels on l'auoit reduict mal-gré luy.

Il y en eut qui demeurerent court en l'ouuerture parce qu'à l'entrée, les memoires & cahiers ayans esté changez & peruertis par la Ligue, l'ordre des Calepins & Harangues estudiées fut aussi peruerty.

*Ordre des
Gouuernemens aux
Estats de
Blois.
1577.*

Il fut arresté que l'on opineroit par Gouuernemens, dont l'ordre seroit tel.

Premier, l'Isle de France; 2. Bourgongne; 3. Champaigne; 4. Languedoc; 5. Picardie; 6. Orleans; 7. Lyonnois; 8. Dauphiné; 9. Prouence; 10. Bretagne; 11. Normandie; 12. Guyenne, sous lequel demeura la Rochelle & pays d'Aunis qui n'eut aucun deputé. Soubz Orleans demeurerent le Comté de Poictou, les Duchez & Comtez de Touraine, le Maine, Anjou, Blois, Amboise, Angoulmois; & soubz le Dauphiné le Marquisat de Salusse. Bourgongne, Bretagne, Guyenne, Lyonnois & Dauphiné furent d'aduis contraire aux autres sur le fait de la Religion, disans que les subjects deuoient estre reünis à vne Religion, mais sans guerre.

Les intentions estoient bien differentes en ces Estats. Celle de la Ligue, qui estoit le principal mouuement d'iceux, estoit de ruiner le Roy de Nauarre. Celle du Roy estoit de se garder de l'un & de l'autre Party, & neantmoins sous-

main par vne juste dissimulation fauoriser le meilleur qui estoit la conseruation du Sang Royal, & tirer deniers. Celle du peuple estoit de se décharger & garentir de foule & oppression.

Il fut arresté premierement que s'il se presentoit quel-
qu'un qui formaist opposition, & protestaist contre les Estats.
Le Roy seroit supplié de passer outre sans y auoir égar, ce qui
est remarquable, pour monstrier comment la Ligue auoit
pourueu à tout, & outre fut arresté que si le Roy de Nauarre
ne s'y trouuoit, ses deputez ne seroient ouys, alleguans nul-
litez. C'étoit le ruiner en tout cas, car y venant, on l'attra-
peroit comme on auoit fait son Pere aux Estats d'Orleans, ^{1577.}
& ne s'y trouuant point, il seroit exclus & condamné sans se ^{en 1586.}
deffendre.

Le 2. Ianuier 1577. fut aduisé au Conseil du Roy, qui ne
vouloit point de guerre, d'enuoyer Ambassadeur vers le
Roy de Nauarre au nom du Roy, & des Estats, parce qu'il
ne s'y estoit trouué; Cét aduis communicqué aux trois Or-
dres en furent aussi d'aduis; Mais quand les memoires & in-
structions des Ambassadeurs furent monstrez, le Tiers Estat
ne les voulut admettre sinon en ostant d'iceux les paroles
aigres & picquantes, & laissant par deuers le Greffe coppie
d'iceux memoires. Le Clergé & la Noblesse furent d'aduis
contraire, de sorte qu'il ne fut rien osté des articles lesquels
furent seulement signez des Greffiers des Estats sans en faire
registre, mais le Tiers Estat fut déchargé des frais de cet
Ambassade d'autant qu'il n'estoit enuoyé à sa promotion, &
de son consentement en la forme qu'il estoit.

Ce qui mouuoit le tiers Estat à demander que les paro-
les aigres fussent ostées, estoit en apparence d'autant que tel-
les paroles picquantes estant denonciatiues de la guerre, el-

les estoient obligatoires aux frais d'icelle, auxquels le Clergé, & la Noblesse vouloient obliquement obliger le Tiers Estat. Mais en effect le principal mouuement de ce refus du Tiers Estat venoit du Ciel, par vne saincte & juste considération que Dieu fit naistre aux cœurs du peuple (la voix duquel est la sienne propre) du tort que l'on faisoit au Roy de Nauarre, & des mauuaises pratiques qu'il voyoit contre luy, par le Clergé & quasi toute la Noblesse qui s'estoit trouuée là, gens de la Ligue, gagez, & attitrez par elle.

Donc suiuant le susdit aduis, l'Archeuesque de Vienne, Rubempre, & le general Mesnager furent ordonnez *Deputez des Estats vers le Roy de Nauarre.* Ambassadeurs vers le Roy de Nauarre vers lequel ils partirent le sixiesme jour avec Biron : Je les laisse aller pour vous dire ce qui se fit ce pendant aux Estats sur le fait de la Religion.

Le dix-neufiesme Feburier elle fut remise sur le tapis: Ceux de l'Isle de France baillerent leur aduis par escrit par lequel ils requeroient qu'il ne fust souffert qu'une Religion en France, à sçauoir la Romaine, & que tous Ministres de Religion contraire eussent à vider le Royaume. Quoy entendu par le Baron de Mirambeau principal député de Poictou, & Xainctonge, il remonstra que les lettres parentes pour la conuocation des Estats ne parloyent point de cela, qui contredisoit formellement à l'Edict de Paix auquel la foy du Roy estoit engaigée, & de tous les Princes, Seigneurs, & Parlemens qui l'auoient signé, & verifié, requerant ce fait estre remis pardeuers le Roy seul, soustenant que tel affaire ne doit passer à la pluralité des voix, & protestant de nullité là où l'on voudroit proceder autrement. A quoy Misery, resserrant la puissance du Roy, dit, que l'Edict estoit nul, par ce qu'il ne pouuoit estre fait sans le con-

sentement des Estats par le Roy mineur, par force, & contre le serment fait à son Sacre: Mais il ne disoit pas que le principal serment qui se fait au Sacre, & la principale obligation des Roys, est de maintenir le peuple en paix, le deffendre d'oppression & inuasion estrangere, & courir sus à ceux qui troublent leur estat. Puis misery demanda à Mirambeau s'il auoit procuration & charge speciale de faire telles remonstrances, & protestations: A quoy il respondit que n'ayans esté les Estats assemblés pour ce fait, il n'y auoit esté aduisé par ceux qui l'auoyent enuoyé, mais qu'il se feroit bien aduoüer, & qu'en consequence de la charge qu'il a de demander l'entretènement de l'Edit, il peut faire ladite protestation demandant acte de son dire, & qu'il soit inferé au Cahier general de la Noblesse. Surquoy fut resolu que sans auoir esgard aux protestations faites par Mirambeau, sans charge & mandement special, il seroit passé outre à la decision du fait de la Religion. Et cè fait la plus grande partie conclut à la rupture de l'Edit: nonobstant les remonstrances de la Maison de ville de Paris au Roy, qui estoient, que tous à la verité concludoient à vne chose sainte & louable, pourueu qu'elle fust possible, mais que nul n'auoit parlé des moyens de l'executer par force, car autrement, disoyent ils, il ne s'y falloit pas attendre quant à present: Or quant à la force, il n'y auoit moyen quelconque, veu la pauureté du peuple, les debtes du Roy, la puissance des Protestans qui tenoient deux cens villes dont la moindre estoit capable d'arrester vn mois entier vne armée Royale, comme l'experience l'auoit monstré par l'effusion du sang de tant de braues, & valeureux personages: Partant qu'il pleust au Roy laisser son edict de pacification en vigueur, & les laisser le reste de leur vie en repos, attendant que par vn bon Concile, ou par les bons, &

272 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
 salutaires enseignemens, & exemples des Prelats Ecclesiastiques, tous les déuoyez fussent remis au giron de la vraye Eglise. Le plus fort l'emporta neantmoins, & de cete conclusion à la rupture de l'Edit s'ensuiuit vne declaration du Roy de laquelle je parleray, mais que nous ayons veu l'Ambassade fait au Roy de Nauarre.

Les deputez enuoyez vers luy ne le trouuerent à Agen comme ils auoient estimé, parce qu'il estoit empesché à battre la ville de Marmande près Bordeaux laquelle il quitta pour retourner à Agen, afin de leur donner audience, mais ce pendant ils auoient esté bien, & honorablement receuz par son Chancelier, & Conseil.

Leurs instructions portoient trois poincts. Le premier vne gratification à sa personne pour sa grandeur, & le rang qu'il tenoit en ce Royaume, avec semonce de se trouuer aux Estats pour y recevoir l'honneur * deu à vn tel Roy, en qualité de premier prince du Sang Royal de France. Remarquez icy qu'il n'estoit point mention lors du pretendu droit du Cardinal de Bourbon que la Ligue (semence de discorde) meit puis apres en auant. Le deuxiesme pour se joindre au Roy, & aux Estats pour reduire ses sujets à vne seule religion Catholique, Apostolique, & Romaine. Le troisiemesme poinct touchoit les malheurs qui aduiendroient de la diuision de luy, & des Estats: L'Archeuesque de Vienne discourant des defastres, & ruines passées luy fait tomber les larmes des yeux pour la pitié qu'il auoit des miserables du peuple, & de la perte de tant de genereuse Noblesse: Puis les ayant fort attentiuement escoutez, il les chargea des lettres que i'ay estimé necessaire d'inserer icy: subscriptes. A messieurs les gens tenans les Estats à Blois.

Messieurs je vous remercie tres-affectueusement de ce qu'il

* Le Prince d'Orange estant semons de telle douce façon par les deputés du Duc d'Albe de venir prendre sa place au Conseil (où les Comtes d'Hornes & d'Esmond furent puis apres atrapez) apres leur auoir donné bonne

qu'il vous a pleu enuoyer par deuers moy , & mesmes tels audience,
 personages, de telle qualité, & merite, lesquels i'ay veus & ne leur r: f-
 ouys tres-volontiers , comme , ie receuray tous-jours avec pondit au-
 toute affection, & respect, tout ce qui viendra de la part d'v- tre chose
 ne si honorable & digne compagnie , ayant vn extreme re- si non ce
 gret de ce que je n'ay peu m'y trouuer , & vous monstre en vers.
 personne en quel estime je tiens vne telle assemblée , & Fistula
 comme je seconde vos volonteze en ce que vous desirez tous dulce ca-
 mettre fin aux maux, & miseres dont ce Royaume est de si nir volu-
 long temps affligé, & pour le remettre en quelque meilleur crem
 estat promouoir & procurer enuers le Roy toutes bonnes dum de-
 & sainctes ordonnances, & reglemens: Mais le succès & cipit au-
 euenement d'vne si saincte entreprise tendant à la restau- ceps:
 ration de ce Royaume, dépend, a mon aduis, de ce que Lettres du
 requeriés, & conseillez au Roy, qu'il tende a la paix: Si vos Royde Na-
 requestes, & conseils tendent à la conseruation de la paix, il uarre aux
 vous sera aisé d'obtenir toutes bōnes prouisions a toutes vos Estats.
 plaintes, remonstrances, & doleances, & les faire executer,
 & entretenir de poinct en poinct; & par ce moyen recueil-
 lir vous mesmes, & transmettre à la posterité le fruiet de
 vos aduis, & Conseils. Que si par le moyen de quelques vns,
 qui, pourueu qu'ils suiuent a leurs passions ou profit particu-
 lier, ne se souffient de perdre la France, vous vous laissez
 échapper des mains la Paix tant necessaire, j'ay grand peur
 que vostre desir & le mien, avec celuy de tant de gens de
 bien qu'il y a en ce Royaume, & toutes mes esperances de ce-
 ste Assemblée ne soyent vaines, & que tout ce Royaume ne
 deuienne non seulement frustré du grand bien qui luy
 estoit offert par ceste assemblée, mais qu'il soit encores pis,
 si tant est qu'il puisse subsister: Et partant Messieurs ie vous
 prie de tout mon cœur & affection vouloir encores deli-

274 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
berer sur ce poinct duquel despendent tous les autres, mesmes la consolation, et contentement que vous desirez, et qui importe le plus à l'estat de ce Royaume, et de ceux auxquels on ne peut faillir deux fois. De ma part ie recognois, que non seulement mon intention comme de tous autres citoyens, est conioincte avec le public : Mais aussi qu'après la Personne du Roy Monseigneur & Monseigneur son frere, j'ay plus grand interest à la conseruation & restauration de ce Royaume que personne de ce Monde : Et par ainsi vous me trouuerez tousiours prest, & affectionné à faire avec vous, tout ce entierement qui viendra au bien, & repos d'iceluy & à y exposer tout ce que Dieu m'a donné de moyen, & ma propre vie, comme aussi à vous complaire & seruir à tous en general, & m'employer pour vn chacun de vous en particulier, en tout ce qui me sera possible. Et parce que j'ay respondu plus particulièrement à Messieurs vos deputez, en ce que ie desire & demande estre receu de vous, ie feray fin à la presente. Priant Dieu Messieurs vous vouloir bien inspirer, & illuminer par sa sainte Grace, & son Sainct Esprit, & sont ces lettres souscrites, vostre plus affectionné, & seruiable amy.
Henry.

Monseigneur le Prince de Condé ne se rendit si facile, ains refusa d'escouter les deputez à luy enuoyez de la part des Estats. Disant que s'ils auoient quelque chose à luy dire de la part du Roy son Seigneur qu'il auoit tousiours reconnu Prince debonnaire, & ayant la paix & repos de ses subjects, il les escouteroit volontiers, & les rendroit contens en ce qu'ils luy proposeroient, mais qu'il ne les pouoit ouyr de la part d'Estats qu'il ne reconnoissoit pour Estats, pour les raisons que j'ay desja escriptes, les Deputez ayans esté

practiquez & corrompus iusques à changer leurs cahiers, qu'il plaignoit le peuple, qu'il voyoit estre prest de sa chute, en vn gouffre de miseres par les practiques des ennemis de la Couronne , avec lesquels il voudroit que le differend fust à terminer entre luy & eux , pour racheter de son sang tant de calamitez auxquelles ce Royaume alloit tomber.

Les Responces du Roy de Nauarre aux trois poincts à luy discourus par les Deputez furent en somme qu'il remercioit ladicte assemblée comme ses lettres portent , la prie de croire qu'il se tient si estroitement lié & joint avec le Roy par tant d'honneurs qu'il a receu de sa Majesté, qu'il desireroit luy faire parestre & a l'assemblée le desir qu'il a de le seruir , jusques a employer pour son seruice hors du Royaume vne bonne troupe, sa vie , & moyens : Au reste qu'il les prie de rechef , & iusques à la troisieme fois, de remettre en deliberation l'article de la Religion , y bien penser, & croire qu'il ne peut estre decidé de la sorte qu'on s'est des-ja proposé, qu'il à l'esprit & la volonté fort enclins à la paix , & iusques là , qu'il a des-ja restably la Religion Romaine en plusieurs lieux , és terres de son obeyssance, & ne cessera iusques à ce qu'elle y soit restablie par tout: Adioustant qu'il prie Dieu de bon cœur, s'il a tort de suyure la Religion Reformée de luy desfiller les yeux , & luy faire cognoistre ses erreurs, si au contraire elle est la vraye comme il croit, luy faire la grace d'y perseuerer, & finablement prioit l'assemblée d'interceder vers le Roy de Castille pour luy rendre son Royaume , qu'il detient injustement : Mais les Deputez des Estats n'estans pas gagez pour cela , il eut sur cet Article autant de bonne issuë que sur les autres, disans les Deputez que leurs cahyers ne parloient point de telle chose & n'en auoient pouuoir : Aussi n'auoient ils

garde de dire au Roy de Castille parolles fascheuses, veu le grád secours que la Ligue esperoit de ses grandes promesses.

Monsieur le Duc de Montpensier Prince du Sang fut enuoyé de rechef vers luy, duquel voyage estant de retour, il conclut à la Paix, y ayant exhorté les trois Estats separément, disant qu'il auoit fait en sorte que le Roy de Nauarre consentiroit quelques diminutions, & restrictions à la liberté du dernier Edict. Le Tiers Estat qui en la pluralité auoit tousiours tenu ferme pour la Paix, s'assembla la dessus: Il y eut grand conflit és deliberations. Car ceux qui vouloient la guerre disoient que les Estats estoient finis, & sans pouuoir: Les autres au contraire disoient, que comme l'ouerture s'en faisoit par la proposition du Roy, aussi la closture & conclusion n'en estoit reputée faiçte, que lors que sa Majesté les congedioit, ce qu'elle n'auoit encores faiçt: Il y en eut d'autres qui ne se voulurent trouuer à cete deliberation. Mais il passa par la pluralité des presens que le Roy feroit supplié, par requeste par escrit, de donner la paix, Les vns y adioustoient des modifications & conditions, comme, *si faire ce peut*, & autres termes restrictifs, mais il passa au plus, que la demande de la paix feroit pure, & non conditionnée.

La Requeste fut dressée par le President Hemard de Bordeaux, Bigot Aduocat du Roy au Parlement de Roïen, et Bodin, elle estoit courte, mais elle contenoit beaucoup de bonnes choses puis qu'elle concludoit à la Paix.

Voicy vne chose qui seruit beaucoup à fauoriser ceste requeste, c'est que Pierre Bentereich Ambassadeur du Duc de Cazimir vint demander au Roy, estant aux Estats, environ quatre millions de liures qui luy seroient deubs à la foire de Pasques prochain à Francfort: Outre remit és

main du Roy toutes les Terres, Estats, & pensions que le Duc son Maistre tenoit de sa Majesté; retirant reciproquement toutes promesses & devoirs auxquels son Maistre se feroit, à cause de ce, obligé vers sadite Majesté, & de là s'en alla en Angleterre. C'estoit pour n'estre plus obligé au Roy, & fauoriser librement, & son honneur sauf, le party du Roy de Nauarre, en faueur duquel il alloit practiquer en Angleterre.

Le Roy ayant assemblé son Conseil sur la Requête du Tiers Estat, & se voyant pressé par le Duc de Cazimir. Sa Majesté, la Royne sa Mere, Monsieur le Duc de Montpensier le Mareschal de Cossé, Byron, Moruillier, & Bellieure furent d'aduis de la Paix & s'y disposerent, Les autres persevererent au contraire, Ce qui fut cause que le troisieme Mars Byron partit pour aller vers le Roy de Nauarre pour faire retrancher ce qu'on pourroit d'el'Edict.

La Ligue toutefois auoit desia contrainct le Roy de faire vne declaration publique, qu'il ne vouloit plus en son Royaume autre exercice de religion que de la Romaine: en consequence de laquelle declaration, plusieurs articles auoient esté dressez, & enuoyez aux Gouverneurs des Prouinces pour les faire signer aux villes, communautez, & Noblesse, chacun en son ressort, Ce qui rendit la Ligue puissante, y ayant pressé à la signer quand on vit que le Roy en estoit, aussi que le pretexte en estoit plaufible & specieux, à sçauoir la defence du Roy, conseruation du Peuple, manutention de la Religion Catholique Apostolique & Romaine, & l'extirpation de la Protestante. Et se doutant la Ligue qu'il y auoit des opposans à l'execution de ceste declaration, & que l'Allemaigne s'armeroit pour les Protestans, c'est à dire pour le Roy de Nauarre leur Chef &

de tous autres François qui vouloient empescher que la Couronne ne tombast en main estrangere, elle auoit desia donné ordre a ce que sa Majesté enuoyast Villequier vers le Duc de Cazimir, & le Landgraue de Hesse sous pretexte de se condouloir avec Cazimir de la mort de l'Electeur Palatin son pere, mais la vraye cause de la legation de Villequier estoit de faire entendre a Cazimir, & au Landgraue, que la volonté du Roy estoit de ne plus voir ni souffrir en son Royaume autre Religion que la Romaine, les priant de ne se point entremettre des affaires de France & ne point favoriser les sujets, qu'il appelloit, rebelles. Le Duc de Cazimir fit responce, que sa foy, & son honneur estoient engagez a la conseruation du dernier Edict de paix fait par le Roy, & ce par l'auctorité mesmes qu'auoit sur luy sa Majesté, qui auoit voulu qu'il le signast, & y interuint comme arbitre conseruateur d'iceluy, & tesmoing de la volonté que sa Majesté auoit de le garder & faire obseruer inuiolablement. Partant qu'il ne pouuoit le voir ainsi violer par des subjects rebelles contre la volonté & intention de sadite Majesté sans se mettre en deuoir de le faire obseruer selon son pouuoir. Quant au Landgraue, il dict, qu'il louoit grandement le dessein de sa Majesté de vouloir qu'il n'y eust que la vraye & ancienne Religion Catholique, Apostolique, & Romaine exercée en son Royaume : C'est ce qu'il desire, & prie Dieu qu'il luy plaise permettre qu'elle soit bien obseruée seule, non seulement au Royaume de France, mais en tous les endroits de la Terre. mais qu'il l'entendoit telle qu'au commencement elle a esté enseignée, & plantée à Rome par l'Apostre saint Paul selon le contenu en son Epistre aux Romains non pas en la sorte qu'elle est à present, estant (disoit-il) assez notoire a sa Majesté, &

a plusieurs autres gens de bien, mesmes de la Religion Romaine, qu'icelle (apres le téps des Apostres, & lors que l'auctorité Papale a esté tellemét accriüe, que mesmes elle a voulu surmonter celle des Empereurs, Roys, & autres monarques de la terre, par plusieurs abus, traditions humaines, erreurs, fauce doctrine &c. a esté totalement corrompüë, & falsifiée, dequoy plusieurs gens de bien de haute & basse condition se sont grandement plaints, & de ceste heure, & de long temps, & ont desiré vne bonne reformation en l'Eglise. Villequier vit bien par ces discours que ces deux Princes estoient de la contre-Ligue & emploiroient leurs moyens à l'obseruation de l'Edict, deffence du Roy de Nauarre & maison Royale de Bourbon.

Il laisse a part les philosophies de ceux qui pensoient auoir les yeux de l'entendement penetrans au trauers des nuages des dissimulations, & déguisemens des Princes, lesquels estimoient que le Roy faisoit sous main joüer ces personages par le Duc Casimir, & le Landgraue, pour faire voir à la Ligue la necessité qu'il auoit de faire paix avec le Roy de Nauarre, & en effect se fortifier contre ceste Ligue, de laquelle il auoit recognu la puissance en ces Estats, car il estoit Prince fort accort & politique, & ont depuis confirmé leur opinion, par les éclats de ceste accortise, qui parurent l'an 1587. en ceste armée de cinquante mil hommes qui entra d'Allemagne en France, laquelle quoy que dissipée, luy donna pour le moins cét aduantage, qu'elle amusa la Ligue, retarda ses desseins, consuma les forces, & les moyens prompts qu'elle auoit, & donna loisir au Roy de Nauarre de se preparer & mettre nostre Hercule en estat de faire teste à ceste beste a cent testes. Venons aux exploicts de la Ligue en execution de la declaration du Roy.

Après la prise de la Reole le Roy de Nauarre se tint assez paisible à Agen à cause des allées, & venuës des Ambassadeurs qui alloient vers luy pour moyenner quelque paix. Cependant la Ligue qui n'auoit autre object que la guerre pour les fruiçts qu'elle en esperoit, la tenoit fort eschauffee en Poictou, Xaintonge, & spécialement esenuirons de la Rochelle: car Monsieur le Duc de Mayenne Chef & conducteur de l'armée qu'on appelloit Royale, se rendit en peu de iours maistre de la riuere de Charente, ayant prins Tonnay-Charente, Marans, & iusques au Chastel de Trueil aux filles qui n'est qu'à demy lieüe de la Rochelle, laquelle ce faisant fut entierement bloquée par terre, & n'arresta gueres à l'estre par mer par l'armée Nauale de Lanfac, laquelle equippee à Bordeaux alla en Broüiage que le Duc tenoit assiegee, puis la prist à composition apres auoir aussi assubjecty l'Isle d'Oleron, & quelques autres voisines. Lanfac rodoit iusques à Chef-de-Baye où il rauageoit les Nauires des Rochelois, & iusques à l'Admirale appelée, *le Prince*, & la vice-Admirale appelée, *la Florissante*, de sorte que les affaires des Rochelois estoient en piteux estat, & principalement à cause de leur mauuaise intelligence, & deffiances d'entre la Noblesse, & le Peuple, dont Monsieur le Prince de Condé receuoit mille desplaisirs, & enduroit vne infinité de paroles, legerement semées par le peuple, comme ordinairement quand les affaires succedent mal, chacun en diçt par où il en soupçonne, & le tout au desaduantage de l'honneur des Chefs, Mais nonobstant tout cela Monsieur le Prince s'opiniastroit là dedans à cause de la promesse qu'il leur auoit faite de les assister iusques au dernier soupir de sa vie, en

quoy il y auoit crainte qu'il n'y fust prins & mal traité comme Monsieur son pere l'auoit esté en la bataille de Iarnac, qui fut cause que le Roy de Nauarre cognoissant son courage & l'estat qu'il faisoit de sa parole, l'en retira tant pour la seureté de sa vie, que pour le faire entendre à la paix, par vne gentille ruse digne de la viuacité de son esprit en laquelle il trompa Monsieur le Prince d'une bonne tromperie, qui fut telle.

En la dernière veüe d'entr'eux il donna au Prince le signal d'une espée, au plomeau de laquelle il y auoit vn petit ressort qui se pouuoit ouurer avec le ferret d'une esguillette, & s'y faisoit puis apres vne ouuerture en laquelle entroit le bout du doigt, estant le plomeau creux en cest endroit, où le Roy de Nauarre luy dict, qu'il mettroit les lettres qu'il luy escriroit en cas de necessité, & qu'il pourroit aussi mettre la responce au mesme lieu, & luy faire entendre l'estat de ses affaires comme il luy enuoyroit nouuelles des siennes.

Estant donc le Roy de Nauarre aduertý de l'estat des assiégés en Broüage, de la condition miserable des Rochelois, & voyant l'impossibilité de les secourir pour lors, iointe avec le desir qu'il auoit de donner quelque bon remede à tant de maux, Il enuoya vn gentil homme vers Monsieur le Prince, & apres l'auoir chargé de quelques lettres communes, & autres paroles qu'il disoit de creance, luy ceignit ceste espée: mon amy (ce dict-il) porte ceste espée pour l'amour de moy, Je m'assure qu'elle te fera participer à ma bonne fortune & te portera bon-heur, l'exhortant de la bien garder pour l'amour de luy, & au demeurant luy donna charge d'assurer le Prince, & les Rochelois d'un bref secours pour Broüage. Le Gentil-homme

282 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
arriué à la Rochelle, le Prince recogneut auffi tost l'espée, la-
quelle il luy osta, feignant de la vouloir contempler sur ce-
que le Gentil-homme luy dit, que le Roy la luy auoit don-
née, & s'estant retiré à quartier trouua les lettres du Roy dans
le ressort lesquelles ne l'aduertissoient pas du danger où il e-
stoit d'estre prins en la Rochelle : car s'il n'y eut eu que cela
le Prince eust mieux aymé y creuer que d'en partir (ainsi
parloit il) mais elles confirmoient le dire du porteur, &
affuroient du secours dans quatre jours au plus tard. Et pour-
ce le Prince estoit prié par ces lettres, de sortir promptement
de la Rochelle le mieux accompagné qu'il pourroit pour ve-
nir joindre les forces du Roy de Nauarre qui y deuoit estre en
Personne. De sorte qu'apres auoir exorté les Deutez de
Broüage, (qui neantmoins auoient des-jà capitulé sans son
auctorité comme Lieutenant General du Roy de Nauarre)
de tenir encores 4. iours en longueur & pourpalez, car ils
n'auoient rapporté la verité ni déclaré leur capitulation, Le
Prince partit de la Rochelle la nuit mesmes accompagné du
Vicomte de Rohan, & autres Seigneurs & Gentils-hommes
en bonne conche iusques au nombre de trois cens cheuaux
de combat. Il fit vne traicte de 18. lieües & estant à Pons il
eut nouuelles de la reddition de Broüages, & qu'on le suy-
uoit de pres pour l'assieger à Pons, d'où il partit la nuit, & en
fin se rendit à Bergerac, puis le Roy de Nauarre & luy se vi-
rent à Monguyon où il fit entendre au Prince le peu de
moyens qu'il y auoit de faire la guerre pour lors, & les gran-
des forces de la Ligue. Si bien qu'en leur conference, en la-
quelle estoient le Vicomte de Tureine, la Noüe lors suyuant
le Roy de Nauarre, & le Vicomte de Rohan qui estoit venu
avec le Prince, ils arresterent la Paix, Puis se departirent,
à sçauoir le Roy de Nauarre assisté du Vicomte de Turei-

ne & la Noüe à Bergerac , le Prince à Pont , & delà à Sainct Jean d'Angely , le Vicomte de Rohan avec la troupe qui auoit escorté le Prince , retourna à la Rochelle , & tous chacun en son departement attendirent la conclusion de la Paix , qui n'arresta gueres à estre publiée à leur grand contentement , & de laquelle plusieurs Catholiques furent estonnez , & principalement les Ligueurs qui representoient le peu d'occasions de la donner à vn ennemy (ce disoient-ils) Ia terrassé , & plus que demy vaincu , le Roy se voyant à Poictiers si bien accompagné , ses armées victorieuses par terre & par mer , & à la veuille de la ruine entiere des Protestans. Mais le Roy qui auoit à se garder des victoires de la Ligue aussi bien que des Protestans , estima qu'il estoit expedient pour la sureté de son Estat & de sa Personne , d'arrester le cours de telles prosperitez , lesquelles luy donnoient autant de martel en la teste que les siennes en auoient donné au Roy Charles son frere , en ce mesme lieu auquel estoit son armée , à sçauoir és enuirs de la Rochelle , à quoy il ne pouuoit remedier à moindres frais & dangers sinon en donnant la paix aux protestans. Ainsi les Princes bien aduisez se rangent tousiours du costé foible pour aneantir les desseins du plus fort. Lors que le Roy François premier demeura prisonnier à pauie , le Roy d'Angleterre Henry VIII. estoit son grand ennemy & de son Estat , grand partisan , & proche allié de l'Empereur Charles. Neantmoins lors que les plus aueuglez croyoient qu'il donneroit vn grand ehec à la France , Il le donna à l'Espagne afin de borner la puissance de l'Empereur , & égaler ses forces , aux forces d'iceluy se ioignant par Ligue avec vne Roïne & vn Estat desolé. Et pource vostre Majesté se representera , SIRE , le danger auquel

280 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
se mit le Roy Henry III. Quand il associa son auctorité
au Party de la Ligue, conuiant avec elle, soit par force,
soit par crainte, où comme avec le plus fort par les raisons
humaines, lequel toutefois il eut plus de peine d'abaisser
par apres, & s'en deffendre, qu'il n'eust eu à donner six
grandes batailles contre vn ennemy estrange qui se fust
présenté. Aussi tout Roy ou Prince Souuerain qui se fait
Chef, ou autrement fauorise vn Party en son Royaume, au-
torise la diuision cousine germaine de la rebellion, raua-
le sa dignité Royale, & ne peut opprimer l'vn, qu'il n'esle-
ue l'autre à sa confusion; là où il doit toujours tenir le
dessus entre les deux, & se gardant la maistresse, leur mon-
strer le desplaisir qu'il a de leurs diuisions, & le pouuoir de les
accabler tous deux en icelles: Mais sur tout il doit estouffer
telles viperes d'estat, comme sont les Ligues, dès leur nais-
sance, ou pour le moins, se tenir couuert sans se monstrier fauo-
rable à l'vn des Partiz, ainsi que fait vn bon pere de famille
entre deux siens enfans querellans, lequel se garde bien de
fomentier leur querelle ou se ranger du costé de l'vn d'entre
eux, ains s'employe à leur reconciliation: Car comme le fils,
qui aura gagné le dessus par l'assistance de son pere, est ca-
pable de quereller son pere puis apres, aussi bien qu'il a fait
son frere: aussi le subiect partisant lequel sous l'auctorité
de son Prince a terrassé son party contraire, ne pourra met-
tre les armes bas qu'avec grande peine, & les conuertira
contre celuy qui les luy aura mises en main. Il ne faut point
aller plus loing vous en auez l'exemple en Henry le pre-
decesseur du Roy vostre pere: Il a fait le nonchalant aux
premieres questes de la Ligue, laquelle feignant de cour-
re la Lieure, s'est jettée sur le Cerf quand elle s'est
veuë en plaine campagne & au large, par l'accroissement

que le Roy luy a laissé prendre, auquel elle a fait comme le Lierre, lequel, foible de foy, s'estant haussé peu à peu par l'appuy d'une muraille forte, la surmonte & la couvre en sorte qu'elle ne parest plus, & demeure comme ensevelie sous ce nouveau feuillage qu'elle a esleué & soustenu. Et puis d'un inconuenient le pauvre Prince est tombé en un autre: car ayant laissé croistre la Ligue, il a esté contrainct s'y jeter, & y attirer ses plus fideles (quoy qu'il s'y fust rangé par feintise) lesquels autrement n'y fussent entrés s'ils n'y eussent veu le Roy, & ce faisant il l'a renduë si forte, qu'il a esté contrainct en fin de luy faire ioug, duquel se voulant affranchir par une sanglante & horrible tragedie, il est demeuré enseuely en icelle. Si vous estes curieux d'exemples de vos Royaumes de Navarre, vous auez SIRE, au grand regret de vos bons subjects, celui des Roys Jehan d'Albret, & Catherine vos trif-ayeulx Roys de Navarre auxquels appartenoit l'Empire des Espagnes, dont ils ont esté dechassez pour s'estre partialisez & jettez en ces furieuses factions de Beaumont, & de Grammont, le Roy pour l'une, la Royne pour l'autre, & ont recogneu trop tard la cause de leur pelerinage en pays estranger. Et quand ce grand inconuenient n'arriueroit, SIRE, le moindre est, en fait de Ligues, que ayant la faueur ou le nom du Roy causé la ruyne de l'un des deux partis, il a grandement affoibly ses forces: Car es seditions populaires, la victoire de la saine partie n'empesche pas que l'Estat n'en demeure esbranlé, & troublé au dommage public. Je reuiens à la Paix de Poictiers que ceste espée du Roy vostre Pere fit en fin trouuer bonne à Monsieur le Prince, & laquelle fut aduancée par la crainte qu'eut le Roy de la puissance de la Ligue. Il y auoit plusieurs articles ambigus en l'Edict de ceste paix comme en tous les pre-

cedens. Car la Royne mere, fine & accorte, estoit grande amie des equiuoques, quoy qu'elle se moquast des Equiuo- queurs, & estoit bien aise de reseruer l'interpretation des articles douteux à l'aduantage de ses affaires, & conseruation de son auctorité. Cela fut cause que pour resoudre les doutes. Il y eut conference à Nerac entre elle, & le Roy de Nauarre son gendre, en laquelle quelques articles furent esclaircis, & non pas tous : car la bonne Dame, vouloit tousiours tenir son Gesnet d'Espagne par la bride tant qu'elle pourroit. Neantmoins elle caressa fort ce gendre en ceste conference en laquelle il y eut entr'eux plusieurs propos gaillards.

Aucuns ont soupçoné qu'en ceste conference la Royne Mere commença la meslée d'un party double affin de se fortifier contre la Ligue qui cressoit merueilleusement en puissance & auctorité, quoy qu'elle ne fust pas des derniers enrollez en icelle.

Baptis ou Penitens.

La voila de retour fort contente. Les Armes ce semble sont consignées au Temple de Ianus, pour mettre aux chéps les delices de la paix: Les cuisiniers & baladins ont le temps à Paris, on n'y voit que festins, mascarades, dances, & balets: puis estant las de tout cela, on establit le prix d'honneur sur les espaules mieux chatoüillées des foüets des Penitents de toutes couleurs, qui commencerent par la Cornette blanche, Chappelets, offrandes, chandelles, & processions se voyent en campagne, signes indubitables d'un prochain mal-heur, & d'un aueuglement general: Les freres Hieronimites meinent au bois de Vincennes, ceste vie non pareille, ou plustost des Com-mourans que menoit Marc Anthoine avec sa belle Egyptienne au plus fort de ses mal-heurs. Mais le Prieur n'y trouua iamais la compagnie complete à son gré, & ne peut oncques y voir tous les Freres ensemble, pour les y festoyer à

son desir.

Le Roy de Navarre qui avoit bonne veüe voyoit tout ce-
 la de Nerac son sejour ordinaire, & penetrait iusques aux
 pacquets qu'il surprénoit souvent, par lesquelles surprises le
 triacle de la Ligue s'esuientoit (laquelle cependant preparoit
 des foüets pour les Penitents) & en donnoit de bon advis au
 Roy se mocquant de toutes ces farces, parmy lesquelles il
 voyoit le Roy & les Chefs de la Ligue bien empeschez à Pa-
 ris à qui tromperoit son compagnon, & tous sous les at-
 traicts & couleur de pieté, & deuotion : Car le pot aux roses
 estoit descouvert tout à plain par la confession de Salcede,
 & ne restoit plus que la mort de Monsieur le Duc d'Anjou
 frere vnique du Roy, pour en respandre les fortes odeurs &
 leuer les masques qui couroient iour & nuict en procession
 par la Ville de Paris en forme de Penitents.

*Les der-
 niers trou-
 bles recom-
 mencent.*

Salcede fut executé à Paris l'an 1582. pour auoir attenté à
 la Personne de Monsieur frere du Roy, & ce par machina-
 tion sans effect, toutesfois son Excellence ne la fit pas longue
 puis apres: Car il mourut l'an 1584. laissant le Roy de Navar-
 re le plus proche à succeder à la Couronne de France adue-
 nant le deceds du Roy sans enfans. Mais la Ligue n'est pas de
 cet advis, & se promet de le confiner à iamais delà la Riui-
 ere de Loyre, & plus outre encore par delà la Garonne. Ses es-
 perances sont grandes, & le courage du Roy de Navarre
 n'est pas petit, chacun donne ordre à ses affaires. Je vous di-
 ray ce que fit la Ligue auparauant que de dire comment le
 Roy de Navarre, s'equippoit pour s'y opposer : Car il est
 desormais temps qu'il ne se fie plus à toutes ces paix four-
 rées, tant d'allées & venuës, tant d'artifices, tant de par-
 tis doubles, & qu'il jette en la mer le fourreau de son es-
 pée pour la faire esclater en tous les endroits de la France

en forte que les vns ioyeux, en reçoient la douce lueur, & les autres le foudre à leur confusion.

La Ligue employe tous artifices pour faire rompre au Roy son dernier Edict de paix fait à poictiers l'an 1577. Le somme de faire asprement la guerre aux Heretiques, & sous ce voile mettre au vent le Roy de Nauarre, & sa dignité de premier Prince du Sang, plus proche parent du Roy, & plus habile à succeder à la Couronne. Le Roy au contraire veut que le Roy de Nauarre soit receu le premier, és qualitez susdictes, à presenter des Rozes à la Cour de parlement en la saison, & suiuant la coustume. Ces Rozes ne sont pas de bonne odeur au nez de la Ligue, cét acte luy déplait fort, elle publie par tout que le Roy fauorise les Heretiques. Et se promettant de subjuguier l'vn & l'autre, elle se jette en toutes les extremitez du crime de leze Majesté. Elle fait vne assemblée en la Ville de S. Denys distante de deux lieues de Paris, sans le congé du Roy, qui estoit lors en icelle Ville de Paris. Elle y conclud la guerre, ordonne d'icelle, donne des departemens, fait expedier commissions pour leuer gens de guerre, sous le nom & auctorité du Roy (qui les desaduoia toutes par apres) & en peu de temps elle remplit de ses armes trois grandes prouinces à sçauoir la Picardie, la Champagne, & la Bourgongne. Ce n'est pas tout, les entreprises des Grands sont vaines si le peuple n'est de la partie, c'est ce-luy que l'on appelle le *Dabo* : c'est la Marotte qui les fait iouïr, & rire; C'est chose ordinaire aux hommes qui ont fait banqueroute à l'honneur & au debuoir, de se jeter d'un vice en vn autre, & seconder leur premiere faute d'une autre plus lourde. La Ligue fait vne seconde assemblée bien plus hardie que la premiere, & ce en la Ville de Paris mesmes, en l'Hostel de Rheims (le Roy estant en son Louure)

& con-

& conuoque tous les Bourgeois de sa faction en cét Hostel pour y prestet le serment de rebellion contre son Roy legitime & naturel Seigneur au proffit d'un Prince estrangere: Et les *Quatre* premierement practiqués par la Ligue estans multipliés en *Seize*, les Seize, en nombre infiny: Se trouverent bien tost parmy la ville plus de soixante mil Bourgeois de la Ligue, sans la populace qu'ils traifnoyent apres eux, par les trompettes des faux Euangelistes qui vsurpoient lors les chaires des vrais Predicateurs. Puis la rage de ceste beste furieuse de Ligue s'emancipe iusques là, qu'elle somme le Roy de faire son testament auparauant qu'il soit malade, & declarer qui sera son successeur, autre qu'un Heretique: c'est à dire autre que le Roy de Nauarre. O arrogance insupportable! ô dure seruitude de ceste Ligue barbare! ya-il crime de leze-Majesté plus grand, que de celuy qui pense à la mort de son Roy? mais qui seulement s' imagine que son Roy soit mortel? & partant fortés de la France Sorciers detestables qui consultés les Diables sur les iours de nos Roys. Le Roy Loys VII. n'a point d'enfans, c'est à Dieu non pas au Roy que l'on s'adresse pour luy demander un successeur, & il le donne, courageux, & Auguste, les Castillans qui donnoient ce Conseil à la Ligue, & l'y fortifioyent, se garderoient bien de tels attentats, de parler à leur Roy d'un successeur, quoy qu'il fust hors d'esperance de lignée: Au contraire la Couronne de Castille estant deuoluë à Henry III. surnommé le froid, ils luy iurerent fidelité, combien que son impuissance fust notoire, & qu'il eust esté pour ceste cause, & de son consentement mesmes, demarié d'auec l'Infante de Nauarre auparauant que cete Couronne luy escheuft.

Le Roy auoit fait voir en son Parlement de Paris, qui est

T

La Ligue
force le Roy
d'estire vn
successeur.

la Cour des Pairs de France, son successeur, Parmy les douces odeurs des Rozes vermeilles dont ie viens de parler, entre lesquelles la Ligue voyant toutes fanées ses esperances, par l'inclination du Roy portée à la conseruation du Sang Royal, fait vne faillie bien plus estrange, sommant le Roy qui estoit sain & gaillard, & qui entroit en la fleur de son âge, de declarer son successeur Monsieur le Cardinal de Bourbon Prince caduc, infirme de corps, entrant en rang d'enfance, & tellement foible d'esprit, qu'il s'estoit laissé enroller en ce party rebelle de la Ligue, contre son propre sang, & au prejudice du Roy de Nauarre fils de son frere aîné, auquel, au pix aller, il auoit fait cession de toutes preten-tions, & l'auoir reconnu Chef de sa Maison, & premier Prince de son sang, en plusieurs actes signalés, cy-deuant remarquez, & principalement en son traicté de Mariage, auquel iceluy Cardinal estoit interuenue: Et dauantage au prejudice de la Loy generale, non seulement du Royaume de France, mais de tous autres ausquels le Sang à droict de succession, où les nepueux fils des aînez, excluent par representation de leurs peres, leurs oncles puis-nez: Et combien que les exemples du passé, eussent plusieurs fois donné Loy, & reglement à ce different, la Ligue neantmoins veut que le Roy croye que le Cardinal de Bourbon est son successeur legitime, afin de regner sous la marotte qu'elle fera porter à ce bon-homme en guise de sceptre, & afin qu'on ne pense que ie sois auteur de cela ie rapporteray mot pour mot ce qu'en dit Seres* en ces termes. *On publie (dit-il) que le Roy mourant sans enfans n'a point d'Heritier, ni successeur, que le Cardinal de Bourbon, Prince cassé d'ans, hors d'espoir d'engendrer, & de suruiure a vn Roy sain, gaillard, & jeune. Mais on fait sourdement couler aux ames du simple peuple cete chatouilleuse v surpa-*

* En Hen-
ry. I II.

*tion des Capets, sur les heritiers de Charlemagne, on en imprime des liars, on seme force Pasquils, mesmes aucuns Predicateurs * en * vn des plus eschaufez harangueurs de ce temps là.* Voicy encores vne autre cruauté de la Ligue, elle veut que le Roy chasse de sa Cour, & luy donne pour curée ses Mignons & fauoris, c'est à dire ses fideles seruiteurs, singulierement le Duc d'Espéron, qu'elle n'auoit peu attirer comme le Duc de Ioyeuse, afin que sa Majesté demeure desgarnie d'amis & de support, & se priue soy-mesmes du plus doux lien duquel Dieu ait conjoint les hommes, à sçauoir l'amitié & familiarité. Ce n'est pas tout, car quoy que Paris & les bonnes villes de France soyent de sa faction, & que l'Espagne luy fournisse d'argent, elle veut encores auoir le secours d'Italie, & recevoir la benediction de nostre saint Pere le Pape. Courriers sur courriers vont a Rome, pour faire auctoriser ces rebellions, y faire la menée, & supplier sa Saincteté d'estre le Parrin de ceste Chimere : Mais on ne se haste pas tant en ces pays là, que l'on faiçt en France, on est bien aise de veoir clair aux affaires ; Le Pape Gregoire X I I I. dit qu'il ne cognoist point la mere de cete Beste, qu'il n'a point accoustumé de veoir de tels Ambassadeurs par deuers le saint Consi- stoire ; qu'il ne veoit goutte parmy ces broüillards, & que telles nuées ne deuant obscur la splendeur Royale, il ne peut par ses Bulles realiser ce Fantausme, auquel il reffusa toute assistance, & creance ; La Ligue toutesfois ne se rendit pas, ains continua ses pratiques en Italie nonobstant le rebut du Pape, & se meit aux Champs contre le Roy sous le nom vsurpé de sa Majesté mesmes, & avec tant de vehemence, qu'elle le contraignit de faire tout ce qu'elle voulut, pour auoir esté trop negligent, & enduré l'assemblée de l'Hostel de Rheims, ensemble l'execution

288 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
de celle de sainct Denis. Voyla vne partie des faits de la Li-
gue, voyons ce que fait ce pendant le Roy de Nauarre.

I'ay rapporté ces choses pour monstrier comment la Ligue
ne fait plus la petite bouche quand elle veit Monsieur le
Duc d'Anjou mort ; comment elle leua le masque, & joüa
son jeu a découuert contre le Roy de Nauarre pour luy fai-
re perdre ses droits, & dignitez, & luy enleuer l'attente legi-
time qu'il deuoit auoir en la Couronne de France aduenant
le deceds du Roy, & (en vn mot) pour debouter la Maison
de Bourbon , & le Roy mesmes d'icelle Couronne. Il ne
faut donc pas s'estonner si le Roy de Nauarre Chef d'icelle
Maison se prepare à se bien deffendre, & renuerfer les des-
seins de ses ennemis. Voicy ce qu'il fait, sous le bon plaisir
du Roy toutesfois , comme sa Majesté tesmoigna par le
voyage qu'elle fait faire vers luy par le Duc d'Espéron son
fidele fauory.

*Les amis
Confede-
rez du Roy
de Nauar-
re contre la
Ligue.*

Il assemble ses amis a Montauban pour aduiser aux
moyens de conseruer l'auctorité du Roy son Seigneur &
frere: & se maintenir contre les vsurpateurs de sa dignité de
premier Prince du Sang, sous le nom du Roy qu'ils vsur-
poient, comme sa Majesté tesmoigna par le des- adueu qu'el-
le fait des commissions que la Ligue auoit enuoyées par tout,
sous le nom d'icelle Majesté, pour leuer gens de guerre. Et
pour se garentir de tant d'ennemis nostre Prince se fortifie
de Monsieur le Prince de Condé, de la Royne d'Angleterre,
du Roy d'Escoffe, du Roy de Danemarch, du Comte Pala-
tin, des Ducs de Saxe, de Pomeramie, & de Virtemberg, du
landgraue de Hesse, du Duc Cazimir, du marquis de Bran-
debourg, des Suisses Protestans, des Estats d'Hollande, Ze-
lande & autres Prouinces des Pais bas vnies. Je nomme ces
Princes, SIRE, à fin que vostre majesté cognoisse ceux qui

ont contribué à la benediction de la Paix qui vous conserue aujourd'huy avec le tiltre, l'effect du plus grand Royaume de la Chrestienté, & pour reproche à la Noblesse Ligueuse de France, d'auoir souffert que les Princes Estrangers seruissent d'appuy à la principale colombe de vostre Estat, duquel ces Ligueurs machinoyent la ruine.

Neantmoins le Roy de Nauarre ne s'estoit pas associé de ces Princes par vn concordat de l'assemblée tenuë à Magdebourg le quinziesme Decembre 1584. comme portoient les billets qui seruoient lors d'Euangile aux Predicateurs de Paris. Mais, ç'auoit esté par les offres de ces Princes, qui estimoient la cause du Roy de Nauarre estre la leur propre par double consideration; La premiere la manutention du droit legitime d'un Prince opprimé, qui est la querelle generale de tous; La deuxiesme estoit la conseruation de la Religion qui les touchoit tous: Et partant ceste assemblée s'estoit principalement faite, pour fortifier l'Empereur au recouurement des terres de l'Empire occupées par les Papes, & soigner aux affaires du Prince d'Orange Chef de leurs confederez es pays bas assaillis par les Espagnols. Et a leur bon dessein & justes armes pour le Roy de Nauarre, se pouuoit adjouster la fraternelle amitié que les princes Allemans ont tou-jours portée au Sang Royal de France, qui leur a donné l'Empire. Et la pitié qu'ils auoient de la stupidité d'un Roy, lequel assiegé & aguetté de tous costez, endossoit pour toutes armes le sac d'un penitent, & faisoit la guerre avec force declarations, ayant la contenance mal assurée, la face tremblante, & indigne de la Majesté de la force, & auctorité d'un Roy de France.

Le Roy de Nauarre ainsi assisté d'Amis qui se presentoient a luy de tous costez fait sa declaration le dixiesme Iuin 1585.

*Declaratio
du Roy de
Navarre
sur la prise
des dernie-
res Ar-
mes.*

1585. estant a Bergerac, apres l'entre-veüe de luy & de M. le Duc d'Espéron par laquelle (sous le bon plaisir, du Roy) il proteste de rabattre par viue force le coup du baston qui est leué sur sa Mijesté. Qu'il n'est ennemy des Catholiques les ayant tous-jours maintenus en ses pays quand les Edicts de paix ont esté publiez : Qu'il n'est heretique parce que sa religion n'a point esté condamnée par vn legitime Concile, * qu'il y a esté nourry & y a continué jusques a lors : & partant, qu'il n'est point Relaps ne l'ayant jamais abjurée. Car on ne peut, ce dit-il, appeller abjuration ce qu'on luy fait faire apres ses Nopces luy tenant le pistolet sur le front, & sans instruction ou enseignement quelconque, ains le forçant a commencer l'exercice de la Religion Romaine par des Matines, dont les leçons estoient barbares, & sanglantes : Qu'il est tout prest de recevoir instruction, & abjurer sa Religion si on luy monstre qu'elle est erronée : Quant aux villes qu'il tient pour sa seureté, les rendra pourueu que la Ligue mette les armes bas : Et quand au pretendu concordat de Magdebourg duquel ses ennemis se targent, que c'est vne chimere en l'air que plusieurs Princes que l'on y fait entrer estoient morts auparauant la date qu'on luy donne, que ceux qui l'ont mis en auant en ont méchamment menty : Je tairay le reste de sa declaration à fin de ne rien aygrir : Et quât à l'assemblée de Magdebourg il est bien vray qu'elle fut faite le quinziesme Decembre 1584. comme j'ay dit, mais c'estoit vn autre Roy que celui de Navarre qui en estoit promoteur, & en fait sortir les éclats l'an 1587. comme nous verrons cy apres.

* Note
que le Roy
les Estats,
les Par-
lemens de
France, ne
connoissent
point le
Concile de
Trente pour
les raisons
dédouées
par les
Ambassa-
deurs du
Roy &
protestatiōs
de nullité
d'iceluy.

La Generosité du Roy de Navarre doit enfler le cœur du Roy, mais on l'intimide, & luy dit-on que Cæsar est tyran pour mettre en vogue le vray vsurpateur Pompée; Cæsar of-

fre neantmoins de mettre les armes bas, Pompée & ses partisans n'en veulent rien faire, mais ils seront à la fin confus sous les armes de Cæsar. La Mere du Roy luy abaisse le courage par des frayeurs Paniques qu'elle luy donne d'auoir pour ennemis le Pape, les Castillans, les Catholiques Allemans & Suiffes, & les meilleures villes de son Royaume, spécialement Paris en laquelle il n'y a point de sûreté pour luy, s'il ne se fait de la Ligue. Elle l'espouente de l'exemple du Roy Loys X I. luy representant la peine qu'il eut a se deffendre de la Ligue du bien public, & a en escarter les Chefs; que c'estoit icy bien pix, car les Chefs de ceste Ligue presente, estant escartez, pouuoient estre ralliez en vn jour, estans en la ville de Paris, & és enuiron d'icelle, en sa Cour, en son Louure, en son Cabinet, bref qu'il ne falloit que bailler a vn Predicateur entrant en chaire, vn billet pour sonner l'alarme, & le Tocque-sainct, & il y auroit a l'instant cent mil hommes en armes contre sa Majesté.

Quand la Roine Mere disoit qu'il y auoit des Chefs de la Ligue au Cabinet du Roy, elle disoit vray, car elle s'y estoit embarquée apres la declaration du Roy de Nauarre, & y en auoit d'autres qu'elle, lesquels à cause de leurs charges & Offices deuoient plustost creuer que de cognoistre ceste Ligue: Laquelle cependant jouïoit ses jeux ayant surpris la ville de Marseille le neufiesme Auiril 1585. Mais la reprise d'icelle par les gens du Roy, ne luy laissa que la consolation de veoir exalter & canoniser au bout d'vne perche le Consul Daries son premier Martir. Et le deuxiesme May ensuiuant elle chasse de la Citadele de Lyon le Sieur du Passage.

Toutes ces algarades avec la crainte effeminée que l'on dō-

*Edict de
Iuillet
contre les
Protestans.*

na au Roy, le feirent resoudre a faire son Edict du dix-huitiesme Iuillet 1585. Et d'autant que la Cour de Parlement de paris de tout temps ennemie des infracteurs de paix, violateurs de la foy, & perturbateurs du repos public, & opiniastre tutrice des Edicts & Ordonnances, reffusoit de verifiser cet Edict si contraire aux derniers, on y feint aller ce prince pour le verifiser luy mesme, y feant en son liect de justice. Lequel Edict reuocque tous les autres cy deuant faits en faueur des protestans, ordonnent qu'ils rendront les villes a eux baillées pour sureté, nonobstant la prolongation de delay a eux accordée, commande a tous Ministres de ladite religion vuidier le Royaume, enjoinct a tous ses subjects faire profession de la Religion Romaine dans six mois où vuidier le Royaume, & par articles secrets faits & arrestez a Nemours, il contente les Chefs de la Ligue apres auoir aduoüé leurs armes, (comme par autre Edict il auoit aduoüé celles des protestans) Mais il oblige les Ligueurs de mettre dans le mesme jour les armes bas, & se departir de toutes Ligues, a quoy ils n'obeirent, car ils feirent payer au Roy cent mil escus pour bastir vne Citadele a Verdun; plus se feirent assigner entretenement de gens de Cheual pour leurs gardes: Deux cens mil escus & plus, pour soudoyer leurs Estrangers: se feirent tenir quittes de plus de trois cens mil escus tiranniquement prins par eux sur les receptes du Roy: Et contraignant sa Majesté de repeter des protestans leurs villes de feureté, le forcerent de leur laisser pour la leur les villes de Chalon, Thoul, Verdun, sainct Dizier, Rhims, Soissons, le Chasteau de Dijon, Beaulne, Ruë en picardie; Dinan, & Concq en Bretagne, qui estoit en effect demeurer Roys de Bourgongne, picardie, & Champaigne, & laisser le Roy de Nauarre premier

*Villes de
sureté re-
tenues par
la Ligue.*

Prince du Sang Royal, despourueu d'aucune retraicte assurée, & luy oster les villes qu'il gardoit à la Couronne contre leur vsurpation. Ainsi la Ligue s'empare des bonnes villes & pays de deça Loyre, tenant ce pauvre Roy son pensionnaire aupres d'elle. Et parce que lors de cét Edict de Juillet il faisoit des grandes chaleurs, elle s'aduisit de vestir le peuple à la legere & le mettre en chemise par vne trentaine d'Edits qu'elle fait faire à ce pauvre pupille rangé sous sa tutelle; Afin de le rendre odieux à son Peuple.

Tout l'orage de ceste Paix d'entre le Roy & la Ligue doit tomber sur le Bearnois (ainsi appelloient-ils le Roy de Nauarre) Mais parce qu'ils sçauent qu'ils ne le prendront pas sans verd comme ils auoient fait le Roy, ils joignent à leurs armes les maledictions, & fulminations que le Pape Sixte jetta sur iceluy Roy & le Prince de Condé; Mais c'eust esté peu de chose, si les tresors de saint Pierre, destinez contre les Idolatres & payens, ne se fussent point ouuerts pour leur faire la guerre, & ce faisant mettre toute la Chrestienté en combustion, & les Turcs & Barbares en plaine prosperité, le Pere les appellant pour courir sus à ses enfans apres les auoir diuisez. Le malheur de la France auoit voulu que la discorde opposast ce Pape à son bonheur, ainsi qu'elle l'auoit fait Cardinal, & puis Pape (comme l'on disoit à Rome) par despit. Quand il fut esleué au saint Siege, la Ligue luy fit bien tost chanter ceste nouvelle notte que son predecesseur Gregoire n'auoit peu apprendre. Si bien qu'il se joignit à la Rebellion de France, dégradant ces deux grands Princes, comme s'ils eussent esté Prestres, & leurs successeurs, de toutes dignitez: Mais principalement, car c'estoit là l'enclouüre des pretentions qu'il auoient sur la Couronne de France,

expose leurs personnes & biens en proye, sans admonition prealable, sans leur proposer instruction, & les sommer de l'accepter, sans les ouyr en leurs deffences, ny les appeler; & comme s'il eust eu quelque jurisdiction ou animaduerfion contre les Princes du Sang Royal de France, duquel, apres Dieu, les Papes font creatures, & ne peuvent sans felonie fulminer contre la vie & les biens des Princes qui en font, & qui plus est de leurs successeurs: Certes encores que ce Pape eust son Siege à Rome, il entendoit en cela fort mal les loix Romaines, qui disent que le droit du Sang ne peut estre osté par quelque autre droit que ce soit, & que le fils ne patit point pour le Pere. Je m'assure que si vous, SIRE, qui tenez les deux Sceptres que ce Pape vouloit vous oster sous ce nom de Successeur, & Monsieur le Prince de Condé, qui est aujourd'huy premier Prince de vostre Sang, eussiez esté au monde, vous en eussiez appelé comme d'abus à vos espées.

La bulle de ces beaux interdicts veint en poste à Paris. elle est présentée à la Cour de Parlement qui en refuse l'emologation, parce que le Pape n'a que veoir sur les Princes du Sang de France, leurs vies, honneurs, dignitez, & biens, & moins sur la succession du Royaume. Considererez-icy comment la Ligue se jouie de la puissance des Papes; elle la met par dessus les Roys & Princes du Sang de France, la faisant Iuge du droit de leur Couronne & succession, & luy donnant le pouuoir de mettre leurs Personnes & Estats en proye, & à l'instant elle abaisse tant cete Puissance, qu'elle la rend iusticiable des Officiers des Roys de France, presentant ces Bulles au parlement de Paris pour les emologuer recognoissant que sans cela, suiuant les libertez de France & les Maximes de l'Estat, elles n'ont

force ny vertu, & les jugeant par consequent de nulle valeur si elles n'ont esté espurées en la vifue fournaife, controllées, & examinées par le Senat des Roys de France : Aussi le Roy de Navarre appela de ceste Bulle au premier Concile qui seroit legitimement assemblé, & en lieu de libre accez, l'acte duquel appel il feit afficher à Rome le sixiesme Novembre 1585. seellé d'un démenty qu'il soustiendroit audit Concile, en ce que ceste Bulle l'appelloit Heretique.





QVATRIESME LIVRE
DE LA DECADE DV ROY
HENRY LE GRAND.

S O M M A I R E.

L'execution de l'Edit de Iuillet, & les Armées contre nostre Prince : La surprise du Chasteau d'Angers : Les assemblées de la Ligue : L'armée des Reistres, & Allemans en France : La Bataille de Coutras : La route de l'armée des Reistres : Les Barricades de Paris : La conuocation des Estats à Blois : L'usurpation du Marquisat de Salusses par Monsieur de Sauoye durant lesdits Estats : Assemblée des Protestans à la Rochelle sur le fait desdits Estats : Mort de Messieurs de Guise, & de la Royne Mere; Les Seizes de Paris, leur Origine, Gouvernement, & felonies : L'emprisonnement de Monsieur le premier President, & Officiers du Parlement de Paris : M. le Duc de Mayenne créé par la Ligue, Lieutenant General de l'Estat Royal, & Couronne de France. Declaration de nostre Prince pour le service du Roy Henry III. contre la Ligue. Entreueüe & trefues entre les deux Roys à Tours : Deffaite de Saueuse : Journée de Senslis : Mort du Roy Henry. III.

1586.



M O v s venez de veoir la guerre ouuerte & declarée par la publication de l'Edict de Iuillet, autre Edict

du 15. Octobre ensuiuant, par lequel les six mois limitez aux Protestans par celuy de Iuillet, & depuis retranchez à trois, furent reduits à quinze jours; Censures de Rome, declarations & protestations contraires que le Roy de Nauarre fit publier par tout, puisque c'estoit à sa vie, à sa dignité & à ses biens que l'on en vouloit: Voyons de quelle part Dieu fera trebucher le sort, & pencher la balance des armes humaines qu'il tient en sa main pour fauoriser le party legitime (je ne touche point à la Religion puis qu'elle ne seruoit que de pretexte, & couuerture.)

Le premier qui se presenta apres ces Edicts pour faire la guerre au Roy de Nauarre, ce fut le Duc de Mercœur qui passa de Bretagne en Poitou suiuy, & équipé de sorte qu'il sembloit d'un Ambassadeur venant pour demander la Paix, car son train estoit trop petit pour attaquer, comme il esperoit, ces vieux routiers qui estoient depuis quinze ans à cheual.

*Armée
du Duc de
Mercœur
en route.*

Son aduis n'estoit pas mauuais de se mettre le premier aux Champs avec attente d'augmenter ses troupes de jour à autre à mesure qu'il entreroit en pays, comme il fust aduenu s'il n'y eust esté pourueu de bonne heure, car ceux à qui les mains demangent courent tousiours au plus diligent: Mais le Roy de Nauarre qui estoit encores de là la Garonne donnant ordre à ses pays, aduertiy du voyage du Duc de Mercure, enuoya au deuant de luy Monsieur le Prince de Condé son Lieutenant General qui estoit vn rude conducteur de tels Ambassadeurs, lequel le chassa des marches de Poitou, & le fit reculer si loing en Bretagne que les Nauarrois ne l'appelloient plus autrement, que le Duc de Recule.

Sur ces entrefaites le Chasteau d'Angers fut enleué des

*Le Cha-
steau d'An*

*gers perdus
pour la Li-
gue.*

mais du Comte de Brissac, c'est à dire de la Ligue, par trois Seigneurs, d'humeurs, & de desseins differends, mais tous conspirans à faire perdre ceste place à la Ligue. L'un à sçauoir le Sieur de Halot l'auoit entrepris pour le Roy, L'autre qui estoit le Fresne l'auoit fait comme ennemy particulier du Comte de Brissac. Et le tiers qui estoit Rochemorte, s'y estoit jetté pour l'affection qu'il auoit au seruice du Roy de Nauarre. Rochemorte fut le plus fin, & y demeurant le dernier declara qu'il le tenoit pour le Roy de Nauarre. Ce qu'entendu par Monsieur le Prince de Condé, son grand courage luy fait faire ce que l'Amour & la beauté d'une jeune Dame fait faire à un jeune Seigneur, lequel voyant s'offrir quelque commodité de la posseder, se jette esperdument aux dangers des surprises d'un Mary jaloux, sans auoir donné ordre à ses suretez. Ainsi Monsieur le Prince aduertuy de ceste belle prise passe la riuere de Loyre sans se representer les embuscades & traueses qui luy seroient faites au repasser où l'affaire du Chasteau d'Angers reüssiroit mal, comme il aduint: Car s'en estant approché il trouua que Rochemorte tué les Soldats diuisez l'auoient rendu au Roy, qui regaigna ce que la Ligue luy auoit prins. Voyla donc Monsieur le Prince en perplexité, il tourne bride pour repasser aux Roziers entre Saumur & Angers par où il auoit passé: Mais il ne trouue pas faute d'embuscades & de poursuiuans contre luy, le Duc de Mayenne d'un costé, le Marechal de Biron de l'autre, le Duc d'Espéron n'en estoit pas loing, le Duc de Joyeuse y couroit, la Chastre ne s'y endormit pas, Antragues & les Communes faisoient par tout des huées sur luy si bien que iamais Cerf ne fut si bien vené: Mais son courage portoit si haut qu'il fit perdre l'haleine à

tous ces coureurs ; Car ayant gagné l'Isle de Grenezé & licencié sa troupe pour se sauuer comme ils pourroient à l'escar, il fit comme l'Oyseau lequel se voyant pressé de l'Esparuier se sauue dans le sein de l'homme, il se retire en Angleterre où la Royne plus secourable au Sang Royal de France que les François mesmes, le receut magnifiquement, ainsi esquiuant le chemin de la Greue où la Ligue s'attendoit de le mener, il reporta sa teste à la Rochelle estant bien équipé de vaisseaux, & non sans auoir appris vne bonne leçon pour l'aduenir de ne point quitter la chose vraye pour faire naufrage en courant apres l'ombre (car il auoit leué le siege deuant Broüage pour courir à ce Chasteau d'Angers) & ne se point tant aduancer en la Loge du Lyon sans regarder par où on en pourra sûrement sortir. De là il monstra qu'il estoit autant garny d'amour que de courage, comme ordinairement tout grand Cavalier est Amoureux, car voyant que le Marechal de Matignon tenoit estroitement assiegée la ville de Taillebourg en Xainctonge, & Madame de la Trimouille avec Madamoiselle sa fille en icelle, il fait si bien par l'entremise du Sieur de la Val que le siege est leué, les Dames deliurées, & fut cete ville le tombeau des quatre freres de la Val, dont deux estoient demeurez en vne charge inegale sur le Regiment de Thiercelin duquel neantmoins le Prince r'emporta l'enseigne Colonelle, le tiers estoit mort peu auparauant, & le quatriesme mourut de regret de la perte des trois autres. Et peu apres à sçauoir le sixiesme Mars 1585. Monsieur le Prince de Condé espousa en secondes nopces ladite Damoiselle de la Trimouille duquel mariage est issu Monseigneur le Prince de Condé à present premier Prince du Sang Royal.

Quatre freres de la Val inhumés au Chasteau de Taillebourg.

Mariage du Prince de Condé avec Madamoiselle de la Trimouille.

Ce pendant que tout cela se passe le Roy de Nauarre n'est pas seul qui fait ses plaintes contre les Edits & la fulmination de Sixte : Car les Princes d'Allemagne en font vn grand bruit, & enuoyent leurs Ambassadeurs au Roy pour le supplier d'auoir pitié de l'Estat desolé de son Royaume, ne point fauoriser la ruyne des principaux princes de son Sang, qui ne luy ont esté jamais que tres-affectionnez seruiteurs, & tres-fideles subjects, qu'il garde sa foy, sa parole, sa reputation en conseruant son Edict de paix. Le Roy fait vne responce pleine de subtilité. La Ligue se resioiit de ceste responce, mais elle ne l'entendoit pas comme luy, ainsi que l'euement l'a monstré. Il dit qu'il fait & defait ses Ordonnances, selon les occurrences, & qu'il prie qu'on s'assure que tout ce qu'il fera, sera pour le bien & soulagement de son peuple, à la conseruation duquel il aura vn soin paternel, & tousiours la jalousie de son honneur, & la crainte de Dieu deuant les yeux : Il n'estoit pas besoin qu'il expliquast dauantage ce qu'il auoit de long temps projecté pour retirer sa gorge de dessous le pied de la Ligue, en quoy il estimoit consister la conseruation de son peuple, mais il croyoit que l'execution n'en estoit pas encores paruenue à sa maturité & que le temps present ne la pouuoit si tost faire esclorre, il estoit Prince temporisant, & par trop, si bien que faute de promptitude il executa son dessein avec tel accroissement qu'il auoit donné au mal, qu'ils'enseuelit luy mesme sous les ruynes de la Ligue : Nicias Athenien estoit vn prince de grande circonspection, mais il ne fit rien qui vaille pour donner trop de temps à l'execution de ses desseins.

3587. Pour reuenir à la guerre vous auez entendu que le Roy de Nauarre estoit Gouverneur de Guyenne, & que Monsieur le Prince de Condé son Lieutenant general estoit fort en
 poictou

Poictou attendant le Roy de Nauarre en bonne deuotion; On leur jette deux armées sur les bras : Je ne m'amuseray à vous dire particulièrement de quelles forces elles estoient composées. Il doit suffire de dire qu'elles estoient conduites par deux des plus grands Capitaines & plus courageux qu'il y en eust lors en Europe. La premiere en Guyenné dans le Gouvernement du Roy de Nauarre, estoit conduite par le Duc de Mayenne duquel nous aurons sujet de discourir cy apres. L'autre estoit conduite en Poitou par le Marechal de Byron vieil routier & digne de ceste charge. Je vous ay dit qu'aux troubles derniers les Protestans auoient pris resolution de ne se plus diuifer, ains de faire corps de troupes vnies, & ce pays de Poitou qui leur estoit fort propre a cause des commoditez & retraicte de la Rochelle & de la Mer. C'est pourquoy le Roy de Nauarre se diligente de venir en Poitou, &, apres auoir donné ordre a sa Principauté de Bearn, s'estre assuré de Nerac, auoir fait decamper le Marechal de Matignon deuant Castels, il passe la Garonne a saincte Bazille deux lieuës pres de l'armée du Duc de Mayenne, trauerse le Perigord, & l'Angoumois, & est aussi tost veu qu'attendu en Poictou deuant l'armée du Marechal de Byron à Marans, d'où il esloigne Byron & son armée, & le renuoye par delà la Charente, puis fait à son loisir vne palissade sur mer entre la Rochelle & Broiiage pour y reduire le Sieur de Saint Luc au petit pied, & eslargir les coudées des Rochelois que Byron auoit resserrées auparauant sa venue.

C'estoit la coustume de la Ligue de dissiper les forces, & destourner les desseins du Roy de Nauarre par Parlemens, & Conferences pleines de piperies, quand elle ne pouuoit luy

302 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
mal faire à viue force. La Royne Mere reprenant les vieilles
brifées, propose, & fait vne conference à Saint Bris en-
tr'elle, & le Roy de Nauarre, laquelle n'eut aucun effect, si-
non qu'elle nous a laissé quelques traicts de la viuacité de
l'esprit en ce grand Prince que ie ne puis oublier. La Roy-
ne Mere le voyant luy fit vne infinité de caresses, iusques
à le chatoüiller par les costez, luy s'aduisant du dessein d'i-
celle Dame qui estoit de taster s'il estoit couuert, tire les
boutons de son pourpoint & luy monstrant sa poiçtrine nuë
Voyez (dit-il) Ma Dame ie ne sers personne à couuert. Et com-
me elle le conjurast de ne plus faire la Cour aux Maires de
la Rochelle, disant que c'estoit faire tort à sa grandeur de
se soubmettre ainsi à vne populace de laquelle il pouuoit
estre souuent éconduict, *l'y faitz,* cedit-il, *Ce que ie veux,*
parce que ie n'y veux rien que ce que ie doibs. Il donna, outre
cela plusieurs gentilles reparties à ladicte Dame, & a Mon-
sieur de Neuers qui l'assistoit, lesquelles ie ne puis, quant
à present, escrire.

Ceste conference fut rompuë tant parce que le Roy de
Nauarre ne se voulut laisser beffler par les vieilles finesses &
ruses accoustumées, que pour la nouvelle que receut la Roy-
ne Mere de l'arriüée du Duc de Mayenne en Cour, estant
retourné à Paris de son voyage de Guyenne, en laquelle
Ville la Ligue remettoit sur le tapis la Personne du Roy,
de laquelle les plus eschaufez disoient qu'il se falloit saisir
& assurer. Le Duc de Mayenne ne peut digerer ceste pro-
position laquelle repugnoit à la franchise de son cœur, &
quand il eust estimé qu'elle eust esté necessaire pour l'as-
surance & aduancement de son Party, il en trouua l'execu-
tion si difficile, qu'il n'en fut pas d'aduis. Le Duc de Gui-
seny estoit pas lors, ains à la guerre aux enuirs de Iames

Principauté appartenant au Duc de Bouillon. Et dit-on que ledict Duc de Guise ne voulut oncques fauoriser cét aduis, ce qui est vray semblable pour la confiance qu'il auoit en ses forces, & en la faueur du peuple. Or cét aduis auoit esté proposé dès la naissance de la Ligue. Ou du moins incontinent apres la mort de Monsieur frere du Roy. Et pource que le Duc de Guise ne le voulut auctoriser, Cela fut cause que l'vn des bons Arcs-boutans de la Ligue, & peut estre plus fin que luy en cét endroiçt, manqua d'appuy à la Ligue, & retira tout doucement son espingle du jeu, disant que le Lyon entre aussi bien en colere quand on le chatoüille, que quand on faiçt tout à bon contre luy, & qu'il ne falloit point faire guerre à demy contre son Prince. L'arriüée de la Royne mere en Cour seruit beaucoup à destourner cette proposition, Car, quoy qu'elle fust de la Ligue, neantmoins elle estoit touf-jours mere, & vouloit que le Roy son fils fust conserué parmy ceste tourmente, mais elle ne consideroit pas que telles tourmentes n'ont autre but que le naufrage du vaisseau Royal, Et sçachant qu'il se tenoit en cette Ligue plusieurs conseils secrets & particuliers en son absence, elle auoit touf-jours quelque confident qui luy rapportoit ce qui s'y diloit du Roy, estant sa principale enqueste, s'il ne s'estoit rien proposé contre la personne du Roy son fils, & contre son auctorité.

Cependant que la Ligue consulte à Paris, le Roy de Navarre chamaille en Poictou, prent Chizay par composition, Sazay d'assaut, contraint Sainçt maixant à se rendre, s'assure de Fontenay, & prent mauleon par escalade durant la batterie, & puis sçachant que le Duc de Joyeuse s'equipoit avec vn grand nombre de Noblesse pour le venir combattre

304 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
ayant armée fraische, il retourne en Gasconne assembler
toutes ses forces pour fauoriser, s'il peut passer Loyre, l'ar-
mee estrangere composée de cinquante mil hommes nou-
uellement entrée en France, pour executer les desseins
de Magdebourg, dont i'ay cy deuant parlé.

Cet torrent que l'on venoit de voir rauager le Poiçtou, &
puis esoulé en Gasconne, se reueit remply en Poiçtou
aussi tost que le Duc de Ioyeuse y fut entré. Mais pour en-
trer en Xaintonge il auoit deux Riuieres à passer, la Dro-
gne, & l'Isle. Le Duc de Ioyeuse marche au deuant avec
douze mil hommes de combat aussi richement armez que
l'on en vit oncques en France. Le Roy de Nauarre scait
que celuy qui passera le premier aura de l'aduantage. Il se
vient donq loger à Coutras pour y passer la Drogne à gué.
Le Duc pense le tenir entre deux riuieres, & donne rendez
vous de toutes ses troupes au lendemain entre la Roche-
Chalais & Coutras, & choisit son Champ de bataille en
Bataille de lieu le plus aduantageux qu'il peut à demy lieue de Cou-
Coutras. tras. Le Roy de Nauarre luy va au deuant estant suiuy de
troupes inegales (car le nombre des gens du Duc surpassoit
d'une fois le sien) Mais il estoit assisté de deux Princes de
son Sang autant genereux, que Sages de s'estre ioinçts à
ses troupes pour la conseruation de leur sang : Et du Vicon-
te de Tureine son fidel Amy & compagnon de sa fortune à
present Marefchal de France.

Harangue Les deux armées estant en bataille le 20. Octobre 1587. le
du Roy de Roy de Nauarre tourne la teste vers les 2. Princes à scauoir
Nauarre à le Prince de Condé, & le Comte de Soissons & leur dict.
Coutras. Vous voyez, Mes Cousins, que c'est à nostre Maison que l'on
s'adresse. Il ne seroit pas raisonnable que ce beau danceur &
ces Mignons de Cour en emportassent les trois principales testes

que Dieu à reserué pour conseruer les autres avec l'Estat : Ceste querelle nous est commune, l'issuë de ceste iournée nous laissera plus d'enuieux que de mal-faisans, Nous en partagerons l'honneur en commun. Puis aux Capitaines, & Soldats. Mes amis, ce dict-il, voicy vne curée qui se presente bien autre que vos butins passez, C'est un nouveau marié qui à encores l'argent de son Mariage en ses Coffres, toute l'eslite des Courtisans est avec luy : Courage, il n'y aura si petit entre vous qui ne soit desormais monté sur des grands cheuaux, & seruy en vaisselle d'Argent. Qui n'espereroit la victoire vous voyant si bien encouragez ? ils sont à nous ie le Iuge par l'enuie que vous auez de combattre. Mais pourtant nous devons tous croire que l'euenement en est en la main de Dieu, lequel sçachant & favorisant la Iustice de nos armes, nous fera voir à nos pieds ceux qui deuroient plustost nous honorer que combatre. Prions le donq qu'il nous assiste, cét acte sera le plus grand que nous ayons fait : la gloire en demeurera à Dieu ; le seruice au Roy nostre souuerain Seigneur, l'honneur à nous, & le Salut à l'Estat. Gardez bien vos rangs & ne perdez point cœur, Cest sous les enseignes de Henry que vous combattez. Il faut auoir l'incommodité de mille exalations puantes, & iourir le hazard des sources & ruisseaux deuant que d'auoir l'Or des minieres : & l'honneur & le butin ne s'acquierent aux batailles sinon parmy les fumées des canons & les ruisseaux de sang des ennemis.

Sa Caualerie estoit diuisée en quatre escadrons carrez, de l'un desquels il prit la conduite, donna l'autre a Monsieur le Prince de Condé, l'autre à Monsieur le Comte de Soissons, & le quatriefme au Vicomte de Tureine, luy disant ces mots. Voicy mon bras droict, ie m'assure qu'il ne gauchira point aujourd'huuy. Puis ayant fait mettre le genoüil en terre à toutes ses troupes, & imploré la faueur du Ciel, il fit saluer

La charge.

306 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
 l'ennemy avec son Artillerie dont le premier coup emporta sept Capitaines du Regiment de Picardie, le meilleur, & le plus aguerry de l'Armée du Duc. L'escadron du Roy faisant la premiere charge fut affronté par Lauardin, en la vaillance duquel le Duc s'assuroit le plus, Mais le passage luy fut accortement ouuert par le Roy afin de luy boucler le retour & l'empescher de se ralier avec le Duc, si bien qu'il fut contrainct d'aller plus loin qu'il ne vouloit, & depuis n'eut le Duc aucunes nouvelles de luy, Car ayant trouué en teste l'escadron du Vicomte de Tureine, & les Escadrons des Princes aux flancs, il fut deffaict par vne furieuse, & sanglante charge de laquelle neantmoins Dieu le preserua pour en tirer puis apres tous les bons seruices qu'il à rendus au Roy & à l'Estat, lesquels ont merité la dignité de Marechal de France, de laquelle il est à present pourueu. Plusieurs ennemis de verité, de la vertu de nostre Prince, & de la fidelité dudit Sieur de Lauardin ont voulu Philosopher sur sa deffaiete. Mais il faut croire que la vraye Philosophie fut le stratageme du Roy qui auoit premedité cet acte, sur le rapport qui luy auoit esté fait que l'auantgarde du Duc estoit commandée par Lauardin, & que icelle estoit l'elite de la gendarmerie. Le Duc qui auoit veu Lauardin franchir le premier escadron, s'imaginant que la victoire estoit à demy sienne, part aussi tost, ayant à droite & à gauche deux hayes de Lanciers, Mais il ne trouua pas au Camp ennemy vne si facile entrée qu'auoit fait Lauardin. Car le Roy le fontient si gaillardement & le chargea de tel courage, que en moins d'une heure son Armée fut deffaiete, luy porté par terre mort avec son frere de Saint Sauueur, Breslay qui portoit la Cornette blanche, Roussay puisné de Piennes son Guidon, les Comtes de

La Deffaiete.

Nombre des Chefs morts.

Gauuelau , de la Suze , & d'Aubioux , les Sieurs de Lumel, Neufuy l'aîné de Perigord , le ieune Rochefort , Croifette, Gurat , Sainct-fort Guidon de Sainct-Luc , du Bort & fon Enseigne , de Vaux Lieutenant de Belle-garde Gouverneur de Xainctonge, l'Enseigne de Montigny: Tiercelin Maiffre de Camp , Chesnet fon premier Capitaine , Pluuiat , la Brangerie, Campels le ieune, la Vallade , Bacullard , & avec eux vn nombre infiny de Gentils-hommes , & plus grand qu'en aucune bataille qui se foit iamais donnée en France (hors-mis celle de Chablis) à cause que la Noblesse (estimant faire seruice au Roy) s'estoit éuertuée d'accompagner Ioyeuse fon mignon & fauory. Et se trouuerent morts sur la place de cinq à six mil hommes, la plus grande partie portant noms de Seigneurs , Gentils-hommes, & Capitaines. Vn butin inestimable , des riches prisonniers, entr'autres les Sieurs de Montigny , & de Sainct-Luc Gouverneur de Brouïage à cause de quoy il couroit fortune de la vie. Mais le Roy de Nauarre le tint en sûreté contre la chaleur des Protestans qui le tenoient pour grand ennemy: Toutes les Cornettes, le Canon , & le bagage , demurerent au Roy victorieux , lequel considerant ceste grande perte de Noblesse jetta parmy les larmes , des souspirs & regrets du mauuais destin de la France , qui se voyoit lors couuerte de quatre Armées portant mesmes Enseignes , de mesme langue & nation , si differentes toutesfois en humeurs , & que ses enfans la dechiroient de tous costez avec vne autre Armée Estrangere qui la ruinoit en la secourant. Monsieur le Prince de Condé animé par la vertu paternelle foudroyoit en ceste bataille en laquelle il receut vn coup de lance au costé , & fut porté par terre engagé sous son cheual comme son Pere l'auoit esté à Iarnac. Monsieur

Cinq Armées en France en mesme temps. Celle du Roy. Celle du Roy de Nauarre, Celle du Duc de Ioyeuse, celle de la Ligue, & celle des Reistres, & Alle-mans.

le Comte de Soissons secondant l'ardeur de son frere cueillit en ce champ de bataille vn Laurier qui fera tousiours verdoyant sur son front & des siens. Le Vicomte de Tu reine adjousta ceste journée à plusieurs autres qui le rendent recommandable à la France, & luy ont acquis le tiltre de Cheualier fidele au Sang Royal, & bien-faicteur de sa patrie. Clermont d'Amboise & les autres Chefs & Capitaines ont signalé l'honneur de leurs Maisons en ceste bataille. Mais sur tous, le Roy, Chef & conducteur de ces troupes victorieuses, s'est rendu admirable & recommandable à jamais, tant pour sa pieté d'auoir fait soigneusement penser les blesez & ensepuelir les morts qu'il auoit terrassez, que pour vne autre plus grande victoire qu'il eut sur soy-mesme d'oublier toutes injures, renuoyant plusieurs prisonniers sans rançon avec leurs drapeaux, & de mespriser tout le riche butin qui luy fut presenté; Car il ne voulut estre seruy de la vaisselle d'Or & d'Argent du Duc de Ioyeuse, ni se parer de ses bagues & pierreries, laissant à la posterité ceste parole memorable: Que c'estoit le propre des comediens & ioüeurs de Tragedies de s'enorgueillir se voyant vestus de riches accoustremens, mais que le vray ornement d'un Prince victorieux estoit son courage & bon sens en la bataille, & la clemence en sa victoire. Alexandre le Grand mesprisa tout le butin de Darie, & ne reserua pour luy sinon la cassette en laquelle estoient enfermées toutes les pierreries precieuses de ce grand Empereur pour y enfermer & serrer (ce disoit-il) l'Iliade d'Homere, ce qui le fit louer d'un costé pour mespriser les richesses, mais blâmer de l'autre de vanité & d'un boüillant desir d'estre vanté comme Achille. Là où nostre Prince ayant marié la pieté à sa vaillance donna tout l'honneur de sa victoire à Dieu & aux Seigneurs

de son armée, auxquels il distribua tout le butin comme s'ils eussent esté seuls victorieux, & ce qui rendit sa continence plus memorable, c'est qu'il borna sa victoire au riuage de Loyre laquelle il eust facilement passé s'il eust voulu, non-obstant les empeschemens qu'on pensoit luy auoir faict de Pierrées & branchages rompus & ployez aux lieux gayables: & pouuoit se joindre à l'armée estrangere avec cinquante mil hommes, car le victorieux triple incontinent ses forces, Mais il sçauoit qu'il ne se faut rendre redoutable à son Prince, & monstra que s'il sçauoit bien commander, Il vouloit aussi bien obeyr. Le Roy estoit à Gien sur ladicte Riuiere avec son armée, il voulut luy monstrier que c'estoit contre la Ligue seule qu'il se deffendoit, non contre sa Majesté laquelle estoit aussi assez empeschée à se deffendre de ladicte Ligue, & pour l'assurer de sa fidelité, il luy renuoya vn de ses meilleurs seruiteurs qui estoit le Sieur de Montigny qui rendit à sa Majesté des tesmoignages irreprochables * de sa vertu incomparable.

La Ligue receut vn grand échec en ceste bataille mais elle ne perdit cœur pour cela & s'en vengea sur le Baron d'Auneau, & sur les autres Chefs & Conducteurs de l'armée estrangere qui luy donnoit du Martel en teste par les deuises de ses Enseignes & Cornettes, *pro Christo, & Henrico, & Pro Rege, Grege, & Lege* auxquelles il y auoit de l'e-quiuoque parce que le Roy, & le Roy de Nauarre portoient le nom de Henry, & disoit la Ligue que ceste armée estoit venuë pour le Roy fauorisant le Roy de Nauarre, ie ne sçay si elle disoit vray, mais pour le moins le Roy en recueillit les restes, & leur bailla moyens * de retourner en leur pays. Mais les Ducs de Lorraine & de Guyse n'approuuerent le sauf-conduit du Roy, Car ils les menerent

* On dit que le blasme de l'emy & la louange de l'ennemy sont sans flaterie.

Deuises des Enseignes, & Cornettes des Reistres.

* Nerua Germanos infensos sibi reddidit quod indoratos remisisset.

310 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
battans iusques en Allemaigne.

1588. Ce soupçon & deffiance que la Ligue auoit du Roy, & la jalouſie que ſa Maieſté conçeut de l'arrogance de la Ligue, de ſe donner l'honneur de la route des Reiſtres & Allemans, combien qu'elle n'euiſt autres forces que celles qu'elle tenoit ſoubs le nom de ſa Maieſté, leuées & entretenuës aux deſpens & ſoubs le nom d'icelle, rendirent de la en auant le Roy, & la Ligue ennemis irreconciliables (ſi cela ſe peut proprement dire entre vn Roy & vn ſubject) Comme teſmoignerent les iournées du douzième de May, vingt-trois & vingt-quatrième Decembre mil cinq cens quatre-vingts huit. Leſquelles furent aduancées par les reſolutions priſes à Nancy par les Chefs de la Ligue au retour de la Chaffe des Reiſtres, en laquelle aſſemblée de Nancy l'Arreſt fut donné de jouër tout à fait au Roy deſpoüillé, & conclu de contraindre (en ſuppliant) le Roy de chaffer de ſa Cour & Offices, ceux qu'on luy nommeroit, c'eſt à dire ſes bons & fideles ſeruiteurs, & eſtablir ceſte pluſque barbare Inquiſition que l'on pratique à l'endroit des peuples meſcroyans, & ennemis du Chriſtianisme, proſcrire les Huguenots tant en corps qu'en biens.

Aſſemblée à Nancy en Lorraine par la Ligue.

Il ne reſtoit qu'à executer la conjuration de Nancy, contraindre le Roy de faire ſon teſtament de bonne heure, & declarer Madame la Ligue Regente en France, de ſon viuant, & luy plein de vigueur, tant de corps, que d'entendement. Monsieur de Guyſe, inuité par les Liguez de Paris d'y venir en haſte, y entre le neufième May pour leuer la crainte que la conſcience auoit imprimée és cœurs des Liguez. Le Roy en prent vmbrage & dauantage s'eſpouente

de l'arriuée de plusieurs personnes de faction qui estoient entrez peu auparauant en ladicte ville dont les hosteleries & chambres locantes estoient rempliesés lieux & endroicts les plus commodes à joïer des mains.

Entré qu'il est en la Ville, les Liguez leuent la teste, suppriment le nom du Roy, & relleuent leurs esperances par la cheute de Monsieur le Prince de Condé qui estoit decedé ^{Barricades de Paris.} dès le troisieme Mars precedent, & par le iugement que les Cyrurgiens ont faiçt de la sterilité du Roy fort sain neantmoins & propre à toute vigoureuse action. Le Roy s'offence de tout cela. Il entre en vne iuste deffiance, & pour s'assurer, & faire plus librement la recherche de ceux qui estoient entrez à la file à Paris, y faiçt entrer quatre mil Suyffe. qu'il loge le douzieme de May, aux places & carrefours de la ville, & mande en diligence les Regimens de Picardie qui neantmoins arriuerent trop tard, Les mutins prennent subiect là dessus de reuolter le peuple auquel on dict qu'on luy veut donner des garnisons, avec la crainte qu'on luy donne du pillage destiné par icelles, de façon qu'il se barricade en sorte qu'il contrainçt furieusement son Roy & Seigneur d'abandonner son Louure, avec la ville Capitale de son Royaume à la discretion de la Ligue.

L'ordre de l'histoire me deffenderoit, SIRE, de renoueler icy ces Barricades, appartenant ceste horrible felonie à l'histoire du Roy Henry III. Et pleust à Dieu que la memoire qui en est encores deuant nos yeux, pour les auoir veuës à nostre grand regret, eust esté perduë le iour qu'elles furent rompuës, mais il y en a tant de traictez escrits, tant de *Manifestes*, pour la Ligue & pour Paris,

tant de, *Libres discours*, contre la Ligue, que c'eust esté faire tort à l'histoire du Roy vostre Pere, de les supprimer & passer en silence, puisque mesmes toutes les reuoltes de ce temps là, ne tendoient qu'à sa ruyne, si Dieu ne l'eust faict triompher par dessus, par les sanglantes tragedies qu'elles enfanterent, Ie me contenteray donc d'auoir seulement rapporté ce nom de, *Barricades*, sous lequel sont comprises toutes les horreurs, qu'un subject peut excogiter contre la fidelité qu'il doit à son Roy, pour vous dire que qui n'a la vertu de s'opposer aux grandes entreprises, ne merite pas d'estre esleué en haute dignité, C'est parmy les travaux que la vertu reluit, il n'appartient qu'aux grands courages de rompre les grands desseins. Il faut en telles mutineries, quand la negligence les a allumées, que le Chef pour le moins les esteinde par sa presence, il doit prestre le premier, il y auoit encores du conflit entre les bons François & les rebelles, apres que le Roy eut quitté la place : qu'eust-ce esté donc s'il eust monté à cheual & eust couru parmy la ville? Tant s'en faut que le Roy Loys XI. fust si pusillanime, que voyant les armées de la Rebellion du bien public es environs, & occupans les aduenés de Paris, la Ville remplie des factions d'Angleterre, de Bourgongne, de Bretagne, & de son frere mesmes contre luy, se vint neantmoins jeter dedans la ville comme à corps perdu, & soudain tous ces nuages & broüillards se dissipèrent par l'esclat de la Majesté Royale, quand le peuple le vit entrer hardiment en l'Hostel de ville, & se porta si vaillamment qu'il dissipapuis apres les armées ennemies, là où, s'il eust tardé d'un iour, la ville & le Royaume estoient perdus pour luy, comme ils ont esté pour le Roy Henry III. qui pensoit estre prou fort de cognoistre les mauuais Citoyens, & en auoir la li-

ste en sa pochette, laquelle il deuoit auoir fait bailler à l'exécuteur il y auoit plus d'un an pour les attacher aux fenestres de leurs maisons, & à la mesme heure parestre en armes. Vn Roy legitime avec vingt hommes, effroye par la iustice de son droit & par la splendeur de sa Majesté, vn Rebelle avec cinquante mil. S'il sort de son Louure avec ses Domestiques seulement il ne sera pas deuant le Palais qu'il n'ait trente mil hommes à sa suite lesquels se ioin-dront volontairement à luy sans estre sommez d'autre Heralut, que de l'attray miraculeux que Dieu a infus sur la face d'un Roy; A mesure qu'il s'auance, ses forces croissent comme vne pelote de Neige roulant du hault des montaignes embas, & de son accroissement le party rebelle sent sa subite diminution. Nos peres ont veu durant le Regne de Charles VI. que le simple Estandar du Roy prins par vn Auger accompagné d'une petite troupe encouragée par de Marle premier president en la Cour de parlement, & par Iuuenel des Ursins Aduocat du Roy, ont eu la puissance de chasser de Paris le Duc de Bourgongne ennemy de la Maison d'Orleans, faire cacher Caboche son taille-bras, & esua-noüir cent mil hommes armés pour sa faction. Mais au contraire quand le Soleil s'eclipse sous ces broüillards, quand le Roy se cache, les autres Chefs qui n'ont lustre ny vertu que par sa presence, ne pareissent plus, & demeurent enseuelis dans la crainte du Roy, & de ceste absence le party contraire, le party tremblant, la faction rebelle reprent ses forces. Car tout ainsi qu'en vne émotion populaire il ne faut qu'un homme d'auctorité & de creance pour arrester la fureur du peuple, aussi au contraire il ne faut qu'un déterminé pour le rassurer en la crainte de sa rebellion, & le relanser plus furieusement que deuant, i'en ay veu les experiences

en ce iour funeste des Barricades : La Ligue , comme i'ay dict , auoit si bien dressé sa partie auant le neufiesme de May qu'il estoit entré en la ville vn nombre infini de ses partisans , nonobstant l'ordre que le Roy taschoit y donner , Car il estoit trahy par les Commissaires qui en faisoient les recherches , & n'auoit aucun fidel & certain aduis , que celuy que le Roy de Nauarre (quoy que bien esloigné) luy donnoit de iour à autre. Ces nouveaux venus , gens de mise & de main , estoient dextrement distribuez par les quartiers & en toutes les rues ausquelles ils s'attendoient qu'on iouïeroit des cousteaux. I'estois lors logé en la rue de la huchette qui est estroicte & longue, mais la plus grande hosteliere de Paris pour sa situation proche du Palais & en cœur de Ville, ayant ses deux extremittez l'vne respondant au petit Chastelet , & l'autre au carrefour qui est au bout du Pont saint Michel : Le Sieur d'Inteuille auoit occupé pour le Roy le fort du petit Chastelet estant assisté de quelque Noblesse & de quelques compagnies des gardes de sa Majesté. Le Marechal de Biron s'estoit campé avec autres troupes desdictes gardes audit carrefour du pont saint Michel, au bout duquel, tirant vers le Palais, est le marché Neuf, où il y auoit douze ou quinze cens Suyffes pour le Roy , de sorte que ceste rue de la Huchette estoit par les deux bouts bien auoisinée des Realistes qui ne s'espargnoient pas à renuerfer les barricades des deux bouts de ceste rue , si bien que les pauures bourgeois , & les mutins qui les auoient mis en besongne , quoy qu'armez iusques aux dents, fuyoient en grand desordre & maudissoient le dernier, se fermans en leurs maisons : Mais voycy deux determinez sortans de l'hostellerie de l'Ange qui est au milieu de ladite rue, armez chacun d'vn pourpoint

de toile blanche , ayans la rondache en vne main & le coutelas en l'autre , lesquels repousserent les fuyards vers leurs barricades , leur disans ces reproches *Canailles ou fuyez vous abandonnans ainsi vos barricades pour voir tantost violer vos femmes & vos filles en vos maisons , & vous esgorger comme des veaux , suyuez nous ; Il n'y en a pas à demy pour nous* : Ceste generosité eut telle force qu'elle leur fit tourner visage , regagner leurs Barricades , rompre les corps de gardes du Roy , & ioincts avec les bourgeois des autres ruës , encouragez comme ceux-cy , reduire les Suisses du marché Neuf à demander la vie le genoüil en terre , les mains jointes , & les armes bas , laquelle leur fut donnée par Monsieur de Guyse qui y survint , par la presence duquel le peuple massacrant ces pauures estrangers , changea tout soudain sa rage en douceur , & sa barbarie en hospitalité pensant les naurez , & les aydans de vin , de confitures , de viures , de logis , & de medicamens , & de là ie veis reuenir ces deux determinez Soldats en leur hostellerie de l'Ange , avec butin & criant victoire , Là où si le Roy se fust presenté en ces quartiers là aufquels se mena le plus grand bruit , personne n'eust osé branler : Mais il s'espouente quand le Mareschal de Biron (à qui peut estre la guerre n'estoit pas des-agreable) luy vient dire qu'il a autant de Villes à prendre qu'il y a de ruës à Paris , mais principalement quand il veoit ces barricades approcher de son Louure , il est tellement surpris de crainte qu'il n'a pas loisir de se botter pour abandonner son Louure avec la ville Capitale de son Royaume. Le Chasteau de Syracuse fut assiegé de baricades par les Soldats de Dion pour y renfermer le Roy Denis : mais quand ce Roy sortoit sur Dion , il auoit tousiours du bon , parce que ses Partisans en la

ville mettoient le feu aux maisons lors du conflict pour espouuenter les rebelles : toutefois la timidité ayant fait sortir Denis par la porte de derriere il perdit la ville & son Estat lorsqu'il y faisoit bon pour luy, d'autant que ce feu de paille de la faueur du peuple, ne pouuant durer long-temps, ce peuple commençoit à se lasser de Dion & murmurer contre luy, & de fait, ils le massacrerent peu apres, & luy donnerent la recompence ordinaire des Tyrans & vsurpateurs, Car la populace n'a rien d'arresté, ses actions sont sans milieu, elle se jette aux extremitez sans recognoistre, elle est aussi tost abaissée & auilie, qu'elle a esté soubsleuée & encouragée, tout luy est possible, & aussi tost impossible selon l'humeur de celuy qui la possede.

DONC le party de Sedechias plus homme de bien (ce disoit-on à Paris) que Nabuchodonosor se rend le Maistre à Paris, Nabuchodonosor est chassé : mais il est Roy : Dieu ne veut pas que l'on touche à son Oinct : Sa diuine Majesté ne peut souffrir d'estre violentée en la personne de son Lieutenant, elle veut que son Image soit honorée aussi bien que sa presence réelle, elle porte si impatiemment la rebellion de Sedecias contre son Roy, que la plus legere peine qu'il en reçoit, avec toute sa preud-hommie, c'est que le dernier spectacle de ses yeux, auparauant qu'ils luy soyent creuez, est l'egorgement de ses enfans en sa presence, & son logis en vne prison perpetuelle. Et nous verrons cy apres les horribles tragedies qui suiuront ceste rebellion des Barricades.

passons donc ce tumulte pour en voir les effects apres que nous aurons remarqué la genereuse resolution d'un Ambassadeur estrangier en iceluy. Le Sieur de Stafford Ambassadeur pour la Royne Elifabeth d'Angleterre vers le Roy, fut

fut lors conseillé, (de conseil premedité) par vn certain Seigneur de la Ligue: de prendre pour sa sûreté, passeport & fauf-conduit de Monsieur de Guise demeuré Maistre du Champ: *Je ne veux*, dit-il, *autre assurance que le droit des Gents, & la protection du Roy vers lequel ie suis enuoyé, & duquel vous & luy* (parlant de Monsieur de Guise) *estes seruiteurs, & subjects.* Ceste respõce fut genereuse veu la haine qui estoit entre la Royne, & la Ligue, lors Maistresse de Paris.

Puis que la preuoyance & le courage auoient manqué au Roy, son plus sur moyen, ce sembla aux timides, fut sa retraicte, laquelle pour le moins ostoit à la Ligue, le fruit de ses Barricades qui estoit de s'assurer de la Personne du Roy: Et de faict elle demeura fort confuse quand elle entendit ceste retraicte, & que le Roy estoit des-ja en la ville de Chartres où grand nombre de Noblesse se rendit aussi pour le seruir, entr'autres le Mareschal de Lauardin avec ce qu'il auoit rallié de la bataille de Coutras, lequel toutefois ne fut si diligent, qu'il ny trouuaft des-ja les Ambassadeurs du Roy de Nauarre qui offroient à sa Majesté la vie, les moyens, & la bonne fortune de leur Maistre, avec vne armée fraische, victorieuse, & bien equipée des despoüilles de Coutras; De sorte que la Ligue ayant failly à son coup, & voyant vn grand deffaut en ses Armes, conuertit ses Lances en Croix, & ses Soldats en Capucins qu'elle enuoya en Procession à Chartres sous la conduite du Sieur du Bouchage leur confrere, qui estoit frere du Duc de Joyeuse nagueres mort à Coutras, c'estoit pour adoucir le fiel du juste courroux d'vn si grand Roy chassé par viue force de la capitale ville de son Royaume. Ha, SIRE, que le Roy vostre pere (s'il eust esté en sa place) eust bien espargné les pas de ces bons Peres, car au lieu d'abandonner son Lou-

318 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
ure, il se fust saisi des maisons des rebelles & eust respondu de ce qu'il eust trouué dedans: Mais que dis-je? Il n'en eust pas esté en la peine, car il eust estouffé la Ligue dès sa naissance: comme vous deuez faire s'il s'en presente contre vous, ce que Dieu vueille destourner des ans de vostre Regne.

La colere de ceste felonie demeure si auant enracinée au cœur du Roy, qu'il delibere de s'en venger & en faire les apprests par des feintes & dissimulations propres à son naturel, & pource il se laisse aller aux larmes de sa Mere, accompagnées de celles d'une Cour de Parlement innocente qui se vient excuser; d'une communauté de ville coupable & criminelle qui demande pardon; & de ces bons Peres Capucins qui preschent la misericorde: Quelle plus grande preuue de douceur & de contentement ce Prince outré peut-il donner à la Ligue, que non seulement luy remettre le crime detestable de leze Majesté au premier Chef, mais aduoüer ses armes auoir esté prises pour le seruice de sa Majesté? que c'est pour le bien de son Estat qu'elle s'est baricadée contre luy? qu'elle a fait son profit quand elle l'a chassé de Paris? qu'elle a mis en ses coffres ses finances qu'elle a diuerties & employées contre luy? que les deniers qu'elle a leuez sur le peuple malgré sa Majesté ont esté leuez en vertu des commissions d'icelle? que les gens de guerre qui luy ont fait guerre ouuerte ont esté leuez pour son assurance & en vertu de ses commissions? Se declarer, outre cela, Chef des troupes de ses ennemis, pour faire guerre a feu & a sang au Roy de Nauarre qui luy estoit le plus fidel, & duquel il receuoit les plus assurez aduis de ce qui se passoit? Protester d'auoir vn extreme regret de n'estre plustost entré en Ligue avec eux pour extirper l'heresie? Declarer ne vouloir plus

veoir qu'une Religion en son Royaume, incapables de sa succession tous Heretiques, & fauteurs d'heretiques? Chasser ses favoris & fideles seruiteurs de sa Cour? congédier les feaux officiers? ne retenir que ceux que la Ligue luy nommera? Vuider ses coffres pour en emplir les coffres de la ligue? luy donner les Gouvernemens, Estats & pensions qu'elle demande? villes pour ses assurances? deniers pour bastir Citadelles? gens de guerre & gardes entretenues pour le train de ses Satelites? C'est trop, SIRE, vous en dites beaucoup pour estre creu, Mais ie voy bien que c'est en intention de repeter bien tost ces choses desquelles vostre mere vous fait faire bon marché aux despens de vostre Couronne, mais la Ligue ou trop aveugle, ou trop presomptueuse, ne s'en desfie pas.

Voyla les poincts principaux du dernier Edit de Iuillet: * auquel la Ligue ayma mieux se declarer criminelle, que * *Quin-* d'y oublier (a toutes fins) son abolition, & la faire iurer avec *Tiesme* l'Edit en l'Eglise Cathedrale de Roüen, où le Roy alla de *Iuillet* *188.* Chartres.

Par le quatriesme article de cét Edit le Roy fait son testament, & la Ligue y decouvre l'intention, & la cause de ses armes. Car il porte expressement que nul ne sera receu pour Roy, & ne luy sera porté obeysance apres le deceds de sa majesté sans enfans, qui soit Heretique, ou fauteur d'Heretique ou d'Herésie, quelque droict, & pretention qu'il puisse auoir; auquel article ces mots, *ou fauteur d'Heretique*, estoient vne Selle a tous Cheuaux faite en la boutique des Equiuoqueurs, & sous laquelle clause se pouuoit brauement exclure le plus deuot de la maison de Bourbon, (seule capable de la Couronne & succession du Roy) & le plus grand Catholique de la Chrestienté, luy fai-

*Princes du
Sang Royal
lors des
Barrica-
des de Pa-
ris.*

fant accroire, comme ils ont tous-jours fait au Roy, qu'il fauorise les Heretiques, & en general cét article donnoit congé à tout le Sang Royal, & luy commandoit de faire son paquet. Car le Roy de Nauarre premier Prince du Sang, estoit tenu non seulement pour Heretique, mais pour Anatheme & relaps. Monseigneur le Prince de Conty (à fin que ie ne parle point de Monseigneur le Prince de Condé qui estoit encores en maillot) auoit commandé à l'armée Protestante d'Allemaigne l'an passé, & partant, fauteur. Monseigneur le Comte de Soissons auoit encores les mains sanglantes des bons Ligueurs tuez à Coutras. Monseigneur de Mont-pensier & le Prince de Dombes son fils deffendoient par armes & par justice les droicts de l'heritiere de Boüillon leur pupille Heretique, contre le Duc de Lorraine, & pourtant, Archifauteurs. De façon qu'il n'y auoit que Madame la Ligue capable de regner en France sous le nom de quelque Regence, appuyée contre vn vieil tronc tout pourry par les racines, non seulement incapable de pousser des drageons, & surgeons, mais de porter fruit, ni mesmes des feuilles pour estre exposées à la risée des vents de la Ligue, lesquels soufflans vn peu renuerseroient ce vieil tronc de Cardinal, & tout le nom de Bourbon, l'honneur de toutes les Maisons Royales de la Chrestienté. Ainsi la Ligue plantoit son lierre au pied d'vne muraille caduque qu'elle pouuoit renuerser d'vn coup de pied : Ainsi tendoit elle les voilles de la Religion, pour ietter les Princes du Sang au naufrage. Aussi elle estoit si absolüe lors de cét Edict, qu'vn Archeuesque d'Ambrun suiuy d'vne grande troupe de Satelites, fut bien si hardy que de dire effrontement au Roy qu'il falloit que sa Majesté passast Edict, par lequel elle declarast le Roy de Nauarre, nommément, incapable

de la Couronne de France, & inhabile à luy succeder, & le Cardinal de Bourbon, son vray & legitime successeur.

L'Edit de Iuillet est fait & verifié, la Ligue contentée de belles paroles & regorgée d'honneurs, de dignitez, & de biens, voyons en l'execution.

On commence par le Roy, auquel on oste son plus fauory & fidele seruiteur le Duc d'Espéron, & autres courtisans bien-aymez de sa Majesté: On luy oste Cheuerny son feal Chancelier, auquel on substitue Montelon Aduocat au Parlement, que la Ligue trouua plus homme de bien qu'elle n'esperoit. On enuoye promener les secretaires d'Estat qui ne parloient que le bon François; Bref sa Gouvernante la Ligue le despoüille si bien, qu'il demeure tout nud entre ses bras, sans pouuoir ny auctorité, avec ceste attente, que quand il voudra s'enquerir de quelques nouvelles on le payera de ces mots. *SIRE, on y a pourueu, SIRE, on y pouruoira, faites bonne chere, & vous tenez ioyeux.* Le voyla en bonne tutelle.

Mais cependant que la Ligue s'en assure du mieux qu'elle peut, & donne ordie à l'exclusion du Roy de Nauarre, iceluy Roy nostre Prince tient la campagne en Poitou, & occupe par armes les Isles de Chaton, & Marans: On luy iette deux armées sur les bras, l'vne en Poitou conduite par monsieur le Duc de Neuers accompagné de Lauardin, la Chastigneraye, Sagonne mareschal de la caualerie legere, & la Chastre mareschal de Camp en ceste armée composée d'environ quinze mille hommes, François, Suisses, Vvalons, & Italiens: L'autre en Dauphiné soubz la conduite de monsieur le Duc de mayenne, Charles de Lorraine lequel borna son voyage a Lyon attendant l'issuë des Estats de Blois de laquelle il auoit fort mauuaise opinion, estant Prince de grand iuge.

322 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
mēt, & fort cognoissant de ce que peut vn Prince courrouffé.

Le Duc de Mercœur veut gaigner le deuant descendant au bas Poitou pour preparer la voye à l'armée du Duc de Neuers. Le Capitaine Colombieres repare le mieux qu'il peut les ruines de Montagu pour l'incommoder. Le Roy de Nauarre part quant & quant de la Rochelle, se met des premiers aux champs, & fait vne grande caualcade pour secourir Montagu assiégé par l'auant-garde du Duc de Neuers. Cependant ce vieil Metelle Mantoüian se met en chemin: Mais le Sertore Nauarrois, pour preparer mille ruses & stratagemes à l'vn, donne la chasse à l'autre renuoyant bien viste le Duc de Mercure à Nantes apres auoir receu a mercy le regiment de Gerzay que le Duc auoit laissé derriere pour fauoriser sa retraicte, aussi n'estoit-il pas raisonnable que mercure parust quand mars estoit a cheual, & combien que ce regiment se fust rendu à la mercy du Roy de Nauarre, toutesfois il n'en retint que les drapeaux, se contentant d'en retenir seulement quarante prisonniers pour ayder au recouurement des deniers dont il auoit lors grand besoin: non pour les faire mourir comme il pouuoit par le droit de la guerre: car il n'eut iamais le courage si bas que d'en estendre les effects sur les vaincus implorans sa misericorde: Cela fait il ne se souuient plus de ceste grande traicte qu'il vient de faire, il se fait apporter à disner en plaine campagne sous vn arbre ayant la cuirasse sur le dos, & la bote à la iambe, & apres disner n'estant qu'à deux lieuës de Nantes, il se met, en cét equipage, à chasser aux Perdreaux, pour faire enuie à l'ennemy d'y venir, &, si le Roy de Bretagne pour la Ligue veut prendre son reuange, luy en fait passer son enuie: Mais personne ne se presente contre ce grand Alexandre, qui se sert de son courage & prodigue sa

fanté, pour faire rompre a les Soldats toutes les difficultez que le discours de la raison objecte à ses entreprises : qui lasse les Cheuaux sous luy, qui ne trouue point de riuieres non gayables quand l'ennemy est à l'autre bord, il passe, il frape, il surmonte, & quand il veut repaistre & reposer les pierres luy seruent de table & de cheuet, le Ciel de Dais & pauillon : qui seroit le soldat si poltron qui ne passeroit par dessus toutes les bourasques de la guerre, pour auoir l'honneur d'assister ceste vaillance : Mais qui ne seroit celuy, lequel, ne luy voyant combattre toutes ces difficultez que pour l'honneur, ne le suiueroit quand on le voit embarrasser & caresser les vaincus au lieu de les meurtrir ?

Mais laissons-le vn peu ébatre à prendre des Perdreaux apres auoir donné la chasse aux Oyes sauuages, & voyons les grands preparatifs de guerre que les Castillans font contre sa bonne sœur la Royne d'Angleterre, en haine de luy que l'on veut empescher à toutes restes de reünir ces deux grandes Couronnes de France & de Nauarre, & remettre en vn vase ces deux beaux Liz * qui ont vne si forte odcur au nez

** Les Liz
sont les
armes de
France,
& le Liz
est l'ordre
de Cheua-
lerie de
Nauarre
comme l'ay
monstré cy
dessus.*

des Castillans. En ce temps-là, ceste effroyable armée de mer Castillane, inuincible de reputation, & de parade : Mais ressemblant à ceste grande machine de Demetrie qui ne seruit iamais que d'admiration aux yeux, sent en vn moment que le vent emporte ses esperances d'enleuer sur ces grands vaisseaux toute l'Isle d'Angleterre, car le Duc de mestina Sidonia ayant le Drac vice-Admiral d'Angleterre à dos, fut contraint, pour allegger, de ietter en mer son attirail, & toutes ces Chaisnes & Menottes de fer apprestées pour tirer esclaués la Royne, & les Anglois aux montaignes de Grenade & aux minieres du Perou. Le Castillan reçoit vn

extrême desplaisir d'une si notable perte, mais il ne perd pas courage, il ne laisse pour cela de continuer ses pratiques en France par mandozes que la Royne Elizabeth auoit chassé d'Angleterre, le respect de sa qualité d'Ambassadeur luy ayant osté l'honneur d'y trouuer sa sepulture.

Or pour reuenir à nostre sujet, ce n'est pas assez d'auoir despoüillé le Roy de toute son autorité, il luy faut faire faire des choses qui le rendent odieux à son peuple afin de luy oster le tiltre aussi bien que l'auctorité (s'il l'endure) & pour ce on luy fait faire plusieurs Edicts portans la suppression de plusieurs Offices pour faire force malcontents, puis hafter la tenuë des Estats Generaux, car la Ligue a desia ses cahiers tous dressés, & ses deputez appostez.

Le Roy, plus accort, feint de ne pouuoir si promptement aller a Blois, lieu destiné a cét effet, & prolonge d'un mois le temps de l'assemblée afin que personne ne se haste, neantmoins il ne tarde point, & veut y estre le premier afin de veoir & cognoistre tous les deputez, lesquels (à mesure qu'ils arriuent) il se fait amener par vn des maistres des Requestes de son hostel à qui il auoit donné ceste charge. Il leur tastoit le poux en particulier, découuroit de quelle part ils venoient, & a quel party ils enclinoient, c'estoit vn Prince admirable en telles accortises, & ce n'estoit pas peu, aussi auoit-il des grands affaires sur les bras.

L'ouuerture des Estats se fait, on ne le voit iamais en si beau lustre, estant reuestu, non seulement de ses habits Royaux, mais aussi d'une grace de bien dire, à laquelle tous les autres Roys ont cédé: Mais comme les petits enfans qui iouient au Roy despoüillé, le font premierement bien braue, & puis le despoüillent aussi tost, aussi dès le lendemain, la

Ligue, qui ioüoit à ce ieu, s'efforce de luy oster tous ses Ornemens. Cét Archeuesque d'Ambrun dont ie viens de parler auoit la parole pour le premier Ordre qui est l'Ecclesiastique; Et voicy que au lieu de traiter des affaires appartenans à son Ordre, en demander & proposer la reformation, & commencer par luy-mesme, il ioüe le personnage du tiers Estat, cauteleusement, à fin de priuer le Roy de ses bons seruiteurs & amis. Il demande hardiment que le Roy ait à reduire les tailles au pied de l'an 1576. à fin que l'accordant il n'ait pas le moyen de resister à ses ennemis, & le refusant il soit odieux à son peuple, & neantmoins ces beaux reformateurs venoient, comme i'ay dit, de luy faire faire vingt-cinq ou trente Edits en suite de celuy de Iuillet, tous à l'oppression des Sujets, & pour satisfaire aux demandes importunes des Ligueurs, qui estoient si necessiteux que rien plus. Puis ce boute-feu d'Archeuesque discourut sur la multiplicité des offices afin que les faisant supprimer, il des-vnissè du party Royal vne infinité d'Officiers qui autrement y estoient attachez par la necessité de leurs charges & conseruation d'icelles, à l'achapt desquelles ils auoyent employé leurs biens & espuisé les bourses de leurs amis, supprimant lesquels offices c'estoient autant de Malcontents que la Ligue attiroit à son seruice. Cét Archeuesque feit plusieurs autres actes extrauagants, & fort esloignez de son sujet, lesquels avec toutes les autres propositions & conferts ie laisse à l'Histoire du Roy Henry III. pour m'arrester à cesthuy-cy qui appartient à la nostre, à sçauoir ceste question proposée aux Estats, s'il falloit enuoyer quelques deputez vers le Roy de Nauarre, pour le sommer au nom du Roy & des Estats d'abjurer sa Religion, se tourner à la Religion Catholique, Apostolique,

326 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
 & Romaine, & signer l'Edit d'Vnion (c'est à dire la Li-
 gue.) Tous ces deputez estoient si bien abouchez par la
 Ligue & le Castillan qui les foudoioit , que personne ne
 pensoit au Roy de Nauarre sinon à ce qui touchoit sa ruine,
 & degradation , de sorte que ce fut le Roy qui entreprit de
 mettre cete question sur le tapis, laquelle il proposa avec vne
 façon douce & accorte, accompagnée neantmoins de ces rai-
 sons vifues & preignantes; Que tout ainsi que la Nature nous
 fait voir les Esclairs auparauant que nous faire sentir les ri-
 gueurs du tonnerre: ainsi la loy de Dieu nous auoit tousiours
 commandé d'instruire & non destruire les deuoyez, ausquels
 à tout le moins il falloit premierement faire par douceur en-
 tendre leur salut : Que les derniers Estats du Royaume (ou-
 tre sa foy qui y estoit la premiere engaigée.) tenus en ce mes-
 me lieu, auoient ordonné que sur le fait de la Religion de ce
 Prince, il y auroit vn Concile libre assemblé pour en ordon-
 ner, ce qui n'auoit encores esté executé. Que Dieu ne vou-
 lut condamner le premier pere à manger son pain à la sueur
 de son corps, qu'il ne luy eust entierement fait son procez
 par interrogatoires & confrontations de luy à sa femme , &
 de sa femme à luy , & de la verité à tous deux : Qu'il auoit
 fait le semblable à l'endroit de Caïn , l'arrogance duquel
 il voulut confondre par audition auparauant que de le con-
 damner, combien qu'il l'eust veu ensanglanter ses Autels
 du Sang innocent de son frere, & qu'il fust le seul juge des
 consciences , non subject au stile d'aucune jurisdiction:
 Que si nous sommes (disoit-il) transportez de sorte à nos
 passions entre nous , que nous estimions vaine telle voye,
 suiurons là pour le moins pour conseruer nostre reputation
 enuers les estrangiers qui nous accuseront de barbarie, d'a-
 uoir reietté, & couru sus au premier Prince du Sang Royal

*Raisons du
 Roy aux
 Estats en
 faueur du
 Roy de
 Nauarre.*

ſans l'appeler , & l'ouyr en ſes iuſtifications , plus cruels en ſon endroit , qu'à l'endroit du plus miſerable criminel ; Mais ce heraut de cruauté qui n'a point de doctrine , ſi non pour perſuader le meurtre , & non pour inſtruire les ignorans , cét Archeueſque d'Ambrun fait bien-toſt entendre cete voix , *tolle , tolle* , en laquelle il ſe fait ſuiure par ſes ſuffragans des deux autres Ordres , diſans pour toute raiſon que le Roy de Nauarre eſt vn excommunié , avec lequel l'Egliſe deffend de conferer , ny parler , ainſi ces miſerables rebelles vouloient aſſujettir le Sang Royal aux Loix Romaines , du joug deſquelles Clovis leur premier Roy Chreſtien les auoit du tout affranchis avec tant de peines & ſueurs.

La parole de cete derniere reſolution portée au Roy par cét Archeueſque , ſa Maieſté veoit bien qu'elle n'eſt là que pour auctorifer les cruautés , & barbaries de la Ligue : C'eſt pourquoy il ſe propoſe deux choſes , l'vne de donner les mains à tout ce que la Ligue voudra , l'autre d'enſanglanter les meſmes mains , quand il pourroit , au ſang de ceux qu'il eſtimoit en eſtre les principaux Chefs , & de là ſ'enſuiuit l'Edit ſi long temps attendu , ſi impudemment demandé , par lequel il declare le Cardinal de Bourbon ſon ſucceſſeur au Royaume apres ſon deceds , & le Duc de Guiſe Lieutenant General és armées de ſa Maieſté. Ainſi Charles Martel dépoüillant le Roy Dagobert I I. vſurpa le Royaume d'vn viuant , ſoubs le nom d'vn Oncle qui ne ſeruit que d'Echelle à la race de Martel pour monter au Troſne Royal. L'exemple que voicy eſt pareil , le deſir ſe publioit ſemblable , mais les effects en ſeront bien éloignez , comme nous verrons apres que nous aurons fait vn tour au Marquiſat de Saluſſes pour veoir ce que le Duc

Marquisat
de Salusses
Usurpé.

de Sauoye y fait ce pendant , à fin de preparer l'intelligence de la guerre de Sauoye de laquelle nous auons à parler cy apres , & de là , reuenir par la Rochelle pour veoir aussi ce que le Roy de Nauarre y fait ce pendant que le Duc de Neuers s'amuse avec sa fraische armée à ces bicocques de Montagu en Poictou, Mauleon, & la Grenache.

Le Roy Henry III. retournant de Pologne pour recueillir la Couronne de France par la mort de Charles son frere , passa par la Sauoye où il monstra au Duc Philbert Emanüel toute amitié , & bien-veillance , luy en rendant tesmoignage par le don qu'il luy fait , de Sauiquan , & Pignerolle , voicy la recompense qu'il en reçoit. Le Duc Charles Emanuel son fils & successeur , voyant ce mesme Roy bien empesché en ces Estats de Blois , & le tenant pour tout à fait del-arçonné , luy enuahit son marquisat de Salusses , commençant le premier à déchirer ceste Couronne renuersée , & foulée aux pieds par vn Centaure , avec cete inscription , *Opportuné* , c'est à dire *en temps & lieu , bien à propos* , qu'il auoit fait grauer en sa nouvelle monnoye Fabricquées à Carmagnoles apres son v'surpation. La Nature incite les Dogues à s'accorder , & courir sus au Regnard , qui enleue leur proye cependant qu'ils se battent : Mais les François auoient lors les sens perclus , ils n'ont mouuement ni vertu quelconque , sinon pour s'entre-déchirer les entrailles en cete colere enragée qui a si fort eschauffé leurs courages , qu'il faut , à leur grande honte , que les estrangers partagent le butin pour lequel ils ne sont encores assurez. Ceste entreprise estoit suffisante pour changer tous les desseins de ces Estats en haine contre l'Usurpateur , & faire marcher ces armées nouvelles en Sauoye : Mais la Ligue ne tuë point ses freres , s'ils ne sont Roys , Elle

dit au Roy qu'il faut qu'il aye patience, & que quand on aura détruiſt le Roy de Navarre, on aduifera au reſte. Comme ſi la Ligue euſt eu telle aſſurance de puſſanimité contre les autres Princes du Sang, qu'ils ſeroient vaincus quand le Roy de Navarre le feroit. De verité c'en eſtoit la principale teſte: Mais les autres ſont auſſi de la race de celuy qui paſſoit les Mers, pour aller au milieu de l'Egypte combattre les ennemis du Chriſtianifme, & ſont heritiers de la valeur, & pieté de ſainct Loys.

Ce pendant que le Roy de Navarre fait amaffer ſes troupes pour ſe preſenter au Duc de Nevers, il tient auſſi en la ville de la Rochelle, vne aſſemblée des Eglifſes Proteſtantes, à laquelle il preſidoit, aſſiſté des Sieurs de la Trimouille, Vicomte de Tureine, & autre nobleſſe en grand nombre pour aduifer aux moyens de mettre ces Eſtats de Blois à leur tort par la raiſon, & aſſurer ſa dignité de premier Prince du Sang à laquelle on faiſoit la guerre. La propoſition faite par le Roy à Blois de ſommer le Roy de Navarre, & de laquelle la Ligue l'auoit debouté, monſtre que cete aſſemblée ne luy eſtoit pas des-agreable; auſſi elle merita cete louange, qu'il ne s'y traicta de choſe quelconque touchant ou l'aucto- rité, ou les affaires du Roy, ains elle reſolut ſeulement de preſenter vne tres-humble requeſte à ſa Majeſté pour l'obſeruation de l'Edit de Pacification de ſes ſujets, la fin droituriere de tous Eſtats eſtant l'acheminement & la conſeruation de la tranquillité publique, demandant vn Concile National, ou General libre, pour diſputer par doctrine, & par raiſons, non par armes, les poincts de la religion ſuiuant la promeſſe publique des Eſtats precedents, & de l'Edit de Ianuier. Et pour le fait particulier du Roy de Navarre, Il declare comme il a fait pluſieurs fois qu'il a eſté eſleué, &

*Aſſem-
blée à la
Rochelle
durant les
Eſtats de
Blois 1588*

*Le Roy de
Nauarre
demande
aux Estats
de Blois
d'estre Ca-
thechisé
dont il est
refusé.
Paruuli
petierūt
panem,
& non
erat qui
frange-
ret eis.*

*Requête
& raisons
du Roy de
Nauarre
au Roy
estant aux
Estats à
Blois.*

*Mort du
Duc &
Cardinal
de Guise.*

instruict à vne Religion, l'exercice de laquelle a esté permis par les Edits, qu'il est prest de suiure vne meilleure voye, si on luy monstre par raisons & saincte doctrine que la sienne soit erronée, requerant d'estre instruict & cathechisé. Mais la Ligue auoit atteinct le temps de la Prophetie qui a dit. *Les enfans, c'est à dire les Princes du Sang, enfans de la Maison de France) ont demandé du Pain, c'est à dire l'instruction, & personne ne s'est offert de leur en rompre, & presenter.* Au surplus supplioit sa Majesté de croire que ses armes n'estoient que sur la defensiue contre les vsurpateurs de l'auctorité de sadite Majesté, & pour conseruer, selon que l'honneur l'y conuie, le tiltre que Dieu luy a donné, & le rang qu'il a en ce Royaume, que ses armées ne marcheront jamais que pour le seruice de sa Majesté, qu'il ne peut estre qualifié heretique puis qu'il n'est point opiniastre, & se soubs met à instruction, ni relaps puis qu'il n'a jamais esté que par force en l'Eglise Romaine. Au reste quand il seroit heretique & relaps, qu'il n'y auoit point de loy en ce Royaume qui declarast incapables de succession Royale les heretiques & relaps; Que la France auoit souuent donné la loy à l'Italie depuis que la foy Chrestienne y auoit esté receuë: Mais que l'Italie n'auoit donné la Loy à la France, & n'auoit que veoir sur le Sang, & succession Royale du Royaume, comme il s'assure que ces Ligueurs sçauront bien dire quelque jour s'ils viennent au dessus de leurs desseins, & quand il sera question de partager ceste Couronne renuersée.

Cete requeste bien receuë par le Roy, & reiettée par les Estats est neantmoins entherinée en effect par le grand changement qu'apporte la mort de Messieurs les Duc & Cardinal de Guise au Chasteau de Blois les vingt-trois & vingt-quatriesme Decembre de ce mesme an 1588. jours

veritablement funestes & deplorables avec plusieurs autres auxquels la France a perdu des Chefs capables de subjuguier tout le monde. Claude de Lorraine leur ayeul a fait redouter le nom François à Marignan & autres armées de là les monts : François leur Pere à Mets contre toutes les forces de l'Empire & des Espagnes. Cestui-cy a fait esclorre les fleurs de sa vifue jeunesse en Hongrie, à Poictiers, à Moncontour, contre les Reistres pour ce Roy l'an 1574. Et nouvellement à Auneau 1587. dont ce Roy conceut vne grande jalousie, parce que le Duc estant fortifié des armes & deniers du Roy, sa Majesté estimoit que l'honneur de la deffaire luy en appartenoit : Voyla vn grand exemple, SIRE, qui persuade aux Roys de ne laisser croupir en oyfiveté les grands courages lesquels ressemblent au Tonnerre enfermé dans vne nuë, qui ne fait que bruire & gronder iusques à ce qu'il esclatte au dommage de plusieurs : Si le Roy eust fait continuer les armes de Monsieur de Guise en Hongrie, ce Prince n'en eust point trouué de capables de luy resister, & la Chrestienté en gousteroit maintenant les fruits: Car c'estoit vn Prince accompli de tant de vaillance de bonne conduite de ferme iugement & de toutes les perfections requises en vn chef de guerre que c'estoit dommage de ne le point employer.

Ces 2 Princes ainsi finis ne fournissent pas à la memoire des hommes le 1. exemple pour monstrier qu'il n'y a point de lieux, de iours, ny de sermens capables d'appaier les coleres des Princes, & le desir effrené de leur vengeance. Charles VII. n'estant encores que Dauphin de France attire à Montreau le Duc Jean de Bourgogne par le serment d'amitié & reconciliation qu'il fait sur l'Hostie Sacrée. Le Cardinal de Foix diuise vne Hostie en deux parts pour appaier la haine enra-

1589.

gée de ces deux factions de Beaumont & de Grammont en Navarre, en fait recevoir vne moytié au Comte de Lerin Beau-montois, & l'autre à Dom-Pierre de Navarre Gram-montois Marefchal du Royaume, le Ieudy jour de la commemoration de la faincte Cene de Iefus-Christ; Ils s'em-brassent apres la participation commune d'une feule Ho-ftie, & le lendemain jour du fainct Vendredy auquel se fait la commemoration de la Paffion du Seigneur, le Beaumon-tois pensant auoir ainfi trompé le Grammontois, le va atten-dre en vne ambuscade pour l'affaciner, & ne le pouuant at-traper tuë des notables Seigneurs de fa fuite. Calippe est foupçonné de vouloir affaciner Dion, la femme & la fœur de Dion luy font faire le grand ferment, qui estoit tel en Si-cille, que celuy qui deuoit jurer entroit dans le temple de la Deesse Ceres & de Proferpine, & vestant la chape de pour-pre de Proferpine ayant vne torche ardente en la main, fai-soit le ferment sur les choses qui luy estoient proposées; Neantmoins apres ce ferment Calippe tuë Dion le jour de la feste solemnelle de la Deesse au nom de laquelle il auoit ju-ré. Et à propos de Sicille, le Roy cruel Pierre d'Aragon at-tendit au jour de Pasques durant les vespres à faire massacrer les François en Sicille: Et si vn simple moine Iacobin em-poisonne l'Empereur Henry V I I. par l'Hostie qu'il luy presente en la communion *, il ne faut pas s'estonner si le Roy Henry I I I. picqué de la rebellion qui luy est faite, & outré de la honte qu'il reçeut aux Barricades de Paris, des maux que ces Estats de Blois corrompus machinent contre luy & les Princes de son Sang, fait mourir ces Princes apres plusieurs actes & protestations de reconciliation inuiolable és vueilles de la feste & commemoration de la Natiuité du Seigneur.

* Cali-
cem vitæ
mihi in
mortem
submini-
strasti.

L'inten-

L'intention du Roy estoit de se dépescher de la Ligue, & se passer s'il pouuoit du Roy de Nauarre, (c'est chose estrange que les Roys ne veulent veoir leurs successeurs qu'en peinture, & toutes-fois pas trop estrange) mais il fut elloigné de son opinion & son desir ne luy reüssit pas ; si bien que besoin luy fut de recourir au Roy de Nauarre : Mais cependant parce qu'on ne mande rien au Roy de Nauarre, & que le Duc de Neuers ne laisse de luy continuer la guerre, il surprit par Petards & escalades la ville de Niort le mesme jour que le Cardinal de Guise fut tué, à sçauoir la veille de Noel, par l'entremise de Sainct Gelais, Ranques, Valiers, Gentil, Parabieres, & Harembures, la ville pillée sans meurtre ni violence, non pas mesmes contre les gens d'Eglise, estant la clemence de ce Prince si grande qu'il a tousiours hay l'effusion du Sang de ceux mesmes qui ne preschoient que la perte du sien : Aussi Dieu a fait prosperer ses affaires comme nous auons veu ; Mais cete humeur humaine qui assistoit la guerriere luy acquit vne plus grande loüange en l'humeur melancolique qui le faisoit le iour que la nouvelle luy fut apportée de la mort de Messieurs de Guise, aussi les grands courages ne s'estendent jamais sur les morts, quoy qu'ennemis. Cæsar plora, & punit le courrier qui luy apporta la teste de Pompée. Charles d'Anjou Roy de Sicille veut, par le conseil du Pape, assurer sa Couronne sur la teste abatuë du jeune Conradin le dernier du Sang illustre de Suéue, il fait mourir ce competeur, mais le regret du Sang Royal respandu est si grand en ce Prince courageux qui survit, qu'il fait aussi-tost couper la teste à l'Executeur, à fin (ce dit l'Histoire de Naples) *qu'un tel vilain ne se puisse vanter d'auoir respandu un si noble Sang.* Et de verité la vengeance est plus propre aux femmes qu'aux hommes, parce

qu'elle procede du deffaut de raison qui est ordinairement, non pas tous-jours, plus grand aux femmes qu'aux hommes, ce que l'on veoit par experience en ce qu'elles sont moins constantes, & partant plus esloignées de raison & plus sujettes à se transporter à la cholere. Anthoine grièvement offensé par Ciceron, se contente de sçavoir que Ciceron est mort, mais sa femme qui n'auoit esté offensée par luy, sinon en l'injure faicte à son mary, assouuit son courage au plaisir qu'elle se donne à rouler en son giron la teste de Ciceron, la maudissant & luy disant mille reproches, puis d'une fureur démesurée luy arrache la langue, la picote & la decoupe à son plaisir; & sans blasmer les femmes, nous ressentons en nous mesmes le transport de nostre raison d'autant plus grand que le tort que l'on nous a faict est grand, d'où se forme vn plus grand desir de vengeance, laquelle raison neantmoins doit estre tousiours en l'homme constant quelque aduersité ou bon-heur qui luy aduienne, mais cela est si rare en l'homme, & si approchant de la diuinité que ce grand Roy fera loüable à jamais du regret qu'il eut de la mort de ces Princes, autant que le Roy de Perse Ochus a laissé de reproche contre luy de ne s'estre contenté d'auoir pris en bataille puis tué le Roy d'Egypte, Apis, ains l'auoir faict cuire & mangé.

Or si le Roy a fait des grandes fautes aux Barricades de Paris, il en a faict vne plus lourde à Blois, laquelle luy cuira (quoy qu'apres ces meurtres il demeure comme insensible) c'est que, tout ainsi que s'il n'estoit rien arriué de nouveau, il faict continuer l'assemblée des Estats, & iurer pour la troisieme fois l'Edit d'Vnion qu'il declare vouloir garder & obseruer inuiolablement; Cependant il donne loisir aux Seize & mutins de Paris de s'armer, pu-

blier contre luy mille meditations , luy donner mille maledictions , & attirer les bonnes villes à la rebellion , par leur exemple & au Duc de Mayenne de s'emparer des villes & chasteaux de Lyon , Chalons sur Saone , Beaulne, Dijon & autres fortes Places de la Bourgogne , & se mettre aux Champs pour venger la mort de ses Freres. Au lieu que le Roy devoit aussi tost mander ces deux Armées du Roy de Navarre , & Duc de Nevers , & mettre ceste-là en teste au Duc de Mayenne pour luy empescher la venue à Paris , & se faire accompagner de ceste-cy droit à Paris deuant qu'ils eussent loisir de mener le Duc d'Aumale en procession ayant les yeux en larmes & le visage mortifié , apres l'auoir esleu Gouverneur d'icelle ville , & deuant que les lanciers de la ruë S. Denis eussent eu loisir de mettre au vent leurs banderoles noires semées de larmes blanches , pour favoriser la rebellion d'Orleans contre la Citadelle & le sieur d'Antragues leur Gouverneur , lequel apres auoir renoncé à la Ligue n'estoit pas si bien asseuré de ladicte ville d'Orleans qu'il auoit fait entendre au Roy , à Blois. Et que le Duc de Mayenne eust loisir de se faire declarer à Paris , en la Court de Parlement, Lieutenant general de l'Estat Royal & Couronne de France, puis s'approcher si près du Roy, que Sa Majesté fut contraincte faire ce qu'elle auoit differé, à scauoir d'appeller le Roy de Navarre à son secours , apres auoir laissé à Blois quelques troupes en garnison soubz le gouvernement du sieur de Montigny , conclu & congedié les Estats (les Deputez desquels se retiroient à la sourdine) & estably son principal Siege, son Conseil, ses Cours Souueraines & autres compagnies de Iustice qui estoient au Palais de Paris , en la ville de Tours. Mais parce que ie viens d'enfiler beaucoup de choses ensemble qui pourroient:

336 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
laisser au Lecteur vn desir d'estre plus éclaircy, & luy donner occasion de me reprocher d'auoir laissé passer ces choses trop legerement, veu qu'elles appartiennent tout à fait à l'histoire de la vie de nostre Prince le Roy Henry I V. Je les reprendray par ordre succinctement & commenceray par les Seize de Paris, le Gouuernement qu'ils y establissent, les rauages qu'ils y font, & les felonies ausquelles ils se precipitent apres la mort de Messieurs de Guise, l'ordre que le Duc de Mayenne y met apres auoir receu le tiltre de Lieutenant General, le Conseil qu'il y ordonne, & autres orages qui courent sur ceste mer confuse de rebellion. Puis ie reuiendray aux Roys de France & de Nauarre à fin qu'on voye à qui ils ont affaire, & comment le nostre Henry I V. se develope brauement de ces entrapes.

*Mort de la
Royne
Mere.*

Ce fera toutefois apres que nous aurons prié Dieu pour l'Ame de la Royne Mere qui se laissa mourir à Blois huiet ou neuf iours apres la mort de Messieurs de Guise, son grand courage demeurant accablé sous le regret qu'elle eut de veoir les affaires du Roy son fils en si grand des-ordre & de la viue apprehension qu'elle peut auoir des reproches que ceux de la Ligue luy eussent donné de les auoir amenez à la boucherie encores qu'elle fust ignorante des desseins du Roy sur la vie de Messieurs de Guise. Sa vie en ce Royaume fut vne perpetuelle Tragedie, aussi mourut elle sur le Theatre de France, c'est à dire en assemblée des Estats generaux, & au cœur du Royaume. On raconte d'elle qu'ayant esté jusque-là curieuse de consulter autrefois quelques Mathematiciens sur sa fin, l'vn d'entr'eux luy auoit dit qu'elle pourroit mourir à saint Germain, de sorte qu'elle ne voulut depuis aller à saint Germain en laye, Maison de plaifance du Roy, à six lieuës de Paris : Maison dit qu'e-

stant aux abois de la mort consolée par plusieurs Prelats & exortée à bien mourir, elle rendit l'ame escoutant l'un d'entr'eux qui s'appeloit sainct Germain, si bien que le Mathematicien auoit bien rencontré selon son sens, mais fallacieusement selon l'opinion de la Royne, comme ordinairement leurs rapports sont trompeurs, & pource les Princes sont mal aduisez de s'y amuser. Ceste fallace leur est si prejudiciable que i'estime qu'il n'est pas hors de propos, pour leur instruction, de leur rapporter icy deux notables exemples à fin de les demouuoir de telles friuoles curiositez qui ne leur apportent que du dommage, outre ce que Dieu y est offensé, * d'autant qu'à luy seul appartient la science & disposition de nos iours. Le premier sera d'un Connestable de Castille: le deuxiesme d'un Roy d'Angleterre.

Dom Aluare de Lune Connestable de Castille auoit des grands ennemis sur les bras, à cause de sa querelle contre l'Admiral de Castille soutenu par les Roys de Navarre & d'Aragon: Ce Connestable tousiours aguetté se tenoit fort en ses maisons: Car il n'estoit mesme pas trop bien avec le Roy Iean de Castille son Maistre, à cause de son arrogance, telle qu'ont ordinairement ceux qui de bas lieu sont esleuez en vne si haute dignité. Or entre ses maisons fortes il y en auoit vne appelée *Cadalso*. Il s'aydoit de tout ce qu'il pouuoit pour mesnager, & conseruer sa vie, & pource il se voulut instruire de la fin avec les Deuins lesquels luy dirent que sa destinée menaçoit la fin de ses jours en *Cadalso*, qui fut cause que onques depuis il ne voulut aller en ceste sienne maison de *Cadalso*; Mais les Deuins l'entendoient autrement, & luy ne pensant qu'à sa maison, ne consideroit pas que ce mot *Cadalso* en Espagnol signifie vn eschafault. Aussi, peu de temps apres

* Tu ne
quæstis
(scire ne-
fas) quæ
mihi, quæ
tibi fi-
nem dij
dederint:
neu Ba-
bylonios
tentaris
numeros
Hora. od.
11. lib. 1.

338 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
 il eut la teste coupée sur vn eschafault à Vailladolid. Le Roy d'Angleterre Edoüard I V. fut vilainement abusé en la prediction de Merlin, qui luy dit que l'vn de ses deux freres deuoit troubler sa Posterité, & enuahir le Royaume sur ses enfans apres son deceds, duquel le nom commençoit par G. Or ces deux freres estoient Georges Duc de Clarence, & Richard Duc de Glocestre. Edoüard s'assurant que la prediction entendoit parler de son frere Georges, il le fit mourir en vn tonneau de Maluoisie, & laissa les deux fils ieunes, & ses deux filles sous la charge & tutelle de Richard, sans considerer qu'estant Richard Duc de Glocestre, ce nom commençoit aussi par vn G. Aussi ce Richard tua les deux fils en la Tour de Londres, fit les deux filles Religieuses, & se fit tyranniquement couronner Roy d'Angleterre, contre lequel tyran Henry Comte de Richemont de la Maison de Lanclastre s'arma à l'ayde du Roy de France Charles V I I I. puis retira les deux filles de Religion, en Espousa vne, & estant Couronné Roy V I I. du nom, vnit les deux Roses en vne; la blanche d'Yorc avec la Rouge de Lanclastre. C'est pour cela que Iacques aujourdhuy Roy d'Angleterre, & d'Escoffe prend ceste deuise en sa monoye. *Henricus Rosas: Jacobus Regna.* C'est à dire que Henry a vny les Roses, & Iacques vnit & conjoint les Royaumes. C'est trop extrauaguer, ie reuiens aux Seize de Paris.

Les Seize de Paris. Je sçay bien, quant aux François habitans és enuiron de la ville de Paris que c'est superfluité d'enfler ce Volume de l'Etimologie, & deriuaison de ce nom de Seize. Mais les plus reculés, & principalement les Estrangers és mains desquels ce discours pourra tomber, seront, comme j'estime, bien ayés d'en estre esclaircis.

Quatri- niens.

Or pour le sçauoir il faut entendre , que de tout temps la Ville de Paris (auiourd'huy peuplée , & creuë d'edifices de plus d'vn tiers qu'elle n'estoit lors que la Ligue comença ses jeux) a esté diuifée en Seize Quartiers , à chacun desquels il y a vn homme preposé pour y auoir l'œil , & receuoir les commandemens du Roy , les mandemens du Gouverneur & du Preuost des Marchands (c'est à dire Maire) & Escheuins de la ville , Les Ordonnances & Re-glemens Politiques tant de la Cour de Parlement , que du Magistrat ordinaire qui est le Lieutenant Ciuil , & parce que tel Officier est preposé à vn quartier , il est appelé Quartinier , C'estoit ce qu'on appelloit anciennement à Rome Tribuë , * qui estoit gouvernée chacune par vn Citoyen appelé Centurion , ou Centenier , parce que les Tribuës estoient ordonnées par Centaines ; Et tout ainsi que chaque Centurion auoit à Rome dix Decurions * sous luy , qui regardoient chacun sur dix hommes , Aussi les Quartiniers de Paris ont des Dixiniers sous eux : Mais au lieu que les Decurions n'auoient la charge que de dix hommes à Rome , Les Dixiniers de Paris multiplient leur nombre iusques à dixaines de milliers , & sans nombre , Aussi il y auoit à Rome des Tribuës & Centuries vn nombre grand , infiny , & non arresté , là où la Ville de Paris est composée de Seize Quartiniers seulement , lesquels n'ont point de nombre limité sous leurs charges.

Or comme les grands ne peuuent rien entreprendre sans l'assistance du Peuple , qui est celuy qui porte la marotte deuant & apres eux , & paye les amendes des folies qu'ils font , Les Chefs de la Ligue voulant jetter les fondemens de leur rebellion pratiquerent en chacun de ces Seize quartiers quelque bon garniment de mise , & de parole , leger d'argent ,

* Le Peuple au commencement fut diuifé en 3. parties pour ce appelées Tribuës Var. lib. 4. de ling. lat. lesquelles ont tant multiplié que d'atëps de Ciceron il y en auoit 35. que l'on voit en ses oraisons cõtra Rullum de lege Agraria.

* Autre estoit la charge & auctõrité des Decurions hors la ville Cic. pro Sest. Recita que fo Se.

si inquit
 quid de-
 creuerint
 Capuæ
 decurio-
 nes. Et
 Plinē secōd
 en vne de
 ses Epistres
 Esse autē
 tibi cen-
 tū milia
 numū. in
 quit, Sa-
 tis indi-
 cat quōd,
 apud nos
 Decurio
 es: Igitur
 vt te non
 Decurio-
 ne solum
 verum e-
 tiā equi-
 te Roma-
 no, per-
 fruamur,
 offero ti-
 bi, ad im-
 plendas
 Equitis
 Romani
 facultates,
 trecenta mi-
 lia Num-
 mum.

amateur de remuëmens, prodigue de conscience, mais au
 demeurant bon Catholique, auquel ne manquoit que la
 fidelité, & preud'homie, non plus qu'au valet de Marot.
 Cestuy-là s'en associa plusieurs, & ceux-cy encores d'au-
 tres: iusques là, que la plus grande partie des Quartiniers
 mesmes, se trouua enfarinée, & ceux qui ne l'estoient
 auoient si peu de credit qu'ils n'osoient parler deuant ceux
 sur lesquels ils deuoient veiller. Car ceste premiere Che-
 nille engendra tant de vermine que les beaux Liz de la
 France en furent incontinent rongez & fletris. Et la Li-
 gue s'estant nichée en ces seize quartiers appella ceux de
 la faction à Paris, *Les Seize*, qui tenoient en chacun quar-
 tier, vn conseil de dix au commencement. Mais ces pre-
 miers n'estoient que des saffraniers, banqueroutiers, gens
 de Sac & de corde, desesperés & prostituez à toute Impieté,
 fors qu'ils estoient bons Catholiques. Ce n'estoit pas de ceux
 là que la Ligue auoit affaire, mais elle esperoit que, tout ainsi
 que ceste grande Monarchie Romaine auoit esté fondée par
 telle sorte de gens accourans à vn Azile, ainsi de cete troupe
 desesperée se formeroit quelque chose de bon pour elle. Et
 de faict ces premiers comme les femmes débauchées, les-
 quelles s'accostent tousiours des femmes de bien à fin d'auoir
 entrées aux bons lieux, & couvrir leur des-honneur, de
 l'honneur des autres. Ainsi ils attirerent à eux sous l'ombre
 de Religion, & pieté, les bons Bourgeois, gens simples,
 & faciles à estre persuadez en ce qui touchoit l'honneur de
 Dieu, ignorans aux affaires du Monde, mais au reste preud'-
 hommes, riches, & aysez, sous l'honneur desquels ces pre-
 miers bandoüillers cachoit leur honte, & rendoient leurs
 remüemens plausibles. C'estoient ceux-là que la Ligue cher-
 choit lesquels estans entrez au Cahos, ceste masse confuse ne

rouloit plus que par la Religion. Ce fut lors que les Trompettes commencerent à sonner en toutes les Parroisses de la ville aux predications, ne preschans que l'heresie du Roy de Nauarre, la pusillanimité du Roy, auquel ils assignoient sa troisieme * Couronne en vn cloistre: & le Sainct zele de Princes Catholiques vnis, estoit l'Euangile qui donnoit sujet à leurs Sermons, la paix, l'obeyssance, la charité, l'intégrité, la misericorde, & pitié des affligez, tout cela estoit banny de leurs breuieres, & en leurs sermons ils canonisoient si fort la saincte Ligue à coups de pieds qu'ils en enfonçoient les chaires auxquelles ils preschoient, cependant que les fondeurs des Seizes enfonçoient les tonneaux de ces bons preud'hommes qu'ils auoient enjollez: Et cependant que ces faux Euangelistes leur disoient leurs bonnes aduentures en guise de sermons, les plus habilles de leurs compagnons leur vuidoient leurs bourfes pour leuer gens de guerre sous fauces commissions que le Roy desaduouoit.

Au son de ces alarmes sanguinaires & rebelles, excitées es Chaires de Paix & de verité, coururent tant de soldats que chaque Seize pouuoit faire estat de plus de quinze mil hommes: Ce qu'ils declarerent en vne assemblée generale de ville qui se tint durant leur domination telle que verrez cy apres, en laquelle assemblée vn notable bourgeois, homme de paix & de merite, s'estant ingeré de discourir de la misere du temps & du bien qu'apporta la paix, il fut aussi tost interrompu par vn gros Sire (ie croy que c'estoit vn rotisseur du petit Pont qui estoit lors en plaine vacation) qui luy demanda audacieusement (car tout le monde y presidoit) pour qui il parloit, auquel ce bon Bourgeois respondit qu'il parloit pour trente mille hommes desquels il estoit bien aduouié. Aquoy le bon Sire replicqua en ces mots:

* Il estoit
Roy de
France &

de Polo-
gne & sur
ces deux
couronnes

il auoit pris
ceste deu-
se, Manet

ultima
caelo, les

Ligueurs
la chan-
geoient &

disoient,
Manet
ultima
Clau-
stro.

342 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
taifez vous trente mil hommes , car il ne vous appartient pas
de parler deuant nous qui sommes plus de deux cens mil.

*Le Gou-
uernement
des Seize.*

I'ay dit leur domination, car ils destituoient, & instaloient
les Officiers & Magistrats tant de iudicature que Ciuils , Po-
litiques & populaires, establissoient Capitaines aux Places
fortes ceux qu'ils vouloient , Ordonnoient des Preuosts des
Marchands & Escheuinages, & entreprenans sur la charge
du Gouverneur dispoioient des Capitaines , & gardes des
Portes, faisoient corps de gardes de nuit & de iour, quand
& aux lieux que bon leur sembloit, arrachioient le mot de
la bouche du Gouverneur , & le donnoient bien souuent
eux mesmes, entroient impunément és maisons des Poli-
tiques & faisoient inuentaire, description, & transport de
leurs biens sans plume, ancre, ny papier, afin de ne respon-
dre de ce qu'ils y trouuoient, sinon des personnes de ces
pauures Politiques, desquels ils s'asseuroient par vne prison
iusques à ce que leurs amis eussent trouué l'argent de leur
rançon (c'estoit en ce seul cas que les fauteurs & amis des
Politiques n'estoient pas excommuniez) apres le pillage
entier de leurs maisons: Et furent ces coquins si accoustu-
mez au pillage que n'ayans plus de Politiques à piller,
ils s'entrepillerent, faisant accroire aux bonnes bourses
qu'ils se lassoient de la guerre, car c'estoit lors vn peché
contre le saint Esprit de desirer la paix. De sorte que
plusieurs de ces mutins disoient ce que dit vn iour Mauriscus
en vne asssemblée de ville à Rome, *i'ay peur que bien tost
nous ne regrettions Neion* (ainsi les Seize appeloient le Roy
Henry III.

Politiques. Mais afin qu'il n'y ait icy rien de douteux, il faut que ie die
qui estoient ceux qu'ils appeloient Politiques, car outre ce
qu'ils tenoiét pour Politiques ceux qui auoiét bonne bourse,

ils appelloient encore Politiques ceux qui aymoient la Monarchie : adoroient (c'est à dire honoroient & reueroient) le Roy : blasmoient toute vsurpation, & les procédures du Pape Sixte V. contre sa Majesté se tenans à la preud'homme des Papes Nicolas , Iean VIII. Celestin III. Clement V. & autres, employoient leurs vies & biens pour la deffence des libertez de l'Eglise Gallicane, comme le seul appuy de l'auctorité Royale, & la seule baze de l'Estat, & gardoient inuiolablement les anciennes maximes de la France. Aussi ces choses touchent le deuoir d'un vray Politique & bon François, hors lesquelles il ne faut point esperer de fidelité enuers le Roy, ny de seureté pour sa personne.

Ces Seize estoient tellement confus en leur domination, qu'ils se portoit Seigneurs & vassaux tout ensemble : Car ils auoient des messagers qu'ils appelloient Ambassadeurs vers le Pape, le Roy de Castille, & le Duc de Parme son Lieutenant es pays Bas, & neantmoins quand ils presentoient quelque requeste au Roy de Castille, ils s'appelloient subjects, la commençant par ces mots, S I R E, *vos tres-humbles subjects les Catholiques de vostre bonne ville de Paris, &c.* Et quant aux lettres qu'ils luy escriuoient, elles estoient soubscriptes de semblables qualitez. Si bien qu'il n'y auoit plus en France ny Roy ny Prince pour eux, faisant fort peu de cas de l'auctorité de Monsieur le Duc de Mayenne, combien qu'ils luy eussent fait prendre le tiltre de Lieutenant General de l'Estat Royal & Couronne de France, (côme nous verrons) chose de dure digestion à un Prince, qui auoit le courage si delicat : mais c'est à la charge d'attraper quelque iour ces badins, car ils ne seruent plus de rien, ayant suffi de s'en estre seruy aux barricades & apres la mort de Messieurs de Guyse pour franchir le faut à la rebellion, aussi les armes

* *Allusion sur le nom de Marteau la Chappelle, que la Ligue établit Preuost des Marchans aux Barricades au lieu de Perreusse qu'elle emprisonna en la Bastille, sous l'autorité duquel Marceau, les Seizes firent leurs ravauges en la ville de Paris & ailleurs.*

estant forgées on n'a plus que faire des enclumes, ny des marteaux * mais le Roy de Castille en auoit encore affaire, il les entretenoit & faisoit son profit de leurs mutineries comme les Roys Castillans ont tousiours fait leurs affaires durant les diuisions de leurs voisins, & rebellions contre les Roys, quoy que leurs alliez, tesmoin le secours de deux mille cinq cens cheuaux que le Roy Castillan Henry le Froid enuoya aux Cattelans contre le Roy Iean d'Aragon leur Seigneur, pour la manutention duquel le Roy Loys XI. s'arma: comme i'ay dit au commencement: Le Roy Ferdinand qui succeda audit Henry audit Royaume de Castille à cause de la sœur d'iceluy Henry qu'il auoit espoufée, dit vne parole digne de memoire au Comte de Lerin qui offroit luy liurer Pampelune & le faire Roy de Nauarre, s'il eust monstré par l'euenelement qu'il parloit sans dissimulation: à sçauoir qu'il n'auoit rien au bien d'autruy, & ne vouloit faire ceste vsurpation sur sa sœur Leonor. Mais il ne laissa de l'vsurper tost apres sur les enfans de sa sœur par les partiales rebellions des Beaumontois. Voila l'origine des Seizes: Parlons maintenant de leurs œuures.

Si tost qu'ils eurent nouvelles de la mort de Messieurs de Guyse, ils firent assemblée de ville en laquelle ils esleurent Gouverneur monsieur le Duc d'Aumalle lequel leur fit bonne compagnie és processions lugubres qu'ils faisoient parmy la ville (presages de leurs futures calamitez:) Mais cependant qu'ils se promenant ainsi pisse-messe, Curez, Prestres, moynes, Penitents blancs, noirs, gris, & violets, Dames, Damoiselles, hommes, garçons, filles, femmes, nuds en chemises ou couuerts de simples linceüils & iour & nuit, on ne laisse de battre le tambour pour enroller tous gés de bien qui voudront mourir pour la querelle de Dieu, & la saincte Foy

(ce disoient-ils) Catholique, Apostolique & Romaine. Au son duquel tambour on vit vne grande desbandade d'apprentifs és boutiques des artisans qui prirent la liurée noire d'un deuil qui estoit commun, mais pour causes différentes, car les vns se souuenans du passé ploroient la mort des Princes : & les autres preuoyans l'aduenir, souspiroient en la consideration de la consequence qu'apporterait le refus que l'on faisoit aux portes de la ville de receuoir les pacquets, & declarations du Roy, les foulans aux pieds, & les rompant sans les lire, blasphemant contre son nom & son Chef sacré, denigrant son auctorité, rompant ses Images qui estoient és vistres des temples & ailleurs, & luy faisant plus d'imprecations que les Romains n'en firent iamais à Neron où Eleogabale. Ils firent aussi vn Preuost de l'Isle de France auquel ils donnerent la deuise du Rameau d'or * qui fut signe & presage des pillages qu'ils feroient en la ville, quoy qu'ils l'entendissent sur la mort des Princes ausquels vn autre estoit substitué.

Après auoir donné ce bel ordre au Gouvernement, & aux Capitaines des quartiers : Ils font aller leur Gouverneur au Parlement pour y faire auctoriser leur felonie. Mais il fut receu de monsieur le premier President d'un visage fort seuer & couragement blâmé, de ce que luy Duc & Pair de France ayant l'ordre du Roy au col pouuoit entamer des propositions tendantes a rebellion contre sa majesté a laquelle il deuoit tout seruice & assistance, concluant ledit sieur President que ce n'estoit point en ce lieu qu'il falloit parler de telles felonies, & que ledit sieur Duc n'y pouuoit estre bien venu en ceste qualité de gouverneur sans l'approbation du Roy, & autres raisons que ie laisse à examiner a ceux ausquels la grande capacité, preud'homie, & fidelité

* vno
auulio
non desi-
cit alter
laquelle
deuise
estoit sur
les casu-
ques des
archers de
ce Pre-
uost.

346 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
 dudit sieur President est cogneüe : Nonobstant lesquelles
 ceste compagnie estant intimidée par la crainte des hommes
 armez desquels ledit sieur Duc s'estoit fait accompagner, la
 saincte Ligue, qu'ils apeloient vnion, y fut publiée, iurée, &
 signée depuis le premier iusques au plus chetif, bon gré mal
 gré. On en fit autant en consequence par les quartiers de
 la ville. Il y en eut de si zelez, que l'ancre ne leur sembla pas
 suffisant pour arrester en ceste barque confuse leurs tem-
 pestueuses affections : Ils se preferent les peines pour signer
 ceste Ligue de leur sang. Que faiçtes vous pauures d'esprit ?
 Les habitans de la ville d'Agria en Hongrie, se voyans
 assiegez par Solyman * avec vne armée de trois cens trente
 mille hommes, font des loix de police entr'eux lesquelles
 ils signent de sang humain pour deffendre opiniastrément
 leur liberté, & vous obligez vostre sang à la ruine de la
 vostre, & à l'establissement de la plus dure & barbare ser-
 uitude, & du ioug le plus insupportable du monde, comme
 vous confesserez cy apres vous mesmes : Comment arrestez
 vous de n'ouuir & ne veoir pas vn pacquet du Roy vous
 tendant le bras, & vous offrant le pardon & l'oubliance ge-
 nerale de vos rebellions ? Telle resolution estoit belle &
 loüable en ces pauures habitans d'Agria qui auoient affaire
 à vn Turc barbare qui auoit violé sa Foy en toutes les com-
 positions qu'il auoit faiçtes aux autres villes de Hongrie.
 Non pas a vous qui n'auiez iamais veu que douceur en vostre
 Roy, qui vient de vous pardonner vostre felonie enragée des
 Barricades, & vous tend encore le bras en ceste-cy.

* Ce fut
 l'an 1552.

Le conseil
 des qua-
 rante.

Ceste Ligue solennellement iurée, ils establissent vn
 Conseil d'Etat composé de quarante personnes, pource
 appellé le Conseil des Quarante qui estoient la pluspart
 gens ignorans, & du tout incapables de gouuernement, com-

me curez, marchans, & bourgeois qui n'auoient iamais veu que leurs cheminées, mais il y en auoit aucuns plus fins que les autres, qui ne s'y estoient iettez que par la friandise de cent escus que l'on donnoit d'appointement chaque mois a chacun de ces Conseillers.

Voila tantost vne belle Republique & bien forgée, mais elle n'est pas encores assez surement, ce luy semble, il faut faire vn acte qui la deliure de ses meffiances, & luy apporte de l'argent, car elle en est encore mal garnie, nonobstant que l'on face euertüier tous les bourgeois par forme de capitations tant volontaires aux plus zelez, que forcées à ceux a qui on enuoyoit des billets des sommes qu'il falloit qu'ils fournissent chaque mois à peine d'auoir les Archers de la ville en pension.

Cét acte fut l'emprisonnement attenté le seiziesme Ian-
 uier mil cinq cens quatre vingt neuf, en la personne du grand
 Ariftide François, Messire Achille de Harlay Cheualier &
 premier President en la Cour de Parlement, (qui auoit si
 bien parlé a Monsieur d'Aumalle) & de ceux de ladite
 Cour que la Ligue tenoit pour seruiteurs de Roy & bons
 François, acte veritablement deplorable & horrible en la
 memoire des hommes: Mais puis que ce coïard & traître
 Paris ne peut assouuir sa rage sur Agamemnon, il faut qu'il
 s'en venge sur son Achille, & qu'un chetif malautru Procu-
 reur * que l'on venoit de voir nud teste, & à genoux (suiuant
 la coustume) postuler deuant ce Chef du premier Senat du
 monde, vienne se presenter à luy accompagné d'une troupe
 de coquins ses satelites armez, sur les neuf heures du
 matin, pour l'arracher du liét de Iustice en la grande cham-
 bre du Palais Royal, à l'entrée de laquelle les Lyons ont
 les testes baissées, & les queuës abatuës, luy mettre la main

*Emprison-
nement du
premier
President.*

** Il s'ap-
peloit Jean
le Clerc
arc-bou-
tant des
seixes, qui
s'estoit em-
paré du
chasteau
de la Ba-
sille le
iour des
Barrica-
des.*

348 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
sur le colet, & le mener en triomphe aux prisons du Chasteau
de la Bastille distant du Palais d'un quart de lieuë, faisant
marcher deuant luy des escrimeurs à outrance & toute espe-
ce de canaille armée : Ce fut ce iour là que Paris eut l'hon-
neur, aussi bien que Rome, de voir son vertueux & sage
Caton fuiuy volontairement du Senat, en ceste prison, qui
vous fera genereux Achille vn trophée de gloire & d'hon-
neur qui ne sera iamais perissable dans les cœurs des bons
François : Cependant Dieu vous donne patience en l'acqui-
sition que vous allez faire, en ce lieu dur & mal sain qui n'est
destiné que pour les rebelles, d'infinis cathares, gouttes, &
mille autres aduersitez qui incommoderont vostre venera-
ble vieillesse, iusques à ce que la necessité contraigne ces
maraux de vous mettre & plusieurs autres à rançon, apres
qu'ils auront deuoré les Escus de l'Espargne que Molan auoit
ferrez, & que vous remettiez la Iustice du Roy en son lustre,
en son Parlement transferé de Paris à Tours. Mais vostre
prison ne vous incommodera pas seul, toute la ville vous
ayant perdu, esprouuera combien il est dangereux de dé-
pouiller le Magistrat de sa puissance & auctorité, pour esta-
blir en son lieu vne Cohüe de Parlement qui n'aura plus
d'autres matieres à iuger que des attermoimens de saffra-
niers & rabais de loyers de maisons.

Parmy la belle harmonie des cris des femmes & enfans
des emprisonnez, Monsieur d'Aumalle tenoit le *Tacet*, &
donnoit à cognoistre par son silence, ou que le ieu luy plai-
soit, ou qu'il n'osoit contredire a ceste vermine de Seize.
Mais voicy venir vn homme d'un autre courage, quoy que
de mesme race & lignée : Aussi les Naturalistes tiennent
que de ce premier Aygle que les Poètes ont feint administrer
le foudre à Iupiter, ont esté engendrez des Aygles de deux
fortes,

fortes, les vns de nature courageuse & releuée, viuans parmi l'air, n'aspirans qu'à choses hautes, se conseruans vn perpetuel empire sur les oyseaux & regardans tousiours le Soleil : & les autres ne bougeans de dessus la terre & ne viuans que de poissons.

Charles de Lorraine Duc de Mayenne Frere de Messieurs de Guise qui estoient morts à Bloys, arriue à Paris sur ces entrefaictes apres auoir assuré à son Party quasi tout le Lyonois, la Bourgogne, & la Champagne, desquelles Prouinces, il tenoit les principales villes & citadelles. Il est créé par soy-mesme en ce Conseil des Quarante, Lieutenant general de l'Estat Royal, & Couronne de France, mais parce que cela n'auoit point d'auctorité, & que le resultat d'vn tel conseil ne pouuoit seruir que d'aduis & non de Loy, Il fallut s'adresser au Parlement resté pour la Ligue, auquel pre-fidoit messire Barnabé Brisson jadis deuxiesme president au Parlement Royal, & maintenant premier en ce Parlement Ligueur. Ce president qui scauoit beaucoup de bien, n'oublia rien du serment à faire en tel cas requis, & non accoustumé ; qu'il fit prester audit Sieur Duc, lequel estant au barreau du costé des conseillers Laiz, respondit en ces mots audit president. *Ouy Monseigneur, ie le garderay & obserueray iusques au dernier soupir de ma vie.* Et ce faict print son Espée, & montant du costé desdicts Conseillers Laiz print place au dessus d'eux. On luy veit en vn mesme temps par ceste action, faire acte de subject, & de Souuerain : De subject, en ce que debout, nud teste ; sans espée, au bareau des parties postulantes, on luy fit leuer la main : de Seigneur, en ce qu'estant assis au dessus des Conseillers Laiz, des Euesques, & des Pairs de la Ligue, le president Brisson ne commençoit pas à recueillir les opinions à l'accoustumée par les

*Le Duc de
Mayenne
créé Lieu-
tenant Ge-
neral par
la Ligue.*

350 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
Conseillers Clercs ; Ains par Monsieur le Lieutenant seul :
De luy, il alloit aux conseillers, & d'eux retournoit à luy,
& autant d'opinions qu'il recueilloit, il luy en faisoit rapport
& luy faisoit puis apres fermer les opinions : mais à chaque
fois il se leuoit & se découuroit deuant le President, tellemét
qu'il ne receuoit que demy-Royal honneur : Il ne s'en falloit
qu'une demy ajambée, 2. marches plus hautes au coing, vn
Daiz, vn grand maistre ou vn grand Châbelan aux pieds des
princes du Sang, des pairs de France, à droicte & à gauche vn
Chancelier, vn Conseil d'Etat, & vne Cour de Parlement
aux basses selles que le President ne prononçast par ces mots,
LE ROY, *vous dit*, mais de bonne fortune il dit, *La Cour vous
dit*. Puis à la leuée d'icelle, Monsieur le Lieutenant marcha
tout le 1. derriere le president Briffon. En ceste Seance on
ordonna par mesme moyen de la reformation des grand &
petit Seaux; que de-là en auant les lettres patentes, edicts, &
declarations commenceroient par ces mots, *Charles de Lor-
raine Duc de Mayenne Lieutenant general de l'Etat Royal &
Couronne de France, &c.* Et que les lettres Royaux qui s'ob-
tiennent ordinairement en la petite Chancellerie commen-
ceroient par ces mots, *Les gens tenans la Chancellerie de Fran-
ce* : C'eust esté crime de Leze Majesté ligueuse d'y adiou-
ster ces mots, *Pour le Roy nostre* : S I R E.

Monsieur le Lieutenant general se voyant toute au-
torité en tiltre, non point encores en effect à cause de l'au-
torité que les Seize auoient vsurpée commença par l'exa-
men de leur Conseil des Quarante, parmy lesquels il trou-
ua beaucoup de personnes, non seulement inutiles & inca-
pables, mais aussi de dangereuse humeur, ne seruans que
de boute-feux pour allumer l'Etat Populaire duquel ce
prince estoit grand ennemy ; toutes fois il falloit temporiser,

les choses estant encores en leur trop immoderée chaleur, & pource au lieu de supprimer pour le moins la moytié de ces Quarante, il y en adjousta quatorze de plus par lesquels il esperoit supplanter peu à peu les autres comme il est aduenu, car en fin ce Conseil deuint pareil à ce nauire qui a tant faiët disputer les philosophes, auquel la matiere auoit esté par succession de temps changée & ne luy estoit resté que la forme: Et puis il adjoustoit tousiours quelque nouveau conseiller à ce Conseil, jusques à ce que ces Quarante premiers, du moins ceux qui estoient ennemis de la Monarchie, s'opiniastroient pour l'Estat Populaire, ou monstroient trop d'affection aux estrangers, se trouuassent aneantis par la pluralité des voix.

Les Seize s'aperçoient de cete ruse & se deliberent de faire party à part, à quoy leur ayda fort l'arriuée du Cardinal Cajetan qui se disoit Legat à *latere* du Pape Sixte V. ayant avec luy vne grande trompette de sedition qui estoit vn Cordelier Euesque appelé Panigarole, & vne sourdine qui estoit l'Euesque de plaisance qui vsurpa (ce dit on) à Paris le Chapeau de Cardinal & le tiltre de Legat apre. la retraicte dudit Cajetan, qui auoit aussi amené Bellarmin, & Tirceüs Iesuites pour luy seruir de Conseil.

Ce Legat estant arriué aux faux-bourgs sainct Iacques, il y fit vne station attendant les Seize, qui allerent le saluër d'vne saluë de huiët ou dix mil tant mousquetaires, que harquebusiers, ce pendant que l'on faisoit la descharge du canon, & de l'artillerie pour le bien-vegner mais luy qui auoit ouy parler de la suffisance & adresse de telles gens au maniment de ces bastons là, trembloit de peur que quelque lourdaut, ou quelque politique s'estant glissé parmy eux n'eust chargé à plomb, & faisoit perpetuellement signe

352 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
de la main que l'on cessast , mais eux pensant que ce fussent benedictions qu'il leur donnast , rechargeoient toujours jusques à ce que la poudre leur faillit & le teinrent vne bonne heure en cete allarme. Puis le silence fait le President Brisson luy representa si esclatant l'ombre du Parlement qui l'accompagnoit, qu'il luy laissa vne imagination de Diuinité en la chose vraye. Mais on trouuoit bien estrange cete nouveauté , car la Cour de Parlement ne cognoist aucun Legat que celuy qui vient pardeuers le Roy & duquel le pouuoir n'ait esté premierement apporté examiné , & registré en ladite Cour toutefois puisque c'estoit vn Estat nouveau il estoit bien raisonnable que les formes en fussent nouvelles, & que le desordre suiuit sa mere qui estoit la saincte Ligue.

Puis Marteau preuost des marchands (que le Roy auoit renuoyé de Blois sur sa foy & promesse de pacifier le peuple) & les autres compagnies chacune selon son ordre ayant harangué deuant ce Legat, il dit pour toute responce ces mots avec bonne mine, *pocché parolé, molti effetti bene venuti*, C'est à dire; *peu de paroles & beaucoup d'effets sont bien venus*. Mais tous ces grands effets furent reduits à la publication d'vn ieufne, que la bataille d'Yury fit obseruer estroitement, comme nous verrons cy-apres.

J'ay appelé Panigarole , trompette , & l'Euesque de Plaisance , fourdine , parce que celuy-là preschant en l'Eglise de paris les memoires qu'il auoit apportez de Rome avec ceux que l'Ambassadeur de Castille & les Seize luy fournissoient faisoit sonner ces mots, *Guerra, Guerra, Guerra*, en beuuant vn coup à la moitié de son Sermon ; Et cétui-cy chuchetoit aux oreilles des plus eschauffez à fin d'entretenir le feu, publiant la douceur de la domination de ces

Bons Catholiques d'Iberie, qui ce pendant luy estoïent vn chapeau de Cardinal soit à Rome, soit ailleurs, il n'importe puis qu'il le porta, & se qualifia Legat apres le depart de Cajetan qui ne demeura guere à Paris où il ne trouua pas la Ligue si forte qu'elle s'estoit publiée à Rome pour le faire venir: Et puis la Bataille d'Yury & le siege & famine de Paris le desgouterent fort.

Or si les predicateurs, de la Ligue, estoient outre mesure transportez aux injures contre les deux Roys de France & de Nauarre, & tellement prostituez à l'injustice qu'ils vouloient exterminer tout le Sang Royal. Cete Cohue de Parlement substituée à celle qui estoit en la Bastille avec son Chef, ne fut pas moins furieuse quand elle deputa deux Conseillers pour faire le procez au Roy Henry III. (leur Prince legitime, & naturel Seigneur, auquel ils ne meritoient pas de seruir de marche-pied) & informer contre, luy. Chose monstrueuse de vouloir rendre les Roys & Princes souuerains responsables de leurs ceures enuers autres que Dieu, & qui plus est, les faire justiciables de leurs subjects, Neron estoit vn Tyran vsurpateur, & toutefois cete forme de proceder fut trouuée si extra-ordinaire, que son Successeur fit publiquement redresser ses Images, par le Senat qui l'auoit declaré ennemy public. Il n'y a point de Iuges contre les Roys en terre, & moins en leurs terres, auxquelles s'il se presente des denonciations & tesmoignages contr'eux, ce sont autant de felonies execrables. Le Sang des Roys est trop precieux & recommandable vers la Majesté diuine pour le respandre, mesmes en terre ennemie. Cleomene Roy de Sparte tuë ses gardes, rompt les prisons en Egypte, & va avec ses conjurés droit au Chasteau pour tuer le Roy, il est surpris & pendu à vn gibet, dont le Roy

356 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
Ptoloméé receut puis apres des grands reproches. Marc
Anthoine fut blasmé du Senat & du peuple, pour auoir
fait executer à mort publiquement en la ville d'Antioche
Antigone Roy des Iuifs ennemy du peuple Romain, de
laquelle execution s'ensuiuirent les mal-heurs d'Anthoine
par punition Diuine. Et que dirons-nous de la mort de cé-
te grande princesse douïairiere de France, Royne d'Escof-
se, heritiere presumptiue d'Angleterre qui a donné vn si
grand estonnement en Europe de nostre temps & vne si
grande admiration aux autres parties du Monde non point
tant pour sa longue captiuité ni pour la traïson de ses do-
mestiques, que pour le seul respect du Sang Royal si in-
dignement respandu? Ce champ est si grand que ie n'y
entreray point plus auant de peur de m'y esgarer & ren-
dre ennuyeux à ceux qui l'ont entierement couru: Aussi
les deputez à faire ce procez au Roy leur Seigneur & ceux
qui les auoient mis en besongne en eurent eux-mesme tel-
le honte, qu'ils laisserent aller en fumée telle felonie qui n'a
point d'exemple.

A toutes ces rencontres furieuses se joignit encore la Bul-
le du Pape Sixte contre la Maïesté d'iceluy Roy Henry
III. Le Royaume duquel elle mettoit en interdit: Mais il en
faut laisser faire le parlement de paris trans-feré à Tours,
car il sçait bien comment on reprime telles vsurpations il-
licites de puissance sur les Roys de France, qui ont ou don-
né ou conserué aux Papes toute la puissance & biens tem-
porels qu'ils ont: Aussi cete Bulle fut par Arrest de ladi-
te Cour condamnée comme impie à estre publiquement
bruslée par l'Executeur de la haute iustice, ce qui fut exe-
cuté en la ville de Tours. Il laisse tous ces endiablez mu-
tins faire leur Sabat à Paris, en pillages & rançonnemens

*La Bulle
du Pape
Sixte V.
bruslée à
Tours.*

pour reuenir à nostre Prince.

Le Roy de Nauarre ayant, comme i'ay dit, surpris la ville de Niort, y sejournoit attendant ses forces pour aller trouuer le Duc de Neuers deuant la ville de la Grenache qui est si-^{Le Roy de} tuée aux marches de Poitou & Bretagne, à fin de luy faire ^{Nauarre} leuer le siege : Mais estant en chemin il fut saisi d'vne fie-^{fort mala-} ure par la violence du froid qui reduisit les medecins à dou-^{de.} ter de sa santé, & demeura en vn village appelé sainct Pere, où il fut soigneusement pensé : Et Dieu luy reseruant vne meilleure place au Ciel, qu'il n'eust eu lors, le voulut encores laisser parmy nous pour la luy faire acquerir en sa conuersion, & par tant d'œuures recommandables qui nous font viure aujourd'huy comme en vn siecle d'or. Dieu donc luy rendit sa santé : Mais sa maladie fut cause qu'il ne peut secourir la Grenache, de laquelle neantmoins il se recompensa sur les villes de sainct Maixant, Maillezais, Chastellerault, Lodun, l'Isle-bouchard, Mirebeau, Viuonne; Puis entrant au Berry, il y prist la ville & chasteau d'Argenton sur la Creuse, qui est vne place de tres forte assiette, & de grande consequence pour le passage de Berry & bas Poitou en Gascongne. De la retourné à Chastellerault il fit sa ^{Declara-} declaration aux trois Estats de France assemblez à Blois, les-^{tion du} quels il somma de porter obeissance au Roy, quitter & aban-^{Roy de} donner la Ligue, protestant s'ils ne le font par amitié, s'il ^{Nauarre} plaist au Roy se seruir de luy, & luy commander, il leur fe-^{pour le ser-} ra faire par force, & y employra sa vie & la faueur de ses amis, ^{uice du} qu'il offre tres-volontiers à sa Majesté avec toutes les villes ^{Roy contre} & places qu'il tient, lesquelles il n'a occupées que pour les ^{la Ligue.} garder de l'inuasion de la Ligue, & assurer cet Estat; Chose qui fut si agreable au Roy, voyant la candeur & franchise de ce Prince, joints avec le zele de sa pure obeissance

356 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
& fidelité, qu'il arresta de joindre ses armes avec les armes
d'iceluy à fin de ramener les parisiens & Orleanois à la rai-
son. Mais c'estoit bien tard, car la citadelle d'Orleans estoit
des-ja renuersée, Antragues desarçonné de son Gouverne-
ment, & les parisiens auoient supprimé le nom & les armes
du Roy; Lequel s'estant amusé pauurement à Blois apres ces
Estats descoufus, les conclud & ferma en fin le 16. Ianuier,
& ne se voyant assez en sureté en cete ville de Blois, en par-
tit, & alla establir sa Cour, & son parlement, qu'il reuoc-
qua de paris, à Tours.

*Excuses
du Roy au
Roy de
Nauarre.* Ce pendant Madame la Duchesse d'Angoulesme des-
peschée par sa Majesté vers le Roy de Nauarre, le va trou-
uer à Chastellerault où elle luy remonstre la bonne volonté
du Roy qui n'auoit jamais rompu ses Edits de pacification
sinon la larme à l'œil, & par force, n'ayant eu autre desir que
de voir tous ses sujets en general, en bonne paix & vnion,
si ce desir n'eut point esté violenté: Et que sans s'arrester
dauantage aux persuasions & excuses, ce qui s'estoit depuis
peu passé en la ville de Blois, en rendoit fidel tesmoignage,
car le temps presse, le Duc de Mayenne est des-ja party de pa-
ris avec dix-huict mil hommes de pied & deux mil cheuaux
François venant droict à la riuiera de Loyre.

Le Roy de Nauarre se contenta pour lors du party que le
Roy luy presenta à sçauoir la trefue entr'eux & la ville de
Saumur pour sa retraicte & passage de Loyre.

Considerez en cét endroit, s'il vous plaist, SIRE, la
miserable condition à laquelle estoit reduit le Roy, pour
auoir mesprisé les bons aduis, auoir voulu faire le fin con-
tre l'un & l'autre party, ne s'estre courageusement, & en roy,
opposé aux premiers remuëmens faits contre son Estat, &
n'auoir preuenu de bonne heure les desseins de la Ligue,

pour se passer des armes du Roy de Nauarre : Le voyla entre la Ligue & les protestans , si miserable qu'il faut qu'il donne volontairement le passage sur Loire, qu'il auoit si opiniaftrément interdit aux protestans il n'y auoit gueres qu'un an , & qui pis est , il est contraint se seruir du secours de son Successeur , qui est le plus grand martel qui puisse entrer en la ceruelle d'un Roy : Puis veoir & ouyr en plusieurs endroits de son armée iointe à celle du Roy de Nauarre , quand on disoit , le Roy , demander , lequel , & son Soleil eclipser par la lumiere d'un autre. Je dis quant au Soldat, S I R E , car quant au Roy vostre pere , il n'entra iamais en son ame que le deuoir d'une naïfue obeissance accompagnée d'un grand respect.

Il vient donc à Saumur establir sa retraicte , & y declare la guerre aux Ligueurs & rebelles , pour le seruice du Roy , par ses lettres du dixhuitiesme Auiril. Dont ce Monstre sans oreilles * de Ligue est aussi peu esmeu que des sommations & remonstrances du Roy.

Or comme il eut passé deçà Loyre, & eut avec quatre cens maistres , & mil harquebusiers à cheual fait vne traicte de dix grandes lieües pour donner vn reueille-matin au Duc de Mayenne, qui s'estoit emparé de la ville de Vendosme, son patrimoine , du Grand Conseil du Roy par la traïson de Maillé Behenard , voicy le Mareschal d'Aumont qui luy apporte le mandement du Roy de le venir trouuer à Tours pour son seruice , de sorte qu'il tourne bride , rompt son dessein , & se vient arrester a Maillé sur Loyre à deux lieües de Tours pour y attendre le commandement plus expres de sa majesté , ayant esté vingt-quatre heures a Cheual, ce fut le vingt-huitiesme Auiril.

Le Dimanche trentiesme les deux Roys se veirent au Parc

* Non
fata nu-
dis sur-
diora
nauitis
Neptu-
nus alto
tundit
hibernus
Salo.

*Entrevue
de tres
entre les
deux Roys.*

du Plessis lez Tours, mais auparauant que de se joindre, le Roy de Nauarre se trouua en grande incertitude, & ce ne fut pas sans balancer beaucoup de raisons & d'apprehensions, car on luy en donnoit assez, iusques là qu'estant fort proche de Tours il fut tout prest de s'en retourner pour la crainte qu'aucuns luy donnoient de la retenue de sa personne, & de seruir de victime propre a appaiser les orages de la ligue, luy liurant son ennemy coniuré, & mettant en sa puissance celuy qu'elle craignoit le plus: Mais il fit combattre son innocence & sa fidelité contre la crainte de ces inconueniens, & monstra son assurance & franchise ordinaire allant ainsi trouuer le Roy.

Après leur entre-veuë, le Roy r'entra en la ville, & le Roy de Nauarre demeura logé aux faux-bourgs saint Siphorien, & le lendemain premier iour de May il entra en la ville, alla trouuer le Roy logé en l'Archeuesché, puis la trefue d'entr'eux ja emologuée en Parlement, fut publiée par la ville avec vne indicible allegresse de tous bons François.

Leur vnion fit deux grands effects, l'un fut, que plusieurs riedes branlans au manche, voyans le Roy de Nauarre qui s'estoit rendu redoutable en tant de faits d'armes, jointz avec le Roy, ne firent plus de doute de se declarer pour sa majesté, laquelle se veit incontinent assistée d'une belle armée la plus part Gentils-hommes autant attirez par la vertu & reputation du Roy de Nauarre, que par leur deuoir enuers le Roy: L'autre fut que ceste grande humilité du Roy de Nauarre enuers le Roy, & ce grand desir de le seruir en declarant la guerre aux rebelles pour remettre la puissance Royale en sa premiere auctorité, incita chacun à l'aymer & seruir & luy garder puis après pareille fidelité:

Ainsi Cæsar asseuroit ses images, en releuant celles de Pompée.

Le Duc d'Espèrnon cependant ayant amené au Roy quatre cens Cheuaux, & deux mil hommes de pied fut enuoyé à Blois pour en empescher la reuolte, laquelle estoit comme vne maladie pestilenciele courant par les villes, & peut estre que si le Roy n'eust transferé ses Cours en la ville de Tours, & n'y fust allé en personne, elle eust esté perduë pour luy, ce qui est facile à iuger par les pratiques impudentes qui s'y firent, encore que toute la Cour y fust, dont il y en eust de mal payez

Les deux Roys ayant conferé l'espace de trois iours entr'eux, le Roy de Nauarre retourna à son nouveau passage de Saumur pour haster, & mettre en ordre son infanterie, de laquelle le Sieur de Chastillon estoit Colonel.

Le Duc de Mayenne à la faueur d'une intelligence qu'il auoit en la ville de Tours, & de la promesse qu'il auoit de quelques Grands, de luy liurer le Roy, fait vne traiçte de douze lieuës, se presente au faux-bourg d'icelle ville, le prend aysément, donne l'escarmouche à ceux de la ville qui dura depuis huit heures du matin iusques a quatre du soir, le Sieur de Chastillon y accourt sans infanterie tant il desiroit de seruir le Roy, & satisfaire au commandement expres du Roy de Nauarre qui estoit lors a Chinon de venir en diligence secourir sa Majesté, cependant qu'iceluy Roy de Nauarre s'y achemineroit avec son infanterie avec laquelle il fit telle diligence qu'il arriua le iour mesmes à Tours sur le soir, en intention de bien reueiller l'ennemy: Mais luy estant aduertty de ce renfort, & que le Roy de Nauarre y estoit en personne, il se retira a petit bruit, & deslogeant sans trompettes fit vne retraiçte aussi

*Le Duc de
Mayenne
aux faux-
bourgs de
Tours.*

360 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
longue que sa traicte de douze lieuës du iour precedent.
Ainsi les protestans furent constituez en plus grande faueur
qu'ils n'auoient esperé , & releuez plus que iamais par le
moyen de la Ligue , voyla le profit qu'apportent à la
Chrestienté, les fulminations de Rome qui fauorisent les
rebellions: Ce fut par telles furieuses censures contre l'Em-
pereur Frederic que le Turc s'agrandit aux despens du sang
Chrestien.

Le Roy tint Conseil sçauoir s'il deuoit poursuiure le Duc
de mayenne, on a rapporté vn traict de gaufferie que l'on
dit qu'il dit en ce Conseil , à sçauoir qu'il n'estoit pas d'a-
uis de hazarder vn double Henry pour vn Carolus , qui
estoit vne allusion sur les noms des deux Roys nommez
Henry & du Duc de mayenne nommé Charles: Mais il n'y
pensa iamais , car le bon Prince n'auoit pas enuie de rire,
& cognoissant sa premiere faute d'auoir trop temporisé,
il pressoit l'acheminement de Paris qui seruoit de butte à
toutes les autres villes, comme sçauent ceux qui estoient
en ce Conseil , entre lesquels il y en auoit qui ne de-
mandoient pas la fin des troubles , & mettoient ces allu-
sions en auant pour laisser le Duc de mayenne respirer , &
luy donner loisir de regretter ses pertes sur vne branche de-
my-morte telle qu'estoit la Ligue , pour auoir cependant
leur plain vol sur ce beau & florissant pays de la France , &
s'entretenir en grandeur.

Gaultiers. Cependant il y auoit en Normandie vne certaine armée
de gens desesperez , & ramassez de toutes sortes de vaca-
tions, qui ne sçauoient ce qu'ils vouloyent , sinon ce qui
leur estoit nuisible & preiudiciable, au reste endiablez, &
obstinez ennemis du nom venerable de Roy , lesquels
on appelloit *Gaultiers* & que l'on deuoit plustost appeler,

Acephales, c'est à dire son Chef, comme ces troupes ban-
nies d'Angleterre dont les Battus d'Auignon ont Origine.
Ces Gaultiers estoient sans Chef, & faisoient vn corps de
plusieurs compagnies (iusques au nombre d'environ huit
mil hommes) commandez à la façon de troupes de Gruës,
ou d'Oyes sauuages, chacun à son tour, car l'vn estoit aussi
grand maistre que l'autre & marchoient sans ordre, ny disci-
pline. La Ligue fit bien de se saisir la premiere de la faueur de
ceste multitude, mais elle fit vne faute de la mal conduire, &
quiconque l'a veüe dira que c'estoit vne bonne armée si l'on
eust ietté en chacune centaine d'hommes, des bons Capitai-
nes pour les commander : Mais le Comte de Brillac qui s'en
estoit emparé laissa les compagnies & regimens en la mesme
disposition qu'il les auoit trouuez, aussi luy en print mal :
car Monsieur le Duc de Mont-pensier Prince du Sang assisté
des Sieurs de Halot, & Creue-cœur de Mont-morency
Bacqueuille, Larchan, & Iambuille lors Maistre des Re-
questes de l'hostel du Roy intendant de la iustice és armées
de sa Majesté & a present President au Parlement (homme
certes de grand courage & capacité en l'vne, & l'autre robe)
leur donna si rudement la chasse que le Comte de Brillac les
ayant abandonnez ils furent taillez en pieces la pluspart.
Ceux qui demurerent prisonniers estoient tellement endia-
blez au zele de ceste sainte Ligue, qu'ils aimoyent mieux
se faire pendre que de dire, *viue le Roy*, & quand on les pres-
soit de le dire ils prioient qu'on les meist a rançon, tant est
grande & furieuse l'ignorance d'vn peuple embaboüiné &
pris à la pipée du zele feint de Religion. En l'année 1568.
le Comte du Lude Gouverneur de Poictou fit mieux son
profit des communes armées contre les Protestans : A cha-
que compagnie desquels, il donna des bons Capitaines soubz

362 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
lesquels ils firent de grands rauages, & leur dernier exploit
fut la route de Poncenac Protestant en Auüergne.

*Deffaite
de Saueuse.*

Le huitiesme de May apres que le Duc de Mayenne eut prins congé du faux-bourg de Tours, Chastillon s'estant aduancé en Beauße avec des troupes du Roy de Nauarre iusques au nombre de deux cens Cheuaux seulement & autant d'arquebusiers, fit rencontre de Saueuse qui commandoit a plus de quatre cens Cheuaux dont y en auoit bien deux cens Maistres & quatre mil cinq cens hommes de pied. Chastillon fit ce rencontre sans y penser comme il se retireroit au galöp d'une charge que Reclinuille commandant en la ville de Chartres pour la Ligue, faisoit sur luy où les forces estoient inegales, parce que Chastillon s'estoit aduancé par trop luy vingtiesme seulement. Fondant ainsi en desfarroy & tout effrayé sur ceste petite armée de Saueuse, fraische, & qui ne marchoit qu'au petit pas, il ne perit ny sens ny courage, se rallie le mieux qu'il peut avec les siens, recognoist l'ennemy, met a gauche Charbonnieres, & luy avec Harembure attaque la part ou estoit Saueuse, lequel apres les salués des harquebusiers de part & d'autre, se iette si rudement avec ses Lances sur Chastillon qu'il le renuerse par terre avec plusieurs Gentils-hommes des siens : Mais Fouqueroles & Harembures soustindrent si courageusement les efforts de ces lances que Chastillon eut loisir de se remonter, & donner la charge si vifue à Saueuse qu'il le renuerse pour tousiours, & fait porter à la Ligue vne des grandes pertes qu'elle ait receu, Saueuse ayant avec luy plus de Noblesse que la Ligue n'en a eu depuis. La voyla donc chassée de deuant Tours, battuë en Normandie, & bien estropiée en Beauße par la mort de Saueuse qui rendit l'ame à Beaugency sans vouloir demander pardon au Roy, &

demeurent sur la place plus de six vingts Gentils-hommes, peu se sauuerent, le reste demeura prisonnier. Ainsi Dieu permettoit que la Ligue iettaſt à force les ſeruiteurs du Roy ſur elle meſme, comme Reclainuille auoit ietté Chastillon ſur Saueuſe duquel il n'auoit ouy parler. Saueuſe eſtiez vous pas content d'eſtre Gentil-homme iſſu de noble & ancienne maiſon dans le parterre delicieux des fleurs de Liz, ſans monſtrer par ceſte deuife de voſtre Cornette *Mourir o mas contento*, que vous cherchiez vn plus grand contentement en la ſeruitude ſoubs des eſtrangers deſquels vous auiez deſia appris le langage, & qui toutesfois ne ſçauoient pas que vous fuſſiez né auparauant que vous fuſſiez mort pour eux.

En ce temps, la ville de Senlis aſſiegée ſur les Realistes ^{*Tournée de Senlis.*} par la Ligue avec dix mil hommes, fut ſecouruë par quinze cens conduits par Monsieur le Duc de Longueuille aſſiſté des Sieurs de Humieres ſon Lieutenant au Gouuernement de Picardie, la Noüe, Bonniuet, Gyury & autres chefs, là où Monsieur de Longueuille mit en pratique en la preſence du ſieur de la Noüe ce qu'iceluy la Noüe a laiſſé par eſcript, en ſon liure de l'art militaire : car quand il ſe vit pres de l'ennemy, il ſe ferra en baſtillon au milieu duquel il mit ſon artillerie, puis enuoya attaquer l'eſcarmouche. Les Pariſiens conduits par Monsieur le Duc d'Aumalle aſſiſté de Meneuille nouveau Gouuerneur de Paris, Balagny Gouuerneur de Cambray, le Capitaine Chamois, Tremont, Congis, & autres, reçoient le premier ſalue penſans qu'il n'y en auoit pas pour les chartiers qu'ils auoient amené de Paris pour voiture le pillage de Senlis, & le renuient tellement qu'ils ſe iettent, contre l'aduiſ de Meneuille, à corps perdu ſur ces vieilles caſaques rouges que la Nouë auoit

364 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
 toujours conduites sous le Roy de Navarre, Monsieur de
 Longueuille les voyant ainsi venir en gros & sans ordre,
 ouvre son bataillon pour donner iour & beau ieu à son artil-
 lerie, les Parisiens (l'entens ceux de la Ligue car les vaillans
 estoient en l'armée du Roy) qui n'auoient pas accoustumé
 de receuoir telles salutations, & qui la pluspart, n'estoient
 venus-là que pour trafiquer le butin & pillage de Senlis,
 commencerent à tourner le dos, & a maudire le dernier,
 Monsieur de Longueuille les suiuit battans en sorte qu'il en
 demeura plus de deux mil sur la place sans ceux qui se noye-
 rent en passant ces petits ruisseaux qui sont és enuiron de
 Senlis. Le Duc d'Aumalle se sauua au grand galop à S. Denis:
 Mais Meneuille & le Capitaine Chamois demurerent sur
 le champ, & donnerent sujet aux esprits esueillez de pren-
 dre la plume pour se gauffer de ces fuyards. *

* Qui bien
 ecuri est
 homme
 habille:
 Et à Dieu
 pour son
 confort:
 Mais Cha-
 mois &
 Meneuille:
 Ne couru-
 rent assez
 fort.

On dit que ceste deffaitte r'appela le Duc de Mayenne à
 Paris: Mais il n'en faut rien croire, car il estoit trop grand
 Capitaine pour adherer aux terreurs Paniques des Seize,
 trancis d'estonnement quand ils veirent passer les boulets de
 canon victorieux par dessus leurs cheminées, car Monsieur
 de Longueuille n'arresta guere d'estre a leurs portes. Le Duc
 de Mayenne sçauoit que tout cela n'estoit bastant que pour
 dissiper des fumées & non forcer vne telle ville. Mais force
 luy fut de s'y venir refugier car les deux Roys le talonnoient
 de pres avec trente mil hommes leur armée croissant à veuë
 d'œil à la diminution de la sienne, & ne fera gueres à Paris
 sans estre visité, le Demon du Roy de Navarre menace le
 sien, & luy oste toute vertu quand il en approche de dix
 lieuës.

Les Roys doublent le pas prennent Iargeau, Estampes,
 pontoyse, reçoient l'armée estrangere des Suisses que le
 fleur

ſieur de Sancy leur ameine apres auoir vaincu toutes difficultez, prennent les ponts de ſainct Cloud & Charenton, ſe logent és enuirons de Paris, & le Roy ayant quarante mil hommes en ſon armée prend ſon logis à ſainct Cloud.

Voyla le proffit qu'apporta à l'Eſtat la reünion du Roy de Nauarre & des Proteſtans, car ce fut la cauſe de retraicte du Duc de Mayenne, & vn coup de pied incurable à la Ligue, qui n'eut jamais deſ-amparé les riuages de Loyre ſi le Roy de Nauarre n'y fuſt ſuruenu, ſi Chaſtillon n'eut deſ-faiçt Saueuſe, & ſi les Caſaques rouges du Roy de Nauarre conduites par la Noüe & commandés par Monſieur le Duc de Longueuille n'euffent joiué de leurs vieux tours deuant Senlis: Et puis cete reünion des deux Roys fit haſter & marcher plus alaigrement les Suiffes & Eſtrangers bons amis du Roy de Nauarre. C'eſt pourquoy, SIRE, vn Roy, comme vn bon pere, doit tous-jours entretenir l'amitié de ſes ſujets de quelque religion qu'ils ſoyent, car à ſon regard il n'y a point de diſtinction; Pourueu qu'ils luy ſoyent fideles, ils doiuent eſtre également traictez, non-obſtant les diſcours captieux de ceux qui ſont gagez pour diuiſer la trouſſe à fin de rompre facilement les fleches, & ſe voit bien ſouuent que l'Eſtat ſubſiſte par la conſeruation de ceux, pour la ruyne deſquels il y en a qui crient inceſſamment: Comme vous voyez par l'exemple de cete reünion des forces de voſtre pere, quoy que Proteſtantes, leſquelles furent à l'Eſtat vn bon reſeruoir au beſoin.

Voyla les Realiftes en leur beau luſtre, ils touchent à la victoire du bout du doigt, le Roy eſt à la veüille de ſon entrée par vne breche à Paris, les lauriers du iardin de Gondy * ne ſont pas ſuffiſans pour faire des couronnes au victorieux, & les prieres des Chartreux * n'oſtent pas la peur

* C'eſtoit
le iardin
du logis des
Roy & S.
Cloud.
* Le Duc

de Mayenne estoit logé aux faux bours S. Michel de Paris prés les Chartreux

au Duc de Mayenne, ses grands cheuaux sont des-ja sellés pour gagner la porte de saint Denis & le grand chemin de Flandres. Ie ne sçay si le destin ordinaire de la France n'éleuera point quelque bourasque contre cete bonasse. Ouy Certes : ces bonnes nouvelles sont aussi-tost meslées du regret sensible de la prise de Monsieur le Comte de Soissons Prince du Sang, & du Comte d'Auaugour au Chasteau-Gyron, menez avec plusieurs autres Seigneurs prisonniers à Nantes. Et de la surprise de la ville & Parlement de Grenoble par Albigny Cadet de Gordes qui en chassa le Colonel Alfonce que l'on verra cy apres Marechal de France dit Ornano.

prise du Comte de Soissons.

Mort du Roy Henry III.

Mais voicy bien d'autres plus estranges, & plus tristes nouvelles qui mettent tous les gens de bien de la France en deüil. Le diable desesperé de veoir approcher la fin de son Empire en la ville de Paris, que le Roy alloit en leuer d'assault en moins de vingt-quatre heures, & cognoissant la pieté de cete ame Royale prend la forme & l'habit d'un moine Iacobin qu'il appela Clement pour oster par la douceur du nom, la deffiance que son regard afreux pouuoit engendrer, & en cet habit se presente à Bourgoin Prieur des Iacobins de Paris, ou plustost Bourgoin conjurant les diables à la ruine du Roy, & de l'Estat, le fit sortir du gouffre infernal, pour en faire vn present à des caffards, * lesquels l'ayant embabouiné & enforcélé son entendement le firent résoudre d'aller à saint Cloud pour meurtrir & parricider le Roy le plus paisible que la France en'eust encores veu. Mais ce diable incarné encores craignoit-il, de sorte que deuant que de sortir de Paris, il voulut veoir quelle asseurance il pourroit esperer des promesses & belles paroles de ces enchanteurs d'esprits foibles, car outre ceste grande

* Mariana Iesuite Espagnol est mon auteur en cecy, car il dit au 6. chap. de son liure apocriphe de Regis & Regis institutio-ne, que Iacques Clement auoit consulté les Theologies sur ce parricide.

place qu'ils luy promettoient au Ciel il vouloit pourtant mourir le plus tard qu'il pourroit de sorte que pour le contenter il falut faire emplir les prisons de tous les Politiques & soupçonnez seruiteurs du Roy, à fin que leurs vies serussent de reprefailles à la sienne s'il ne pouuoit se sauuer apres le coup.

Il partit donc le dernier Iuillet, & le lendemain matin ce monstre detestable presentant à ce Grand Roy vn faux pacquet de lettres supposées qu'il disoit auoir de la part du Comte de Brienne prisonnier de la Ligue à Paris, luy enfonça dans le petit-ventre vn cousteau fabriqué sur l'enclume des equiuoqueurs, car il tranchoit des deux costez, Hâ ie n'ay point voulu iusques icy taxer aucun Iesuite, pour l'honneur de la profession qu'ils font de la Religion Catholique, Mais l'horreur que j'ay de l'effusion du sang du Roy, le Pere commun des François, si barbarement meurtry, romp le filet qui a tenu ma langue en paralisie, & le desplaisir de leur voir faire des beatifications & apologies en faueur du meurtrier parricide me fait te dire, Mariana Iesuite Espagnol, que tu estime nostre France bien remplie de monstres horribles, puisque tu appelle ce prodigieux auorton des diables, l'ornement * *eternel de la France: Noustes des- aduoüions, te tenons pour heretique en* * Gallia decus æternum. cet endroit (comme les tiens mesmes, ne t'osans aduoüer, ont confessé) & te declarons avec le sacré Senat de France, le premier du Monde le fidele seruiteur du Roy, l'amy de l'Estat, le fleau du vice, le port assuré de la vertu, le dissipateur des erreurs, le conseruateur des loix fondamentales du Royaume, le ciment des maximes de France, hors les maximes duquel toutes les autres sont heretiques, erronnées, & rebelles, qu'il n'y a point en Enfer de furies plus horri-

bles que ton cruel Clement, ni de discours plus apocrifs & Heretiques que les loüanges que tu luy donne. Licinie femme de Cajé Gracche receuant les nouvelles du massacre du frere de son mary : He (ce dit-elle) quelle fiance aurons nous aux Dieux, & aux loix desormais, puis que Tybere a esté ainsi tué : Et les bons François disent, quelle creance pourrons-nous auoir en vous, puis qu'il part de vostre Ordre de si furieux conseils & de si heretiques apologies & loüanges des executeurs d'iceux? mais que seruét ces plaintes puis qu'il doit sortir cy apres de cete doctrine vn plus furieux parricide?

Ce iour premier Aouft, le plus triste, & le plus noir que les bons François eussent veu iusques alors, est fait celuy de ioye de la Ligue, lequel chasse tous les nüages obscurs du deüil qu'elle portoit en la ville de Paris, de la déroute des Estats de Blois, & les change en la plaine lumiere d'vn Soleil tant desiré, fait quitter aux Seize leurs escharpes & banderoles noires, pour en prendre de vertes, les Cantiques de joye & de graces à Dieu se chantent par tout, mais il n'y a que les esprits malins qui s'y plaisent, on ne voit que feux de ioye & dances par les ruës & places publiques, mais ce sont refiouyssances pareilles à celles des pauvres Troyens à l'entour du cheual de bois, car elles ne dureront gueres : Mutins enragez, si vous auiez quelque estincelle de ceste religion par feinte de laquelle vous vous armez & reuoltez,

** Il donna le supplice des Auges à Mithridate qui s'estoit vassé de l'auoir tué en la bataille. Plutar, en sa vie.* vous vous renfermeriez avec le Royal Prophete pour plorer & regretter avec luy la mort de celuy que vous teniez pour Absalon, au lieu de vous presenter en place publique pour vous vanter du massacre que vous auez fait de vostre Pere, plus detestables que ce Payen Artaxerxe* qui voulut auoir l'honneur du meurtre de son frere. Ce n'est pas tout, ces rebelles entassans impietez les vnes sur les

autres, font tailler en marbre les Images du meurtrier, ils les font tirer en platte peinture pour les enuoyer aux autres villes rebelles, Ils s'enquierent & informent de sa race & de ses parens pour leur assigner pensions aux despens du public comme jadis les Thebains firent au cheual qui auoit voicturé les pierres fondamentales de leurs murailles. Helas la loy * qui punit les parens du criminel de leze * Iust. de gest. Alex. Majesté en ce premier des premiers Chefs, est bien esloignée de celle de vostre confuse republique, puisque non seulement vous couronnez de Lauriers & de fleurs, les Images de l'assacinateur de vostre Prince, mais aussi vous recompensez tous ses parens qui doiuent comme luy receuoir le dernier supplice.

Mais il faut que ie donne trefue à ces plaintes & regrets, & que ie les laisse acheuer à Monsieur le Duc d'Espernon, lequel outre la commune obligation de tristesse, en a plus d'occasions particulieres que nul autre pour les grandes amitez bien faiçts & familiaritez qu'il a eues de ce Prince pour la jalousie desquelles ces meurtrieres de Roys prenoient lors ledit sieur Duc pour l'Euangile & le subject vnique de leurs preuarications pour ne dire predications, & en faisoient le theme de leurs maledictions ordinaires.

Ie n'estime pas toutefois que ie doie passer outre sans représenter deux considerations dignes de remarque en ceste mort, l'une iustifie les François, & l'autre faiçt admirer les faiçts de Dieu, La premiere est que ce miserable Iacques Clement estoit né en ces parties de la Picardie frontieres de Champagne qui estoient quasi inhabitées du regne de Charle-magne, lequel pour ceste cause, & aussi pour chastier les Saxons tant de fois reuoltez contre luy, les tira du fond des Allemagnes pour les faire venir habiter

ces lieux demy-deserts desquels vray-semblablement ce traistre Moine & rebelle est descendu & non pas des François naturels qui ont esté tousiours tant amateurs de la vie de leurs Roys : Aussi Rauillac qui a affaciné ce grand Roy duquel i'escris n'en estoit pas extraiçt, comme ie diray en son lieu. L'autre consideration est (si on adiouste foy au bruit commun & à ce qu'en escrit Serres) * Que le Conseil du massacre des Matines de Paris le iour sainct Barthelemy auoit esté pris à sainct Cloud en la mesme Chambre en laquelle ce Roy fut tué. Voicy ce qu'en dit Serres : *Mais nous verrons en nos iours vn plus estrange effect de la Iustice Diuine en ce que le dernier de nos Roys de la branche des Valois finira tristement sa vie en la Chambre mesme, où l'on tient cete funeste deliberation auoir esté prise, luy present.*

* EnChar.
les 9.

Cependant que les ligueurs s'en-yurent au plaisir qu'ils se donnent de la blessure de leur Roy & Seigneur, les bons subjects outrez de deüil, & accablez de tristesse font alentour du liçt de sa Majesté blessée à mort, faine neantmoins d'entendement, pour receuoir ses derniers commandemens.

Ie vous conjure Ligueurs & Catholiques affacins, de voir maintenant si vostre Roy est heretique comme vous disiez meschamment : La mort ne peut souffrir de dissimulation, & la conscience faiçt librement tenir au mourant le chemin qu'il a tousiours en son cœur estimé le meilleur. Socrate n'auoit osé en sa vie pour la crainte de la loy, declarer qu'il n'y auoit qu'un Dieu, quoy que ce fust sa croyance, mais en l'article de la mort il le recognoist & le prie publiquement. Ce sont icy les derniers actes de la vie de vostre Roy, voyez quels ils sont, desquels tant de milliers d'hommes qui sont encores viuant me feront tesmoins.

Après qu'il eut courageusement tiré de ses entrailles le cousteau que le Moine y auoit laissé, il demande, non les medecins & chirurgiens, mais ses Chapelains & Confesseurs, pour soigner au salut de son ame. Ceste deuotieuse resolution est grandement louïce de ceux qui sont près de luy. Mais le voyant tout en sang, & desja tomber en foiblesse, ils estiment que le coup si grief qu'il a reçu demande vn secours prompt, de sorte qu'il luy font en diligence appliquer le premier appareil. Et puis on celebre en sa Chambre le sainct sacrifice de la Messe, durant lequel, en l'oblation, on luy entend proferer ces paroles à haute voix. *Seigneur mon Dieu, tout ainsi que par vostre grace ie suis parueniu au Gouvernement de ce grand Royaume : Aussi ie croy que par vostre permission ie demeure ici accablé de douleur, & de tristesse, pour mes fautes : Neantmoins ie proteste deuant vous, Iuge seul des Roys, & scrutateur de leurs Cœurs, que ie n'ay iamais preuariqué la Loy de vostre Sainte Religion, & vraye doctrine de vos Apostres, & ne me suis rendu Partisan d'aucunes heresies. Vous le Sçauéz : & partant, ô Grand Dieu, si vous iugez que ie sois encores necessaire à cét Estat, faites moy la grace, que sain de corps & d'esprit, ie continuë le seruice que ie vous y dois rendre, Sinon ; & ou vostre diuine Majesté en auroit autrement disposé, receuez les vœux de vostre Creature & Roy, de consigner entre vos mains tous mes desirs, & auoir agreable vostre volonté iusques au dernier soupir de ma vie laquelle ie vous resigne de bon cœur.*

La Messe celebrée il se sent trauaillé d'une grosse fièvre, les Cyrurgiens le veulent soulager, & voir quant & quant si les boyaux sont offencez, & pource luy donnent vn lauement, lequel prenant issuë par la playe ils iugent le

372 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
coup mortel. Les plus aduifez perfonnages y viennent pour
luy faire ſçauoir doucement : Que les vies des Roys ſont
en la main de Dieu , lequel reuocque quand il luy plaift la
commiſſion qu'il leur a donnée pour gouverner ſon Peuple ,
Que le principal deuoir de leur charge eſt de le faire
viure en Paix & Juſtice : Qu'il ne peut mieux executer
cela maintenant que Dieu l'a viſité , ſinon en diſſipant
les troubles qui pourroient ſuruenir (au cas que Dieu vou-
liſt faire ſa volonté de luy) par le bon ordre qu'il peut
encores donner aux affaires les plus vrgens de ſon Eſtat.
Sur ce le Roy ne voulant ſouffrir plus long diſcours , car il
eſtoit capable d'en juger autant qu'on luy en pouuoit dire:
*Je vous entends , (ce dict-il) faiçtes venir mon Frere , le Roy
de Nauarre , mes Conſeillers , & les Officiers de ma Couron-
ne.* Auſſi toſt la Chambre fut remplie d'une grande Cour,
& ſuitte de Princes, Ducs & Pairs, Mareſchaux, Conſeil-
lers d'Eſtat, Cheualiers des Ordres, & infinie Nobleſſe qui
ſuyuoit le Roy de Nauarre , auquel le Roy tendant la main:
*Mon Frere , ce dit-il , Dieu ſçait combien i'ay trauaillé à conſer-
uer la Juſtice du droit que ſa Diuine Maieſté vous donne en cét
Eſtat , pour laquelle ie ſuis reduict à cete extremité , ie vous laiſſe
ma Couronne qui vous appartient apres mon trespas : & vous
Conjure de gouverner ce Peuple , que i'ay tant chery , avec tou-
te Juſtice , & douceur , ſans vous reſſouuenir des injures qui vous
ont eſté faiçtes. Je vous reſigne toute l'auctorité que i'ay ſur cete
Armée , pour ch'ſtir les rebelles qui ne voudront vous obeyr. Et
vous , mes bons amis , (parlant aux Seigneurs , & nobleſſe là
preſens) Voylà voſtre Roy que Dieu vous donne , & que ie vous
preſente de par luy pour vous regir apres moy , rendez luy l'obeyſ-
ſance telle que Dieu vous Commande : Vous me le promettez &
jurez ?* A ceſte parole toute la Nobleſſe ayant les larmes aux

yeux & leuant les mains firent deuant les deux Roys , le serment de fidelité au suruiuant.

Le Roy de Nauarre outré de douleur respondit sage-ment, Que iamais en sa vie il n'auoit eu aucune pensée qui rendit à voir ce iour malheureux , auquel son Soleil seroit eclipsé, son Seigneur , & son Roy , qu'il n'estimoit pas que l'ire de Dieu fust si grande que de vouloir adiouster ce grand defastre aux afflictions presentes de son peuple , qu'il n'auoit eu autre ambition en toutes ses Armes que de le faire & voir regner paisiblement, chasser ses rebelles, & seruir Dieu en la pureté de sa doctrine, qu'il remercioit tres-humblement sa Majesté des bons Offices, & faueurs, qu'elle auoit employées en la conseruation de son rang en ce Royaume, auquel il desire ne viure iamais autre que son tres-humble seruiteur, & sujet, esperant que ce grand Dieu regarderoit tellement son peuple de son œil de pitié, qu'il conserueroit encores sa Majesté pour augmenter sa gloire : Au surplus qu'il auoit beaucoup d'obligation au bon desir qu'il voyoit en ceste Noblesse d'executer en sa faueur les commandemens de sa Majesté. Ce fait, le Roy prenant congé du Roy de Nauarre, commanda que chacun se retirast disant qu'il vouloit reposer, mais apres auoir fait ses prieres, il fut surpris du grand sommeil rendant son ame à Dieu le deuxiesme d'Aoust apres minuict. Ainsi finit ce grand Roy qui auoit tant caressé la paix, que la guerre l'en accabla.

Il estoit doiüé de grandes perfections lesquelles ie ne veux desrober à son histoire, en ayant assez à raconter en la vie de son successeur, auquel il laisse beau ieu, si les volontez ne changent, & si les sermens qui viennent d'estre faits ne sont violez par aucuns, mais il se passera bien d'eux, & les fera venir à leur deuoir.

Vous en verrez le succez, SIRE, mais que vous ayez considéré la miserable fin de ce Roy pour auoir negligé des petits feux qui ont fait vn tel embrasement qu'il y est luy-mesme en fin demeuré. Le Lyon qui est le Symbole du Roy desdaigne ces petites volées de moucherons qui se ioüent deuant ses yeux, &, comme y prenant plaisir ou les mesprisant, les laisse approcher de si pres qu'ils entrent en ses narinnes, lesquels il pouuoit facilement chasser de sa queuë, ou de son haleine, & quand ils sont là dedans, ils le chatouillent, & demangent de telle sorte, qu'il entre en cholere, & ne pouuant les faire sortir, il court, il se debat, & eschauffe tellement ceste cholere, qu'elle se tourne en fureur, & ceste fureur en rage, en laquelle estant, il se dechire soy-mesme. Ainsi ce pauvre Prince a si fort mesprisé, & si fort approché de luy ces moucherons de la Ligue, qu'ils sont entrez si auant en ses narinnes, c'est à dire en ses Conseils, en ses affaires, en ses secrets, en ses coffres, & ont eu telle prise sur luy, qu'il en est entré en ceste fureur qui luy a fait chercher des moyens extraordinaires pour s'en venger, mais il s'est luy-mesme enseuely en sa cholere, là où il pouuoit dès le commencement y donner ordre, en soufflant seulement contre eux auparauant que de leur laisser prendre pied en lieux, d'où il ne les a peu faire sortir, qu'en se ruinant soy-mesme.



CINQVIÈSME LIVRE
DE LA DECADE DV ROY
HENRY LE GRAND.

SOMMAIRE.

Nostre Prince, Roy de Nauarre, deuiant Roy de France Tres-Chrestien: L'estat de l'armée Royale apres la mort de son predecesseur: La Iournée d'Arques: La prise & pillage des faux-bourgs de Paris du costé de l'Vniuersité: L'estat de la ville lors dudit pillage: Le progrez des affaires du Roy en Touraine, Anjou, Vandomois, & le Maine: La Bataille d'Yury, & la deffaiëte de l'armée Ligueuse en Auuergne en vn mesme iour: Le siege & description de la ville de Paris, & des Riuieres qui l'accomodent: L'ordre donné en la ville, ses necessitez & famine: La venuë & subite retraiëte du Duc de Parme: La matinée des farines donne pretexte aux Castillans d'entrer à Paris en garnison, & à leur Roy de l'appeler desormais, sa bonne ville: Le port de Blauet en Bretagne surpris par les Castillans: Siege & prise de la ville de Chartres par le Roy: Les miseres des Parisiens: La Ligue, diuisée en ses Chefs, battüe par tout: La deffaiëte des troupes du Pape & du Duc de Sauoye à Pont-Chiara: Le Siege de Roüen, & deuxiesme venuë du Duc de Parme en France, avec sa retraiëte: La ruine du party

des Seize à Paris par le Duc de Mayenne : La deffaiete & mort d'Amblise Lieutenant de Monsieur de Lorraine , par Monsieur le Duc de Bouillon & les Realistes: Le siege de Ville-mur par le ieune Duc de Joyeuse , sa mort & deffaiete par les Realistes sur le fleuve du Tar : Mort du Cardinal de Bourbon pretendu Roy de la Ligue : Le fort de Gournay basti par le Roy entre Paris & Meaux sur la riuere de Marne pour empescher la descente des viures à Paris : Les Estats conuoquez par la Ligue & tenus en ladiete ville : La declaration du Roy , & (sous le bon plaisir de sa Majesté) de la Noblesse , contre ces Estats : Ambuscade dressé au Roy en la forest d'entre Senlis , & Compiagne : Conference au village de Suresne entre les deux parties : La conuersion du Roy à l'Eglise Catholique , Apostolique , & Romaine : La Trefue : Assacins appostez pour tuer le Roy depuis sa conuersion , prins & punis.

Le Roy de Navarre vient à la Couronne de France.



LE OMENE dernier Roy de Lacedemone a laissé vne grande admiration de sa generosité, pour auoir avec les petites forces d'une seule ville de Sparte non seulement resisté à toute la puissance des Macedoniens, & principalement d'un tel Roy qu'estoit Antigone, des Peloponnesiens, & autres ennemis de la vertu Laconique, mais aussi tousiours assailly les ennemis sur leurs terres. Et nostre Grand Henry à present Roy de France, rend nos sens en extase, quand nous considerons, qu'en son adolescence il a soustenu les efforts de toutes les Espagnes, des butins des Indes, d'une grande partie de l'Italie, de la France, & de deux grands Roys, à la faueur de son courage, & avec l'assistance d'une Rochelle, petite à l'esgard de ces grands rochers qui heurtoient contre luy : Et a si bien conduit ses

affaires, & de ceste petite poignée de gens qui l'ont assisté, que le voicy, qui estant en âge d'homme parfait, entre en possession d'un grand Royaume, & apres auoir asseuré ses terres & de ses amis, se trouue deuant la ville capitale des ennemis tousiours battus sur leurs terres. Mais sa destinée ne luy permet & promet rien, qu'il ne l'emporte à la poincte de l'espée, & faut qu'il coure plus grande fortune qu'il ne fist oncques.

Car voicy vn grand changement en peu d'heure, & vn grand bouliuersement d'Estat, qui nous fait croire que Dieu ne veut pas si tost retirer sa main courroucée de dessus nous. La Ligue Populaire qui deteste tant ce nom de Roy se fait maintenant Monarchie sous la puissance d'un Roy : & ceste Monarchie si bien formée en l'obeyssance d'un Roy semble deuenir le gouvernement de plusieurs qui se demembrent de ceste armée Royale qui n'attendoit que les lauriers de ses victoires, pour faire leur cas à part, & se cantonner s'ils peuuent au grand scandale des François, & au regret des bons amis du Sang Royal : L'armée du Roy se dissipe d'une part : Et d'autre part la Ligue fait le serment de fidelité à Charles de Bourbon, Cardinal Prestre, & prisonnier du Roy à Chinon pour auoir trempé au party de la Ligue (lequel estoit Cadet & frere puisné d'Anthoine de Bourbon pere du Roy de Nauarre à present Roy de France) sans que ledit Seigneur Cardinal eust eu aucune dispense de son vœu & ordre de Prestriſe, & sans aucun droit à la Couronne (ce qui eust rendu vne dispence friuole & ridicule quand elle eust esté donnée, & quand elle eust esté admissible & receuable) au preiudice des renonciations par luy faites au profit du Roy son nepueu, par son contract de mariage, & de tant d'actes de recognoissance cy dessus

remarquez, par lesquels il luy donne tousiours la precedence, comme au premier Prince de son Sang, & au desir de la loy fondamentale de toutes Monarchies non electiues, auxquelles le fils de l'ainé represente tousiours son Pere à l'exclusion de ses oncles, puisnez de son pere: Cela est si constant que ie n'ay que faire d'en rapporter icy vn milion d'exemples comme ie pourrois.

Il faut seulement que ie m'escrie contre les deux parties. A quoy pensez vous (Ligueurs) de faire vn si grand preiudice à ceste chatouilleuse vsurpation des Capets, que vous faiçtes couler dans les cœurs des simples & en mesme temps, en ce changement de branche de l'arbre Royal, vous preferez à vous qui auez les armes en la main, l'or des Indes à vostre secours, la faueur des Espagnes à vostre deuotion, les censures de Rome à vostre disposition, & les meilleures villes de France de vostre faction, vn Prestre prisonnier qui ne peut auoir quant a present aucun droict à la Couronne, & de qui toutefois vous contentez d'estre tres-humbles sujets & seruiteurs, parce qu'il est extrait du sang de Hue-Capet, faiçtes forger & battre monnoyes à son coing, edicts & ordonnances soubz son nom & sceel de ses armes, luy donnez des Ambassadeurs, qui sont autant de tesmoins contre vous vers les Princes estrangers, luy créez vn Chancelier, des Secretaires d'Etat, & des officiers d'vne Couronne fantastiques? Et vous messieurs les Realistes qui vous desbandez de l'armée sans congé, quel estat faiçtes vous du serment que vous fistes hier au Roy mourant de seruir le Roy de Nauarre vostre Roy legitime & naturel Seigneur, selon vostre deuoir & ses merites? Et où auez vous enuoyé les maledictions que vous donnastes à la Ligue, & les Imprecations que luy fistes pour le parricide abominable qu'elle a commis en la

personne de vostre Roy? quelle furie vous fait maintenant leuer le pied de dessus elle afin qu'elle respire? Mais allez, nous auons maintenant vn Roy guerrier, qui se passera bien de vous, comme il a desia fait, & lequel vous viendrez rechercher avec vostre courte honte, ie dis courte, car vous verrez bien tost de ses ceures qui vous feront malgré vous ranger à la raison, c'est à dire à son party.

Le Roy Henry III. mourut au milieu d'une armée de quarante mil hommes, lesquels furent la pluspart esbranlez de desseins differens : Les vns se seruirent de l'affliction commune pour s'agrandir & se faire achepter comme necessaires : Les autres oublians les bien-faits passez resolurent de conseruer paisiblement ces grandes richesses qu'ils auoient tirées des coffres du Roy & des ruines du peuple: Les autres saignans du nez arresterent d'attendre en leurs maisons le sort des armes, pour puis apres se mettre à la voile du bon vent: Les autres tournerent le dos craignans de n'estre pas assez honorez des principales dignitez en l'armée du Roy en laquelle leur nom n'estoit encores cogneu. Tous ces mouemens differens qui secoüent grandement le puiot de l'Etat, prennent leur cause sur le seul specieux & neantmoins friuol pretexte de la Religion. Le Roy qui n'a point accoustumé de voir en son armée, des soldats traifnans leurs guestres & marchans à regret, ains des Lyons & Dragons courageux le suiure avec allegresse, fit assembler la Noblesse qui resta en ceste armée, ausquels il teint ces paroles.

Messieurs, nous experimentons aujourd'huy à quel poinct il semble que le destin ait reduit l'Etat de la France, si nous n'en embrassons genereusement la restauration, vous par la fidelité, & moy par la diligence & deuoir d'un Prince François. Vous auez ouy ce que le Roy mon Seigneur

sa harangue à la noblesse.

& frere vous a declaré en mourant sur la Iustice de mon droict, laquelle vous est assez cogneuë, vous auez respondu à ses vœux & à vostre deuoir par vos bonnes volonteiz & promesses que luy auez faiçtes de ne recognoistre apres luy que moy, que la nature & la loy ont constitué sur vous legitimement par droict de Sang & de succession : Je n'ay que faire d'estendre mon discours là dessus, car la raison vous fait iuger ce que vous en deuez croire. Mais ie voy qu'il y en a de refroidis sous vn manteau de Religion, en laquelle ayant esté nourry i'aymerois mieux perdre mes Couronnes que de trahir ma conscience. Neantmoins tout ainsi que dès le berceau i'ay facilement receu telle croyance, aussi estant en âge d'homme parfait, ie puis embrasser le contraire quand i'y seray porté par bonne instruction & doctrine, car ie suis autant capable de raison que ie fus oncques, & plus amateur de mon salut que ceux qui n'en ont que la mine. C'est le chemin que ce bon Prince vous a conseillé de tenir, non pas la voye de la force en vous rebellant contre la fidelité que deuez à vostre souuerain, c'est ce que vous auez trouué bon, c'est ce que ie luy ay promis, & à vous que ie somme par le commandement que Dieu m'a donné sur vous, par la vengeance que vous demande le Sang de nostre Roy, & par la gloire du nom François de surseoir le differend de la Religion iusques à l'assemblée d'un Concile auquel ie promets me submettre à toute instruction qu'il trouuera raisonnable au contentement de mes subjects. Cependant considerez que le Regnard attend la proye par l'issuë du combat des Lyons, si nous ne bandons tous nos sens & volonteiz à la conseruation de l'Estat: Le deuoir & l'honneur vous y obligent, la fidelité vous y contraint. Puis que Dieu m'a constitué sur vous pour vous commander & vous m'obeyr, ce seroit chose plus

plus tolerable en moy de vous forcer à garder ma Religion, qu'en vous de me vouloir contraindre à pratiquer la vostre & me donner la Loy, mais ie n'eus jamais intention de forcer les consciences, non plus que i'ay voulu souffrir que l'on ait forcé la mienne. Que si la raison de mon droict, la reuerence & l'honneur que deuez à ce que je vous suis & à la reputation que i'ay acquise ne vous esmeuent: Au moins prenez pour cause legitime de vos armes la memoire de ce grand Prince que vous auez tant honoré: Mais si, ni la vengeance de sa mort, ni l'honneur, ni le deuoir, ni la conseruation de vos biens & dignitez, femmes & enfans exposez à l'ambition de l'estranger ennemy capital de cét Estat, ne vous retiennent pres de moy, retirez-vous tant qu'il vous plaira, ie ne lairray de me passer des ames ainsi tiedes & lasches, & malgré tout le desordre que vous y pourez apporter, ie triompheray de mes ennemis, & de vostre desloyauté: car Dieu fera mon seul appuy, c'est luy qui m'a appelé à ceste Couronne pour sa gloire & le salut de son peuple, lors que l'on m'en estimoit le plus reculé, ce sera luy qui m'y conseruera, il n'a point fait tant de changemens en vain: Les Roys qui esperent en luy demeurent en sa protection, les efforts de la Ligue ne m'en tireront jamais quoy que vous m'abandonniez; Que si vous faictes ce qu'ont faict vos Peres en telles occurrences, ma bonté suiura vostre fidelité de si prés, que vous aurez sujet de vous contenter de la douceur de ma domination.

Nonobstant ces remonstrances plusieurs se débanderent quoy que les principales charges de l'armée qui leur estoient commises & sur tout la fidelité les obligeassent à demeurer: Mais Dieu n'abandonne point son Oinct, ains luy suscite le secours & conseil de gens courageux en ses plus grandes afflictions.

Aussi pendant ces choses M^r. le Duc de Monpensier qui depuis qu'il eust deffaiët les Gaultiers auoit esté toujours retenu par les gouttes, ayant recouuert sa santé s'acheminait avec les troupes de Normandie vers le Roy; Il vint passer la riuere de Seine au Pont de l'Arche, & de-là venant loger aux Andelis fut aduertý à deux lieuës d'iceux que le grand Andely le receuroit, & le petit luy fermeroit la porte, & incontinent fit marcher les regimens des sieurs de saint Denis Mailloc, la Lusarne, Sainte Marie du Mont & autres forces de gens de pied vers ledit petit Andely qui le prirent à coups de main: Ce fait il vint loger au grand Andely, où le premier Aoust il eust la nouvelle de la blessure du Roy par vn courrier exprés par lequel sa Majesté la luy mandoit avec esperance qu'elle seroit bientoft guarie, mais la nuit ensuiuant sur les deux heures apres my-nuit, il eut nouuel aduis de la mort après lequel aucuns luy voulurent persuader de s'en retourner à Caen d'où il venoit, parce que ladite ville (disoient-ils) qui depuis peu auoit esté en branle de se mutiner sur la diuersité de religions, indubitablement se reuolteroit à present par l'apprehension de la profession que le Roy de Nauarre faisoit, contraire à la religion du feu Roy, & la presence dudit Seigneur Duc ayant esté le seul moyen de la maintenir, ce moyen cessant, ils concluoiert que ladite ville se perdrait & en consequence toute la basse Normandie depuis la riuere de Seine jusques en Bretagne & le Maine, n'y ayant que ladite ville de Caen qui la maintint, ce qu'estant, le Roy ne recouurerait iamais ladite Normandie ni par consequent son Royaume qu'il ne pourroit reconquerir qu'à l'ayde de la Normandie. Surquoy M. de Iambuille qui par hazard estoit en ces troupes, venant trouver le Roy, & qui durant ces troubles a eu sur les gés de guer-

re vn ascendant que nul autre de sa robe a peu atteindre, voyant ledit Seigneur Duc en resolution de retourner à Caen, soutint au contraire qu'iceluy Seigneur & toute la Maison & Sang Royal estoient perdus s'ils ne se joignoient & promptement au Roy de Nauarre : Que si la malice (disoit-il) des conjurez auoit peu persuader au peuple que la guerre estoit pour la religion & l'imbecilité du peuple de l'auoir creu encores que le Roy fust Catholique, que feront ils à l'aduenir le Roy estant de la Religion ? Que le courrier qui auoit apporté la nouvelle de la mort du Roy auoit assuré qu'une partie & la meilleure des gens de pied auoient resolu se retirer quoy faisant l'armée demeureroit quasi sans gens de pied François : Que ce seroit vn grand seruice de la conforter de trois mil cinq cens harquebusiers à quoy montoient lesdites forces de Normandie, outre cinq cens Gentils-hommes qui y estoient lesquels porteroient reputation de beaucoup plus grand nombre, & sur tout de la personne dudit Seigneur Duc, lequel estant Catholique & entrant en l'armée du Roy seroit cognoistre à vn chacun que la guerre n'estoit point pour la religion, & donneroit grande assurance aux Catholiques, mesme à ceux de Caen qui auoient eu de la desffiance, laquelle ils perdroient quand ils verroient qu'iceluy Duc Prince Catholique seroit au corps de l'armée seruant le Roy & soutenant la cause du Sang & Maison de France, pour laquelle toutes les villes ou se maintiendroient en deuoir, ou si elles se débaucheroient pour vn temps, se reduiroient en bref quand elles verroient toute la Maison ensemble tendant à mesme fin de la manutention de leur droict qu'on vouloit étouffer, adioustant à ces raisons l'honneur de la tres-magnanime & genereuse Maison de Bourbon, auquel on reprocheroit audit Seigneur

384 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
Duc qu'il auroit fait breche, si estant venu iusques-là pour
seruir le Roy, il se retiroit sans effect, & dauantage la
gloire de la deffence de son droict, de son rang & d'une suc-
cession legitime, avec plusieurs autres plus grandes & plus
pertinentes raisons que ie ne suis pas capable d'exprimer, par
lesquelles ledit Seigneur Duc fut tellement émeu qu'il chan-
gea soudain de resolution, & à la releuée du jour deuxiesme
Aoust assembla tous les Capitaines tant de gens de cheual
que de pied qui commandoient ausdites forces & autres
Gentils-hommes de nom qui estoient en bon nombre sous
sa Cornette, leur fit faire serment à Henry III. Roy de
France & de Nauarre: Et le lendemain troisieme dudit mois
s'achemina & vint coucher à Magny, puis le quatrieme iour
print quartier dans l'armée & fut logé à Triel d'où il vint
trouuer à Poissi le Roy qui y estoit arriué le iour precedent,
& demeura en icelle armée iusques apres la prise des faux-
bourgs de Paris que vous verrez- cy apres.

Voyla vne grande assurance que donna d'un costé ce
bon Conseil aux affaires du Roy: Mais d'autre part le de-
logement de ceux qui se debanderent fit vn desseruice gran-
dement preiudiciable à l'Estat donnant exemple de grande
reuolte: Entr'autres le Comte de Randan ayant surpris If-
soire fit vne grande rebellion en Auuergne, & les Parlemens
enuahis par la Ligue à Tolose & Bordeaux donnerent contre
le Roy des Arrests de damnable memoire, il est vray que ce
n'estoient que les ombres de ces Parlemens les vrais ayans
esté transferez ailleurs pour sa Majesté.

Ces demembremens de l'armée Royale enfluoient celle
du Duc de Maienne ainsi que fait la rate quand le cœur est
affoibly par le deffaut du foye manquant à la nourriture or-
dinaire des parties nobles. Sa Majesté pourtant ne laissa de

commencer son Règne par la pieté, conduisant & mettant en feur déposé le corps du Roy * en l'Abaye sainte Cornille à Compiègne, la ville de saint Denis où reposent les Roys de France estant lors occupée par la Ligue, auquel voyage il reçut la fidelité des villes de Meulan, Gisors, & Clermont en Beauuoisis.

L'armée de la Ligue n'estoit encore aux champs, & voyant le Roy qu'il n'y auoit rien à combattre en la campagne, il depart en trois le peu de troupes qui luy restoient, & donne ordre aux preparatifs d'une armée, laquelle neantmoins ne peut estre si tost prestee que celle de la Ligue: Vne partie de ces troupes est enuoyée en Picardie sous la charge de M. le Duc de Longueuille Gouverneur de la Prouince; l'autre en Champagne conduite par le Marechal d'Aumont; Et la tierce partie demeura à sa Majesté iusques au nombre d'environ douze cens cheuaux, deux regimens de Suisses, & trois mille fantassins François: Le tout diuisé en telle sorte qu'ils auoient moyen de s'entrescourir promptement, & les deux premieres estre secouruës par le camp volant du Roy.

Le Sieur de Lesdigueres faisoit ce pendant bon seruice en Languedoc & Dauphiné pour empescher que M. de Sauoye ne joignit au Marquisat de Salusses nouvellement vsurpé par luy, le Dauphiné qui est le fief dominant dudit Marquisat, ni la Prouence à la Sauoye qui releue de la Prouence: Le Capitaine Roulet que le Duc de Ioyeuse ligueur auoit mis au Pont del'Arche estoit declaré pour le Roy, & par ainsi le commerce d'entre Paris & Roüen se trouua difficile. Le Commandeur de Chastes auoit conserué la ville de Dieppe en l'obeissance de sa Majesté donnant (luy qui estoit de l'Ordre le plus saint de la Chrestienté, exemple de fidelité aux Ligueurs, & de ne point toucher au fait de

* Præterea iacet exanimū tibi corpus amici Sedibus hunc refer Ante suis & conde sepulchro.

Le Roy diuise ses troupes.

Le Marquisat de Salusses releue du Dauphiné. La Sauoye releue de la Prouence.

386 DECADE DV ROY HENRY LE GRAN
conscience qui n'appartient qu'à Dieu. Le Seigneur de Verone en fit autant à Caen pour accomplir ce que ledit Sieur de Lambuille auoit predict à M. le Duc de Monpensier.

Mais nonobstant tout cela, confessons verité, & ne faisons point la petite bouche: C'est chose certaine que la Ligue est à present la plus forte, elle a dix hommes contre vn, les plus grosses villes du Royaume l'embrassent, l'Espagne la caresse, l'Italie la courtise, les Indes luy presentent leurs thresors à pleines mains: Tous les ennemis de cete Couronne se jettent à corps perdu sur elle pour la renuerfer, & la faire fouler aux pieds par ce grand Centaure du nouveau Marquis de Salusse. Le Roy preuoit qu'il ne peut euer vn siege en quelque part qu'il aille, car le Duc de Mayenne est maintenant aux champs avec vne belle armée de quarante mil hommes, force attirail, Pionniers, artillerie, & autres vstencilles & engins pour assieger & camper, Sa Majesté iuge que la Normandie doit seruir à la conseruation de son Royaume, & que la ville & enuiron de Dieppe sont propres pour dissiper cete grosse nuée qui vient fondre sur luy, il prend Neufchastel, deffait Chastillon Ligueur du pays qui y venoit au secours auquel il tuë cinq à six cens hommes, puis il prend la ville d'Eu où il reçoit certaines nouvelles de la venuë du duc de Mayenne; il s'arme de sa generosité ordinaire avec vne petite poignée de gens qu'il auoit au prix de cete grosse armée fauorisée du rafraichissement de Roüen; Et mande Monsieur le Duc de Longueuille, & le Marechal d'Aumont avec les troupes susdites de Picardie, & Champagne.

*Iournée
à Arques* Le Duc de Mayenne marchoit pesamment, & fut quinze jours à faire ses approches, car il vouloit nettoyer le passage deuant luy, s'amusant à prendre Gournay & re-

prendre Neuf-Chastel, & Eu, à fin que plus facilement il peust comme ils s'attendoit enleuer en vn coup la ville de Dieppe, reduire Arques en poudre, les tranchées en ruine, & le Roy en prison, de maniere que sa Majesté eut loisir de camper à l'aduantage.

Or à fin d'exprimer nettement cét exploit qui est l'un des plus grands que la France veit jamais, & qui ait esté veu ailleurs, il faut sçauoir qu'à deux petites lieuës de la ville de Dieppe du costé du faux-bourg appelé, Polet, il y a vn bourg & chasteau appelé, Arques, entre deux coteaux separez de la petite riuere de Bethune; Sur l'un de ces coteaux est le chasteau d'Arques: Au dessous est le bourg, & plus bas tirant vers Dieppe à vn quart de lieuë d'Arques, il y a vne maladerie.

Le Roy recognoist ce lieu, & le juge propre pour camper, de sorte qu'il fait fossoyer depuis le chasteau d'Arques jusques au de là de la maladerie, garnit le chasteau d'artillerie, met le bourg en deffence, ordonne ses Suisses avec quelques François pour la defence de ce retranchement, & ayant fortifié la maladerie, y loge vn corps de garde de huit cens harquebusiers François, le Marechal de Byron assisté d'une bonné troupe de Noblesse demeure pour la garde de ce lieu. D'autre costé Chastillon est logé au Polet & s'y fortifie; Et le Roy ayant donné ordre à l'une & l'autre place, prend pour son partage, vn moulin sur l'aduenü du Polet, dans lequel il se retranche, & sçachant que l'ennemy seroit contrainct d'attaquer premierement ce lieu, puis qu'il venoit droit à Dieppe, l'y attend avec vn bon nombre de grands Seigneurs & ses vieux Dragons & Charbonniers, (ainsi appeloit on ses vieilles bandes qui l'auoient tousiours fuiuy & fidelement serui de-là loyre.)

Il aduint comme le Roy l'auoit preueu, car le Duc prenant son chemin vers Dieppe plus haut que la maladerie, & passant la riuere, se vient loger sur l'autre coteau vis à vis d'Arques, puis cheminant vers le Polet attaque le moulin, d'où il est repoussé, je n'ay que faire de dire de quel courage puis que le Roy y estoit & soutenoit cét assault. Le Duc voyant qu'il n'y auoit que des coups à gagner en ce moulin, passe outre droit au Polet, mais Chastillon luy espargne la moytié du chemin, luy allant de si bonne sorte au deuant, qu'il le fait retirer en vn lieu sans habitation, où les siens reçurent des grandes incommoditez, & luy, fut contrainct de retourner au lieu de Martinglise proche de la maladerie : Mais Byron concierge d'icelle, le veilloit de près, de sorte que se faschant des mauuais voy sinages & hospitalitez qu'il receuoit de cete maladerie, il se delibere de l'enleuer & attaquer ce corps de garde qui y estoit, à fin d'auoir l'une & l'autre riuie à commandement pour plus facilement attaquer la tranchée d'Arques, le Marechal de Byron les reçoit, & les ayant amorcez par quelques legers escarmouches, les enuolpe si soudain, qu'une bonne partie se precipita d'elle mesme en la riuere de Bethune qui est estroicte, mais si peu gayable que plusieurs y furent surpris & noyez y pensans trouuer pied : Ainsi le Roy en peu de temps eut du meilleur en trois endroits, par soy-mesme au moulin, au Polet par Chastillon, à Martinglise par Byron. Quand je voy ces deux armées sur ce petit riuage, je ne puis que je n'accuse la trop moderée preuoyance du Comte Petillan Nicolas des Vrsins, ou que je n'admire la trop grande hardiessse de nostre grand Roy. Le Comte Petillan estoit general de l'Armée d'Alphonse Roy de Naples contre Loys Sforce Milanois, les deux armées estoient diuifées par vn

ruisseau, les gens de Petillan petilloient d'enuie de passer sur l'ennemy. Mais le Comte craignant l'euenement douteux d'une bataille de telle consequence, *tant s'en faut*, dit-il, *que ie vueille que vous passiez pour combattre, que, si l'ennemy passoit sur vous, i'esquiuerois le combat, car ie ne souffriray jamais, que sur le bord d'un fossé on combatte pour la conqueste de Naples.* Et que diront vos subjects de vous, Grand Roy, qui ne hazardez pas vn petit Royaume comme celuy de Naples, ains le plus grand de la Chrestienté, & non seulement l'Estat de France, mais vostre vie plus chere, sur le bord d'une petite riuere, & dedans vn moulin, qui ne vous presente que l'honneur pour tout prix, & vn grand butin à vos ennemis si la fortune leur est fauorable, mais vous auez accoustumé de vaincre, rien n'est difficile à vostre cœur magnanime, rien ne manque au bon-heur qui accompagne vostre vaillance, & les euenemens sont esclaves de vos desseins: Et puis ces ennemis, comme vous sçauiez, qui passent la riuere si chaudement pour vous combattre, sont descendus de ces bouillans qui passerent autrefois, sans ordre, vn ruisseau en la Pouille pour se faire battre à Carignole.

Ces bons succez du Roy n'empeschent le Duc de s'opiniastres: Mais rabeissant son grand dessein, il conuertit celuy de Dieppe, en celuy d'une chetive maladerie: Toute-fois l'effort de son artillerie luy est aussi peu fructueux que la premiere charge: Il la veut pourtant auoir, mais il faut de plus grands efforts: Il tente d'autre moyens, & se dispose à la bataille generale, voicy comment.

Depuis le seiziesme iusques au vingt-vniesme Septembre il ne s'estoit fait autre chose que les approches, escarmouches, & charges susdites. Mais la nuit d'entre le vingt & vingt-vniesme iour, le Duc sans tambours ny trompet-

330 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
tes, sans bruit, & sans lumiere, passe la riuere pour esclater
au leuë de ce vingt-vniesme iour quelque exploit memora-
ble, & le matin les deux armées se trouuent campées l'vne
deuant l'autre, car le Roy ne dormoit pas ce pendant, & fai-
soit trotter espions qui luy rapportoient les desseins, & l'Estat
de l'armée ennemie. Il dispose sa petite armée en telle sorte:
Il garnit la tranchée de la maladerie des quatre compa-
gnies de gens de pied Suisses & François, soustenus de trois
compagnies de cheuaux legers conduits par Monsieur le
Comte d'Auuergne soustenu de quelques gens d'armes dont
y auoit bien petit nombre en l'armée du Roy combien
qu'aucuns escriuains de ce temps y en comptent plusieurs
compagnies. Le Marechal de Biron est mis au haut de la
tranchée avec les compagnies de Chastillon, de Maligny,
& quelque Noblesse: Le Regiment de Soleure au milieu
commandé par le Colonel Hans Laurens Arreguer: le Re-
giment de Glaris conduit par le Colonel Galaty, & les autres
Suisses à l'artillerie. Le Roy fait corps à part assisté des Prin-
ces du Sang, Barons, Cheualliers de ses ordres & autre No-
blesse, afin de veoir tout, & estre par tout. Mais afin que per-
sonne ne s'estonne de la forme de ceste armée, en laquelle on
ne voit aucune disposition ordinaire, soit d'auant-garde,
bataille, & arriere-garde, il faut scauoir que le Roy n'auoit
qu'environ cinq mil hommes pour tout, contre plus de qua-
rante mil hommes & vne espouventable traifnée de chariots
& attirail: Si bien que sa Majesté qui ne sembloit se presen-
ter là que pour parer aux coups & rabattre les fumées de la
Ligue, ne pouuoit garder l'ordre ordinaire de bataille n'ayant
des gens bastans pour y fournir: Mais les courages estoient si
bien assis, les iugemens si solides principalement du Roy, que
l'on y verra tantost, auant-garde, bataille, & arriere-garde,

toutes trois conduites par luy seul en trois grands efforts qu'il soustint, & en autant de charges qu'il donna, son armée se rendant victorieuse par tout où il se trouua.

Les deux armées ne demeurent gueres sans se salüer : Ces compagnies du Comte d'Auuergne & autres qui deffendoient la tranchée de la Maladerie, donnent à la faueur du canon iusques à la Cornette du Duc, ou d'arriuée Sagonne & autre Noblesse Ligueuse furent portez morts par terre. Mais vn renfort de mil à douze cens Cheuaux & huit cens hommes de pied les fit reculer, & à l'instant le Duc fait attaquer par ses Lansquenets la tranchée au quartier du Marechal de Biron, & luy avec ce gros renfort de caualerie donne dans le milieu de la tranchée sur le Regiment de Soleure. Le Roy voyant le plus grand fais tombé sur Galaty, & que l'élite de l'armée ennemie s'y aduançoit pour seconder le Chef, part aussi tost & venant ioindre Galaty, *Mon Compere*, (luy dit sa Majesté) *le viens mourir, ou acquerir de l'honneur avec vous* : Ceste parole, & la presence d'un tel Roy renforça le courage de Galaty & de ses Suisses, en sorte que le Roy avec eux repoussa tout ce gros effort & aduança fort la victoire qui luy estoit toute assurée par ceste charge : Mais voicy vne grande perfidie qui la rendit assez long temps douteuse. Les Lansquenets du Duc qui auoyent attaqué le quartier du marechal de Biron se voyans pourfuiuis, & ne pouans soustenir la charge qu'on leur donnoit, crierent, *Vive le Roy, Vive France*, haussans leur bois, & demandans d'estre receus en la tranchée, & au serment du Roy : Aquoy ils furent receus avec parole de leur payer ce que la Ligue leur deuoit, & les retenir à mesme solde, moyennant laquelle ils dōnerent leur foy & furent receus en la tranchée. Le Roy tenant ses affaires assurées de ce costé.

392 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
tint ferme avec le Regiment de Soleure : Mais il veit aussi
tost sur les bras toute l'élite de l'armée conduite par le Duc,
& à l'instant mesmes ces Lansquenets qui s'estoyent rendus
au Roy se reuolterent : Ce qui fit penser à plusieurs que
telle chose auoit esté faite par Stratageme & ruse de guer-
re premeditée entre le Duc & les Lansquenets (traistres &
perfides neantmoins ayant donné leur foy) afin de mettre
d'un costé l'armée du Roy en troubles par la reuolte des
Lansquenets, cependant que le Duc avec toute sa ca-
uallerie forceroit les tranchées, & enfonceroit les Suisses
de Soleure, pour faire rauage dans les troupes du Roy : Ainsi
que fit Hannibal en la iournée des Cannes par la pratique
de cinq cens Numides qui s'estoient retirez vers les Ro-
mains, lesquels se reuoltans firent plus de rauage dans l'ar-
mée Romaine que tout le reste de l'armée d'Hannibal.
Et ce qui fit d'auantage soupçonner ceste intelligence
d'entre le Duc & les Lansquenets fut ce grand cry de
Victoire Victoire que faisoit entendre toute ceste grosse
troupe du Duc, pour seruir de signal de reuolte aux Lanque-
nets, lesquels voyant la cauallerie du Duc donner en la
tranchée du Roy & entendans ce mot de *Victoire*, beslent
leurs picques, chargent sur les Realistes, despoüillent le
Regiment de Brigneux se saisissent des enseignes d'iceluy,
& tiennent le Marechal de Biron vne bonne heure enga-
gé à leur mercy, s'estans rendus maistres de ceste partie de
la tranchée qu'ils liurerent à la Ligue. Or ce cry de victoire,
ne fut pas si heureux au Duc de Mayenne, qu'il fut autrefois
à Auguste Spinole, qui par ceste ruse, estant le plus foible,
gagna la bataille Nauale contre André Philippin Dorie,
& les nostres venans au secours de Genes furent repoussez
sur le fossé de la ville, ayant ledit Spinole fait crier victoire

au plus chaud du combat. Et le Duc de Parme duquel nous auons maintenant vne bonne partie des forces sur les bras, emporta d'assaut la ville de Mastric par ceste ruse de cry de victoire, aux deux regimens de Santhiague, & de Lombardie qui attaquoient chacun vne breche. Mais le Duc de Mayenne, & les Parmesiens & Espagnols trouuent icy vn Roy & des François aguerris à telles bayes, comme ils en trouuerent autre-fois en la iournée de Serifolles, en laquelle le cry de victoire ne seruit de rien aux Espagnols contre les vieilles bandes Françoises, qui avec leur genereuse resolution renuerferent la ceruelle * du Marquis de Guast avec son cry de Victoire: En ceste sorte le Roy receut ces crieurs de victoire, lesquels il chassa battans bien loing hors de sa tranchée, à laquelle il fut contraint retourner tout court estant aduertty par se Mareschaux de camp du desordre aduenu au quartier du Mareschal de Biron: Il se rafraischit de Monsieur le Duc de Mont-pensier Prince du Sang, & de sa compagnie, deux autres compagnies de gens d'armes, & cinq cens harquebusiers, & avec cela donne à la tranchée perduë, laquelle il regagne, & en chasse ceste vermine desloyale de Lansquenets, desgage le mareschal de Biron, & fait promptement loger quelques canons en ce lieu qui estoit haut & aduantageux, avec lesquels il endommagea les Suisses du Duc qui faisoient la retraicte.

C'est ainsi que profite la bonne ceruelle d'un vaillant Chef, tel qu'estoit le Roy, qui ne perdit ny courage ny iugement en tant d'occurrences capables de mettre en confusion les plus solides iugemens, & les plus resolus courages en desespoir & desordre, comme furent ces grands Romains, la bataille desquels fut toute desfrangée par le desordre que ces cinq cens Numides auoyent mis en l'arriere garde: Mais ce

*Victoria,
& Gloria
Santhia-
g: il Ter-
go di Lem-
bardia è
dentro.*

** Du Bel-
lay li. 10.*

324 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
courage veritablement Royal vainquit ce iour là, & la force & la traïson : Et avec aussi peu de forces qu'Epaminonde auoit iadis deffait trente mil Lacedemoniens, en chassa plus de quarante mil, sans y demeurer comme fit ce Thebain: Toute la perte du Roy estant bornée à la mort glorieuse, mais regrettée des Comtes de Monbafon & de Rouffi. Ce dernier effort que le Roy fait en regagnant sa tranchée encourage tellement les siens qu'il se rend à l'instant victorieux par tout, & luy demeurant le champ de bataille, il renuoye la Ligue, de la maladerie à l'hospital, car elle ne peut onques depuis profiter, comme nous verrons par le succez des entreprises qu'elle fera cy apres.

Elle fait neantmoins bonne mine, & deslogeant sur la my-nui&t se rallie, & paroist vingt-quatre heures de l'autre costé tirant quelques volées de canon sur Dieppe: Mais le Roy la visitoit souuent, si bien qu'elle fut contrainte de ferrer bagage quand elle vit que la Noblesse accouroit de toutes parts au secours de sa majesté. Mesmes que monsieur le Comte de Soissons, qui auoit oublié à dire à Dieu au Duc de Mercœur son hoste (de la prison duquel il s'estoit sauué) s'estoit desia join&t aux troupes de Picardie & Champagne conduittes par monsieur de Longueuille & le mareschal Daumont qui s'estoient tous alliez vers Pontoise & faisoient corps d'armes en intention de liurer bataille si le Duc se presentoit, mais craignant de s'enuelopper entr'eux & le Roy qui le suiuoit, il se retira en lieu de seureté, iusques outre la riuierede Some, là où il gousta tout à loisir le plaisir qu'il ya à caresser les Castillans & despendre de leur secours, dont ce cœur magnanime indigné, commença à projeter des desseins pour se mettre hors de page, afin de n'estre contraint de solliciter en pays estranger, & faire ioug, au

rien, à la discretion de ses coquinailles de Seize, par la ruine desquels il veit bien qu'il falloit commencer, afin de iouier, pour le moins du pair avec les Castillans en France, comme ie vous feray veoir tantost en la suppression qu'il fit du Conseil des Quarante, & puis des Seize. Mais le bois estoit encores trop vert pour le rompre, il estoit neantmoins fort pressé, c'estoit à luy à caler le voile, & ce pendant donner quelque assurance aux Castillans du secours desquels il dependoit: Pource la ville de la Fere ayant esté surprise en ce temps là sur les seruiteurs du Roy, il leur liura ladite ville, laquelle ils aymoient autant que le gain d'une bataille, & fut icelle ville long temps depuis de la Ligue; fort à regret neantmoins, car elle n'aymoit pas les Ligueurs, & encores moins les Castillans, retournons à l'execution de nostre victoire.

Pendant que la Ligue se recule bien loing, non seulement de Dieppe qu'elle auoit deuoré en esperance, mais aussi de Paris, elle ne laisse de se declarer victorieuse, par courriers qui portent à Paris les Drapeaux que ces perfides Lansquenets auoyent volez sur le Regiment de Brigneux & autres durant leur traïson, avec des Cornettes de caualerie que l'on fit faire expres: Les harangueurs montent en chaire feignant de prescher la parole de Dieu, ils assurent le peuple d'une victoire certaine, que le Bernois (ainsi appelloient-ils le Roy) est plus que demy defait, qu'il est estroitement assiegé en la ville de Dieppe, bloqué par mer & par terre, qu'il ne s'en sauera iamais, & que deuant qu'il soit huit iours on le verra amener en triomphe à Paris lié & garotté: De sorte qu'il y auoit desia des fenestres retenuës en la ruë saint Anthoine pour le veoir passer quand on l'ameneroit prison-

396 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
nier en la Bastille, ils faisoient tous les iours sortir des cour-
riers par vne porte, qui r'entroient par l'autre tous crottez,
& apportoit de tels pacquets: Ainsi ceste pauvre populace,
qui auoit autant de ieusnes & de festes que de iours en l'an,
demeuroit charmée par les piperies de tels faux docteurs
lesquels vsurpent la parole de Dieu pour deuorer son peuple,
Dieu luy face la grace de se bien seruir de l'exemple de ces
troubles pour ne prester plus l'oreille à ces faux Prophetes,
ny l'espaule aux rebelles & ambitieux, & ne laisser obscurcir
la lumiere de son entendement sous le voyle de la religion,
ou de quelque bien public, ains iusques à toute extremité
garder la fidelité à son Roy, car c'est le party de Dieu, ores
que le Roy en ses mœurs, fust fort mal conditionné & le
plus mescredoyant du monde, car Dieu le donne en ce cas là
pour punir le peuple, mais, Dieu mercy, le Grand Henry
n'estoit point donné de Dieu pour fleau, ains pour la resta-
uration de l'Estat corrompu. Le peuple doit suiure la piste des
anciens Chrestiens, non pas les charlataneries de ces nou-
ueaux Euangelistes qui n'en ont que le nom: La Cour, les
chefs, & les soldats estoient quasi tous bons & bien zelez
Chrestiens & Catholiques sous l'Empereur Iulian, ils
voyent que l'Empereur abiure le Christianisme, & se rend
apostat fauorisant les Payens contre les Chrestiens, neant-
moins ils luy conseruent par tout la fidelité qu'ils luy ont
iurée, & qu'ils luy doyent, sur ceste raison que telle puis-
sance est establie premierement au Ciel, puis enuoyée d'en-
haut pour leur commander, à laquelle le Seigneur leur a
apprins par son exemple de rendre tout deuoir, obeissance,
& seruice: Les armes desquelles ils vsent contre luy, ce
sont prieres pour la conuersion, larmes pour pleindre leurs
freres chassez & exilez: & patience pour supporter leurs
perse-

persecutions : Cela profita tellement à la Chrestienté que le Grand Constantin en fut guarý de la lepre * corporelle & * *Eusebe en sa vie.* spirituelle ; ce que n'eussent peu faire cinquante batailles gagnées, & l'effusion du sang de cent mil millions d'hommes.

Ceux qui ont consideré cete journée d'Arques remarquent vne grande faute de la Ligue : Car (disent-ils) puis *C'estoit l'opinion du Roy.* qu'ils voyoient le Roy si bien campé à son aduantage, avec la consideration de ce qu'il auoit tous hommes aguerris, qui auoient accoustumé de combattre autant de fois qu'ils changeoient de logis, coucher en la campagne & sur la dure, & viure d'une gousse d'ail avec vne crouste de pain d'orge & d'auoine, & vne Noblesse qui combattoit avec son Roy, autant pour l'honneur que pour leurs biens, femmes & enfans ; Le Duc au contraire auoit des gens les vns mercenaires, les autres mols & delicats, les autres armez iusques aux dents, mais du tout inhabiles à la guerre, comme estoient les lanciers de la rue sainct Denis de Paris, enfans de ceux qui n'auoient peu assurer le Cardinal de Lorraine en cete grande espouente que luy donna le mareschal de Montmorency : Et partant, ne deuoit s'opiniastrer à ces tranchées, ains auparavant que d'estre battu aller au deuant du secours pour le rompre & deffaire, à fin que cela luy ayant bien succédé, pour le moins ayant escarté le secours comme il eust fait facilement, il retournaist victorieux à Arques, où sans doute il eust fait vn plus grand effort, ses gens estant esleuez par la route, & les Realistes abaissez par le desespoir du secours. Aussi le Roy s'attendoit qu'il deust attaquer ces troupes de Picardie & Champagne premier que de donner à Arques : Ce qui fit mettre sa Majesté en deuoir de faciliter tant qu'elle peut la jonction de Monsieur le Comte Soissons & de

398 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
quatre cens cheuaux qu'il amenoit ausdites troupes de Picardie & Champagne.

Ces troupes donc n'ayant point trouué d'obstacle gagnerent pays & se rendirent en fin à l'armée du Roy auquel ils donnerent aduis que le Duc s'estoit contenté d'aller liurer la ville de la Fere aux Castillans, apres auoir reconnu le Chasteau d'Arques: Cela fut cause que sa Majesté se trouuant Maistre de la campagne laquelle on pensoit luy interdire du tout, laissa le mareschal de Byron en la ville de Dieppe avec vne bonne partie de l'armée, & elle qui ne pouuoit demeurer oisue, ce pendant que la Ligue se morfondoit & consumoit en demeures, comme autresfois Nicias Athenien, se delibera de la reueiller, assiegeant la ville & chasteau de Gamache & à fin de presenter le cartel du combat, alla assieger la ville d'Eu, estimant que ce siege feroit tourner bride à la Ligue, & ne se passeroit sans s'entreuoir; Mais au lieu de la secourir, le Duc avec son armée passa la riuere de Somme comme i'ay dict, & approchant des bonnes villes de Picardie lesquelles tenoient son party, on venoit au deuant de luy avec la Croix & la Banniere, tant estoit le peuple enforcé des langues venimeuses & enchanteresses de ces faux predicateurs, & du bruit qu'ils auoient fait courir de la ruyne entiere & toute assieurée du Roy. lequel voyant ceste retraicte du Duc, retourne à Dieppe pour y arrester vn ordre pour la Prouince de Normandie de laquelle, Monsieur le Duc de Montpensier estoit gouverneur, lequel Seigneur suiuit le Roy & l'assista en la prise que vousallez voir des fauxbourgs de Paris.

En ce lieu de Dieppe le Roy reçeut quatre mil Anglois, argent, & munitions de guerre que la Royne Elisabeth luy enuoya, Je croy que lors le nombre de quatre mil estoit

complet, quoy que souuent les Anglois comptent les cinq cens pour mil, comme entr'autres ils compterent au secours de saint Valery dont ie parleray cy apres.

Mais il y a long-temps que les Parisiens attendent aux fenestres pour voir amener le Bearnois en la Bastille, Il faut qu'il se haste d'y venir, mais non pas de la façon qu'ils l'attendent, lié & garoté, car il a Dieu-mercy les pieds bien legers, & les mains libres.

Il part donc de Dieppe le vingt-vniésme iour d'Octobre, prend sa route vers Paris par le mesme chemin qu'auoit tenu l'Ennemy, & personne ne s'opposant à son passage, arriue à Meulan, où il passe la riuiere de Seine pour se rendre prés de Paris, & détourner de la Picardie les forces du Duc, à fin de l'attirer au combat deuant Paris & en donner le plaisir aux Parisiens, puisqu'ils n'auoient pas bien entendu au vray ce qui s'estoit passé deuant Dieppe.

Le premier iour de Nouembre, auquel on celebre la Feste de tous les Saints, l'Armée Royale diuisée en trois troupes se presenta de bon matin deuant les faux-bourgs de Paris depuis la porte saint Victor iusques à la porte de Nesle, de l'un à l'autre bord de la riuiere de Seine qui passe au trauers de la ville. Le Marechal de Byron estoit conducteur de l'une de ces 3. troupes composée de quatre mil Anglois, deux regimens François, & vn de Suyffes pour donner dans les faux-bourgs saint Victor & saint Marcel. Le Marechal Daumont conduisoit la deuxiesme troupe composée de dix Regimens que François qu'Estangers pour attaquer les faux-bourgs saint Jacques, & saint Michel. Et les Sieurs de Chastillon & la Noüe avec la troisiésme composée de dix Regimens François, vn de Lansquenets, & vn de Suyffes, assaillirent les faux-bourgs S. Germain, de Buffy,

Faux-
bourgs de
Paris sac-
cagez.

400 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
& de Nesle qui estoient les plus beaux & plus riches, & où il deuoit y auoir plus de resistance, tant à cause des bonnes maisons qui sont aux fauxbourgs sainct Germain, qui vaut autant que la deuxiesme ville de France, qu'à cause de l'Abaye sainct Germain qui estoit fortifiée. Ces trois troupes estoient espaulées de noblesse à pied, & en queuë elles auoient chacune deux canons, & deux couleurines. Or ces fauxbourgs estoient couuerts de rampars, esperons, grands taue-lins, & boulleuars fossoyez, & de grandes tranchées que la Ligue gardoit par gens de guerre & bourgeois de la ville & faux-bourgs qui y alloient par tout, & estoient vingt & quatre heures en garde, Il y auoit sur ces rampars plusieurs pieces d'artillerie, comme canons, couleurines, & pieces de campagne pour la garde des tranchées, à la garde desquels c'estoit folie de s'amuser, car pour les bien garnir vingt mil hommes ne seroient pas suffisans, aussi furent-ils bien tost enuahis par la seule espouuante que prirent ces pauures bourgeois de la ruë des Lombards, ausquels, à la malheure, estoit escheuë la garde de ceste nuit & iour là, pour faire beaucoup de femmes veufues, & d'orphelins.

Le Roy assisté de Messieurs le Comte de Soissons, les Ducs de Monpensier & de Longueuille avec la Noblesse, estoient en armes pour soustenir les trois troupes assailantes, s'ils estoient repoussés: C'estoit vne belle chose de voir du haut des tours Nostre-Dame, & non pas du clocher sainct Germain, les Gentils-hommes mettre pied à terre, & prendre la picque où la rondache & le coutelas, pour prester espaulë à l'Infanterie. Tous ces fauxbourgs furent enleuez en moins d'vne heure & donnerent vne grande curée à ces Dragons de Poictou & de Bearn, qui n'auoient pas eu souuent de telles fortunes: Il y mourut des Bourgeois de Paris

environ mil hommes , mais le plus ce fut au quartier de Chastillon qui monstra qu'il se souuenoit de la journée saint Barthelemy , & voulut par des Matines contraires expier le meurtre , & appaiser les Manes de l'Admiral son pere par le sacrifice de pauures brebis innocentes de ce faict : C'estoit vne iuste cholere d'vn bon fils , & vn acte de mauuais Chrestien, tel que celuy de ce Capitaine qui dit qu'il fera bien du mal à vne femme , non (ce dit-il) qu'il y ait de l'honneur en tel acte , * mais pour expier le crime , & assouuir son courage. Le Roy entra sur les sept heures du matin par le faux-bourg saint Iacques , tellement que l'on ne le peut blasmer de ceste cruauté qui estoit desja faicte aux faux-bourgs saint Germain : Au contraire il y courut en personne pour faire cesser le meurtre & empescher les violemens.

Toutes les Enseignes de la Ligue furent enleuées sans perte d'aucun Realiste , le butin grand avec treize pieces d'Artillerie , le nombre des prisonniers grand , parmi lesquels fut trouué Bourgoin Prieur des Iacobins , qui estoit à la garde du rampart comme bon zelé , au lieu d'estre en son cloistre à dire ses matines, monstrier bon exemple à ses moyennes : & passer la celebrite d'vne telle & si bonne feste en prieres & oraisons , & non aux actions violentes , & sangui- naires contre le commandement de Dieu , sa profession , la dignité de sa charge , & ordre de prestrie. Mais il auoit commis des actes si detestables qu'il falloit que la reprobation que Dieu en auoit faite , à cause de la mort du Roy , éclatast ce jour-là , & le conduisit au iuste supplice de ses démerites. C'estoit luy , qui auoit confessé , ou plustost enforcélé , cete furie detestable de Iacques Clement , non plus moine aux Iacobins en la maison de Dieu , mais profez du diable en la maison d'Enfer , Iacobin en l'habit , mais diable en l'ame,

* Namque, et si nullum memorabile nomen

Fœmina in pœna est, nec

habet victoria laudem.

Extinxisse nefas tantè,

& sumptuosissimè

Laudabor pœnas, animumque

expleste iuuabit.

402 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
qui auoit nagueres assassiné le Roy Henry III. luy dis-je
qui sous le sacrement de penitence, en confessant son moy-
ne fit mourir vn grand Roy, comme autrefois vn Iacobin
auoit fait mourir ce grand Empereur Henry VII. sous le
Sacrement de l'Autel, luy faisant receuoir vne Hostie em-
poisonnée; Luy encores à qui depuis ce parricide, on auoit
ouy canoniser en la chaire de verité, ce diable incarné, que
l'on deuoit tenir pour plus veritablement damné que Caïn,
& de sa langue serpentine & venimeuse proferer des impo-
stures & mensonges indignes contre le Roy son successeur.
Il fut mené à Tours, là où la Cour de Parlement luy fit
son procez, & l'ayant déclaré deüement atteint, & con-
uaincu du crime de leze Majesté au premier Chef, comme
auteur & coupable de cét execrable parricide, il fut des-
membré par quatre cheuaux, supplice ordinaire d'vn tel cri-
me. En la procedure la Cour n'eut esgar à ses remonstrances,
qu'il estoit Ecclesiastique, & demandoit d'estre renuoyé par
deuant son Iuge. Aussi c'est vn abus le plus grand du monde
de parler de tels renuois, principalement en crime de leze
Majesté, & en faueur de ce moyne qui fut pris & mené en ha-
bit de soldat. Là où en vn tel crime il n'y a point de distin-
ction entre les fils du Roy & vn simple subject, ny entre vn
prestre de quelque qualité qu'il soit, voire des plus emin-
tes en l'Eglise, & vn simple Lay, autrement ce seroit donner
impunité des parricides des Roys de France, la vengeance
desquels seroit bien gelée, si on la faisoit passer par les neiges
des montaignes pour y chercher des iuges. Et pource le Con-
seil du Roy Henry III. ne trouua pas bon que le Roy eust
égard à ces declinatoires plains de niaiseries qu'alleguoit
l'Archeuesque de Lyon prisonnier à Blois apres la mort de
Messieurs de Guyse, estant le Conseil d'aduis de le contrain-

dre de respondre par deuant les deux Conseillers du Grand Conseil que le Roy y auoit enuoyé pour l'interroger, voire mesme deuant vn preuost des Marefchaux, s'il eust pleu à sa Majesté luy en enuoyer, car les crimes à luy imposez estoient preuostaux s'il y en eut onques, & n'y eust pas eu grande apparence de luy donner pour iuge le Pape Sixte V. qui estoit ligué à ce party de rebellion, auoit excommunié le Roy de Nauarre, & excommunia lors le Roy Henry III. Ce que je ne dis toutefois pour le particulier de l'Archeuefque de Lyon, puis qu'il pleut au Roy luy pardonner & luy donner la vie, mais pour ceux de sa qualité en general, & de plus grande encore qui seroient preuenus d'un tel crime cy-apres, ce que Dieu ne veuille:

Or pour reuenir à cét exploit des fauxbourgs, la grande frayeur fut aux faux-bourgs sainct Germain à cause du meurtre qui s'y fit, mais aux autres fauxbourgs il y auoit si peu d'estonnement que le peuple crioit, *Vive le Roy*, quand il le vit, comme s'il fust fort de Paris en plaine paix, tant est visue & pressante l'ardeur de bien-veillance que Dieu met en la presence des Roys legitimes. Cela venoit du bon ordre que le Roy auoit donné à son armée en laquelle il auoit fait publier à peine de la vie que nul n'eust à piller, & à se loger iusques à ce que les quartiers fussent donnez. Si le Cheualier d'Aumalle en eust fait autant le iour de la feste sainte Geneuiefue en la ville de saint Denis en laquelle il entra quatorze mois apres cét exploit, peut estre fust elle demeurée, mais le pillage engendra vne confusion dans laquelle il demeura accablé deuant que la prise fust entiere: La traïson des Lansquenez eust peut-estre eu meilleur succez pour la Ligue en la iournée d'Arques, s'ils se fussent amusez à autre chose qu'au pillage, & le champ de bataille

404 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
demeura en fin aux vaincus pour s'estre les Protestans trop
hastes de despoüiller les morts en la iournée de Dreux.

Tout estoit si bien réglé en l'armée du Roy & l'estonnement si grand en la ville qu'il est certain qu'il estoit en la puissance du Roy d'entrer en icelle s'il eust voulu, n'en desplaïse à ceux qui ont laissé par escrit que si son artillerie fust arriuée assez à temps, il y fust entré : Car quand il n'en eust point eu, comme il auoit ainsi que ie vous ay dit, il n'auoit qu'à faire tourner contre la ville, le mesme canon qu'il auoit pris sur les ramparts, & se fust bien passé du sien, joint l'estonnement qui estoit si grand, qu'au lieu de courir aux portes pour secourir les fauxbourgs, les vns rouloient les fustailles & autres vieux meubles pour faire encore des baricades par les ruës : les autres assembloient des dixaines, comme au quartier de la place Maubert & de l'Vniuersité, pour aduiser aux articles de la capitulation : les autres s'apprestoient pour rompre les ponts à fin d'auoir loisir de capituler comme faisoient ceux de la cité & de la ville : Cela est si vray qu'il n'y a ligueur qui le puisse nier. Mais le Roy s'en engarda, non qu'il fust content de si petit aduantage qu'estoit la prise des fauxbourgs, comme aucuns jaloux de sa bonne fortune & bon iugement ont voulu dire, alleguans que l'elevation à quelque bonne fortune destourne souuent les hommes d'une meilleure entreprise, mais pour trois considerations ; La premiere qu'il s'estoit tousiours proposé de sauuer la ville du sac, & de la grande effusion de sang & autres rauages qui s'y fussent faicts, auquel pillage les crocheteurs & gens de peu qui estoient en la ville iusques au nombre de cinquante mil hommes, eussent profité plus que les soldats, à cause des cognoissances qu'ils auoient des bonnes maisons ; La seconde qu'apres que le soldat eust esté

chargé de butin, il fust euanouïy & se fust retiré lors qu'il eust esté plus neccessaire, l'ennemy ayant receu nouveau secours & redressé vne armée depuis sa retraicte d'Arques, avec laquelle venant promptement à Paris, d'où il n'estoit de beaucoup esloigné, le Roy fust demeuré sans armée, contraint peut-estre, de se retirer seul avec sa victoire, & quant à la Noblesse, n'estant pas sa coustume de piller, & ne combattant que pour le seruice du Roy, & l'honneur, elle eust esté victorieusement deualisée avec son Roy, lequel esperoit auoir ladite ville avec plus d'accortise & de profit, comme il aduint par apres par vne douce surprise, apres auoir manifestement monstré durant le siege d'icelle que vous verrez tantost qu'il ne la vouloit forcer comme il eust peu l'espace de quatre mois sans resistance: De verité il se peut faire que si le Roy l'eust forcée il y eust esté receu avec acclamation, comme aux faux-bourgs auxquels il fut veu, le peuple estant si precipité à l'inconstance, qu'il adresse ses vœux à celuy qui se presente à luy le premier: Mais l'euement en estoit douteux, & dangereux, l'ordre auoit esté donné à l'armée pour la prise des faux-bourgs du costé de l'Vniuersité seulement qui n'estoit qu'une partie de tous les faux-bourgs de la ville, non pour les autres, ny pour toute la ville, & n'y auoit point de proportion entre l'un & l'autre, car il y eust eu trente citoyens contre vn soldat, lesquels voyans le Duc de Mayenne arriuer (comme il y arriua le mesme iour avec armée par les autres faux-bourgs) & n'estant le Roy encore estably, comme il n'eust peu l'estre en si peu de temps, d'autant que le pillage eust duré plus de quinze iours, les citoyens & populace eussent peu aussi legerement tourner leur robbe, & conuertir vne craintiue & tremblante reception du Roy, en vne constante &

406 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
assurée rebellion voyant leur secours arriué : La troisieme
& peut estre la principale consideration estoit la crainte
qu'il auoit que ces nouveaux seruiteurs & sa noblesse Ca-
tholique mesme se recognoissans, le contraignissent de se
faire Catholique, enquoy il estimoit que son honneur seroit
grandement interessé, ce qu'il auoit grand sujet de craindre
estant nouvellement deuenu Roy de France, & non encores
bien assuré des volonteis des anciens seruiteurs du Roy
deffunct, qui ne faisoient que commencer a marcher sous
ses enseignes : Bref il n'y auoit aucune apparence pour lors
de s'emparer de la ville avec la force, aussi sa Majesté ne
leur auoit donné ceste camifade que pour les faire venir à la
raison, où attirer au combat le Duc qui ne faillit d'y arriuer
sur le soir avec sa caualerie & Suisses, qui furent plus ha-
biles à le suiure que l'Infanterie Espagnole, car le conseil
auoit esté prins en Castille de vaincre le Roy & la noblesse
par fatigues & longues despences, & la maison de Lorraine
par seruitude, la contraignant de recourir cent fois l'an au
secours par humbles prieres & submissions, mais le Duc de
Mayenne bon François, quoy que Ligueur, se lassá des pre-
miers de ces longueurs, & les eut en horreur, voyant tant de
cruautez & miseres en ce Royaume, lesquelles il preuoyoit
telles que nous verrons cy apres, mais il n'estimoit lors
qu'il y eust, ny raison, ny moyens d'y donner ordre, estant
commandé par les Seize a Paris, & par les Castillans aux
champs.

Le Roy sçachant son arriué se tint tout le iour du l'ende-
main dans les faux-bourgs attendant quelque sortie, &
pour fauoriser aux siens la seureté du butin, mais personne
ne remua rien, le Duc estant prou soit d'auoir leué ceste
grande frayeur qui estoit en la ville, & auoir assuré les Seize

qui ne maudioient pas ceux qui auoient peur : De sorte que le iour ensuiuant troisieme Nouembre le Roy fit sortir toutes ses troupes en la campagne, les rangea en bataille, & les tint en estat de combattre iusques à midy : Mais personne ne se presenta : Car le Duc qui venoit de le rafter & sonder à Arques, ne se sentoit pas assez fort des dix hommes contre vn qu'il pouuoit faire sortir aux champs : Ainsi les bazanez du Duc baissoient la teste deuant les hasles des Charbonniers, qui ne se soucioient gueres du Comte d'Egmont venant de nouveau secours au Duc de Mayenne. Mais à propos de ce Comte, attendant que nous allions l'enseuelir à Iury, rapportons icy vne parole memorable de luy : Quand il arriua pour secours en l'armée du Duc de Mayenne, il n'y eut pas faute de harangueurs (car il y en auoit plus que de soldats en ceste armée) qui publierent les loüanges de ce Comte, & entr'autres, vn, l'ayant exalté outre mesure, vint tomber sur son pere : Mais si tost qu'il voulut parler d'iceluy, auquel le Roy de Castille auoit fait couper la teste l'an mil cinq cens soixante huit. Ne parlez point de mon pere (ce dit-il) c'estoit vn traistre * au Roy mon Seigneur : Plusieurs trouuerent ceste parole fort creüe, & sur icelle il y eut plusieurs iugemens differens, mais c'estoit vne digne parole qui fut trouuée recommandable entre les fideles subjects, car ce n'est, ou ne doit estre rien en nos affections, que l'amitié paternelle, au prix du deuoir & fidelité que l'on doit à son Roy, mais la Ligue rebelle au sien, auoit le sens trop grossier pour considerer l'effect de ceste pierre, que le Comte d'Egmont iettoit en son iardin : En soit de ceste parole ce qu'il pourra, pour le moins parloit-il en homme d'Estat, puis qu'il ne pouuoit plus ny se venger contre les ennemis de son pere, ny

* I'ay ap-
pris cela
d'un sien
domesti-
que qui y
estoit pre-
sent.

408 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
seruir à son pere mort, se tenant en seureté entre ces deux
impossibilitez.

Le Roy se lasse de demeurer si long temps en bataille par
le froid qu'il fait sans que personne luy donne subject de
s'eschauffer en la recouffe & deffence du bagage & des pri-
sonniers, tellement qu'il se delibere de se retirer apres que
tout cét attirail est en seureté, mais auparauant que de le
conduire à Estampes ou il s'acquiert le giste par armes, di-
sons vn petit mot de l'Estat auquel estoit la ville au dedans,
cependant que le rauage se faisoit aux faux-bourgs.

Les factieux adioustans aux sept pechez mortels, ce hui-
ctiesme plus enorme de n'auoir point eu peur à la Touf-
saincts. Se fascherent de voir que Monsieur Potier Sieur
du Blanc-mesnil President en la Cour de Parlement, hom-
me graue, recommandable pour la Noblesse de sa Maison,
& sur tout pour son inuiolable integrité: Auoit ce iour là le
visage plus riant que de coustume pour l'esperance qu'il
auoit de l'entrée du Roy en la ville, à quoy ils adiousterent
vne parole, qu'il peut bien auoir dite par l'ardeur de son
zele & fidelité enuers le Roy, à sçauoir que le Roy estant
logé aux faux-bourgs, auoit trois ieux, & quarante cinq
sur la partie, & à ces crimes on adiousta qu'il auoit dit sim-
plement, *Le Roy*, sans dire, *de Nauarre*. Tellement qu'on
luy mit la main sur le collet, on le traïna prisonnier au
Louure, qui, de Maison Royale, auoit esté faiçte prison
d'honneur aux seruiteurs du Roy, où on luy fit son procez
comme à vn Politique & fauteur d'heretique. Il prie en cét
endroit Monsieur le Duc de Mayenne de m'excuser, si ie
dis qu'il eut grand tort d'endurer que l'auctorité des Ma-
gistrats fust ainsi violée en sa presence, contre vn des Chefs
du premier Senat du monde. Je sçay qu'il me dira, que ie ne

ſçay pas ſi bien que luy comment les affaires alloient lors, qu'il eſtoit contraint d'en paſſer quinze pour douze, & fermer les yeux deuant la felonie & barbarie des Seize. Mais ie luy diray auſſi que la tolerance de cét acte, duquel il ne fait point de cas, donnera l'audace à ces coquins d'en entreprendre puis apres, vn autre plus grand, qui le faſchera, d'eſtrangler ſans forme ny figure de procez, le deuxielme, qui faiſoit lors l'office de premier Preſident en ce Parlement, & deux Conſeillers avec luy, & les expoſer morts en place publique vingt-quatre heures deuant le peuple, apres les auoir eſtranglez en priſon. Chole qui fut autant deſagreable au Duc, que l'ambition de Caſtille luy eſtoit odieuſe, & importune. Donc le Preſident du Blanc-Mefnil prins en ſa maiſon, eſt mené priſonnier, comme Ariſtide, parce qu'il eſtoit trop homme de bien : Il marche la teſte droiçte ayant la face riante comme Socrate : & ſe comporte en ſa priſon comme le genereux Phocion. Mais il ne mourut pas comme Phocion, car le Roy y donna bon ordre par les diligences de Monſieur Potier ſon frere Sieur de Geure, & Secretaire d'Eſtat. Il monſtra vne merueilleuſe conſtance en la confection de ſon procez, par le meſpris qu'il faiſoit de ſes parties, de ſes teſmoins, & de ſes Iuges, les matinant de reproches qui leur faiſoyent baiſer la teſte, monſtrant qu'il faiſoit auſſi peu de cas de la mort, qu'ils en faiſoyent de ſa vertu. Cependant que par menaces, & confrontations de faux teſmoins, on le penſe intimider, on execuſoit à mort en la place de Greue, Blanchet, & Raffin bourgeois de la ville pour auoir parlé aduantageuſement du Roy ce iour de Touſſainçts : Autresfois à Rome on punit la ſœur de Publius Claudius fille d'Appius Cæcus pour auoir parlé au deſaduantage de la Republique, deſirant que ſon frere

*Vtinam reuiuifcat frater & istam multitudinem perditum eat. Gel. lib. 10. ca. 6. *Vendosme & Estampes prises d'assaut par le Roy.*

vescufst pour aller perdre encores vne grande multitude de peuple * dans laquelle elle s'estoit trouuée empessée au Theatre des jeux publics : mais ce ne fut que d'une amende pecuniaire, quoy que le crime fust plus grand que cestuy-cy, que la Ligue punit de mort pour souhaiter du bien à son Roy.

Adoucissions ces barbaries commises en la Greue à Paris, par vne clemence incomparable du Roy en la prise d'Estampes & de Vendosme, son ancien patrimoine, là où ayant par le droict de la guerre puissance de vie sur ce qu'il y trouue pour les auoir forcez, il pardonne à tout le monde, mais il estoit raisonnable que le Capitaine Behenard qui commandoit à Vendosme, payast l'amende de la trahison qu'il auoit faicte au Roy, & a son grand Conseil qu'il auoit peu auparauant vendu, & liuré à la Ligue.

Requête de la Royne doüairiere pour la vengeance de la mort du Roy.

Sa Majesté estant a Estampes, la royne doüairiere Louyse de Vaudemont ayant esté aduertie de la prise du Prieur des Iacobins, presenta requête à sadite Majesté à ce qu'il luy pleust luy faire iustice du tres-execrable parricide commis en la personne du Roy son Seigneur & Espoux, laquelle le Roy renuoya à son Parlement de Paris transferé a Tours, avec parole de se joindre, comme il fit, avec elle pour la punition d'un si enorme crime.

Entrée du Roy à Tours comme Roy de France.

Aussi fut-il à Tours aussi tost qu'elle où il fut receu par la Cour de Parlement, & les Citadins d'une allegresse incroyable, car ils ne l'auoient encores veu comme leur Roy, ains comme Roy de Nauarre seulement, ce fut le vingt-vniesme de Nouembre : Et puis la Requête de la Royne doüairiere fut veüe en la Cour de telle substance.

SIRE, Je ne vous represente point l'affliction commune ny le deuoir d'un legitime successeur, mais vne douleur qui m'est particulièrement sensible par dessus toutes les angouisses qui se peuuent

imaginer, & qui ne peut recevoir allégeance que par le contentement d'une plaine vengeance du parricide commis en la personne du Roy mon Seigneur & espoux : Et pource d'autant que vous tenez, SIRE, le prier des Iacobins de Paris principal auteur & instigateur d'un meurtre si detestable qui a esté prins aux faux-bourgs d'icelle ville armé contre vostre Majesté, JE LA SUPPLIE me faire Justice au chastiment des coupables principalement de cestuy-cy, afin que vostre Regne commençant par un tel devoir de pieté Dieu donne si bon succes à vos entreprises que vous ayez victoire sur vos ennemis à l'accroissement de sa gloire. La Justice fut renduë à la Royne contre ledit Bourgoin comme ie l'ay raporté cy dessus.

Le Roy estant à Tours le premier Ambassadeur qui se presenta pour se condouloir avec sa Majesté de la mort du Roy, & conjouir de son aduenement à la Couronne de France, fut celuy de la Serenissime, & tres-excellente Seigneurie de Venise qui luy offrit, au nom d'icelle, tout service & amitié: Toutefois l'Angleterre y estoit venue la premiere par effet, par le secours enuoyé à Dieppe, comme i'ay dit.

Et le vingt-septiesme du mesme mois il se presenta deuant la ville du Mans, qu'il batit si furieusement, qu'elle se rendit à composition quoy qu'il y eust force noblesse & gens de guerre en icelle ville, & que l'on eust fait ruiner les faux-bourgs, le plat pays, & plusieurs belles maisons circonuoisines iusques à la valeur de deux cens mil escus, en intention de se bien deffendre, & faire parade en ce siege.

Siege & reddition de la ville du Mans au Roy.

Il y a icy deux choses à remarquer, l'une pour vous seruir d'exemple, SIRE, & l'autre pour le profit de vostre peuple. Car vous voyez en cet exploit la vigilance & le courage du Roy vostre pere, que la Ligue pensoit estre allé à Tours pour se reposer apres tant de memorables exploits, en vne

* Son Mi-
gnon &
fauory
Cratere,
fit dresser
en la ville
de Del-
phes, des
Images &
represen-
tations de
ses com-
bats.

faison si frilleuse : Neantmoins le voyla deuant vne forte ville, le casque en teste, & la cuirace sur le dos. Aussi viure en delices, c'est vne chose seruile, & le traual appartient aux Roys. Souuenez vous que le Grand Alexandre n'ayant plus de Roys à combattre, combattoit des Lyons, * afin de conseruer tousiours son courage en vigueur, & ne tomber en mollesse. Et quant à vostre peuple il prendra de ce siege exemple de preuoyance & instruction pour l'aduenir, de ne soubmettre sa fortune à l'appetit de quelque ambitieux qui voudra faire le brauache & faire parler de luy aux despens du public, le peuple demeurant tousiours caution apres auoir laissé mettre la plume de quelque gentilatre au vent, lequel souuent fuyant a bride abatuë sans regarder derriere luy, dit. *Autant ailleurs.*

Je ne parle point particulierement des reductions des villes de Sablé, Lual, Chasteaugontier, & du Chasteau de Beaumont, & autres petites villes, car il falloit que les glaces qui retenoient les habitans d'icelles, se fondissent aux approches de ce diuin Soleil sans attendre des sommations, sieges, & batteries.

Alençon
assiégé &
rendu au
Roy.

De Lual le Roy assiege & prend la ville & chasteau d'Alençon, & autres voisines, tellement qu'en ces trois mois de Septembre, Octobre, & Nouembre, apres'estre brauement deffendu à Dieppe, prins les faux-bourgs de Paris, s'estre presenté trois fois en bataille, il purgea du venin de la Ligue quatre des plus delicieuses Prouinces de la France, à sçauoir le Vendomois, la Touraine, l'Anjou, & le Maine, qui dorefnauant viuront en grande opulence & bon-heur, cependant que la Ligue tirera à la faim à Paris.

Cela fait, ce Prince infatigable se iette en la Normandie pour tousiours emplir de trophées & despoüilles les temples de la

de la ville de Tours, son nouveau Paris. Il assiege Falaise en laquelle il contrainst le Comte de Brissac de se rendre à sa discretion, mais il luy faiçt veoir vn beau traict de sa clemence. O combien de Princes se fussent souuenus de ce qui s'estoit passé aux derniers Estats de Blois aufquels Monsieur le Comte de Brissac auoit la parole pour la Noblesse (Aussi estoit il des mieux difans de son siecle) de la Conduitte des gautiers par ledit sieur, de sa bonne volonté de secourir la ville du Mans & de cete derniere occasion à Falaise. Mais le Roy le traicta si humainement, que ie croy que son bon sens qui auoit esté troublé par les enchantemens de la Ligue, se fortifia lors de cet elebore qui partoit de la clemence & dextérité du Roy, & luy fit preparer vn beau chemin de gloire, au lieu de cestuy-cy de reproche, par le bon seruice qu'il fera cy-apres en la reduction de Paris.

Confiderez cet acte, SIRE, vn Roy furieux, estourdy, & forcené d'appetit de vengeance eust mal reçu le dict sieur de Brissac & vous voyez qu'il le caresse, le tient près de sa Majesté comme vn des principaux officiers de sa Couronne, non comme vn prisonnier rebelle & ennemy. O que ce Grand Roy entendoit bien la difference des hommes, & scauoit bien faire chois de ceux qui estoient de seruice, il scauoit que le Comte de Brissac estoit vn Seigneur doiüé de grandes perfections, & autant accóply en toutes actions vertueuses, hors la Ligue, qu'il en eust en son Royaume, & pource il iugea qu'en le surmontant aussi bien de courtoisie que de force, il en pourroit tirer quelque grand seruice, ou pour le moins qu'il le rendroit suspect à la Ligue par tant de priuautéz & bons accueils, & que ce faisant s'il en l'auoit pour luy, il l'auoit plus mol contre luy, sur lequel il vouloit faire éclater sa clemence en esperance d'en tirer

414 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
par apres vn bon secours, comme il fit. Voilà ce que profite l'humanité à vn Prince laquelle surpasse en reputation toute vaillance, car quoy qu'estre vaillant, & faire de grands exploits de guerre mettent vn Prince en honneur, ce n'est rien toutefois au prix d'estre clement, & auoir connoissance des capacitez des hommes pour les attirer dextrement à soy par douceur, car la vaillance n'est par maniere de dire louée & estimée que lors que l'on en a affaire

* s. Thomas donne
ces deux parties à la force, entreprendre & souffrir vaincre, & par-donner.

1590.

& au fort des occurrences, & acquiert vne reputation qui se fane & s'oublie avec le temps quand on n'en a plus que faire, là où la clemence & douceur establit en vn Prince vne gloire qui dure tousiours. Mais quand ces deux perfections à sçauoir la vaillance & la clemence concurrent * en luy, on le peut veritablement appeller fort.

Après la reduction du Mans le Roy s'employa à reduire la basse Normandie en son obeïssance, assiegea & prit Honfleur après s'estre fait rendre les villes d'Argentan, Falaise Lizieux, & Bayeux : Puis approchant pour secourir Pontoyse prit en passant Eureux passly, Nonancour & Monsieur le Comte de Soissons prit Verneüil, ce fut au moys de Ianuier mil cinq cens quatre-vingts & dix. Le Duc de mayenne voyant le Roy empesché à ces exploits prit le chasteau du bois de Vincennes qui incommodoit fort la ville de Paris, puis s'achemina à Pontoyse qui luy fut renduë contre les regles de la guerre & l'esperance que celuy qui y commandoit auoit donné au Roy de tenir comme il pouuoit iusques au iour que le Roy auoit promis la secourir auquel sa Majesté ne manqua pas, mais il trouua besogne faite, & le Duc de Mayenne auoit tiré à Meulan qu'il auoit desia tenté par deux endroiçts sans y pouuoir faire effort, au moyen de quoy il en leua le siege sentant le Roy appro-

cher, auquel il ne vouloit presenter combat iusques à ce qu'il eust receu l'armée Espagnole que luy amenoit le Comte d'Egmont des pays bas.

Les deux armées se cottoyans firent à Poissy quasi le semblable de ce que firent les armées des Estats des pays bas & des Espagnols soubz Dom Iean d'Auftriche le 2. Aoust 1578. en la ville de Arscot en laquelle ils se battirent, y estans les Estats entrés d'un costé & les Espagnols de l'autre, la pillèrent en commun & la brulerent mais Poissy fut preserué par la veillance du Roy qui prit le pont d'icelle ville à la veüe de l'armée ennemie qui fut contrainte d'en desloger apres plusieurs escarmouches & vne furieuse descharge d'artillerie de part & d'autre qui fut vn acte signalé & lequel a esté souuent mis par le Roy au nombre de ceux qui luy ont esté des plus agreables entre ses exploicts militaires.

Cela fait encore dauantage resoudre le Duc de Mayenne à ne point combattre en bataille rangée iusques à ce qu'il eust joinct les forces qui luy venoient de Flandre, quoy qu'il eust assiegé meulan pour attirer le Roy & arrester le cours de ses prosperitez en Normandie, de façon que le Roy alla assieger ^{Bataille} la ville de Dreux pour l'attirer luy mesme au combat. ^{d'Yury.}

SA MAIESTE' estant campée deuant ladite ville de Dreux, eut aduis que le Duc avec son nouveau secours d'Espagne auoit passé la riuere de Seine à Mante, pour le venir trouuer: Il se delibera de luy abreger chemin, & luy aller au deuant encores qu'il eust deux fois moins de combatans que le Duc qui auoit entr'autres vne forte troupe de quinze cens Lances des pays bas, vieilles bandes & bien aguerries dont il s'assuroit fort. De sorte que le douziesme de Mars le Roy party de deuant Dreux se vint loger à Nonancour, & tirant pays remarquoit pour vn besoin les guais de la riuere

*La riviere
d'Eure.*

d'Eure qui passe en ces quartiers-là prenant sa source en Beausse, arrouse Chartres & Dreux voisine Eureux d'où elle prend son nom, ou Eureux d'elle, passe par Louviers & va fondre en la Seine au pont de l'Arche.

L'armee logee à Nonancour & les quartiers donnez, le rendez-vous de toutes les troupes fut assigné au lendemain au village de saint André à quatre lieües de Nonancour sur le chemin d'Yury, près la pleine où se donna la bataille que vous allez voir : Le Roy se retire seul pour projetter en son entendement l'ordre & l'affiette de son armée pour le jour du combat, en fait aussi tost figurer le plan, puis apres auoir reposé seulement l'espace de deux heures sans dormir sur vn matelas, fait venir de grand matin les Princes, les Mareschaux de France, & les Maistres de Camp, auxquels il monstre ce plan, leur en fait le discours en Capitaine, & leur fait entendre les raisons de son dessein, ce que tous d'une voix jugerent (sans flaterie) auoir esté digeré par vne ceruelle incomparable, & digne de plus grandes conquestes que celles auxquelles la malice de ses sujets rebelles l'amu-foit, luy faisant perdre la saison de ses jeunes ans pleins de force, de courage, & de bon sens, Puis il fit assembler son Conseil pour y proposer le tout & deliberer de ce qui estoit à faire pour le bien de son Estat.

*Opinions
sur le fait
de la ba-
saille.*

Il y a tous-jours en telles assemblées des gens craintifs: Les autres pleins de trop grande circonspection, qui ne valent pas mieux que ceux qui sont saisis d'une mauuaise crainte en affaires entremeslez de raison & de fortune : Les autres s'y comportent selon leurs affections & profit particulier: Les autres selon que l'ardeur de leur courage les eschaufe: Et les autres conformement leur aduis à celuy auquel ils voyent le Chef * enclin, tesmoing celuy * qui dit au Roy Philippes le

** C'est
pourquoy*

Bel qu'il voyoit desirer le combat auparauant la bataille de Gœminghe, que toute saison & lieu de bataille est bon à vn gentil courage, qui a le cœur au combat.

Les craintifs voyoient vn ennemy qui auoit trois hommes contre vn, des villes ennemies à dos & à ventre, celle de Mante qui estoit vn rafraischissement & retraite assurée à l'ennemy, celle de Dreux qui se vantoit d'auoir faict leuer le siege & s'estimoit victorieuse, & des riuieres non gayables pour barrieres; Les autres qui leuoyent leurs pensées plus haut, disoient qu'il y auoit long-temps que le Duc languissoit en l'attente du secours Espagnol qu'il venoit de receuoir; Que le peuple commençoit à se lasser de la guerre & parler du Roy autrement qu'il ne souloit; Que plusieurs des plus échauffez Ligueurs se tiedissoient peu à peu & se transformoyent en Politiques & Realistes, recognoissans leur ignorance; Que l'argent failloit à la Ligue; Que le Castillan receuroit vn grand déplaisir si tant de belles lances, l'eslite de ses vieilles bandes n'estoient promptement & bien employées, ce qui engendreroit vne malveillance entre les Espagnols & les François lesquels il falloit laisser long temps ensemble inutiles à fin de donner loysir aux François de cognoistre l'arrogance des Espagnols, & à ceux-cy la promptitude & le courage de ceux-là, ce qui les rendroit incompatibles & les feroit deffaire d'eux-mesmes: Puis les piliers qui estoient les Espagnols venans à branler, cete grosse masse confuse de Ligue fonderoit tout à coup, & partant estoient d'aduis, que le Roy ne deuoit liurer bataille à son ennemy, ains faire de son armée vn camp volant pour l'émoucher & l'incommoder, battre & matter petit à petit ainsi que l'on auoit fait de l'armée des Reistres l'an 1587. Laquelle estant de cinquante mil hommes, fut deffaitte en cete sorte par vn

le Connestable Anne de Montmorency ne

voulut dire son ad-

uis au Con-

seil tenu

pour sca-

uoir si le

Roy deuoit

liurer Ba-

taille à

l'Empereur Char-

les V. en

Prouence.

** ce fut le*

Connestable de

Nefle.

petit nombre. Et ce faisant le Castillan qui nous veut auoir par demeures & longueurs fera luy mesme bien empesché de donner du secours à la Ligue. A quoy ils adjoustoient la puissance des Holandois & Prouinces vnies des Pays bas, qui empescheroit bien le Castillan de tirer de Flandre ses meilleures forces & dégarnir ses pays, pour secourir vne Ligue dont les aduantures approchoyent du naufrage. Ceux qui aymoient la confusion, la guerre, & le desordre pour pescher en eau trouble estoient de cét aduis, y ajoutans le hazard auquel le Roy se mettroit d'une bataille, l'issüe de laquelle, à son desaduantage, estoit la ruine assuree de l'Estat, parce que la Ligue estant victorieuse & ayant, comme elle a, quasi toutes les grosses villes de France à sa deuotion, les bourses seroient ouuertes de tous costez, les forces viendroient à l'ennemy de toutes parts, & tel qui faisoit lors le passionné au seruice de sa Majesté seroit le premier au deuant pour embrasser le victorieux. Que les villes que le Roy venoit de reduire au Vendomois, Anjou, Touraine, & le Maine ne seroient suffisantes pour assurer sa retraite: Que Pompée victorieux auoit l'Egypte fauorable, mais estant vaincu cete retraite luy manqua, & fit cognoistre qu'il n'y a point de terre assuree pour vn Prince déconfit, Hannibal (disoient-ils) triomphe de l'Italie vingt ans durant, il pert vne bataille, voyla toute sa gloire enseuelie & l'Estat de Carthage ruiné. Que l'Estat auquel estoient lors reduites les affaires du Roy ressembloit à celui d'Angleterre, auquel le maistre de la campagne par le gain d'une bataille fait la loy à son ennemy: Qui auparauant que le Roy se fust releué de la cheute d'une dit grace, la Ligue seroit establie sans contredit en tout ce qui seroit deçà Loire, & le Roy réduit au point auquel il estoit auparauant les Estats de Blois derniers, & peur

estre encores pix, car plusieurs le fauorifoyent lors pour l'esperance qu'ils auoyent en son party duquel ils voyoient le Roy deffunct moins ennemy, que de celuy de la Ligue; Mais aujourd'huy, s'ils le voyoient vaincu n'esperant plus tirer du fruit de luy, non plus que d'un arbre abatu, ils se rengeoient vers la fortune, comme firent apres la bataille de Cannes, les Capouians, non seulement rebelles, mais faisans des nouvelles querelles aux Romains vaincus.

Ceux à qui le courage, & la vertu seruoit de raison, qui estoit la Noblesse disoyent au contraire: Que ce seroit vne grande honte de voir vn Roy victorieux par tout, deuant, & depuis son aduenement à la Couronne, reculer en ses victoires & reboucher deuant vn ennemy qui le venoit deprouer à Tours, à Arques, & deuant les portes de Paris. Que la Noblesse Françoisé auoit tousiours meslé les gardes aux ferrures des portes de derriere, qu'elle ne scauoit autre chemin que celui de deuant, que les cheuaux montez par eux trouuoient gay en toutes riuieres, non pour fuyr, mais pour passer sur l'ennemy, Que leurs peres auoyent passé à nage la riuere de Rexi pour entrer en Egypte, ayant à l'autre bord vne armée de Turcs, & Sarrafins qui les attendoient bien rangés en bataille, tous frais, & non harracez du chemin, sur le ventre desquels ils auoyent passé, prins Damiete, & subjugué vne grande partie de l'Egypte. Que ce que l'on apprehende de voir le Roy contrainct de repasser la riuere de Loire, aduendra plustost en ne point combatant, qu'en combatant. Qu'un camp volant ne seront que des moucherons qui ne feront que bourdonner à l'entour d'un flambeau qui les bruslera. Que l'armée des Reistres estoit estrangere, sans retraits, & qui pour auoir logis estoit tousiours contrainte de combattre, & plus s'aduançoit plus

420 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
approchoit du Roy, de la Noblesse, & de sa ruine : Là où
la Ligue combat en son pays, & est assistée & rafraischie
des plus grosses villes du Royaume qui la supportent. Que
ce coup est veritablement vn coup d'Estat non pas à ne
point hasarder vne bataille, mais à la chercher le premier.
Que tout ce qui s'est passé ne font qu'escarmouches, au
prix de ce qui se presente, à sçauoir vne bataille rangée qui
nous est offerte par la contenance de l'ennemy, pourueu
qu'il ait l'assurance de l'attendre. Que tous commence-
mens sont remarquables, & si en la premiere offre de com-
batre en bataille rangée, le Roy esquiue, à quelle reputa-
tion sera reduitte la generosité de son courage, que de-
uiendront tant de glorieux exploits depuis qu'il commande
aux armées, & que sera-ce du nom de la Noblesse de France,
& de l'honneur de ceux qui l'ont tousiours assisté? Qu'il ne
faut douter qu'ils n'adjoustant cete-cy aux victoires prece-
dentes combatans en la presence d'vn tel Roy, pour le serui-
ce & fidelité qu'ils luy doiuent, pour la liberté publique,
pour l'honneur du nom François, & pour la juste querelle de
leur Prince legitime & naturel seigneur, contre les rebelles
& vsurpateurs; Bref que le Maistre est tousiours le plus fort
en sa maison, & qu'apres le coup de baston qu'ils vont don-
ner à la Ligue sous le bon plaisir du Roy, s'il luy plaist leur
commander, elle ne fera plus que traifner l'aile, & sera re-
gardée de trauers par tous ces peuples & grosses villes qui l'a-
dorent maintenant. Ces paroles se disoyent par gens qui
sauoyent desia l'armet en teste, & qui à chaque mot faisoient
sous-leuer la visiere sous l'aspreté de leurs sourcils, & ayans
la main sur la garde de l'espée.

*L'aduis
du Roy.* Le Roy monstre à sa contenance que cete derniere opinion
luy plaist, & l'ayant écoutée avec plaisir la cōfirme de la sien-

ne. Ie voy bien (ce dit-il) que chacun de vous tend au bien de mon Estat, que les vns veulent conseruer par prudence Politique, & les autres par viue force. Il y a des affaires auxquels les diligences de Temistocle valent beaucoup. La Ligue s'en va deormais vne vieille toute cassée qui ne respire plus que par ce dernier secours, qu'on luy vend si cher, qu'elle n'en pourra plus receuoir sans opprimer sa liberté, & d'une Seigneurie douce & tolerable, passer a vne seruitude insupportable. Dieu m'a tousiours esleué par dessus elle, & donné vn port assureé parmy les orages d'icelle, le seruin de sa misericorde s'est monstré fauorable à son seruiteur au milieu des tempestes de la rebellion. Celuy se rend indigne du tiltre de Patron qui ne cingle ayant le vent en poupe & fauorable? Qui est celuy qui a fuy deuant ceux qu'il a tousiours battu? Si ie refusois le combat ie ferois tort à la generosité de ceste noblesse qui a si bon desir de me seruir auiourd'huy. Hé pourquoy lairoy-ie flaitrir & faner les Lauriers qu'ils viennent de cueillir sur la Ligue aux iardins du Plessis à Tours, d'Arques pres Dieppe, & de Gondy aux faux-bourgs de Paris. Mes forces, quoy que moindres en nombre, surpassent de beaucoup celles de l'ennemy: Voicy pres de moy des gens qui ne furent iamais battus avec moy, ny moy avec eux. Les Princes de mon Sang, outre l'honneur qui les incite, combattent pour leur interest avec le mien. Les Mareschaux de France que j'ay pres de moy se sont trouuez à des iournées de plus grande importance. Les maistres & mareschaux de mon Camp sont tous vieux Capitaines, & ce qui est plus recommandable & considerable, c'est que toute mon armée est composée de bons François, qui me suiuent par deuoir, & par honneur, & de leur plaine volonté, sans esperer autre recompence que la louange de leur fidelité:

Là où la Ligue n'a que gens ramassez, les vns bourgeois de villes qui n'ont aucune pratique des armes, autres mercenaires, auxquels il n'y a nulle estincelle de ceste viue ardeur de courage qui est en mon armée, autres sont estrangers aussi prests à piller les leur que les nostres. Et combien qu'ils ayent vn Chef braue, & vaillant, neantmoins il est si mal assisté de Capitaines, & Mareschaux de Camp, que ne pouuant estre par tout, il est necessaire qu'il succombeés lieux, où il ne fera pas. Il ne faut point craindre ces gens-là : mais afin que chacun sçache que ie n'y veux pas seruir de nombre, ou y commander seulement, com me il appartient a vn Roy sans se mesler au combat, ie laisse dés ceste heure, à qui voudra tout ce qui sera aux ailles de l'ennemy en proye : Mais quant au bataillon des lances d'Espagne, & de la cauallerie Françoise au milieu desquels le Duc de Mayenne doit combattre, comme il m'a esté rapporté, ie me les reserue, avec esperance de l'attaquer si viuement qu'il sera contraint de tourner bride, & nous monstrer le dos, & la Ligue apres tant d'affronts ayant esté abbatuë par ce dernier effort ne se releuera iamais. Donc, puis que Dieu m'a tousiours assisté de ses graces, lesquelles il ne multiplie point en moy qu'il n'ait desir de s'en seruir, que la generosité des miens me conuie, & que la fortune me presente mon ennemy, ie luiis d'aduis de ne point temporiser, & de nous preparer au combat. A cela ie pourrois adiouster des raisons qui rendroient mon aduis sans difficulté, si ie n'estois contraint de les tenir secrettes pour des occasions que ie ne puis dire maintenant.

Ces raisons reseruées par le Roy ont esté dites par luy à quelques Seigneurs apres la bataille : C'estoit le recours & moyens qu'il auoit de presenter tost apres vne autre bataille

à l'ennemy quand ceste cy luy eust mal succedé, mais en apparence il ne vouloit ne laisser aux siens autre esperance de salut sinon sur la force de leurs armes, craignant, s'il eüst ouuert les moyens qu'il auoit de combattre encores plusieurs fois, qu'ils alentissent ceste ardeur qu'il voyoit en eux sur l'attente d'un autre combat & d'estre assiste d'autres forces que des leur. Les moyens de retourner au combat, estoient de rallier proprement ce qui luy resteroit de sa perte (aussi vous verrez tantost qu'il mettra le mareschal de Biron en l'arriere garde à cet effet avec vne bonne troupe de conserue) ce qu'il auoit laissé a Dieppe, avec les troupes de Normandie destinez à la conseruation d'icelle. Ce qu'il attendoit de Picardie sous la cõduite des Sieurs de Humieres, & de Moüy, l'armée qu'il auoit en Dauphiné sous la charge du Sieur de Lesdigueres, toutes lesquelles troupes il assembleroit en trois sepmaines cependant que la Ligue pesante s'endormiroit en sa victoire, ce qui vaudroit mieux que son armée victorieuse laquelle par le butin diminueroit de moitié, les soldats mercenaires & les bourgeois se retirans, les vns pour se donner du bon temps avec leur butin, les autres pour conter leur vaillance au coin de leur feu, de sorte que le gain de la bataille n'aduanceroit gueres la Ligue, laquelle au contraire la perdant, elle seroit perduë du tout. Mais le Roy auoit encores d'autres attentes plus fortes que cela, c'est en premier lieu, que toute la Noblesse estoit resoluë à sa ruine où a la conseruation de sa Majesté, l'Angleterre resoluë d'employer toutes ses forces pour empescher l'accroissemēt de celle de Castille, l'Allemagne lassée de l'ambition d'Austriche estoit resoluë de le secourir, de sorte que si ceste bataille luy eust mal succedé, il fust aduenu de ses affaires, ce qui aduient souuent à quelque particulier qui n'a qu'une maison & est cõsumée par

424 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
le feu: Car tous ses amis qui en ont pitié luy font tant de
presens pour le consoler, qu'à la fin il est plus riche qu'il
n'estoit auparauant que le feu se meist en sa maison.

Ainsi le Roy, arbitre capable de ses conseils, rangea le
tout à son aduis avec tant de bonne grace qu'il ne fut plus
nouuelles que de se preparer au combat: Le plan de l'armée
est mis entre les mains du Baron de Byron Marechal de
Camp, afin d'aduertir vn chacun de l'ordre qu'il deuoit tenir
& en quel lieu il deuoit combattre. Le Sieur de Vic fut
choisi pour sergent de bataille, qui est vne charge qui ne
se donne qu'aux plus solides & resoluës ceruelles, parce que
nonobstant canonades, picques, & lances il faut estre par
tout & donner ordre en tous les quartiers de l'armée: C'estoit
vn bon choix que le Roy faisoit en la personne du sieur de
Vic lequel en ceste presente occasion & en plusieurs autres
que vous verrez cy apres a monstré son bon sens & suffisance
avec vne constante fidelité.

Ceste resolution prise toute l'armée Royale marie la
pieté à son courage, & cependant que les Espagnols se don-
nent du bon temps, pense à sa conscience, & se met en bon
estat pour auoir le secours du Ciel, les Catholiques commu-
nient, & les autres font leurs prieres & cenes, & par des ce-
remonies differentes conspirent tous à ceste seule intention,
d'auoir Dieu fauorable aux iustes armes du Roy. Ce fait
toutes les troupes se trouuent le lendemain au lieu de saint
André, au dessus duquel village il y a vne plaine qui fut le
champ de nostre Mars pres d'Yury, iusques auquel lieu l'ar-
mée Ligueuse s'estant aduancée & ayant paru, ce ne furent
qu'allegresses en l'armée du Roy, voyans qu'ils n'auoyent
plus à harceler la ligue & la picquer pour l'attirer au cōbat:
Ils la saluèrent de plusieurs escarmouches, luy enleuerent

vn village, & finirent leurs saluës avec le iour.

La nuit ayant fermé le iour, les quartiers donnez, celuy du Roy fut au village de Fourcamuille, où sa Majesté passa la nuit de la mesme sorte que le Roy François I. auoit passé celle d'entre les deux iournées de la bataille de Marignan. Il ne faut pas demander s'il dormoit, car ayant passé quelque temps sur vne paillasse tout armé, il se leue, enuoye espier l'estat de l'armée ennemie, laquelle ayant esté recogneüe, il fait aduertir vn chacun de se tenir prest. Messieurs les Princes, Mareschaux, & Capitaines Catholiques font celebrer la Messe dès la nuit, cependant que le Roy & ceux de sa Religion redoublent leurs prieres.

La poincte du iour paroissant, les Mareschaux de France de Biron & Daumont, & les Mareschaux de camp rangerent l'armée en bataille, sa majesté autant impatiente de l'heure que les siens l'estoyent du signe du combat s'y trouua de bonne heure. Le Duc de mayenne en faisoit autant de son costé, de façon que sur les dix heures du quatorziesme iour de mars les deux armées parurent toutes prestes en ordre de bataille. Il sembloit que le Duc de mayenne eust prins patron sur le plan de l'armée du Roy en ce qui concernoit la forme, car elles estoyent toutes deux en Croissant qui est vne forme bonne pour ceux qui n'ont gueres de gens, & veulent paroistre en grand nombre. Les deux pointes du Croissant de la Ligue estoyent plus aduancées & plus espesses que celles du Roy, parce qu'elle auoit deux fois autant de soldats que sa majesté : A laquelle ayant esté rapporté qu'il y auoit en l'armée du Duc quatre mil cheuaux, & douze mil hommes de pied, elle s'aduança de cent-cinquante pas, & iugea qu'il y en auoit d'auantage, comme il estoit vray, y ayant de cinq a six mil cheuaux, & le reste infanterie, le

426 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
tout faisant vingt mil hommes de combat pour le moins, & le Roy ne pouuoit auoir plus de huiët mil hommes en tout, & pource on disoit que le Duc deuoit dresser son armée en triangle, comme font ordinairement les Capitaines qui ont plus grosses troupes que l'ennemy, parce qu'à mesure que la poincte attaque, les troupes se dilatent & s'esslargissent, & estant attaquée, elles sont plus mal-aisées à forcer à cause de ce gros qui est au milieu du triangle, la où vne petite armée en triangle assaillie de plusieurs endroits se fond en vn instant, & ne se garde pas si bien qu'en Croissant auquel les deux poinctes estant rompuës, le gros du milieu tient tousiours ferme.

Le milieu du Croissant du Duc estoit vn bataillon de deux mil cheuaux, dont les quinze cens estoient ces lances des pais dont i'ay parlé, & cinq cens cheuaux François, que faisoient les Cornettes du Duc, & du Duc de Nemours son frere vterin, avec la compagnie du Duc d'Aumale leur cousin, & outre cela ils auoyent enuiron cinq cens Carabins qui estoient harquebusiers à cheual ayans morions & plastrons, avec quelques gens-d'armes qui soustenoyent les regimens des Suisses portez d'infanterie Françoisise aux deux costez du bataillon, & ces deux costez estoient encores espaulés de chacun quatre cens lances Françoisises. Il y auoit cinq ou six pieces d'Artillerie, tant couleurines que bastardes qui estoient à gauche que celle part estoit plus foible de caualerie que l'autre, en laquelle il y auoit plus de huiët cens cheuaux.

L'armée Royale estoit diuisée en sept Escadrons rangez en droicte ligne, fors les deux bouts qui faisoient deux pointes vn peu aduancées en forme de corne & figure de Croissant, qui ne paroissoit gueres à cause du petit nombre qui y

estoit, l'artillerie qui estoit de deux canons & quatre couleurines estoit a gauche, & fut ceste armée si bien assise qu'elle auoit à dos le Soleil & le vent, pour chasser sur l'ennemy les fumées des méches, & l'incómoder des rayons du Soleil.

Le premier Escadron estoit commandé par le Marechal Daumont avec deux regimens de François, soustenus de deux cens cinquante hommes d'armes. Le deuxiesme par Monsieur le Duc de Monpensier avec vn regiment & trois cens cheuaux. Le troisieme par Monsieur le Comte d'Auvergne Colonel de la caualerie legere avec les cheuaux legers, & le Sieur de Giury qui l'assistoit, auquel Escadron estoit l'artillerie. Au quatriesme y auoit quelque huiët cens hommes de pied & vne compagnie de gens d'armes conduits par le Baron de Byron Marechal de camp. Le cinquiesme estoit remply de Princes, Ducs & Pairs, Comtes, Barons, Cheualiers des Ordres, & Officiers de la Couronne, Seigneurs, & Gentils-hommes armez à cru portans des courages d'or sous des armes de fer, & n'ayans autres affeteries & parades en leurs armes que l'esclat de leur generosité, lequel Escadron contenoit six cens cheuaux (n'en desplaise a ceux qui ont laissé par escript, que cét Escadron estoit composé de cinq rangs de chacun quatre cens cheuaux armez à cru, & que chaque Escadron auoit trois cens cheuaux, car si cela estoit il faudroit que le Roy eust quatre mil cheuaux, & il en auoit à peine deux mil en tout:) Sa majesté estoit a la teste de cét Escadron ayant aux costez les Regimens de ses gardes de Brigneux, de Vignoles & de S. Jean & quelques Suisses. Monsieur le Prince de Conty y estoit, estant arriué ce iour là a grand haste avec le sieur de la Guiche grand maistre de l'artillerie pour auoir part à l'hóneur. Le marechal de Byron eut la conduite du 6. Escadron avec deux Regimens François,

428 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
& quelques trois cens cheuaux : Et le septiesme estoit d'en-
uiron deux cens cinquante Reistres. C'est ainsi que les
grands Capitaines ont tousiours disposé leurs troupes met-
tans aux premiers & derniers rangs, les vieils Chefs ac-
compagnez de vaillans & puissans hommes afin que le pre-
mier choc soit hardiment donné & soustenu sans espouente-
te : & que s'il aduient que les premiers soyent rompus, où
que l'ennemy assaille par derriere en mesme temps que par
deuant, comme fait souuent vne armée qui excelle en nom-
bre, les Chefs de l'arriere-garde soustiennent le tout, &
remettent les desordres s'il en suruiuent, c'est pourquoy le
Roy sçeut bien placer ces deux routiers & grands Capitai-
nes les mareschaux Daumont & de Biron, cestuy-là aux
premiers rangs, celuy-cy aux derniers, avec des troupes
qui n'auoyent iamais marché a reculons. Le Roy sçachant
que tout estoit rangé en bataille visita son armée, & les
animant d'un gay visage plein de constance & de majesté.

Paroles du Roy aux soldats deuant le combat. Il ne restoit plus à vostre courage, ce dit-il, que ma presence, me voicy mes bons amis prest à mourir avec vous pour l'honneur de la France & la conseruation du Sang Royal : Mais pourquoy mourir ? La victoire est à nous : L'ennemy tremble sous la crainte de sa rebellion, & de l'iniustice de son usurpation. Gardez bien vos rangs, & si vous perdez Enseignes, Cornettes, ou Guidons : ce panache blanc que vous voyez en mon armet vous en seruira tant que i'auray goutte de sang, suiuez-le, si vous le voyez reculer ie vous permets de fuir. Ces bonnes paroles furent secon-
dées de ce cry, *viue le Roy*, que l'on entendit par toute l'ar-
mée avec telle allegresse, qu'il valut vne premiere charge
contre l'ennemy. Ce fait il retourne à son Escadron à la teste
de son armée, en laquelle on le voyoit briller entre les sept
Escadrons, comme le Soleil entre les sept Planettes. Puis
leuant

léuant les yeux, & la droicte vers le Ciel. *Seigneur mon Dieu,* dit-il, depuis que m'avez choysi pour gouverner ce peuple, vous ^{sa Priere.} m'avez tant fait de graces que ie suis tousiours demeuré vainqueur, voicy le poinct auquel nous auons besoin de la continuation d'icelles. Si vostre Diuine Majesté m'estime capable d'une telle charge & necessaire à la conseruation de cét Estat, je la conjure de m'assister: Sinon, faictes que ma mort deliure promptement vostre peuple des malheurs auxquels les ennemis de cete Couronne l'ont plongé, & que ma vie vous soit presentement offerte pour vostre gloire, & son salut. Mais j'espere que vous en avez autrement disposé, ayant tousiours creu que vous ne m'avez point mis au nombre des Roys que vous donnez en couroux à vostre peuple. C'est sur cete esperance & en vostre Nom, Seigneur, que ie les vais combattre.

Cela dit, il commandé à la Guiche de faire joüer l'artillerie pour entamer le combat, ce qui fut si à propos ^{La Charge.} executé que les esclairs & la foudre fauorifans ce grand Mars, il n'y eut volée de canon qui ne portast & fist son jeu auparauant que l'ennemy eust commencé le sien. Vne troupe d'Albanois, Italiens, François, & autres vieilles bandes jusques au nombre de sept à huit cens Cheuaux ayans leurs Lansquenets aux flancs, s'aduancent pour venir à la charge: Le Roy commande au Marechal Daumont de donner dessus, ce qu'il fait avec tant de courage, qu'il leur fait monstrier le dos, & les poursuit battans jusques au petit bois qui voyfine cete plaine, là où il fit ferme pour se remettre en ordre & reuenir vers sa Majesté comme il en auoit le commandement. Cela estoit si bien ordonné qu'il n'y auoit ordre de mettre l'armée du Roy en desordre, & falloit pour la deffaire tailler le tout en pieces car autrement il n'y auoit moyen de les rompre; L'espouente ne se met jamais

430 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
en vne armée ordonnée de la façon quand on voit les Chefs
reuenir tous-jours au rendez-vous & ne point perdre le rang:
Ainsi chacun ayant fait son effort reuenoit tousiours à son
quartier, à fin de n'estre en desordre quand le Roy voudroit
marcher: Pource il faut que les Chefs ne perdent la memoire
en courant, & qu'ils ayent bonne ceruelle.

Les Reistres de la Ligue estans à main droite se jetterent
du costé de l'Artillerie du Roy sur ses Cheuaux legers, les-
quels ils escarterent, en sorte toutes-fois que par le bon or-
dre qui leur auoit esté donné ils se r'allierent incontinent
estans secourus du Baron de Biron Marechal de camp qui
commandoit au quatriesme Escadron, & comme ces che-
uaux legers estoient en ce des-ordre, les Vallons & Flamans
leur coururent sus, fortifiens lesdits Reistres, auquel effort
le Baron de Biron receut deux bleffeures, l'vne au visage,
& l'autre au bras: Mais il fut soutenu par Monsieur le Duc
de Montpensier avec le deuxiesme Escadron, donnant vne
si vifue charge à ces Reistres, Vallons, & Flamans qu'il leur
fit quitter le champ. En mesme temps parut le Gros au mi-
lieu duquel estoit le Duc de Mayenne: Le Roy tous-iours
prest à la teste de son Escadron part aussi tost avec cete ge-
nerouse troupe de six cens cheuaux. Les Carabins du Duc
font leur décharge sur la Majesté, sur laquelle le Duc vient
fondre quant & quant avec ses quinze cens lances & trois
cens hommes d'armes choisis: Mais le Roy soustint tout
cela d'vn courage incomparable, aussi estoit-ce en cete
charge que consistoit la victoire, qui fut douteuse vn quart
d'heure durant, le Roy estant bien auant en la méele dans
cete forest de lances qui ne le peurent jamais rompre, au
contraire il combatit avec tant de force & d'opiniaftreté
qu'il les rompit en fin tout à fait, & six cens cheuaux con-

duits par sa Majesté, en deffirent dixhuit cens, qui estoient toute la force & l'eslite de l'armée du Duc.

Toutefois parce que sa Majesté meslée parmy ces troupes n'estoit encore recognuë, ses gens n'osoient crier victoire, c'obien qu'ils vissent les ennemis en route, mais si tost que le Panache blanc tout froissé & demy emporté par ces laces fut recogneu, on crie Victoire, tendant graces à Dieu, & ce pendant on donne loisir au Duc de Mayenne de se retirer à main plus viste que le pas avec ceux qui eurent bonnes jambes.

Or si le Roy se monstra courageux au combat, il ne fut pas moins humain en sa victoire quand il veit les siens qui tailloient en pieces ceux qui demeuroient derriere, leur criant *Sauve le François, & main basse à l'estranger.*

Le Marechal de Biron ayant le sixiesme Escadron estoit tenu frais, suyuant le commandement qu'il en auoit; pour secourir, soutenir, où faire retraicte selon les occurrées.

Le Roy ne retourna pas sans estre taché de sang, non du sien mais de l'ennemy, & sans rapporter quelques Estandars de Vallons qu'il deffit luy douziesme les rencontrant en chemin retournant à son Camp.

Le Marechal Daumont qui auoit fait halte pres du bois & r'allié les siens apres la premiere charge, vint trouuer sa majesté avec vne tres-belle compagnie: Le Baron de Byron y vint aussi blessé, avec vne autre: Et incontinet tous les Chefs se trouuerent pres du Roy qui voulut luy-mesme porter les nouvelles du bon succez au marechal de Byron.

En toute l'armée de la Ligue il n'y eut que les Suyffes qui ne fuirent point, encores qu'ils fussent abandonnez de toute la caualerie, mais sa majesté les voulut sauuer pour le respect de l'amitié & alliance qui est entre les Roys de France & ceste genereuse nation, le general de laquelle il ayma

432 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
mieux obliger par courtoisie, que de monstrier sa colere
sur les particuliers qui estoient en armes contre luy, aus-
quels il ne donna pas la vie seulement, mais aussi, en leur
faueur, aux François qui se trouuerent parmy eux. Le m'as-
sure que ceste belliqueuse nation ne me dementira pas de
ceste courtoisie receüe, pour laquelle ils ont porté en leurs
Cantons la gloire de ce grand Roy tres-vaillant & tres-hu-
main, qui a tousiours eu ceste parole en la bouche que *le*
Prince cruel à l'endroit des vaincus ne triomphe pas long-temps en
sa barbarie; Tesmoing la victoire de Lepante contre le Turc,
deux mois apres la detestable cruauté par luy commise, *
contre sa foy, sur ce grand Brecaden Chef Venitien en la vil-
le de Samagoste en Cypre.

* L'An
1571.

Les troupes de Picardie conduittes par les Sieurs de
Humieres & de Moüy, arriuerent lors avec vn extreme
regret de n'auoir point esté à la charge & de n'estre arri-
uées demy iour plustost.

Le Roy accompagné de Messieurs les Princes de Con-
ty, & de Montpensier, les Comtes d'Auuergne & de saint
Paul, M. le Marechal d'Aumont M. de la Trimouille & au-
tres grands Seigneurs poursuiuit sa victoire, ayant deuant
luy à gauche le Grand Prieur, & à droicte le Baron de By-
ron, vne grande troupe de Noblesse dont la generosité lais-
soit le pillage aux soldats: le Marechal de Byron fuyuoit en
corps d'armée, s'il aduenoit que les fuyards tournassent visa-
ge; Mais la retraicte de l'ennemy fut diuerse & sans ordre,
& pource on ne la peut appeler qu'une fuite & déconfiture
entiere. Les vns, comme le Duc de Nemours, le Vicomte de
Tauanes, Rosne, Bassumpierre & quelques autres prirent la
route de Chartres, le Duc de Mayenne avec vne partie des
gens de sa Cornette, & quelques Lanciers restez, celle d'Yury,

pour y passer la Riuere d'Eure & gagner la ville de Mante, mais le bagage des vns & des autres demeura avec l'Artillerie

La clemence du Roy enuers les Suyffes luy osta des mains le Duc de Mayenne, Car ce pendant que sa Majesté s'arresta à les desgager de la fureur des soldats, le Duc eut loisir de passer à Yury & rompre le pont pour empescher le passage au Roy, mais la rupture de ce pont fit mourir beaucoup de Ligueurs, entr'autres les Reistres qui se trouuerent mal montez, furent mal appointez en ce passage rompu, lequel contraignit le Roy de gagner le passage d'Anet qui luy fut vn détour de plus d'une grande lieüe : Neantmoins l'armée Royale ne laissa de trouuer force fuyards qui arresterent là leur derniere course : Ceux qui auoient gagné les bois furent assomez & déualisez par les Païsans, si bien que toute l'Infanterie de la Ligue demeura, plus de quinze cens che-
 ux, & plus de cinq cens prisonniers. Le Roy poursuivit le Duc iusques à Mante, mais les portes luy ayant esté ouuertes en la fuitte, le vaincu se trouua ceste nuit-là mieux logé que le vainqueur : car le Roy coucha sans bagage au village de Rosny, mais quel plus doux sommeil y a-il que celuy que l'on prend sur vne pierre victorieuse?

*Nombre
des morts
& prison-
niers.*

La reueuë faicte des morts, entre jceux se trouua le Comte d'Egmont Cheualier de la Toison, Colonel de ces lanciers & troupes enuoyées par le Prince de Parme Lieutenant du Roy de Castille, au secours de la Ligue : Les Realistes firent ce iour-là vn grand voyage, car ils se trouuerent au Perou en pillant son bagage. Il estoit fils d'Amurat Comte d'Egmont Chef naturel des Estats des Païs-Bas par les anciens status d'iceux, auquel le Duc d'Albe Lieutenant du Roy de Castille fit trancher la teste à Bruxelles, * suiuant la * *P. An*
 prediction du Prince d'Orange qui luy auoit dit, *Vous serez* 1568.

434 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
*le pont par lequel les Espagnols entreront, mais le pont sera par les
Espagnols destruit. Quant à cestuy cy son fils c'est celuy du-
quel i'ay parlé cy-dessus.*

Se trouuerent aussi entre les morts le Comte de Bronsvik Allemand, & le Sieur de la Chastigneraye François Maistre de Camp & qui commandoit à ce Regiment de la Chastigneraye dont la Ligue faisoit tant d'estat.

Entre les prisonniers estrangers estoit le Comte d'Amfrist, lequel estoit en la troupe des Reistres, plusieurs Gentils-hommes, Allemans, Flamans, Italiens, & Espagnols dont on n'auoit point de cognoissance, & ne sçeut-on quelle rançon leur imposer, toutefois ils payerent promptement celle à laquelle ils furent taxez, en quoy on cogneut que l'on auoit failly à les cognoistre.

Quant aux François prisonniers les voicy; les Sieurs de Boisdaphin, Cigongne Cornette de la compagnie du Duc de Mayenne, le Baron de Mesdauid, Lonchan, Fontainemartel, Lodeuan, Treuzay, Henguessen, Falandre, Dizimieu, la Casteliere, & plusieurs autres, & le tout tant estrangers que naturels jusques au nombre de cinq cens.

Les Enseignes & Cornettes. Tout ce qui estoit en ceste armée Ligueuse estoit si soigneux de sa vie, & si peu de son honneur, que personne ne pensa à sauuer les Cornettes & drapeaux, de sorte que tout demeura és mains du Roy, à sçauoir vingt Cornettes de Caualerie comprise la blanche du Duc portée par Cigongne, le grand Estandar du Colonel des troupes Espagnoles & Flammantes, les Cornettes des Reistres, soixante Enseignes de l'Infanterie Françoisse, & Estrangere, & les vingt-quatre Enseignes des Suysses qui s'estoient rendus.

De l'Armée Royale moururent Clermont d'Antragues Capitaine des gardes du Roy combatant près la Personne de

sa Majesté, le S^r. de Tich Schomberg, lequel voulut combattre comme gendarme en la Cornette du Roy, quoy qu'il eust peu faire quartier à part avec les troupes qu'il auoit amenees d'Allemagne, Crenay cornette de Monsieur de Montpensier, Frequieres, * Loncaulnay Normand âgé de 72. * *Ceste Maison est naturelle-ment ennemie des Castillans, son pere estoit l'un des Chefs de l'Armée Francoise qui alla se joindre au Prince d'Orange l'an 1568.* ans, lequel voulut choisir ce tombeau d'honneur, & vne mort qui honorera les siens à perpetuité, il y mourut outre cela enuiron quinze Gentils-hommes, ie vous laisse à penser si le Roy s'estoit espargné & auoit esté en hazard, car tous ceux-là combatoient à ses costez : Les blesez furent le marquis de Nesle qui mourut huit iours apres, & cōbien qu'il fust Chef d'vne compagnie d'hommes d'Armes des Ordonnances, qui est vne grande charge en France, toutefois pour le desir qu'il auoit de faire parestre au Roy sa valeur & deuotion à son seruice, il voulut combattre au premier rang de ses cheuaux legers, & fut blezé lors que les Reistres se ietterent sur lesdits cheuaux legers. Plus furent blesez, le Comte du Lude, le Comte de Choisy, Monloüet, d'O, & Lauuergne.

Ce qui est remarquable en ceste bataille, est qu'il n'y eut que douze cens cheuaux de l'armée du Roy qui combattirent, & deffirent vne armée de vingt mil hommes des mieux equipez que l'on en vit oncques, car ce n'estoient que graueures, or, & argent sur leurs armes.

Le lendemain le Duc de Mayenne quitta le logis au Roy, & le vaincu cedant au vainqueur, sa Majesté fut receüe en la ville de mante avec allegresse & infinies excuses des choses passées, ausquelles ils auoient esté contrains d'obeyr par la force. Les habitans de la ville de Vernon luy porterent les Clefs & ce faisant sa Majesté eut trois passages sur la Riuiere de Seine, à sçauoir Meulan, mante & Vernon au lieu qu'on le vouloit renuoyer au de-là de loyre, voire iusques

436 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
par delà la Garonne.

On apporta à Philippes Roy de Macedoine trois grandes & bonnes nouvelles en vn mesme iour : Le Roy ne reçeut que celle-cy, de laquelle il fut luy-mesme porteur à sa Majesté pour y auoir esté present & faisant la meilleure partie : Mais il luy estoit encores ce mesme iour quatorziesme mars arriué la bonne fortune d'une iournée de l'issuë de laquelle dépendoit la conseruation, ou la reuolte & perte entiere de ces trois grandes Prouinces, l'Auuergne, le Bourbonnois, & le Berry, C'estoit la deffaiçte du Comte de Randan, lequel fut deffaiçt & tué en bataille deuant Issoire par les Sieurs de Curton, de Rostignac, & de Chazeron, son armée taillée en pieces & son artillerie prise.

*Le Roy
gaigne 2.
Batailles
en vn iour.*

Ne passez point plus auant, SIRE, sans tirer proffit & instruction de ceste grande victoire d'Yury, qui fut ce coup d'Etat qui redressa la Couronne de France sur la teste du Roy vostre Pere, & l'affermist sur la vostre auparauant que vous fussiez né, voire qui est cause (peut-estre) que vous estes au monde, & considerez sa diligence de suyure tousiours l'ennemy à la trace & ne le point perdre de veüe : Son courage en l'attaquant tousiours avec nombre inegal : Sa preuoyance en ses entreprises : Sa suffisance en ses Conseils : Sa capacité en l'assiette de son armée : Son iugement à assigner les rangs à ses chefs, son bon sens : & vaillance en la meslée : Le mespris du butin pour suyure l'ennemy iusques à sa retraiçte, & sa clemence enuers les vaincus & prisonniers, qui fut la troisieme & plus grande bataille qu'il gaigna ce iour-là, parce qu'il se vainquit soy-mesme, & renuersa les chatoüillemens que donne aux cœurs des Princes victorieux, le desir de vengeance.

*Deffaiçte
du Comte
de Ran-
dam.*

Toutes ces mauuaises nouvelles redoublent à la Ligue ses

artifices pour assoupir le peuple d'un *veternum* insensible. On leur dit (quand on ne le peut plus celer) que veritablement il y auoit eu quelque déroute, mais qu'il falloit remercier Dieu de ce que le Bearnois y estoit demeuré mort sur la place. Et tout ainsi que le Roy dépecha promptement ses Ambassadeurs pour rendre ses amis participans de sa bonne fortune: Aussi la Ligue enuoya ses messagers vers ses confederes, pour leur dire que ce n'estoit rien, afin de se les conseruer tousiours fauorables.

Or ce n'est rien de gagner des batailles si on n'en tire ^{siege de Paris.} profit, elles se donnent pour mettre fin à la guerre, & la fin à laquelle tend le victorieux, est de reünir en vne, la puissance de deux: Ce qui ne peut estre veritablement & par effect iusques à ce que le vaincu soit chassé de son principal siege. Que seruirent à Hannibal tant de fatigues en passant les montagnes pour entrer en Italie, & ceste grande victoire de Cannes, puis qu'au lieu d'aller droict à Rome apres sa victoire, il se consuma és delices de Capouë qui apporteroient plus de ruine aux Cartaginois que les victoires passées ne leur auoyent donné d'auantage? Ces deux peuples combattoient pour l'Empire du monde: Les Romains sont vaincus, par maniere de dire, aux portes de Rome, & le vainqueur que la ialousie de la grandeur Romaine auoit amené iusques là se recule de Rome, se repaist & contente de ce nom vain de victorieux: Quel pas de cleric pour vn grand Capitaine?

Le Roy, auquel nulle partie de grandeur & suffisance guerriere a manqué, iuge que la victoire d'Yury doit porter autre coup que la reduction de Mante, & de quelques autres petites villes. C'est pourquoy laissant la vieille Escrime en laquelle on ne frappoit que sur les bras & sur les iam-

438 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
bes, il tire droiēt au Cœur, & se delibere de porter à Paris
les certaines nouvelles de sa santé (car on y faisoit courir le
bruit qu'il estoit mort) & ne point laisser de veuë ceste ville
quand l'opiniaftreté des Seize & estrangiers qui y sont luy en
retarderoit la composition, car il ne la veut auoir par force,
faisant comme vn bon maistre, ou plustost comme vn bon
pere qui tient la verge leuée sans frapper, iusques à ce que le
fils admirant la bonté de son pere, s'accuse soy - mesme &
luy crie mercy.

Le conseil du siege prins, & les soldats ayant eu raffrai-
chissement de quinzaine seulement pour partager entr'eux
les pistoles du Comte d'Egmont & mettre à couuert ce grand
butin qu'il auoient fait, le Roy fait ses approches, mais l'en-
treprise n'est pas petite. Il faut vne grande armée, & auoir de-
quoy tenir plus de douze lieuës de campagne pour inuestir
la ville de Paris. Cæsar experimenta la force de son assiette
en la seule Cité d'icelle: Car il fut contraint d'auoir trois ar-
mées pour la conquerir, dont l'vne cōmandée par Labienus
son Lieutenant assise au lieu ou est maintenant le bourg &
pont de Charenton, à vne lieuë & demie de la ville où la ri-
uiere de Marne se vient rendre à la Seine. L'autre conduite
par Dolabella, au lieu où est maintenant la ville & pont de
S. Cloud, & Cæsar campa deuant la Cité avec vne troisième
armée: Ce qu'il fut contraint faire pour tenir le passage des
riuières qui la fauorifent; lesquelles sont en grand nombre:
Mais elles viennent toutes fondre en trois principales qui
sont Seine, Marne, & Oyse, & en fin ces deux dernieres se
fondent en la première. Seine luy donne la commodité des
vins, foings, & bois tant pour les bastimens que pour l'usage
de la vie & autres grandes commoditez, partant du lieu de
sainct* Seine en Bourgongne, & descendant à l'estroict iuf-

*Riuières
qui accom-
modent la
ville de
Paris.*

** Il peut
estre que*

ques au dessus de pont sur Seine, elle reçoit les eaux de la ri-
 uiere d'Aube, desquelles estant accreuë & gagnant pays,
 Yonne, apres auoir couru l'estenduë de Vezelay, Auxerre, &
 l'Archeuesché de Sens, y vient fondre au lieu de Montreau
 dit faut-Yonne: Le Loin venant de Puiffaie, Chastillon, mon-
 targis, & Nemours, s'y vient enboucher pres Moret. La
 marne enflée de plusieurs petites riuieres qui descendent de
 Vaucouleurs & autres quartiers de Lorraine tirant les bleds,
 grains, & autres commoditez de Vitry, Chalons en Cham-
 pagne, Chasteau-Thierry, & meaux en Brie, despoüille deux
 grandes prouinces pour en amener le butin iusques à Cha-
 renton, où la Seine luy enleue tout avec le nom, pour enri-
 chir la ville de Paris qu'elle coupe par le milieu, se diuisant
 en deux bras deuant le fort de la Bastille & l'Arcenat, pour
 enuelopper la Cité, & se reünissant au bout du grand pont
 Neuf deuant le Palais Royal du Louure, pour aller descendre
 par S. Cloud à Poissy, Mante, Pont de l'Arche, Roüen, & au-
 tres lieux iusques à la Mer, d'où elle tire le sel, salines, viures,
 espiceries, & vne quantité admirable de toutes marchand-
 ses maritimes qu'elle porte à Paris en montant. Mais descen-
 dant de Paris en la mer, elle reçoit les eaux de la troisieme
 riuiere qui est Oyse laquelle part du pays de Thyrrache,
 trauerse le Duché de Guise, passe à Noyon, & s'estant asso-
 ciée à Soissons, de Velle venant de Rhims, & d'Aine qui
 fourd du Rhetelois, se iette avec mille biens en ceste riuiere
 de Seine sous Poissy entre Andely & Conflans, ou Confliens
 au lieu appelé fin d'Oyse, pour debattre contre Seine, &
 Marne, le nom & l'honneur de nourriciere de Paris.

Lors que Cæsar print icelle ville elle n'auoit autre corps que
 celui de la Cité & pource qu'elle est cruë depuis de l'Vni-
 uersité, & de la ville, il faut bien d'autres armées, qu'il n'en

*ce ne seroit
pas mal dit
sein sei-
ne, du mot
latin Si-
nus, parce
que c'est la
le lieu de
sa source.*

falloit lors, pour l'inuestir & bloquer entierement par terre.

Ceste Cité, comme i'ay dit, estoit vn Isle laquelle enferme aujourd'huy le Palais du souuerain Senat & Cour de Parlement du Roy & des pairs de France: ceste belle place neufue bastie de riches edifices tous d'une parure à laquelle ce grand Roy donna le nom de Dauphine en l'honneur de vous, SIRE, qui estiez lors Dauphin de France: & l'Eglise Cathedrale dicte Noïtre-Dame. Comprenant icelle Cité sa longueur, depuis le pont Neuf qui est au bout de ceste place Dauphine, appelée auparauant l'Isle du Palais, iusques au lieu appelé le Terrin qui est vn gros ramas de terre, en forme de Rauelin en platte forme qui espaule l'Eglise de Paris, & la garde du rauage de tant de riuieres descendans de Charenton. La largeur de ladite Cité s'estendoit, comme encores aujourd'huy, d'une part iusques au bout du petit pont pres du fort appelé le petit Chastelet, & iusques deuant les Augustins, la riuere entre-deux, & d'autre part, iusques au fort appelé le grand Chastelet & lieux adjacents, au bout des ponts aux Changeurs & autres voisins, lequel grand Chastelet pour reimoïgnage que tout Paris consistoit lors en ceste seule Cité, est encores aujourd'huy appelé, la porte de Paris, qui estoit lors l'entrée & l'issuë de la Cité, là où elle est aujourd'huy le cœur & le milieu de la ville. L'vniuersité & toute son estenduë commençant au petit pont, & pont saint Michel, &

*Les portes
de Paris.*

** Ces trois
premieres
compre-
nent ce
beau faux-
bourg s.
Germain
dont i'ay
parlé.*

finissant aux portes de Nesle, de Bussy, saint Germain, * saint Michel, saint Iacques, saint Marcel, saint Victor, & la neufue dicte saint Bernard que l'on appelloit la Tournelle, lors du siege (laquelle commence à se bastir vn fauxbourg) ont esté successiuement, & piece apres autres adioustées à la Cité: Comme a esté pareillement ceste

grande partie appelée, la ville, laquelle, commençant au delà des ponts nostre Dame, aux Changeurs, aux Mufniers, dit maintenant aux Oyfeaux ou le pont Marchand, & au pont Neuf qui à le Louure pour aspect, comprend vn monde, depuis le Chasteau de la Bastille, Arcenat, & la porte S. Anthoine, qui sont vis à vis la porte S. Bernard & tournelle (la riuiere entre-deux) iusques à la porte Neufue & maison Royale du Louure qui sont deuant ladite porte de Nesse (aussi la riuiere entre-deux) laquelle riuiere comme i'ay dit, separe la ville de l'Vniuersité, & se diuisant en deux bras deuant l'Arcenat pour faire vne grande Isle, elle enferme la Cité en ceste Isle, entre la ville & l'Vniuersité, & vient reünir ses deux bras deuant le Louure : Et quant à ceste partie appelée, la ville, elle est fermée des portes, S. Anthoine, du Temple, S. Martin, S. Denis, Mont - martirs où Montmartre, S. Honoré, & la porte Neufue, toutes lesquelles ont aussi chacune des beaux faux-bourgs, excepté celles qui font les deux extremitez sur les deux bords de la riuiere, à sçauoir celle de saint Anthoine, & la Neufue : Ceste là à cause du Chasteau de la Bastille, Bouleuars & Ruelins qui battent aux champs, & ceste - cy, à cause de la maison Royale du Louure qui la deuance maintenant aux champs à cause que nostre Prince par vne admirable gallerie luy a fait gagner ce iardin de plaisir, appelé les Thuilleries que la feu Royne Mere auoit fait faire hors la ville.

Je me suis vn peu arresté à nommer icy toutes ces portes, & les specifier selon l'ordre de leur situation, afin de donner d'vne pierre deux coups, & que ie ne m'y arreste point cy apres en la reduction de la ville en l'obeyssance du Roy.

Ceste Cité donc ainsi creuë de ces deux grands corps appelez, la ville, & l'Vniuersité, avec la consideration de

442 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
tant de grands & riches fauxbourgs, fait qu'il faut pour le
moins quarante mil hommes pour l'investir, ce que j'en-
tends quand il ne se presente point d'ennemy pour l'empes-
cher, car en ce cas là, deux cens mil hommes ny seroyent
pas suffisans, à cause des aduenues de tant de fauxbourgs, la
où du temps de Cæsar il n'y auoit que les deux aduenues de
riuieres à garder, n'ayant qu'une Isle à forcer. Je dis pour
l'investir de la façon que le Roy vouloit, parce que son in-
tention estoit de ne la forcer (j'en ay desia touché quelques
raisons en la prise des fauxbourgs, ausquelles nous en ad-
iousterons d'autres cy apres) ains de la contraindre par ne-
cessité à demander composition, de façon qu'il falut que
son armée tint, comme j'ay dit, douze grandes lieues de
campagne au circuit d'icelle, (auparauant qu'elle se fust
resserrée dans les fauxbourgs) pour empescher le passage
des viures par terre & par eau. Et pour ce faire considerant
que la plus grande abondance d'iceux, estoit fournie par les
riuieres, il prend Montreau, Melun, & Corbeil (c'estoit ioier
au plus fin pour en tout cas incommoder tousiours la ville,
aduenant la leuée du siege) & en ceste sorte il s'assure de la
riuiere de Seine & autres qui y descendent du pays d'amont:
Puis la ville de Lagny, & s'assure de la riuiere de Marne:
Et pour restreindre le tout, bat & prend le pont de Charen-
ton. Quant à la riuiere d'Oyze, les villes de Compiègne &
Creil estoient a luy, avec Beaumont qui n'est qu'à douze
lieues de Paris: Mante, & Poissy sur Seine descendant à la
Mer, le recognoissoient avec le pont de l'Arche, mais pour
fermer de plus pres tout ce qui en pourroit venir à Paris en
montant, il bat & prend le Pont de sainct Cloud. De sorte
que soit en montant, soit en descendant, toutes les riuieres
estoyent bouchées, si bien que la place & port de Greue

de Paris, l'Estape au vin, le port au bois, au bled, au foin, & le port S. Paul, estoient transferez à Charenton. Et les ports du Louure & de l'Escolle sainct Germain, avec le port au Sel, dit le port de malacquet, à sainct Cloud, ausquels lieux tous biens affluoyent pour l'armée du Roy cependant que l'herbe croissoit sur les ports de la ville : Cela fait venant au Roy des forces de tous costez, (d'autant que les tiedes, & lasches François, & sages-foux mondains, voyoyent qu'il ne falloit plus ioïer au fin & se falloit declarer,) & sa majesté se voyant vne tres-belle armée assiegea la ville de S. Denis en France distant de deux petites lieuës de Paris, laquelle avec le Chasteau de Vincennes, la ville & Chasteau de S. Maur estoient suffisans pour tenir en bride par terre toute ceste estenduë depuis la porte sainct Anthoine, iusques à la porte Neufue, que l'on appelle la Ville : mais sainct Denis ne se rendit que par famine, de sorte qu'il fallut assez long temps tenir la deuant, vn corps d'armée, ceste ville estant tres-forte d'assiette & vne bonne place de guerre. Mais s'estant renduë à composition elle fut puis apres quasi le perpetuel seiour du Roy iusques à la reduction du Paris, ne faisant sa majesté que voltiger és enuirons de Paris, ores à Mante, ores à Senlis, tantost a Compiegne, tantost a Melun, puis a Chartres quand il l'eut prinse, puis a sainct Denis, afin de ne laisser la ville de Paris de veüë, & qu'en fin les feriez de la bataille d'Yury luy fissent gouster le fruiet de la feste. Quant à l'autre costé de la part de l'Vniuersité, le Roy mit garnisons de cheuaux legers en tous les Chasteaux, & maisons fortes qui y sont en grand nombre aussi bien que du costé de la ville, lesquels ne faisoient que battre l'estrade, avec tel soin que tous les passages & aduenuës estoient bouclez par terre aussi bien que par eau, & ne pouuoit entrer ny hom-

444 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
me ny beste en la ville, que tout ne passast par les mains de
ces controlleurs.

Mais il faut encores approcher de plus pres, de sorte que
sans resistance le Roy s'empara de tous les fauxbourgs du
costé de l'Vniuersité, ie vous laisse a penser si ceux de la ville
demeurans pres des portes furent souuent saluez par ces voi-
sins qui auoient occupé les maisons des fauxbourgs iusques
aux portes. Et quant aux fauxbourgs du costé de la ville à
cause qu'ils estoient fauorisez & deffendus des forts espe-
rons, bouleuars & ruelines d'entre la porte sainct Anthoine
& sainct Martin, & de la plaine qui y est deuant lesdits ram-
parts & fossé, cottoyant le fauxbourg de sainct Laurens qui
est celuy de ladite porte sainct Martin, le Roy ne les eut pas
sans assaut, lequel il commença aux fauxbourgs S. Laurens
le douziesme de May pour celebrer le deuxiesme Anniuer-
sel des Barricades estant aussi fauorisé des montagnes de
Belle-ville & de Montfaucon, faisant loger de l'artillerie
sur Belle-ville pour battre sur ceste plaine aux forties qui se
feroyent. Mais deuant que ie vous face voir ces escarmou-
ches, il faut que ie m'excuse de ce que ie ne represente au
long & particulierement le sit & plan, avec les quartiers de
l'armée Royale, les compagnies, soit de gens-d'armes, che-
uaux legers, Carabins, Regimens de gens de pied, & les
Chefs ordonnez en chaque quartier: Ceste description estant
de longue haleine, plus curieuse que necessaire appartenant
à des Marechaux de Camp, & estat du gibier d'une histoire
generale que ie ne veux point oster aux historiographes de
ce temps, afin que chacun se tienne aux bornes de son en-
treprise, & qu'il suffise à moy qui escriis la vie particuliere
du Roy, de dire legerement comment il a prins telle place,
& par quel moyen il a gagné telle bataille, le surplus appar-
tenant

tenant à la curiosité des gens de guerre qui en doiuent estre particulièrement instruits par les historiographes ordinaires : avec protestation toutefois de satisfaire le Lecteur en chose memorable & digne de remarque, selon mon petit pouuoir comme ie luy ay promis au commencement.

Voilà vne grande ville bien blocquée, il la faut neantmoins auoir par raison & douceur, s'il y a moyen, & la mettre en son tort avec ceux de son party. C'est pourquoy le Roy ^{Paris sommé.} faiçt expedier ses lettres patentes, par lesquelles il declare le grand desir qu'il a tousiours eu de voir ses subjects viure sous son obeyssance en bonne concorde, & amitié : & combien que Dieu luy ait donné les forces en main, & la victoire sur ses ennemis, il est toutefois prest de tendre les bras non comme vn Roy à ses subjects, mais comme vn pere à ses enfans, oublier, & abolir toutes injures passées, sommant la ville de Paris & autres de son Party, de se remettre au vray deuoir des fideles subjects sous sa parole de les bien & doucement traicter, comme il a faiçt ceux qui ne se sont point déuoyez de son obeyssance. Cete abolition est enuoyée par vn Herault au Duc de Nemours lors Gouverneur de Paris, & soustenant le siege d'icelle. Mais personne n'en faiçt compte estant ceste canaille de Seizes, & les Chefs de la rebellion si endurcis, qu'ils ne craignent point le coup de baston qui est leué sur eux. Alexandre se presente avec vne puissante armée deuant la ville de Bizance, appelée aujourdhuy Constantinople, les delices du monde, & le siege de l'Empire des Otomans, Cleon citoyen d'icelle ville, voyant les machines dressées pour la ruyner, & les soldats preparez à l'affault, s'arme d'vne resolution admirable, & sort avec quelques citoyens sans armes, demande à parler avec Alexandre, & luy remonstre, que les Byz-

fantins s'estonnent comment sa Majesté s'efforce avec vne si puissante armée de perdre & saccager des hommes qui ne luy firent jamais déplaisir, & ruyner vne si belle ville, qui ne luy fut jamais ennemie : Alexandre respond qu'il ne porte aucune haine aux habitans, & qu'il n'a enuie de ruyner la ville, au contraire que sa beauté faiçt qu'il l'ayme de passion, & que cét amour le faiçt mettre en effort de la posseder à son contentement, à fin de luy tesmoigner son affection, l'enrichir, l'embellir, & enjolier, comme vn Amant feroit sa bien-aymée. Cleon repart aussi tost, S I R E, ce dit-il, venez y donc comme amoureux, avec les paroles attreantes, les voix, & instrumens de Musique, non comme vn espouventable ennemy avec les cris & hurlemens de tant de barbares armez, & tant de Machines dressées pour la violer & forcer. Paris, ton Alexandre, ton Grand Henry, ton Prince legitime, & naturel Seigneur, non pas vn Tyran barbare, se presente en amoureux, à toy rebelle, avec les douces paroles, & promesses desirables, d'oublier tous tes desdains, tes déloyautez, tes adulteres, te promet & jure en foy & parole de Roy, vn amour inuiolable, & tu corromps sa douce voix, & de sa Noblesse qui l'assiste, par les faux accords des harangueurs à gages qui enleuent le vray sens de tels oreilles loing de l'armonie de sa clemence, pour les engager soubs le bruit des fausses cordes des Estrangers, qui te rendent incapable d'entendre ton pere heurtant à la porte non de ta maison, mais de la sienne. Mais puis qu'ainsi va il faut que ton dédain change l'amour de ton Roy, en juste courroux qui te face esprouer les armes, la famine, le feu, les foudres de ses tonnerres, & la vengeance diuine és Escroüelles qui te mangeront, puisque tu les as cherchées en Espagne, & en as

mesprisé le Medecin en France , iusques à ce que tu l'escoute parler , regrettant ton opiniastricé , & que tu leue les yeux pour contempler , & admirer ses perfections , & comme vne belle Dame , autrefois rebelle , plorer & soupirer tes aucuglemens , & recompenser en seruices & deuoirs d'amour , toutes tes rigueurs & cruautez passées.

Le douziesme de May le Roy desirant chasser aux Loups, fit salüer le bois par son Artillerie qui estoit sur Belle-ville, ne faisant toutefois que battre en ruine pour voir si les Loups, c'est à dire les Seizes, fortiroient: Mais ils n'estoient propres qu'à jeter les tables & treteaux par des fenestres pour faire Barricades, & rendre des chesnes aux bouts des ruës: De sorte que voyant sa Majesté que personne ne remüoit, il fit donner l'alarme aux faux-bourgs saint Laurens, deuant lesquels se presenterent de la part du Roy quelques Regimens de gens de pied, en intention plustost d'attirer l'escarmouche par quelque sortie que donner vn assault. Ces Regimens estoient soustenus de deux compagnies de cheuaux legers qui se tenoyent en embuscade à Mont-faulcon, lesquels estoient espaulez de six cens hommes d'armes que le Roy tenoit prests derriere Belle-ville où estoit assise son Artillerie, qui commença à jouer sur les faux-bourgs, de sorte que les assiegez prenant cela pour assault, les plus courageux, non pas ces poltrons de Seize ni leurs mouchars, se mettent en deuoir de le soustenir & sortir aux champs deuant que la breche fust faicte. Le Cheualier d'Aumale bien accompagné se fit voir en ceste sortie animé d'vn courage admirable, car n'estant armé que de son pourpoint fort leger (je ne scay si ce n'estoit point temerité,) on le vit en la campagne né faire non plus de compte de canonades, & moufquetades que de fusées: Le Sieur de

448 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
Contenant estant à la teste de son Regiment, la picque à la main avec autres Chefs & leurs troupes pour fauoriser la sortie dudit Sieur Cheualier, se porterent si gaillardement en cete espreuue, qu'ils firent douter à qui deuoit demeurer l'honneur de cét escarmouche; Car le Roy faisant parestre son gros de gens-d'armes fit tout doucement retirer la Ligue en son faux-bourg qui luy demeura pour ce coup. Mais elle ne fit rien qui vaille depuis, & peu de iours apres le Roy se saisit facilement de ce faux-bourg, & des autres qui sont à sa ligne. Et par ainsi toutes les sorties de la Ligue furent reduites à la porte saint Anthoine, au deuant de laquelle il se faisoit tous les iours de petits escarmouches de quelque jeunesse qui se vouloit esbatre à la faueur du Canon de la Bastille, & des Ruelins proches, & les Assiegeans sortoyent de derriere l'Abaye saint Anthoine des Champs qui est à vne portée de mousquet de cete porte saint Anthoine. D'où la Ligue conduite par ledit Cheualier d'Aumale print pretexte de faire vne grande sortie qui ne fit autre chose que fourager & piller cete Abaye, & les Religieuses qui y estoient, iusques aux Chappes, Calices, Reliquaires & autres choses saintes, le tout par zele saint & Catholique, de façon que ces pauvres Religieuses ainsi despoüillées furent recueillies & nourries du pain de munition des Soldats du Roy, que ces beaux Catholiques appelloyent Lutheriens, en la puissance desquels neantmoins auoit esté long temps cete Abaye sans y faire aucun tort, & sans y entrer sinon pour prier Dieu.

*saint
Anthoine
pillé par la
Ligue.*

Ce pendant que les vns des Liguez s'amusent à ces ravauges, les autres auctorisent le tout, & le fortifient par la parole de Dieu, interpretée de trauers par des Harangueurs qu'ils ont a gages, lesquels vsurpent le nom de Predicateurs,

& ne preschent pour tout Euangile que les memoires que la Ligue leur enuoye. Telles pestes de faux Predicans sont si contagieuses à la France que ce seroit enuenimer cét œuure & le profaner de r'apporter icy leurs noms dignes d'estre mis aux discours facecieux, & neantmoins veritables, des Catholicons d'Espagne, & Dialogues du Maheutre & du Manant, auxquels ie renuoye le Lecteur pour se recréer, en la representation de cete monstre monstrueuse & impie, que firent les Ordres Ecclesiastiques de cete Ligue, tenans en vne main des Crucifix, Reliquaires des Saints, & en l'autre, des picques, harquebuses, hallebardes, & autres armes, à la profanation des choses sacrées, à la veüe & par la tolerance du pretendu * Legat Cajetan, * *Je dis pretendu, parce que nul est tenu pour Legat legitime en France, si ses Bulles, & pouuoir ne sont recueus & emologuez par la Cour de Parlement de Paris. Laquelle estoit lors à Tours.* deux des valets duquel furent mal-traictez aux essais de ces nouveaux harquebusiers, qui faisoient des saluës & scopeteries quand ils passoyent deuant le logis de quelque milord-Seize comme font les gentils Soldats deuant les portes de leurs maistresses.

Les Prescheurs ayans le ventre bien farcy des bleds, vins & viures que l'on retranchoit des prouisions de ceux qui estoient soupsonnez, preschoient le ieiune, la patience, & les miracles du temps jadis excommunians la paix, & les amateurs d'icelle. Mais le ventre n'a point d'Oreilles: Quelques bons François non encores forcez de necessité, quant à eux, mais se seruans d'une multitude affamée pour tesmoigner leur bon zele au seruice du Roy, vont au Palais crier & demander la paix, ou du pain; mais ils sont aussi tost inuestis & enfermez là dedans, & fut cete rumeur dissipée par la mort de deux bons Bourgeois, pere & fils, que l'on fit pendre & estrangler sur le champ en la Cour du Palais, y demeurant neantmoins vn bon gros Sire Seize,

450 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
appelé le Goix, attrapé d'un coup de Coutelas par ceux qui
auoyent faim. Ce fut à Panigarole mesmes à changer de
discours, car y ayant Sermons (aussi bien que jeusnes) tous
les jours en la ville, pour supplier à l'absence des farçeurs de
l'Hostel de Bourgogne: Panigarole auoit pour son departement
l'Eglise de Paris, en laquelle il preschoit quelques
jours de la semaine en Italien (car le François y estoit des-ja
si corrompu qu'on ne l'entendoit plus.) Il luy eschappa vn
jour de dire en particulier discours, deuisant avec quelques
vns, qu'il eust mieux valu faire vne bonne paix, que de lais-
ser languir & crier, à la faim, tant d'ames innocentes: ce
qu'ayant esté rapporté aux Seize, ils luy dirent que s'il ne
parloit autrement, ils l'enfermeroient dans son Froc & son
habit, comme dans vn sac, & en cete façon l'enuoyroient
par eau porter au Bearnois, parole de Paix à sainct Cloud,
De façon que se voyant aussi peu assuré avec ces Catholiques
zelez qu'il craignoit d'estre avec les Realistes, il fit aussi-tost
sonner le Sermon, auquel, à cause de ses boutades patetiques,
le peuple se trouua à la foule: Puis estant bien auant en dis-
cours. Il dit qu'il y auoit eu des malueillans qui auoient
dit qu'il estoit homme de paix, & auoit esté si osé que de
dire qu'il falloit entendre à la Paix, que tous ceux-là en
auoient méchamment menty, & ce fut lors qu'il s'escria,
Guerra, Guerra, Guerra, & entra si fort en colere, qu'il oublia
de boyre vn coup au milieu de son Sermon, comme il auoit
accoustumé.

Or d'autant que cete petite allumette de ces deman-
deurs, de Paix ou de pain, tiroit à consequence de quel-
que grand embrasement, le Parlement, non Parlement;
Et la Sorbonne, non Sorbonne, y voulurent donner ordre,
ceux-là menasserent les corps, & ceux-cy les Ames. La Sor-

bonne possédée par dix, ou douze faux docteurs qui l'auoient vsurpée (le surplus cedant à la violence) fait vn decret confirmatif de la bulle de Sixte V. Et declare excommuniez tous les Realistes, leurs fauteurs & adherans, sous le nom de quels fauteurs, le Conseil de Cajetan fit comprendre ceux qui demandoient la paix, avec cét Heretique & relaps de Bearnois. (Ainsi parloient ils reueremment du Roy) & en font publier les raisons par leurs trompettes ordinaires, qui se disoient predicateurs Sorbonne, saincte & irreprochable compagnie, où est cete saincte generosité qui vous a de tout temps fait reprimer & corriger les abus des Bules repugnantes aux loix diuines, & humaines; & des-aduoüer courageusement les felonies d'un peuple mutiné contre son Roy? Est-ce vous qui traictez ainsi le vostre? Non, ce sont des Masques & personnages déguisez qui sont entrez de nuit, & parmy les tenebres en vostre Maison, ayant le glaiue de Satan, non de Iesus-Christ, en la main, qui l'ont enuahie, & vous ont dépoüillée de cete robe blanche de pureté de doctrine, qui vous a fait appeler la chaste mere des loix diuines, & l'Espouse non violée du Seigneur; Et soufflant les flambeaux de vostre pureté ordinaire, ont violé vos filles, c'est à dire vos saincts Decrets, qu'ils ont rendus publiques, & prostituées aux luxures des Estrangers & Barbares, au lieu qu'ils faisoient contenir les Prelats en leur deuoir, & les peuples en obeissance, & fidelité.

Mandoze Ambassadeur de Castille vers la Ligue, & ces beaux Conseillers du Legat, ayans fabriqué ce Decret avec leurs pensionnaires Harangueurs, le portent au parlement de leur faction pour l'auctoriser, & font dire par Arrest de cete Cohüe que deffences sont faictes de parler de paix avec l'Heretique, parler à son aduantage, & l'appeler Roy sinon

452 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
adjoustant ces mots, *de Navarre*. Le tout à peine de la vie.

Le peuple est quelque peu retenu par ce Decret & cét Arrest, les vns par crainte, & les autres par superstition; Mais la continuë les fasche tous. Telles Censures & Arrests ne peuuent faire pis qu'une faim enragée, qui traine le languoureux à vne fin desesperée, toutes ces menaces de perdre le corps & l'ame, sont fadaïses, autant en emporte le vent, il faut du Pain, les discours du Conseil du Legat & de ses trompettes & Harangueurs à gages, sont viandes creuses, & les couronnes de Martires qu'ils promettent sont fantastiques & imaginaires, le ventre est de nature terrestre, il luy faut vn aliment grossier, & materiel; il n'y a plus ny Chien, ny Chat, ny Rat, ny Souris parmy la populace, les Cheuaux sont tous mangez, & les Asnes qui restent parlent & mordent quand on se veut jetter sur eux: C'est ce que craignent ces publieurs de jeufnes, & de pardons à bon marché, mais ils ne manquent point d'artifice pour s'en depestrer, & le tranchant de leur imaginatiue endiablée, est suffisant pour couper le nœud de toutes ces difficultez: Donc ce pretendu Legat, ses Conseillers & assefseurs que i'ay cy-deuant nommez, & Mandoze, s'aduifent de ce Stratageme pour amuser le Roy, & abuser le peuple, c'est de traifner vne conference en longueur avec le Roy attendant le secours de Flandres. Considerez ie vous prie le peu d'estat qu'ils font de leur Censure, & Arrest, car ils sont les premiers qui les violent, proposant de parlementer avec le Roy. Mais tout beau, l'equiuoque n'en est pas loing, *c'est pour vn meilleur bien*, à sçauoir pour amuser & piper soubs la foy publique le Bernois, & beffler le peuple, & meure qui pourra, réchappe qui pourra, puisque c'est pour la foy Catholique (c'est à dire pour Castille) toutes cruantez sont Rozes.

Ils choisissent deux personnages de fort differente humeur: Le Cardinal de Gondy Euesque de Paris, & l'Archeuesque de Lyon, cestuy - cy sçauoit la malice, & celuy-là y alloit à la bonne foy: cestuy - cy mal agreable au Roy pour sa rebellion, & celuy - là bien voulu, ayant la maison de Gondy tousiours seruy fidelement les Roys, & l'Estat, Dieu vueille qu'elle continuë. Ces deux personnages enuoyez vers le Roy, sa Majesté leur fait entendre toutes les piperries pratiquées par ceux qui les auoyent enuoyez, desquelles il estoit bien aduertty, & que ceste pratique n'estoit sinon attendant le secours, au deuant duquel il estoit prest d'aller, & quand il les auroit battus, comme de coustume, il les viendroit reuoir: Mais auparauant que d'en venir là, il n'est pas hors de propos de dire, comment, & pourquoy le Roy se tenoit si long temps deuant Paris sans le forcer, & puis nous parlerons des diligences que le Duc de Mayenne faisoit cependant en Flandre pour la secourir.

Le Duc de Nemours estoit, comme j'ay dit, Gouverneur de la ville, ayant quelques Albanois & autres soldats ramassez en garnison. Le Roy s'estoit tousiours proposé de ne la forcer, & se promettoit de l'auoir à ce coup par quelque amiable composition. Ses raisons de ne la point forcer estoient en premier lieu, parce qu'il ne le pouuoit faire sans ruiner son propre heritage, & le siege principal des Roys de France, auquel tous ceux qui le tenoyent n'auoyent aucun droit pour en desirer si bien que la conseruation. Qu'il auoit là dedans de tres - bons seruiteurs qu'il eust perdu avec * les rebelles, lesquels y estans sur sa foy, & par ses sauf - conduits particuliers, pour y attendre l'occasion de quelque bon seruice, il vouloit, & deuoit conseruer. Que le butin estoit plus que suffisant pour regorger des biens

*Le Roy ne
veut for-
cer Paris,
& pour-
quoy.*

** Sæpe
D. epi-
ter Ne-
glectus
incelto
addidit
inte-
gram.*

454 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
iufques au plus petit foldat de fon armée, qui eult fait com-
me le cheual trop bien traicté lequel deuenant pouffif, on
n'entire plus de feruice, & au lieu que fes foldats eſtoient
accouſtumez à la dure, au trauail, à la gouce d'ail, & au pain
bis, ils ſe fuſſent amolis en ſi grandes delices, & retirez
chargez de butin qui eſt le ſeul ſujet de leurs peines &
trauaux. Et la Nobleſſe auſſi ſe retirant chez ſoy pour ſe ra-
fraiſchir, ſa Maieſté fuſt demeurée parmy vn peuple non
encores dompté ayant a reſiſter contre vne armée freſche
qui ſe mettoit en chemin, & a ſe garder au dedans, de ceux
qui auroient eſté ainſi rangez, & non reduits: Plusieurs ont
eſtimé que ceſte ſeule conſideration, qu'il n'y eult eu que
le foldat qui eult profité au ſac de ceſte ville, fut ſa principa-
le cauſe de ne la forcer. Auſſi vn bon Chef de guerre regar-
de touſiours a ne point trop enrichir le foldat. Pompée
aymoit bien vn foldat ioüeur & paillard, parce qu'il n'y a
rien qui le face plus leger d'argent que le jeu, & l'amour,
& diſoit qu'apres auoir perdu leur argent en l'vn ou en
l'autre jeu, ils eſtoient affectionnez a en regagner d'autre
par les armes. Et Caſar ne vouloit iamais ietter en mer
ſes troupes aguerries ſur terre, parce que le gain de la mer
eſtant exceſſif au prix de celui de terre, ils deuiennent
incontinent inſolents & poltrons par le deſir qu'ils ont de
manger en repos ce qu'ils ont acquis. Ils auoyent beau mur-
murer, Alexandre iettoit tout le butin en la mer, afin de
les retenir à ſa Solde, & entretenir touſiours leur premiere
ardeur. Vne autre conſideration qu'auoit le Roy eſtoit le
Sang de ſa Nobleſſe qu'il vouloit eſpargner, ſçachant qu'v-
ne telle ville ne ſe prendroit d'aſſaut ſans grande eſluſion
de ce Sang genereux, qu'il voyoit boüillonner de de-
ſir de combattre, & d'eſtre les premiers aux aſſauts &

escalades. D'avantage il avoit horreur quand il consideroit la pitié qu'il y auroit de veoir le fils attaquer & violenter le lieu ou estoit son pere, le mary sa femme & enfans, le frere son frere, ses biens, ses richesses, ses tiltres & papiers, & l'amy son amy, & se ruiner soy-mesme en ruinant ses plus proches : Mais sur tout ce naturel autant humain que guerrier, se conduisoit soy-mesme à la douleur, & luy faisoit apprehender l'effusion du sang de tous ses sujets en general.

Il se tenoit donc paisible là deuant & ne faisoit aucun effort, autre que de legeres escarmouches quand il prenoit enuie aux assiegez de sortir, & quelques volées de canon sur la ville, qui faisoient plus de peur que de dommage, attendant de iour a autres que les assiegez demandassent composition, mais les flateurs l'abusoyent d'un costé, & les Espies luy donnoyent des mauuais aduis de l'autre, ne r'apportans que ce qu'ils voyoient parmy la populace, sans entrer en consideration de l'estat ausquels estoient ceux qui soustenoyent le siege, & faisoient la guerre. Les affaires des Princes sont tousiours destruites par les flateurs, & bien que le Roy fust de ceux qui ne se laissoyent emporter à la vanité, toutes-fois considerant la grande multitude de peuple qui estoit en ladite ville à cause des fauxbourgs & villages circonuoisins qui s'y estoient enfermez, & remplissoyent à peu pres le nombre des absens qui estoient à son seruice, il croyoit facilement ceux, qui pour estre bien venus pres de luy, disoyent que les torches & les cordes estoient toutes prestes à Paris, pour luy venir faire amende honorable la corde au col, & la torche en la main : Que les chiens, chats, & autres bestes puantes estoient deuorez : Qu'ils estoient quasi reduits à l'extremité de s'entre-manger : Que le pere &

456 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
 le fils s'entre-battoyent pout vn morceau, comme autrefois
 en Athenes affiegée par Demetrie pour vne souris morte
 tombée du plancher: Qu'il n'y auoit plus que pour vn iour
 des suifs à faire chandelles, & cretons de suifs dont ils fai-
 soyent des miches, & que la boulie de son d'auoine estoit
 desia fort rare. Tout cela se rapportoit au Roy sur le mi-
 lieu du mois de Iuillet, & tout, ou peu s'en falloit, estoit ve-
 ritable: Mais les Espies & les flatteurs deuoient aussi rap-
 porter au vray que cela n'estoit que parmy la lie du peuple:
 Et ne pas oublier a dire l'ordre qui auoit esté donné en la
 ville dès le commencement du siege, l'estat, & maniere de
 viure des Seize, & des estrangers qu'ils y auoyent fait venir,
 qui estoient ceux qui soustenoyent & continuoient la
 guerre, cependant que la populace mouroit insensiblement.

*Ordre en
 la ville sur
 les viures.*

** Il y a
 deux boif-
 seaux au
 septier me-
 sure de Pa-
 ris, où la
 mesure est
 aussi plus
 petite que
 aux lieux
 où il ny
 a que huit
 boisseaux.*

Or dès le commencement ces galands s'estans proposé d'en-
 durer toute extremité plustost que de se rendre, auoyent
 mis le prix sur les bleds, à sçauoir huiët escus reuenant à
 vingt-quatre liures sur chaque septier * du plus beau &
 meilleur froment, & les autres grains à proportion, & ce
 taux ainsi fait, firent vne exacte recherche par les maisons
 particulieres, desquelles ils enleuoient les bleds & vins
 qu'ils y trouuoient, en laissant aux maistres d'icelles pour
 viure enuiron vn mois apres, & en estoient quittes en payant
 huiët escus pour septier. De sorte qu'en peu de temps ils fi-
 rent vn grand amas de bleds dont ils garnirent pour vn an
 le fort de la Bastille & autres lieux tenables, les maisons du
 Legat, de l'Ambassadeur de Castille vers la Ligue, des le-
 suites & autres harangueurs, de Monsieur le Gouverneur, &
 de tous les Seize en general, lesquels d'ailleurs s'estoyent
 munis de toutes autres prouisions de viures aux despens
 des bourses des Politiques (c'est à dire des riches) rançonnez,

& pillez, & des simples & abusez de superstition, si bien que ces compagnons là, bien regorgez, & les maisons desquels estoient franches de visites, parce que les visiteurs estoient deputez de par eux, estoient bons tenans, couronnans de martires ceux qu'ils voyoyent tous les iours mourir de faim à leurs pieds, cependant que le Legat bien garny repaissoit de pardons les suruiuans qui ne valoyent gueres mieux que morts. C'estoit donc abuser le Roy de dire, & vne faute à sa Majesté de croire, que pour deux cens mil morts de faim la ville en seroit plustost reduicte, car plus il en mourroit, & moins pensoit-elle à composition, les morts ne pouuans plus crier, ny esmouoir des seditions. Et quant à ces bons tenans, que la populace mourante ne pouuoit forcer, ils estoient aussi frais que ceux qui estoient en la campagne, & encores plus, parce qu'ils dormoyent à la Françoisise, & le bon vin, le pain blanc, la poule, l'œuf frais, le veau, le laiçt, le beurre frais, les herbages ne leur manquoyent point, bien est vray qu'ils l'acheproyent cher quand ils ne l'auoyent en leurs maisons. Mais l'argent ne leur coustoit rien, car outre leurs pensions de Castille, ils faisoient des inuentaires en telles maisons que bon leur sembloit, sans papier, plume ny ancre. Et mesme ceux qui n'estoyent point Seize ne pouuoient estre affamez, pourueu qu'ils eussent de l'argent pour acheter d'eux le bled au prix de six vingts escus le septier, qu'ils auoyent prins pour huiçt escus és maisons des particuliers: On auoit encore le pigeonneau de volliere chez les rotisseurs pour trente cinq ou quarante sols, la poule pour six liures: l'œuf frais pour dix sols, la liure de beurre frais pour six ou sept liures, la peinte de laiçt pour trente sols, car il y auoit assez de vaches, les villages circonuoisins ayans esté transferez aux colleges de l'Vniuersité, les classes desquels

458 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
par le bon mesnage de la Ligue, estoient deuenues estables.
a vaches & toicts à pourceaux, les vachers & porchers, re-
gents & maistres es arts: Il y auoit tousiours en vente de la
chair de vache, de cheual, & d'asne, sans ce que l'on tiroit
souuent de la contr'-escarpe du fossé, quelque gigot de mou-
ton en contre-eschange de chapeaux de castor & bas de soye
que l'on iettoit à quelques soldats du Roy, mettant leurs vies
en hasard pour estre braues à bon marché, car pour vn mem-
bre de mouton qui leur coustoit six sols au camp du Roy, ils
auoyent vn castor de six escus, il n'y auoit donc que ceux qui
n'auoyent argent qui mouroyent de faim: Mais ce n'estoit
pas famine generale, & ne peut-on appeler famine quand
on à des viures pour de l'argent: le Legat ne manquoit point
de moutons à cent liures la piece, il y auoit en la ville des
courratiers de bled à dix escus le boisseau, comme il y en a
aujourd'huy d'vsures à cinq sols par mois pour escus sous
bon gages, & de benefices en permutation d'escu au Soleil,
que les Equiuoqueurs appellent, *Motiuum ad resignandum*,
pour remedier au cas de conscience. Bref sans en discourir
d'auantage, ceux qui faisoient la guerre auoyent encores
pour plus de six mois de viures quand le siege fut leué. Et
quand il en fust mort de faim encores deux cens mil plus
qu'il n'en mourut, ils n'estoyent en estat de se rendre, ne
craignans pas la famine, mais les coups, dont si le Roy eust
esté fidelement & sans flaterie aduertý, il n'eust perdu tant
de temps qu'il fit, & n'eust iamais manqué d'attirer la ville à
composition, quand il y eust fait faire breche en plusieurs
endroiets, car tous ces gens qui preschoyent si bien la guer-
re, & neantmoins trembloient au bruit d'vne volée de ca-
non, auoyent trop peur de se perdre, & n'eussent iamais at-
tendu vn assaut general parmy la multitude desesperée de

Ceux qui estoient affamez : Mais Dieu ne le voulut pas pour vne plus grande gloire du Roy, & pour disposer à la longue les Parisiens à recognoistre leurs fautes, où pour quelques autres secrets, lesquels plus qu'ils sont cachez en l'intention Diuine, moins nous est-il permis de les esplucher : Tant y a que la ville estoit destinée à souffrir encores quatre ans, & viure en tenebres auparauant que le Soleil y entraist : Et le Roy a estre errant & tournoyant à l'entour d'icelle autant de temps, puis que lors qu'il la pouuoit auoir, il s'estoit laissé assoupir par le doux venin de ces Aspics de flatteurs, qui luy r'apportoient de iour a autre, qu'il n'y auoit plus que deux iours iusques à la ruine de ceste grande Niniue Parisienne: Mais il veit le contraire, & a dit plusieurs fois avec l'Empereur Gordian, que *le Prince est miserable à qui la verité est cachée.*

Ce pendant Monsieur le Duc de Mayenne estoit en Flandre faisant vn metier bien esloigné de son courage, & de la dignité de sa charge de Lieutenant general de l'Estat & Couronne de France, caressant le Duc de Parme qui se faisoit courtoiser pour donner secours à la Ligue, ie m'asseure que, qui eust veu son cœur à descouuert, il y eust trouué vn grand desplaisir, de veoir vn Prince de la maison de Guise reduit à mandier le secours d'vn Capitaine Castillan. Mais quoy il estoit en haute mer bien auant en ceste barque de confusion, exposé au vent & inconstance d'vn party ruineux, il falloit obeyr à la tempeste & considerer tout doucement les moyens de surgir à quelque bon port de salut.

Il remuētant, qu'il esbranle le Duc de Parme, & le fait resoudre d'entrer en France pour chasser ces dix mil pedescaux qu'il luy disoit estre deuant la ville de Paris, l'asseurant qu'ils n'auroient pas la resolution de l'attendre. Ils commencent donc à marcher l'vn apres l'autre, mais quand il

460 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
faudra se ioindre en vne armée ce ne fera pas sans ialoufie:
Celuy qui donne secours pense que le nom de Chef luy ap-
partient, & l'autre se voyant en son pays vestu de ceste emi-
nente dignité de Lieutenant general ne s'estime pas peu,
toutcsfois il faut faire bonne mine en serrant les dents.

Le Roy en est aduertý, il ne veut pas leur donner loisir de
s'entre-morguer, il ne faut pas demander si sa Majesté desire
les combattre & leur accourcir chemin, puis qu'elle fait vne
traicte de dix-sept lieuës pour aller au deuant des plus ha-
ftez, avec vne bonne troupe d'eslite sans bagage: Mais le
Duc de Mayenne aduancé ne veut combattre seul, il esquieue
& se retire a Laon où il attend le Duc de Parme avec les
estrangers qui marchoyent pesamment en grand attirail à la
maniere accoustumée, de sorte que le Roy retourne à son
Siege pour se preparer à la bataille, s'ils ont la hardiesse de
l'accepter.

*Le Duc de
Parme en
France.*

Ils sont aduancez iusques à Clayes à quatre lieuës de
Paris, & s'approchent de la plaine de Bondie pres les bois
de Liury. Le Roy iuge ce lieu propre pour signaler vne autre
victoire. Il s'aduance & de prim-abord chasse du bourg de
Chelles, les Fouriers des Ducs qui y auoyent desia marqué
les logis, charge & fait reculer mille cheuaux qui s'estoyent
trop aduancez, puis renge son armée en bataille. Ce seroit
superfluité d'en escrire l'ordre puis que les armées ne se ioi-
gnirent point. Il suffira de dire, qu'Alexandre Farneze Duc
de Parme, qui ne se hastoit pas tant qu'auoit fait le Comte
d'Egmont à Yury, ayant certain aduis du nombre, & de
l'Estat de l'armée Royale (en laquelle entr'autres il y auoit
quatre mil Gentils-hommes aussi bien armez & montez
que l'on en veit oncques) & en quel ordre estoyent rengés
ces dix mil pedescaux dont on luy auoit parlé changea bien
toft

toft cete resolution qu'il auoit prise de combattre (car il estoit pareillement rangé en bataille) & faisant trousser bagage , apres s'estre tenu long-temps retranché dans vn maraiz , *font. ce-là dit-il ces dix mil hommes , il y en a plus de vingt cinq mil en la plus belle ordonnance que j'en aye jamais veu.* Puis il tourne bride à Lagny où il fait tomber son despit sur cinq ou six cens hommes que le Roy y auoit laissez en garnison, lesquels furent tous taillez en pieces , auparauant que le Roy eust peu auoir aduis de ce dessein ny de la baterie de cete place qui n'estoit tenable sans secours.

Après la prise de Lagny, & que le Roy eut rompu son armée, comme ie diray incontinent, l'ennemy importuné par les Seize de Paris tira vers Corbeil pour accommoder ladite ville de quelques viures par la riuere de Seine, & ayant pris ladite ville de Corbeil à force la traiçta de la façon qu'il auoit fait Lagny, où le Capitaine Rigaud se fit vn tombeau d'honneur sur la breche apres auoir bien vendu sa vie & soustenu le siege plus d'un mois durant, qui estoit vn long temps veu la foiblesse du lieu & la grandeur de l'armée ennemie, les effets de laquelle furent bornez à la prise de ces deux bicocques, non à la deliurance de Paris qui demeura plus languissante que le Parmesien ne l'auoit trouuée, comme nous dirons aussi, mais que nous ayons remarqué vn traict de jalousie d'entre les Ducs de Mayenne & de Parme qui se fit à Corbeil.

Cete armée estrangere estant deuant Corbeil, les Seize qui auoient tant crié *Noel* à Paris, le voulurent voir à Corbeil, & ayans dressé des gros cahiers contenant plusieurs articles de loix, ordonnances, & reglemens qu'ils auoient forgez à leur patois, tant sur le fait de la guerre & gouvernement de l'Estat, que sur la police, les vont porter

*La caustie
entre les
Ducs de
Mayenne
& de
Parme.*

462 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
& presenter au Duc de Mayenne qui en remet l'examen à
quelques siens Conseillers, lesquels n'en firent pas moins de
risée que d'une farce. Ce fait ils demandent congé au Duc de
salüer l'excellence du Duc de Parme, à laquelle demande il
leur monstra vn regard fort austere, & leur deffendit estroit-
tement de parler à luy, non pas mesmes se presenter deuant
luy, faisant comme vne mere qui a vne fille bien laide, la-
quelle elle ne veut que l'on voye en compagnie de peur
qu'elle n'engendre de la risée, & les fit espier par vn sien Se-
cretaire; Auffi cela estoit à la diminution de son auctorité,
& monstroit vn desir de faire party à part avec l'Estranger:
Mais nonobstant les deffences, Boucher Curé de saint Be-
noist suiuy des plus zelez & mieux vestus à l'Espagnole, eut
parlement avec luy: Il leur fit de tres-grandes caresses, loüant
leur zele & pieté de passer par dessus le ventre de leurs peres,
parens, & amis, & ruiner leur pais pour le seruice du Roy
Catholique son Maistre: Mais ont-ils le dos tourné, il se
mocque à gorge déployée de ces lourdaux, qui font marché
avec luy de ce qu'ils ne peuuent luy liurer, & cependant ils
laissent au Duc de Mayenne vn remors qui n'amendera pas
leurs affaires. Ils s'en vont neantmoins bien satisfaits & con-
tents du Castillan, & s'en retournent à Paris pour ache-
uer les feux d'une courte & triste joye de la leuée du
siege.

*Necessitez
de Paris.* Or le Roy, comme j'ay dit, ayant eu aduis que l'armée
Estrangere marchoit en bataille & venoit deuant Paris,
auoit ramassé toutes ses troupes pour luy aller au deuant, cela
fut cause que la ville ayant ses faux-bourgs, la campagne plus
libre que de coustume du costé de l'Vniuersité, il luy venoit
quelques viures par charoires, sommiers, & charges d'hom-
mes portans des minots de bled. Le grand gain les pouffoit

à ce hazard, car estans entrez en la ville, on ne les laissoit aller jusques aux marchez, ainson leur enleuoit tout pour tel prix qu'ils vouloient, car les affamez pensoient auoir bon marché de ne payer que dix escus d'un minot de bled, dont ils en payoient trente les jours precedens, & que l'on souloit auoir durant la paix pour vingt-cinq sols, & dura ce desordre jusques à ce que petit à petit la grosse faim fut passée, & que les passages plus eslargis donnaissent moyen à Marne par Meaux, & Lagny, & autres riuieres, d'amener des viures qui firent les Marchands riches, & ruinerent tout à fait la ville, parce que ces viures enleuerent tout l'or & l'argent d'icelle, & tirerent le peuple à la plus grande necessité qu'il s'en soit veuë en ce royaume, car l'argent deuint à la fin si court qu'ils vendirent leurs meubles, & jusques à leurs habits, bagues, & ioyaux pour auoir du pain à prix excessif, au lieu qu'ils vendoyent leurs meubles, à vil prix, & puis à moins de rien ils se trouuerent dénuez de meubles, d'argent, & de viures, dont les villes circonuoyfines se virent incontinent enrichies & parées, & remplies d'un grand nombre de refugiez, qui faisoient banqueroute à la Ligue: Et vous assure que j'ay veu à S. Denis des couratiers & reuendeurs traficquans par passeports à Paris, qui estoient les faiseurs de quelques vns des plus grands de ladite ville de Paris, qui enleuoient les habits, perles & pierreries des Dames & Damoiselles de Paris à vil prix, & les faisoient reuendre cher, és villes tenant le party du Roy. Et le tout pour la conseruation de la Religion Catholique, Apostolique, & Romaine.

Après que la bataille eut esté refusée par le Duc de Parme, le Roy qui s'estoit tenu long temps en estat de combatre durant vne extreme ardeur de Soleil, qui faisoit fondre la Noblesse sous leurs armes, & considerant leurs fatigues

464 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
en ce siege, & en la grande traicte de dixsept lieues qu'ils
auoient faicte pour aller au deuant de l'ennemy, congedia
vne bonne partie d'icelle noblesse & de ses troupes pour s'al-
ler rafraischir, cependant que sa Majesté qui n'estoit jamais
lassée, se faisant accompagner des plus courageux, harasseroit
ceste pesante armée & luy hasteroit le retour en Flandre.

*La Vanité
du Duc de
Parme re-
primée par
le Roy.*

Le Duc de Parme sortant des pays-bas s'estoit promis des
grandes conquestes és enuirs de Paris, & pource il auoit
mené quant & luy des peintres, & geographes, par lesquels
il faisoit faire les figures & descriptions de ces beaux lieux par
où il passoit, les assietes des villes, bourgades, & chasteaux
si voisins les vns des autres, l'affluence des riuieres qui les ac-
commodent, leur richesse, la fertilité de la terre lors pleine
de toute sorte de bons fruiçts & en quantité, la douceur &
temperature de l'air, choses si attreantes qu'il disoit de la
France à ses amis, ce que disoient d'Helene les vieillards de
Troyes assemblez pour voir le duel d'entre Paris & Menelas,
à sçauoir qu'ils ne s'estonnoient pas si toute la Grece estoit en
armes pour l'amour de ceste Dame, veu l'excellente beauté
qui estoit en elle. Mais le Roy fit bien tost passer toutes ces
enuies au Duc de Parme: Car ainsi qu'un torrent qui est au-
jourd'huy à sec & demain remply, le parmésien l'ayant veu
desarmé par le congé qu'il auoit donné à ses troupes, le sentit
aussitost à ses talons, & pource n'osant attaquer la ville de
Melun comme les Seize vouloient & comme il auoit projet-
té l'ayant des-ja faict recognoistre, il reprist bien viste le
grand chemin de Picardie, disant en passant que luy & son ar-
mée auoient beaucoup souffert pour deliurer les Parisiens,
lesquels neantmoins il laissa plus miserables qu'il ne les auoit
trouuez, car ils furent puis apres sans viures, sans meubles, &
sans argent: Mais il ne voulut pas gagner la Picardie jusques

à ce qu'il fust accompagné du Duc de Mayenne lequel estoit allé faire vn tour à Paris pour y receuoir les congratulations de la leuée du siege ; Il se retire donc aux enuirs de Chasteau-Thierry en l'attendant.

Le Roy part d'Escoüy en Normandie ayant huit cens cheuaux & autant d'harquebusiers à cheual, va au deuant des Ducs qui s'estoient joincts, & d'arriué leur deffaiçt vne compagnie de gens de pied Espagnols. Ils partent de Fismé pour gaigner la riuere d'Ayne & loger à Pontrauers, le Roy leur rompt ce logis & se retire au village de Longueual, où se rompirent forces lances, & firent les harquebusiers du Roy leurs salués avec tel aduantage qu'ils miroient l'ennemy à leur plaisir, tant s'estoit la Majesté logée près d'eux, & en ces escarmouches en demeura grand nombre des leur, ce qui les fit retirer plus loing, Mais le Roy les harcelant tousiours se logea à Pontarcy apres leur auoir donné vne furieuse charge en laquelle ils perdirent encores plusieurs bons soldats, de sorte qu'ils furent contraints de camper toute la nuict de peur d'estre chargez deuant & derriere, car ils eurent aduis que M. de Neuers venant de Champaigne deuoit ce iour-là joindre le Roy avec cinq cens cheuaux qui portoient reputation de huit cens, Et les Sieurs de Giury & Parabelle qui venoient de Melun bien accompagnez & deuoient aussi arriuer le mesme iour. Le lendemain 29. Nouembre l'Ennemy se met en chemin & marche en ordre de bataille. Le Roy part avec douze cens cheuaux avec lesquels il s'estoit aduancé en tel aduantage que toute l'auant-garde ennemie ne luy pouuoit eschapper sans vn accident qui suruint à cete armée par lequel elle fut garantie, ce fut de deux de leurs canons qui furent emboubez & firent rebrousser l'auantgarde, toute l'armée demeurant en bataille, & campa

encores toute la nuit: Le trentiesme ils prirent le chemin de Marle, pour gagner le Duché de Guise: Le Roy donna rendez-vous à sa caualerie sans bagage à Crequy, fit partir deuant le Baron de Byron avec vne compagnie, le suit avec quarante Gentils-hommes, M. le Duc de Longueuille qui estoit tousiours des premiers aux rencontres honorables suit le Roy de prés avec cinquante cheuaux; Ils decouurent six vingts lances en deux troupes accompagnées chacune d'une Cornette de Carabins le tout commandé par George Baré qui faisoit la retraite, les troupes du Roy n'estoient encores arriuées, neantmoins sa Majesté accompagné dudit Seigneur de Longueuille, Baron de Byron, Charmont & autre Noblesse se jette sur ces lanciers & carabins en tue vne grande partie, & reduit les autres à la fuitte laissant leurs compagnons morts tous armez: Et puis le Parmesien diligenta tellement sa retraicte qu'il disparut en fin.

Il faudroit vn volume entier pour descrire par le menu les ruses, les escarmouches, les algarades, les attrapes, & entrappes aux détours qui furent donnez à ce Regnard, & dont il fut vené & harcelé en sa retraicte. Puis l'ayant logé en sa taniere, sa Majesté reuenant de ceste chasse, gaigna la ville de Corbie par petards, qui est vne bonne ville de guerre à trois petites lieuës d'Amiens, tirant vers Abbeuille, & laquelle seruit grandement à incommoder & resserrer ces deux grandes villes qui estoient occupées par la Ligue, & de laquelle le Roy tira de grandes commoditez pour la guerre, C'estoit bien la raison d'en donner le gouvernement au Sieur de la Boissiere, puis qu'il auoit esté des principaux de l'entreprise, avec le Sieur de Humieres son beau-frere & le Sieur de Parabelle qui la surprirent & taillerent en pieces les garnisons avec Bellefouriere leur Gouverneur. puis l'a-

prochant de Paris sa Majesté fit tellement fortifier le chasteau de Clermont en Beauuoisis, que ce fut par apres vne des meilleures places de l'Isle de France, pour faire la guerre, soubz la charge du Sieur de Haraucour.

Ainsi la Ligue demeura languissante par les forces du Roy, & opprimée par le secours qui luy estoit venu, qui ne fit aucune chose digne d'une telle armée, sinon que la langueur de la France estoit la restauration de Castille.

Comme le Roy du costé de deça prenoit la peine de conduire le Duc de Parme en ses terres, le faisant aller plus viste que le trot par ce qu'il auoit assez de besongnes taillées au pais bas. François de Bonnes Sieur de Lefdiguères à present Marechal de France, faisoit aussi son deuoir de chasser la Ligue du Dauphiné, & en purgea la Prouince apres auoir fait sortir de Grenoble le Sieur d'Albigny, auquel le secours de Sauoye estoit venu trop tard.

La Ligue aussi ne s'espargnoit pas, & releua ses esperances quand elle vit Nicolas Sfondrate milanois & partant subject du Roy esleué au Souuerain pontificat soubz le nom de Gregoire XIII. le Pape Urbain VII. successeur de Sixte n'ayant eu loisir de deliberer en quel party il se ietteroit, car la Ligue auoit ceste maxime, *qui n'est pour moy est contre moy*, aussi ne vecut-il que treize iours au Pontificat.

Le premier fruit que le Pape Gregoire enuoya en France, fut vne anathematifation contre le Roy & ses subjects de son party, laquelle il fit courir deuant, attendant l'armée qu'il leuoit en diligence pour la Ligue soubz la charge & conduite de Francisque son nepueu & de Monte-Marchio dont vous verrez tantost partie au siege de Roüen; De l'armée i'en suis bien certain parce que nous l'auons vetüe en France, Mais quant aux Bulles ie n'en veux pas assu-

*Le Roy ex-
communié
par le Pape
Gregoire
XIII.*

468 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
rer, parce que le bruit couroit que l'on en faisoit à Paris
quand on vouloit, toutefois ie croy qu'elles venoient de Ro-
me puis qu'elles furent portées au Parlement à Tours & brus-
lées par l'executeur de la haute justice.

1591.

*Mort du
Chevalier
& d'Aumalle.*

Ce pendant que l'armée Papale s'equipe en Italie, les Sei-
ze & leurs suffragans ne demeurent oyfifs à Paris, & sur la
my-nuit du troisieme Ianuier mil cinq cens quatre-vingts
& vnze, conduicts par le Cheualier d'Aumalle, vont sur-
prendre la ville de saint Denis qui se monstra bon Fran-
çois, avec le genereux courage du Sieur de Vic, qui y com-
mandoit, lequel repoussa les Ligueurs de deuant l'Abaye où
ils estoient desia arriuez, &, comme si tout eust esté gaigné,
pilloient à toutes restes. Mais leur Chef y demeura mort de-
uant la porte d'une hostellerie qui auoit l'Espée Royale pour
enseigne, ce qui donna occasion à plusieurs beaux Esprits
de s'egayer sur l'allusion de l'Espée Royale. Et aux Seize
de regagner bien viste leurs eschelles, il est vray qu'ils ne
furent pas tous assez diligens. Ils auoient expressément choi-
si ce iour auquel on celebre la feste de sainte Geneuiefue
bonne Patrone de la ville de Paris, Mais elle est Vierge &
hayt les violateurs des droicts diuins & humains, tels qu'e-
stoient les Seize, auxquels elle n'octroya que ceste faueur
de receuoir en son temple en la ville de saint Denis, le corps
du Cheualier leur Chef. Ainsi mourut ce grand courage
que les Politiques appeloient à Paris, le Lyon rampant de la
Ligue.

*Tournée
des farines
à Paris.*

Ceste deffaitte espouuenta ceux de Paris, & à leur crain-
te fut encore adiousté vn reueille-matin que le Roy leur
voulut donner le vingtiesme du mesme mois de Ianuier, à
fin de leur monstrier leur faisant plus de peur que de mal,
qu'il estoit en campagne & mieux redressé que ne disoient.

leurs prescheurs, duquel reueille-matin ils furent deliurez par la bonne garde d'un Iesuite, qui estoit sur le rempar, & ne faillirent l'adjouster aux farces de leurs beatifications, comme il leur estoit facile, parce que les artisans estoient lors de loisir, & n'y auoit guere de iours qui ne fussent sanctifiez & festez, faute d'ouurage, disans les Politiques que toutes les boutiques des marchands auoyent esté canonisez par le nouueau Pape Gregoire, & appellerent en gossant ceste iournée *Saincte Farine*, parce que dès ce iour là & les années suiuanes à pareil iour il se fit en la ville vne procession & commemoration de ce que le Roy leur auoit voulu faire peur, faisant semblant de leur amener des farines & des viures par foldats deguifez, afin non de les surprendre (car ces hommes deguifez n'estoyent bastans pour enleuer vne telle ville) mais pour leur faire penser à loisir à leur salut, le hazard auquel ils estoient perpetuellement, si le Roy vouloit les exposer au pillage, & le peu d'assurance qu'ils deuoient auoir sur les forces de la Ligue, qui ne le pouuoit empescher d'estre à leurs portes à toutes heures.

L'Ambassadeur Mandoze mande incontinent ceste nou-^{Espagnois}uelle en Flandre au Duc de Parme. Le Castillan prend <sup>en garni-
son à Pa-</sup>brauement occasion sur ceste crainte des Parisiens, & ayant ^{ris.}toufours fait la petite bouche estima qu'il estoit temps de parler & dire au Duc de Mayenne, qu'il falloit mettre de leurs garnisons en la ville, au lieu qu'il n'y auoit eu iusques là, que des François avec quelques Albanois soubz des Chefs François, remonstrant que si cela ne se faisoit, ils ne feroient iamais rien de bon, à cause de la communication que les soldats d'une mesme nation auoyent les vns avec les autres, par laquelle le Prince de Bearn (ce disoyent-ils) fin & ruzé, descouriroit toufours leurs entreprises : Qu'en

fin il meneroit à chef quelque surprife en la ville: Que ceste entreprise des farines ne pouuoit auoir esté faicte fans qu'il eust intelligence avec la garnifon Françoisé, & grand nombre d'habitans: & que fi Dieu auoit vne fois operé par miracle fuscitant les bons Peres Iefuites pour defcouvrir telle entreprise, il ne s'y falloit par tousiours fier, ains falloit adioufter au fecours diuin la prudence humaine, & les forces que Dieu leur presentoit pour deffendre ceste bonne ville de l'heresie.

Le Duc de Mayenne forcé de prendre, pour ce coup, la loy de ceux du secours defquels il despendoit, iugeant bien neantmoins l'intention de l'Efpagnol qui estoit de s'emparer de la ville, mais estant d'ailleurs si maté de trauail & de nué de moyens, qu'il falloit, ou renoncer du tout à leur confederation, ou leur accorder ce qu'ils demandoient, leur accorda, avec intention de ne point perdre d'occasions de les rendre tousiours de beaucoup plus foibles: & fit deux traiçts dignes de son bon sens, & de son grand courage. L'un en ce qu'il reietta l'enuie, & se deschargea de la haine d'un acte si important sur le Parlement feant pour la Ligue à Paris: L'autre en ce que, pour affoiblir les Espagnols, il ruina la puissance des Seize comme nous verrons sur la fin de ceste année.

*Accorife
du Duc de
Mayenne.*

Il eferiuit au Parlement par lettres particulieres, & de cachet, en sa qualité de Lieutenant General de l'Estat Royal que ce parlement luy auoit donnée, luy remonstrant les inconueniens susdits alleguez par l'Efpagnol, sur la crainte de la perte & sac de la ville par surprife, & que l'Efpagnol (ô charité admirable) s'offroit d'enuoyer des garnifons qu'il entretiendroit à ses despens: Ce qu'il n'auoit voulu accorder fans l'auctorité de ladicte Cour mere de la ville.

& tutrice de la France. Il se trouua en ce grand corps assemble pour deliberer là dessus, des estomachs si foibles, qu'ils ne peurent digerer cela, trouuans que les Espagnols auoyent les ailes trop dures: mais ils estoient tousiours occupez & surmontez par le plus grand nombre, qui fut d'aduis de mander au Duc que ces Espagnols & autres estrangers seroyent les bien venus. Le voilà donc à couuert de ce costé là, & à l'ombre de la haine qui en pourroit naistre. Il ne restoit qu'à se deffendre de ces estrangers, quand ils seroyent entrez en la ville, comme il fit puis apres brauement, se despeschant des Seize qui estoient leurs partisans, & ce faisant, les demeurans refroidis par la faim & necessité, demuroyent avec luy les plus forts, car peu a peu ces refroidis s'accostoyent & appuyoyent des politiques, contre lesquels politiques le Duc estoit aussi bien ayse de se preualoir par ces forces estrangeres, & ce faisant, employer vne faction contre l'autre, & regner entre les deux.

Puis que le Parlement le veut bien, voicy quatre mil Espagnols & Neapolitains qui arriuent en bel ordre. Ils ont leurs picques dedans, mais ils se faschent d'y voir peser le pain, l'achepter si cher, & y voir les pailles d'auoine meslées avec le son de froment, il leur faut donner vn grenier & vne grange pour y ferrer les bleds de Brie & Champagne, & faut que ce soit sur la riuere de marne afin d'en auoir commodément & en quantité, la ville de Meaux leur est baillée pour cet effet, & y font entrer autres garnisons des leur, c'estoit aussi pour en tirer vn prochain secours au besoin, & prendre pied, peu a peu. Mais il demeura tousiours en icelle ville vn Gouverneur François, qui y fit mieux ses affaires qu'eux.

Ce n'est pas tout, il faut qu'ils ayent quelque port de mer,

*Le Port
de Blauet
surpris en
Bretaign.*

afin d'enuoyer du secours aux parisiens quand ils en auront befcin. Le chemin feroit plus court par la Picardie fuiuant leur grand chemin ordinaire, mais il vaut mieux prendre le plus long afin d'auoir le port de Blauet en Bretaigne duquel ils s'emparerent par la conuiuence du Duc de mercœur Vice-Roy de la Ligue en ces quartiers là. Ce port fut tres-bien fortifié par eux, & encore mieux gardé, car le Castillan ne laisse iamais perdre ce qu'il occupe, il a cela de bon, tefmoin l'Eftat de milan, le Royaume de Nauarre, celuy de Naples, Genes qu'il tient en gelines par vne neceffaire obeyffance fous le tiltre fpecieux de proteéteur, & tant d'autres royaumes & pays auxquels il n'a autre droit que celuy de fon vffurpation: Et parce qu'il garde fi bien ce qu'il a, c'eft a nous a nous bien garder de luy. Et pource afin de luy fermer la main, & l'empescher d'en fuprendre d'auantage, le Roy depescha le marefchal Daumont & la Noüe avec vne petite armée pour faire la guerre en Bretaigne, & le tenir en ceruelle auffi bien que le Duc de mercœur, qui estoit lors grand fermier de la Foffe de Nantes.

Les Efpagnols ainfi logez leur secours ne fe haftoit guerres, car les Hollandois leur donnerent affez d'affaires, mais parce que nostre diuifion estoit l'affurance de leur Eftat, ils s'aduiferent d'entretenir le defordre par argent & à force de pensionnaires, & contenterent à paris leurs partifans par les deniers qu'ils leurs firent toucher, & aux autres pensionnaires.

Au mois de Feburier le Roy s'estant retiré à Senlis, tourna vers la Champagne, ayant monsieur le Duc de Neuers avec luy, lequel auoit leuë (fans difpence) le fcrupule de conscience qu'il auoit eu iufques enuiron la fin du fiege de Paris, de feruir le Roy de religion contraire à la fienne, car la

valeur du Roy leuoit de iour en iour les scrupules d'Estat.

La Ligue voyant ceste nouvelle vnion des troupes du Duc de Neuers avec l'armée de sa Majesté, demeura sur l'espine, & en doute de la part sur laquelle cét orage tomberoit. Les vns disoyent que le Roy alloit assieger la ville de Prouins, les autres craignoient pour la ville de Sens, les autres pour Troyes. Mais sur ces doutes sa Majesté fit courir le bruit qu'elle alloit a Tours, sur ce que la Ligue remplie d'artifice, faisoit courir le bruit d'un tiers party, qu'elle commençoit a remüer, & se promettoit de l'attirer au sien comme les tiedes Espagnols se joignoient aux Politiques, & comme autresfois les mal-contents s'estoyent joints aux Protestans : Le Roy sçauoit bien ce qui estoit de la verité de ce bruit, & faisoit tel estat de ces Tiers-Partisans où Tierselets, que les Sangliers font de ces petits Turquets de Damoisselles, pour lesquels ils ne daignent se destourner du grand chemin. Mais il empoigna l'occasion de ceste rumeur, de laquelle il faisoit semblant d'estre bien aduerty, & l'apprehender, afin que la Ligue creust que veritablement il alloit à Tours, & de fait il manda au Marechal de Byron, qui estoit à Dieppe & venoit de receuoir des munitions d'Angleterre, qu'il le vint trouuer & rencontrer sur le chemin de Beauce, dont la ville de Chartres est la capitale. Mais sous main il luy manda qu'il tirast avec toutes ses forces vers ladite ville de Chartres, & l'investist en sorte que nul secours y peust entrer, car il n'y auoit aucuns gens de guerre là dedans, ny autre Noblesse que les sieurs de la Bourdaisiere & Grammont : Ceste cassade fut pareille à celle que les François donnerent à Anthoine de Leue & à ses Espagnols, faignans d'aller à Milan, & tournans bride à Pauie des garnies de garnisons laquelle ils pillerent. Ce fut vn preparatif que

474 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
la sainte Vierge voulut faire pour le bien de la France,
afin que dans le temple dedié à Dieu sous son nom, se
fist puis après le Sacre du plus grand Roy qui fust iamais en
ce Royaume. Le Marechal de Byron execute si bien ce
mandement que le secours qu'Orleans enuoyoit à Char-
tres n'y peut entrer, & fut taillé en pieces. Le Roy accom-
pagné de Monsieur de Neuers s'y achemine aussi tost, &
campe deuant avec vne belle armée, monstrant lors qu'il
ne croyoit, & ne craignoit point ce tiers party remüé, ainsi
que l'on disoit, à Tours.

*La Ligue
battue par
tous.*

Cependant les Sieurs de la Valette, & de Lesdigueres
deffirent l'armée de la Ligue en prouence, leur ayant enleué
quinze Enseignes de gens de pied, & mis en route douze
cens hommes d'armes, dont en demeura bien cinq cens sur
la place, le prix de laquelle victoire fut vn seul Gentil-
homme, & vingt soldats qui y furent tuez des Realistes.

En Poictou les Sieurs de Parabelle, la Roche posé, de
Preaux, & autre Noblesse donnerent la chasse à la Ligue,
deffirent & noyerent le Vicomte de la Guierche avec sept
cens Espagnols, qui ne fut pas moins importante deffaicte
que celle de Saueuse en Beauce.

Et en Berry ou le Sieur de la Chastre estoit Chef pour la
Ligue, Madame d'Aubigny par luy assiegée en sa ville &
Chasteau d'Aubigny en Berry, luy fit leuer le siege.

La Ligue vint fureter alentour de Chartres pour voir si
elle la pourroit secourir, mais elle trouua qu'il n'y faisoit pas
leur, le froid estoit trop grand, le bois cher, les bastonades
à bon marché, il vaut mieux qu'elle se contente de peu, &
laisse le meilleur partage à l'aîné: Abandonnant donc la
ville de Chartres au roy, le Duc de mayenne tire à Chasteau-
Thierry desgarny d'hommes, pource que le sieur Vicomte
de Comblizy n'osoit se fier a ceux qui y vouloyent entrer:

Neantmoins ayant enuoyé vers le Roy & attendu le temps iusques auquel sa Majeité desiroit qu'il tint attendant secours, il garda ladicte place encores sept iours d'auantage que le Roy ne luy auoit mandé, quoy que le tout fust indefensible comme monsieur le Duc de Mayenne a tesmoigné plusieurs fois depuis: de sorte que la ville ayant esté prinse d'assaut, & breche faicte au Chasteau ledit sieur Viconte fut contraint le rendre a composition. Il y en a qui pour tousiours abaisser la gloire de nostre Prince disent que Chasteau - Thierry n'estoit pas moins important que Chartres, parce qu'il est sur vne riuere. Mais outre ce que le iugement d'un chacun y repugne, ceste ville là n'accommodoit le Roy de gueres, la Ligue tenant la ville de meaux sur la mesme riuere, & ne pouuoit la prise de Chasteau - Thierry seruir à la Ligue, sinon à croistre les maledictions du plat pays contr'elle, spécialement és enuirons de ladite ville: Là où Chartres est la maistresse d'une prouince & seruit de chastie - vilain aux autres circonuoisins.

Ceux de Chartres assiegez le 10. Feburier ne se rendirent que le 19. Auril ensuiuant apres auoir, plus genereusement qu'equitablement, conserué l'ardeur de leur courage & de la forteresse de leur ville, qui meritoit bien les assauts, & escarmouches qu'ils y soustindrent, en quoy ils eussent acquis plus d'honneur si c'eust esté contre vn autre que contre leur Roy. Mais il y auoit là dedans des zelez qui auoyent les yeux de l'entendement offusquez, & le nez tellement estoupé qu'ils ne pouuoient sentir ny voir ceste agreable fleur de Lis. Ils soustindrent vn grand assaut a la porte des Essars qui estoit deffenduë d'un fort ruelin & vn autre retranchement apres ledit ruelin, auquel assaut moururent de part & d'autre plusieurs vaillans hommes, de sorte que le Roy changea sa batterie au bas de la ville du costé de la riuere

d'Eure où il fit faire vn pont de bois sur lequel apres breche faicte les Realistes alloyent a l'assaut a couuert, & là se fit la composition, les opiniaftres y estans forcez par les plus sages il est vray que ces opiniaftres voulurent retourner à leur ordure, sortir de la ville, & aller trouuer la Ligue, ce que le Roy leur permit, car il auoit le cœur genereux, qu'il ne vouloit estre suiuy ny seruy à regret par gens de mauuais courage. Ils sortirent donc iusques au nombre de huiët à neuf cens avec leurs armes & bagage, reprochans à Nostre - Dame de Chartres qu'elle estoit deuenüe Lutherienne, comme autre-fois * on reprocha à la riuere de Loyre qu'elle estoit deuenüe Huguenotte pour auoir sauué à guay pres Sancerre Monsieur le Prince de Condé allant de Noyers en Bourgogne, à la Rochelle. Monsieur de Chastillon fut blessé en ce siege & ne se porta pas bien depuis.

* L'an
1598.

Ceste prinse fut suiuite de celle d'Aulneau & Dourdan, & contraignit toute la Beauce de dire à Dieu à la Ligue, voila de quelle importance estoit Chartres, contre l'opinion des Philosophes de la Ligue, outre ce que c'estoit vne tres-belle & riche ville que le Roy adjoustoit à son Domaine, & se donnoit en icelle vne belle & bonne retraicte pres Paris, & à plusieurs grandes familles qui y allerent en refuge dudit Paris, & en laquelle ville sa Majesté establit le siege de son grand Conseil, & y commença le reestablissement de sa Cour des Aydes, auparauant qu'elle fust seante à Tours.

Les acariaftres estans fortis de Chartres, le Mareschal de Byron y entra avec quinze cens hommes tant de cheual que de pied, pour y estre en garnison sous le gouuernement du Sieur de Sourdis, & le Roy ayant visité ladicte ville retourna à Senlis pour se rafraischir.

Miseres
des Pa-
risiens.

Cependant les Parisiens crioient à la faim, car la leuée de leur

leur

leur siege que la Ligue auoit publiée par tout pour vn grand exploict d'armes, les affama & affligea dauantage que n'auoit faiçt le siege mesme, durant lequel ils n'auoient faite d'argent, & ceux qui en auoient beaucoup en aydoient à ceux qui n'en auoient gueres, & trouuoient tousiours du bled pour de l'argent à dix escus le boisseau. Et puis la misere les accâbla tout à faiçt par l'abandonnement que firent les bonnes familles de la ville, qui la rendit toute deserte pour enrichir plusieurs autres villes de ses despoüilles. Car la ville de Tours estoit honorée des Cours de Parlement, Chambre des Comptes Cour des Aydes * la Connestablie, le Thre-
 for, les Eaux & Forest, le Bailliage du Palais. La ville de Chalons en Champagne eut vne partie du Parlement avec deux Presidents à sçauoir Messieurs du Blanc-Mesnil & de Tou, & quelques Conseillers; Melun eut vne partie de la Chambre des Comptes; Mante eut le Siege Presidial, preuoisté, & l'Electiion de Paris, lesquels apres la reduction de S. Denis y furent transferez. Senlis eut le Bureau des finances en la generalité d'outre Seine & Yonne: Et Chartres le Grand Conseil du Roy, toutes lesquelles compagnies traifnoient vne grande sùitte qui depeupla du tout la ville, outre la Cour & le Conseil priué du Roy, qui en auoit desiammené vne grande partie, & pour combler de miserés à ce peuple qui y restoit, à tous ces Eclipses de profits ordinaires, & à ceste grande necessité de viures & d'argent, fut adioustée vne maladie contagieuse d'Escroüelles, de laquelle le peuple mouroit par centaines par vne iuste punition diuine, pour auoir tant caressé les Espagnols, faiçt tuer leur Roy, s'estre esrouys en sa mort; Et faire encore la guerre à cestuy-cy leur naturel Seigneur, pour adulturer les Espagnols subiects à ceste contagion, & contre les Roys de Fran-

Hh

* Le Parlement exerçoit la Cour des Aydes au parauant qu'elle y fust establie.

Les Parisiens frappés des Escroüelles.

478 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
ce qui ont ceste grace particuliere de Dieu, de la guarir par
le seul attouchement, en disant ces paroles, *Dieu te guarisse,*
le Roy te touche. Laquelle punition il faut tenir pour assurée,
quoy qu'aucuns en rejettent la cause sur vne humeur froide
que la mauuaise nourriture de ces boullies de son d'auoine,
auoit engendrée és corps humains, comme autrefois l'ar-
mée saint Loys, iusques à sa propre personne, fut affligée
en Egypte d'une tres-dangereuse maladie, en laquelle s'en-
floient la langue & la gorge, se pourrissoient les genciues, &
la chair des ioües tomboit par pieces au dedans de la bouche,
faisant des pareils effectz que fait aujourd'huy la maladie de
Naples, lors incognuë pour la continence qui regnoit parmy
les François, de laquelle maladie peu reschappoient pour
auoir vescu vn Carefme entier d'un certain poisson appelé
Barbote, qui n'a escaille, ains vne peau comme les Anguil-
les, & Tanches, lequel poisson se nourrit des charongnes
& corruptions qu'il trouue dans l'eau, & le mal vint de
ce que le Roy ayant gaigné la bataille & la ville de Da-
miette sur les infideles, la riuere de Rexi fort abondante
en ces Barbottes fut toute couuerte de corps morts desquels
ce poisson se repeut, & le François (plus obseruateur des
commandemens de l'Eglise qu'il n'est maintenant) n'ayant
autre chose à manger que ces Barbottes durant le Carefme,
se sentit asprement de cete corruption. Avec tous ces maux
les rebelles de Paris auoient encores ce creue-cœur de voir
leurs concitoyens refugiez aux villes du party Royal, estre
gratifiés par sa Majesté en toutes occasions, des offices &
benefices d'iceux rebelles, à l'imitation du Roy Philippes
de Valois, qui fit vne ordonnance en faueur des refugiez
de la Ville de Calais enuahie par le Roy d'Angleterre
Edoüard III. par laquelle il destina tous les offices qui vac-

Poisson ap-
pelé Bar-
botte.

queroient pour recompenser & employer ces pauvres exilés, A la verification de laquelle ordonnance la Cour de Parlement apporta cete modification, à sçavoir que les offices de ladicte Cour, qui doiuent estre donnez pour merites, non pour recompence de pertes, ne seroient compris en ladicte ordonnance, par Arrest du vingt-huictiesme Novembre 1349. *

Toutes ces miseres de Paris firent prendre resolution à la Ligue de hasarder son reste, car le soutien ou la cheute d'icelle estoient bornez à la conseruation ou reduction de Paris, comme l'euenement l'a monstré. Elle fait donc acheminer en haste toutes les forces de Rome, & d'Espagne.

D'autre part le Vicomte de Turene se diligente avec vne armée de Reistres & Lansquenets que vous verrez tantost qu'il ameine à sa Majesté: Et le Duc Maurice retarde es pays bas le Duc de Parme de retourner en France si tost que le Duc de Mayenne desire.

Comme ces preparatifs d'Armées se font par l'vn & l'autre party, Il se fait vn grand conflict & escrime de plumes es armées politiques & compagnies de robe longue. La Cour de parlement de paris seant en partie à Chalons en Champagne, pour le ressort dernier des prouinces de Picardie, Isle de France, Vermandois, Champagne, & Brietrop esloignées de Tours en temps de guerre, condamne les Bulles cy dessus mentionnées du pape Gregoire XIII. apportées en France, contre le Roy & publiées par *Marcellin Landriano* soy disant Nonce de ce Pape, comme repugnantes aux loix Diuines, & humaines, & à l'auctorité des Saints Conciles, abusives, sedicieuses, scandaleuses, & ridicules, par vn frauduleusement esleu Pape (ce sont les termes de l'Arrest de la Cour) & qui n'auoit aucune puissance de ce.

Arrest de faire quand mesmes il eust esté esleu par legitime & libre suffrage : Ordonne que telles pretenduës Bulles seront publiquement bruslées par l'Executeur de la haute justice, les cendres d'icel-
 le Pape Gregoire le jettées au vent. Que Landriano pretendu Nonce venu en
 XIII. est le France sans le congé du Roy, sera pris & apprehendé au corps
 déclaré en- pour luy estre fait & parfait son procez, comme à vn perturbateur
 nemy du Roy & de l'Eglise. du repos public : Ordonne dix mil liures de salaire à qui le liure-
 ra es mains de Justice, deffend à toutes personnes à peine de la
 vie de l'heberger & loger. Declare Gregoire soy disant Pape
 XIII. du nom, ennemy de la Paix, de l'Vnion de l'Eglise Ca-
 tholique, Apostolique, & Romaine, du Roy, & de son Estat :
 Adherent à la Conjuration d'Espagne, fauteur des rebelles, & coul-
 pable du tres-cruel, tres-inhumain, & tres-detestable parricide
 commis en la personne du Roy Henry III. de tres-heureuse memo-
 ire, tres-Chrestien, & tres-Catholique : Fait deffenses de porter or,
 ni argent à Rome, & de s'y pourueoir pour les prouisions, & ex-
 peditions de benefices jusques à ce qu'autrement en ait esté ordon-
 né par le Roy. Et à tous Ecclesiastiques de receuoir, publier, ou
 approuuer aucunes Sentences & expeditions venans de ce pre-
 tendu Nonce, sur peine de crime de leze-Majesté. Et autres cho-
 ses contenuës en cét Arrest, La ligue & les Castillans fi-
 rent le contraire à Paris, en cete cohuë qu'ils appelloyent
 Cour de Parlement.

Abolition du dernier Edit de Iuillet. Le Roy de sa part estant à Mante fit deux Edits par les-
 quels sa Majesté renouuela les Edits de pacification faits
 par le Roy son predecesseur, abolit celuy de Iuillet 1,85.
 & autres extorquez par la ligue & faits en faueur d'icelle
 depuis le douziesme de May 1588. Promit de conferuer les
 Ecclesiastiques & Catholiques en leurs benefices & exercice
 de leur religion, permit à ceux de l'opinion contraire de vi-
 ure avec les Catholiques en liberté de conscience & de l'e-

xercice d'icelle : promettant à tous en general de les faire vivre ensemblement en bonne paix & vnion, comme sujets d'un seul prince & Seigneur souverain, remettre en vigueur & conseruer les Libertez de l'Eglise Gallicane de tout temps pratiquées par les Roys ses predecesseurs.

Ce pendant que tous ces affaires sont sur le tapis, M. le Duc de Guise prisonnier dès le 23. Decembre 1588. (sachant qu'il ne deuoit attendre sa deliurance des Chefs de son party qui ne pensoient rien moins qu'à luy, se sauua des prisons du chasteau de Tours le 15. Aoust 1591. s'estant glissé du haut en bas & recueilly par le sieur de la Chastre qui l'attendoit (ce disoit on) au bord de la riuere de Loyre du costé de Berry avec quelque caualerie, laquelle euasion fit vne grande rumeur en la ville de Tours qui n'en fut pas moins estonnée que les chefs de la Ligue en furent faschez. Car ces feux de joye que le peuple de ce party faisoit reluire en toutes les villes d'iceluy, engendrerent de la jalousie aux vns, & de la crainte aux autres que ce prince suruenant ne diminuast leur auctorité: Et de fait la populace inconstante qui se lasse bien tost de ses Chefs n'adoroit plus que ce Soleil leuant, elle crioit aux Estats, & en demandoit la conuocation pour le faire eslire Roy, (comme si le Royaume de France estoit electif) luy dis-je qui ne pensoit rien moins qu'à cela, & le Castillan rien moins qu'à luy, comme vous verrez: Ce qui apporta vne grande jalousie entre les Princes de la Ligue: Cety-cy estoit caressé, comme le fils de l'ainé bien-aymé. Monsieur le Duc de Mayenne estoit en possession d'un tiltre dont l'effect estoit Royal, Monsieur d'Aumale pensoit que la meilleure part du Gasteau luy appartenoit, parce qu'il auoit fait franchir le sault à la rebellion apres la mort de Messieurs de Guise, Monsieur de Mercœur faisoit son cas à part en Bretai-

482 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
gne & ne recognoissoit que son Espée. Monsieur de Ne-
mours s'estimant bien digne de la fevue se cantonnoit au
Lyonnois & ne vouloit obeyr à Monsieur de Mayenne son
frere vterin ; & tous ensemble disoyent qu'en cas d'vsurpa-
tion, le plus habille est l'aisné, & le plus juste possesseur.
Tellement que la pauvre Ligue ainsi diuifée fut bien-toft
rompuë par ces jalousies qui se glisserent dans les cœurs de
ces Princes ne voulans s'entre-ceder. Mais ce sont les effects
de la bonté Diuine qui employe pour remede & guarison de
son peuple, les choses qu'il luy auoit auparauant enuoyées
pour mal, comme le Roy sceut fort bien juger, car luy
estans venuës ensemble, les nouvelles de la mort du Sieur
de la Noüe, & de l'euation de Monsieur de Guise *de l'une*
(ce dit-il) *nous deuons auoir regret pour la perte que nous faisons*
d'un grand Cheualier, & de l'autre nous reioüir car l'euation de
M. de Guise ruintera la Ligue.

*Noyon as-
siegée, &
renduë au
Roy.*

A la lueur de ces feux de joye la ville de Noyon assiegee
par le Roy le 25. Iuillet luy fut renduë le 17. Aoust à compo-
sition apres quelques assauts, mesmes contre l'abaye sainct
Eloy qui estoit fortifiée : Le Roy alla plusieurs fois au deuant
du secours qui y venoit lequel il escarta tousiours.

Il ne faut pas oublier vne perfidie du Capitaine Rieux
qui commandoit à Pierre-fons chasteau fort en la forest
d'entre Senlis & Compiegne, pour laquelle perfidie & autres
il fut pendu & estranglé en la ville de Compiegne enuiron
deux ans apres ce siege de Noyon, auquel il auoit induit le
Roy feignant de vouloir se remettre en l'obeissance de sa
Majesté avec ledit Chasteau de Pierre-fons, & de faict il
donna au Roy plusieurs aduis de l'estat de la ville de Noyon
& des endroiets par lesquels il seroit bon de la battre, mais
tous ces aduis estoient feincts, & ayant entendu la resolu-

tion du Roy & veu le camp deuant la ville, il y entra pour soutenir le siege apres auoir faiçt donner ordre à ce qui estoit necessaire en la ville, pour laquelle traïson le Roy ayant contrainçt la ville à demander composition ne voulut oncques receuoir ledit Rieux à mercy, de sorte qu'il fut contrainçt se sauuer de nuict par dessus la muraille & se couler dans les fosses en habit deguisé.

D'autre costé les Suisses qui estoient en garnison à Houdan & à Mante pour le seruice de sa Majesté, firent retirer la Ligue qui auoit entreprise sur lesdites villes & luy firent perdre l'esperance d'y r'entrer iamais.

Le Sieur de Lesdigueres voulut participer à la joye publique en ces feux de joye que la Ligue faisoit, pour l'euasion de Monsieur de Guise, & pour tesmoigner son allegresse, voulut luy-mesme mettre le feu au bois qui estoit appresté à cet effect en l'armée du Duc de Sauoye, assisté de quelques troupes enuoyées par le Pape Gregoire, de laquelle armée Dom Amedée frere bastart du Duc estoit conducteur assisté du marquis de Trente Dom Oliuare Espagnol, & du Comte de Bellejoyeuse qui commandoit aux troupes Romaines & Milanoyses, à laquelle armée composée de treize mil hommes, Monsieur de Lesdigueres donna vne si viue charge que le feu y fut bien tost allumé, & en demeura enuiron trois mil sur la place au lieux de Pont Chiarra pres le chasteau de Bayard; les drapeaux à la Croix rouge au nombre de dix-huict, avec vne Cornette furent enleuez, le butin d'enuiron sept cens mil liures, quatre à cinq cens Cheuaux pris pour monter les fantacins du vainqueur; quant aux Romains, & Milanois, ils furent menez battans jusques au chasteau d'Aualon, où estans refermez ils se rendirent à discretion, dont sept cens appaiserent la fureur des

Soldats & le reste renuoyé à Rome avec vn baston blanc, en la main : Cete victoire signalée rabaisla fort les armes de la Ligue en Sauoye, & en Italie, & monstra combien est desagreable à Dieu l'humeur carnassiere des Ecclesiastiques qui se partialisent & fomentent les rebellions des subjects contre leurs Princes legitimes & tres-Chrestiens.

La ville de Noyon n'estoit point autrement de grande consequence quoy qu'elle soit forte & sur vne bonne riuere qui est Oyse, mais le Roy l'auoit assiegée pour occuper ses troupes attendant l'armee que M. le Vicomte de Tureine luy amenoit d'Allemaigne commandee par Christin Prince d'Anhal, composée de cinq mil Reistres & quelque peu plus, avec neuf mil Lansquenets.

Ce pendant que le Roy se rafraischissoit à Noyon les Lansquenets de cete nouvelle armée debauchez par les artifices de l'ennemy se reuolterent, casserent leurs Colonels & Capitaines en substituerent d'autres en leurs places & tournerent bride vers Rocroy qui estoit à la deuotion de la Ligue, ou pour s'en retourner à leur pays, ou pour se jetter au party contraire.

Le Roy deliberé d'aller recueillir cete armée sur la frontiere, auoit enuoyé deuant, le Baron de Byron lequel estant aduertý de la mutinerie des Lansquenets s'opposa courageusement à leur retour, leur remonstrant la consequence d'une telle perfidie qui seroit à jamais vne marque d'infamie sur leur nation d'auoir manqué au seruice d'un Prince duquel ils auoient tant de fois esprouué la foy, & receu son argent en ce voyage, auxquelles remonstrances il adiousta les menasses d'estre taillez en pieces s'ils ne prenoient le chemin de France remettans leurs Chefs en leur auctorité, à quoy il n'espargneroit sa vie ni de ses amis & compagnons:

Et sous main les fit amadoüer par promesses d'estre bien traittez & receuz, nonobstant leur rebellion laquelle seroit oubliée, leur donnant au surplus esperance de grand butin, & recompensant ces nouveaux Chefs a la charge qu'ils remettroyent les anciens en leur premiere auctorité, à quoy ils s'accorderent en fin, mais les anciens Chefs ainsi offencés firent pendre ces nouveaux l'armée estant deuant Roüen.

Cét accord fait, le Roy suruint, lequel pour les esprouer & amuser, cependant que ses autres troupes viendroyent, fit attaquer vn chasteau appelé Haultmont, dans lequel commandoit vn Capitaine que Sainct Paul Ligueur y auoit mis: Ce Capitaine fut si determiné qu'il endura le canon en la presence de l'armée Royale, mais ce fut de bonne fortune pour luy que la batterie fut dressée contre le plus fort endroit, c'est pourquoy le Roy voulut luy - mesme recognoistre la place, laquelle il fit battre par vn autre endroit où les premieres volées estropierent le Capitaine & son Lieutenant, de sorte que la place fut rendüe a sa majesté. Puis ce fit le mariage dudit sieur Vicomte de Tureine avec l'heritiere de Boüillon de la maison de la Marclz Dame des principautez de Sedan & Iametz.

Le Roy retourne a Noyon, commandant au Mareschal de Byron d'aller camper deuant Roüen, avec l'armée Royale composée de quatre regiments de Suisses, celui de ses Gardes: celui de Soleure, de Glaris, & celui des Grisons Environ six mil François & quatre mil Anglois en bonne conche: L'armée d'Allemagne s'y achemine a laquelle on donne de quatre logis l'vn pour viure a discretion & commencerent par le bourg de Breteüil duquel ils espuiserent les caues, il venoit aussi trois ou quatre mil Hollandois au Roy les-

*Siege de
Roüen.*

quels arriuerent deuant Roüen incontinent apres que sa majesté y fust arriüée, & seruirent beaucoup, car avec leurs vaisseaux ils bornerent les promenades des assiegez lesquels voguans sur des petits esquifs endommageoyent les Realistes sur l'vne & l'autre riue, entr'autres le sieur de Giury y fut blessé d'vne harquebusade apres qu'il leur eut rendu Neuf chastele a l'ennemy qui venoit au secours des assiegez.

Or afin de vous donner vne facile intelligence du siege de Roüen il faut sçauoir que c'est vne ville assise sur le riuage de la riuiere de Seine sur laquelle il y a vn pont qui va de la ville au vieil chasteau qui est a l'autre riue lequel ce faisant est diuisé de toute la ville par ladite riuiere laquelle est fort grosse & s'enbouche en plaine mer ocean a deux lieuës au dessus de la ville, & est neantmoins si grosse deuant la ville que les vaisseaux estrangers viennent iusques au port d'icelle, & pource que ladite riuiere y est grosse les assiegez s'y promenoient comme i'ay dit iusques a ce que les Hollandois les eussent referrez. Quant a la ville elle est longue & estroite entre le riuage & vne montaigne, au haut de laquelle il y a vn fort appellé sainte Catherine qui luy commande distant d'icelle ville d'vn petit demy - quart de lieuë, laquelle distance fut tousiours conseruée par les assiegez qui alloient tous les iours en garde audit fort & le rafraichissoient quand ils vouloyent.

La Marechal de Byron ayant assis l'armée prend son logis au bourg de Darnetal à vne demie lieuë de la ville, le Roy s'y rend & delibere d'emporter la ville par ce fort, aussitost ledit fort estant pris il n'y a moyen que la ville puisse tenir. Il fait donc faire les approches, se retranche deuant le fort, s'y gabionne, & fait dresser la batterie qui n'y fit pas grand effort tant a cause de la forteresse du lieu, & le rafraichisse-

ment de la ville, qu'à cause qu'il y auoit en l'armée du Roy des gens qui ne demandoient pas la fin de la guerre, & de fait on fut estonné qu'un iour sur les huit heures du matin les assiegez du fort firent vne sortie qui leur fut fort aduantageuse, & grandement desplaisante au Roy en laquelle ils tuerent le sieur de Pilles, & plusieurs Realistes, blefferent griefuement le sieur de Boisse & de sept pieces d'artillerie en enclouierent cinq, renuerserent les deux autres en leurs fossez, & rauagerent toutes nos tranchées.

Sur ces entrefaictes le Roy eut aduis que les Ducs de Mayenne & de Parme ayant joint a leurs forces l'armée du Pape Gregoire commandée par Monté - Marchio estoient entrez en France par la Picardie, il se delibere de les taster & esprouer auparauant qu'ils passent plus auant. Mais afin de donner loisir a la Noblesse de le venir trouuer de toutes parts, & deuant que de veoir quelle fin aura tout cela : voyons la fin de la faction des Seize de Paris (car ie l'ay cy deuant promis) & l'aneantissement du party de Castille, par vne double execution qui s'y fait cependant que le Roy campe deuant Roüen, lesquelles executions sont violentes, & neantmoins fort differentes en leurs causes, en la forme, & aux personnes executées, & par l'une desquelles fut frappé vn coup que ie puis a bon droit appeler d'Etat, parce qu'il enerua du tout la puissance de Castille en la ville de Paris, que le Roy Philippes appelloit sa bonne ville.

*Le party
des Seize
destruit a
Paris, &
celuy de
Castille
aneanty.*

I'ay dit cy deuant que Monsieur le Duc de Mayenne auoit déterminé en son cœur de destruire du tout la puissance barbare de ceste vermine de Seize à la premiere occasion qui se presenteroit, la voicy, il ne la veut pas perdre, combien qu'il soit bien empesché en Picardie.

Vous auez veu cy deuant comment dès le 16. Ianuier 1589.

ces coquins auoyent emprisonné en la Bastille Monsieur le premier President avec aucuns des plus gens de bien du Parlement, messire Barnabé Brisson estoit le deuxiesme president en ceste Cour, lequel ne pouuant supporter l'integrité & la preud'hommie du premier, auoit souuent des altercations avec luy, ce qui ietta contre luy le soupçon d'auoir participé à l'outrage fait au premier, aussi que dès le lendemain on le veit gaillard en la place d'iceluy, meslant avec sa haine l'ambition de la primauté, ou pour mieux dire, la primauté ayant donné cause à sa haine. Si tost qu'il se veit Chef en ceste compagnie, combien qu'en son ame il ne fust Ligueur, & iugeast bien que ceste rebellion ne seroit en fin qu'un torrent rauageur, il se iette neantmoins à corps perdu en ceste troupe turbulente des Seize, fait le bon Ligueur avec eux, prononce les Arrests de mort contre les politiques, & adherans au party du Roy, & a la paix, & ce faisant il est bien venu avec eux. Mais comme ordinairement telle populace est bien tost lassée de ses Chefs, soit qu'elle fust conduite par son inconstance accoustumée, ou (ce qui est plus vray-semblable) par l'instigation des Espagnols qu'on auoit admis depuis peu en garnison, elle commença à rabattre beaucoup de la creance qu'elle auoit au Duc de mayenne, & quant & quant à mespriser, voire hayr & detester les principaux de son Conseil, & les Chefs du parlement auxquels il prestoit l'oreille, entr'autres le president Brisson. Ils se persuadent que le procureur du Roy en l'Hostel de ville appellé Brigard, qu'ils auoyent instalé en ceste charge, de laquelle ils auoyent dechassé Perrot pourueu par le Roy auoit quelque secrette intelligence & practique avec les Realistes, ils l'emprisonnent, & d'autant que le president Brisson tiroit a leur gré, cét affaire

en trop grande longueur, soit à cause des circonstances, & du traict de la procedure extraordinaire, ou parce qu'il sçauoit que ledit Brigard estoit aymé dudit Sieur Duc de Mayenne absent, ils se forgent aussi tost en l'esprit, que le president Brisson, qui ne l'enuoyoit au gibet aussi viste qu'il auoit fait les autres, estoit de la partie, & delibererent de le mener par vn chemin plus court que celuy qu'il faisoit tenir à Brigard. Ils s'assemblent donc de nuit au Cloistre de l'Eglise de Paris en la maison d'un Chanoine de leur bande, le nom duquel ie supprime icy pour l'honneur de la famille dont il estoit, toute zelée & fort affectonnée au seruice du Roy, qui a honoré des premieres charges de la ville le frere dudit Chanoine pour sa fidelité & preud'homie: en laquelle nuit fut concluë entr'eux, arrestée, & signée de sang humain, la sentence de mort contre ledit Sieur President Brisson. Detestable assemblée: vous Chanoines, & vous Curez & Predicateurs qui en estiez, auiez vous pas appris de nostre Seigneur, que le sang est interdit à vos mains? Les saincts Canons & decrets de l'Eglise Catholique Apostolique & Romaine, pour la fiction de laquelle vous massacrez tant de gens de bien, vous defendent-ils pas d'opiner aux procez criminels, quand il y va de la vie, effusion de sang, ou mutilation de membres? Et vous artisans & gens de bas estoife qui faisiez la plus grande partie de ceste barque infernale, auiez vous pas ouy dire que ne pouuiez estre iuges de la vie des hommes, n'ayant aucun serment à Iustice? Et comment pouuiez vous donc estre de vostre souuerain Magistrat, du chef de vostre Senat, és mains duquel vous auiez iuré toute obeysance & fidelité? Et qui pis est sans l'ouyr en ses iustifications, & sans forme ne figure de procez: Mais cest usage est si inueterée, que la mer de toutes les raisons & confide-

490 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
rations les plus pregnantes, ne la peut lauer ny guarir, il faut
executer ceste sentence. Et pource le lendemain seizième
Nouembre ces maraux se diuisent par les quartiers, y font
corps de gardes dès le grand matin, spécialement vers la
maison du President, & és environs du petit Chastelet, lieu
destiné & ordonné pour l'execution. Le President sort de sa
maison, prend son chemin ordinaire au Palais, quand il entre
au carrefour S. Michel ils le saisissent au collet, & le traînent
avec toutes les ignominies du monde és prisons de ce petit
Chastelet, on le fait monter en vne chambre en laquelle il
trouue vn prestre pour le confesser, & l'executeur pour l'e-
strangler. Il me semble que ie voy l'histoire d'Aragon de la
reulotte pour Antonio Peres en Saragosse, là où au sortir du
Palais Alfonse Vargas fit saisir au corps Dom Ioan de la
Nuça, iustice majeur (c'est à dire souuerain & grand Magi-
strat) d'Aragon, & a l'instant on le met en vn carrosse, où
deux Iesuites attirez, le viennent trouuer pour luy ayder
(ce disent-ils) à mourir, & fut sa vie aussi tost finie que la
porte de la prison fut ouuerte pour l'y faire entrer.

*Mort du
President
Briffon.*

Le President Briffon se tourmente, il demande dequoy
on l'accuse, qui sont ses parties, où sont ses tesmoins, où est
le iuge par deuant lequel il doit respondre, on luy respond
qu'il est iugé, & que la conscience est son iuge, & en ces an-
goisses violentes on l'estrange a la fenestre de ceste cham-
bre. Ce pendant les autres estoient en queste pour amener
quelques gens de bien qui fissent compagnie au President,
ils rencontrent allant aussi au Palais le Sieur l'Archer Con-
seiller en la Cour, des plus anciens de la grand-chambre d'i-
celle, & quasi septuagenaire, homme tres-noble & d'inté-
grité inuiolable. Ils le meinent de la mesme sorte que le
President, & le font entrer en la mesme chambre, en la-

quelle voyant le President mort, il tomba pasmé en s'escrifiant, *ô mon Dieu*, & fut bien tost despesché aupres du president. Le m'asseur qu'il vouloit en ceste exclamation admirer la plus que barbare violence faite à la iustice, & à ses magistrats, non regretter le danger prochain de sa vie, car il estoit fort genereux. Puis aussi tost les autres ameinent & font entrer en la mesme chambre le Sieur Tardif Conseiller au Chastelet qu'ils tirerent malade de son liçt venant d'estre seigné, & paracheuerent en luy le nombre du triumvirat mort, duquel deuoit naistre la ruine de la Republique Ligueuse & Espagnole. Ce dernier expia le despit qu'auoyent ces bourreaux de la reconciliation de monsieur de Neuers, duquel il estoit conseil. Le peuple estoit tout esmeu & ne scauoit ce que l'on feroit de ces prisonniers, les vns disoyent ce que Ciceron dit de Catilina & de ses conjurés, *ils ont vesçu*, les autres disoyent qu'on les ameneroit à la Conciergerie du Palais pour leur estre fait leur procez, comme à des traistres: les autres disoyent (mais entre leurs dets) que c'estoit grand pitié d'exercer telles barbaries sur les principaux membres de la Iustice, mais parmy la varieté de ces discours, on fut estonné que le lendemain au poinct du iour, on veit ces trois personages pendus en chemise en la place de Greue ayant des placarts attachez deuant & derriere: En celuy du President estoient escrits ces mots, *Barnabé Briffon l'un des Chefs des traistres & Heretiques*, en celuy du Conseiller l'Archer estoit escrit, *Claude l'Archer l'un des fauteurs des traistres, & Politiques*, & en l'autre estoit escrit, *Claude Tardif, l'un des ennemis de Dieu & des Princes Catholiques*. Durant vn tel spectacle, auquel le peuple affluoit par milliers, il y auoit des hommes attitrez, qui alloient c'à & là furetant parmy la presse, & disant: *O que voila vne belle offrande à Dieu, que c'est*

*bien fait: Pleust à Dieu que ce fussent là les derniers traistres, & quant & quant espioient la contenance du peuple, mastinant ceux qu'ils soupçonnoient par leurs gestes en auoir pitié, & les pressant de dire que cét acte estoit legitime, & qu'il falloit croire puis qu'ils estoient là, que ce n'estoit pas pour leurs bien-faits: Le sermon fut sonné en plusieurs parroisses (car le Carefme & le ieusne y estoient perpetuels, fors qu'aux maisons des Seize) afin de publier cét acte comme essentiel & necessaire à la conseruation de la foy. Entre les prescheurs ceux qui estoient de la compagnie de Sapien- ce, en laquelle on se sert de tierces personnes en choses cha- toüilleuses, disoyent (car les Euangiles de ce tēps là estoient nouvelles du temps) qu'ils ne sçauoyent encores que dire de cét acte, toutefois que c'estoit bien fait de se depescher des traistres: C'estoit qu'ils ne sçauoyent encores en quelle part monsieur de mayenne prendroit ces meurtres, ils attendent donc son arriuée deuant que d'en parler ouuertement, le voicy qui vient à grand haste avec trois ou quatre bonnes compagnies de gens - d'armes & force infanterie, il est entré en la ville, voyons quelle fera l'issuë de son arriuée. Mais auparauant mettons quelque epitaphe en ceste lame sur le tombeau du President Brisson. Plusieurs en ont fait, les vns le loüant, les autres le desplorant, les autres admirant l'acte de sa mort, les autres luy donnant des atteintes: * Mais de toutes les rencontres faiçtes sur luy ie n'en ay point trouué à mon gré de plus a propos que ceste - cy, en trois mots, qui font vn demy vers, que M. Anthoine de Mornac Aduocat en la Cour a escript au deffous du pourtrait dudit President: qu'il a en son cabinet: *Ciuis vltima belli*, c'est à dire, *la victime de la guerre Ciuile*, parce que sa vie a esté fatalement offerte pour la ruine du party d'Espagne, & consequemment*

pour

* En voi-
cy un,
Barnabæ
Brissonij
Præsidis
maximi
exangue
Cadauer
hic repo-
situm est,
qui dum
vixit, pe-
suniam

pour l'heureuse fin de la guerre ciuile.

Les Seize voyans que le Duc de Mayenne se hastoit si fort, s'imaginent qu'il n'auoit pas ainsi quitté le Duc de Parme & son armée en temps de telle importance, le Roy estant campé deuant Roüen, que ce ne fust qu'il eust les susdits asfacinats en horreur, de façon qu'ils s'assemblent & arrestent de se fortifier des Espagnols & garnisons estrangeres, & se resoluent de ne point rendre le chasteau de la Bastille, qui estoit vne bonne & assurée retraicte pour eux, en laquelle commandoit ce procureur. Le Clerc surnommé Bussy duquel j'ay parlé cy dessus, & lequel auoit emprisonné Monsieur le premier President. Mais tous ces Conseils sont vains. Le Duc de Mayenne entre en la ville sur le soir avec vn courage braue, & altier, monstrant qu'il ne faisoit compte de ceste vermine. Le lendemain il mande à ce gouverneur de la Bastille qu'il le vienne trouuer, il fait reffus, le Duc luy mande que s'il ne vient luy en apporter les clefs, il le foudroira là dedans, & Dieu sçait si le carnacier Boucher Curé de S. Benoist, l'ignorant & esuenté Gincestre curé de S. Geruais, Pelletier le barbare curé de S. Jacques, & plusieurs Seize qui s'estoient retirez là dedans auoient peur, ils ne font neant moins contenance d'y obeir. De maniere que sans attendre dauantage, le Duc de Mayenne s'estant fortifié des gens de bien de la ville, & ayant donné ordre en tous les quartiers d'icelle specialement où estoient logez les Estrangers; fait conduire l'artillerie deuant la Bastille, laquelle il fait asseoir au marché aux cheuaux autrefois appelé le Parc des Tournelles, & où est maintenant la place Royale. Le procureur bien estonné de voir telles repliques du canon bracqué contre ses deffenses, fait vne ample consultation de toutes sortes de gens ramassez qui s'estoient jettez là dedans en refuge, les-

cruce signatam adama- uit, cruce ad- fixus est, & à Cruce (c'estoit vn des seize) cruce cruenta pietate feruentibus, in Aede crucis sepultus. Videtur Victor, quem fructum reportarunt car- nifices isti Catholici noui, è sacris litteris & Concionibus Ex Barnaba, vnica subblata, vnica addita littera Barrabâ effecerunt necauerunt ramentum: Innocens anno centibus;

prudens
ab infan-
nis, lu-
dex à
Reis ca-
pitalibus
capite
plectitur
discit, via
tor Deus
falli non
potest,
abi prof-
petè &
caue,

quels tout considéré, & veu les pieces de la partie aduerse bien dressées en batterie, & concluantes; Sont d'aduis qu'il faut acquiescer pour sauuer l'amende, si bien que sans attendre la premiere descharge (aussi ne falloit-il pas car la place par dedans la ville ne le merite pas) il demande à parlementer; Sa femme plus courageuse que luy, vouloit mourir en la place plustost que de la rendre, l'un manquoit de courage, l'autre de force, & tous deux de bons sens. Car il ne falloit qu'enfermer là dedans les Seize & enuoyer en diligence par la porte des champs vers le Roy, offrir à sa Majesté ladite place, laquelle il eust par ce moyen bien deffenduë. Et peut estre que la plaine qui est deuant icelle, eust esté le champ de bataille des deux armées que vous verrez tantost deuant Roüen: mais la niaiserie de cét homme a feruy d'aduis à vn chacun de se mesler de son mestier. Il parle donc (ô que c'est chose dangereuse de capituler avec son Maistre.) Et par l'accord qu'il fait, ayant eu courage de procureur, il veut sortir en Capitaine, bagues fauues, la mesche allumée, l'enseigne desployée, le tambour sonnante: mais il oublia de pouruoir à la sureté de sa retraicte. Estant sorty en cét equipage, on fait entrer le S^r de Bourg là dedans avec vne compagnie, & on loge le procureur en l'Hostel de Lanfac, ou plustost de Sans-Sac, car il y perdit toute sa pratique, laquelle luy fut la nuit mesme, par vne compagnie de gens d'armes, inuentoriée de la sorte qu'il auoit inuentorié les biens des Politiques, ce pendant qu'il se fauuoit en chemise par dessus les tuilles en des maisons prochaines. Le soir à soupper le Duc de mayenne auoit mandé à Louchard Commissaire au Chastelet, que le vin qu'il luy auoit enuoyé par bouteilles estoit tres-bon, & qu'il en alloit boire à luy. Ce lourdaut tout glorieux de cét honneur, s'en donne au cœur ioye de son costé. Mais il n'eut pas

loisir de le cuuer, car estant en son premier sommeil, on l'enleua de son liét pour le mener au Louure: D'autre part on en fait autant d'Emonot procureur, d'Ameline, & d'Anroux aduocats, aufquels on fait jouier le mesme personnage qu'ils auoient fait au President Brisson, & furent ces quatre pendus & estranglez en la salle du Louure. O la belle amende honorable en l'Hostel Royal, que ces gens auoyent tant de fois profané apres en auoir chassé le maistre, & s'estre reuoltez contre luy. Il me souuiet de ce que firent en l'année 1573. les assiegez en la ville de Harlen en Holande, lesquels mirent en vne petite tonne vnze testes d'Espagnols, & la roulerent de leurs remparts dans le camp des Espagnols assiegeans avec cete inscription, *porte ces testes au Duc d'Albe en payement du dixiesme denier si long temps demandé & point payé, & luy dis qu'il y a l'vnziesme pour son interest.* Aussi Monsieur le Duc de Mayenne paya l'interest aux Seize, & pour trois qu'ils auoyent fait mourir il en fit pendre quatre, le quatriesme demeurant pour l'vsure, combien qu'il n'y eust point de proportion en tel eschange. Madame de Mont-pensier empescha que l'vsure ne fust plus grosse, car sans elle Crucé s'en alloit par le pendant. Puis le Duc ayant mis ordre en la ville, l'abolition & pardon general fut publié au parlement le dixiesme Decembre: à la charge que les Seize reduits à douze ne se mesleroyent plus d'affaires d'Etat & en lairroyent le maniment à de plus suffisans qu'eux. Mais le Parlement de Tours ne fut pas d'aduuis de cete abolition. Car apres la reduction de Paris les veufues & heritiers des Magistrats ainsi cruellement meurtris en pourluiuirent plusieurs audit Parlement, reuenu de Tours à Paris, lequel punit les coupables, comme d'vn

attentat commis entre particuliers de mesme party, ce qui n'estoit pas compris en l'Edit d'oubliance en la reduction des villes, lequel oubloit l'iniure generale & les actes d'hostilité d'un party contre l'autre seulement. Et entre autres qui en furent punis, ce fut l'executeur de la haute justice, lequel fut pendu & estranglé en la place de Greue pour auoir esté si hardy d'executer à mort lesdits sieurs Magistrats sans auoir veu sentence ny arrest d'aucun Iuge legitime, ains sur le seul commandement de cete canaille de Seize.

Or pour verifier cet Edit d'Abolition de M. le Lieutenant general, il falloit créer des Presidens & gens fiscaux, car il n'y auoit que le president Brisson, les autres estans absents & au seruire du Roy. C'est pourquoy le Duc en establit de nouveaux au nombre de quatre. Chartier doyen du parlement fut nommé pour le 1. Mais il n'y presida depuis cete premiere seance. Le second fut M^r de Haqueuille President au grand conseil, bon Iuge, de noble famille, graue, & bien estimé, ne pouuant M. le Duc de Mayenne mieux choisir puis qu'il desiroit conseruer l'auctorité de la iustice, & qu'il auoit toujours le cœur François, car ledit S^r president estoit fort propre à seconder telles bonnes intentions, & presida iusques à la reduction de la ville, apres laquelle reduction il retourna à son office de President au grand Conseil. Le 3. fut le S^r de Neully, lequel estoit en tiltre 1. President en la Cour des Aydes, qui auoit succédé au President de la Place qui fut tué à la journée S. Barthelemy. Et le 4. fut le Maistre aduocat en la Cour, que la Ligue auoit auparauant fait aduocat fiscal (pour ne dire du Roy) ne pensant pas qu'il fust si bon François que vous le verrez cy-apres. Il falloit encores vn aduocat fiscal, C'est pourquoy d'Orleans qui estoit l'autre, estant entré dans le barreau du costé des Conseillers laiz pour demander la

la verification de l'Edit, & publier la clemence de M. le Lieutenant General present demanda pour collegue vn autre aduocat en la Cour, auquel on fit faire sur le camp le serment d'aduocat du Roy, c'estoit à la verité vn personnage de bon nom appelé Horman, de bonne vie, plein de preud-homie & d'integrité, docte & iudicieux, sans fast ny affeterie.

Ce Parlement nouveau rellue l'auctorité du Duc de Mayenne, il est maistre de la Bastille, les tambours François commencent à se faire ouyr, & les quaiſſes des Espagnols ne sont plus comptées que pour O, en chiffre, les politiques releuent la teste, offrent de bien seruir & assister le Duc tant qu'il continuera cete generosité d'affoiblir les estrangers: Les Catholiques refroidis, c'est à dire ceux qui y estoient entrez par simplicité de pieté, le loüent & disent qu'il n'appartient pas à de tels maraux qu'estoyent les Seize, de faire la loy aux gens d'honneur, & que si dés le commencement on leur eut tenu la bride courte, il n'en fust pas tant fortý de Paris qu'il en estoit fortý; Bref la ruine de ces Samnites mutins qui ne pouuoient soustenir la guerre, ni endurer la paix, fut l'exaltation du Duc de Mayenne, ie dis en la ville de Paris, car vous le reuerrez tantost aux champs renuoyé aussi loing qu'il fut apres la bataille d'Yury; C'est à dire à mandier tousiours du nouveau secours: Il sort de Paris pour retourner à l'armée, emmenant avec luy le docteur Boucher curé de saint Benoist, & le procureur le Clerc jadis Capitaine de la Bastille. Voyons donc ce que deuiendra cete armée & retournons au siege de Roüen où l'ennemy s'achemine ayant desia forcé la ville de Neuf-Chastel & receu de Giury le chasteau à composition.

La Noblesse comme i'ay dit venoit de toutes parts: Le Roy

498 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
accompagné de quatre mil cheuaux d'elite sans bagage alla
au deuant de l'ennemy iusques à Aumalle, où renfort luy
estant venu de plusieurs endroits il se trouua assisté de six
mil cheuaux armez à cru la plus part Gentils-hommes, avec
lesquels il arresta l'armée ennemie laquelle ne voulut on-
ques attaquer ces troupes, au contraire recula & passant de
Neuf-Chastel à Pont-Dormy alla assieger Ruë.

*Le Roy
bleffé de-
uant Au-
malle.*
Le Roy voyant les grandes fatigues de sa Noblesse qu'il
n'estoit pas raisonnable de perdre à la suite d'une si forte ar-
mée, veu mesmes qu'ils estoient sans bagages & commodi-
tez, en congedia vne grande partie apres plusieurs escarmou-
ches donnez & soutenus, & se retira d'Aumalle, en laquelle
retraicte sa Majesté fut atteinte d'une carabine aux reins qui
fut neantmoins vne blessure fauorable, car le coup estant
des-ja tout amorty, la chair ne fut qu'un peu entamée. La ru-
meur de ce coup fut si grande & appporta telle espouuente
parmy les troupes, que sa Majesté fut contraincte de se mon-
strer en plusieurs quartiers, & jusques là que l'ennemy en
ayant ouy le bruit, enuoya soudain un Trompette sous cou-
leur de demander l'echange de quelques prisonniers (car les
Trompettes & Tambours sont des honnestes espions) le Roy
se fit amener ce Trompette auquel il dit ces mots: *Je scay bien
pourquoy vous estes enuoyé, dites au Duc de Parme vostre mai-
stre que vous m'avez veu sain & gaillard & bien preparé à le re-
cevoir quand il luy plaira de venir.*

*Armée
Ligueuse
deuant
Roüen.*
Après la retraicte d'Aumalle sa Majesté retourna à son
camp deuant Roüen, l'ennemy reuint sans auoir pris la vil-
le de Ruë & tira droit à Roüen.

Son armée estoit composée d'environ ving cinq mil hom-
mes de pied & cinq à six mil cheuaux, huit pieces d'Artille-
rie & grand attirail de chariots & bagage. La principale force

estoit en l'infanterie, car la caualerie Espagnole & Italienne valent peu de chose au regard de la Françoisse, & quant à leur caualerie Françoisse elle ne valoit pas mieux parce qu'il n'y auoit que fort peu de Gentils-hommes.

Les Chefs de cete armée estoient Monsieur le Duc de Mayenne Lieutenant de l'Estat Royal en la Ligue, le Duc de Parme Lieutenant du Roy de Castille, & Monte-Marchio chef & conducteur de l'armée enuoyée à la Ligue par le pape Gregoire.

M^r le Duc de Guise assisté des Seigneurs de la Chastre, & Vitry, & quelque Noblesse, menoit l'auantgarde. Les Ducs de Mayenne, de Parme & Monte-Marchio menoyent la bataille, laquelle ce faisant estoit conduite par trois Chefs de nations bien differentes en humeurs, l'un auoit le cœur franc & genereux : l'autre arrogant & fier, & l'autre cauteux & dissimulé, il ne pouuoit pas naistre grand effet de ces diuersitez : Aussi pour euitier aux jalousies qui pourroient suruenir entr'eux ils auoient accordé au partir, qu'ils commanderoient alternatiuement chacun à son tour. Bassompierre & la Mote Lorrains auoient la conduite de l'artillerie. Et l'arrieregarde estoit commandée par le Duc d'Aumalle, les Comtes de Vaudémont & de Chaligny, les Sieurs de Boisdaulphin, Balagny, & sainct Paul.

Le Roy leue le siege, & se retire au pont de l'Arche avec l'eslite des troupes qui luy estoient restées, ayant esté contrainct de licencier grande partie de sa Noblesse, comme vous auez entendu.

Mais il fut dauantage contrainct de leuer le siege par l'infidelité d'aucuns, que par la force de l'armée ennemie (comme vous verrez qu'il ne lairra de la bien harceler quoy qu'il ait licentié bonne partie de la sienne) car il auoit esté seruy à

500 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
couuert : le n'en diray pas d'auantage, sinon qu'oultre le mé-
contentement qu'il auoit receu de la sortie du fort sainte
Catherine à laquelle on auoit peu preuoir, ce déplaisir luy
fut encore fait de laisser entrer à Roüen huit cens hommes
d'élite de renfort, ce pendant que sa Majesté estoit en son
voyage d'Aumale, & pour les faire entrer on leua expres vn
corps de garde qui pouuoit empescher tel secours, mais quoy ?
Il y en auoit qui n'auoient grandeur que par la guerre.

L'armée ennemie ayant trouué iour iusques à Roüen le
Duc de Parme visita ladite ville & se contenta de la leuée du
siege, comme il auoit fait à Paris.

Neantmoins prié par Villars Gouverneur de Roüen, il
alla attaquer Caudebec qui empeschoit les voyages du Ha-
ure de grace à Roüen, mais il y receut vne harquebusade en
la main pour laquelle bleffeur il garda le liét.

Pendant qu'il fut à Caudebec le Roy se renforça & l'ayant
approché luy enleua vn logis clos de fosséz à la mode de
Caux, lequel logis fut attaqué par les Hollandois menez par
le sieur de Clermont d'Amboise, qui tuerent ce qu'ils ren-
contrerent, & pour ce faire les Suisses & la cauallerie du Roy
furent en bataille, le sieur de saint Denis Mailloc donna
jusques à l'artillerie de la Ligue, mais ne s'y put loger faute
de pics & pelles, chacun se retira apres auoir esté en bataille
plus de six heures aucuns de la Ligue ne comparans mais ils
tirerent canonades sur la retraicte.

Le Dimanche ensuiuant le Roy fit mettre partie de l'ar-
mée en bataille puis donna dans Caudebequet qui est à
vn quart de lieüe de Caudebec, enleua le logis & deua-
lisa les troupes du Prince de Simay au grand espouuante de
l'armée Ligueuse, ce fut lors que le Duc de Parme dit que le
Prince de Bearn (ainsi appelloit-il le Roy) faisoit la guerre en

Aigle, & que quand on le pensoit en vn lieu on le voyoit aussi tost fondre en vn autre, & tint de luy plusieurs propos d'honneur: Ceste crainte de l'ennemy fit aduancer quelque caualerie au haut de Caudebec, mais le Roy ny peust aller & se retira: Monsieur Daumont y reçeut vne harquebufade au genoüil.

*Le Roy
fait la
guerre en
Aigle.*

Le Roy r'aprocha deux iours apres, & fit vn logis pres de l'ennemy, lequel ne voulant plus l'esprouuer se retira tout a fait ayant laissé la ville de Roüen en la mesme necessité qu'il auoit laissé la ville de Paris deux ans auparauant, afin de luy faire reclamer les garnisons Espagnoles comme auoit fait Paris: Sa retraicte ne fut pas sans estre talonné des payfans qui en tuerent & deualiserent plusieurs: Ainsi s'euanoüit en peu de temps ceste armée de Rome & d'Espagne si long temps attenduë sans auoir fait chose quelconque memorable, qu'augmenter les necessitez de Paris & Roüen. Il est vray que ceste armée triomphoit de mine, & faisoit grande parade, principalement la caualerie de Monté - Marchio toute équipée de casaques de velours noir, ayans ces caualiers des cheuaux de grand prix, mais les courages ne tenoyent rien de cét apparat, & s'estonnoyent de ce que les François montez sur des cheuaux de vingts escus les enleuoient estans montez sur des cheuaux de huiët cens escus.

*Le Duc
de Parme
derochef
chassé de
France.*

Ceste venuë du Duc de Parme à Roüen fut le dernier acte de sa vie, car estant arriué en la ville d'Aras en Artois, & mal pensé de saiblesse receuë a Caudebec il rédit l'ame a Dieu ayant l'honneur de mourir sur les terres du Roy de France, on dit que l'auctorité qui s'estoit acquise és pays bas estoit deuenüë ennuyeuse: Et puis on se faschoit de ce qu'il commençoit a parler du Roy avec beaucoup d'honneur, comme d'un grand Roy qu'il auoit esprouué deux fois en per-

*Mort du
Duc de
Parme.*

502 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
sonne & plusieurs fois en ses armées enuoyées pour secours
à la Ligue.

*Mort du
Mareschal
de Byron.*

Le mareschal de Byron qui ne careffoit pas moins que luy
la guerre, le suiuit incontinent afin de deuifer ensemble sur
le chemin de l'autre monde des seruices que chacun d'eux
auoit faits a son maistre au siege de Roüen : Ledit mareschal
auoit mis le siege deuant la ville d'Espernay laquelle il enle-
ua, mais Espernay luy enleua quant & quant la teste de dessus
les espaules par vne canonade qui ne laissa que le tronc a bas.

Voila ce qui se passa de memorable au siege de Roüen
que ie me suis contenté d'escrire au plus vray, sans rapporter
plusieurs choses esrites par aucuns lesquelles semblent fa-
bles à ceux qui y estoient, comme ce grand carnage qu'ils
disent auoir esté fait a Yuetot, l'auant-garde de l'ennemy
deffaite entierement, tant de cheuaux pris, & le bagage de
monsieur de Guise enleué : Car monsieur de Guise ne perdit
rien en tout ce voyage, il est bien vray qu'on dit que la Cor-
nette fut prise, mais ce fut auparauant que l'armée arriuaft
deuant Roüen. Le Baron de la Chastre qui estoit en l'arriere
garde avec son pere fut aussi pris a vn escarmouche ayant vne
cuirace que le Roy trouua fort belle : Il y eust aussi vn Espa-
gnol pris avec luy, lequel estant amené deuant sa majesté ne
rabatit rien des rodemontades ordinaires à telles gens, les-
quelles toutesfois le Roy trouua bonnes d'autant que cét
Espagnol reprochant la honte aux François qui faisoient la
guerre au Roy leur Seigneur, se glorifioit avec raison d'a-
uoir esté pris rendant le seruice & fidelité qu'il deuoit au
sien, pour ce le Roy luy fit rendre son equipage & le ren-
uoya avec loüange.

Quant a l'estat de la ville au dedans il ne s'y fit rien de
memorable parce qu'elle ne fut battüe & ny eut effort sinon

au fort sainte Catherine & peut estre qu'il eust esté meilleur d'employer tel effort contre la ville d'autant qu'il y auoit en icelle plus des deux tiers de gens affectionnez au seruice du Roy qui eussent esté plus hardis parmy vne frayeur commune, qu'ils n'estoyent la ville estant paisible. Mais c'est chose ordinaire quand Dieu veut faire quelque reuolution qu'il priue les gens de bien de chefs, & qu'un petit nombre de meschans surmonte un plus grand nombre de gens de bien faute de conducteur.

Après les genereux exploits du Roy en ce siege, & combien qu'il eust licencié quasi toute son armée, il ne laissa d'assiéger la ville de Prouins qui luy fut renduë à cōposition.

D'autre part le Vicomte de Tureine appelé lors Duc de Boüillon à cause de sa nouvelle alliance, leua le siege de Beaumont, ^{D'Amblise} ^{deffait &} ^{tué deuant} ^{Beaumont.} & tua d'Amblise Lieutenant du Duc de Lorraine qui y auoit mis le siege.

Et Monsieur le Comte de S. Paul avec cinq cens cheuaux leua le siege de Quillebeuf n'ayant esté attendu par la Ligue qui l'auoit assiégé.

Encores faut-il que la Ligue face parler d'elle en quelque endroit, il n'est pas raisonnable qu'elle soit battuë par tout, c'est pourquoy en ce temps là le Duc de Mercœur tenoit les Realistes ferrez en Bretagne, & sur les frontieres de Poitou, & les endommageoit fort. D'autre part le ieune Duc de Ioyeuse les gourmandoit en Languedoc. Ceux de Bayonne eurent fort affaire à dechiffrer l'entreprise d'un medecin, & d'un Espagnol habitué en icelle, qui traitoyét de la surprise d'icelle avec les Castillans de Fontarabie, la descouuerte de laquelle entreprise n'eut autre effet que la mort des deux traistres, à l'honneur du Sieur de la Halliere Gouverneur de Bayonne: Et monsieur le Duc de mayenne ayant surpris

*Exploits
de la Li-
gue apres
le siege de
Roisen.*

304 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
Ponreau de mer, les realistes qui y estoient eurent à souffrir.
mais voicy vne grande perte que la Ligue fait en Languedoc.

I'ay dit que le Duc de Ioyeuse triumphoit en Languedoc
durant l'Esté de ceste année : Car ayant rauagé les enuiron
de montauban il print les villes & chasteaux de mauzac, la
Garde, monberou, mombarrrier, monbeguin, le fort saint
Maurice & autres, mais voicy ce qui luy aduint au siege de
Villemur.

*Mort &
d'ffaire
du ieune
Duc de
Ioyeuse.*

Le Roy estoit és enuiron de Paris donnant ordre par
courriers à toutes les prouinces de son Royaume, cependant
que ses gens prenoient quelque repos apres tant de fatigues
qu'ils venoyent de souffrir. Il est aduertiy des exploicts du
Duc de Ioyeuse, & du siege de Villemur, il commande aux
troupes de prouence, de se mettre aux champs pour leuer ce
siege, ce qu'ils executent si bien estans ioincts avec Themines
Seneschal de Quercy, qu'ils chassent la Ligue de la de-
uant au mois de Iuillet, à quoy ayderent fort les sorties que
faisoit Renieres Seigneur de Villemur : Mais le Duc de
Ioyeuse surprend Themines & deffait vne bonne partie de
ses gens, & s'estant Themines tiré de ceste presse, son бага-
ge & canon y demeurèrent.

Le Duc de Ioyeuse enflé de ceste victoire, retourne à
Villemur en Septembre, & l'assiege plus estroitement, &
avec plus de forces que deuant. Renieres laisse la place à la
garde de trois Gentils-hommes du pays : Le Baron de Mau-
zac, Chambert, & la Chaise, qu'il laisse Gouverneurs en son
absence, & tiré vers montauban pour y leuer des forces pour
secourir la place : Ce pendant Desme se iette dans Villemur
avec quelques troupes, & aussi tost Themines de sireux d'a-
uoir la reuange, reuiet & y entre avec bon nombre de mai-
stres, & d'arquebusiers, sans estre aperceu du duc de Ioyeuse.

Le Roy aduertý de ce deuxiesme Siege considerant l'importance de laisser la Ligue prendre pied plus auant en Languedoc, commande au Marechal de Montmorency (à present Connestable de France) Gouverneur de Languedoc de secourir promptement les assiegez, à quoy il se dispose & enuoye secours sous la conduite des Sieurs de Licques, Chambault, auquel se joignit celuy qu'amenoit d'Auvergne, Massilac Gouverneur du pays.

Le Duc de Joyeuse donne vn assaut à Villemur, sans sçauoir qu'elle soit si bien garnie de bons hommes, lesquels soustiennent avec telle vigueur qu'ils deffont a Joyeuse vn Regiment entier que les Tholosins luy venoyent d'enuoyer de renfort. Cela fait il se met aux champs pour combattre le secours du Roy, & la premiere charge se faisant à Bellegarde, il eut du meilleur au commencement. Mais l'armée Royale composée de quatre cens Maistres, & enuiron deux mil cinq cens hommes de pied donna iusques à la tranchée de son camp, & combattant par deuant, Themines fort qui luy donne à dos en mesme temps, de sorte que son armée fut bien tost mise en desordre, puis en route luy reduit à se sauuer à nage, s'il peut, par la riuere du Tar. Mais il y demeura, & plusieurs autres, enseuelis: ceste riuere qui autrefois couloit l'or * qu'elle tiroit des minieres circonuoisines pour le seruice des Roys de France, ne voulant plus couler que le sang des Ligueurs pour le mesme seruice.

Son armée estoit composée de sept à huit cens maistres, & plus de quatre mil hommes de pied, neantmoins il y perdit la vie, & de plus de trois mil hommes avec luy, vingt-deux Enseignes, trois Canons, deux Couleurines, & tout le bagage, laissant en repos les Realistes de Quercy & Languedoc, qui ne perdirent qu'dix hommes. Le lendemain il fut

* Aufone in Mosella. Conceder gellido Darum de monte volutus amonit Agurum post noue Galla Tancou

*Fin de la
maison de
Ioyeuse.*

tiré de l'eau & inhumé à Villemur où il auoit tant desiré d'entrer : En luy finissant la maison de Ioyeuse ne restant plus que le Cardinal & le Capucin, autrefois appelé Seigneur du Bouchage, lesquels auoyent fait veu à l'Eglise : Mais le Pape voyant que la Ligue auoit plus de Seigneurs que de Chefs, & luy plus de Capucins que de Religieux, decapucina ledit Sieur du Bouchage, à qui eschoit d'estre Duc de Ioyeuse, & parce qu'il auoit cognoissance des armes : Conuertissant son Crucifix en vne lance pour la teindre au sang des vrais & fideles Catholiques, tels qu'estoyent ceux qui combatoyent pour la iuste querelle de leur Roy, toutefois ledit Sieur du Bouchage retouché du S. Esprit, retourna en la mesme bonne, & sainte vie en laquelle ayant, apres la guerre finie, passé plusieurs années en grande austerité & bon exemple, il y est en fin mort en Ange. *

** Il se
nommoit
Ange
d'Arc.*

Laiſſons ces Gascons & reuenons aux enuirs de Paris pour voir ce qui s'y fait de part & d'autre.

*Mort du
Cardinal
de Bour-
bon.*

Vous avez entendu comment la Ligue auoit erée & déclaré Roy, sous le nom de Charles X. le Cardinal de Bourbon prisonnier. Sa mort maintenant aduenüe au Chasteau de Chinon void la preference du Nepueu fils de l'aîné à son Oncle cadet, laquelle preference toutefois ne pouuoit estre ostée au Roy son Nepueu, par sa vie, ladite preference ayant esté tant de fois voidée en France, & par tout ailleurs. Et d'auantage ceste mort met de grands affaires sur le tapis, car la Ligue veut vn autre Roy, & chacun le veut estre, comme il est raisonnable quand l'vn n'y a point plus de droit que l'autre.

Cependant chacun des deux partis veille & furete de son costé s'il pourra faire quelque surprise sur son ennemy. Le Roy qui ne tend qu'à la reduction & reconciliation de

Paris ne la laisse de loing, principalement ayant là dedans plusieurs bons seruiteurs qui s'efforcent au peril de leur vie de faire quelque bon coup pour le seruice de sa majesté, laquelle au mois de Septembre arriué de Mante à S. Denis avec enuiron quatre mil Suisses, & quelque caualerie, il est aussi tost assisté de Monsieur le Duc de Longueuille Gouverneur de Picardie accompagné de Humieres son Lieutenant & Gouverneur de Compiègne, & Laboissiere Gouverneur de Corbie, le Sieur Do Gouverneur de l'Isle de France s'y trouue assisté de Bondeuille-montmorency Gouverneur de Senlis, & Haraucour Gouverneur de Clermont, avec nombre de noblesse de Picardie & Isle de France ayans les Seigneurs susdits leurs compagnies d'hommes d'armes, avec lesquelles troupes le Roy ayant fait courir le bruit qu'il tiroit vers melun, tourna court à Gournay sur marne pres de Chelles, & a demy chemin d'entre Paris & meaux, & en extreme diligence fait bastir en ce lieu de Gournay, ^{vn} *Le fort de Gournay.* fort qui fut appelé par les gausseurs, *Pille-Badaux*, parce qu'à la verité c'estoit le dernier moyen de séurer les Parisiens de viures par les riuieres, & les faire venir à la raison. Le Roy monstre par cet acte qu'il ne se soucie gueres de la conuocation des Estats de la ligue au mois de Nouembre à Paris, & fait cela pour donner des viures a bon marché aux deputez qui s'y acheminent de routes parts.

Les Chefs de la ligue portez de diuerses passions, & ruminans chacun d'eux ses merites, ne s'amusoient lors qu'à des instructions pour leur particulier, cela estant ordinaire à ceux qui poursuiuent vne chose a laquelle ils n'ont point de droit, chacun s'estime aussi digne que son compagnon ou parent, aussi en est-il également capable: Car en maniere

508 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
d'vsurpations il n'y a point de droict d'ainesse , & l'vn ne
doit estre plus grand maistre que l'autre.

Monsieur le Duc de Mayenne qui a conuoqué ces Estats
par le pouuoir de sa Lieutenance generale , & plus par l'im-
portunité du Legat & de l'Ambassadeur de Castille (car il
n'y a plus de Seize) fait ce qu'il peut pour faciliter les che-
mins aux Deputez, & assemble ses forces à Meaux, avec les-
quelles les Parisiens s'asseurent qu'il rompra le dessein de
Gournay, & reduira ce fort en poudre, quoy qu'il soit bien
aduancé : Monsieur le Comte de Soissons y vient trouuer le
Roy ayant vne belle troupe de Cavalerie, & de gens de pied,
comme fait en diligence toute la Noblesse voisine qui auoit
commandement sur des compagnies. Monsieur de Mayenne
part de Meaux avec vne armée gaillarde & bien deliberée:
Le Roy l'attend de pied ferme, il paroist pres de Gournay.
Le Roy se range en bataille encourageant les siens & leur
disant, que c'est en ce champ que cet arbre pourry de Ligue
doit ietter sa derniere seue, & que la victoire qu'il espere
de Dieu fera conclusion de ces beaux Estats de village con-
uoquez à Paris, auparauant l'ouuerture d'iceux. Le Duc met
sa caualerie en bel ordre de bataille comme s'il eust voulu
combattre, & cependant l'Infanterie avec son bagage enfile
brusquement le chemin de Paris par derriere : Car son in-
tention estoit de conduire seurement les Doubtons enuoyez
d'Espagne pour payer les pensionnaires qui estoient à Paris,
& si trouueroient à la tenuë des Estats, & pour achepter les
suffrages : L'intention des Espagnols estoit telle, mais celle
du Duc estoit de ferrer les Doubtons, lesquels voyant à cou-
uert avec son bagage & gens de pied : Il prend honneste-
ment congé de l'armée du Roy sans coup ferir, pensant auoir
beaucoup fait de s'estre sauué : car c'estoit vaincre que d'ap-
procher

procher vn tel Roy sans estre battu. Et puis il auoit destiné son armée à autre intention (car il sçauoit beffler brauement les Castillans, comme les Castillans s'efforçoient de le beffler) à sçauoir pour estre tousiours le Maistre en ces Estats, & rafraichir les chaleurs des poursuiuans de cete belle Dame la Couronne de France, puis que chacun pensoit à foy, & personne à luy. Il y arriue donc en bonne conche pour y faire esclater l'auctorité de sa Lieutenance generale.

Le Roy le voyant ainsi disparu paracheue son fort, y establit bonne garnison, & renuoye toutes les troupes chacune à son gouvernement : Les Suisses meritent icy vne grande loüange, car mettans leurs armes bas & prenans la pelle & le hoyau, comme s'ils eussent esté pionniers, ils traualloient à ce fort d'vne affection incomparable, & bien qu'ils fussent trauallez ne demandoient qu'à combattre quand l'ennemy parut, i'estois lors en l'armée du Roy à ce fort de Gournay, & allay à Compiègne avec les troupes de Monsieur le Duc de Longueuille quand elles retournerent, en laquelle ville de Compiègne ie vy peu apres, à sçauoir au mois de Ianuier, vn grand hazard auquel le Roy y fut reduit, dont ie parleray cy apres, mais que i'aye dit vn mot des Estats qui sont conuoquez à Paris.

Plusieurs en ont escrit diuerfement, & discouru avec liberté entre amis, apportans des raisons qu'ils estimoient ^{Estats de} ^{la Ligue.} vray-semblables : Les vns ont dit ouuertement que le Duc de Mayenne les auoit conuoquez, & attitré les deputez pour se faire eslire Roy : Les autres que c'estoit pour continuer sa charge de Lieutenant General de l'Estat Royal, & la tenir au nom du Roy de Castille pour la conqueste de France, dont l'esperance luy estoit accreuë par la mort du Duc de Parme : Mais aucuns deputez de ces Estats disoient, qu'ils ne

510 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
 croyoient ni l'un ni l'autre, au contraire, disoyent-ils, ce
 qu'il a fait pour le raulement de la faction Espagnole a
 bien monstré qu'il est bon François, & qu'il ne cherche
 que la reconciliation, mais c'est vne chose de longue halei-
 ne, & laquelle ne peut estre executée si brusquement que
 desirant les realistes, estimant que le traité de tel affaire ap-
 partient à luy Chef de party, non pas à vne commune. Et
 pource voyant que le desespoir & la necessité esmouuoient
 de jour à autre plusieurs assemblées au Parlement, & en
 l'Hostel de Ville, lesquelles crioient toutes à la faim, & à la
 fin de ces troubles, & craignant qu'ils n'enuoyassent sans luy
 vers le Roy, il a voulu rompre ces coups en les amusans d'une
 conuocation d'Estats ce pendant que tout à loisir il aduise-
 roit aux conditions de paix, desquelles il vouloit auoir toute
 l'auctorité en son party: pour à quoy paruenir il se seruiroit
 en ces Estats de plusieurs personages d'auctorité qui l'a-
 uoient esleué à ladite dignité, & lesquels il auoit au recipro-
 que esleuez, ayant l'auctorité: Quant à moy ie fus tenté de
 cete opinion estant allé par curiosité avec passe-port comme
 plusieurs autres à Paris, sur la fin de Ianuier 1593. à fin d'y voir
 jouier quelques actes de cete farce, & en rapporter des nouuel-
 les à S. Denis. Y estant donc ie rencontray vn Euesque grand
 personnage & bon François, député de son pays & Diocese,
 lequel me portoit beaucoup d'affection: Ce qu'il me conta
 de ces Estats me fit aucunement pencher à cete derniere opi-
 nion, voicy les termes qu'il me tint entr'autres, ie scay, ce
 dit-il, bon gré à Monsieur de Mayenne de ce qu'il nous a
 commandé en particulier d'aduifer en cete assemblée; à tout

** Par ces
 mots il en-
 tendoit
 l' Election
 d'un Roy.* ce qui seruira au bien de cet Estat nous disant ces mots:
*Mais quant à la grosse corde, gardez, * vous bien d'y toucher.*
 Aussi (ce dit-il) si le bruit qui court de luy estoit veritable,

ce seroit chose repugnante à sa capacité , ayant la ceuuelle des mieux timbrées qu'il y en ait en Europe, d'aspirer à quelque chose de plus que ce qu'il est à present: il voit que les deputez ont des instructions toutes differentes touchant ceste *grosse corde*, & tendantes à fauoriser chacum le party du Prince qu'il sert ou affectionne, sans consideration de merites ou degrés. Le Baron de Tenissé desire, ce dit-on, Monsieur de Nemours, & toutefois il y en a qui disent que Vaugrenan l'ayant deffaiët, a trouué parmy ses memoires des instructions en faueur du Marquis du pont, lequel comme ainsé de tous n'en quitte pas sa part, comme Monsieur de Mayenne est bien aduertty. Le reste des Seize demande tousiours le Roy d'Espagne pour se venger de M^r le Duc de Mayenne: La populace crie apres Monsieur de Guise & le couronne de ses vœux. Mais ils comptent tous sans leur hoste qui est l'Espagnol, bien logé à Paris, lequel avec le Legat son pensionnaire, n'en desire pas vn de tous ceux-là, sinon à la charge qu'il espoufera l'Infante de Castille, & qu'elle commandera & regnera avec luy par esgale puissance, sans prejudice du droit de supplantation de son mary & de ses parens & adherans, à la premiere occasion. Comment donc peut-on dire (ce disoit mon Euesque) que parmy toutes ces diuersitez monsieur de mayenne qui se voit oublié comme si on estoit desia las de luy, aspire à la Royauté, à laquelle il ne peut paruenir, & en laquelle il ne pourroit se maintenir, & contre laquelle ses plus proches ne luy voulans ceder se banderoient &, se rangeroient plustost au party du Roy de Nauarre contre luy, que de l'y voir par dessus eux. Aussi que seruiroit à ses autres parens de battre les buissons, s'exposer à tous dangers pour le faire Roy, & estre puis apres enuoyez par luy chercher des Royaumes aux Indes.

512 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
des, & des Appanages en Canada. Et ce que ie dis de luy,
ie l'entends dire de tous ceux de sa Maison qui seroient esleus
Roys, qui n'en feroient pas moins l'vn que l'autre, car les
compagnons ne sont bons que pour forger les Sceptres, non
pas pour les manier.

Ces Estats donc furent ouuerts lesquels n'apporterent
que de la risée sur le Theatre de la France, & de l'exerci-
ce aux plumes gaillardes qui en ont redigé les harangues
par escrit en façon de farces, aussi estoit-ce le dernier acte qui
fermoit les jeux de la Ligue & tiroit la courtine : Il ne faut
pas oublier icy vn bon mot que dit vn quidam proche du
Cardinal de Pelleué à l'oreille de celuy qui le voisinoit en
cete Seance, lequel s'estonnant de tant d'incongruitez que
faisoit le Cardinal en parlant Latin, l'autre luy respondit.
C'est du Latin de Cardinal, il ne le parle pas qui veut. De faict
si l'Euesque de Plaisance ne le fust venu apprendre à Pa-
ris, il ne l'eust jamais parlé : Chacun se rioit & gaussait,
mais le Duc de Feria n'auoit pas enuie de rire, ny cet Eues-
que de Plaisance, combien qu'il fut deuenu Cardinal &
Legat par sa propre promotion (ainsi que disoient les Poli-
tiques à Paris) Ils ne trouuoient que rire en ce bruit qui cou-
roit de faire trefues avec le Roy, mais ils employerent tous
artifices pour l'empescher.

De faict cet Euesque estimant chose essentielle à la
conseruation de la Religion Catholique de prendre le cha-
peau de Cardinal sans l'attendre de Rome, de peur que ce-
pendant la Religion ne s'egarast, ne fit point de scrupule
de faire quant & quant vne Bulle par laquelle il feignit que
le nouveau Pape Clement VIII. luy donnoit pouuoir d'as-
sister à ceste assemblée des Estats, & auctoriser l'election
d'vn Roy, estimant que ce Pape succederoit aux factions

Clement
Pape
VIII.

de Gregoire, mais il se trouua si esloigné de son compte, que si la mort ne fust venuë au deuant de luy, il l'eust trouuée à Rome, pour les entreprises qu'il auoit faites par deça sur l'auctorité de son Maistre; ce sont les bruits qui couroient lors.

Le Parlement du Roy seant à Chalons en Champagne plus proche de Paris que celuy de Tours, estant le premier aduertiy de tout cela donne son Arrest par lequel il reçoit le Procureur General du Roy appelant comme d'abus de ceste pretenduë Bulle; Ordonne que sur l'appel ledit pretendu Cardinal & Legat sera inthimé au son des trompettes en la ville de Chalons pour respondre sur iceluy. Declare criminels de leze Majesté, ceux qui se trouueront en ladicte assemblée des pretendus Estats: Ordonne commission audit procurcur General pour informer contre les promoteurs d'icelle, pour estre punis comme traistres & perturbateurs du repos public de quelques estats, qualitez, & conditions qu'ils soient, & que le lieu & ville auxquels telle assemblée ce fera seront demantelez, rafez, & ruynez sans esperance de reedification, pour memoire perpetuelle d'un si indigne & infame attentat, contre la dignité Royale, estat de la Monarchie Françoisie, & loix fondamentales du Royaume. Arrest veritablement digne de la preud'homme de ceux qui l'ont donné, ordonnans pour le seruice du Roy, le raselement de leurs maisons & ruyne des biens qu'ils auoient en la ville de Paris, voulans que les pierres & marbres de leurs maisons se sentissent de la punition que meritoit la rebellion de leurs concitoyens insensez.

D'autre part ce pretendu Cardinal & Legat importune à Paris le Duc de Mayenne de faire brusler cét arrest sur le grand Escallier du palais par Arrest du Parle-

514 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
ment de la Ligue.

Et le Parlement du Roy seant à Tours faict brusler lesdites bulles par l'Executeur de la haute justice.

Ce fait ce Legat & ses associez Castillans pressent fort les deputez de proceder (auant tout œuure) à l'election d'un Roy, estimans que c'est le seul moyen d'enseuelir trefues, & paix & rendre les affaires irreconciliables, car la Couronne se quitte mal-aisement sans la teste.

*Resolution
des Estats
de la Li-
gue mesme
contre l'e-
lection
d'un Roy
demandée
par le Le-
gat & Ca-
stilians.*

Monsieur le Duc de Mayenne ennuyé d'auoir de tels tuteurs leur faict couper l'herbe sous le pied, car sachant qu'ils n'auoyent que du babil & nulle puissance de mettre en campagne les forces qu'ils promettoyent, la mort du Duc de Parme leur ayant broüillé les affaires en Flandre, il leur faict respondre par les Estats: Que pour lors il seroit hors de propos, voire perilleux de faire cete election, & que l'assemblée se reseruoit d'en deliberer lors qu'elle verra vne armée preste par le moyen de laquelle ses resolutions puissent estre soustenuës.

Cete responce tranche leurs esperances, & reduit les Estats en fumée pour le Castillan, mais elle donne vn grand appuy aux affaires du Roy, car ne s'y trouuant personne qui veuille toucher cete corde, le Legat en deust-il creuer, on commence à bouche ouuerte à parler de faciliter & rendre libres les commerces de part & d'autre, & venir à quelque bonne trefue: A quoy ayde fort vn Arrest du Parlement de la Ligue duquel ie parleray tantost. Ce qui met ce Cardinal en desesper, & s'y oppose avec tant d'opiniastrété, que le peuple commençant à se remuër de cete letargie qui l'auoit rendu l'espace de cinq ans insensible & perclus, fait courir par les ruës des petits billets qui ne parlent que de paix, ausquels les Politiques & seruiteurs du Roy n'oublient

pas de respondre en ces termes.

Le Legat fait guerre à la trefue

La trefue fait guerre au Legat

Si l'on couppoit sa teste en Greue.

Ce seroit vn beau coup d'Estat.

Ces choses se passant de la sorte à Paris, le Duc de Mayenne fit vne chose miraculeuse, c'est qu'il joignit le Rosne aux Riuieres de Seine, Marne, Oyse, & Yonne, faisant le Sieur de Rosne, Gouverneur de l'Isle de France & mareschal de France pour la Ligue. Mon *Quidam* adoustoit ce fait à son dire, alleguant que Monsieur de Mayenne, se preparant à la paix avec le Roy, vouloit charger ses amis, de bons offices & belles charges qui leur demeureroient par l'accord, comme il faisoit à l'endroit de Rosne son intime, combien qu'il fust tant Espagnol que rien plus, & ne manqua de presumption, ores qu'il fust fort mal-heureux en ses entreprises, il donna aussi pareille dignité de Mareschal de France au Capitaine sainct Paul duquel ie parleray cy apres.

Le Roy de sa part fit publier vne declaration contraire à celle que le Duc auoit faite pour conuoquer lesdits Estats, & par icelle sa Majesté declara qu'il estoit prest de recevoir toute sorte d'instruction, & pource au grand desplaisir de ses ennemis, outre les Prelats, Euesques, & docteurs qui estoient en sa Cour & à sa suite, il appela encore de Paris Maistre René Benoist docteur en Theologie l'un des plus consumeurs de la Sorbonne, & Curé de S. Eustache, Moranne Curé de sainct Mederic, le Curé S. Sulpice, aussi docteurs, & autres grands personnages, lesquels reprouuans l'erreur de ces nouveaux Sorbonistes, qui disoient qu'il ne falloit conferer avec le Roy, y allerent, se moequans de ces Theologiens Castillans, qui auoient enuahy &

*Declara-
tion du Roy
contre les
Estats de
la Ligue.*

516 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
vsurpé l'escolle de Sorbonne, & confirmé les censures du
Pape Gregoire.

Sa Majesté les escoute & reçoit leur doctrine, en forte
que le saint Esprit leue les mailles des yeux de son entende-
ment, & luy fait voir le vray soleil qui reluit en l'Eglise Ca-
tholique avec vn indicible contentement des siens: & sur ces
entrefaites on traite de la trefue nonobstant les empesche-
mens du Legat, & du Duc de Feria: Mais auparauant que
d'en parler je reuiens à ce que le Roy fit apres auoir licentié
ses troupes au fort de Gournay, & puis nous parlerons de sa
conuersion, & de la trefue.

Durant le bruit & tenuë de ces Estats, le Roy alloit de vil-
le à autre es enuirs de Paris donnant ordre à ses affaires, il
est aduertty que le Duc d'Aumalle l'vn des Chefs de la Ligue
auoit vne armée de sept à huit mil hommes es enuirs
d'Abbeuille où il faisoit la retraite principale de cete armée,
sa Maieité veut tenter s'il pourra l'attirer au combat, & pour-
ce mande à monsieur le Duc de Longueuille d'assembler
promptement les compagnies & garnisons de Picardie, &
aller camper deuant la ville de saint Valery à quatre petites
lieuës d'Abbeuille, esperant que par ce siege il attirera le
Duc d'Aumalle au combat, auquel le Roy veut auoir part &
s'y trouuer en personne. Monsieur de Longueuille se met
aussi-tost aux champs assisté des Sieurs de Humieres, la Boi-
siere, & autre Noblesse de Picardie, & de quatre mil An-
glois, prenant les cinq cens pour mil. (comme ils compterent
lors) lesquels prinrent port à Boulongne. Le party estoit ou-
uert, & y faisoit beau pour Monsieur d'Aumalle, s'il eust
voulu joindre, car outre la belle armée qu'il auoit, il y auoit
en la ville de saint Valery plus de sept cens hommes de
guerre en garnison, mais je croy qu'il se souuenoit encore de

la chasse que luy auoit donné Monsieur de Longueuille. deuant Senlis, de sorte qu'il ne se mit en effort de secourir la ville, & le Roy qui estoit aux escoutes & sur le pied, n'eut que faire de s'aduancer, car apres quelques assauts soustenus les assiegez se rendirent, dont les assiegeans furent bien estonnez: Car ils estoient eux-mesmes plus rudement assaillis que ceux de la ville, par le froid fascheux & importun qu'il fit au mois de Ianuier lors de ce siege & au mois de Decembre precedent, qui les gardoit de pouuoir quasi mettre la main a l'espée: Je ne puis, sans faire tort a la memoire de monsieur de Longueuille, mettre en oubly la gloire que luy acquist ce Siege, auquel il monstra vn courage incomparable, & que chacun iugeoit surpasser de beaucoup ses forces naturelles, car il estoit de stature gresle & delicate au dehors & en apparence exterieure, mais le courage masle & robuste de ses ancestres estoit tout entier au dedans. Je l'ay veu en ce siege passer quelques nuits sur la paille, la cuirasse endossée, nonobstant les importunités de ce fascheux commencement d'yuer: Mais cela n'estoit pas nouveau à la maison de Longueuille, la generosité de laquelle ne trouua iamais rien impossible ny difficile és choses importants le seruice des Roys & grandeur de ce Royaume, qui doit à ceste maison vne bonne partie de sa conseruation en plusieurs occasions auxquelles les Princes d'icelle ont fait preuue de leur valeur & fidelité parfaite, sans s'estre iamais deuoyez du deuoir: Cét exploit doit estre mis au nombre des plus beaux de ces troubles estant la prise de S. Valery fort importante à cause de la mer qui a son reflux iusques au pied des murailles d'icelle, & vn lieu fort commode pour y establir bureaux & doüanes comme fit le Roy, au grand dommage des villes d'Abbeuille & d'Amiens qui en estoient proches.

1593.

Saint Valery prins par Monsieur de Longueuille.

La Ligue ne donnant autre exercice au Roy, sa majesté se donne vn peu de bon temps attendant la conclusion des Estats de la Ligue, de laquelle il faisoit peu d'Estat. Et comme il estoit d'humeur martialle & guerriere, aussi estoit-il d'amoureuse maniere, & estoit quelque fois bien aise de se resiouyr apres tant de trauaux, ce qui estoit d'autant plus excusable en luy qu'il estoit lors sans femme proche de luy. Ces deux humeurs le porterent à venir en ce mois de Ianuier à Compiègne (car nous estions retournez du siege de saint Valery) pour y visiter monsieur de Longueuille & le congratuler du braue exploit qu'il venoit d'executer, & d'autre part visiter madamoiselle Gabrielle fille du sieur Destrées grand maistre de l'Artillerie, laquelle puis apres a esté Duchesse de Beaufort, à laquelle il vouloit du bien, aussi le meritoit-elle pour la vertu & douceur qui estoit en elle, outre sa beauté agreable. Il y arriue a petit train aussi bien qu'à petit bruit, (comme font ordinairement les amoureux :) Mais il auoit des gens de valeur en sa compagnie, entr'autres le nouveau mareschal de Byron, que le Roy auoit fait succeder aux Estats de son Pere.

La Ligue est aduertie qu'il est là dedans & qu'il n'y a aucunes garnisons, le Duc d'Aumale desirant estourdir le bruit qui couroit que son armée n'estoit pas pour le combat, ains pour le pillage & rauage du plat pays, & effacer ceste tache qu'il auoit receüe à S. Valery, iette cinq cens cheuaux en ambuscade en la forest, qui est proche de la ville de la portée d'vne harquebuse à croc sans qu'aucun se fust apperceu de ceste ambuscade, laquelle estoit fauorisée du Chasteau de Pierrefons, qui leur seruoit de retraicte, auquel commandoit pour la Ligue le Capitaine Rieux qui fut pendu & estranglé à Compiègne l'Esté suiuant. Ce Chasteau est en

*Le Roy
en danger
d'estre sur-
pris par
vne am-
buscade.*

la forest à demy chemin d'entre Senlis & Compiègne, le Roy venoit de Senlis & deuoit y retourner, ils s'asseuroyent de le surprendre en chemin comme il leur estoit facile. Mais Dieu qui preseruoit ce grand Prince que sa Diuine Majesté auoit ordonné pour la restauration de ceste monarchie, suscita vn pauvre homme de village auquel il fit veoir l'ambuscade, ce bon homme allant en ceste forest par des petits chemins esgarez (comme ils faisoient tous craignans la garnison dudit Pierrefons, qui volloit tous venans, & violoit tous passe-ports) apperceut de loing vne grosse troupe de caualerie, & entendit en diuers endroits des trepignemens de cheuaux, il s'escoule de la forest par vn petit chemin esgaré, & vient à Compiègne aduertir le Roy de ceste ambuscade. On ne croit pas de leger à tels aduis, aussi on ne les mesprise pas, le Roy fait retenir ce bon homme, & enuoye deux Cheualiers en la forest pour veoir ce que c'estoit, ils ne retournent point, ce qui fit croire qu'ils auoyent esté arrestez, comme ils furent. On y enuoye des gens de pied par plusieurs destours lesquels estoient conduits par gens du pays qui cognoissoyent le bois, ils recognoissent la verité de l'ambuscade. Le Roy remercie le bon homme, le renuoye avec vn present, & soudain aduise à ses affaires, c'est à dire, que considerant la consequence du fait, sa majesté partit la nuit mesme à la sourdine, car il est certain qu'il pouuoit estre inuesty là dedans, & peut estre que ceste caualerie estoient auant-coueurs attendant l'armée: Toute la ligue y fust accourüe, & peut estre d'autre avec elle, car il y auoit encores des gens en ce temps là qui cherchoyent maistre, & regardoyent d'où viendroit le bon vent. Le lendemain le Roy fut plustost à Senlis que l'Ambuscade ne fust aduertie de son partement, lequel leur ayant

520 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
esté rapporté, ceste caualerie parut deuant Compiègne & y auoit desia force troupes qui s'acheminoyent és enuiron d'icelle ville, & nous qui estions demeurez avec les bourgeois sans autres gens de guerre qu'une partie du train ordinaire de Monsieur de Longueuille & du Sieur de Humieres Gouverneur de la ville qui ne leur auoit iamais donné de garnisons, pensions auoir le Siege: Mais tout cela s'esuanouit par la grace de Dieu.

J'ay estimé, SIRE, qu'il estoit necessaire de vous représenter ce mespris que la violente passion d'amour (ainsi que l'on disoit) auoit lors donné, de soy-mesme, à ce grand Roy vostre Pere, afin que ce vous soit vn exemple à l'aduenir de postposer vos desirs & affections particulieres à la conseruation de vostre personne, en laquelle reside le repos & tranquillité du peuple que Dieu vous a donné a gouverner, & duquel vous auez à luy rendre conte. Vostre majesté iuge bien à quelle extremité estoient reduites les affaires de France, si ceste surprise eust sorty effect. C'est la faute que commettent les plus grands guerriers assez souuent, & les amoureux pleins de courage, lesquels ne trouuent bonnes les graces d'amour, si elles n'ont passé premierement par mille difficultez, & s'ils ne les ont acquises, meslées parmy la reputation de leur valeur: Demetrie ce grand preneur de villes auoit vne grande entreprise sur les bras qui estoit de deliurer la Grece des garnisons & vsurpations estrange-res, & tenoit en vn mesme temps deux fortes places assiegées à sçauoir la ville de Megare, & la forteresse Munychia-de de laquelle la ville d'Athenes estoit bridée, & auoit les ennemis a ventre & à dos, toutesfois il ne laissa de se desrober de son Camp avec vne troupe legere pour aller a vne petite ville de Patras pour y vcoir vne fort belle Dame

appelée Cratesipole qu'on luy auoit rapporté estre amoureuse de luy. Il n'est pas plustost arriué en ce lieu qu'il se trouue inuesty de ses ennemis, des mains desquels il eut bien de la peine à se deuelopper en habit deguisé, n'ayant qu'un meschant manteau sur les espauls, & leur laissant pour tesmoignage, son equipage de nuict, auquel il y auoit des precieuses pierreries pour paroistre deuant la Dame. En quel estat mettoit-il les affaires de son pere Antigone? Car s'il eust esté pris l'armée estoit déconfite, & outre la grosse rançon qu'il eust payé, ses ennemis eussent esté accommodez de quinze cens mil escus qu'il auoit en deniers comptans, & toutes les munitions & attirail de batterie, avec lesquelles forces ils eussent donné iusques en Macedoine: Le Roy vostre pere, SIRE, ne s'exposa pas en moindre danger, il est vray qu'il en sortit mieux à son honneur que Demetrie. Car il n'y laissa pas son bagage de nuict.

Ce pendant que le Roy fut à Compiègne on ne parloit que de rire & ce peu de Noblesse qui s'y trouua lors sembloit fort affectionnée à l'exciter à vne bonne conuersion, sa majesté estoit logée en la maison d'un bourgeois appelé Charmolüe qui estoit lors la plus belle de la ville, ie veis vn matin la Noblesse se promenant par la Cour estre fort mal edifiée du Presche qui se faisoit en haut deuant le Roy, où il n'y auoit que vingt-cinq ou trente personnes, & quasi tous payfans (il est vray que ce voyage estoit desrobé comme i'ay dit, & que sa majesté n'auoit amené sa Cour) l'enfant de l'un de ses payfans fut baptisé en ce presche, le pere pria sur le champ le Roy d'en estre le parrain, ce que le Roy accepta & le nomma Henry, iusques là s'estendoit la bonté & familiarité de ce grand prince à l'endroit des simples gens, ie veis cela estant entré en ceste chambre pensant comme les autres

522 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
estre au leuer du Roy, & sans sçauoir qu'on y preschiait:
Mais estant entré il y falut demeurer, comme plusieurs au-
tres Catholiques qui y estoient entrez de la sorte, & demeu-
rasmes debout nuds testes pour le respect de la presence du
roy, derriere ceux, pour lesquels le presche se faisoit, lesquels
estoient à genoux, comme estoit le Roy mesme, estant re-
tiré en vn coing priant Dieu fort attentiuement: & depuis
ce temps là ie me suis vanté d'estre sorty du presche sans y
estre entré.

Ceste Noblesse, qui attendoit embas cependant, disoyent
que les affaires estoient reduites à tel poinct, que le Roy les
perdroit tous s'il n'alloit à la Messe, car on remettoit sur le
tapis le tiers party qui couroit lors du siege de Chartres: du-
quel sa majesté estoit bien aduertie estant lors plus en pra-
tique qu'il n'auoit esté: C'est ce qui m'a fait dire cy dessus,
que si le Roy eust esté surpris à Compiègne, il eust peut estre
trouué plus d'ennemis qu'il ne pensoit, ou pour le moins il
n'eust pas eu le secours qu'il se fust promis. Sa majesté se sou-
uint lors de ce que le sieur de la Nouë luy auoit autrefois
dit en discours particulier, à sçauoir qu'ores que luy la Noüe
tint la religion Romaine & la Messe pour impieté, neant-
moins il osoit assurez à sa majesté, qu'il ne se verroit iamais
Roy paisible en France, s'il n'alloit à la Messe. Ces murmu-
res qui alloient souuent iusques à l'oreille mesme du Roy;
nous firent bien esperer, & ie dis à quelques vns que ie ga-
gerois que le Roy se feroit bien tost Catholique selon la Re-
ligion Romaine, ce que ie coniecturois non seulement de
ces bruits, mais aussi de la façon que i'obseruois en ce pres-
che, lequel il sembloit que sa majesté commençast mespri-
ser, ayant receu les iours precedents plusieurs bonnes im-
pressions par les Catholiques de la Cour, & puis la verité.

est que le saint Esprit commençoit à operer en son entendement, & que luy qui est la vraye verité, luy faisoit peu a peu mespriser les ombres, embrasser la realité, & laisser les figures, pour se donner à la vraye & pure doctrine de la religion cimentée du sang de Iesus Christ, establee par sa parole, & entretenüe ferme sans variation iusques au iourd'huy par la grace & faueur du saint Esprit là où les opinions contraires & nouvelles meurent en moins de temps que la durée d'un Siecle.

Durant que le Roy fut a Compiègne il s'y fit vne rencontre qui ne doibt estre obmise d'autant qu'elle touchoit le nouveau Marefchal de Byron duquel nous aurons a parler cy apres c'est qu'un *quidam* luy presenta vn Anagramme qu'il auoit fait du nom du Roy & luy monstra que dans ce nom tres-auguste HENRY DE BOURBON ces mots se trouuoient *Bon heur de Byron*. Sur lequel Anagramme on fit vn sonnet qui luy fut présenté dont il donna telmoignage de grand contentement: Les actes genereux dudit sieur de Byron qui de verité estoient lors en grande recommandation faisoient efforcer vn chacun de luy congratuler pour les bons & signalez seruices qu'il rendoit au Roy & a l'Etat. Sa fin tragique semble auoir dementy la rencontre de cét anagramme: Mais quoy, qui est-ce qui a trouué plus d'heur, de grandeur, de recompences, d'amitié, & de bien-veillance pres du Roy, que luy tant qu'il s'est porté fidelement? Et ceste rencontre eust esté veritable, s'il eust voulu meller de la prudence avec la fatale promesse de ce bon-heur, & perseverer en son deuoir, comme il estoit en sa puissance.

Le Roy depestré du piege que la Ligue luy auoit tendu en la forest d'entre Senlis & Compiègne, parut tout autre en humeur & contenance qu'on ne l'auoit veu iusques alors,

*Ana-
gramme
du Roy
presage au
Maref-
chal de
Byron.*

524 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
il refuoit profondément, son humeur brusque s'estoit ap-
pesantie de meditations & pensées de consequence, ce que
ie ne puis mieux représenter qu'en la sorte qu'estoit l'Empe-
reur Philippes, qui fut le premier de tous les Empereurs qui
professa le Christianisme publiquement : Car lors qu'il se
tournoit à ceste croyance on auoit beau luy apporter des
bonnesnouuelles il ne pouuoit se resioüir, il estoit morne &
pensif, & leuoit des grosses armées lors que les affaires de
l'Empire le requeroient le moins, feignant de les vouloir
ietter es Allemaignes. Mais ce n'estoit pas son intention, il
se vouloit fortifier pour vn meilleur sujet, ayant en la fanta-
sie autre affaire de plus grand pois qui importoit à son par-
ticulier salut. Ainsi le Roy qui n'auoit plus autre pensée que
la publication de ceste conuersion que Dieu operoit d'heure
en heure en son cœur, monstra vn grand changement, & ne
cessa iusques à ce qu'il eust fait assembler son Clergé à Char-
tres, en laquelle assemblée presidoit monseigneur le Cardin-
al de Bourbon, & en laquelle l'Archeuesque de Bourges
remplissoit vne bonne chaire.

Aliud
quid-
piam
cogitat
quod
majoris
sibi fore
momen-
ti existi-
maret.

Assem-
blée de
Prelats à
Chartres
sur la Con-
uersion du
ROY.

Les choses si bien acheminées tous ces Prelats & la No-
blesse Catholique exhortant le Roy a sa conuersion. Dieu
l'y auoit desia disposé, il monstre qu'il la desire, & dès lors
l'ayant arrestée en son Ame il leur en donne bon esperance.
Le Legat de Paris en est fort desplaisant ne desirant rien
moins que l'accroissement des fideles. Il publie vn rescrypt
contre ceste assemblée de Chartres, laquelle il appelle Con-
ciliabule & le remplit d'infinies paroles scandaleuses contre
la conscience du Roy, de laquelle Dieu seul estoit Iuge ca-
pable : le ne scay s'il estoit encore en France comment il ap-
pelleroit ces assemblées & entreprises qui s'y font aujour-
d'huy ridicules, abusiuës, rebelles, & criminelles de leze
majesté,

Majesté, lesquelles neantmoins on appelle Synodes : Encores ce legat auoit-il plus de raison car il faisoit (ce disoit-il) le seruice de son maistre, il estoit estranger, & du party contraire au party du Roy : Et ceux-cy François subjects du Roy font impunement des assemblees sans le congé & l'auctorité du Roy, reçoient Brefs & patentes qu'ils ouurent sans en aduertir le Roy & y respondent de leur auctorité priuée diuisant entre le Roy & eux l'auctorité souueraine qui appartient au Roy seul, ô qu'ils se fussent bien éloignez de telles entreprises du viuant de ce grand Roy.

Ainsi talchoit ce legat de diuertir le peuple de la bonne opinion qu'il commençoit à conceuoir des procedures du Roy qui ne demandoit que de l'instruction pour le repos & soulagement de sa conscience, mais sa Majesté ne laisse pour cela de paracheuer & mettre son bon dessein à execution. Et pour rendre sa conuersion celebre il accorde aux Parisiens vne trefue, afin qu'ils la voyent en son lustre naif, comme elle estoit naifue & procedante de la seule grace de Dieu.

Il auoit comme j'ay dit, fait publier sa declaration contraire à celle qu'auoit fait publier le Duc de Mayenne pour la conuocation des Estats de la Ligue, par laquelle il demandoit & offroit de receuoir instruction. La Noblesse Catho-^{La Noblesse}lique, par permission & sous le bon plaisir de sa Majesté, fit ^{se deman-} aussi la sienne qu'elle enuoya aux Estats de la Ligue, sans ^{de la Con-} toutefois les approuer, par laquelle elle faisoit entendre le bon chemin auquel Dieu auoit rangé la volonté du Roy, demandant Deputez estre choisis de part & d'autre, tant pour conferer de son instruction, que des moyens de faire cesser les armes & donner quelque calme à cete tourmente qui auoit quasi renuersé le Nauire de cét Estat.

Ce pendant le Clergé Royal & la Noblesse enuoyerent

526 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
à Rome Monseigneur le Cardinal de Gondy, & le Marquis
de Pisany, personages de merite sans reproche, & ama-
teurs du bien general de la Chrestienté, pour faire enten-
dre au nouveau Pape Clement V I I I. Ange de paix en-
uoyé de Dieu pour gouverner son troupeau selon sa parole,
& non pas pour estre Partisan des Princes de la terre, &
exposer la Barque de saint Pierre aux orages tumultueux
& turbulents des vsurpateurs de l'autruy, Et aux Poten-
tats d'Italie, que le Roy n'estoit Relap: ni d'effect ni de vo-
lonté, ne desirant que d'estre instruit, & n'ayant jamais esté
autre que ce qu'il est, car le peu de temps auquel les halle-
bardes & les pistolets le poussèrent violemment à la Messe
pour sauuer sa vie, ne pouuoit estre appelé profession de Re-
ligion Catholique.

*Conference
entre les
Deputez
du Roy &
de la Ligue
à Suren.* Le Duc de Mayenne monstre en cét endroit qu'il est
fort à Paris, car mal-gré le Legat & le Duc de Feria, il s'ac-
corde avec le Roy pour cete Conference & nomme deputez
pour son party. Ce Legat & ce Duc Castillan s'en tourmen-
tent, & publient par leurs trompettes & faux predicateurs
que le Bearnois est hors de grace & s'est tellement priué de la
Couronne de France, que c'est impieté de penser seulement
qu'il puisse estre capable des graces de Dieu, duquel ils bor-
nent la volonté par la pierre de leurs affections barbares &
cruelles: Je vous laisse à penser, ce disoit encores mon *Qui-*
dam, si monsieur de Mayenne eust accordé cete Conference,
s'il eust aspiré à la souueraineté, (à laquelle il renonçoit ap-
prouuant la qualité du Roy en la capitulation) & s'il n'eust
projeté en son entendement vne bonne reconciliaton avec
sa Majesté il ne se fust jamais des-vny d'avec les Castillans
desquels dépendoient tous ses moyens de faire la guerre. Je
dis des-vnir, car c'estoit (comme l'on dit) brider la Becca-

ce, & faire banqueroute à l'Espagnol, estant certain que les conférences commencent tous-jours par des trefues, & cessations d'armes, & les trefues amènent la paix, apres qu'on a goûté la douceur du repos au prix des fatigues & incommoditez de la guerre, c'est ce qu'auoyent tant apprehendé ce pretendu Legat, & le Duc de Feria, & pource ils pouffoyent fort à l'election d'un Roy pour broüiller tout à fait les affaires, à quoy ils estoient fauoritez par la déloyauté, ignorance, & stupidité du Cardinal Pelleué.

Il est donc arresté de venir à cete conference. Mais auparavant il faut consulter des affaires avec le sainct Esprit. Le peuple de Paris, le plus deuotieux du Monde, à son *Pallasium* aussi bien que les Troyens, & le grand Clovis leur premier Roy Chrestien, leur a laissé des petits Boucliers ronds, aussi bien que le Roy Numa aux Romains, pour s'en targer & couvrir en leurs aduersitez. Ce sont les os & Reliques de sainct Marcel, & saincte Geneuiefue, auxquels ce Peuple quand il est agraué de miseres, n'osant pour l'enormité de ses fautes s'adresser directement à Dieu, raconte ses necessitez pour les faire entendre & représenter deuant la Diuine Majesté, ainsi que l'on adresse aux fauoris d'un Roy les Requestes & placets que l'on n'ose luy presenter. Les bons François qui estoient encores en cete ville changeans les boufonneries de la my-Caresme à Cheual, en pieté & deuotion, font le Ieudy de la my-careme vne Procession generale en laquelle fut descenduë & portée la Chasse de cete bonne Dame Françoisé, Saincte Geneuiefue. On vit point en cete procession ces crieurs de *Guerra, Guerra*; Et ces bons zelez Hipocrites qui à l'entrée de leurs Sermons faisoient chanter au Peuple vn, *Veni Creator*, pour vn grand affaire qui se brasloit (disoyent-ils pour le bien)

528 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
de la Chrestienté, quand il estoit party quelque aflacin pour
aller tuer le Roy, ne recommandoyent point en leurs Ser-
mons les prieres que le Peuple deuoit faire pour ce grand
œuure de Conference, & reünion de cete brebis égarée, la
plus belle du troupeau de S. Pierre. Mais c'est tout vn, aussi
bien les prieres de ces detestables renuerseurs de Royaumes,
sont pires que les maledictions de Satan, la bonne sainte
Geneuiefue supplera ce deffaut. Et de fait elle pria tant le
Createur & Dieu de Paix parfaite, que le Lundy ensuiuant
on entra en besongne à bon escient, & fut ouuerte la Con-
ference au village de Suresne entre les deputez du Roy, &
les deputez du Duc de Mayenne, ie ne dis pas de la Ligue,
car ce Fantausme s'esuanoüit ce jour là de la France, pour
prendre logis en la fantasie du Legat & du Duc de Feria,
& les trauailler avec leurs supposts, de diuerses imagina-
tions confuses qui leur font entretenir ces beaux Estats,
lesquels n'ont plus de mouuement que par le son des qua-
druples pistolets qu'ils font entendre par tout, à fin de fai-
re eslire vn Roy, rendre les conferences inutiles, & les
affaires irreconciliables, car il ne se trouue personne qui
vueille abandonner le tiltre de Roy quand il l'a vne fois
pris, si ce n'est par viue force: Mais quoy que chacun se
resioüisse en la douce harmonie que fait le son de ces pisto-
les, toutefois ils ne trouuent personne qui vueille dancier
cete ennuieuse Pauane de l'Inquisition. Aussi c'estoyent
deux assemblées bien contraires qui se faisoient lors en vn
mesme temps, & à deux lieuës seulement l'vne de l'autre,
l'vne pour eslire vn Roy de la Ligue qui eust esté conten-
tieux en son party, & tout languissant de necessité; Et l'au-
tre pour parlementer avec celuy qui estoit en possession
du Royaume, que la loy, le sang, la nature, & la suffisan-

*Le fantaus-
me de la
Ligue éua-
noüy.*

ce auoyent intronisé, qui estoit vigoureux, & en son parfait âge viril, bien seruy, bien aymé ! bien respecté des siens, & désiré par tous les gens de bien de la Chrestienté, & qui plus est, de Dieu, qui le voulut tirer à loy par cete heureuse conuersion de laquelle nous parlerons tantost : Bref le plus fort, & toujours victorieux.

Mais sur ces entrefaites, ce pendant que ce Legat, & ce Duc de Fere font leurs efforts de paille, encores que le Parlement de la Ligue eust fait des grandes équipées durant ces troubles, toutesfois Dieu commençant d'adoucir son courroux contre ce Royaume affligé, & voulant faire ioïer toutes les cordes pour y remettre la paix en sa plaine harmonie, disposant d'une part le Roy à conuersion, & d'autre les sujets à leur deuoir, suscita quelques gens de bien de ce Parlement lesquels, la Cour estant assemblée en corps sur le fait de ces Estats, mirent en auant quelques articles necessaires à la conseruation de l'Estat Royal, & à ce que la Couronne ne tombast en main Estrangere, lesquels articles arrestez, la Cour deputa Monsieur le Maistre, que la Ligue auoit fait Aduocat du Roy, puis President, apres la mort du President Brisson, comme j'ay dit, & avec luy quelques Conseillers d'icelle Cour, pour en aller prononcer l'Arrest au Duc de Mayenne, ce que ledit le Maistre fit le dix-huictième de Iuin, avec vn courage de bon François, & de juge vertueux, la substance duquel portoit defences à toutes personnes de mettre en auant, & faire aucuns traictez, à ce que la Couronne de France fust transmise en main estrangere, avec exhortation à M. le Duc de mayenne d'employer son auctorité de Lieutenant General, ses forces, & des Seigneurs qui estoient avec luy, à la conseruation des droits du Sang Royal, & loix fondamentales du

*Arrest
du Parle-
ment de la
Ligue con-
tre les E-
stats.*

530 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
Royaume, qui feroient gardées, & que sous pretexte de
Religion, on ne frustra les Princes de la Maison de France,
du droit hereditaire de la Couronne.

Monsieur de Mayenne monstra d'estre fort courroucé
de la hardiesse de cet Arrest, comme d'une Cour laquelle,
combien qu'il l'eust luy mesme composée, vouloit borner
sa puissance & la restreindre à ses modifications. Mais mon
Quidam disoit que sous main pour se depestrer des impor-
tunités du Legat & du Duc de Fere, il se fit signifier cet Ar-
rest, auparavant concerté en son Conseil estroit, auquel il
appelloit souvent le president le maistre, qu'il cognoissoit
plein de preud-homie & grande capacité, & amateur du re-
pos public, & qu'autrement il n'y eust eu si hardy president
qui eut osé se presenter à luy reuestu d'une telle auctorité,
pour luy porter telles nouvelles, ie m'en rapporte à ce qui
en est: Il y a deux grands personnages qui en sçauent mieux
la verité que moy, ni autre, lesquels ont tousiours guidé
le conseil de ce Prince au bien de l'Estat, & secondé de
preud'hommie son bon naturel, comme j'espere faire
voir cy apres, rabatans tousiours les fumées de la colere
tolerable qu'il auoit de la mort de ses deux freres, c'e-
stoient messieurs de Villeroy Secretaire d'Estat, & Ianin
President, patrons vniques de sa Barque, laquelle ils ont si
dextrement & capablement conduite parmy les orages
Castillans, que les affaires de France sont en fin paruenus
à bon port. Quoy qu'il en soit, c'est vn grand bien quand
il entre des gens de bien au conseil des Princes, lesquels ne
respirent que le repos public & manutention de la Iustice,
comme ont fait ces deux personnages, sans regarder les
passions des Princes, aussi est ce la plus grande finesse que
puisse auoir celuy qui conseille vn Prince, de l'arrester seu-

lement à ce qu'il peut, non à ce qu'il veut, & plus à ce qu'il doit, qu'à ce qu'il peut & veut.

Cet Arrest fait crier le Legat, & les Castillans *Todos Luteranos*, & prescher leurs harangueurs que ce parlement est deuenu lutherien, & par despit descharge le Roy de Castille de quelques pensions, & si ce n'eust esté chose ridicule, ou de laquelle ce Legat n'eut craint quelque mauuais euenement il eut censuré l'Arrest, & excommunié le parlement, mais il estoit tant agraué de necessité, qu'il n'estoit besoin de le reagrauer: C'est neantmoins vn coup hardy, & digeré de bonnes ceruelles, par ce qu'il abaisse fort les esperances des Castillans, esueille les esprits qui auoient dormy iusques là; donne de la hardiesse aux Deputez du Roy *La Trefue* en la conference, d'entreprendre, & se faire caresser, & à ceux du Duc le subiect de s'humilier, & de là s'ensuiuit la Trefue qui fut publiée en la ville de sainct Denis, & à Paris le premier iour d'Aoust, durant laquelle on traita si auant (ce qui est neantmoins secret) que les principaux Articles de la paix y furent arrestez, comme plusieurs ont estimé: Ceux qui y estoient, le sçauent mieux que moy, ie me garderay d'en dire dauantage, sinon que le jour que ladite Trefue fut publiée, le Party de Castille eut subiect de faire son paquet, sans attendre cete honteuse sortie du 22. de mars ensuyuant. Mais peut-estre qu'ils attendoient l'issuë de l'entreprise de ce moyne que l'on dressoit en Flandres, & de Pierre Barrieres que l'on instruisoit à Paris pour assaciner le Roy comme ie diray tantost.

Durant la conference le Roy se souuint qu'il auoit *Dreux pris* laissé ceux de la ville de Dreux pour donner la bataille à *d'assault* Yury, la Majesté voulut retourner les voir, lesquels il batit & *par le Roy* mina si viuement qu'en vn instant la ville se trouua prise.

532 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
d'affault, & le Donjon miné, duquel il ne resta qu'un quartier dans lequel neuf personnes furent preseruées de la ruyne pour estre pendus & estranglez, entre lesquels se trouua le Procureur du Roy, auquel on apprît qu'il faut estre fidele à son Maistre, & seruir le Prince duquel on est subject, officier, & pensionnaire.

*Conuersion
du Roy.*

Les principaux articles de la charge des Deputez estans accordez en la Conference, & auparauant que la Trefue fust publiée. Le Roy publia solennellement sa conuersion le vingt-cinquiesme Iuillet, auquel jour on solemnise la feste sainct Iacques, le Patron des Castillans, qui se monstra neantmoins bon François ce iour là, & fit voir aux Castillans vn miracle qu'ils redoutoient le plus, car eux & les Ligueurs Parisiens estoient contraires aux pharisiens qui demandoient des miracles, & ceux là n'en vouloient point, ils virent toutefois celuy-cy, auquel ce mesme jour sa majesté assistant à la celebration de la messe, apres s'estre reconcilié avec Dieu, fit voir en la grande Eglise sainct Denis Apostre de la France, que sa conuersion estoit d'autant plus miraculeuse, & vraye (ayant esté instruit au contraire) qu'elle estoit inopinée & subite, comme sont les grands œuures de Dieu, lesquels paroissent lors qu'on les attend, & espere le moins, & qui toutefois ont esté de long-temps arrestez dans le Ciel.

Mais cete Conuersion est feinte, & simulée, ce disent à Paris les Euangelistes de Satan! Quoy, faulx Docteurs, & vous esprits mal-faisans qu'ils ont laissé parmy nous pour corrompre les Ames droictes, sçauiez vous pas que les hommes n'ont droict de Iustice que sur les œuures? & que Dieu est seul Iuge des pensées? Y a-il action qui appartienne au zele d'un Catholique vrayment penitent & conuer-

ty à Dieu, qui n'ait esté veü en ce grand Roy lors & depuis sa conuersion? Vous n'estimez donc rien l'honneur & reuerence qu'il portoit au sainct Siege? La paix qu'il luy a procuré? Tant de prerogatiues qu'il a donné aux Ecclesiastiques? Les conferences qu'il a fait faire en sa presence entre les vns & les autres Docteurs pour la conuiction des erreurs: tant de Temples qu'il a bastis, rebastis, & relleuez de leur ruine? l'annonciation de la parole de Dieu & instruction de la foy Chrestienne à l'usage de Rome, par luy restablie en tant de lieux ausquels il n'y auoit plus personne qui l'eust veü en pratique? Tout ce nombre effrené de nouveaux Moynes & Religieuses que sa pieté luy faisoit embrasser, establir, & nourrir en la ville de Paris & ailleurs, & soufferts aux portes de Constantinople par le seul respect de sa vertu? Et (ce que ie deuois dire le premier) l'honneur qu'il portoit aux Sacremens de l'Eglise? Les grosses larmes qui tomboyent de ses yeux receuant le Sacrement de penitence, auquel pleust à Dieu qu'il se fust moins ouuert, puis que là deffous nos Roys ont esté tant de fois pipez, & qu'ayant abandonné sa conscience à ces Confesseurs d'Etat qui font de ce Sacrement des hameçons pour attirer les biens, & les secrets des Grands, il eust fait des confessions d'Etat (ce disent ceux qui pensent sainctement conseiller contre l'abus de ces gens là) & les souspirs qui accompagnoyent ces grosses larmes estant prosterné deuant le sainct Sacrement de l'Eucharistie? Sçachez ignorans, mais plustost croyez, Predicans à gages, que les larmes trouuent des conduits bien estroits aux yeux d'une ame guerriere, & quand elles s'y voyent il faut que ce soit par vne violence extraordinaire: Ce sont les œuures admirables du sainct Esprit, aussi ne vit-on iamais les Dignes qui refer-

334 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
royent les larmes dans ce Cœur masle & genereux, rompus,
finon quand il parloit de Dieu, de ses œuures, & de sa puif-
fance. C'est ainsi que ce grand ouurier traueille és cœurs
des princes nouvellement conuertis & attirez à la vraye
doctrine lesquels sont ordinairement plus zelez obserua-
teurs d'icelle, que ceux qui l'ont succée avec le lait de leurs
nourrices, par ce que ceux - cy semblent n'y estre adonnez,
par maniere de dire, que par nature & par coustume, & ceux
là par cognoissance, & par vne vifue apprehension de la
verité, & detestation de l'erreur en laquelle ils ont trempé.
Hà si l'Eglise primitiue eust eu des Chrestiens de si dure
croyance, elle n'eust iamais creu la conuersion de saint
Paul, & eust reietté sa doctrine comme feinte & simulée.
Les travaux de saint Augustin eussent esté vains, & les
Empereurs n'eussent eu l'exemple de vraye pieté en ces
grands Constantin, & Theodose s'ils eussent iugé de leur
conuersion à la façon que vous iugez de celle de vostre Roy.
A-il amené la feureté de sa vie en consideration quand le
Pape Clement VIII. de tres-digne memoire la prié de
restituer les Iesuites? Retirez vous donc pestes d'Estat,
trompettes d'iniquité, pierres insensibles qui restez des
vieilles ruines de la Ligue rebelle, qui ne pouuez digerer la
saincteté de ceste conuersion, par les œuures admirables
que ce grand prince a faiets pour l'accroissement & conser-
uation de la foy Chrestienne, & Religion Catholique, à
laquelle vous dictes faussement que vous estes zelez: Con-
fessez que ce grand Saül François esleu & choisi de Dieu
vous surpasse maintenant de la teste & des espauls en pie-
té & deuotion, & si vos yeux foibles (Hiboux & Cha-
hiens) ne peuuent porter le brillant de ceste conuersion
si parfaite, n'admirez plus la mes croyance des Iuifs, &

leur traïson contre leur Roy, & vray Messie, car vous n'en faictes pas moins contre le vostre, murmurant contre ses sainctes intentions, & reuocquant en doubte la toute puissance de Dieu en la conuersion du plus grand Roy de la terre vostre Seigneur & Maistre, qui sera à iamais canonisé dans les cœurs, non des François bastards comme vous, mais legitimes qui admirent ceste conuersion, la reçoient, & la benissent avec nostre sainct Pere en deussiez vous creuer, & vostre enuie ne fera autre chose contre sa gloire, que ce que font les corps apposez au Soleil, lesquels repoussants * l'enuie naturelle, par ie ne sçay quelle lumiere qui les enlumine, l'esclarcissent encore d'auantage.

Or ce pendant que ces faux docteurs preschent à Paris le declin de la puissance Eternelle, & enseignent que Dieu n'opere plus es ames mes croyantes : les autres de la bonne trempe preschent le contraire, & font estat de l'arbre par le fruit qu'il porte, ils disent que c'est à ce coup que les orages du deluge de la France sont appeïsez, & que ceste agreable colombe du sainct Esprit, presente le rameau de paix : tellement que la foible populace est agitée en ces diuersitez de la mesme sorte que les Rochelois le furent l'an 1575. lors que monsieur Frere du Roy se rendit mal - content, & se declara chef du party des Protestans, ausquels s'estoyent joints les mal - contents, lesquels tous ensemble auoient desia nommé & recogneu pour chef Monsieur le Prince de Condé, ce qui estoit troublé par la suruenuë de Monsieur: Il y auoit lors en la Rochelle deux Ministres qui preschoyent deux opinions contraires sur ce fait: A sçauoir Odet de Nort, & Noël Magnen, celuy là plus estimé en sçauoir & eloquence, mais peut - estre moins zelé à sa Religion, asseuroit le

* Ces mots
sont trans-
posez, il
faut lire:

lesquels
repoussants, par
ie ne sçay
quelle
enuie
naturelle, la lu-
miere
qui les
enlumine, l'es-
clarcissent, &c.

peuple de la bonne & sincere intention de monsieur, qu'il ne falloit aucunement douter de son affection, & qu'il auoit embrassé leur querelle avec tant de bonne volonté qu'il la preferoit à son interest particulier. Noël Magnen au contraire animé au bien de son party, disoit que tant de caresses & bonnes offres de monsieur luy estoient suspectes, veu qu'il ne voyoit aucun sujet apparent pour lequel monsieur de grand ennemy qu'il estoit, deuint ainsi subitement amy des Rochelois: Que c'estoient des artifices de quelques Confeillers qui en sçauoit bien d'autres que les nopces du Roy de Nauarre: Que c'estoit vne chose dangereuse de voir que monsieur se faisoit luy-mesmes leur Chef & protecteur, sans en estre prié ny requis, & lors mesmes qu'ils en auoyent vn, non suspect, & sur lequel ils n'auoyent que trop d'occasion de s'asseurer: Au surplus que son secours ressembleroit à ceste poultre que Iupiter donna pour Roy aux Grenouilles qui vouloyent si souuent changer de Chef & Gouverneur. Mais en ce conflit d'opinions contraires, les Parisiens firent au rebours des Rochelois. Car ceux de Paris persecuterent & chasserent hors de leur ville les predicateurs qui ne trouuoient qu'une droicte intention en la conuersion du Roy, & les Rochelois auoyent interdit la Chaire à Magnan qui preschoit contre l'intention & bonne volonté de monsieur, & tous deux neantmoins rebuterent les opinions de ceux qui disoyent vray.

La trefue, comme j'ay dict, fut publiée à saint Denis & à Paris, six iours apres que le Roy eut fait publique profession de la Religion Catholique, Apostolique, & Romaine, & participé aux Sacremens de l'Eglise. Le benefice de ceste trefue rendit vne grande affluence de peuple, de Paris à S. Denis, où il alloit comme en procession pour voir

le Roy que la plus grande partie n'auoit iamais veu : car il n'estoit entré à Paris depuis ses nopces il y auoit vingt & vn an. O que sa confiance estoit admirable de faire ouurir les portes à ses ennemis pour le voir & l'approcher à la foule, en l'Eglise, & pres de sa table : Mais la presence de sa majesté inspira tel desir d'obeyssance en leurs cœurs, apres que ce beau Soleil eut dissipé les tenebres que les enchanteurs auoyent opposées aux yeux de leurs entendemens, qu'ils ne desiroyent plus que la chaleur de cét Astre diuin, pour rendre la vie à leurs cœurs languissans. C'est icy encore vne des raisons que mon *Quidam* alleguoit, pour montrer que monsieur de mayenne n'estoit pas de la partie des Estats de la ligue, quoy qu'il les eust conuoquez, car (disoit il) s'il eust approuué leurs desseins il n'eust iamais souffert que le peuple fust ainsi allé veoir le Roy à S. Denis, luy qui n'auoit voulu permettre qu'il vist seulement en passant le Duc de Parme. Mais mon *Quidam* fut bien empesché à deueloper tous ces affaires quand il vit le Duc de Mayenne avec les Castillans faire deux grands efforts, apres la reduction de Paris, l'vn pour leuer le siege de Laon, & l'autre à Fontaine-Françoise comme nous verrons cy apres

Voila le Roy bon Catholique Dieu mercy, les gens de bien n'en doutent point. Cela doibt suffire en cét œuure auquel ie ne veux rapporter, apres tant d'autres escriuains, les ceremonies qui furent faictes à l'entrée du Roy en l'Eglise, & en la celebration de la premiere Messe qu'il ouyt iamais de bon cœur, il y en a des discours entiers lesquels ie laisse aux Historiographes ordinaires à inserer dans le corps de leurs histoires generales. Je diray seulement que le Roy entrant au temple de l'Abaye saint Denis, à la porte duquel monsieur l'Archeuesque de Bourges vestu de ses ornemens

Pontificaux l'attendoit assis : Sa majesté se prosterna de genoux deuant l'Archeuesque, és mains duquel elle iura & protesta de viure & mourir en la foy & Religion Catholique, Apostolique, & Romaine, & de maintenir icelle enuers & contre tous : Ce qu'il confirma par larmes qui tomboyent de ses yeux, sur lesquels en toutes pertes, aduersitez, poussieres, & fumées de canons, elles n'auoyent iamais eu de prise : Et puis ayant présenté à l'Archeuesque sa profession de Foy, écrite, il fut reueu par les Euesques qui l'assistoyent, & conduit deuant le grand Autel, pour accomplir la ceremonie & faire acte de Catholique. Ainsi l'Empereur Phocas * fut couronné au temple de sainte Sophie, par Cyriacus patriarche de Constantinople, dont le Pape Boniface III. ne conçeut aucune jalousie. Aussi le pape Clement VIII. a monstré par la benediction qu'il a depuis donnée au Roy, qu'il tenoit pour legitime celle que l'Archeuesque de Bourges luy auoit premierement donnée, & sans autres ceremonies l'a receu, comme fils aîné de l'Eglise, au giron de sa mere.

* Onu.
phr. lib.
3.

Je reuiens à ce que faisoient les Castillans à Paris, là où il n'y auoit plus que des faux Euangelistes, les veritables en estans partis pour ayder à la conuersion du Roy afin que l'Eglise de Dieu ne reçeust la honte de refuser du pain, c'est à dire l'instruction à les enfans, & qui plus est, à son fils aîné, tel qu'est le Roy de France tres Chrestien. Tous ces pensionnaires de Castille & Euangelistes gagez vouloyent faire croire aux simples que le Roy n'auoit point de dents pour en manger, & que c'estoit abuser de la doctrine de l'Eglise, que de l'instruire, & ietter aux chiens le pain qui deuoit estre donné aux enfans : Il y auoit tous les iours apres midy des sermons és grosses parroisses pour emba-

boüiner le peuple durant la Trefue. Boucher Curé de saint Benoit preschoit en la parroisse saint Mederic, ie me trouuay vn iour à vn sien Sermon (car nous allions de saint Denis à Paris, aussi curieusement pour veoir iotier ces farces, comme ceux de Paris venoyent à saint Denis, par la liberté de la Trefue, pour veoir la conuersion du Roy) auquel Sermon il disoit que le Bearnois estoit vn hypocrite, ressemblant aux Austruches qui pondent sur les grands chemins, & venoit monstrier en la ville de saint Denis, aux badaux de Paris qui l'alloyent veoir, les œuures d'vne simulée conuersion, afin de leur faire puis apres gouster à loisir du vin de ses nopces: Mais sa vie paisible & Royalement douce en temps de paix, & lors qu'il gouernoit de son petit doigt non seulement la France, mais aussi toute l'Europe, nous a rendu suffisant tesmoignage de la fausse doctrine de ceste ame noire & melancolique, qui ne sert plus aux Espagnols que de souuenir de leurs vains efforts contre la France, & de composeur de discours apocripes * & fantastiques, pour lesquels on luy continuë quelque chetifue pension, afin de ne point efaroucher ses adherans, & donner aux traistres & rebelles audace d'entreprendre, sous la faueur d'vn Azile perfide & desloyal entre princes Chrestiens. D'autre part on instruisoit à Paris, vn assassin pour aller tuer le Roy, & pour l'acheminement duquel parricide, les Euangelistes de Satan faisoient à l'entrée de leurs Sermons chanter au peuple le Cantique *Veni Creator*, pour vn acte (ce disoyent - ils) tres - utile à la Chrestienté, O bon Dieu que vostre parole, & vos Temples estoient lors profanez & prostituez à toute impieté ! Aussi Dieu exauça ce pauvre peuple ignorant, qui y alloit à la bonne foy. Car Pierre Barieres fut surprins voulant executer

* *Entr'au-
tres celuy,
de iusta
Henrici
Abdica-
tione,
plein d'he-
reses &
de fausse
doctrine.*

cét acte en la ville de Melun, apres que le Roy eut celebré sa conuersion : l'assacin tenailé par les mamelles, bras, cuiffes, & iambes, le poing droict bruslé à petit feu, le bras & les autres membres rompus, le corps reduict en cendres iettées en la riuiere de Seine. Et pource qu'il declara en iustice & en son testament lors de l'execution, que le Pere de Varades Recteur lors des Ieluites de Paris, l'auoit confessé auparauant son depart de ladiète ville, & confirmé en son dessein, ledit Varades (que le Roy neantmoins laissa sortir de Paris le iour de la Reduction d'icelle ville en son obeyssance) fut contumacé par Arrest du Parlement retourné de

** Varades* TOURS à PARIS, & executé par figure en la place de Greue. *

Iesuite tiré à quatre cheuaux en effigie. Peu auparauant le fait de Barrieres & lors de la conuersion du Roy, il s'estoit veu en la ville de sainct Denis, vn Flamenu venu exprez des pays bas pour tuer le Roy. Mais ayant enuisagé sa majesté, il confessa qu'il auoit aussi tost perdu le courage d'executer vn si detestable crime contre vn Roy, qu'il voyoit ouyr la Messe de si bon cœur, au contraire de ce qu'on luy auoit persuadé, & s'accusa luy - meisme au Roy qui luy pardonna de bon cœur.

Homme ressemblant au Roy.

Ces Messagers de Satan enuoyez si souuent pour tuer le Roy, sa majesté fut conseillée d'approcher d'elle vn certain homme de mediocre condition, qui luy reuenoit assez bien, & ne luy ressembloit pas mal, lequel on tiendroit bien en point, & mesmes qu'on luy rendroit de l'honneur, quand le Roy seroit en quelque voyage, afin que s'il se presentoit quelque meurtrier de pays estranger, il se peust abuser en prenant cet homme pour le Roy, Comme autrefois Quintus Mutius s'estoit abusé tuant au lieu du Roy Porfena, son Chancelier qui luy ressembloit fort, & lequel parmy l'armée estoit vestu de pourpre & à la Royale, comme estoient
les

les Chancelliers en ce temps-là, lesquels estoient les plus venerables apres le Roy, & ausquels on rendoit plus d'honneur : Aussi le Chancelier est la seconde personne de l'Estat, Car quoy que le Roy soit aussi bien Chef de la Justice que des Armes, toutesfois sa principale fonction consistant au maniment de l'Espée que Dieu luy a mise en la main, son Chancelier demeure particulièrement Chef de la Justice, & les sages tiennent que faire quelque violence au Chancelier, c'est violenter l'Estat, quasi autant que si on s'adressoit à la propre personne du Roy. Je dis cela en passant. Monsieur de Guise eut la vie sauue en la bataille de Dreux par la mesme accortise, il auoit vn Escuyer qui luy ressembloit, il le fit fort bien armer le jour de la bataille & monter à l'aduantage sur vn grand cheual, & ne faillit cét Escuyer d'estre bien tost tué, peut estre le prenant pour son Maistre. Le Roy ne trouua pas cét aduis des meilleurs, toutefois parce qu'il estoit Prince qui ne mesprisoit les Conseils qui alloient à la conseruation de son Estat, Il commanda qu'on luy amenast cét homme. Il le vit, le contempla, & le retint quelque temps en sa Cour, Mais il n'arresta gueres à le mespriser, & se le fit oster : il y en auoit qui disoient que c'estoit parce que cét homme commençoit à s'orgueillir de cela, & vouloit faire le beau fils, comme l'on dit en la Cour, ne considerant pas qu'il estoit cét Asne, deuant lequel on faisoit de l'honneur, à cause de la Relique precieuse qu'il portoit, c'est à dire la ressemblance du Roy : il se pouoit faire que cela fust vne des considerations pour lesquelles le Roy le rejeta, avec ce qu'il disoit que tout cela ne seruoit de rien, & que les iours des Roys estoient comptez deuant Dieu : opinion qui peut estre, n'est pas si bonne que celle de celuy, qui creut & ob-

542 DECADE DV ROY HENRY LE GRAND,
tint de Dieu la prolongation de ses jours, par dessus le
cours à luy signifié de la part de Dieu, & la priere de
Gedeon eut le pouuoir d'arrester & retarder (quant à luy)
le cours ordinaire du Soleil, Mais comme le Roy auoit
vn iugement fort rellué, i'estime qu'il faisoit cela pour
vne consideration plus haute, à sçauoir qu'il peut adue-
nir, que telles Personnes ressemblans aux Roys, apres
auoit long-temps fuiuy, espié, & obserué les affaires de
la Cour, & diligemment recherché les secrets, peu-
uent, aduenant quelque disgrace à la personne du Roy,
se dire Roys puis apres, & causer de grands troubles :
Mesmes frustrer le Roy, de son Royaume, retournant
de quelque captiuité en laquelle il pourroit estre tom-
bé, ce qui n'est pas sans exemple : car (à fin que ie ne
m'arreste à tant d'imposteurs dont les histoires sont plei-
nes, & à ce que depuis peu on a dit de celuy qui se di-
soit le Roy Dom Sebastien de Portugal, que les Castil-
lans disent auoir esté tué en bataille en Afrique, & les
Portugais au contraire) il y auoit en la Cour de l'Empe-
reur Frederic II. vn homme qui y auoit esté nourry ieu-
ne, & ressembloit fort à l'Empereur : Cét homme ayant
rendu son seruice necessaire en quelques choses, comme
il estoit preuoyant & aduisé, remarquoit si bien toutes
choses, s'informoit si exactement des secrets, & s'in-
struisoit tellement és affaires de consequence, que tren-
te & cinq ans apres la mort de Frederic, voyant l'Em-
pereur Rodolphe bien empesché à dompter les rebelles
de l'Empire, en Boheme, Autriche, & autres lieux, il
se jetta à la trauerse, se disant estre l'Empereur Frederic,
& que voyant la fortune contraire, il s'estoit par feintise
faict inhumer comme mort, & que depuis ce temps-là il

auoit erré par le monde : Il declare tant de secrets de l'Empire, apporte tant de presomptions, de circonstances, & d'argumens, qu'il se faict aysement luyure de plusieurs, attire à la faction des principaux Princes de l'Empire, lesquels n'estoient pas ennemis de nouveautez, se saisit de plusieurs Villes & Places, se fortifie d'une puissante armée, se faict declarer par les siens vray Empereur, & porte son impudence si haut, qu'il faict assigner par ses Heraux, l'Empereur Rodolphe, pour venir vers luy faire la foy & hommage pour les Fiefs & Seigneuries qu'il possedoit, reueuans de l'Empire, Ce qui augmenta de telle sorte les troubles en Allemagne, que l'Empire en eust esté ruyné si cet imposteur n'eust esté prins en bataille, & conuaincu de son imposture par sa confession mesmes. Laissons ces affronteurs, & les funestes discours de ces traistres assassins de Roys, & reuenons aux Estats de la Ligue.

Ce pendant Monsieur de Nemours Gouverneur du Lyonois pour la Ligue, frere vterin de Monsieur de Mayenne, avec lequel il n'estoit pas en trop bonne intelligence (Car la Ligue auoit cela de bon pour la France, que chacun y vouloit commander, & nul obeyr) ne comparut, & n'enuoya aucuns Deputez à ces beaux Estats, & pource ie m'estonne de ce qu'aucuns ont escrit que le Baron de Tenissé Ligueur ayant esté defaict par Vaugrenan Realiste Gouverneur de saint Jean de Laulne en Bourgongne, ainsi que ledict Sieur de Tenissé venoit à ces Estats, avec dix-sept compagnies, dont il laissa les Drapeaux & son equipage, on trouua parmy ses hardes des instructions en faueur dudit Sieur Duc de Nemours, à fin de le faire eslire Roy, veu que ceux-là mesmes disent que ledict Sieur de Nemours mesprisoit ces Estats, & n'y auoit voulu en-

uoyer : Aussi ils ne faisoient que traifner l'aile , apres que la Cour leur eut signifié cét Arrest courageux à l'estenduë duquel les Cahiers demeurèrent bornez.

Or pour ce qui touche l'exécution de la conuersion du Roy , parce que ce n'est pas assez d'estre lauë en la piscine de penitence , & que pour auoir parfaicte guarison des contagions de l'Ame , il faut aussi se presenter & monstrier au Grand Prestre. Le Roy qui auoit repurgé ses erreurs par les larmes qu'il auoit respanduës en sa conuersion, croit qu'il ne luy reste plus pour l'accomplissement de la parfaicte guarison de son Ame , sinon de se monstrier au Chef de ceux que Dieu a establis & enuoyez avec les marques du Souuerain Sacerdoce en la puissance de lier , & delier, A fin que la benediction réelle & sacramentelle que sa Majesté a receuë de l'Archeuesque de Bourges , estant loüée du Chef de L'Eglise , toute la Chrestienté se rejouÿsse de ceste heureute conuersion. C'est pourquoy le Roy enuoye Monsieur le Duc de Neuers à Rome pour faire au nom de sa Majesté tel offre de submission , & deuoÿr au Sainct Siege , que les Roys de France Tres-Chrestiens , Fils aînez de l'Eglise , ont accoustumé selon les Vz de l'Eglise Gallicane , & Libertez d'icelle , & demander la Benediction du Pape , apres auoir faicte entendre à sa Saincteté ceste heureuse & miraculeuse Conuersion. Mais ie crains qu'il y face mal ses affaires , pour ce coup , & que sa Saincteté preuenüë des mauuais rapports des ennemis du Roy , ne s'y trouue pas encores bien disposée comme nous verrons cy apres , quand nous aurons veü les Estats de la Ligue reduicts en fumée , pour accomplir la Centurie qui couroit lors , en ces vers que l'on a trouuë es Centuries de Nostradamus.

*Lors qu'un fourchu appuyé de deux paux,
Et l'Arc tendu, & neuf sizeaux ouverts,
Trois paux suyuis : le grand Roy des Crapaux,
Ses ennemis mettra luz à l'enuers.*

Ce qui signifie que l'an M. D. xxxviii. Le Roy de France (les premieres Armes duquel estoient des Crapaux) surmontera ses ennemis, Car le fourchu appuyé de deux paux c'est L'M. qui signifie mil, l'Arc tendu c'est le D. qui signifie cinq cens, neuf sizeaux ouverts sont neuf x, qui signifient quatre-vingts dix, & trois paux apres sont les trois poinçts qui sont treize apres quatre-vingts. Aussi la conuersion du Roy, & la Trefue, en cét an mil cinq cens quatre-vingts treize, ont renuersé les ennemis de la France.

Mm iij

